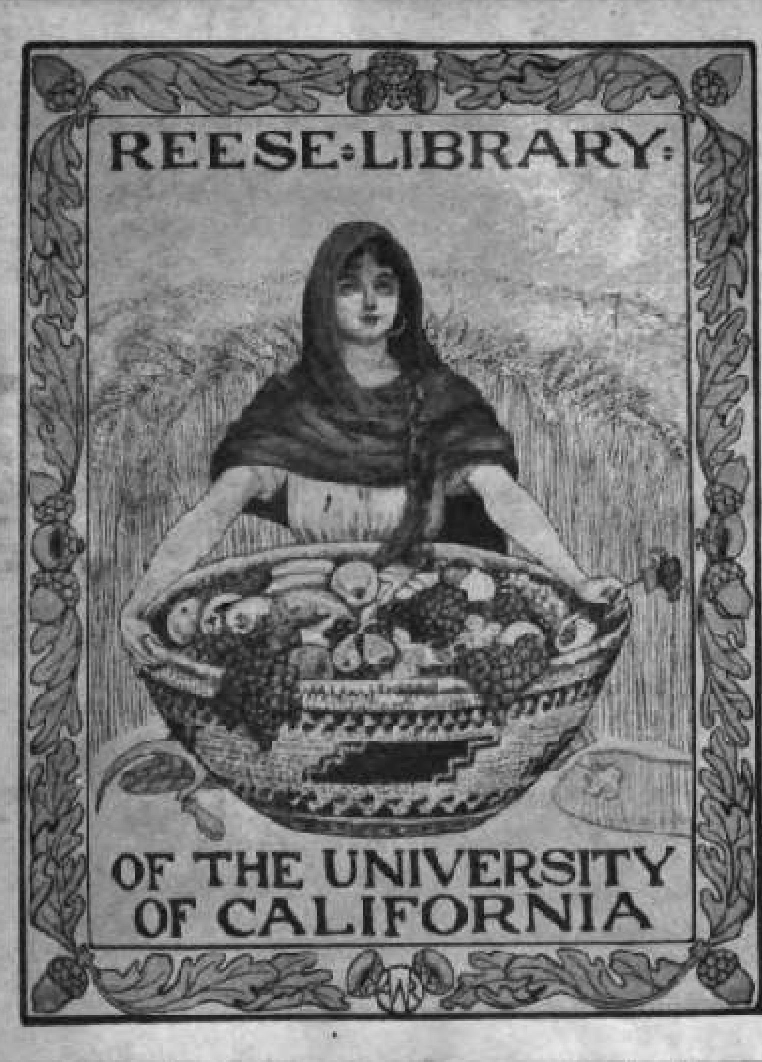
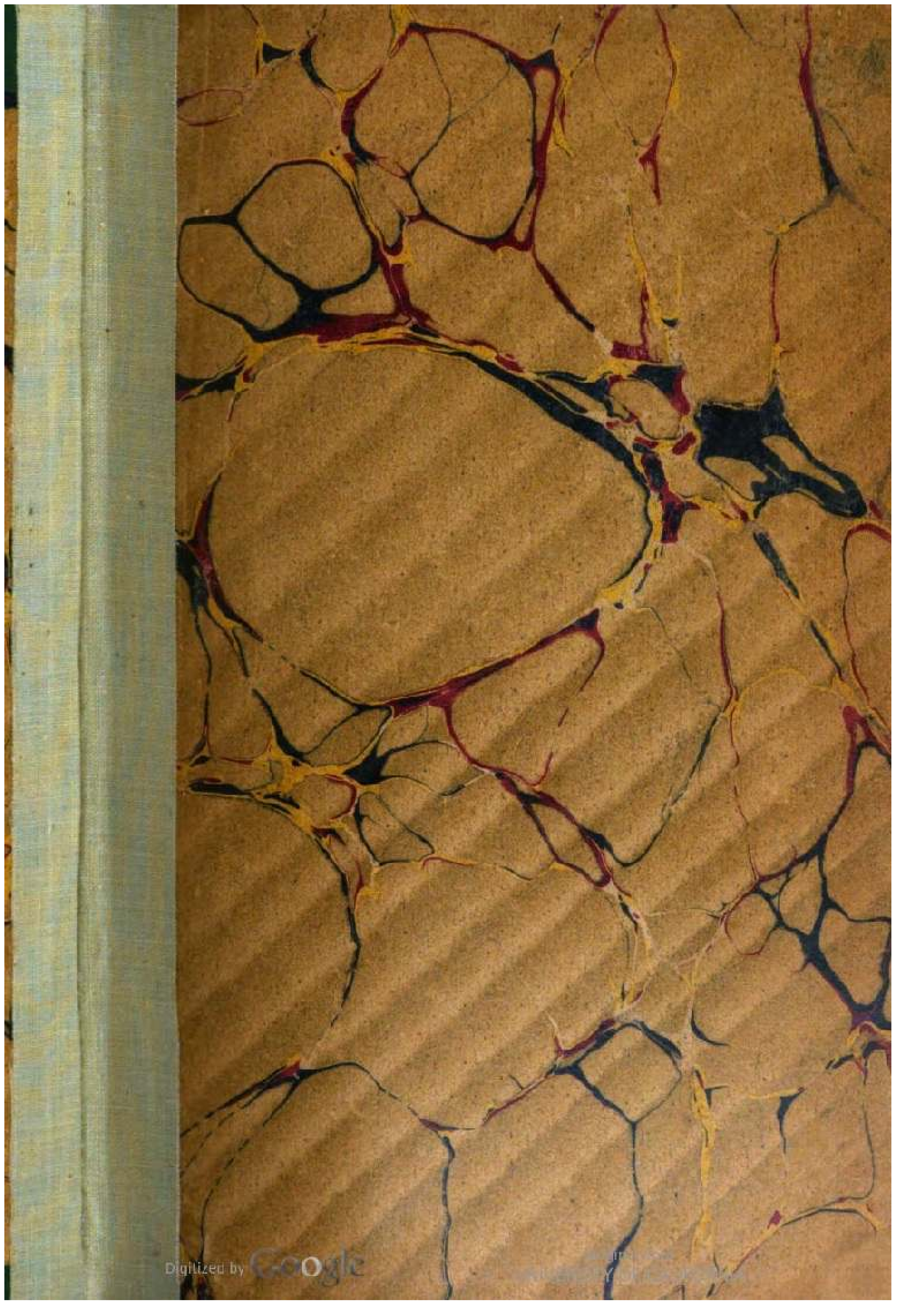

UC-NRLF
B 3 481 153


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA


REESE LIBRARY
OF THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA





MÉMOIRES

DU

DUC DE CHOISEUL

1719-1785

Avec un fac-similé



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1904

MÉMOIRES

DU

DUC DE CHOISEUL

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1904.

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4086.

MÉMOIRES

DU

DUC DE CHOISEUL

1719-1785

Avec un fac-similé



PARIS

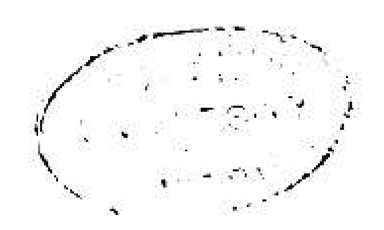
LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e^

1904





PRÉFACE

Lorsque Étienne Charavay, dirigeant sa maison d'autographes, fut chargé de vendre la collection laissée par M. Feuillet de Conches, il trouva dans cette collection un manuscrit original contenant des *Mémoires* inédits du duc de Choiseul. Rédigés sous forme de Lettres, ces *Mémoires* présentaient, par le caractère de l'écriture comme par celui du style, la marque distinctive de leur auteur. Aucun doute d'authenticité ne lui paraissant possible et les documents relatifs à Choiseul étant assez rares (1), Étienne Charavay s'entendit avec la famille de feu Feuillet de Conches pour acheter ce manuscrit (2) et pour s'en réserver la publication; puis il le soumit à son ami Jules Flammermont, que des études spéciales avaient rendu familier avec l'écriture et la pensée du duc de Choiseul.

Aucun érudit ne fut plus que Flammermont, à l'égard des documents soumis à sa compétence, un inquiet

(1) Du vivant de la duchesse de Marmier, petite-nièce du duc de Choiseul, les papiers provenant du duc et restés indivis se trouvaient sous scellés; quand la duchesse fut morte, ils firent l'objet d'un procès entre le fils de cette dame, le duc de Marmier, et le petit-fils, le duc de Fitzjames. Ce dernier, petit-cousin du duc de Marmier, demandait la licitation qui ne fut pas prononcée.

(2) Le manuscrit fut acquis au prix de cinq cents francs.





d'authenticité ; il poussait même son besoin de certitude jusqu'à l'obsession anxieuse. Pour des motifs suffisamment connus des initiés et sur lesquels je n'insisterai pas, la provenance du manuscrit éveilla ses plus violents soupçons ; mais un long et minutieux examen le rassura. Reconnu de la main de Choiseul, le manuscrit fut déclaré bon pour la publication. Alors, par entraînement amical et chacun pouvant apporter à l'entente commune une part effective, Étienne Charavay et Jules Flammermont décidèrent de faire ensemble cette publication.

Ils se mirent à l'œuvre. Étienne Charavay prépara la copie du manuscrit, Flammermont la revisa ; mais, en attendant le travail d'annotation qui devait incomber principalement à Flammermont, une première difficulté se présentait à résoudre. Le manuscrit, qu'avaient vendu la veuve et les filles de M. Feuillet de Conches, contenait le début seulement des *Mémoires* que vraisemblablement le duc de Choiseul n'acheva pas. L'extrême mobilité, les impulsions changeantes de cet esprit si prime-sautier permettent de s'en tenir sans trop d'hésitation à cette supposition. Or, composés de Lettres assez courtes et s'arrêtant à la vingtième, les *Mémoires* ne pouvaient pas fournir la matière d'un volume.

Comment compléter cette matière ? Dans la petite imprimerie qu'un prote nommé Lebrun avait installée par ses ordres en 1778 au château de Chanteloup, le duc de Choiseul avait fait imprimer plusieurs opuscules tirés à très petit nombre d'exemplaires, à trois seulement pour l'un d'entre eux. Ces opuscules rarissimes auraient disparu si l'ancien secrétaire du duc de Choi-

seul, Soulavie, n'avait eu la pensée, d'ailleurs intéressée, de les rendre publics cinq ans après la mort du duc, en les faisant paraître en deux tomes sous le titre de : *Mémoires de M. le duc de Choiseul*. Des sept opuscules que reproduisait cette édition, communément appelée l'*édition de Chanteloup* (1) quoiqu'elle fût lancée par un libraire parisien (2), quatre n'étaient que des factums politiques, puis une arlequinade, et trois seulement, se référant à la vie de Choiseul, pouvaient logiquement se joindre au récit biographique fourni par les vingt Lettres inédites. Cependant Jules Flammermont, qui s'était chargé de constituer la matière du volume à

(1) Au dix-huitième siècle le mot *Mémoires* n'était pas exclusivement employé dans son sens actuel de récit autobiographique. Il pouvait également désigner un recueil de pièces variées, propres à faire connaître aussi bien les détails de la vie, que la manière de penser, les traits de caractère, la nature d'imagination d'une personne. La licence était telle, dans la pratique des éditeurs, que Soulavie, pour compléter les deux volumes qui contenaient en tout neuf pièces, n'avait pas craint d'ajouter, sous le couvert de ce mot, *Mémoires*, deux contes de fées écrits par la duchesse de Choiseul; quant aux sept opuscules émanant du duc de Choiseul, on peut, d'après leurs titres, juger ce qu'ils étaient : 1° Anecdote particulière à la cour de Louis XV (voir la lettre XXI). — 2° Réflexions sur la liberté de l'exportation des grains, mai 1775. — 3° Intrigue de l'abbé Terray, de Mme du Barry et du duc d'Aiguillon, pour me faire renvoyer du ministère (voir la lettre XXIII). — 4° Projet de finance et de liquidation des dettes de l'Etat et de borner la dépense du Roi. — 5° Réflexions sur l'établissement des Etats provinciaux en France (1778). — 6° Intrigues de la Cour, notamment de M. le duc d'Aiguillon et de Mme du Barry, pour me faire ôter par le Roi la charge de colonel-général des Suisses et Grisons (voir les lettres XXIV à XXVII). — 7° Le royaume de l'Arlequinerie.

(2) Mémoires de M. le duc de Choiseul, ancien ministre de la marine, de la guerre et des affaires étrangères, écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux, dans son Cabinet à Chanteloup, en 1778. A Chanteloup et à Paris. Chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20, prix 6 l. les 2 vol. broch. et 6 liv. 10 s. fr. de port par la poste. Buisson, qui habitait l'hôtel de Coëtlosquet, rue Hautefeuille, avait annoncé, dès le mois de décembre 1789, cette publication ainsi que plusieurs autres, en un prospectus qui se trouve relié en tête de l'exemplaire des *Mémoires* de 1790 conservé à la Bibliothèque Nationale.



compléter, n'hésita pas à placer à la suite des vingt Lettres tous les opuscules publiés par Soulavie dans l'édition de Chanteloup, y compris l'arlequinade (1). Il ne se demandait pas si tous ces opuscules avaient ou non le caractère de souvenirs personnels et répondaient ou non au titre générique de *Mémoires* qu'il destinait au volume. Simplement il désirait profiter de l'occasion offerte par les vingt Lettres inédites pour donner au public une suite complète des écrits laissés par le duc de Choiseul et qui n'ont jamais été réunis. Toutefois, fidèle à ses défiances de savant scrupuleux, il s'attardait en de nouvelles perplexités. En vertu d'une sévérité que ne partagent pas tous les érudits, il jugeait Soulavie un maître faussaire et, craignant que les opuscules publiés en 1790 par ce personnage ne fussent sinon apocryphes, du moins arrangés avec le plus outrecuidant sans-gêne, il hésitait à rééditer des écrits dont l'authenticité restait pour lui douteuse. Une heureuse coïncidence vint le tirer d'incertitude.

Dans le même temps qu'Étienne Charavay et Jules Flammermont se décidaient à leur amicale collaboration, les éditeurs Plon-Nourrit et Cie recevaient une pro-

(1) L'arlequinade (*le Royaume de l'Arlequinerie*) est une satire de l'éducation donnée à Louis XVI. Or, six ans plus tôt, en 1784, Louis XVI avait fait prêter sur le trésor quatre millions au duc de Choiseul pour l'empêcher de sombrer en une désastreuse liquidation. La publication d'une facétie qui jadis avait été représentée à Chanteloup et qui montrait Louis XVI, alors dauphin, comme un lourdaud d'esprit, devait paraître singulièrement malséante si la veuve et le neveu du duc de Choiseul pouvaient être accusés d'avoir prêté la main à cette publication. La duchesse de Choiseul et Claude-Antoine-Gabriel de Choiseul, héritier des titres et du nom, désavouèrent l'édition de 1790, mais seulement « à cause de quelques plaisanteries de société qui y étaient jointes et qui n'auraient jamais dû y paraître », suivant les termes qu'emploiera Gabriel de Choiseul lorsqu'en 1829, il publiera dans la *Revue de Paris* des Souvenirs relatifs à son oncle.



position d'achat pour un Recueil en deux tomes, dont ils se rendirent acquéreurs et qui, copié par une seule main (1), portait en suscription : *Manuscrits de Choiseul*.

Au premier aspect, par tous les caractères extérieurs, par la pâte, la couleur et le filigrane du papier, par la belle tenue de l'écriture, par les tonalités vieillies de la reliure en maroquin plein, fileté sur les plats, timbré de fers à fleurettes sur les dos, les deux tomes du Recueil apparaissaient indéniablement anciens. Or ils contenaient presque tous les opuscules reproduits par l'édition dite de Chanteloup, et la concordance des deux textes, dont l'un était évidemment pur de sophistication, ne permettait plus de doute sur l'authenticité.

Outre la plupart des opuscules que publia Soulavie, le compilateur des deux tomes avait recueilli d'autres morceaux et fragments provenant des papiers du duc de Choiseul, notamment cette étonnante consultation que le duc avait rédigée pour la marquise de Pompadour. La Marquise voulait faire parvenir aux oreilles du Pape ce renseignement qu'elle ne partageait plus la couche royale et, puisqu'elle cessait d'être une occasion de péché pour le Monarque, elle prétendait obtenir pour celui-ci l'autorisation de la conserver près de lui sans qu'il fût privé des sacrements. Dans le livre qu'il a récemment publié (2), M. de Nolhac nous

(1) Très vraisemblablement une main de copiste professionnel ou de secrétaire ; à de rares endroits des corrections sont indiquées d'une autre main.

(2) *Louis XV et Mme de Pompadour* d'après des documents inédits. Paris, Calmann Lévy, 1904, p. 339 et suiv. Quand parut le livre de M. de Nolhac, le texte des présents *Mémoires*, qui n'auront été mis en vente que plusieurs mois après l'achèvement de leur impression, était entièrement composé, sauf la préface, mis en pages et prêt à tirer. Je n'ai pas voulu faire un remaniement considérable ; d'autre part, je souhaitais vivement

montre Mme de Pompadour rédigeant elle-même cette note. Selon lui, la Marquise aurait, en habile coquette, fardé le récit de ses relations secrètes avec le Roi de manière à s'y donner un rôle conforme à la satisfaction de sa vanité. Le morceau n'a pas, ce me semble, les grâces précieuses et le manque de suite concise qu'on surprend le plus souvent dans les compositions féminines; il est fermement conduit, avec un sens très fin des subtilités diplomatiques, et l'attribution faite au duc de Choiseul par le compilateur du Recueil concorde avec le caractère de la rédaction. Entraîné par ses dons d'écrivain charmant, M. de Nolhac sait, avec le tact le plus sûr, donner aux personnages de l'histoire l'aimable intérêt qui répond au goût de son public de gens du monde; mais on l'accuse de sacrifier la rigueur de la critique à des effets de psychologie (1). Ce reproche se trouve être vrai sur le point de détail que je rapporte; pourtant on ne saurait en prendre acte contre d'élégantes narrations dont l'incontestable supériorité réside dans leur agrément.

Le Recueil contenait encore un certain nombre de lettres échangées entre Louis XV et le duc de Choiseul, puis quarante-sept lettres écrites par le duc à Voltaire. Ces lettres, dont la véracité pouvait être aisément contrôlée par ailleurs (2), dénotaient pour le Recueil une origine échappant à toute suspicion et les éditeurs

ne pas laisser passer sans y donner l'attention qu'elle mérite, l'opinion d'un auteur si distingué. Voilà pourquoi la référence au livre de M. de Nolhac ne se trouve pas dans le corps du volume, à sa place (p. 168).

(1) Voir le spirituel et très sagace article de M. Ernest-Charles (*Revue bleue*, 2 avril 1904, 5e série, t. I, p. 439).

(2) Quelques-unes des lettres écrites par Louis XV au duc de Choiseul avaient été publiées d'après les originaux par le neveu du duc en 1829, dans la *Revue de Paris*. Quant aux lettres du duc à Voltaire, elles étaient



Plon-Nourrit et Cie avaient bien voulu me le confier pour en tirer ce qui pouvait faire l'objet d'une publication. Cependant, par mon beau-frère Étienne Charavay, Jules Flammermont en eut connaissance; il en demanda la communication; les éditeurs le mirent à sa disposition (1). Il y trouva la preuve que Soulavie, plus fidèle qu'il ne l'imaginait, n'avait point fait œuvre de faussaire dans l'édition de Chanteloup. Dès lors, tranquillisé sur ce cas de conscience érudite, il fixa la composition du volume dont les vingt Lettres de *Mémoires* inédits devaient former le début. Il le complétait d'abord à l'aide des opuscules exactement publiés par Soulavie; puis, voulant, ainsi que je l'ai dit, étendre à tous les écrits du duc de Choiseul sa prise de possession, il ajoutait les fragments et morceaux nouveaux et les parties de correspondances que l'apparition très opportune du Recueil venait de lui révéler. Toutefois ce projet d'ambition vaste rencontrait un obstacle. La correspondance de Choiseul avec Voltaire formait un bel ensemble inédit qui méritait de faire l'objet d'une publication spéciale, et déjà les éditeurs Plon-Nourrit et Cie avaient, sur ma présentation, chargé mon fils Pierre Calmettes de les mettre en valeur. De fait, lorsqu'elles parurent, un an plus tard, d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, puis en in-dix-huit (2), elles

authentiquées par nombre de traits de la correspondance générale du philosophe, notamment par les phrases qu'il avait empruntées à ces lettres pour en faire part, en les reproduisant presque textuellement, à d'autres correspondants.

(1) Flammermont retrouva dans le deuxième tome du Recueil quelques fragments dont la copie avait été prise avant 1840. Cette copie appartenait à M. Jobez, qui la lui avait communiquée en 1882.

(2) *Choiseul et Voltaire d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire*, par Pierre CALMETTES, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902.

furent très favorablement accueillies. Sauf cette partie de correspondance, tout ce qui dans le Recueil pouvait lui sembler utilisable, fut laissé par les éditeurs à la discrétion de Jules Flammermont. A défaut de la totalité, Flammermont décida de retenir ceux des morceaux, factums, comptes rendus techniques ou simples fragments qui ne figuraient pas dans l'édition de Chanteloup et qu'il reproduisait dans son volume. En sa composition définitive, le volume cessait d'être les *Mémoires* pour devenir l'œuvre complète de Choiseul (1), et les vingt Lettres de *Mémoires* inédits n'y figuraient plus qu'à titre de premier document en un livre de documents.

Je dois dire qu'Étienne Charavay n'assistait pas sans appréhension à cette élaboration de l'œuvre commune. Ayant consulté l'un de ses parents versé dans les choses de l'édition, il en avait reçu l'avis qu'un livre ainsi constitué serait un livre de bourrage qui, loin de justifier le titre de *Mémoires* indûment appliqué, risquerait de tourner au ramassis de pièces, au fatras de compilation sans aucune valeur d'unité. Pris entre ce conseil, dont il reconnaissait la compétence spéciale, et le désir de ne pas contrarier les intentions précises de son collaborateur, Étienne Charavay demeurait en suspens. Entre temps Flammermont, que des rapports sympathiques unissaient au Directeur historique de la *Revue de Paris*, venait, d'accord avec son colla-

(1) Jules Flammermont avait composé son volume en trois parties; d'abord les écrits du duc de Choiseul sous le règne de Louis XV; puis les écrits datant du règne de Louis XVI; enfin un appendice qui devait comprendre le *Royaume de l'Arlequinerie*, des lettres adressées à Bertin, écuyer du duc, par le duc lui-même, par Mme de Gramont et par d'autres. Il ajoutait jusqu'aux dépêches de l'ambassadeur d'Autriche, Starhemberg.



borateur, mais en un élan de libéralité peut-être excessive, de donner à cette Revue (1) six des vingt Lettres inédites, c'est-à-dire la fleur de nouveauté de son futur volume. Le mouvement d'intérêt que provoqua la mise au jour de ces six Lettres fut tel qu'Étienne Charavay se rassura sur le succès de la publication en librairie et se berça de l'espoir que la partie d'inédit garantirait ce succès, quelle que fût la matière de remplissage dont se compléterait le volume. De nature peu combative, Etienne Charavay n'était pas fâché de pouvoir s'en tenir à cette solution conforme à son tempérament essentiellement conciliant.

Les six Lettres publiées par la *Revue de Paris* avaient attiré l'attention des maisons d'édition et plusieurs d'entre celles-ci firent des offres aux deux collaborateurs; mais, se trouvant en relations avec la maison Plon-Nourrit et Cie qui, suivant le plan adopté par Flammermont, concourait pour une certaine part à la composition du futur volume, ce fut d'elle qu'ils acceptèrent un projet de traité pour la publication (2). Ce projet, en principe adopté, n'était pas encore ratifié par les signatures quand, le 29 juillet 1899, mourut Flammermont. Flammermont laissait un testament assez obscur, exhérédant clairement les uns, mais n'instituant pas explicitement les autres. Il importait de savoir si les héritiers naturels déshérités ne feraient pas valoir des droits contre la Faculté des Lettres pourvue non de la succession totale, mais d'un legs

(1) Numéros du 15 mai, du 1er juillet et du 1er septembre 1899.

(2) Lorsqu'elle publia six des vingt Lettres, la *Revue de Paris* annonça que le volume, dont ces Lettres faisaient partie, devait paraître à la librairie Plon-Nourrit et Cie.

particulier. De longs délais s'annonçaient. Se trouvant en face de vagues ayants droit au lieu et place de son collaborateur, Étienne Charavay dut se résigner à l'attente; il n'avait pas encore repris l'examen du volume préparé par Flammermont quand, à son tour, il fut surpris par la mort, le 2 octobre 1899, deux mois après qu'elle eut enlevé Jules Flammermont.

Étienne Charavay n'était pas seulement un beau-frère pour moi; les liens d'une étroite fraternité, qui débuta sur les bancs de l'École des Chartes, nous unissaient. Je fus chargé par sa veuve de mettre en valeur les travaux qu'il laissait en cours d'exécution, notamment les *Mémoires* du duc de Choiseul; mais les héritiers Charavay n'étaient que pour une moitié propriétaires de ces *Mémoires;* ils ne pouvaient agir avant que les héritiers Flammermont fussent légalement reconnus et qu'une nouvelle mise d'intérêts en commun décidât de la suite à donner à l'opération. Les débrouillements d'affaires sont longs. Bien que les héritiers naturels de Flammermont, respectueux des dernières volontés de leur parent, n'eussent pas produit de revendications, la Faculté des Lettres ne put entrer en possession de son legs que deux ans après l'ouverture du testament. Dans ce legs, elle n'entendit pas comprendre les *Mémoires* du duc de Choiseul, et généreusement elle résolut d'abandonner aux héritiers d'Étienne Charavay le soin et les profits de la publication.

Dès lors j'avais à m'acquitter de la tâche que m'avait confiée la veuve d'Étienne Charavay. Si j'avais pu prévoir quelles responsabilités et quels labeurs m'incombaient, peut-être aurais-je mis à l'acceptation de cette tâche beaucoup d'hésitation. Sans doute, d'après ce

que j'en avais entendu dire par Étienne Charavay, je connaissais le plan général de la composition; je le savais sujet à revision; mais j'imaginais n'avoir qu'un choix rapide à faire pour ramener cette composition à des proportions compatibles avec les nécessités de l'édition. D'autre part, je croyais le détail si minutieux et si long de l'annotation complètement achevé, prêt pour l'impression. Or non seulement je ne trouvai que des notes sommaires, afférentes seulement aux six Lettres parues dans la *Revue de Paris*; mais, quand j'étudiai le manuscrit, je fus effaré de l'effet incohérent que produisaient, après les vingt Lettres inédites, une suite sans suite de morceaux et de fragments non reliés entre eux et du genre le plus différent. Le titre de *Mémoires*, sous lequel était annoncé le volume, impliquait à mon sens que le volume ne devait comprendre, parmi les écrits originaux émanés de Choiseul, que des récits présentant nettement le caractère de narration autobiographique. Tout ce qui ne répondait pas à ce principe, et par exemple les factums politiques, financiers, militaires, administratifs, d'un intérêt purement technique tels que les *Réflexions sur la liberté de l'exportation des grains*, les *Observations sur la situation de la Finance*, les *Réflexions sur l'établissement des États provinciaux*, le *Plan de campagne contre l'Angleterre*, devaient, à mon sens, être écartés systématiquement. Toutefois une telle résolution me paraissait particulièrement grave à prendre. Je ne concevais pas que le manuscrit pût être publié tel qu'il m'arrivait; mais je me voyais dans l'alternative ou de modifier un plan dont je ne m'estimais pas être entièrement le maître ou de laisser le volume en l'état où je le recevais, sans

notes et chargé d'un fatras dépassant de moitié la matière d'un fort *in-octavo*, c'est-à-dire impubliable. Je modifiai le plan.

Ce n'est pas tout. Les morceaux d'autobiographie qui pouvaient, sans en changer le caractère, servir de continuation aux vingt Lettres de *Mémoires* inédits et qui devaient conséquemment fixer seuls mon choix, se trouvaient être des récits isolés, que le duc de Choiseul, en des heures de colère vengeresse, d'ardeur justificative ou d'espoir intéressé, jetait, à sa manière, fébrilement sur le papier. Sa plume capricieuse en laissa plusieurs inachevés. Placés à leur date respective, ils marquaient d'importantes étapes dans la vie du duc de Choiseul; mais, entre ces étapes, le cours biographique restait interrompu. Le lecteur n'aurait pu passer de l'une à l'autre sans des sautes brusques ou des chutes dans le vide. Il était donc nécessaire de les relier par des ajoutés qui pussent servir de pont au lecteur, en permettant aux diverses parties du récit de se joindre (1). Mais, en reliant entre eux, après les avoir groupés, les différents morceaux d'autobiographie que nous avait laissés le duc de Choiseul, n'allais-je pas paraître avoir la prétention de reconstituer des *Mémoires* qu'il n'avait pas écrits intégralement et n'allais-je pas aggraver ma peine pour entrer dans une voie que, de leur vivant, Étienne Charavay et Jules Flammermont n'auraient peut-être pas voulu voir suivie. Et cependant fallait-il m'arrêter à moitié du chemin et, puisque j'avais dû,

(1) Afin que les ajoutés se distinguassent matériellement des textes originaux, j'aurais voulu qu'ils fussent composés en un œil plus fin; les conditions typographiques ne s'y sont pas prêtées; mais cela n'avait d'autre valeur que celle d'une précaution supplémentaire, la différence de rédaction ne laissant pas de confusion possible.



pour mettre le volume d'accord avec les exigences de la publication, en modifier le plan, ne fallait-il pas mener jusqu'au bout l'exécution de ce plan? C'est à ce dernier parti que je me suis arrêté dans une intention de logique, et je m'en déclare seul comptable, comme je suis comptable des notes qui, je l'ai dit, manquaient presque totalement (1).

Je tiens formellement à définir cette part de ma responsablité. Jules Flammermont était particulièrement soigneux de son renom d'érudit. Il laissa l'ordre de brûler toutes ses notes après sa mort, afin qu'elles ne pussent être utilisées sous leur forme précaire de document non mis au point et non contrôlé. Plus encore que Flammermont, Étienne Charavay poussait le scrupule exact jusqu'au religieux souci de la perfection. Respectueux de leur mémoire, je n'entends pas la trahir en la rendant passible de fautes dont je serais seul coupable. Je sais que le métier d'érudit prête à l'erreur, quelque soin qu'on apporte à le bien faire, et je puis citer à l'appui de mon dire cet aveu du très savant M. Aulard, qui, préparant une deuxième édition de son *Histoire politique de la Révolution française*, se déclarait effrayé du nombre d'assertions erronées et de faits inexacts qu'il trouvait à corriger dans la première édition. M. Aulard a consacré sa vie à la connaissance d'une époque qui le surprend encore en délit d'erreur. Après sa confession si digne de notre considération, il appartient aux moindres travailleurs de

(1) Dans le même esprit d'ensemble et pour rendre plus sensible l'apparence de continuité, j'ai conservé la désignation de *Lettres* aux chapitres qui suivent les vingt Lettres inédites. Ce changement de rubrique ne dépasse pas la licence d'un simple artifice typographique.



l'histoire de ne pas se montrer trop sûrs d'eux-mêmes ; voilà pourquoi je prends à mon compte les torts possibles, bien que j'aie mis à les éviter toute mon application, en pensant aux deux amis dont j'étais le continuateur.

L'excellent auteur d'excellents livres, Émile Campardon, dont l'heureuse inspiration a devancé pour l'étude du dix-huitième siècles tous les chercheurs récents et dont les découvertes furent pillées plus fréquemment que son nom ne fut cité, Campardon, le maître à l'esprit si net, à la mémoire si pleine de souvenirs, a bien voulu m'aider de ses conseils et de son érudition. Je ne puis mieux le remercier qu'en lui faisant honneur de son opinion. « C'est bien du Choiseul », m'a-t-il dit après avoir lu les épreuves du volume, « mais que le personnage se montre peu sympathique et quelle malpropreté de cracher sur le souverain dont on a reçu les bienfaits les plus insignes! »

Je ne défendrai pas le duc de Choiseul contre ce reproche d'ingratitude envers Louis XV ; car, si le rôle de l'histoire consistait à ne montrer que des héros de vertu, des âmes de noblesse et de grandeur, elle n'aurait qu'à se taire, et l'on sait combien l'historien risque son crédit à vouloir tenter de force des réhabilitations.

On peut pardonner à M. de Nolhac de défendre contre le mépris des « révolutionnaires » la Pompadour, qui fut à certaines heures peut-être une basse pourvoyeuse, et certainement une complice bénévole, n'ayant pas même l'excuse de n'être point intéressée. Son plaidoyer galant n'est pour M. de Nolhac qu'un thème élégant. Mais peut-on prendre au sérieux Vatel se perdant en arguties de casuiste dans le seul but de

refaire à Mme du Barry, contre les présomptions les plus fortes, une demi-vertu. Pour n'avoir pas roulé dans des bouges, ce qui n'est pas absolument prouvé d'ailleurs, la du Barry n'en fut pas moins une videuse d'hommes, un produit suffisamment complet de la fange. M. Gaston Maugras prétend relever Louis XV des hontes dont l'a chargé la postérité. Et cependant, parce qu'un prince s'est montré d'intimité douce et de commerce facile, nous faut-il oublier qu'il a souvent sacrifié l'intérêt du royaume au seul souci d'un bien-être égoïste et qu'il imposait à ses sujets, comme un privilège de son droit divin, le spectacle et jusqu'au récit de ses turpitudes?

Ce qu'il essaye incidemment pour Louis XV, M. Maugras le tente en grand pour Choiseul, en deux volumes qui se ressentent des concessions faites au délicat plaisir d'habiller des consciences en blanc. Il nous livre du duc de Choiseul non pas un portrait de nature, mais une image toute parée d'adoucissement.

On nous a fréquemment répété que les époques anciennes ne doivent pas se juger d'après la nôtre et que la différence des points de vue moraux d'un siècle à l'autre explique la différence des actions. En son désir de décerner un brevet d'honnête dame à son héroïne, le charmant biographe de Mme de Pompadour s'est autorisé de cette thèse pour invoquer une équité de jugement fondée sur l'excuse des mœurs du temps. Mais, en ce dix-huitième siècle que nous croyons connaître pour nous être laissé éblouir par le brillant de la surface, la morale profonde, celle qui garde intact le lien social, ne différait pas essentiellement de ce qu'elle fut au cours du dix-neuvième. Le paysan, le gentilhomme

rural, l'artisan des villes, le bourgeois des arts et du commerce, tous ceux qui représentaient le labeur vital de la France, ne partagèrent pas avec les courtisans, les financiers, les petits abbés et les hommes de lettres à gages, le cynisme d'inconscience délicieusement perverse. L'éclat de la Cour nous aveugle et, ne voyant qu'elle, nous oublions le peuple qui peine, comme en France il a toujours peiné, dans l'observation de la règle et dans la vertu de la souffrance Un examen plus attentif nous révèle que la parade d'immoralité ne fut pas la loi générale du temps, mais une façon d'être des hautes classes, une sorte de défi fanfaron, jeté follement à toutes les conditions d'existence saine et durable par un monde prêt à disparaître, un monde trop pressé de jouir pour ne pas confondre la satisfaction du vice avec le bonheur.

A lire les Mémoires contemporains, on sent combien la vie se rattrapait des excès de jouissance que cette noblesse caduque s'efforçait de lui ravir, en dépit des ménagements qu'on lui doit: et par exemple, la ruée de couchage qui se produisit à l'assaut génésique de Louis XV et qui mit en luttes continuelles les bas appétits enclins à spéculer sur le lit du Monarque monomane, cette chasse au pouvoir par la domination du rut royal, vertige d'intrigues autour d'une folie sensuelle, valut certainement à tous les courtisans intéressés au trafic des « coucheuses du Roi » plus de sacrifices d'amour-propre et de dignité, plus de peines et d'expédients, de déceptions et de chagrins; elle fit naître plus de convoitises, de jalousies, de haines et de trahisons, elle provoqua plus de ruines, coûta plus de larmes, qu'elle ne rapporta de faveurs mal acquises et



dissipées hâtivement. Tous ces fanfarons d'immoralité ne retiennent pas le bénéfice de leur bassesse, plus qu'ils n'ont l'excuse de leur époque; ils sont du pourri qui se désagrège. La noblesse a fini son temps.

Et le duc de Choiseul est de ce monde qui s'en va. Non moins que les autres, il a la jactance du vice et n'en a pas que la jactance. A ses débuts il est l'homme des bonnes fortunes, c'est-à-dire qu'il assure sa situation pécuniaire par les femmes, fonde sa carrière sur une louche perfidie, se fait le serviteur à dévotion d'une Pompadour et devient le maître du Maître par la Maîtresse. Plus tard, quand aura disparu sa protectrice, ce sera pour avoir égaré sur les chances d'une remplaçante, trop proche de lui, des espoirs suspects, qu'il va se trouver entraîné, malgré les conseils de son ambition, à faire échec à la du Barry; celle-ci se débarrassera de son opposition en obtenant sa disgrâce et, quand le Roi, dont il a si souvent flatté les faiblesses et sollicité les bienfaits, l'exilera dans sa fastueuse demeure de Chanteloup, alors il oubliera qu'il en a reçu successivement une lieutenance générale, le grand bailliage du pays des Vosges, le gouvernement général de Touraine, deux ambassades, trois ministères, la surintendance des Postes et le secret des lettres, la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, la duché-pairie, les ordres du Saint-Esprit et de la Toison d'or, soit des places et des honneurs équivalant à plusieurs centaines de mille livres, et des dons sans nombre, dont un cadeau de douze cent mille livres (1), puis des bons pour trois millions, que seule sa disgrâce

(1) Voir, à l'Appendice, la pièce justificative n° XIII.

ne lui permettra pas de toucher; enfin, comme dédommagement à la suppression de la dernière charge, cent mille écus d'argent comptant et soixante mille livres de pension, presque entièrement réversibles, après sa mort, sur la tête de la duchesse de Choiseul. Il oubliera que, pendant les douze années de son maintien au pouvoir, il avait écrit à son Maître les protestations d'amour le plus servile (1) et, quand sa chute exaltera sa colère, il couvrira d'infamie le bienfaiteur auquel il aura dû d'être traité par ses contemporains à l'égal de Mazarin, sinon même de Richelieu.

Certes il fut ingrat et, comme Émile Campardon, je laisse à d'autres le soin de pallier ses vilenies; mais il eut cette fortune que, chez lui, l'homme public fut très différent de l'homme privé. Non pas que l'homme privé ne soit, par certains côtés de caractère, sympathique. Léger, insouciant, s'abandonnant sans hypocrisie à ses plaisirs, Choiseul a la gaieté vive, l'impromptu brillant, la fantaisie communicative. En dépit d'une présomption que reflète l'air de toute sa personne, en dépit de son persiflage mordant que ses ennemis et même ses amis se plaisent parfois à considérer comme de la malignité jalouse, il est bon, serviable, adoré de son entourage.

Quant à l'homme public, doué d'un esprit très subtil, d'une intelligence déliée, d'un sens de pénétration particulièrement aigu, d'une souplesse d'assimilation peu commune, il apparaît fertile en conceptions, audacieux dans l'exécution, attentif à ses devoirs, sensible à la gloire; jamais il ne négligera dans ses vues la grandeur

(1) Voir, à l'Appendice, la pièce justificative n° XIV.



de la France, sur laquelle il règle couramment ses inspirations. Sans cesse contrarié dans la direction des affaires extérieures par l'action secrète du Roi, par les sottes imaginations de la Favorite, par les chimériques combinaisons d'un abbé de Bernis ou d'un maréchal de Belle-Isle; gêné dans la réalisation de ses desseins par la détresse des finances, à laquelle il reste étranger, ou par l'incapacité de généraux qu'il n'a pas fait nommer, il devra céder à la nécessité de la défaite, dont il subira les conséquences sans en avoir encouru les responsabilités; mais, s'il se voit obligé de sacrifier sur un point les intérêts du royaume, c'est en cherchant à compensér ce sacrifice sur d'autres points. Et, lorsqu'il se sera trompé, ce qui pour tant de chefs de service est d'un aveu difficile, il reconnaîtra franchement ses fautes et s'efforcera de les réparer.

Si, donc, il porte en lui le mal non de son temps, mais de sa caste, et si, dans ses actes privés, il se joue de la morale jusqu'à l'indignité; s'il en doit compte à l'histoire, qui ne saurait le mettre au point précis du jugement des hommes sans le considérer tout entier, du moins dans la direction générale de ses actes publics il se rattache aux plus hautes traditions. Aimable et brillant jusque dans ses vices, car ses vilenies sont exemptes des mesquineries de la sottise; doué, d'autre part, de quelques-unes des qualités supérieures qui font les grands hommes d'État, il se présente comme une figure d'un intérêt saillant. C'est ainsi, j'imagine, que la lecture de ses *Mémoires* le montrera.

Fernand Calmettes.



MÉMOIRES

DU

DUC DE CHOISEUL

LETTRE I

Malgré ma paresse, Monsieur, et le dégoût que je me sens de me rappeler beaucoup de faits dont j'ai été témoin, et surtout de parler de quelques personnages avec lesquels j'ai eu des relations nécessaires de devoir, de respect, de société et d'affaires, vous ordonnez; ma répugnance cesse. Je vous écrirai successivement ce qui m'est arrivé particulièrement, depuis environ quinze à vingt ans, la chaîne qui a conduit une fortune très enviée, mais formée par le hasard et par les moyens les plus simples; je vous manderai ce que j'ai fait ou ce que j'ai voulu faire dans les différentes parties de l'administration. Vous trouverez, dans ce qui me regarde personnellement et dans la partie qui concerne l'administration, le portrait de presque tous les gens que vous connaissez, et, sans déguisement, le bien ou le mal que je pense qu'ils méritent. Je tâcherai de m'astreindre à la justesse des époques; cependant je ne vous le promets pas. Ce n'est point un travail, ni des *Mémoires* en règle que je prétends vous offrir; ce sont mes idées passées, telles que ma mémoire me les présentera, que je soumets par obéissance et par sentiment à votre amitié. Je souhaite que cette lecture vous soit aussi agréable que j'ai de plaisir de m'occuper de vous plaire.

LETTRE II

Choiseul se rend à Venise en 1738 pour assister à la guerre déclarée entre l'Empereur et les Turcs. — La petite vérole l'empêche de suivre la campagne. — Il voyage en Italie avec le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane. — Il fait la campagne de Hongrie en 1739. — Il est atteint d'une fièvre pestilentielle et rentre à Paris.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, de ma naissance. L'on m'a toujours dit que j'étais gentilhomme aussi ancien que qui que ce soit. J'ignore absolument ma généalogie qui est, comme celle de tout le monde, dans les livres qui traitent cette matière (1). Depuis mon enfance, sans être ébloui des titres ni des dignités, j'ai regardé que mon

(1) Étienne-François de Choiseul naquit à Lunéville (?) le 28 juin 1719. Il était le fils aîné de François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville, et de Louise-Charlotte-Élisabeth de Bassompierre. La maison de Choiseul tirait son nom de la terre de Choiseul, ancienne baronnie du Bassigny, pays de France, Champagne et Lorraine; elle descendait d'un certain Hugues, comte de Bassigny, qui vivait en 937, sous le règne de Louis IV d'Outremer. Cette antique maison de Choiseul, l'une des plus considérables du Bassigny champenois, se subdivisa en plusieurs branches, dont la branche des Choiseul-Beaupré, qui remonte au treizième siècle et qui fut une branche lorraine. C'est d'elle que descendait Étienne-François, qui porta d'abord le nom du marquisat de son père, Stainville, avant de s'illustrer sous le titre de duc de Choiseul. Le père de François-Étienne, François-Joseph, fit toute sa carrière au service des ducs de Lorraine. Il avait été, en 1725, l'envoyé extraordinaire du duc Léopold I[er] à la cour de Grande-Bretagne. Il reçut en 1726 le même emploi près de la cour de France et le conserva même lorsque le fils de Léopold, François-Étienne, eut cédé les états lorrains pour devenir duc de Toscane avant d'être empereur d'Allemagne. « Cet emploi, dit Dufort de Cheverny (*Mémoires*, t. I, p. 137), était un emploi de faveur qui lui valait trente mille francs, ne l'obligeait à rien et le laissait se livrer au plaisir de la bonne chère, sa passion dominante. » C'est François-Joseph de Choiseul qui fit entrer le marquisat de Stainville dans sa lignée, à titre d'héritier universel de son oncle maternel, le comte de Stainville, dont il recueillit par substitution le nom et les armes.



Maitre et le sang de mon Maitre étaient au-dessus de moi et que tout le reste était ou mon égal ou mon inférieur. Mon enfance et ma jeunesse se sont passées comme celles de tout le monde. N'ayant point servi à la guerre de 1733 (1), l'on imagina que la guerre, qui se faisait en Hongrie entre l'empereur Charles VI et les Turcs, serait une bonne instruction pour le métier que je devais embrasser. J'étais dans le régiment du Roi-Infanterie (2); j'obtins un congé et fus à Vienne en 1738. La petite vérole, qui me prit la veille de mon départ de Vienne pour l'armée, m'empêcha de faire cette campagne. L'empereur François Ier était alors grand-duc et marié avec l'archiduchesse actuellement Impératrice-Reine (3). Ce prince, dans l'hiver de 1738, put prendre possession de la Toscane. Mon père lui était attaché et obtint du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse que je ferais en même temps qu'eux le voyage d'Italie.

Je revins à Vienne au printemps avec ces princes, d'où je partis peu de jours après pour aller faire la campagne en Hongrie de 1739, comme aide de camp du prince Charles de Lorraine, lieutenant général dans l'armée de l'Empereur, commandée par le maréchal de Wallis. Ce fut dans cette campagne que se donna une célèbre bataille à Kroczka, que les Impériaux perdirent, et à la fin de cette

(1) Déclarée par la France à l'Autriche, cette guerre, dite de la succession de Pologne, détermina la cession de la Lorraine au beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski. Après la mort de celui-ci, la Lorraine devait faire retour à la France.

(2) Choiseul ne devint lieutenant en second au Roi-Infanterie que le 24 février 1730. A l'époque dont il parle, il était lieutenant réformé à la suite du régiment de cavalerie Royal-Allemand. Il commet donc une légère faute de mémoire.

(3) C'est l'illustre Marie-Thérèse qui, fille de l'empereur d'Allemagne Charles VI, avait épousé en 1736 le fils du duc Léopold de Lorraine, François-Étienne. Ayant succédé à son père en 1729, François-Étienne s'était vu déposséder de ses états lorrains cédés à Stanislas Leczinski. Il avait, en échange, obtenu le grand-duché de Toscane; il ne devait monter qu'en 1745, avec Marie-Thérèse, sur le trône impérial.



campagne la paix fut faite sous Belgrade au camp du Grand Vizir (1). Comme officier français, quoique attaché au prince Charles, je fus plusieurs jours de suite au camp turc chez M. de Villeneuve, ambassadeur de France, et fus tenté de m'en revenir par Constantinople à Paris. J'ai toujours eu du regret d'avoir eu la prudence, qui n'était pas ma qualité dominante dans ce temps-là, de ne pas suivre ce projet de voyage. Quoi qu'il en soit, je ne tirai de mon goût pour l'armée turque que la satisfaction que ma curiosité me faisait rechercher, et une manière de fièvre pestilentielle, dont je fus très malade jusques à mon retour à Vienne et dont je me ressentais encore à mon arrivée à Paris au mois de janvier 1740.

Je me trouvai alors n'avoir pour état en France qu'une sous-lieutenance au régiment du Roi et pour appui un père, qui, par sa manière toute particulière de voir et de vivre, ne pouvait m'être d'aucun secours pour obtenir des préférences, d'autant moins qu'outre qu'il ne s'occupait nullement de mon avancement, qu'il ne lui était pas possible, vu son goût pour la table et pour une société très privée, de me faire connaître de la bonne compagnie. Son attachement au duc de Lorraine, dont il avait été ministre en France, et qui était une suite de la situation des biens que l'on lui avait donnés en Lorraine dans son enfance à cette condition, était alors une tache (2).

(1) Signé, le 18 septembre 1739, grâce à la médiation de la France, entre l'Autriche et la Russie d'une part, la Turquie de l'autre, le traité de Belgrade consacrait le succès des armes turques. Avec Belgrade, qu'ils venaient d'ailleurs de reprendre sans coup férir, les Turcs recouvraient les parties de la Bosnie, de la Serbie et de la Valachie que lui avait enlevées l'Autriche en 1718. Quant à la Russie, elle abandonnait ses conquêtes de Moldavie et de Crimée et renonçait à la navigation sur la mer Noire.

(2) Depuis que le roi Stanislas remplaçait en Lorraine les anciens ducs, le parti de ces ducs était en grande défaveur à la cour de France. Cette défaveur allait s'accentuer encore quand, en cette même année 1740, la France se déclara, dans la guerre de la succession d'Autriche, contre les prétentions du dernier duc lorrain, François-Étienne, au trône impérial.



[Ici se trouve une lacune de huit pages. La fin de la deuxième lettre manque dans le manuscrit original. Entre autres faits, Choiseul devait raconter la campagne ouverte en Bohême par la succession d'Autriche, campagne à laquelle il prit part sous son grade de lieutenant en second dans un régiment du Roi-Infanterie. L'empereur Charles VI était mort en 1740 et sa fille Marie-Thérèse luttait contre cinq compétiteurs. L'un de ces compétiteurs, l'électeur de Bavière Charles-Albert, qui réclamait le trône impérial sous prétexte qu'il avait épousé une fille cadette de Joseph Ier, frère aîné de Charles VI, était soutenu par la France, qu'il entraîna à la conquête de la Bohême. Prague fut prise le 26 novembre 1741; Charles-Albert s'y fit couronner roi de Bohême, le 19 décembre, en attendant d'être élu empereur d'Allemagne par la diète réunie à Francfort, ce qui fut fait un mois et demi plus tard, le 31 janvier 1742. Cependant l'opération hardie qui avait amené les troupes françaises jusque dans la capitale de la Bohême fut suivie d'opérations plus difficiles en Allemagne et en Bavière. Isolées puis bloquées dans Prague, les troupes françaises durent évacuer la ville et, profitant des rigueurs de l'hiver qui rendaient moins actif le blocus, opérer, à travers la glace et les neiges, cette fameuse retraite que les contemporains comparèrent à la retraite des Dix-Mille (décembre 1742). En un chapitre rétrospectif, Choiseul, à la *Lettre XII*, parlera de ces événements, mais seulement au point de vue de la politique générale de son temps et sans faire allusion au rôle qu'il joua. Ce rôle fut très honorable. Choiseul n'était pas homme à le passer sous silence; c'est donc ici, suivant toute vraisemblance, qu'il en donnait le détail.]

LETTRE III

Bataille de Dettingen (1743). — Déroute de l'armée française. — Indiscipline des troupes. — Leçon dont profite Choiseul.

[La lacune qui termine brusquement la fin de la deuxième lettre entame le commencement de la troisième, dans laquelle Choiseul poursuit le récit des faits relatifs à la guerre de la succession d'Autriche. Tandis que la France s'épuise à soutenir l'électeur Charles-Albert, l'Angleterre entre en scène et, de concert avec l'Autriche, défend la cause de Marie-Thérèse. Cinquante mille Anglo-Allemands, commandés par le roi d'Angleterre George II, ont traversé le Mein lorsque paraît le maréchal de Noailles chargé de leur barrer la route. A son approche ils repassent précipitamment la rivière et le maréchal, qui les suit, prend ses dispositions pour les forcer à se livrer à lui. Il s'est établi dans une position infranchissable près du village de Dettingen et les ennemis se sont laissé acculer en une telle impasse qu'il n'a qu'à les attendre pour être certain de la victoire. Mais une attaque précipitée du duc de Gramont et l'indiscipline des troupes compromettent le succès assuré. La bataille de Dettingen est livrée le 27 juin 1743. Depuis le 21 mai de cette année, Choiseul était pourvu d'un régiment portant son nom. Avant de rejoindre ce régiment, qui doit guerroyer en Savoie, il assiste à la campagne du Mein dont le sort se décide à Dettingen. Au moment où reprend son récit, l'attaque intempestive du duc de Gramont s'est produite dans la matinée de la bataille. Les troupes d'avant-garde,



auxquelles est réuni le corps du duc de Gramont, ont été lancées en avant de leur position inexpugnable; elles ont été reçues par les décharges ennemies ; le désordre, qui s'en est suivi, a été tel qu'il semble devoir déterminer une fuite générale. Cependant, ainsi que le constate Choiseul, le mal est encore réparable.]

... Les troupes en s'enfuyant passèrent le ravin et le village. L'on avait perdu du monde sans doute aux trois décharges générales de l'armée ennemie, mais il n'y avait que quelques corps en particulier qui avaient souffert. La tête de l'infanterie était en état et l'on se retrouvait, à midi, sans être pressé par les ennemis, qui, ce qui paraît fabuleux, se contentaient de voir fuir l'armée française sans avancer. On se retrouvait donc dans la position pour laquelle M. le maréchal de Noailles avait fait marcher son armée, dans la position qui était l'objet de toutes les opérations de la campagne. Le village de Dettingen avoisine le Mein. De ce village jusqu'à des marais qui touchent à des bois, lesquels bornent la montagne, il y a un ravin impraticable pour le passage d'une armée devant une autre. Cependant, en venant d'Aschaffenbourg, où très indiscrètement s'était avancée l'armée du roi d'Angleterre pour se replier sur Francfort, où était le dépôt des subsistances de l'armée anglaise, il fallait, ou passer par Dettingen, traverser le village et le ravin pour entrer dans la plaine d'Hanau, ou bien prendre le chemin de la montagne qui était fort difficile, car il fallait que le roi d'Angleterre fît passer toute son armée dans la montagne par un seul chemin, qui était un défilé, ce qui était extrêmement dangereux et regardé comme impraticable vis-à-vis une armée ennemie.

Du moment que le roi d'Angleterre se fut avancé jusqu'à Aschaffenbourg, M. le maréchal de Noailles arrangea tous ses projets pour rendre difficile la communication de Francfort à Aschaffenbourg, afin d'obliger le

roi d'Angleterre à rétrograder. Comme les deux camps n'avaient que le Mein entre eux, l'on connaissait les mouvements d'un camp comme de l'autre. M. le maréchal de Noailles fit établir deux ponts à deux lieues au-dessous de son camp, fortifia la tête de ces ponts, fit prendre des postes sur le Mein au-dessus et au-dessous, établit sur la rive de son côté cent pièces de canon de parc qui devaient battre la plaine qui approchait de Dettingen et empêcher les ennemis de marcher par cette route. Il envoya un corps considérable à ces ponts, non seulement pour les garder, mais pour faire l'avant-garde de l'armée et l'aller placer à Dettingen et au ravin, si les ennemis faisaient un mouvement. Je crois qu'il y a peu d'exemples d'une position militaire aussi avantageuse et aussi bien combinée. Cette position établie, M. le maréchal de Noailles s'occupa avec activité à gêner les moyens de l'armée anglaise qui venait de Francfort, afin d'obliger le roi d'Angleterre de faire un mouvement et d'en profiter.

Tout lui réussit à souhait et l'armée anglaise se disposa à se replier sur Francfort. Le maréchal de Noailles en fut averti sur-le-champ. Il fit passer l'avant-garde qu'il avait à ses ponts, il y joignit le corps que commandait le duc de Gramont. A la pointe du jour, ces deux corps étaient de l'autre côté du Mein. Il les plaça sur la direction du village de Dettingen, en leur ordonnant de s'appuyer à ce village et de longer le ravin en le mettant devant eux. Cette première disposition faite, il repassa le Mein pour faire marcher l'armée et la porter dans la direction où il avait mis son avant-garde. Il voulait voir aussi l'effet de l'artillerie placée à la rive gauche du Mein. Dans l'intervalle du temps qu'il mit à aller chercher le reste de son armée et à considérer le mouvement des ennemis et l'effet de son artillerie, ceux qui commandaient les avant-gardes, préoccupés de l'idée que les ennemis n'oseraient pas tenter le passage du ravin et du village, mais au con-

traire prenaient le parti de se retirer par la montagne, craignirent que, si ils attendaient le reste de l'armée que le maréchal allait chercher, les ennemis auraient le temps de se déblayer par la montagne, qu'ils feraient tête dans les défilés et qu'ainsi l'on perdrait tout l'avantage de la journée et des dispositions précédentes si l'on ne serrait pas les mesures. Ils se trompèrent en prenant une des deux suppositions pour l'autre. En conséquence, le duc de Gramont fit passer le ravin et le village aux deux réserves.

Le maréchal arriva au moment où les troupes marchaient croyant aller attaquer une arrière-garde. Il n'eut pas la conscience de faire retirer ses avant-gardes, de les replacer dans la position d'où elles étaient parties et d'y attendre son armée. Elle arriva, cette armée, à tire-d'aile; on l'enfourna successivement dans un terrain qui ne pouvait pas la contenir. Elle manqua d'ordre et s'enfuit; mais il n'était que midi. Les troupes qui ne purent pas entrer sur le champ de bataille étaient dans la plaine, de l'autre côté du village et du ravin. Les ennemis ne suivaient pas. L'artillerie de la gauche du Mein avait repris l'avantage qu'elle avait perdu lorsque nos troupes avaient eu dépassé le village de Dettingen. Toute l'armée par la suite s'était rendue dans le village ou de l'autre côté du ravin. Pourquoi n'a-t-on pas repris la position qui était l'objet, le seul objet de l'opération? Le maréchal de Noailles l'a voulu; je lui en ai entendu donner l'ordre trois fois et lui-même faire ses efforts pour rallier et mettre en bataille les troupes. Si l'on eût repris cette position, les ennemis étaient perdus, malgré l'échauffourée du matin où ils avaient eu de l'avantage. L'on ne reprit pas cette position parce que les troupes ne voulurent jamais obéir au commandement. L'ignorance, l'effroi, le bruit, le manque de silence rendirent toutes les peines inutiles, et un coup de canon, tiré au hasard par les ennemis, éparpilla l'armée du Roi et rendit impossible tout moyen

de la contenir. On ne songea qu'à la faire repasser le Mein et à mettre cette barrière entre les ennemis et elle.

Les ennemis, de leur côté, ne songèrent qu'à marcher sur Francfort, même en abandonnant leurs blessés, et à profiter du bonheur qui les avait tirés d'une situation aussi dangereuse, bonheur qu'ils n'ont dû qu'à l'indiscipline et à l'ignorance de l'armée française; car, avec une armée disciplinée et qui eût connu l'ordre, les fautes de tactique des généraux auraient été réparées. Nous avons vu depuis, comme je vous l'ai déjà mandé, à la bataille d'Hakirken, ce que la discipline et l'ordre peuvent produire. Et quelle différence de position! Je vous ai fait, Monsieur, ce long détail pour vous dire que, vingt ans après la bataille de Dettingen, j'ai été frappé des inconvénients de l'indiscipline et de l'ignorance de l'ordre dont j'avais été témoin, et que ce que j'ai vu dans cette bataille a été un des principaux motifs qui m'ont déterminé à proposer au Roi, en 1763, les changements dans son militaire que j'ai exécutés.

LETTRE IV

Choiseul quitte l'armée d'Allemagne. — Il est chargé de porter au Roi les détails de la bataille de Dettingen. — Il trouve la Cour tout occupée d'intrigues. — Il refuse une mission à Vienne et reste à Paris pour se livrer au plaisir.

Je quittai l'armée, comme je vous l'ai dit précédemment, pour aller joindre mon régiment, qui devait marcher en Savoie, et je fus chargé de porter à la Cour les détails de la bataille de Dettingen. Ils furent reçus assez froidement. Mme de Châteauroux était Maîtresse; l'intrigue de Cour intéressait plus que les faits militaires; le Ministre de la guerre (1) était plus fort dans le genre de l'intrigue qu'il n'était instruit et intéressé aux détails de l'armée. Sans m'occuper des différentes vues qui agitaient la Cour, après avoir rempli ma commission, je ne songeai qu'à mon plaisir et je me livrai pendant cette année à tout ce que la dissipation et l'inexpérience occasionnent de désordre dans une jeune tête.

Je ne joignis pas mon régiment, parce qu'il resta en Provence. D'ailleurs, le Conseil du Roi avait imaginé de m'envoyer à Vienne, sous prétexte de l'échange des prisonniers et afin de pouvoir, par mon moyen, faire passer à cette Cour des propositions de paix de la part du Roi. Le cardinal de Tencin (2) me parla de ce projet et me demanda quel était mon avis sur cette mission. Je lui demandai quelques jours pour y réfléchir. Je ne fus pas

(1) Le comte d'Argenson.

(2) Le cardinal de Tencin était ministre d'État depuis 1742.

longtemps à me décider à ne point accepter cette commission; je jugeai dès le premier moment qu'elle était très subalterne, ce qui était suffisant pour me faire sentir qu'elle ne me convenait pas. D'ailleurs, sans avoir beaucoup réfléchi sur la politique, j'aperçus aisément que le but de la commission, que l'on voulait me donner, n'aurait aucun succès; que la cour de Vienne n'était pas la maîtresse de ses déterminations, lesquelles étaient subordonnées à ses alliés, de sorte que l'on communiquerait ce que je proposerais à l'Angleterre, qui divulguerait le vrai motif de mon voyage à Vienne, et qu'après avoir été mal reçu en Autriche je serais renvoyé en France avec un peu de honte. Sans que je fusse un personnage qui pût embarrasser les ministres du Roi qui m'auraient envoyé, si par impossible mes propositions étaient agréées à Vienne et en Angleterre, je réfléchis que l'on ne me laisserait pas la gloire de faire la paix et que l'on enverrait d'autres personnages que moi pour recueillir les fruits de la première démarche.

D'après ces réflexions, je me résolus à refuser cette commission; mais, comme je désirais rester à Paris et ne pas aller joindre mon régiment en garnison en province, je ne m'avisai pas de dire au cardinal de Tencin que je refusais absolument; je lui présentai simplement quelques objections; je lui dis que je devais en conférer avec M. d'Argenson, ministre de la Guerre, et avec M. Amelot, ministre de la Politique; je fis naître à chaque conversation des difficultés assez raisonnables. Apparemment qu'il survint des événements qui effacèrent ce projet de la tête des ministres; je me gardais bien de les questionner; ils ne m'en parlèrent plus, non plus que d'aller joindre mon régiment, de sorte que je restai tranquillement livré à mes seuls plaisirs et aux tracasseries de la société pendant l'année 1743.

LETTRE V

Suite de la guerre de la succession d'Autriche ; opérations en Italie (1744). — Choiseul se rencontre dans l'armée du prince de Conti avec le duc d'Aiguillon, dont il devient le confident. — Le duc est irrité contre Louis XV, qui lui a pris Mme de Châteauroux. — Bataille sous Coni. — Manque de courage du duc d'Aiguillon.

En 1744, je fus employé à l'armée de M. le prince de Conti, en Provence. Cette armée était combinée avec celle des Espagnols commandée par l'Infant qui a été depuis duc de Parme (1). La campagne fut longue et fatigante. M. le prince de Conti (2), que je ne connaissais pas avant cette année, me traita avec bonté, et même avec distinction. J'ai servi sous lui en Italie ; en 1745, en Allemagne, où la campagne fut très tranquille, et en 1746, en Flandre, jusqu'après la prise de Charleroi, dont il m'envoya porter la nouvelle à la Cour. Dans ce temps et depuis ce temps, j'ai eu trop de sujets de me louer de ce prince pour me permettre de hasarder aucune réflexion sur ces trois campagnes. D'ailleurs un colonel ne peut pas juger sainement des embarras d'un général, et d'un général contrarié par des alliés. Je me bornerai à dire ce dont je puis être juge, qui est que M. le prince de Conti a cer-

(1) Don Philippe, fils de Philippe V, roi d'Espagne. Il en sera parlé plus loin.

(2) Louis-François de Bourbon, prince de Conti, fait lieutenant général lors d'une promotion des princes du sang en 1735, était généralissime des armées franco-espagnoles en Italie. Il allait servir sous le maréchal de Belleisle en Bavière, puis commander en Allemagne et en France (1745-1746). Son rôle militaire fut honorable. Quant à son rôle politique, les *Mémoires* de Choiseul nous fourniront l'occasion de le préciser.



tainement de l'esprit, du talent, de la perception, et qu'il est fort agréable de servir sous ses ordres quand il marque autant de bontés qu'il m'en a marquées.

Je me souviens qu'en 1744, en arrivant à Coni, M. d'Aiguillon, qui avait le régiment de Brie-Infanterie, fut de ma brigade avec le régiment de Conti. Nous couvrions le quartier général et la queue de la tranchée du siège de Coni. Nous nous liâmes assez étroitement, M. d'Aiguillon et moi; nous passions nos jours ensemble. Il me faisait confidence de sa rage contre le Roi, qui lui avait enlevé sa maîtresse, Mme de Châteauroux. Dans ce temps le Roi fut malade à Metz et renvoya Mme de Châteauroux avec une publicité, bien plus même, avec une indigne pusillanimité. M. d'Aiguillon me marquait sa joie des mauvais traitements qu'éprouvait Mme de Châteauroux. Ses confidences accroissaient notre intimité et de bonne foi, sans approfondir son caractère, je croyais l'aimer.

Nous eûmes une bataille pendant le siège de Coni (1); je sollicitai vivement d'être relevé du siège pour y aller avec ma brigade; je l'obtins. Je ne fus pas trop content de la manière d'être de M. d'Aiguillon. Au commencement de la bataille, il resta à pied, quoique brigadier, et, quoiqu'à pied, il mit une cuirasse. Cela n'avait nullement bon air. La bataille était commencée depuis environ une heure quand on vint ordonner à la brigade de marcher pour attaquer une batterie derrière une naville dans la ligne des ennemis. Cette attaque était ordonnée pour favoriser celle que M. le prince de Conti faisait en personne sur notre gauche. Nous marchâmes, et à peine eûmes-nous fait

(1) Tandis que les troupes françaises assiègent Coni, le roi de Sardaigne, allié de Marie-Thérèse, tente de secourir la place. Avec un renfort de dix mille Autrichiens, il hasarde une bataille qu'il perd. Mais le gouverneur de Coni ne se décourage pas devant le secours qui lui manque. Il compte, pour le délivrer, sur l'hiver qui s'approche, et, de fait, la chute des neiges et le débordement des rivières obligeront bientôt les assaillants à repasser les Alpes.



cinquante pas, que je vis que quatre hommes rapportaient M. d'Aiguillon (1) sur des hallebardes. Je ne pouvais pas aller à lui, parce qu'il fallait que je marchasse avec mon régiment à cette batterie, mais je sentis une douleur extrême de le voir blessé. J'envoyai un officier savoir ce qu'il avait, qui me rapporta que l'on croyait qu'il avait la jambe cassée d'une balle de canon à cartouche. Je fus véritablement au désespoir. La bataille dura jusques à la nuit. Il ne me fut pas possible de quitter le champ de bataille; mais, le lendemain, quand il fut bien décidé que M. le prince de Conti l'avait gagnée et que les ennemis s'étaient retirés, je n'eus rien de si pressé que de voler au quartier

(1) Petit-neveu du grand cardinal, Emmanuel-Armand Wignerod du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, était alors un jeune homme de vingt-quatre ans, en conformité d'âge et de rang avec Choiseul, qui était un colonel de vingt-cinq ans. Bien que marié récemment à la fille du comte de Plélo, il était l'amant assez despotique de la duchesse de Châteauroux, et c'est pour l'éloigner de sa maîtresse que le Roi l'avait relégué à l'armée de Savoie. Les biographies assurent qu'il se comporta bravement à cette armée; mais le récit de Choiseul, qui dément cette assertion, se trouve d'accord avec l'attitude prêtée, douze ans plus tard, au duc devenu gouverneur de Bretagne. Se trouvant à Saint-Cast, près de Dinan, en présence des Anglais qui, au début de la guerre de Sept ans, en 1756, se crurent assez forts pour envahir la France sur tous les points, il se serait mis, au dire de ses ennemis politiques, à l'abri dans un moulin. Les amis de d'Aiguillon et lui-même répondirent qu'il avait choisi le moulin comme poste d'observation. On verra plus loin des détails sur ce fait que le duc d'Aiguillon eut l'habileté de faire tourner à son avantage, car il obtint, le 15 octobre 1748, en considération de sa conduite à Coni, la faveur de changer le grade de colonel, sous lequel il servait depuis 1747, en celui de brigadier. Si l'on en croit Choiseul, cet accroissement de grade ne serait guère justifié, et le portrait qu'il fait du duc d'Aiguillon à Coni ne contribuera certes pas à réhabiliter un personnage dont la réputation est fort discutée. D'Aiguillon, qui souleva contre lui les États et le Parlement de Bretagne, fut une des âmes damnées de Mme du Barry et l'un des agents acharnés à la disgrâce de Choiseul. Successeur de ce ministre aux Affaires étrangères, puis à la Guerre, il ne sut pas se montrer à la hauteur des difficultés qui signalèrent son passage dans ces délicates fonctions, et, s'il doit être réellement considéré comme un soldat sans courage, il fut surtout un administrateur sans supériorité de talents. Rival de Choiseul, il le renversa, ne le remplaça pas.



où je logeais avec M. d'Aiguillon, qui était à deux lieues du champ de bataille. J'arrivais plus mort que vif, dans la crainte que l'on ne lui eût coupé la jambe. On le disait à l'armée; M. le prince de Conti m'en avait marqué de l'inquiétude, quand je lui avais été demander la permission d'aller voir M. d'Aiguillon. On le pansait au moment où j'entrai dans sa chambre. Quelle fut ma surprise de voir que l'on mettait de l'eau et du sel sur une égratignure prétendue qu'il avait à la jambe, qu'à peine l'amitié la plus vive pouvait apercevoir ! Je lui parlai peu de sa blessure et m'en retournai fort tranquille sur les dangers que courrait dorénavant M. d'Aiguillon à la guerre.

Je me suis étendu un peu sur cette anecdote, parce que j'aurai occasion de parler de M. d'Aiguillon dans la suite; mais je ne parlerai plus de son courage; car, une fois dit pour toutes, il en manque absolument.

LETTRE VI

L'armée française repasse les Alpes. — Choiseul suit à Grenoble le prince de Conti. — Le Roi se rend en Alsace avec la duchesse de Châteauroux. — Il tombe malade à Metz et fait chasser la duchesse, — Bassesse du duc de Richelieu. — Propos du duc d'Aiguillon. — Mort de la duchesse de Châteauroux.

Les avantages de la campagne de 1744 ne produisirent que la possession du comté de Nice. Quoique les armées française et espagnole eussent battu le roi de Sardaigne sous Coni, elles ne furent pas moins forcées par le manque de communication, et par conséquent de vivres et d'approvisionnements, et plus encore par le manque de concert entre les deux armées, de lever le siège de Coni et de repasser les Alpes. L'armée française, après avoir démoli Demonte, petite place qui ferme un débouché sur la plaine de Piémont, repassa en Dauphiné. M. le prince de Conti fut à Grenoble ; il m'y mena avec lui.

Le Roi, pendant que nous forcions les Alpes pour pénétrer en Piémont, tomba malade à Metz (1), en passant de l'armée de Flandre à l'armée d'Allemagne. Le prince Charles de Lorraine était entré en Alsace à la tête de l'armée autrichienne. L'on avait renforcé l'armée du maréchal de Coigny (2) d'une armée tirée de celle de Flandre ; le

(1) Le 4 août 1744.

(2) François de Franquetot, duc de Coigny, était le successeur de Villars en Italie et le vainqueur de Parme et de Guastalla (1734). Il avait servi brillamment en Flandre et sur le Rhin. Dans le plan de la campagne du Nord, pour l'année 1744, il devait se maintenir sur la défensive en Alsace, tandis que les hostilités seraient portées dans les Pays-Bas. Au maréchal de Noailles était réservé le siège des places fortes, et le comte

maréchal de Noailles avait pris le commandement de cette armée et l'on avait engagé le Roi, qui faisait sa première campagne, à quitter les sièges de Flandre pour venir être témoin de la guerre qui se faisait dans une de ses provinces. Pour l'encourager sans doute à marquer un peu d'intérêt aux opérations de son armée en Alsace, l'on avait cru devoir faire joindre le Roi, dans la marche de Flandre en Allemagne, par Mme de Châteauroux, sa maîtresse. Effectivement ils traversèrent une partie de la France ensemble et, pour qu'il n'y eût point de mystère vis-à-vis des peuples sur le bonheur du Roi, l'on construisit une galerie extérieure dans les villes où ils couchèrent, pour communiquer de l'appartement du Roi à celui de Mme de Châteauroux, d'un côté de rue à l'autre. Ils cheminèrent ainsi fort doucement et fort heureusement jusques à Metz, où le Roi tomba malade.

D'abord on regarda la maladie comme légère. M. de Richelieu (1) conseilla Mme de Châteauroux, et son avis

de Saxe, promu maréchal, avait pour mission de couvrir les opérations. La brusque apparition du prince Charles de Lorraine, qui, à la tête de quatre-vingt mille hommes, envahit l'Alsace, fit modifier le plan. Au lieu d'une énergique offensive, il fallut se contenter de défensive en Flandre et, tandis que le maréchal de Saxe y tenait tête habilement, le maréchal de Noailles se portait au-devant du prince Charles de Lorraine qui se hâta de repasser le Rhin. Le Roi suivait le maréchal de Noailles et c'est alors qu'il fut arrêté à Metz par la maladie qui mit en émoi la France entière et la Cour en révolution

(1) Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, qui fut premier gentilhomme de la chambre, et qui devint maréchal en 1748, chercha constamment le bruit sans atteindre à la gloire des grandes renommées. En dépit de ses services dans la diplomatie comme aux armées, il resta, dit Duclos, le type de l'homme à la mode. Courtisan, prêt à toutes les complaisances, il se tenait à l'affût des plaisirs de son maître et, soit qu'il intrigue avec la Châteauroux, soit qu'il s'entremette, ainsi qu'on le verra bientôt, pour faire remplacer la marquise de Pompadour par Mme de Choiseul-Beaupré, soit qu'il se fasse le pourvoyeur de simples passades ou le dévot de la du Barry, il ne cherche qu'à jouer un rôle; ainsi, tout en ayant des talents militaires et beaucoup d'esprit de Cour, il justifia souvent les accusations de sotte et basse intrigue que Choiseul ne lui ménage pas.

est toujours pour faire une sottise. On renferma le Roi, sans le laisser voir à personne qu'à la société intime. Il était comme une manière de sultan dans son sérail; car Mme de Châteauroux avait plusieurs femmes à sa suite, et M. de Richelieu et d'autres, par leurs bassesses et leurs intrigues, ressemblaient assez aux eunuques. La maladie empira et devint assez grave pour effrayer le sérail sur ses suites. Il y avait un cri général sur ce que l'on cachait le Roi à tous ceux qui devaient par état le voir. Les portes s'ouvrirent; on fit entendre au Roi qu'il était en danger, ce qui n'est pas difficile, car la peur augmente tout aisément et l'on peut dans toutes les occasions être bien sûr que le Roi aura plus de peur que de mal.

L'effet de sa pusillanimité fut bien extraordinaire dans cette occasion : Mme de Châteauroux, qu'il aimait autant qu'il peut aimer, qu'il avait fait venir pour ce voyage, pour qui sans doute il prodiguait les preuves de la plus grande faiblesse et de la plus grande soumission, Mme de Châteauroux venait de le quitter quand on jugea à propos de faire entrer chez lui les médecins. Dans ce même moment il s'effraya au point non seulement de vouloir recevoir les Sacrements, de demander pardon à tout le monde de sa conduite passée, mais d'ordonner publiquement que l'on chasse de Metz cette même Mme de Châteauroux, de faire dire qu'il lui ôte sa charge auprès de la future Dauphine (1), et de plus de prononcer lui-même qu'on ôte aussi à la duchesse de Lauraguais, sœur de Mme de Châteauroux, celle qu'il lui avait donnée.

Il marqua de l'empressement pour que l'on exécutât

(1) Bien que le mariage de l'infante Thérèse-Antoinette-Raffaelle, fille de Philippe V, avec le Dauphin, ne dût être célébré que le 18 décembre de cette année 1744, en Espagne, et, deux mois plus tard, le 23 février 1745, en France, la maison de la nouvelle princesse était déjà constituée. Mais Mme de Châteauroux allait mourir avant même que la célébration se fît en Espagne. Quant à Mme de Lauraguais, elle eut la charge de dame d'atours.



ses ordres, et les dames, qu'il avait amenées avec lui avec tant de scandale, furent obligées de revenir à Paris d'une manière encore bien plus scandaleuse pour l'honneur du Roi. Au reste le Roi n'était pas aussi mal que l'on le croyait et que l'on le disait. Son manque absolu de courage fut pris par les médecins pour de l'affaissement. Il n'a pas même eu la tête embarrassée; il ne parlait pas, parce que la peur lui ôtait toutes les facultés, et même celle de parler. Il se rétablit assez promptement et fut au siège de Fribourg (1), pour se faire mépriser dans un autre genre de manque d'âme et de courage.

Cette Mme de Châteauroux, qui avait asservi le Roi et qui, après, en avait été traitée si indignement, était la maîtresse de M. d'Aiguillon, avant que d'être parvenue de jouer un aussi grand rôle. Le Roi avait débuté dans la galanterie par aimer Mme de Mailly, sœur aînée de Mme de Châteauroux; il avait aussi obtenu les faveurs de Mme de Vintimille, autre sœur qui était morte en couches, à Versailles, et il convoitait Mme de Châteauroux en secret. M. de Richelieu, fort actif pour les désirs de son Maître, entrevit son goût pour la maîtresse de son neveu. Il était ami de Mme de Châteauroux. L'honnêteté ni la parenté ne sont pas des freins à la bassesse et à la méprisable ambition de M. de Richelieu. M. d'Aiguillon était absent; son oncle facilita les moyens de l'intrigue, persuada à Mme de la Tournelle, depuis Mme de Châteauroux, qu'il fallait sacrifier au Roi non seulement son neveu et les sentiments qu'elle pouvait avoir de lui, mais l'univers entier. Je suis persuadé que M. de Richelieu n'employa pas de grands talents pour le succès de ses principes. M. d'Aiguillon, qui était en Bavière, fut congédié par Mme de Châteauroux,

(1) Fribourg signa sa capitulation le 8 novembre 1744. Louis XV rentra triomphant à Paris; mais il y fut reçu froidement, parce que le peuple était averti que son retour allait ramener le règne et, comme Choiseul le dira plus loin, servir les vengeances de Mme de Châteauroux.

en même temps que le Roi envoyait à Paris Mme de Mailly. Mais M. d'Aiguillon fut instruit par la voix publique du personnage que son oncle avait joué dans cet événement; il est haineux et vain; il fut au désespoir et, dans l'amertume de son cœur, il ne savait qui il devait le plus haïr ou mépriser, de l'amant, de la maîtresse ou de son oncle. Il était dans ces dispositions quand je fis une connaissance assez intime avec lui pendant la campagne de 1744. Quoique je m'intéressasse, on ne peut pas moins, aux intrigues de la Cour, aux amours du Roi et même à sa conservation, cependant, à l'occasion de sa maladie, M. d'Aiguillon me développa ses sentiments. Il était fort aise que le Roi mourût, parce que la mort d'un rival ne peut pas faire de la peine; il accabla le Roi de mépris d'avoir traité aussi indignement Mme de Châteauroux; car sa vanité lui faisait croire qu'une personne qu'il avait aimée ne devait être traitée avec mépris par personne que par lui. Ce n'est pas qu'il ne fût au comble de la joie de ce traitement; il me répétait souvent : « Elle s'est conduite en fille publique; elle est traitée comme une fille publique doit l'être. »

Je ne songeais plus à tout ce qui s'était passé à Metz quand j'arrivai à Grenoble, où était M. d'Aiguillon. M. le prince de Conti, qui s'amusait à Grenoble, nous y retenait forcément, et en vérité je crois que nous n'en serions jamais partis sans la mort de cette même Mme de Châteauroux (1), qui mit M. le prince de Conti au désespoir. Il perdait une protectrice très efficace. Son éloignement l'avait préservé de toutes les tracasseries qui avaient régné depuis huit mois; il avait une espérance certaine que Mme de Châteauroux, son amie, reprendrait son empire sur le Roi, qui se portait bien. M. le prince de Conti avait

(1) Mme de Châteauroux mourut, à Paris, d'une fièvre putride, le 8 décembre 1744. Elle avait vingt-sept ans.



de grandes vues de gloire et de commandement, et le manque d'un appui tel que celui de la Maîtresse lui faisait entrevoir quelques obstacles à son roman d'ambition; car non seulement il perdait beaucoup en perdant la dernière Maîtresse, mais il était incertain de son crédit vis-à-vis de la prochaine. M. le prince de Conti, très affecté, par sentiment et par les réflexions que je viens de dire, de la perte qu'il avait faite, nous laissa partir (1). Je vis M. d'Aiguillon, qui de son côté était fort affligé, non pas qu'il se souciât de la vie de Mme de Châteauroux; mais il se flattait que le Roi ne la reprendrait pas pour Maîtresse et que lui reprendrait son ascendant sur elle, dont il se servirait non pas pour lui pardonner, l'aimer et en être aimé, mais pour la punir, la martyriser et se venger. Il prit le parti de ne point revenir en France cette année, de sorte que je n'ai presque point vu M. d'Aiguillon depuis ce moment-là jusques au temps où j'ai été ministre.

(1) Le prince de Conti perdait en effet une toute-puissante protection qu'il ne remplaça pas. Loin de retrouver un égal appui auprès de Mme de Pompadour, il devint le rival politique de la nouvelle Favorite, qui, comme on le verra, réussit à l'éloigner des grands commandements et même du Conseil intime du Roi.



LETTRE VII

Vengeances de la duchesse de Châteauroux : leur effet posthume. — Le Roi la remplace par Mme d'Étioles. — Choiseul change de régiment. — Suite de la guerre de la succession d'Autriche (1745). — Opérations en Flandre et en Allemagne. — Choiseul va rejoindre le prince de Conti. — Campagne peu brillante. — Insinuation d'un père jésuite.

La mort de Mme de Châteauroux n'empêcha pas une partie des proscriptions qu'elle avait ordonnées à son très faible amant ; elle avait vu le Roi plusieurs fois avant que de tomber malade ; elle lui avait désigné les victimes qu'il devait immoler à sa vengeance. L'évêque de Soissons (1), le duc de La Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe, le duc de Chaulnes, gouverneur du Dauphin, furent exilés. Elle ordonna que le Roi lui enverrait le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État depuis trente ans, pour lui faire, chez elle, à Paris, des excuses sur ce qui s'était passé à Metz et pour la prier de revenir à la Cour. Ce ministre avait encouru la disgrâce de la Maîtresse ; elle voulait l'humilier et s'embarrassait peu ou ne sentait pas que c'était le Roi qu'elle humiliait. Cette ridicule ambassade fut faite, et le ministre, peu de jours après, devait être renvoyé et sacrifié à la vengeance de Mme de Châteauroux. Elle tomba malade le lendemain qu'elle avait reçu publiquement les excuses du Roi. Sa maladie était une fièvre maligne, qui termina sa vie dans peu de jours. Les courtisans, qui ont très fréquemment des pensées crimi-

(1) François de Fitzjames, fils du maréchal de Berwick, évêque de Soissons depuis 1739, était premier aumônier de Louis XV depuis 1742.



nelles en proportion de leurs bassesses, nommément M. de Richelieu, voulurent faire croire que M. de Maurepas avait empoisonné Mme de Châteauroux. M. de Richelieu aurait bien la noire audace de commettre un crime pour son plus léger intérêt; mais, outre que l'honnêteté de M. de Maurepas le met à l'abri de tous soupçons, j'ai vérifié les faits, et il y avait de l'impossibilité et de l'absurdité dans cette accusation, comme il y en a dans toutes celles qui viennent de M. de Richelieu.

Le Roi laissa subsister l'exil de ceux qui l'avaient été peu de jours avant la mort de Mme de Châteauroux, et il ne resta de cette Maîtresse que le scandale de Metz et une partie du mal qu'elle avait ordonné. Le Roi ne se souvint pas longtemps qu'il avait cru l'aimer, car, dans l'hiver même, quatre mois tout au plus après sa mort, il prit Mme d'Étioles (1), femme d'un fermier général, qu'il logea à Versailles, dans l'appartement de feue Mme de Châteauroux. Elle coucha dans le même lit que cette précédente Maîtresse, et il faut convenir que, si il y a eu de la force d'esprit au Roi dans cet oubli de toute bienséance, il n'y avait de sa part ni délicatesse, ni force de sentiment. Il poussa l'oubli de Mme de Châteauroux au point qu'il obligea Mme de Lauraguais, sa sœur, chez laquelle il allait journellement comme chez Mme de Châteauroux, de souper en particulier, chez lui, avec Mme d'Étioles.

A mon retour à Paris, je reçus une lettre du Ministre de

(1) Jeanne-Antoinette Poisson, la future marquise de Pompadour, avait épousé en 1741 un sous-fermier, Le Normant d'Étioles, neveu du fermier général Le Normant de Tournehem, qui n'était pas, dit-on, étranger à sa naissance. Elle fit de son oncle par alliance et père naturel un directeur des bâtiments du Roi, de son mari un fermier général, directeur de la ferme des postes et premier maître d'hôtel du Roi. Née le 29 décembre 1721, elle avait, lorsqu'elle parut pour la première fois devant des invités au souper des cabinets, le 22 avril 1745, un peu plus de vingt-trois ans, des grâces légères et des airs de nymphe dont elle sut user pour régner, pendant dix-huit années de faveur, non seulement sur le cœur du Roi, mais sur les deniers et sur le destin de la France.



la guerre, qui était M. d'Argenson, par laquelle il me proposait de changer de régiment, et il me donnait le choix entre le régiment de Champagne et celui de Navarre. J'avais un régiment de mon nom, avec lequel je venais de faire la campagne d'Italie; j'en étais assez content et je ne me souciais pas de changer. Cependant le changement qui arriva dans le commandement des armées, M. le prince de Conti devant commander celle d'Allemagne, où étaient les deux régiments que l'on me proposait, me détermina à choisir Navarre. Je joignis ce régiment après les fêtes du mariage de M. le Dauphin (1). L'armée d'Allemagne, commandée par M. le prince de Conti, ne fit pas une campagne fort brillante; celle de Flandre gagna la bataille de Fontenoy et, malgré ce succès, l'on crut devoir, sans doute parce que le Roi était en Flandre, tirer une partie assez considérable de l'armée d'Allemagne pour renforcer celle où était le Roi. M. le prince de Conti, de son côté, ne se crut pas assez fort pour soutenir l'offensive vis-à-vis l'armée du Grand-Duc. Nous rétrogradâmes successivement jusques au Rhin; le Grand-Duc fut élu empereur (2), et la campagne finit par la rentrée de toute l'armée de M. le prince de Conti en France.

Je me souviens qu'un certain frère Latour, jésuite et nouvelliste de M. le prince de Conti, lui mandait, chaque ordinaire, que le bruit de Paris était que j'avais tout crédit sur son esprit et que je dirigeais les opérations de son armée. L'amour-propre de M. le prince de Conti fut sans doute blessé d'un pareil bruit; il m'en parla à souper, non pas tout à fait du ton de la plaisanterie, mais avec une ironie qui me marquait qu'il était offensé de ce bruit. Je

(1) Ces fêtes occupèrent la fin du mois de février et se prolongèrent en mars.

(2) L'ex-duc de Lorraine, François-Étienne, grand-duc de Toscane, et mari de Marie-Thérèse, fut élu empereur d'Allemagne, sous le nom de François Ier, le 13 septembre 1745.

répondis d'abord en plaisantant; mais, à la répétition, je lui dis qu'il devait être tranquille sur des bruits dénués de fondement qui paraissaient l'offenser, et qu'il n'était pas possible que l'on imaginât qu'une tête aussi folle que la mienne conduisît une campagne aussi sage que celle que nous faisions.

A la fin de cette campagne, j'eus la jambe cassée d'un coup de pied de cheval. Je me fis transporter à Strasbourg, où je restai jusques à la fin de l'année.



LETTRE VIII

Mme de Pompadour, Maîtresse en titre, est présentée à la Cour. — Choiseul va lui rendre ses hommages à Marly. — Il rejoint son régiment à l'armée de Flandre. — Scandale à la Cour ; Mme d'Andlau est chassée publiquement pour avoir prêté *le Portier des Chartreux* à Mme Adélaïde.

Je trouvai Mme de Pompadour maîtresse en titre du Roi et du royaume. Elle avait été présentée. Alors une pareille présentation paraissait monstrueuse, car il semblait que l'on violait toutes les règles de la police, de la justice et de l'étiquette, en enlevant à un fermier général sa femme au milieu de Paris, et, après lui avoir fait changer son nom, en la faisant femme d'une qualité à être présentée. Le tableau de cette indécence rendait difficile à trouver une femme qui voulût la présenter. Mme la princesse de Conti s'offrit et eut cet honneur. A cette occasion, je ne puis m'empêcher d'écrire une réflexion que j'ai faite depuis bien souvent : c'est qu'en général tous les princes de maison souveraine sont naturellement plus bas que les autres hommes, et que, dans tous les princes de l'Europe, ce sont les princes de la maison de Bourbon (1) qui ont en partage la bassesse la plus méprisable. Je dois dire cepen-

(1) La douairière de Conti, qui servit de chaperon à Mme de Pompadour, était une Bourbon-Condé, arrière-petite-fille du grand Condé. Elle avait épousé un arrière-neveu de ce même grand Condé, Louis-Armand II de Bourbon, prince de Conti, dont elle était veuve depuis dix-huit ans. Quant au fils de cette inconséquente douairière, au prince de Conti, que Choiseul nous montre peu flatté du rôle joué par sa mère, il était prince du sang, marié à la fille du Régent, et il tint rigueur à Mme de Pompadour de l'affront dont elle avait été l'occasion pour sa maison.

dant qu'alors je vis M. le prince de Conti fort affecté de celle de Madame sa mère et que ce prince m'a paru toujours très éloigné des bassesses qui ont pour motif l'argent ou la faveur.

Je fus à Marly chez Mme de Pompadour. On lui était présenté comme à la Reine. Je trouvai son étiquette bien plus élevée que ne l'était celle de Mme de Châteauroux, qui avait conservé la politesse et l'égalité de la société. Comme le Roi n'a nulle mesure dans la tête, parce qu'il n'a aucun degré de combinaison, et que Mme de Pompadour, ne connaissant point la Cour ni ses usages, n'avait d'idées que d'après le Roi, il n'est pas extraordinaire qu'elle eût cru que c'était pour son idole, qui était le Roi, que l'on lui rendait les respects et les hommages les plus vils. Je n'étais point, dans ce temps, occupé à faire des réflexions sur la situation de la Cour et je voyais tout avec gaieté et du côté qui m'était le plus susceptible. Mon métier, quelques occupations de littérature et mon plaisir m'absorbaient en entier. Je ne revis plus Mme de Pompadour de l'hiver et ne retournai à la Cour que pour prendre congé, lorsque je fus obligé d'aller rejoindre mon régiment. Ce régiment servait dans l'armée de M. le prince de Conti, qui faisait le siège de Mons (1). Le Roi avait été, au commencement de cette campagne, à l'armée du maréchal de Saxe, qui avait pris Anvers. Il ne put pas se forcer à rester toute la campagne à la tête de son armée, et, comme il avait l'expérience, par l'aventure de Metz, que de faire venir sa maîtresse à l'armée pouvait porter

(1) Bien que la reconnaissance des droits de Marie-Thérèse et que l'élection de François Ier eussent rendu sans objet la continuation de la guerre de succession d'Autriche, la lutte se poursuivait entre la France et les alliés qui se refusaient à la paix. Les opérations, illustrées par trois années de brillants succès pour les armes françaises, se poursuivirent en Flandre. Malheureusement les victoires du maréchal de Saxe et les prises de places enlevées par le prince de Conti ne devaient aboutir qu'au déplorable traité d'Aix-la-Chapelle (1748).



malheur, il prit le parti d'aller la rejoindre à Versailles.

Peu de temps après son retour, il arriva une aventure ridicule à la Cour, et qui le fut encore davantage par la manière dont le Roi se conduisit. Une Mme d'Andlau, dame de Mesdames, qui avait été et était encore la maîtresse de M. de Soubise et de son frère le cardinal, autant qu'on pouvait l'être, cette Mme d'Andlau, fille de M. de Polastron, sous-gouverneur du Dauphin (1), était jeune, avait une figure passable, un goût pour l'intrigue on ne peut plus décidé; elle avait désiré être maitresse du Roi; elle n'avait pas perdu toute espérance, mais elle était étourdie et conduite par ses amants Soubise, les plus sots conseils que l'on ait pu avoir dans ce temps. Elle s'avisa un jour de prêter à Mme Adélaïde *le Portier des Chartreux*. La fille du Roi trouva ce livre fort joli; elle confia le fruit de ses lectures à sa sœur ainée (2) et au Dauphin son frère.

(1) Saint-Simon (édition Chéruel, t. III, p. 257) dit que la famille de Polastron fut féconde en gouverneurs. Le sous-gouverneur du Dauphin, qui fut lieutenant général et mourut en Bohême, était le fils d'un lieutenant général; mais son oncle avait été gouverneur du fils du duc de Mazarin. Quant à sa fille, Mme d'Andlau, J.-N. Moreau, qu'elle avait marié à une cousine germaine et qu'elle remaria à une Irlandaise, lui prête prodigieusement d'esprit et la présente comme une femme de conseil, près de laquelle on ne se dissipe pas, mais on réfléchit. Moreau pare volontiers de vertus les personnes qui lui furent secourables; pourtant il semble bien que Mme d'Andlau sut mettre son esprit d'intrigue au service de ses parents et de ses amis. Elle en tirait à l'occasion profit. Tante de Mme de Polignac, la favorite de Marie-Antoinette, elle obtint par l'entremise de cette nièce, dont l'intimité fut si funeste à la Reine, une gratification annuelle de six mille livres. Cette pension fut l'occasion d'un petit scandale de Cour. (Voir J.-N. Moreau, *Mes Souvenirs*, t. II, p. 202.)

(2) Madame Henriette, que sa sœur cadette, Madame Adélaïde, associait à la lecture du *Portier des Chartreux*, avait alors dix-neuf ans. Elle était la deuxième fille de Louis XV et de Marie Leczinska. Mme Adélaïde, quatrième fille, n'avait que quatorze ans. OEuvre d'un avocat au Parlement de Paris, Jacques-Charles Gervaise de la Touche, *le Portier des Chartreux* parut, dit Quérard dans *la France littéraire*, sous le format in-18, vers 1750. Les *Mémoires de Choiseul* font remonter à l'année 1746 la date de cette apparition, date que confirme celle de l'exil de Mme d'Andlau,



Cette confidence occasionna dans l'intérieur de la famille des propos qui furent entendus par les valets, et l'on se disait à l'oreille dans l'appartement de Mesdames que Mme Adélaïde lisait *le Portier des Chartreux*. D'oreille en oreille, cette nouvelle parvint à la maréchale de Duras, qui était la dame d'honneur et comme la gouvernante de Mesdames; elle fut effrayée, non pas du fait, mais de l'effet que ferait sur le Roi une telle indécence; elle se crut obligée par sa place à lui en rendre compte. Le Roi, qui ne pense jamais que son exemple autorise toutes les vilenies qui se font à sa Cour, regarda comme un manque de respect pour lui d'avoir osé prêter un pareil livre à sa fille; il la fit venir; elle lui avoua que c'était Mme d'Andlau qui lui avait prêté ce livre. Le Roi, sur-le-champ, sans considérer que pour la réputation de sa fille il fallait assoupir cette anecdote, fit chasser de la Cour publiquement Mme d'Andlau et apprit par là à toute la Cour, qui demandait pourquoi cette rigueur, qu'elle avait prêté un livre à Mme Adélaïde, et la Cour et toute l'Europe surent que les filles du Roi lisaient *le Portier des Chartreux*.

qui reçut l'ordre de se retirer à Autun et qui, bientôt après, obtint la permission de venir habiter, plus près de Paris, une terre de sa famille, Verderonne, proche de Clermont-en-Beauvaisis. Quant au livre de l'avocat La Touche, sa réputation est trop établie pour qu'il soit nécessaire d'insister sur son caractère d'obscénité la plus basse, accentuée par la matérialité plus que licencieuse des gravures. Il fallait une singulière absence de sens moral, qui s'étendra d'ailleurs de la Cour de Louis XV à celle de Marie-Antoinette, pour que ce livre ordurier pût être abandonné à la curiosité malsaine d'une enfant.

LETTRE IX

Prise de Mons et de Charleroi. — Rivalité entre le prince de Conti et le maréchal de Saxe. — Choiseul porte au Roi la nouvelle de la prise de Charleroi et les réclamations du prince de Conti. — Il est reçu froidement par Mme de Pompadour. — Réponse du Roi. — Dépit du prince de Conti. — Choiseul prend part à la victoire de Rocoux (11 octobre 1746).

Ce petit événement de la Cour nous fut écrit pendant que l'armée de M. le prince de Conti faisait le siège de Mons. Ce siège ne dura pas longtemps (1). C'était un prince de Hesse-Philipstatt qui défendait la place comme commandant des troupes hollandaises. Il avait été déjà pris deux fois dans deux places différentes pendant le cours de cette guerre. Je me souviens qu'étant de garde avec le régiment de Navarre pour m'emparer des portes de Mons je crus qu'il était honnête d'aller rendre une visite à ce prince de Hesse. Nous parlâmes du siège. Un officier indiscret eut la sottise de lui demander dans la conversation pour quelle raison il s'était rendu avant que le chemin couvert de la place fût pris : « Parbleu, répondit le prince de Hesse, c'est que je connais les Français. Ils m'ont déjà pris deux fois dans cette guerre et, si je ne m'étais pas pressé de me rendre, je connais les Français, répéta-t-il ; ils étaient capables de me prendre d'assaut sans que je m'en aperçusse. »

Après la prise de Mons, l'armée de M. le prince de Conti se porta vers Charleroi et en fit l'investissement. M. le prince de Conti eut quelques inquiétudes pendant

(1) Mons fut prise le 10 juillet 1746.



ce siège. L'armée du maréchal de Saxe était à Louvain; celle des ennemis, commandée par le prince Charles, marchait de Namur en longeant la Mehaigne, de sorte que si M. de Saxe n'avançait pas de Louvain pour couvrir M. le prince de Conti et que les ennemis eussent le temps de marcher de Namur à Charleroi, le siège était levé nécessairement. Le maréchal de Saxe, qui n'aimait pas M. le prince de Conti, ne se pressait pas de sortir de Louvain. Le siège était commencé et les inquiétudes de notre général augmentaient à chaque minute. Heureusement les ennemis marchèrent encore plus lentement que le maréchal de Saxe, et la garnison de Charleroi se défendit si mal qu'un beau matin les travailleurs de la tranchée sautèrent dans un ouvrage, poursuivirent les soldats qui défendaient cet ouvrage jusque dans le corps de la place, n'ayant d'autres armes que leurs outils. Ils furent soutenus dans le moment par les troupes de tranchée, de sorte que la ville fut prise d'hasard au moment où l'on s'y attendait le moins.

On ne s'attendait pas à une aussi bonne fortune et, dans les premiers jours du siège, l'on avait tenté de corrompre le gouverneur de Charleroi. Ce gouverneur était un vieillard de plus de quatre-vingts ans, qui s'appelait M. de Beaufort. Il était conduit par un vieux valet de chambre, que l'on séduisit par le moyen d'un espion en lui promettant une très grosse somme d'argent pour lui et pour son maître. Le vieillard résistait à l'insinuation de son valet de chambre et lui disait qu'il serait honteux qu'il se rendît aussi promptement. « Comment, Monsieur, répliquait le valet de chambre, vous moquez-vous d'avoir de l'inquiétude sur la longueur de votre résistance? Il y a vingt ans que vous êtes gouverneur de cette place et que vous la gardez à la maison d'Autriche. L'on ne pourra pas citer un exemple d'une défense aussi longue. » Ce raisonnement aurait persuadé le vieillard vraisemblablement, si les tra-

vailleurs n'avaient détruit toute négociation avec lui par la prise inopinée de la place.

M. le prince de Conti, par cette conquête, fut délivré de la peur des ennemis, mais ne le fut pas de l'inquiétude des opérations ultérieures de son armée. Le maréchal de Saxe était, avec la sienne, à quatre lieues de Charleroi. Il ne restait plus de siége à faire que celui de la ville de Namur, couverte par l'armée ennemie. Il fallait combattre ou dépister par des manœuvres cette armée avant que de former le siége de Namur. Il était simple d'imaginer la nécessité de réunir pour cet objet toutes les forces françaises aussi voisines les unes des autres; mais la question était de savoir si ce serait M. le prince de Conti ou M. le maréchal de Saxe qui commanderait les deux armées réunies. Il n'était guère possible de proposer à M. le prince de Conti de servir sous le maréchal de Saxe. Outre sa qualité de prince du sang, il avait été lieutenant général avant M. le comte de Saxe; il avait commandé une armée en même temps que lui; il avait donc la supériorité infinie du rang, l'ancienneté de service, le commandement d'armée égal, et venait de prendre deux places importantes. D'un autre côté, comment oserait-on ôter le commandement au maréchal de Saxe, qui était regardé comme le héros de la France, qui avait gagné la bataille de Fontenoy sous les yeux du Roi, qui avait conquis presque toute la Flandre, avait pris Bruxelles dans le même hiver, auquel toute la nation avait, soit par air, soit de mode, soit à juste titre, la plus grande confiance?

Le maréchal de Saxe connaissait tous ses avantages, les soutenait avec la morgue allemande et même ridicule d'un bâtard de souverain (1), d'autant plus fortement et

(1) Maurice de Saxe était fils naturel d'un électeur de Saxe. Un an après sa naissance, en 1697, son père était élu roi de Pologne, sous le nom d'Auguste II. Dépossédé par Charles XII, après la victoire de Pultava, Auguste II put remonter sur le trône, qu'à sa mort il transmit à son fils, Auguste III. Maurice de Saxe était donc, par bâtardise, fils et frère de rois.



avec plus de hauteur qu'il avait pour antagoniste un prince du sang. Il n'y avait donc pas lieu d'espérer qu'il voulût servir sous M. le prince de Conti. Cependant il fallait, ou que l'un des deux servît sous l'autre, ou que l'un des deux quittât l'armée. M. le prince de Conti me choisit pour porter à la Cour la nouvelle de la prise de Charleroi, et en même temps les lettres qu'il écrivait au Roi et au ministre pour leur détailler les raisons militaires qui forçaient à la réunion des deux armées, ainsi que ses droits pour le commandement de la totalité. Il s'expliquait très clairement à cet égard, n'admettait aucun moyen terme et disait que, si le Roi ne lui confiait pas son armée de Flandre, il reviendrait à la Cour sur-le-champ. Autant la commission dont j'étais chargé était agréable pour mon avancement, qui n'était pas douteux en portant une nouvelle aussi intéressante que la prise de Charleroi (1), autant je sentais la délicatesse et le peu de succès de ma négociation. Je n'ignorais pas d'ailleurs que Mme de Pompadour favorisait infiniment le maréchal de Saxe et que, malgré sa présentation par Mme la princesse de Conti, elle n'estimait ni n'aimait celle qui avait fait une vilenie pour elle.

En arrivant à Versailles, j'informai M. d'Argenson, ministre de la guerre, de l'objet de ma commission. Il ne me dissimula pas dès le premier moment qu'il serait fort aise de servir M. le prince de Conti de préférence au maréchal de Saxe, mais qu'il n'en avait pas la force. Je remis au Roi la lettre de M. le prince de Conti; je remis à Mme de Pompadour celle qui lui était adressée. Je fus reçu très froidement de cette dernière et je repartis le surlendemain avec une réponse du Roi, qui proposait à M. le prince de Conti de commander un corps d'armée sur la Meuse, laquelle armée serait employée au siège de Namur,

(1) Choiseul fut en effet promu brigadier le 4 août 1746.



quand M. le maréchal de Saxe aurait dépisté les ennemis. Ce moyen terme n'était pas ce qu'il y avait de mieux pour le service du Roi, mais il marquait à M. le prince de Conti le désir qu'avait la Cour de le satisfaire autant qu'il était possible. M. le prince de Conti, quelques instances que je lui fisse, ainsi que tous ceux qui étaient dans sa confiance, ne voulut pas absolument accepter le parti que le Roi lui proposait. Il quitta son armée le surlendemain de mon retour, à mon grand regret, et cette armée, le jour même de son départ, se mit en marche pour joindre celle du maréchal de Saxe, qui dépista peu de temps après les ennemis de dessous Namur. Le siège de cette place fut fait par M. le comte de Clermont.

Après la prise de Namur, le maréchal de Saxe, qui avait envie d'aller prendre des quartiers d'hiver, attendait avec impatience que les ennemis repassassent la Meuse. Ils avaient abandonné les sources du Demer et s'étaient campés, leur gauche à Liège et leur droite au camp retranché de Maestricht, la Meuse derrière eux. Ce camp avait bien l'air d'un camp de séparation. Cependant ils ne désemparaient pas. La Cour pressait le maréchal de les attaquer et publia qu'il allait marcher à eux pour les déterminer. Ils restèrent. Il marcha lentement pour leur donner le temps de se retirer. Un prince de Waldeck, qui commandait les Hollandais, détermina l'armée ennemie à recevoir la bataille. Le maréchal de Saxe était si avancé qu'il n'y avait plus moyen de ne pas attaquer. Il fit attaquer le faubourg de Liège par le corps de M. le comte de Clermont, qui revenait de Namur, et les villages de Rocoux et de Warem qui étaient en avant de la ligne des ennemis. Nous gagnâmes la bataille que nous ne pouvions pas perdre, mais nous n'en profitâmes point pour détruire les ennemis, parce que le maréchal de Saxe avait une grande attention de conserver les ennemis pour avoir une armée à combattre l'année suivante.



L'on a beaucoup loué le maréchal de Saxe parce qu'il a été heureux et que le bonheur a toujours l'avantage d'être exalté. Cependant il faut convenir que le bonheur de M. de Saxe était soutenu par une armée du double au moins plus forte que celle des ennemis, et que cette armée agissait en Flandre où il avait tous les moyens de subsistances et de commodités avec profusion. D'ailleurs j'ai remarqué que le maréchal de Saxe n'avait nullement à cœur ni l'intérêt, ni la gloire des armes du Roi ; il ne songeait qu'à perpétuer son commandement à la tête de l'armée et dans la Flandre pour tirer à son profit le plus d'argent qu'il était possible de ses conquêtes. Aussi laissa-t-il aux ennemis toutes les facilités pour faire leur retraite tranquillement sous Maestricht. Il suspendit pour ainsi dire la victoire, et l'on ne retira aucun profit de la bataille de Rocoux.

L'armée se sépara peu de jours après la bataille. Le régiment de Navarre, que je commandais, avait emporté Rocoux et avait très bien fait. Le maréchal de Saxe, à qui je n'avais parlé de ma vie, me fit un compliment sur la conduite de mon régiment et sur la mienne, lorsque, le surlendemain, je fus lui demander la permission d'aller en Lorraine pour recueillir une succession pas considérable, mais qui me fit d'autant plus plaisir que les terres dont j'héritais furent le premier bien-fonds que j'aie possédé, et que je trouvai dans la succession vingt mille écus en argent comptant, que le marquis de Stainville, dont j'héritais, avait été soixante ans à amasser et que je mangeai dans le courant de l'hiver.

LETTRE X

Mort de la Dauphine. — Négociations pour le second mariage du Dauphin. — Suite de la campagne de Flandre. — Bataille de Laufeld (2 juillet 1747). — Impéritie ou perfidie du maréchal de Saxe.

La Dauphine, infante d'Espagne, était morte en couches pendant la campagne de 1746. L'on songea pendant l'hiver à remarier le Dauphin. Ce prince désirait épouser la seconde infante, sœur de la feue Dauphine (1). L'Espagne souhaitait ce mariage avec passion. La cour de Rome n'aurait fait aucune difficulté sur les dispenses. Il y a des exemples sans nombre de dispenses accordées pour de pareils mariages. J'en ai obtenu, pendant que j'étais à Rome, pour un baron d'Holbach qui avait de la sœur aînée trois ou quatre enfants. Le Roi se refusa aux vœux très ardents de son fils, à la politique la plus saine, qui sans contredit était de s'unir par tous les liens possibles à l'Espagne. Le même homme, qui très illicitement avait eu toutes les sœurs d'une famille (2), ne voulut pas permettre que son fils eût deux infantes d'Espagne en mariage.

(1) La Dauphine était morte le 22 juillet 1746. Elle était la deuxième fille, née du second mariage, de Philippe V d'Espagne. Elle mourait à vingt ans. Sa sœur, Marie-Antoinette-Ferdinande, que souhaitait épouser le Dauphin, était plus jeune de trois années; elle se maria quatre ans plus tard avec Victor-Amédée, duc de Savoie et roi de Sardaigne.

(2) Les filles du marquis de Nesle, chef de la deuxième branche de la maison de Mailly. Les aînées, la comtesse de Mailly-Rubempré, la comtesse de Vintimille et la marquise de la Tournelle, pourvue du titre de duchesse de Châteauroux, furent rivales et maîtresses ordinaires. Les deux autres, la duchesse de Brancas-Lauraguais et la marquise de Flavacourt, obtinrent, celle-ci moins certainement que celle-là, des faveurs passagères.

D'après ce scrupule ridicule, une fille du roi de Sardaigne, cousine germaine du Roi, était ce qui convenait assurément le mieux au Dauphin. Le roi de Sardaigne était en guerre contre la France. Je ne crois pas que le mariage de sa fille l'eût fait changer de système ; mais il aurait été possible, dans la négociation du mariage, de le porter à être médiateur. Les Anglais étaient fatigués ; la maison d'Autriche avait perdu la Frandre et le Brisgau ; je pense que, par le moyen du roi de Sardaigne qui devait désirer la fin de la guerre, l'on aurait fait à Turin une paix plus honorable et plus avantageuse que celle que l'on fit l'année d'après à Aix-la-Chapelle. Cette paix, dans la partie de l'Italie, méritait d'autant plus d'attention que le roi Philippe V était mort en même temps que la feue Dauphine et que, par sa mort, l'armée d'Espagne avait perdu tout zèle de conquêtes en Italie pour l'infant don Philippe (1) ; car le roi Ferdinand, fils d'une princesse de

(1) Philippe V d'Espagne avait épousé, en premières noces, la fille du duc de Savoie, Victor-Amédée II. Il en avait eu quatre fils, dont trois moururent avant lui. Le quatrième, Ferdinand VI, venait de lui succéder, le 9 juillet de cette année 1746. Mais, d'un second mariage avec Élisabeth Farnèse, fille du duc de Parme, Philippe V avait eu six enfants, au nombre desquels don Philippe, dont parle ici Choiseul. Quant à l'aîné de ce second mariage, don Carlos, il avait, en 1731, recouvré le duché de Parme, possédé par son grand-père maternel ; puis, ayant conquis le royaume de Naples, tandis que les puissances étaient occupées à la guerre de succession de Pologne, il avait renoncé à son duché de Parme et c'est sur ce duché, repris par l'Autriche, que l'Espagne avait mis l'enjeu de sa participation à la guerre de la succession d'Autriche. A la tête de troupes espagnoles, et soutenu par des troupes françaises que commandait tantôt le prince de Conti, tantôt le maréchal de Maillebois, don Philippe tint plusieurs campagnes pour essayer de forcer les portes du duché convoité ; il put même entrer à Milan et y recevoir, au mois de décembre 1745, le serment de fidélité du sénat et du peuple ; mais il en fut chassé par les succès des Autrichiens en 1746 et dut, après le désastre de Plaisance, se retirer avec son armée en Provence. C'était le moment où mourait le roi Philippe V. On conçoit que Ferdinand VI, qui lui succédait, hésitât à reprendre en Italie une guerre trop désavantageuse, d'autant plus que, les Autrichiens ayant suivi les Espagnols en Provence, il dut envoyer un renfort pour débarrasser d'eux le pays. En tout cas, il obtint par la diplomatie ce que son père et

Savoie et beau-frère du roi de Sardaigne, ne mettait aucun sentiment à l'établissement de son frère, fils de la reine Farnèse qu'il avait reléguée à Saint-Ildefonse.

Le Roi, naturellement sans aucune combinaison politique, aurait été porté à marier son fils à une princesse de Savoie. Il en fit même parler au roi de Sardaigne, et il y eut sur cette alliance une négociation entamée et quelques paroles de données; mais tout d'un coup le maréchal de Saxe persuada à Mme de Pompadour qu'il convenait infiniment mieux que le Dauphin épousât une princesse de Saxe. Mme de Pompadour n'en douta pas, sur l'instance du maréchal. Il se trouva que le marquis de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, voyageait en Allemagne et n'avait pas été aussi mal reçu à Dresde que son maintien et sa figure pouvaient le faire craindre, ce qui détermina monsieur son père, ministre des Affaires étrangères, à applaudir à la volonté de Mme de Pompadour; de sorte que, sans songer que la Saxe, après avoir été l'alliée de la France au commencement de cette guerre, nous avait abandonnés dans notre détresse en Bohême et s'était liée avec la maison d'Autriche; sans examiner que cette alliance ne pouvait être d'aucune utilité au royaume ni pour le présent, ni pour l'avenir; après avoir rejeté l'alliance d'Espagne, manqué à la bonne foi et à l'honnêteté pour celle de Turin, on se détermina en faveur d'une Saxonne. J'étais peu occupé alors des affaires politiques; mais je sentais, comme tous ceux qui pensaient, l'absurdité de ce mariage, ce qui ne m'empêcha pas de m'y divertir

son frère n'avaient pu conquérir par la force. Au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, don Philippe sera reconnu duc de Parme et prendra définitivement possession de ses états, le 7 mars 1749. Toutefois, il est un point sur lequel Choiseul fait une confusion de date. En épargnant à l'Espagne une reprise d'armes en Italie, Ferdinand VI n'était pas mû par une considération de parenté avec le fils du roi de Sardaigne, car il ne devint le beau-frère de ce prince que quatre ans plus tard, en 1750.



beaucoup (1). Mais les plaisirs de cet hiver furent pour moi suivis d'un malheur bien sensible et qui me fit partir de très bonne heure pour l'armée.

Mon régiment servait dans l'armée de Flandre, où le Roi vint faire la campagne. Elle s'assembla sous Louvain. Le maréchal de Saxe se laissa pincer aux sources du Demer par cette armée ennemie qu'il n'avait pas voulu détruire l'année précédente à Rocoux. Il mit en danger le corps de son avant-garde commandée par M. le comte de Clermont et par le comte d'Estrées, qu'il avait avancé sous Tongres. Il fut obligé de faire faire à son armée trois marches forcées pour arriver en avant de Tongres sur les hauteurs d'Elderen. Les ennemis, ce qui est inconcevable, lui donnèrent tout le temps nécessaire pour rassembler ses troupes, et M. de Cumberland (2), qui était venu pour attaquer l'armée française et rendre nulle la campagne, reçut au contraire la bataille et fut battu au village de Laufeld. Il arriva après cette bataille ce qui était arrivé à Rocoux : la gauche du duc de Cumberland fut pliée et se retira par la gauche sur Maestricht. Toute la droite ennemie, composée d'Autrichiens et d'autres troupes allemandes, ne pouvait se retirer par la même direction que les Anglais et les Hanovriens, puisque la droite de l'armée de France occupait le terrain d'où les ennemis avaient été chassés. Le maréchal de Bathiani, qui commandait cette droite, n'avait d'autre chemin pour rejoindre M. de Cumberland que le passage d'un défilé fort étroit, qui se trou-

(1) Très brillantes, les fêtes furent célébrées en février 1747, dans le même mois qui, deux ans plus tôt, avait vu les fêtes du premier mariage du Dauphin.

(2) William-Augustus, duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre, George II, avait été battu à Fontenoy par le maréchal de Saxe ; il subit le même sort à Laufeld, en 1747 ; mais entre temps, en 1746, il avait eu la fortune de vaincre en Écosse, à Culloden, les partisans du petit-fils de Jacques II, Charles-Édouard Stuart, ce qui fit oublier de la postérité et ses revers en Flandre et la désastreuse capitulation que, dix ans après Laufeld, il signait à Closter-Severn.



vait derrière le centre à peu près de l'armée ennemie lorsqu'elle était en bataille. Si le maréchal de Saxe, après avoir emporté Laufeld et divisé les deux parties de l'armée ennemie, avait prolongé la droite de son armée victorieuse sur ce défilé, il est sensible que le maréchal Bathiani et tous les Autrichiens auraient mis bas les armes.

Au lieu de cette manœuvre, qui était bien simple, lorsque le maréchal de Saxe fut maître de Laufeld et qu'il eut vu le succès d'une charge de cavalerie où M. de Ligonier, général des Anglais sous M. de Cumberland, fut pris; lorsqu'il fut bien assuré de la victoire momentanée et de la retraite de toute la droite de l'armée ennemie, il suspendit tout mouvement dans ses troupes et fut conduire les prisonniers au Roi, qui était resté comme une image toute la journée sur la hauteur d'Elderen. Les propos du Roi à l'arrivée du maréchal ne furent pas plus militaires que ses actions ne l'avaient été. Le Roi proposa à déjeuner à M. de Saxe, à M. de Ligonier et à d'autres prisonniers. M. de Ligonier ne refusa pas cette petite partie de débauche, qui sauvait l'armée dans laquelle il était un des principaux généraux. Après le déjeuner, qui fut long, l'on songea qu'il y avait des armées dans la plaine. M. le maréchal de Saxe donna l'ordre de faire mouvoir celle qu'il commandait; mais, en arrivant dans la plaine par-delà Laufeld, l'on trouva que tout le corps du maréchal Bathiani avait passé le défilé. La nuit vint; l'armée française campa sur le champ de bataille, et l'armée ennemie, après avoir passé la Meuse à Maestricht, se déploya de l'autre côté de cette rivière et y campa.

Le lendemain et dans la nuit même, le maréchal de Saxe fit semblant de vouloir tirer des avantages de la bataille. Il donna l'ordre de faire descendre des bateaux pour construire des ponts sur la Meuse, la passer et faire le siège de Maestricht. L'impossibilité du siège fut aisément prouvée avec le jour. Il ne résulta donc aucun avantage de cette



victoire, où les pertes en hommes avaient été égales des deux côtés. Cette bataille a constaté mon opinion sur le maréchal de Saxe et m'a persuadé qu'il était ou un général très médiocre, malgré ses succès, ou un général perfide pour la puissance dont il commandait les armées.

LETTRE XI

Siège de Berg-op-Zoom. — Le comte de Lowendal. — Le comte de Saint-Severin. — Choiseul passe l'hiver de 1747-1748 à Paris et s'occupe uniquement de ses plaisirs. — Il s'y attarde et risque de n'avoir pas rejoint son régiment pour prendre part au siège de Maestricht. — Siège de Maestricht. — La paix d'Aix-la-Chapelle. — Fin de la guerre de la succession d'Autriche.

Ne pouvant pas faire le siège de Maestricht, l'on se détermina à une entreprise aussi dangereuse, beaucoup plus coûteuse et parfaitement inutile, car il fallait bien faire quelque chose. L'on imagina donc d'entreprendre le siège de Berg-op-Zoom. Le maréchal de Saxe se chargea de contenir M. de Cumberland et il envoya à Berg-op-Zoom M. de Lowendal (1). Ce M. de Lowendal avait à peu près tous les vices que l'on peut avoir; mais il était distingué à cause de sa bassesse envers tout le monde en général, mais surtout vis-à-vis M. le maréchal de Saxe dont il était le courtisan, même l'esclave le plus humble. Le maréchal le chargea du siège de Berg-op-Zoom, en lui disant : « Si vous ne réussissez pas, toute la faute du peu de succès de la campagne tombera sur vous; mais, si vous réussissez, je vous ferai faire maréchal de France. » M. de Lowendal remercia bien humblement M. le maréchal et fut à Berg-op-Zoom. Le Roi, qui n'avait pas tant à cœur l'apparence d'avoir fait une belle campagne, attendait, avec une impa-

(1) Ulrich-Frédéric Woldemar, comte de Lowendal, était né à Hambourg en 1700. Fils d'un général danois, engagé à treize ans, il avait déjà servi l'Empire, le Danemark, la Saxe et la Russie, lorsque le maréchal de Saxe le décida à passer au service de la France. Il y était à peine depuis quatre ans quand la prise de Berg-op-Zoom lui valut le bâton de maréchal.



tience mêlée du plus grand ennui, l'événement de Berg-op-Zoom que l'on lui avait fait accroire fort intéressant, de peur qu'il ne quittât trop brusquement l'armée. Cette ville fut prise par le hasard le plus heureux. M. de Lowendal, qui n'avait pas même entré dans la tranchée pendant le siège, fut fait maréchal de France. Le Roi partit le lendemain qu'il eut reçu la nouvelle de la prise de Berg-op-Zoom, et l'armée se sépara peu de temps après son départ.

Je passai l'hiver de 1747 à 1748 à Paris, uniquement occupé à mes plaisirs. J'entendais souvent parler des intrigues de la Cour, ou plutôt des mouvements que se donnaient les courtisans auprès de Mme de Pompadour et même auprès d'une Mme d'Estrades, que Mme de Pompadour avait mise à la Cour comme sa suivante; mais je prenais si peu d'intérêt aux intrigues et à l'ambition de Cour que j'ai oublié ce que j'ai pu savoir de ce temps-là. Je ne m'intéressai qu'à la nouvelle de l'assemblée d'un congrès à Aix-la-Chapelle, parce que je craignais la paix. La guerre me plaisait et m'intéressait en Flandre; j'aimais beaucoup à passer sept mois en campagne et cinq mois à Paris et je craignais infiniment le succès du congrès. J'étais un peu rassuré par le plénipotentiaire que l'on y envoyait de la part du Roi.

Le marquis de Puysieulx (1) était ministre des Affaires

(1) Ayant débuté dans l'armée, puis occupé une ambassade à Naples, en 1735, et négocié en Hollande en 1746, Louis-Philoxène Brûlart, marquis de Puysieulx et de Sillery, était devenu secrétaire d'État et ministre des Affaires étrangères en 1747. En 1751, il abandonna le détail de son département à M. de Saint-Contest, tout en restant dans le Conseil du Roi et en conservant une part de direction générale sur le département. Il quitta le Conseil en 1756 pour y rentrer en 1758. Le cardinal de Bernis, qui se flatte de l'avoir fait rappeler aux affaires, le présente comme un courtisan adroit et vertueux, esprit sage et juste, parlant avec noblesse et dignité, ayant des principes et des procédés honnêtes, mais ministre sans grande habileté et sans étendue de vues. (Voir *Mémoires et Lettres*, édition Masson, t. I, p. 138, et t. II, p. 78 et 247.) Le marquis de Puysieulx était l'oncle du marquis de Genlis, son héritier. Les *Mémoires* de Mme de Genlis parlent nécessairement beaucoup de lui.



étrangères ; il avait choisi le comte de Saint-Séverin (1), son ami, pour cette commission. Ce comte de Saint-Séverin était Italien ; il avait été en France ministre du duc de Parme ; il avait plu au cardinal de Fleury par sa figure et une sorte de gaité un peu grivoise. Après que les duchés de Parme furent cédés à l'Empereur par la paix de 1738, le comte de Saint-Séverin se trouva sans emploi : le cardinal de Fleury l'admit au service de France et, peu de temps après, l'envoya ambassadeur en Suède. Les événements qui arrivèrent dans le Nord pendant cette ambassade furent très malheureux pour la France. Le parti que le Roi soutenait en Suède, et qui avait opiné pour la guerre contre la Russie, eut le dessous. Les Suédois firent une paix honteuse et le maréchal Lewenhaupt, partisan de la France, fut décapité. M. de Saint-Séverin avait été nommé pour aller en Pologne, où je crois qu'il ne fut pas. Il fut à Francfort dans le temps de l'élection de l'empereur François Ier et ne sortit pas de sa chambre. Cet homme était né dur, brutal, sans esprit, sans connaître même la valeur des

(1) Le cardinal de Bernis (*Mémoires et Lettres,* édition Masson, t. I, p. 140) dit que M. de Saint-Séverin avait ébloui le marquis de Puysieulx en le persuadant de sa descendance directe des rois d'Aragon. De fait, il s'appelait Alphonse-Marie-Louis, comte de San-Severino d'Aragon ; il était le fils d'un envoyé du duc de Parme auprès du Roi. Son père l'avait amené à Paris, en 1715 ; il l'y remplaça en 1725 ; puis, après la suppression des duchés qu'il représentait comme résident, il s'attacha au service de la France, fut naturalisé, devint colonel du régiment Royal-Italien, ambassadeur en Suède et en Pologne, envoyé près de la diète de Francfort lors de l'élection de l'Empereur, en 1745 ; enfin, en janvier 1748, M. de Puysieulx le nomma ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle. En signant la paix à tout prix, sans s'assurer de garanties pour l'avenir, il prépara la ruine coloniale et maritime de la France et la prodigieuse extension de l'Angleterre. Le cardinal de Bernis, d'accord avec Choiseul, lui applique ce mot de Voltaire, *le plus insuffisant suffisant* qui fût alors parmi les ministres. Si ces témoignages sévères se trouvent atténués par les éloges que lui décerne le maréchal de Noailles (*Correspondance avec Louis XV*, t. II, p. 271), il n'en est pas moins vrai que sa négociation d'Aix-la-Chapelle, qui lui valut cependant d'être élevé au secrétariat d'État, à la fin de l'année 1748, ne peut témoigner que de son incapacité.



mots. Il avait subjugué par son ton impérieux et décisif le pauvre et faible marquis de Puysieulx, qui, en le choisissant, fit le plus mauvais choix que l'on pouvait faire.

Dès le mois d'avril, tous les colonels reçurent ordre de se rendre à leurs régiments. Toutes les troupes qui devaient composer l'armée de Flandre furent en mouvement. L'on chercha à pénétrer quelle était l'opération qui déterminait un mouvement si étendu. Je devinai par le pur hasard que ce serait le siège de Maestricht. Comme mon régiment venait de Lorraine et devait passer la Meuse à Longwy, je crus que je pouvais rester à Paris plus longtemps que ceux dont les régiments étaient en Flandre, et je calculai, d'après l'opinion que j'avais que l'on allait assiéger Maestricht, que j'arriverais à propos lorsque Navarre arriverait de son côté au siège. Je fus à la campagne et partis quinze jours après tout le monde. Ces quinze jours de plaisir me furent funestes, car les défenses que M. le maréchal de Saxe avait fait de laisser passer à qui que ce fût la Meuse quand les troupes destinées au siège l'auraient passée, m'obligèrent à longer cette rivière depuis Longwy jusqu'à Namur et à séduire dans cette dernière ville le commandant de la place pour qu'il me laissât sortir. Je gagnai Louvain, d'où, au risque d'être pris par les hussards ennemis, je marchai jour et nuit et arrivai à Liège où je trouvai le régiment de Navarre. L'inquiétude excessive que j'eus depuis le moment où je sentis que mon régiment pouvait être au siège sans moi et que ce manque, qui tient à l'honneur, était sûrement ma faute sans que je pusse me disculper vis-à-vis de moi-même; cette inquiétude, qui rend très malheureux pour peu que l'on ait d'honneur, doit apprendre aux jeunes gens combien il est dangereux d'oublier l'exactitude qu'exige le métier des armes.

L'entreprise du siège de Maestricht était, je crois, la plus belle que l'on eût faite de cette guerre. Les marches des troupes et les moyens de subsistance furent un chef-



d'œuvre de combinaison et de précision, et, après des mouvements qui donnaient aux ennemis des inquiétudes à notre gauche sur Bois-le-Duc et à notre droite sur Luxembourg, Maestricht se trouva investi sur les deux rives de la Meuse. Bien des gens ont voulu se donner l'honneur du projet. J'ai voulu depuis approfondir de qui il il était; j'ai vérifié que c'était un nommé ..., capitaine des guides, qui l'avait fait. Il vint à Paris le communiquer à M. de Cremilles (1), maréchal des logis de l'armée de Flandre. M. de Cremilles le porta à M. d'Argenson, qui l'adopta. Il chargea Cremilles d'aller le présenter au maréchal de Saxe. Je sais du chevalier de Bauteville, qui était avec Cremilles, que l'on ne put pas faire entendre le projet au maréchal de Saxe, soit qu'il en eût d'autres en vue, soit que, se méfiant de tout ce que lui proposait M. de Cremilles, il ne voulût pas se donner le temps d'entendre l'explication, et le rejeta donc absolument. Alors l'on eut recours à Duverney (2) pour persuader le maréchal. Ce dernier réussit. Il

(1) Louis-Hyacinthe Boyer de Crémilles, entré au service à l'âge de dix-sept ans, avait conquis les grades supérieurs jusqu'à celui de lieutenant général, qu'il obtint précisément en 1748 à l'occasion de l'investissement de Maestricht. Nommé maréchal général des logis des camps et armées du Roi, il servait en détachement auprès des commandants en chef pour veiller à l'ensemble des fournitures, à l'installation des campements et des cantonnements, aux dispositions à prendre pour les investissements de places, etc. Il avait la réputation d'un « grand homme pour le détail », bien doué pour voir les difficultés et pour savoir les lever (*Mémoires* du cardinal DE BERNIS, édition Masson, t. II, p. 128 et 190); mais, dénué de grandes vues et surtout de fermeté de caractère, il ambitionnait, dit encore le cardinal de Bernis (t. I, p. 391), toutes les places sans être sûr d'avoir la force nécessaire pour s'y soutenir. Ami du tout-puissant financier Pâris du Verney, il fut plus tard nommé successivement conseil du maréchal de Belleisle, ministre de la Guerre, puis directeur en chef de l'artillerie, directeur et administrateur de l'hôtel des Invalides, surintendant de l'École militaire; mais il se démit de tous ces emplois en 1762.

(2) Joseph Pâris du Verney était le troisième des quatre frères Pâris, qui, réunis à Paris, à la mort de Louis XIV, et dans une situation déjà brillante, devinrent, grâce à la protection de Mme de Prie, sous la Régence et surtout sous le gouvernement du duc de Bourbon, les grands maîtres

faut convenir que, dès que le maréchal eut adopté le projet, il l'exécuta avec beaucoup d'intelligence.

Le siège eut la marche ordinaire des sièges. Les assiégés se défendirent mieux que les ennemis n'avaient défendu les places que l'on avait prises sur eux pendant cette guerre. Cependant Maestricht aurait été pris dans peu de jours, lorsqu'il arriva un officier anglais d'Aix-la-Chapelle avec la nouvelle de la signature des préliminaires de la paix et un ordre des cours ennemies au commandant de la place de la remettre au maréchal de Saxe, ce qui fut exécuté le lendemain, ainsi que la publication de l'armistice. Le maréchal de Saxe fut au désespoir et ne put pas cacher son chagrin de la fin de la guerre. Toute son armée partageait son sentiment à cet égard. L'officier et le soldat reçurent cette publication sans donner aucune marque de leur satisfaction. L'on mit une garnison dans Maestricht et l'on sépara l'armée dans ses quartiers dans toute la Flandre autrichienne, pendant qu'à Aix-la-Chapelle l'on travaillait à construire un traité de paix sur les préliminaires signés.

des finances de l'État. Joseph Pâris n'avait pas été jeune sans commettre pas mal de sottises. Maurepas le qualifiait : « un vaurien de belle stature. » Ses frères avaient même dû le faire engager aux gardes de Villars, ce qui lui permit plus tard de se mêler des choses militaires. Mais, comme il était intelligent et sans scrupules, il avait su reprendre une place prépondérante dans les affaires de ses frères ; puis, en travaillant au mariage de Louis XV et de Marie Leczinska, en soutenant de son crédit Mme de Châteauroux et la marquise de Pompadour, il se rendit si nécessaire qu'il en vint, sous le couvert de son emploi de munitionnaire général, à s'occuper des plans de campagne et même à les imposer. Il prit une part active à la fondation de l'École militaire en 1751 et mourut en 1770.

LETTRE XII

Origine de la guerre de la succession d'Autriche. — L'empereur Charles VI. — La Pragmatique Sanction. — Le parti que prend le Roi. — Influence des Maîtresses. — Plan du maréchal de Belleisle. — Marche des armées françaises en Autriche et en Bohême. — Les bénéfices personnels du maréchal de Belleisle. — Situation générale au moment du congrès d'Aix-la-Chapelle. — Incapacité du comte de Saint-Séverin. — Les intérêts de la France sacrifiés.

Le motif de la guerre qui finissait par le traité d'Aix-la-Chapelle était la succession de l'empereur Charles VI. Ce prince, dernier rejeton de la maison d'Autriche, avait combattu, dans la guerre de 1700, contre Philippe V pour le trône d'Espagne. Il passa au trône impérial à la mort de son frère, l'empereur Joseph, en 1712. Il avait eu de son mariage avec une princesse de Wolfenbutel un prince et deux princesses; le prince mourut en bas âge, et l'Empereur, n'ayant plus d'espérance d'avoir d'enfants, fit une Pragmatique Sanction, par laquelle il assurait à sa fille aînée et à ses descendants tous les états sur lesquels il régnait, et, au défaut de sa fille aînée et de ses descendants, il appelait à la même succession sa fille cadette. Il était très naturel que l'Empereur eût cette volonté; elle était même assez juste dans l'ordre des successions ordinaires, et certainement la meilleure manière d'assurer cette disposition était d'en former un acte qui fût consenti par l'Empire, par les différents états qui composaient la monarchie autrichienne et par tous les princes catholiques qui auraient pu s'opposer à la Pragmatique Sanction.

L'empereur Charles VI travailla plus de vingt ans au

4



succès de cette Pragmatique. Il rencontra infiniment de difficultés. L'empereur Joseph, son frère, avait laissé deux filles, dont l'une avait épousé l'électeur de Bavière et la seconde l'électeur de Saxe. Ces deux princes trouvaient injuste que l'on privât de la succession de leur père les filles du fils aîné pour la faire passer aux filles du fils cadet. Il y avait d'ailleurs eu quelques transactions entre la maison d'Autriche et celle de Bavière, qui favorisaient les prétentions de cette dernière, de sorte que dans le collège électoral il n'y eut d'abord que l'électeur d'Hanovre, celui de Brandebourg, ceux de Mayence, de Trèves et l'électeur palatin qui consentirent à la Pragmatique. Celui de Saxe y adhéra au commencement de la guerre de 1733 pour la couronne de Pologne; ceux de Bavière et de Cologne restèrent les seuls princes dans l'Empire qui refusèrent leur consentement à cet ordre de succession. Dans les souverains de l'Europe, le roi d'Angleterre, l'impératrice de Russie, le pape, le roi de Sardaigne, la république de Hollande, le Danemark et l'Espagne même, en 1725, garantirent la Pragmatique Sanction. Il ne restait que la France, qui la garantit solennellement par le traité de paix signé à Vienne en 1738.

L'Empereur, muni de toutes les garanties qui lui avaient coûté successivement beaucoup de sacrifices, crut sa succession assurée sur la tête de sa fille; il ne fut point inquiet de la résistance de l'électeur de Bavière, trop faible pour soutenir seul des prétentions avec avantage. Il avait marié sa fille aînée au duc de Lorraine, qui, par le traité de 1738, avait cédé ses états à la France en échange de la succession éventuelle de la Toscane et plus encore pour l'assurance que lui donnait la France de soutenir la Pragmatique Sanction. Sans cette assurance, le duc de Lorraine, qui n'était de rien dans la guerre qui s'était terminée en 1738, n'aurait pas fait le sacrifice de ses états héréditaires pour la succession, qui n'était pas ouverte et qui pouvait être

incertaine, du grand-duché de Toscane. L'Empereur, après la paix de 1738, eut une guerre malheureuse contre la Porte ottomane, qui fut terminée sous la médiation de la France. Ce prince mourut au mois d'octobre 1740.

L'archiduchesse grande-duchesse, sa fille aînée, fut d'abord déclarée souveraine de tous les états du feu Empereur, son père. Elle réclama dans toutes les Cours la garantie de la Pragmatique Sanction; elle offrit même à la France des avantages, tels que le duché de Luxembourg et des limites en Flandre à la volonté du Roi. Ces cessions auraient été très utiles; le cardinal de Fleury inclinait fort à les accepter et à maintenir la parole et la signature du Roi sur la garantie de la Pragmatique Sanction; mais il ne fut pas le maître. Le Roi avait pour maîtresse la comtesse de Mailly. Cette dame avait pour sœur la marquise de Vintimille, qui, tout horrible qu'elle était de figure et de caractère, avait pris un ascendant marqué sur le Roi, lequel partageait ses faveurs aux deux sœurs. Le maréchal de Belleisle, pour faire sa fortune (1), avait adopté un projet de démembrement des états de la maison d'Autriche. Mme de Vintimille, aidée des conseils des jeunes courtisans, adopta le projet du maréchal de Belleisle, le fit adopter au Roi. Le cardinal sentit qu'il fallait plier et l'on se décida à la guerre la plus ruineuse et l'on peut dire la plus injuste, sans réfléchir que l'acquisition d'une province et le maintien de la paix étaient bien plus avantageux à la France que la division des états de la maison d'Autriche. On s'abandonna aux projets extravagants du maréchal de Belleisle, que l'on fit en même temps général et ambas-

(1) Charles-Louis-Auguste Foucquet, duc de Belleisle et petit-fils du surintendant Foucquet, avait, en 1740, cinquante-six ans. Après avoir joui d'un certain crédit auprès du Régent, il était tombé en disgrâce au temps de Mme de Prie, et, l'âge venant, il avait besoin de s'imposer à la faveur et de se rendre illustre par un coup de fortune brusque et hardi. L'appui des Maîtresses, la faiblesse du cardinal de Fleury et celle du Roi l'y aidèrent au détriment de la France et de la monarchie.



sadeur. L'électeur de Bavière était le prince à qui l'on destina la couronne impériale avec les deux Autriche et une partie de la Bohême. L'électeur de Saxe, qui d'abord entra dans la ligue, avait aussi des portions de la Bohême. Le roi de Prusse, qui, le premier, attaqua la reine de Hongrie, devait avoir la Silésie. L'Espagne revendiqua l'Italie et envoya dans cette partie une armée avec l'infant don Philippe, fils de Philippe V et de la reine Farnèse.

L'on ne songea pas, dans ce vaste projet, à aucune acquisition pour la France. Il y a un aveuglement bien extraordinaire dans tous les grands projets que l'on fait à Versailles, qui est de faire courir les dangers de la guerre et en payer tous les frais au Royaume, sans stipuler aucun avantage pour la Couronne. Cela est fort noble, mais cela n'est ni politique ni sage; car deux projets pareils, qui ne réussissent pas, affaiblissent tellement la Monarchie qu'elle perd sa consistance, ses moyens et sa considération. Voilà ce qui est arrivé à la France après le projet du maréchal de Belleisle et, depuis, après celui du cardinal de Bernis.

Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse entra en Silésie, le maréchal de Belleisle passa en Allemagne comme ambassadeur du Roi dans tout l'Empire et général des armées françaises. Les Espagnols débarquèrent une armée en Italie.

L'armée française fut partagée en deux divisions. La première se porta en Bavière et entra en Autriche; la seconde se dirigeait sur la Bohême. Le maréchal de Belleisle commandait de Francfort, où il travaillait à l'élection de l'empereur, ces deux corps d'armée. Ses travaux politiques eurent du succès quant à l'élection, car l'électeur de Bavière fut élu empereur (1); mais les opérations mili-

(1) L'électeur Charles-Albert se fit reconnaître, à Prague, roi de Bohême le 19 décembre 1741. Il ne fut élu Empereur à Francfort que le 31 janvier 1742. Il y a donc ici dans le récit une interversion apparente dont Choiseul, ainsi qu'il le dit dans sa première lettre, ne prend



taires n'eurent pas autant de succès. La division de l'armée française, qui s'était avancée à quatre lieues de Vienne, fut repliée par les ennemis jusqu'à Linz. Dix bataillons de cette division et un ou deux régiments de dragons furent pris dans Linz. Le reste de l'armée se replia sur Prague. Très heureusement la division de Bohème avait emporté cette ville d'assaut, la veille que les troupes chassées d'Autriche arrivèrent. Le maréchal de Belleisle vint de Francfort avec l'empereur Charles VII, qui se fit reconnaître roi de Bohème à Prague.

Le maréchal de Belleisle était déjà embarrassé du mauvais succès de la pointe qu'il avait fait faire à l'armée en Autriche; il fut malade ou il se dit malade; il établit son armée tant bien que mal en quartier d'hiver et, sous prétexte de sa santé et de ses travaux politiques, il demanda à la Cour d'envoyer un autre général à l'armée. Il avait obtenu à Francfort la dignité de duc et pair et immensément d'argent et de meubles; l'Empereur l'avait créé prince de l'Empire; l'Espagne lui avait envoyé la Toison. Il n'ignorait pas que le cardinal de Fleury voyait d'un mauvais œil cette guerre étrangère, qui s'était entamée contre son avis. Il sentait par expérience que, quoique le cardinal eût été obligé d'acquiescer à son projet, il était resté le maître des moyens, et ces moyens manquaient absolument à l'armée. Le maréchal de Belleisle fit un calcul fort juste; il dit : « J'ai embarqué le royaume dans une grande entreprise; dès la première année, j'en ai tiré le profit que je désirais; je vois que mon projet ne peut pas réussir sans des moyens bien supérieurs à ceux que j'ai demandés; le cardinal, de qui je dépens, ne me favorisera certainement pas; ainsi, je n'ai plus qu'à perdre en conservant le commandement de l'armée; je vais laisser les malheurs à mon successeur, en présentant au public,

aucun souci. Presque toujours il est exact, mais sans s'attacher à la succession rigoureuse des faits.



en ma faveur, l'élection de l'Empereur et la conquête de la Bohême. » Le maréchal de Belleisle raisonnait à merveille, et ceux qui, dans le temps, l'ont désapprouvé d'avoir voulu quitter l'armée n'avaient pas entendu son raisonnement.

Le maréchal de Broglie vint prendre le commandement, et ce qu'il y a eu de fâcheux pour le maréchal de Belleisle, c'est que les circonstances et le cardinal de Fleury le forcèrent de revenir à Prague et d'y être témoin des désastres de l'armée et des traités de paix que firent le roi de Prusse et la cour de Saxe avec la reine de Hongrie. Le roi de Pologne se ligua même dans la suite avec la maison d'Autriche; le roi de Prusse recommença la guerre contre la cour de Vienne, en 1744, et alors nous rendit un grand service en nous débarrassant de l'armée autrichienne qui était en Alsace; mais il fit la paix en 1747 et n'était plus en guerre pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle. La France n'avait d'allié que l'Espagne. L'électeur de Bavière, fils de l'empereur Charles VII, non seulement avait fait sa paix avec la cour de Vienne (1), mais avait vendu de ses troupes aux Hollandais; et ces troupes, dans la même guerre entreprise en faveur de son père, servaient en Flandre contre la France.

Dans le temps de ce congrès, la France était en guerre contre l'Impératrice-Reine. Il n'y avait plus d'armée sur le Rhin; toutes les forces des puissances belligérantes étaient

(1) Maximilien-Joseph avait succédé, en qualité d'électeur de Bavière, à son père Charles-Albert, lorsque celui-ci eut été élevé par la diète de Francfort, sous le nom de Charles VII, à la dignité impériale. La difficulté que rencontra le père pour soutenir cette dignité contre l'énergique rivalité de Marie-Thérèse détermina le fils à renoncer par anticipation à des droits aussi disputés, alors que des alternatives de succès militaires suivis de cruels revers rendaient ces droits de plus en plus précaires. Ainsi la renonciation de Maximilien-Joseph à la succession du trône impérial existait donc de fait, ainsi que nous le dit Choiseul, du vivant même de l'empereur Charles VII, et, sitôt après la mort de celui-ci, un traité signé à Füssen consacra cette renonciation (22 avril 1745).



en Flandre; le Roi était le maître de toutes les Flandres autrichiennes, de Berg-op-Zoom et de Maestricht; rien ne l'empêchait de porter la guerre dans le cœur de la Hollande. L'Angleterre était en guerre contre la France depuis 1744, ainsi que les Etats généraux; elle avait conquis l'île de Louisbourg ou du Cap Breton; elle avait eu de grands avantages sur mer contre notre commerce, mais elle avait été obligée, dans l'Inde, de lever le siège de Pondichéry. Les dépenses de cette guerre outrepassaient de beaucoup ses forces; l'interruption de son commerce avec l'Espagne et avec la France l'empêchait de réparer les efforts qu'elle était obligée de faire. Quoique les entreprises en Ecosse et en Angleterre du fils du chevalier de Saint-George (1) n'eussent pas réussi, elles avaient mis du trouble dans l'administration anglaise et dans le crédit de cette nation, de sorte qu'en 1748 l'Angleterre était au moment de faire banqueroute, ce qui certainement est la défaite la plus humiliante qu'une grande puissance puisse éprouver. L'Impératrice, unie au roi de Sardaigne, soutenait la guerre en Italie contre la France, l'Espagne et la ville de

(1) Lorsqu'en 1688 Jacques II d'Angleterre avait été détrôné par son gendre Guillaume d'Orange, son fils, Jacques-François-Édouard Stuart, prince de Galles, âgé de quelques mois, avait été secrètement amené en France, à Saint-Germain-en-Laye. Treize ans plus tard, à la mort de son père, il avait pris, sous le nom de Jacques III, le titre de roi; titre platonique, car, après de nombreuses tentatives inutiles pour reconquérir son royaume, il avait dû se résigner à vivre à la Cour de Lorraine, puis à Rome et à Madrid, sous le titre de chevalier de Saint-George. On sait que Louis XIV, en 1705, avait organisé en sa faveur une expédition que commandait le duc de Forbin et qui ne réussit pas. Or, ce que Louis XIV avait tenté pour lui, Louis XV le tenta, sans plus de succès d'ailleurs, pour son fils Charles-Édouard Stuart. Vingt-six vaisseaux furent armés afin de transporter en Angleterre le jeune fils du chevalier de Saint-George et vingt-quatre mille hommes. Une tempête fit échouer, le 6 mars 1744, en vue des côtes du Kent, cette expédition qui fut suivie, un an plus tard, d'un coup de main tenté par Charles-Édouard en Écosse. Suprême et malheureux effort. La défaite de Culloden consacra définitivement la ruine de la cause des Stuart en Angleterre (10 avril 1746.)



Gênes; les armées française et espagnole étaient en possession de la Savoie et du comté de Nice; elles conservaient Gênes.

Telle était la position de la France lorsque M. de Saint-Séverin, à l'insu de l'Espagne, notre seul allié, signa les préliminaires à Aix-la-Chapelle. L'on aurait pu espérer donner la loi avec des avantages aussi certains, car il n'y avait pas à craindre, quand même les vingt mille Russes, qui étaient en chemin pour se rendre en Flandre, seraient arrivés; il n'y avait pas à craindre que nous perdissions nos conquêtes. Du moins, l'on pouvait se flatter que le ministère de France se souviendrait des sacrifices que l'Impératrice avait offerts avant la guerre et qu'en restituant la Flandre l'on conserverait ce qui convenait à nos frontières. L'on aurait pu aussi croire qu'un ministère qui désirait autant la paix que celui de France aurait prévu et réglé tous les sujets de contestation que l'on pouvait prévoir avec l'Angleterre. Au lieu de cela, dans les préliminaires, M. de Saint-Séverin, italien de nation, oublia totalement que la France et l'Espagne avaient une armée, un Infant, gendre du roi de France (1), et des intérêts en Italie. Cet oubli est peut-être le fait politique le plus extraordinaire qui soit jamais arrivé. Il fallut recourir à établir des conférences à Nice pour cette partie. Le résultat de ces conférences fit céder à l'Infant, dans une forme très précaire et très obscure, les états de Parme, Plaisance et Guastalla; il restitua la Savoie et le comté de Nice. J'aurai occasion, dans la suite, de faire remarquer les fautes grossières de cet article, ainsi que celles de l'article qui regardait la république de Gênes. Le Roi, par ce traité, rendait à l'Impératrice toute la Flandre autrichienne, sans même songer à l'arrangement des limites qui, depuis le traité d'Utrecht, faisaient une discussion journalière entre la cour de Ver-

(1) Don Philippe, reconnu duc de Parme, au traité d'Aix-la-Chapelle, avait épousé Louise-Élisabeth de France, première fille de Louis XV.



sailles et celle de Vienne. L'Angleterre rendait Louisbourg, mais l'on ne stipulait rien pour les limites d'Asie. L'on renvoyait à des commissaires les limites du Canada. Cet article a été le motif de la guerre de 1755. Il est vrai que l'on accordait et sur Dunkerque et sur le Prétendant les conditions les plus humiliantes.

Telle fut la paix d'Aix-la-Chapelle. Par cette paix l'on oubliait, dans le sein de la victoire, le motif qui avait fait prendre les armes, l'intérêt de la Couronne, les vues les plus simples de la politique, la bonne foi due à l'Espagne et jusqu'à la prévoyance de la conservation de cette même paix. Cela n'empêcha pas que le Roi, Mme de Pompadour et M. de Puysieulx ne fussent enchantés de ce bel ouvrage. On loua le Roi à toute outrance sur sa modération, tandis que l'on devait critiquer son imbécillité et celle de ses ministres.

LETTRE XIII

Intrigues de la Cour. — Procédés tortueux du duc de Richelieu. — Envoi d'une boîte explosive à Mme de Pompadour. — Exil de Maurepas. — Duplicité de Louis XV. — Choiseul se marie. — Éloge de sa femme. — Un cousin de Choiseul. — Mme de Pompadour fait épouser à ce cousin une de ses parentes. — La nouvelle cousine de Choiseul.

Après la paix on ne s'occupa en France que d'intrigues de Cour. Cela est assez naturel dans toute Cour où un roi faible aura une maîtresse et des ministres ambitieux. Mme de Pompadour avait plus de confiance tantôt pour un ministre, tantôt pour un autre, ce qui produisait la jalousie entre eux. Les entours de la Maîtresse cherchaient à lui donner des impressions selon leurs passions. Parmi les ministres, il en est un, M. de Maurepas, qui fut primé dans l'esprit de Mme de Pompadour par M. d'Argenson, son rival. L'on mit dans la tête de la Maîtresse que ce ministre blessait à chaque propos sa vanité. M. de Maurepas servait un peu l'intrigue de ses ennemis en assistant à la composition de chansons qui furent faites contre Mme de Pompadour, et, dans ces chansons, le Roi y était nommé avec le ridicule qu'il avait. Une Mme d'Estrades, qui était venue, sous le titre de parenté, à la Cour, à la suite de Mme de Pompadour (1), avait eu avec M. de Maurepas une discussion pour une place chez Mesdames. Elle n'avait point été contente des réponses du ministre; elle était livrée à M. d'Argenson et devint la cheville ouvrière de l'intrigue pour perdre M. de Mau-

(1) Voir sur Mme d'Estrades les notes p. 70 et 126.



Fac-similé de la première moitié d'une page empruntée au manuscrit des mémoires inédits du duc de Choiseul, manuscrit provenant de la collection de M. Feuillet de Conches.

[illegible]

repas. Il n'était pas bien difficile, après l'histoire des chansons, de lui nuire et de donner du courage à Mme de Pompadour pour indisposer le Roi efficacement contre ce ministre.

Comme il faut que M. de Richelieu cherche à entrer dans toutes les mauvaises intrigues de la Cour, il répéta le vilain propos qu'il avait tenu quelques années auparavant, que M. de Maurepas avait empoisonné Mme de Châteauroux, donnant à entendre que Mme de Pompadour devait craindre le même sort. L'on fit arriver une boite remplie d'artifices et d'eau forte, que l'on porta à Mme de Pompadour, comme si cette boîte contenait des bijoux. Quelqu'un d'aposté fit faire l'atroce réflexion à Mme de Pompadour qu'il n'était pas prudent d'ouvrir cette boîte sans précaution, qu'il y avait des exemples terribles sur les ouvertures de boîte; l'on masqua un valet de chambre, qui avec des précautions infinies ouvrit cette dangereuse cassette, et l'on y trouva ce que ceux qui la faisaient ouvrir et qui l'avaient envoyée savaient tous bien, de la poudre, des fioles de verre, qui, en se brisant, faisaient une explosion. Alors la pauvre Mme de Pompadour ne douta pas que l'on eût voulu l'assassiner, et, au milieu de sa crainte et de ses préventions, il fut fort aisé de lui persuader que M. de Maurepas était l'auteur de ce projet infernal. Je crois être sûr que l'idée de l'intrigue de la cassette venait de M. de Maillebois (1), si connu depuis par ses intrigues sombres

(1) Fils du maréchal de France, petit-fils de Des Marets, l'intendant des finances sous Louis XIV, Yves-Marie des Marets, comte de Maillebois, était le gendre du marquis d'Argenson. Lieutenant général, puis premier lieutenant général à Minorque, il se distingua au siège de Port-Mahon; mais, en 1757, lors de l'entrée en campagne pour la guerre de Sept ans, il essaya de se faire attribuer la direction des armées par son beau-frère, le marquis de Paulmy, qui venait de succéder au comte d'Argenson, leur oncle, comme ministre de la Guerre. En maints endroits le cardinal de Bernis (*Mémoires,* édition Masson, t. I, p. 391 à 396, et t. II, p. 32) parle



et malhonnêtes, car il est encore plus profond dans ce genre que M. de Richelieu.

Le Roi ne put pas soutenir les frayeurs de sa maîtresse, appuyées par des faits aussi vraisemblables. M. de Maurepas, qui avait de l'esprit, de la probité, infiniment de connaissances utiles sur la Cour, sur l'administration de Paris ; M. de Maurepas, qui plaisait au Roi, qui était son ministre depuis trente ans, fut renvoyé et exilé. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ce renvoi, c'est que quelques ans auparavant, M. de Maurepas, prévoyant qu'il succomberait, ennuyé d'un ministère soumis à l'intrigue, fit le tableau au Roi, dans un travail, de son dégoût et de l'événement qu'il prévoyait. En conséquence il demanda au Roi la permission de quitter son ministère et lui « représenta qu'il lui paraissait impossible que le Roi pût le soutenir; que quand il l'abandonnerait, il croirait pour le justifier qu'il lui a déplu; qu'il lui serait douloureux qu'il eût cette pensée, au lieu qu'en lui permettant de quitter dans le moment qu'il lui parlait le Roi n'aurait pas à le soutenir, et l'on n'aurait pas la crainte de lui déplaire ». Ce propos et cette résolution de M. de Maurepas étaient d'un homme sage; le Roi le loua beaucoup sur ses

de ses menées ambitieuses et de ses petites perfidies. Il ne put être nommé que maréchal général des logis sous le commandement du maréchal d'Estrées et du maréchal de Richelieu. En homme d'esprit qu'il était, il joua très habilement de la rivalité qui divisait les deux maréchaux ; mais, après la bataille d'Hastembeck, livrée le 31 juillet 1757 et dans laquelle le maréchal d'Estrées battit l'armée anglo-hanovrienne du duc de Cumberland, il fut accusé d'avoir trahi le Roi en prenant des dispositions équivoques, afin de diminuer l'importance du succès remporté par le maréchal dont il n'avait pu obtenir la place. Sa justification, qu'il présenta dans un factum (voir les *Mémoires* du duc de Luynes, t. XV, p. 307), lui valut un démenti formel de la part du maréchal et, malgré son alliance avec les d'Argenson, qui retardèrent sa disgrâce d'une année, il fut interné dans la citadelle de Doullens et destitué de toutes ses places. Il ne rentra en grâce d'emploi qu'en 1784; mais l'échec de ses intrigues ne l'empêcha pas de s'engager, au début de la Révolution, dans un complot royaliste. Obligé de fuir, il alla mourir à Liège en 1791.

services, lui démontra et exigea qu'il continuât à lui en rendre et, sur ses inquiétudes, il l'assura qu'il ne devait point en avoir, mais que, s'il arrivait dans la suite qu'il y eût quelque chose dans sa conduite qui lui déplût, alors il lui promettait de l'avertir. M. de Maurepas le remercia et resta. Quelques semaines après, au moment où il s'y attendait le moins, il reçut la lettre du Roi qui l'exilait. Elle commençait par ces mots : « Monsieur de Maurepas, je vous ai promis de vous avertir quand vos services ne me plairaient plus. Je vous ordonne de donner au comte d'Argenson la démission, etc., et vous vous rendrez à Bourges, où vous resterez jusqu'à nouvel ordre de ma part. »

J'écris cette anecdote que tout le monde sait, parce qu'elle m'a frappé singulièrement et qu'elle peint non seulement la faiblesse du Roi, mais sa fausseté et sa malignité, quand il a le plaisir d'avoir le courage de faire du mal.

Je ne me rappelle aucun événement qui m'ait intéressé dans tout le courant de l'année et de la suivante. Je me mariai, au mois de décembre de l'année 1750, à Mlle du Chatel (1), dont le père, qui était fort de mes amis, était

(1) Mlle du Chatel était petite-fille et petite-nièce des deux Crozat, dont le père, originaire de Toulouse, Salbighoton Crozat, fut, d'après la chronique du temps, un ancien cocher de maison, décrotté par un mariage avantageux. L'aîné des deux Crozat, Antoine, placé par son père comme petit commis chez le trésorier des états de Languedoc, avait rapidement conquis une recette générale à Bordeaux ; puis, enrichi par des spéculations maritimes, il s'était élevé jusqu'à la recette générale du clergé et la trésorerie de l'ordre royal du Saint-Esprit ; enfin jusqu'à la noblesse et jusqu'au Cordon bleu. De son mariage avec la fille du banquier Le Gendre, il avait eu trois fils, dont l'un fut marquis du Chatel, le second président au Parlement de Toulouse, et le troisième baron de Thiers. A sa fille, dotée de quinze cent mille livres, sans compter cinquante mille livres de pot-de-vin offerts à la mère du conjoint, il avait fait épouser un comte d'Evreux, de la famille princière de Bouillon. Fâcheuse union qui se dénoua par une séparation. Quant à l'aîné des fils, titulaire de la seigneurie du Chatel, en Bretagne, il eut de Mlle Goullier d'Heilly, outre un fils mort prématuré-



mort l'année précédente. J'étais attaché depuis longtemps à Mme du Chatel et il y avait longtemps aussi que mon mariage était arrêté avec sa fille. Ce mariage était plus de ma part et de celui de Mme du Chatel un mariage de sentiment qu'un mariage d'intérêt. Mlle du Chatel avait alors un procès d'où dépendait une grande partie de sa fortune. Elle a gagné depuis mon mariage ce procès ; elle a eu de sa famille un bien-fonds considérable dont elle m'a laissé dissiper la plus grande partie; mais sa vertu, ses agréments, son sentiment pour moi, celui que j'ai pour elle, ont mis un bonheur dans notre union, bien supérieur à

ment, deux filles nées à six années de distance, Antoinette-Eustachie et Louise-Honorine; puis, la crasse originelle de la famille s'effaçant davantage à chaque alliance nouvelle, Antoinette-Eustachie, la petite-fille du bas commis de trésorerie, l'arrière-petite-fille du cocher Salbighoton, venait d'épouser, peu de temps avant l'époque où la met en scène Choiseul, le quatrième fils du maréchal de Biron, Charles-Antoine-Armand de Gontaut. M. de Gontaut, brigadier des armées du Roi et charmant homme de Cour, s'était pris de grande amitié pour le jeune Choiseul, son cadet de onze années. Cette amitié, si l'on en croit les contemporains, eut les suites ordinaires, bien conformes d'ailleurs avec les mœurs du temps : Choiseul devint l'amant follement adoré de Mme de Gontaut, qui fut grosse et mourut le 16 avril 1747, trois jours après être accouchée du futur duc de Lauzun, dont Choiseul était publiquement considéré comme le père. Avant de mourir (elle n'avait pas vingt ans), Mme de Gontaut avait fait jurer à sa sœur, Louise-Honorine, d'épouser M. de Choiseul; elle assurait ainsi la fortune de son amant. Louise-Honorine approchait à peine de ses treize ans; mais elle était fille à garder la foi jurée. Le mariage eut lieu le 12 décembre 1750. A cette date, le père de Louise-Honorine, le marquis du Chatel, était mort depuis le 31 janvier de la même année, et sa seigneurie du Chatel était disputée à sa fille par son frère, le marquis de Thiers, et par le gendre de celui-ci. M. de Thiers fondait sa réclamation sur une substitution ancienne; mais on lui opposait d'abord la coutume de Bretagne, dont relevait la seigneurie du Chatel, ensuite un partage antérieur annulant cette substitution. Perdu tout d'abord, le procès fut gagné par la suite et mit Louise-Honorine du Chatel en possession de plus de cent mille livres de rente, ce qui n'empêcha que, grâce aux prodigalités de son mari dont elle paya les dettes, l'héritière d'Antoine Crozat mourût dans la pauvreté. (Voir Thirion, *La vie privée des financiers au dix-huitième siècle*, librairie Plon, 1895, in-8°; puis G. Maugras, *Le duc de Lauzun* et *Le duc et la duchesse de Choiseul*, librairie Plon, 1893 et 1902, in-8°.)



tous les avantages de la fortune. Je fus occupé, l'année d'après mon mariage, du procès de Mme de Choiseul. Je mis de la suite et une grande application à cette affaire, qui m'était commune avec le duc de Gontaut, père du duc de Lauzun, qui alors avait cinq ans.

J'étais logé chez Mme du Chatel avec le duc de Gontaut; nous vivions intimement ensemble et je dois dire que cette intimité ne s'est pas ralentie un instant depuis vingt-trois ans. M. de Gontaut était courtisan par goût et par habitude; il était ami des maîtresses du Roi et, dans le temps de Mme de Pompadour, qui était la régnante, moi je n'allais à la Cour que quand mon plaisir m'y engageait; depuis que j'étais maréchal de camp, je n'avais aucune affaire aux ministres. Mme de Pompadour croyait qu'elle me haïssait et le disait assez ouvertement. Je m'inquiétais infiniment peu de ce qu'elle pensait et de ce qu'elle disait, et jamais je ne parlais de la Cour ni à M. de Gontaut, ni à tous les courtisans avec qui je vivais que lorsqu'il y avait quelques plaisanteries à en faire.

M. de Gontaut vivait intimement à Versailles avec le marquis de Meuse (1), qui, comme lui, n'avait d'autre emploi que celui de courtisan. Il vit chez M. de Meuse un M. de

(1) Le marquis de Choiseul-Meuse et le duc de Gontaut vivaient dans l'intimité du Roi et des maîtresses. Ils étaient des petits soupers et se faisaient apprécier pour leur humeur facile et leur aimable condescendance. Le marquis de Meuse avait joué un rôle de comparse utile au lit de mort de Mme de Vintimille, de même que le duc de Gontaut avait soigné Mme de Châteauroux, et le Roi leur en avait gardé de la reconnaissance. Comme le duc de Gontaut, le marquis de Choiseul-Meuse avait servi dans les armées du Roi; il était officier général. Quant au duc, qui s'était retiré de la guerre après avoir été blessé assez grièvement à la bataille de Dettingen, en 1743, il n'en obtint pas moins les grades supérieurs, fut fait maréchal de camp en 1745 et lieutenant général en 1748, ce qui lui permit d'être nommé, en 1757, au gouvernement du Languedoc pour les Cévennes et les pays y joints. Fort gai, réputé même pour faire de la gaieté, mesuré dans ses ambitions et préférant les relations aimables et la tranquillité de sa vie au jeu des intrigues, il était le type de l'homme de Cour qui, ne portant ombrage à personne, ne comptait que des amis.



Choiseul (1), bête, brutal, claquedent, grossier, qui avait été toute sa vie dans un régiment d'infanterie et qui était parvenu à avoir un régiment, je ne sais par quel hasard.

Ce M. de Choiseul était pauvre et joueur; il était mon cousin issu de germain; il avait passé sa vie en garnison; en dernier lieu, il venait de servir à Gênes ou en Corse. Je ne l'avais jamais vu. A son arrivée à Paris, il vint me voir et me parla de sa médiocre fortune et de l'embarras où il était pour se soutenir à la tête d'un régiment. Je lui conseillai de se faire une réputation par l'amour de son métier et sa volonté de s'offrir pour toutes les commissions les plus éloignées et les plus hasardées, même d'aller en Amérique si cela était nécessaire. Je lui fis sentir qu'avec son nom et de l'attachement à son métier, en vivant à son régiment plutôt que d'être joueur à Versailles, il acquerrait de la considération, et que cette considération lui procurerait à la longue, avec l'appui de ses parents, l'aisance qu'il désirait obtenir. M. de Choiseul ne me parut pas goûter mes conseils; il avait raison, car l'amitié de M. de Meuse, et de M. de Gontaut surtout, le conduirait beaucoup plus vite à la fortune. M. de Gontaut parlait continuellement à Mme de Pompadour de M. de Choiseul, qui était devenu sa passion dominante et par conséquent le sujet perpétuel de sa conversation. Mme de Pompadour avait dans un coin du monde très obscur une parente de son mari qui avait une fille. Elle imagina de faire épouser cette fille à M. de Choiseul. M. de Gontaut s'échauffa beaucoup sur ce mariage. M. de Meuse se joignit à lui.

Un jour, M. de Gontaut vint à Paris me dire qu'il croyait

(1) François-Martial de Choiseul, baron de Beaupré, dit comte de Choiseul-Beaupré, était né le 8 octobre 1717. Il avait donc trente-quatre ans quand, par contrat du 25 avril 1751, il épousa Charlotte-Rosalie de Romanet, qui n'avait que dix-huit ans. Il fut lieutenant général, ancien colonel du régiment de Flandre, inspecteur général de l'infanterie.



que j'approuverais ce qu'il avait fait pour la fortune de mon cousin ; qu'il avait engagé Mme de Pompadour à lui donner Mlle de Romanet, sa parente (1). En remerciant M. de Gontaut de sa bonne volonté et de son honnêteté, je ne pus pas lui cacher que je désapprouvais infiniment ce mariage. Je me souviens que je lui en dis deux raisons : la première, que j'aimais mieux que M. de Choiseul restât dans son état militaire avec une fortune médiocre que de faire une alliance qui me paraissait déshonorante ; la seconde, que je trouvais qu'il était fort imprudent de mettre à la Cour, dans l'intérieur de la société du Roi, un homme qui me paraissait d'abord fort peu fait pour ce pays-là et dont la tournure grossière ne présageait que des inconvénients. M. de Gontaut me parut choqué de mes observations ; il me montra avec honnêteté, mais avec aigreur, que ma répugnance lui déplaisait

(1) Mlle de Romanet descendait par sa mère, Marie-Charlotte d'Estrades, de l'homme de guerre, ambassadeur et diplomate, que Louis XIV, après la campagne de Hollande de 1672, avait fait maréchal de France. Un petit-fils du maréchal avait épousé une demoiselle Le Normant, sœur de M. de Tournehem et de M. Le Normant, l'oncle adoptif et le père de Le Normant d'Étioles, dont Jeanne-Antoinette Poisson fut la femme avant de s'élever au rang de maîtresse en titre et de marquise de Pompadour. Or, de cette demoiselle Le Normant unie à Louis-Godefroy, comte d'Estrades, qui mourut des suites d'une blessure reçue lors du siège de Belgrade, en 1717, étaient nés, entre autres enfants, Marie-Charlotte et Charles-Jean qui se trouvaient avoir ainsi une attache de parenté assez proche avec Mme de Pompadour. Charles-Jean d'Estrades épousa une demoiselle Huguet de Semonville, qu'il laissa veuve en 1743, lorsqu'il fut tué à la bataille de Dettingen, et cette veuve, sous le couvert de son cousinage, se glissa dans « les suites » de Mme de Pompadour, qu'elle présenta officiellement à la Cour, sous l'égide de la princesse douairière de Conti, le 15 septembre 1745, et dont elle fut pendant quelques années l'amie très perfide. Quant à Marie-Charlotte d'Estrades, sœur de Charles-Jean et par conséquent belle-sœur de la veuve de celui-ci, elle était devenue Mme de Romanet en épousant un conseiller au Parlement de Paris, Pierre-Jean de Romanet, qui venait de mourir en 1750. Libre de s'engager dans le courant d'intrigues dont la Favorite était le centre, Mme de Romanet, de concert avec sa belle-sœur Mme d'Estrades, travaillait à lancer sur le chemin du Roi sa fille Charlotte-Rosalie que met en scène ici Choiseul.

et finit par me dire qu'il regardait M. de Choiseul comme son fils et qu'il ne perdrait pas, si je le trouvais bon, une occasion de faire la fortune d'un homme de cette naissance, qui n'avait d'autres ressources vis-à-vis de sa famille que le conseil d'aller en Amérique, ce qui était à peu près comme si on lui conseillait de se jeter par la fenêtre. J'eus beau lui représenter que ce conseil ne devait pas paraître à M. de Choiseul si extraordinaire, puisqu'il avait déjà deux frères établis à Saint-Domingue; M. de Gontaut m'écoutait avec impatience, et moi, qui ne voulais pas me brouiller avec mon beau-frère sur un sujet qui m'intéressait dans le fond on ne peut pas moins, je finis la conversation par une plaisanterie et laissai le champ libre à l'enthousiasme peu éclairé qui le possédait pour M. de Choiseul. M. de Gontaut crut devoir cependant aller parler de ce projet à M. de Praslin, qui lui fit sur ce mariage, sans nous être consultés, les mêmes réflexions que je lui avais faites, ce qui ne produisit autre chose, sinon qu'il prit en déplaisance M. de Praslin.

Le mariage de M. de Choiseul avec Mlle de Romanet se conclut, sans que l'on m'en parlât davantage. Tout ce qui portait le nom du marié fut prié à Bellevue à la noce, chez Mme de Pompadour. Je m'aperçus que M. de Gontaut avait dit quelque chose du mécontentement que j'avais marqué de ce mariage, car Mme de Pompadour, et surtout Mme d'Estrades, tante de Mlle Romanet, ne me faisaient pas trop bonne mine, ce qui ne m'empêcha pas de me divertir infiniment de la nouvelle parenté que j'acquérais. Mlle de Romanet, qui se mariait, était assez bien faite, un visage commun, l'air d'une fille entretenue qui a beaucoup d'usage du monde (1). Je n'ai jamais vu

(1) Dufort de Cheverny (*Mémoires*, t. I, p. 138) la définit ainsi : « belle comme un ange, tendre, sage, fidèle, » et la compare « à Mlle de Fontanges sous Louis XIV. » Les épithètes ne conviennent guère à Mlle de Fontanges, qui eut l'éclat de la beauté, mais non la pure sua-

avoir des manières si délibérées, l'on pouvait même dire si libres. Elle avait une mère, Mme de Romanet (1), qui ressemblait parfaitement à une tante d'emprunt de fille publique. Je vis, dès le premier moment, que la nouvelle mariée ferait parler d'elle, et j'en fus certain quand j'aperçus, à la fin du dîner, les agaceries marquées qu'elle se permit pour M. de Beauvau (2) qui, comme parent, avait été invité à la noce (3). Mme de Pompadour fit avoir des grâces sans nombre et sans mesure à M. et à Mme de Choiseul (4). Mme d'Estrades se chargea de les garder à Versailles chez elle, et ils furent invités, comme je l'avais

vité, la grâce idéale des anges. D'ailleurs, ces comparaisons angéliques n'ont qu'un sens banal sous la plume de Dufort qui les distribue très indifféremment, sans paraître soucieux de les appliquer avec discernement.

(1) Marie-Charlotte d'Estrades. (Voir plus haut, p. 65, note 1.)

(2) Charles-Just de Beauvau, marquis de Craon et d'Harrouel, lorrain d'origine comme Choiseul, et marié en premières noces à la sœur du duc de Bouillon, Charlotte de la Tour d'Auvergne. Colonel du régiment des gardes lorraines, il fut nommé capitaine des gardes du corps en 1757, gouverneur de Languedoc en 1763, privé de son gouvernement en 1771, à la suite de son opposition aux édits du chancelier Maupeou. Plus tard, sous Louis XVI, alors que l'inimitié qu'avait eue pour lui Mme du Barry pouvait lui compter comme un titre à la faveur, il fut successivement nommé gouverneur de Provence, maréchal de France et ministre. Simple, aimable, ayant le goût de l'esprit, fort galant avec un grand air et prince d'empire, M. de Beauvau, qui n'était alors âgé que de trente et un ans, devait tenter l'ambitieuse coquetterie de la jeune Mme de Choiseul-Beaupré, que sa passade avec le Roi n'empêcha pas de suivre d'autres intrigues et qui, si l'on en croit Dufort de Cheverny, bien informé sur la vie intime des Choiseul, fut la maîtresse du duc son cousin. (Voir *Mémoires*, t. I, p. 139).

(3) La noce eut lieu à Bellevue, le 25 avril 1751. (Voir *Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. Vandières*, Paris, 1878, in-18, p. 83.)

(4) Outre la douairie qu'il donna, le Roi créa deux places surnuméraires, l'une de menin du Dauphin pour le marié, l'autre de dame de Mesdames pour la mariée. Le douaire accordé par le Roi à la femme était de six mille livres, dont le ménage jouit par anticipation sous forme de pension. « On compte, dit le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires*, t. VI, p. 394, que ce mariage coûte au Roi deux cent mille livres par an sans aucune nécessité ni raison. »



prévu, dans la société intime du Roi. Sans être dans cette intimité et malgré la répugnance et le mépris que j'avais pour les balourdises et les airs de prétention de M. de Choiseul, comme sa protection n'allait pas jusqu'à moi, je me gardais bien de lui donner des conseils; mais, persécuté par ses sollicitations de voir sa femme, et pour détruire l'opinion où Mme d'Estrades et Mme de Pompadour étaient que ce mariage, qui ne me faisait rien, me mettait au désespoir, j'allais rarement, mais de temps en temps, voir Mme de Choiseul. Elle me marquait une sorte de familiarité et de confiance qui m'amusait. Je me suis étendu sur ce mariage, très indifférent par lui-même, parce que ce mariage a été la circonstance première qui a déterminé en partie la conduite que j'ai eue depuis et les différents événements qui en ont été la suite.

LETTRE XIV

Coquetteries du Dauphin avec la nouvelle cousine de Choiseul (1752). — Plaintes du cousin. — Intrigue amoureuse avec le Roi. — Inquiétudes de Mme de Pompadour. — Choiseul se trouve obligé d'intervenir. — Ses visites à sa jeune cousine, puis à Mme d'Estrades. — Il se justifie de perfidie. — Mme de Pompadour rassurée par le départ et par la mort de sa rivale.

Comme je n'allais jamais à la Cour que pour mon plaisir, je ne voyais ceux qui l'habitaient continuellement qu'à Fontainebleau et à Marly. Mme de Pompadour se piquait de me haïr et je me piquais de me moquer d'elle. A un voyage de Marly, en 1752, je crus m'apercevoir au jeu qu'il y avait de la coquetterie de la part de M. le Dauphin pour Mme de Choiseul (1). Je lui en parlai; elle n'en disconvint pas. Comme elle était intéressée dans mon jeu, elle était auprès de moi au trente et quarante, et, tout ce voyage, M. le Dauphin se couchait plus tard et ne nous quittait pas. Le dernier jour, je dis à Mme de Choiseul que je craignais que cette coquetterie ne fût pas sans inconvénient; elle en plaisanta avec moi. Je retournai à Paris et ne songeai plus ni à Mme de Choiseul, ni à sa coquetterie.

Quand la Cour fut à Fontainebleau (2), les bruits sur

(1) Très attaché aux jésuites, le Dauphin, qui ne manquait cependant pas de tempérament, faisait parade de religion et d'austérité; toutefois, la rigueur, plus apparente que réelle, de ses mœurs ne le mettait pas à l'abri d'intrigues galantes que s'efforçait de déjouer sa femme Marie-Josèphe de Saxe, « la femme la plus jalouse du royaume ». (Voir à ce sujet DUFORT DE CHEVERNY, *Mémoires*, t. I, p. 101 et suiv.)

(2) La Cour séjourna à Fontainebleau du 26 septembre au 8 novembre.



Mme de Choiseul augmentèrent. Quelques personnes croyaient que c'était M. le Dauphin qui en était amoureux; d'autres assuraient que le Roi l'aimait et qu'elle était en mesure de remplacer Mme de Pompadour. Je ne fis pas beaucoup d'attention à ces bruits. J'étais resté, quelques mois auparavant, dans la persuasion de la coquetterie de M. le Dauphin; je crus qu'elle avait continué et qu'elle était le motif des bruits qui couraient. Par une suite de mes liaisons de société, je fus à Fontainebleau quinze jours après que la Cour y était établie. Dès le même jour que j'y arrivai, je rencontrai de hasard M. de Choiseul chez le Roi. Il me tira à part en me disant qu'il me cherchait et me demanda si j'avais entendu parler des propos que l'on tenait sur sa femme. Je lui dis que j'arrivais et que je n'avais rien entendu dire. Alors il m'apprit, avec des exclamations et des fureurs ridicules, que Mme de Pompadour débitait dans le monde et faisait débiter par ses amis que le Roi était amoureux de Mme de Choiseul; que rien n'était si vilain et si impardonnable que ce procédé de Mme de Pompadour, qui s'avisait de décrier la femme d'un homme comme lui, et une femme aussi honnête, pour satisfaire sans doute sa vengeance contre Mme d'Estrades (1). Il ajouta qu'il était capable de se porter à toutes sortes d'extrémités pour venger le simple soupçon de son honneur blessé, et il me dit tout

(1) La comtesse d'Estrades, dont on lira plus loin le portrait peu flatteur, avait surpris par des protestations de fausse tendresse la bienveillance protectrice de Mme de Pompadour, qui ne savait pas plus résister aux cajoleries qu'à la flatterie. Mais, pour complaire à d'Argenson, son amant, elle machinait toutes sortes de tracasseries contre la Favorite, et celle-ci, lorsque Mme d'Estrades monta l'intrigue de sa nièce, était déjà désabusée. Mme d'Estrades, assez habile pour dérober les preuves de ses trahisons, continua de vivre avec les mêmes apparences d'intimité tendre; mais Mme de Pompadour cherchait, pour se débarrasser d'elle, une occasion qui ne tarda pas à se présenter. Mme du Hausset en a fait le récit (édition citée, p. 68 et 69). Voir aussi le *Journal* du marquis D'ARGENSON aux dates du 15 juillet 1750 et du 12 février 1751.

de suite que, s'il croyait sa femme capable d'écouter le Roi, il la traiterait comme elle le méritait. La fin de cette tirade fut qu'il serait capable de brûler le château de Fontainebleau. M. de Choiseul me parla avec une véhémence et une absurdité si particulières qu'outre que je n'avais pas le temps de l'arrêter, j'avais grand besoin de force pour me contenir et ne lui pas éclater de rire au nez. Quand il eut fini, je lui observai que nous n'étions pas dans un lieu propre à une pareille conversation et je lui proposai d'en choisir un écarté si il la voulait continuer.

Nous sortimes. Il voulut me répéter tout ce qu'il m'avait dit. Je le priai de m'écouter. Je lui représentai d'abord le ridicule qu'il y avait de se mettre en spectacle pour un pareil sujet; combien il était sage et noble de paraître ignorer les propos du public sur cette matière; que je voyais avec plaisir qu'il était aussi satisfait que certain de la bonne conduite de sa femme; que, quant au reproche qu'il faisait à Mme de Pompadour sur les propos du public, je lui observai que je n'aimais pas Mme de Pompadour, qu'ainsi naturellement je n'étais pas disposé à affaiblir les imputations contre elle; cependant je croyais devoir lui faire sentir qu'il me paraissait peu vraisemblable à imaginer que la Maîtresse du Roi voulût faire part au public de l'amour du Roi pour une autre que pour elle; que je ne croyais donc pas que Mme de Pompadour fût coupable de ce dont il l'accusait; qu'il devait aussi réfléchir que, quand elle aurait tenu quelques propos indiscrets par jalousie ou par bêtise, il avait de si grandes obligations à Mme de Pompadour que je ne croyais pas qu'honnêtement il lui fût permis de se déchaîner contre elle; enfin que le conseil le plus sage que je pouvais lui donner était de ne point s'affecter de monstres qui vraisemblablement n'existaient pas et dont à coup sûr sa personne, sa fortune et son honneur seraient les victimes. J'ajoutai que, si il apercevait de la

réalité dans tout ce qui lui troublait la tête, alors je serais le premier à lui conseiller les partis les plus décisifs pour son honneur, mais que je ne voyais rien dans tout ce qu'il m'avait dit qui méritât le trouble et l'emportement où je l'avais vu. La sagesse de mes raisonnements ne persuada pas infiniment M. de Choiseul; il était heure d'aller souper, je lui dis que nous nous reverrions. Il m'en pria, et surtout d'aller voir sa femme, de la consoler et de la conseiller.

Depuis le moment où j'étais arrivé à Fontainebleau, je n'avais vu que M. de Choiseul. Le soir, j'appris par tout le monde que ses soupçons de jalousie étaient bien fondés. L'on savait et l'on me conta des détails de l'intrigue du Roi avec sa femme, et cette intrigue avait des subdivisions à l'infini dans l'intérieur de la société de Mme de Pompadour et à la Cour. Le lendemain, je fis réflexion qu'il ne me convenait pas de jouer un rôle dans toutes ces intrigues. Je pris le parti de ne point aller chez Mme de Choiseul et d'éviter son mari. J'avais autre chose à faire à Fontainebleau que de soigner les Maîtresses du Roi. Je n'évitai pas M. de Choiseul quelques jours après. Il m'avait cherché et enfin il me rencontra. Il me parut ce jour-là plus enclin à la jalousie et à mal penser de sa femme. Je le rassurai du mieux qu'il me fut possible ; en même temps, je lui répétai ce que je lui avais fait entendre la première fois, c'est que rien ne devait déterminer un honnête homme à être le mari de la Maîtresse du Roi, mais que, pour éviter le soupçon d'un pareil malheur, il y avait un moyen bien simple qui serait d'emmener sa femme, sous prétexte de sa grossesse, à Paris, de la tenir éloignée de la Cour jusques à ses couches — elle n'était grosse que de quatre ou cinq mois — et que, d'ici à six mois, les bruits seraient tombés et que tout rentrerait dans l'ordre accoutumé. Je crus entrevoir, à la manière dont M. de Choiseul reçut mon conseil, que

Mme d'Estrades et M. d'Argenson ne lui en donnaient pas de pareils, et, soit par bêtise, soit par infamie, il n'avait point de goût pour s'éloigner et me parut en avoir pour être favori du Roi.

M. d'Argenson était mal avec M. de Machault, contrôleur général des finances et favori de Mme de Pompadour; par conséquent, il était mal avec Mme de Pompadour. Mme d'Estrades était aussi très froidement avec Mme de Pompadour, parce qu'elle aimait de passion M. d'Argenson et partageait ses intérêts et ses intrigues. L'un et l'autre gouvernaient très aisément l'esprit de M. de Choiseul et désiraient vivement que Mme de Choiseul fit chasser de la Cour Mme de Pompadour et la remplaçât. Le rôle de M. de Choiseul, ainsi que son honneur, ne les inquiétaient pas ; il était simplement question de le conserver à la Cour jusques au moment où le Roi aurait renvoyé sa maîtresse pour prendre Mme de Choiseul. Alors vraisemblablement M. d'Argenson se chargerait d'apaiser le mari. Je sentis toute l'étendue de cette intrigue à la réponse que me fit M. de Choiseul, quand je lui proposai d'emmener sa femme à Paris : il balbutia; il me dit que ce serait abandonner la partie, tandis qu'il était attaqué par Mme de Pompadour; il ajouta qu'il avait beaucoup d'obligations au Roi, que d'ailleurs sa femme dépendait plus de Mme d'Estrades que de lui; que Mme d'Estrades ne le voudrait pas. Alors je ne pus pas m'empêcher de lui faire ce dilemme : ou qu'il croyait que sa femme était incapable d'aimer le Roi, ce que je croyais comme lui, et alors il ne fallait pas en être affecté, ni même parler de toute cette histoire; ou qu'il l'en croyait capable et ne voulait pas prendre les moyens de l'empêcher; que, dans ce dernier cas, puisqu'il m'avait instruit des bruits qu'il supposait courir à ce sujet, je devais aussi le prévenir que, Mme de Choiseul portant mon nom, je croyais me devoir d'instruire le public de la conversation que j'avais eue



avec lui, des conseils que je lui avais donnés, de l'éloignement absolu où je serais toute ma vie qu'une femme de mon nom fût regardée comme la maîtresse du Roi, et du refus qu'il m'avait fait de conduire sa femme à Paris pour rompre tout soupçon sur cette intrigue honteuse. M. de Choiseul fut assez frappé de la vivacité avec laquelle je m'exprimai; il me dit qu'il pensait comme moi; il me fit des reproches de n'avoir pas été voir sa femme depuis quelques jours, comme je le lui avais promis ; il m'ajouta qu'elle était malheureuse de ne pas me voir, qu'elle m'attendait, que je serais content de sa douceur et touché du chagrin que lui causaient les propos du public. Il me fit promettre d'y aller le lendemain dans l'après-dîner. Je le lui promis d'autant plus volontiers que j'avais la curiosité de pénétrer le mystère de cette intrigue et d'éviter à mon nom, si il était possible, l'opprobre dont il était menacé.

Je fus le lendemain, l'après-dîner, chez Mme de Choiseul. Elle me parut enchantée de me voir; elle me dit qu'elle m'attendait avec impatience et, sans autre préambule, elle me fit la confidence de l'amour du Roi pour elle, de l'envie qu'elle avait d'y correspondre, mais de la condition qu'elle y mettait, qui était le renvoi de Mme de Pompadour, pour occuper sa place avec le même crédit. Je l'écoutais sans rien répondre, car je n'avais garde de l'interrompre. Mme de Choiseul continua, avec une volubilité et une étourderie inconcevables, à me dire qu'elle avait déclaré au Roi cette condition; que je l'approuverais sans doute d'autant plus volontiers que j'étais le seul du nom qu'elle portait qui fût susceptible de profiter de tous les avantages de sa faveur; qu'elle userait de son crédit d'abord pour me faire titrer et pour me procurer les grâces que je pourrais désirer; qu'elle espérait en même temps que je me lierais à elle par l'amitié la plus intime et que je trouverais le moyen, de concert avec M. d'Argenson, de la débarrasser de son mari.

Je n'eus pas de peine à voir que Mme de Choiseul avait une petite tête conjurée, qui regardait comme certain ce qu'elle désirait; mais je voulus savoir si elle me donnerait quelques preuves de ce qu'elle m'avançait. Je lui parus douter de tout ce qu'elle me disait; je lui observai qu'en pareille matière il était aisé d'être séduite par les apparences. Elle se récria sur le mot d'*apparence* et je lui expliquai que je regardais ainsi le seul désir du Roi de coucher avec elle, et qu'il y avait loin de ce désir même satisfait à toutes les idées qu'elle se formait de sa faveur et au renvoi de Mme de Pompadour. Elle m'assura avec vivacité qu'elle ne se prêterait à rien sans ce renvoi, qu'elle l'avait déclaré au Roi : « Et comment, lui dis-je, avez-vous pu le lui déclarer? Le voyez-vous? » Elle hésita, et puis me dit qu'elle ne lui avait parlé qu'en passant, dans le jardin de Diane, mais qu'elle lui écrivait. Je lui demandai si elle en recevait des réponses. « Sans doute, me dit-elle, car c'est lui qui m'écrit le premier et qui me presse infiniment. » Je répétai qu'il la pressait sans doute de consentir à ce qu'il désirait, mais qu'il fallait bien peser les paroles des lettres du Roi pour connaître si son projet était un engagement sérieux ou un simple divertissement, ce que l'on appelait dans le monde une passade; que je doutais que le Roi, qui venait de titrer Mme de Pompadour (1), qui lui marquait autant de confiance, qui voulait que l'on la regardât comme son premier ministre, dans le même temps fût en négociation pour la renvoyer et mettre à sa place une femme que Mme de Pompadour avait mariée, qu'elle avait mise dans son intérieur et qui n'existait à la Cour que par elle. J'ajoutai que je ne pouvais pas croire cette fausseté dans le Roi.

Mme de Choiseul, impatiente de mon incrédulité, fut

(1) Le 12 octobre 1751, à Fontainebleau, le Roi avait donné à Mme de Pompadour un brevet d'honneur de duchesse.



chercher une cassette, dans laquelle je vis nombre de lettres du Roi. Elle prit la dernière et me la donna à lire. Elle était fort longue; je ne me souviens pas exactement des mots, qui étaient mal arrangés dans cette lettre comme dans toutes celles qu'il écrit, mais elle me parut pressante. Il entrait en composition sur le renvoi de Mme de Pompadour. Je vis que Mme de Choiseul, ainsi que je l'avais soupçonné, n'avait pas tout accordé dans le jardin de Diane, et je craignis par cette lettre que, si elle continuait à résister et à être bien conseillée, elle ne parvînt à tout ce qu'elle prétendait et ne fût, dans le voyage même de Fontainebleau, déclarée Maîtresse en titre. Le tableau de l'horreur d'une femme de mon nom dans cette place se présenta à moi avec effroi; je ne balançai pas à dire à Mme de Choiseul qu'elle ne pouvait pas choisir, dans la circonstance où elle se trouvait, un confident plus propre que moi à lui donner un bon conseil, d'autant plus qu'elle verrait que les conseils que je lui donnerais étaient fort désintéressés; que je la remerciais de sa bonne volonté pour ma fortune; qu'il serait honteux d'en désirer d'aucun genre par le sacrifice de l'honneur de mon nom et que, puisqu'elle m'avait confié ses secrets, j'étais obligé de lui déclarer qu'il fallait qu'elle engageât son mari à la conduire à Paris, du moment où je lui parlais à quatre jours, sans quoi je dirais à ce même mari tout ce qu'elle m'avait dit et tout ce que j'avais lu.

A ce propos, Mme de Choiseul s'emporta contre moi, me dit des injures sur l'abus que je faisais de sa confiance, me menaça de l'indignation du Roi. Je l'assurai que je savais bien les risques que je courais; que, si j'étais resté à Paris, il y avait apparence que je ne serais pas venu à Fontainebleau pour me mêler dans cette affaire, mais que, dès que le hasard m'avait initié dans ses secrets, il serait contre mon honneur et contre ma conscience de ne pas faire tout ce qui dépendait de moi pour faire cesser

des bruits et une intrigue déshonorante pour notre famille. « Ce n'est pas, lui dis-je, que je sois d'une pédanterie fort scrupuleuse sur l'amour, outre que j'approuverais tous les goûts, quels qu'ils fussent, que vous pourriez avoir, mais même que vous satisfassiez ceux du Roi, pourvu que pour le Roi ce fût en secret et sans aucune apparence de crédit; en un mot, l'état de Mme de Pompadour me paraît insupportable. » Je joignis à cette fermeté toute la douceur dont j'étais capable; je louai beaucoup Mme de Choiseul sur son bon naturel, sur le goût qu'elle avait pour l'honnêteté; combien elle était susceptible de sentiments nobles; enfin, je ne sais comment cela se fit, mais je l'attendris au point qu'elle me promit de partir de Fontainebleau le dimanche d'ensuite.

Nous étions au mercredi quand elle me l'eut promis. Je répétai mes louanges avec plus d'énergie; elle pleurait en regardant cette cassette où étaient les lettres du Roi. Son mari entra; elle ferma promptement la cassette. Le mari demanda pourquoi elle pleurait; je lui dis que c'est qu'elle était infiniment affectée des propos que l'on tenait dans le public et qu'elle avait pensé, comme moi, que le meilleur moyen de les faire cesser était de partir incessamment de Fontainebleau et de rester à Paris jusques après ses couches. Dans le moment, Mme de Choiseul dit à son mari qu'elle le priait d'approuver ce projet. Le mari marqua de l'opposition à s'en aller et répétait sans cesse que la tante de sa femme, Mme d'Estrades, ne consentirait pas à ce départ, et qu'il ne voulait rien déterminer sur Mme de Choiseul sans le consentement de sa tante. Comme l'on ne pouvait faire d'autre objection au départ que celle-là, je me proposai pour aller sur-le-champ chez Mme d'Estrades lui expliquer mon opinion sur ce départ. M. et Mme de Choiseul consentirent que j'y allasse et je me déterminai, après leur avoir fait promettre à l'un et à l'autre que, si Mme d'Estrades approuvait qu'ils allassent

à Paris, ils iraient certainement le dimanche suivant.

Je fus donc chez Mme d'Estrades, que je connaissais très peu et qui me plaisait encore moins. Heureusement je la trouvai seule. Je lui contai tout naturellement tout ce que M. de Choiseul m'avait dit le jour de mon arrivée, ce que je lui avais répondu. Elle m'interrompait à tous moments pour me dire qu'elle ne savait pas ce que signifiaient ces folies que M. de Choiseul débitait. Je lui observai que ces folies avaient un principe dans les bruits publics; que d'ailleurs il y avait une tracasserie existant dans l'intérieur de Mme de Pompadour, où Mme de Choiseul jouait un rôle; qu'il ne me paraissait pas convenable qu'elle fût l'objet de jalousie de Mme de Pompadour, ni celui des entretiens du public, et que je la prévenais que je venais de conseiller au mari et à la femme de quitter Fontainebleau au premier jour, et à Mme de Choiseul la Cour jusques après ses couches, pour faire cesser et la tracasserie de Mme de Pompadour et les bruits publics. J'ajoutai que je la priais de croire que je ne me serais point mêlé dans cette affaire si M. et Mme de Choiseul ne m'en avaient parlé, mais que, dès qu'ils m'avaient demandé conseil, je croyais ne pouvoir pas leur en donner un plus sage et que, comme je me trouvais le plus proche parent de M. de Choiseul, je la priais de ne pas s'opposer aux conseils qu'il me demanderait sur sa conduite.

Mme d'Estrades cherchait à me faire entendre que ce que je lui disais n'avait pas le sens commun lorsque M. d'Argenson, qui venait de travailler avec le Roi, entra. Je lui criai, dès qu'il parut, qu'il n'était pas de trop dans notre conversation. Je lui répétai tout ce que je venais de dire à Mme d'Estrades et, après une discussion entre nous trois, qui ne fut cependant pas fort longue, mais qui me parut embarrassante pour Mme d'Estrades et M. d'Argenson, je leur répétai que je ne pouvais pas souffrir que

Mme de Choiseul jouât le rôle qu'elle jouait; que je les priais de croire que j'étais assez instruit de ce qui se passait pour être autorisé à leur déclarer que, si elle ne partait pas de Fontainebleau le dimanche, je prendrais tous les moyens qui me paraîtraient les meilleurs pour la faire partir le lundi. Alors M. d'Argenson convint que j'avais raison et il fut décidé que Mme de Choiseul partirait non pas le dimanche, mais le mardi. Mme d'Estrades donna à ce retard un motif que je ne me rappelle plus, mais qui me parut assez plausible. Je retournai chez Mme de Choiseul, où je retrouvai encore son mari; je lui dis la décision de sa tante et l'avis de M. d'Argenson. Je remarquai le regret de Mme de Choiseul. Cependant elle renouvela ses engagements et, en les quittant, je leur dis que je comptais sur leur parole et que j'espérais que nous n'aurions plus rien à dire sur ce sujet.

Deux jours après, je rencontrai M. de Choiseul qui me dit qu'il partait décisivement le mardi. M. d'Argenson chercha à me voir et me confirma ce départ. Je fus d'autant plus content de ma négociation que je m'applaudissais d'avoir fait une bonne action en elle-même, sans que je prévisse qu'il en résultât aucun inconvénient pour moi; car le secret était parfaitement gardé et je jouissais avec plaisir des inquiétudes qu'occasionnait parmi les courtisans de Mme de Pompadour l'intrigue de Mme de Choiseul, en sachant que dans peu de jours tout ce bruit serait sans consistance.

Le dimanche matin, je fus par hasard chez mon beau-frère le duc de Gontaut pour lui parler de quelque chose qui nous regardait personnellement; je le trouvai avec le président Ogier(1), s'entretenant des bruits qui couraient

(1) Jean-François Ogier d'Hénonville, après avoir présidé la deuxième Chambre des requêtes au Parlement de Paris, était un des présidents honoraires des enquêtes et requêtes et siégeait à la Grande Chambre. Il allait bientôt, en 1753, entrer dans la vie politique comme ministre pléni-



sur Mme de Choiseul, se reprochant d'avoir contribué à un mariage qui mettait la mort dans le cœur de Mme de Pompadour. Je lui rappelai ce que je lui avais dit dans le temps du mariage de M. de Choiseul et les moqueries que ma répugnance avait alors occasionnées. Il convint que j'avais raison et il continua à déplorer avec le président Ogier la situation de Mme de Pompadour. Je m'étais assis auprès du feu pendant qu'il se promenait en faisant toutes ses exclamations qui me faisaient rire. Il me reprocha que je me divertissais du malheur d'autrui. Je lui fis la réflexion que, comme Mme de Pompadour se piquait de ne me point aimer, il était assez simple que je ne l'aimasse point et que je m'intéressasse on ne peut pas moins à sa situation. M. de Gontaut recommença tous les sujets de plainte qu'il avait personnellement contre M. et Mme de Choiseul, les inquiétudes fondées de Mme de Pompadour, l'embarras où elle se trouvait et le chagrin qu'il avait de la voir dans cette situation. Je ne me mêlai point du tout de la conversation, et, comme il était temps d'aller dîner, je me levai en disant que je ne pouvais pas m'empêcher de rire de sentir que, dans une intrigue qui m'était aussi étrangère, si je disais un mot, je tranquilliserais tout le monde.

— Et pourquoi ne pas le dire, ce mot? s'écria M. de Gontaut.

— Mon cher frère, lui répondis-je, parce que je n'ai aucune envie de tranquilliser Mme de Pompadour.

potentiaire en Danemark. Il ne quitta ce poste qu'en 1766, avec une pension de six mille livres et le brevet de conseiller d'Etat. Fils d'un trésorier général du clergé, grand audiencier de France, Jean-François Ogier, riche et possesseur de très belles terres, put faire figure à la Cour, à laquelle il était d'ailleurs attaché comme surintendant des finances, domaines et affaires de la maison de la Dauphine. Courtisan avisé, mais magistrat éclairé, homme de conseil prudent et sage, il fut chargé par le Roi de missions difficiles et c'est lui notamment qui fut envoyé en Bretagne pour faire l'enquête relative à l'administration du duc d'Aiguillon.



Sur cela, je sortis et je fus dîner où j'étais attendu. A peine étais-je sorti de table que l'on vint dans le lieu où je dinais pour me prier de la part de M. de Gontaut d'aller le trouver à l'appartement de quartier, chez Mme la maréchale de Luxembourg (1). J'étais bien éloigné de croire que ce message eût aucun trait à l'affaire de Mme de Choiseul. J'imaginais que, comme nous étions habitués à nous faire des plaisanteries, Mme de Luxembourg, M. de Gontaut et moi, l'on m'appelait pour me jouer quelques tours. Je ne voulus pas dans le moment sortir de l'endroit où j'étais; je dis au garde du corps, que Mme de Luxembourg m'avait envoyé pour me chercher, que je me rendrais chez elle dès que cela me serait possible. Ce garde du corps était à peine parti qu'il en arriva un autre avec de nouvelles instances. Enfin le major des gardes du corps vint me presser de me rendre chez Mme de Luxembourg. J'y fus; j'y trouvai M. de Gontaut, qui me dit :

— Mon cher frère, vous me saurez peut-être mauvais gré de n'avoir pas pu me refuser de rendre à Mme de Pompadour ce que vous avez dit chez moi ce matin en vous en allant. Elle m'a chargé de vous chercher partout où vous seriez pour vous mener chez elle, afin que vous lui disiez le mot qui peut la tranquilliser.

— Je n'en ferai rien, repris-je vivement; outre que ce que j'ai dit n'a pas de sens et n'est qu'une plaisanterie que je voulais vous faire, quand il y aurait quelque réalité, rien ne me pourrait déterminer à aller chez Mme de Pompadour. Comme je n'irais pas par sentiment, j'aurais

(1) Sœur du duc de Villeroy et veuve en premières noces du duc de Boufflers, Madeleine-Angélique de Neufville avait épousé en secondes noces François de Montmorency, duc de Luxembourg. Remariée depuis deux ans, elle n'était pas encore maréchale, puisque son mari ne reçut le bâton qu'en février 1757. Le duc de Luxembourg était capitaine des gardes du corps et servait pendant le quartier d'octobre, ce qui explique que sa femme occupât à Fontainebleau l'appartement réservé au capitaine de quartier et qu'elle eût des gardes à sa disposition.



l'air de jouer le rôle d'intrigant, et cet air ne me convient absolument point.

Je fis des reproches à M. de Gontaut d'avoir fait mes honneurs aussi légèrement. Il me dit tout ce que l'on peut dire, ainsi que Mme de Luxembourg, pour me persuader de le suivre. Je lui répondis tout ce que l'on peut répondre pour m'en défendre. Cette contestation, qui fut fort vive, dura longtemps. Mme de Luxembourg me fit observer la délicatesse de la situation où je me trouvais en me disant :

— M. de Gontaut a dit indiscrètement à Mme de Pompadour que vous saviez un secret qui pourrait la tranquilliser. Elle vous fait proposer d'aller chez elle ; vous vous y refusez ; elle doit croire nécessairement qu'outre que votre refus est malhonnête pour elle, vous êtes particulièrement son ennemi et peut-être dans l'intrigue pour la faire renvoyer. — Vous dites, ajouta-t-elle, que vous ne voulez pas entendre parler d'intrigue, ni en être soupçonné. Vous le serez cependant par Mme de Pompadour, qui croira toujours que vous êtes instruit de l'intrigue contre elle et que vous favorisez cette intrigue, puisque vous ne voulez pas la tranquilliser.

A toutes ces instances je répondais que ce que j'avais dit ne signifiait rien, était vide de sens, et qu'il serait ridicule que j'allasse chez Mme de Pompadour pour lui dire que je n'avais rien à lui dire. M. de Gontaut reprenait :

— Je ne vous demande pas de lui dire autre chose ; mais venez chez elle pour réparer la bêtise que j'ai faite et pour qu'elle ne tombe pas sur vous.

Je me laissai entraîner chez Mme de Pompadour. M. de Soubise y était. L'on me laissa seul avec elle. Elle me demanda ce que signifiait le propos que j'avais tenu chez M. de Gontaut. Je lui dis qu'accoutumé à faire des plaisanteries à M. de Gontaut, je lui avais tenu ce propos qui ne signifiait rien, mais que j'en avais été puni puisqu'il le lui avait répété. Les pleurs de Mme de Pompa-



dour redoublèrent; elle s'attendrit jusques à me supplier de la manière la plus touchante de la soulager de son inquiétude. Je m'y refusai assez longtemps, toujours sous le prétexte que je n'avais rien à dire; enfin, touché de ses larmes, je ne pus pas y résister davantage et je lui confiai que je savais que Mme de Choiseul devait partir de Fontainebleau dans deux jours et ne reviendrait à la Cour qu'après ses couches, dans six mois. J'aurais dû m'en tenir à cette confidence suffisante pour tranquilliser Mme de Pompadour, mais la conversation devint plus confiante entre nous et j'eus l'imprudence de lui avouer comment je savais le départ de Mme de Choiseul. Je lui confiai successivement les différentes circonstances dont j'étais instruit; en cela je faisais une grande faute, que je me suis depuis reprochée; mais, lorsqu'on est attendri à un certain point, la réserve réfléchie est bien difficile. Je dis donc à Mme de Pompadour que j'avais vu une lettre du Roi à Mme de Choiseul qui prouvait la coquetterie de part et d'autre, mais qui ne me paraissait pas devoir l'inquiéter, surtout dès que Mme de Choiseul prenait le parti de s'éloigner.

Avant que de me déterminer, ou plutôt avant que de me laisser entraîner à la satisfaction de tranquilliser Mme de Pompadour, je lui déclarai que ce je voulais bien faire pour elle, en lui apprenant l'éloignement de Mme de Choiseul de la Cour, n'avait d'autre vue ni d'autre intérêt de ma part que le plaisir de la soulager d'une situation qui me faisait peine. Je lui dis même à cette occasion des galanteries; mais en même temps je l'assurai que je regarderais comme déshonorant pour moi de tirer parti de cet événement pour profiter de son crédit, et lui ajoutai que, quoiqu'il y eût du danger pour moi qu'elle instruisît le Roi de ce que je venais de lui dire, cependant je lui en laissais la liberté, si elle lui était utile. Mme de Pompadour me promit le plus grand secret. Elle ne me

tint pas parole, mais alors elle en avait la volonté. Nous entendîmes le Roi qui revenait du salut. Je la quittai et abrégeai les remerciements qu'elle me faisait de bien bon cœur, ainsi que les instances les plus vives pour que je veillasse à ce que Mme de Choiseul partît, comme je le lui avais assuré.

Quand je fus dehors de chez Mme de Pompadour, en revenant chez Mme de Luxembourg, j'avoue que je sentis du trouble de ce que je venais de faire. La vue de Mme de Pompadour en pleurs m'avait un peu échauffé la tête ; la réflexion me donna du remords sur une conversation qui avait l'air de l'intrigue et par conséquent qui offensait ma délicatesse naturelle (1). Je reprochai, chez Mme de Luxembourg, à M. de Gontaut son indiscrétion ;

(1) Dans les trois lettres XIII, XIV et XV Choiseul s'efforce de présenter sa justification relativement à l'un des faits de sa vie qui lui furent le plus reprochés par ses contemporains. Il fut accusé d'avoir abusé de la confiance que lui témoignait sa cousine pour surprendre le secret des déclarations enflammées écrites par le Roi et pour livrer ce secret à Mme de Pompadour, qui s'en fit une arme contre la rivale naissante et contre l'infidèle amant. Au dire de ses détracteurs, Choiseul avait été conduit à cette perfidie par le désir de se concilier les bonnes grâces de la Favorite, à laquelle il aurait même rendu un service plus décisif en faisant empoisonner sa cousine, morte six mois plus tard à la suite de couches. Sans varier essentiellement sur le fond, sauf en ce qui concerne le dernier grief, le récit de Choiseul diffère, par les nuances, de la version des contemporains. Loin d'avoir machiné de son propre mouvement la trahison, Choiseul aurait été amené par la force des choses et par l'impulsion d'un sentiment de tendre compassion à commettre l'indiscrétion, à laquelle il donne l'apparence d'un sacrifice presque obligé. Son récit, précis et circonstancié, se déduit sans trop d'invraisemblance et, malgré les témoignages qui le contredisent, notamment celui de son ami Dufort de Cheverny, on ne saurait, en attendant des documents péremptoires, le déclarer mensongèrement arrangé, pas plus qu'il ne conviendrait d'y ajouter foi sans réserve. On ne peut, en dépit des protestations de Choiseul, s'illusionner sur sa moralité et le supposer absolument incapable, ainsi qu'il le laisse entendre, de ces petites et grandes perfidies qui servaient d'arme courante dans les intrigues de la Cour. Si l'on en croit l'anecdote rapportée dans les *Souvenirs d'un ancien page* et que ne semble mettre en doute le comte Fleury (*les Maîtresses de Louis XV*, p. 290), Choiseul aurait commis une trahison d'un même genre pour tuer dans l'esprit du



je leur contai ce qui s'était passé en leur demandant le plus profond secret. Je ne m'informai pas de l'usage que Mme de Pompadour avait fait de ma confidence vis-à-vis du Roi. Mme de Choiseul partit de Fontainebleau le jour où elle me l'avait promis; je fus la voir à Paris quelques jours après son arrivée; je m'aperçus qu'elle était extrêmement froide avec moi, ainsi que son mari, que je trouvai chez elle. J'imaginai que Mme d'Estrades, enragée du départ de sa nièce, m'avait fait quelques tracasseries. L'objet que j'avais eu d'empêcher une histoire déshonorante pour ma famille était rempli; M. de Gontaut m'assura que Mme de Pompadour était mieux que jamais avec le Roi; j'oubliai et négligeai la Cour et Mme de Choiseul, que je ne revis que quelques mois après, au moment de ses couches. Je vis deux fois par hasard Mme de Pompadour dans le courant de l'hiver; elle ne me dit point ce qu'elle avait dit au Roi dans ses explications; elle m'assura que je n'avais point été compromis; je l'en remerciai, non pas tant par la crainte de déplaire au Roi, que je ne voyais pas deux fois par an et qui m'avait toujours traité avec beaucoup d'indifférence, mais par celle d'être soupçonné d'avoir fait une délation par intérêt. Mme de Choiseul accoucha au printemps et mourut en couches (1), de sorte que je crus qu'avec elle toute cette histoire serait ensevelie dans le plus profond oubli (2).

Roi par la plus habile, mais aussi la moins excusable des machinations, le crédit de Mme d'Esparbès, qui se croyait déjà sûre de remplacer, comme maîtresse en titre, la marquise de Pompadour.

(1) Le 2 juin 1753, après avoir donné naissance à une fille. Deux années plus tard et trois semaines seulement après la date anniversaire de la mort de sa première femme, le comte de Choiseul-Beaupré se remaria avec la fille du comte de Médavy.

(2) Cet oubli, sur lequel comptait Choiseul, n'était cependant pas compatible avec les habitudes d'intrigue et les haines envieuses qui servaient d'aliment à la vie de la Cour. Choiseul fut accusé par ses ennemis d'avoir empoisonné Mme de Choiseul-Beaupré, et cette accusation, qui se lia plus tard avec une autre tout aussi mal fondée, lors de la mort de la Dauphine, en 1767, ne fut pas sans lui causer beaucoup d'ennuis.



LETTRE XV

Rancune du Roi contre Choiseul, que s'efforce de servir Mme de Pompadour. — Le ministre propose Choiseul pour remplacer M. de Nivernois à l'ambassade de Rome. — Répugnance du Roi à signer la nomination. — Scène à ce sujet entre Mme de Pompadour et le Roi. — Le Roi cède par intimidation.

J'étais dans cette confiance quand je fus nommé pour être employé comme maréchal de camp (1) à un camp de paix qui s'assemblait en Flandre sous les ordres de M. de Soubise (2). Cette petite commission m'obligea d'aller à Compiègne (3), tant pour voir le ministre de la Guerre avant que d'aller en Flandre que pour prendre congé du Roi. J'y fus, et je ne sais comment je m'aperçus dans la foule que le Roi me voyait avec déplaisance. Le lendemain, je vis Mme de Pompadour, qui me pria de venir souper

(1) Choiseul fut nommé maréchal de camp le 10 mai 1748.

(2) Charles de Rohan, prince de Soubise, lieutenant général des armées du Roi depuis 1748, avait été nommé, le 18 septembre 1751, gouverneur de la Flandre, où il possédait de grandes seigneuries. Il devait cette nomination à Mme de Pompadour, dont il était l'un des courtisans les plus assidus et qui plus tard, lors de la reprise des hostilités pour la guerre de Sept ans, le mit à la tête des armées françaises en Allemagne. Bien que son incapacité eût valu à la France le désastre de Rosbach en 1757, il fut élevé au maréchalat l'année suivante (le 10 octobre 1758), après une victoire remportée près de Cassel, à Lützelberg, contre une armée de Hessois et de Hanovriens, et qui permettait d'oublier, sans toutefois l'effacer, l'affront subi à Rosbach. Le prince de Soubise, homme probe mais sans grands moyens, fut même élevé en 1759 au ministère d'État. Comme il était très aimé du Roi et de la marquise de Pompadour, Choiseul eut avec lui des relations aimables pendant tout le temps de sa faveur, bien qu'un motif de jalousie se soit, comme on le verra plus loin, élevé entre eux.

(3) La Cour fut à Compiègne depuis le 5 juillet jusqu'au 11 août 1753



chez elle. Je la refusai et lui racontai le soupçon que j'avais de l'indisposition du Roi à mon égard ; elle me protesta qu'il ne se doutait de rien et se moqua de mon imagination frappée. J'eus beau lui dire que, quoique le sentiment du Roi m'intéressât on ne peut pas moins, cependant je ne voulais pas sentir son aversion en activité publique ; elle me pressa tellement de venir que je soupai chez elle. Après souper, j'étais à causer avec elle auprès d'une table qui était tournée contre une porte par où le Roi arriva. Dès qu'il m'aperçut, je le vis changer de visage à un point que l'on crut, dans la chambre, qu'il se trouvait mal. Mme de Pompadour fut à lui ; elle lui demanda ce qu'il avait ; il dit que son estomac n'allait pas bien et se mit au jeu. Je jouai avec lui ; le hasard fit que je lui gagnai l'impossible, ce qui ne rendit pas son visage plus favorable à mon égard, mais ce qui me consola infiniment de sa mauvaise mine. Il alla se coucher après la partie. Je pris congé de lui à son coucher. Il ne me dit pas un mot et je remontai chez Mme de Pompadour pour lui demander si elle avait encore quelques doutes sur la connaissance qu'avait le Roi de ma conversation avec elle à Fontainebleau. Elle me dit qu'elle ne comprenait pas ce qui était arrivé, en même temps qu'elle me jurait que le Roi ne lui avait jamais rien dit qui pût lui faire soupçonner qu'il fût éclairci. Je la priai de s'instruire des faits pendant mon absence, plutôt pour satisfaire ma curiosité et me procurer la liberté de la voir sans embarras, que pour effacer les impressions du Roi qui m'étaient indifférentes.

Je partis donc pour la Lorraine et pour le camp. Je restai trois mois absent. A mon retour, je reçus une lettre du maréchal de Noailles, qui me mandait que M. de Nivernois (1), qui était à Paris, remettait l'ambassade de

(1) Petit-neveu de Mazarin et le dernier des Mancini, Louis-Jules Barbon, duc de Nivernois et Donziois, était un grand seigneur, soldat, diplomate, académicien. A vingt-sept ans, en 1743, ayant rimé de petits vers tout en



Rome; qu'il avait parlé à M. de Saint-Contest, ministre des Affaires étrangères, pour le disposer à me faire remplacer M. de Nivernois; que les dispositions de M. de Saint-Contest étaient très favorables et qu'il me conseillait, si j'avais le projet d'être ambassadeur, de venir à Fontainebleau suivre cette affaire. Jusques là j'avais mis assez de suite pour m'instruire et travailler sur toutes sortes d'objets, mais je n'avais pas songé particulièrement à la politique. Je m'occupais régulièrement toute la matinée; je me divertissais toute l'après-midi et je tenais beaucoup plus à cette dernière partie de ma vie qu'à toute idée d'ambition. D'ailleurs, j'avais épousé une enfant que j'aimais tendrement; qui, depuis trois ans que j'étais marié, avait fait une fausse couche, avait eu une fièvre maligne horrible, dont elle n'était pas remise et qui l'avait laissée dans un état de faiblesse et d'anéantissement très inquiétant. Je ne pouvais ni ne voulais la quitter et je sentais la difficulté de lui faire faire un voyage comme celui de Rome à son âge, avec une santé aussi délicate.

Je fus à Fontainebleau (1) sans être bien déterminé sur le parti que je prendrais. Je vis, en arrivant, le maréchal de Noailles (2), à qui je dis ma situation, en y ajoutant

ayant pris du service aux armées, il avait été appelé, entre la campagne de Bohême et celle de Bavière, à remplacer Massillon à l'Académie française. Depuis le 12 janvier 1748, jour de son arrivée à Rome, il occupait le poste d'ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Siège. Il y faisait grande figure et c'était une succession très en vue qu'il laissait à recueillir; elle allait fournir à Choiseul l'occasion d'un brillant début.

(1) La Cour séjourna à Fontainebleau du 12 octobre au 24 novembre 1753.

(2) Adrien-Maurice, duc de Noailles, alors âgé de soixante-quinze ans et maréchal depuis près de vingt ans, avait occupé comme gouverneur de province, président du Conseil des finances, ambassadeur, ministre d'État, de très importants emplois. Sa carrière militaire avait été brillante et l'on a vu plus haut que la défaite de Dettingen ne pouvait être imputée aux dispositions qu'il avait prises. Il jouissait donc d'un grand crédit à la Cour; son influence dans les Conseils de Louis XV était prépondérante et ce n'est pas sans raison que Choiseul s'inspire de ses avis et se couvre de son autorité.



l'inquiétude où je serais, si la guerre venait, de ne point servir à l'armée. Le maréchal de Noailles me rassura sur la guerre et me dit qu'en temps de paix il n'y avait point d'occupation plus noble que celle de la politique ; qu'enfin j'étais en âge de prendre de la consistance et d'acquérir quelque considération, ce qui n'arriverait pas si je restais oisif. Il me persuada d'aller sur-le-champ chez M. de Saint-Contest (1), que je trouvai prévenu de ma visite et qui me reçut comme quelqu'un qu'il avait grande envie d'obliger. Le lendemain, je contai à Mme de Pompadour ce que j'avais fait la veille ; elle appuya sur les raisons que m'avait données le maréchal de Noailles pour me déterminer et me dit qu'elle parlerait à M. de Saint-Contest pour finir tout de suite cette affaire. Je ne me donnai plus aucun soin sur cet objet.

Je retournai à Paris pour instruire ma famille et la disposer à ma nomination à cette ambassade, dont je ne lui avais pas encore parlé, et je revins à Fontainebleau dans le temps où je crus que M. de Saint-Contest travaillerait avec le Roi pour la décision. Je le vis à mon arrivée. Je le trouvai un peu embarrassé avec moi. Il me dit qu'il avait travaillé avec le Roi, mais que la nomination à l'ambassade de Rome avait été remise à un autre travail ; qu'il aurait quelque chose à dire au Roi dans peu de jours et qu'il lui reporterait la feuille ; qu'il me conseillait d'attendre. Je n'imaginai pas que ce retard fût occasionné à

(1) François-Dominique de Barberie de Saint-Contest, seigneur de la Châteigneraye, avait été, comme son père, maître des requêtes, puis intendant de Bourgogne ; mais il avait quitté la carrière de robe pour devenir ambassadeur en Hollande. Ministre des Affaires étrangères depuis le 11 septembre 1751, il succédait à M. de Puysieulx ; il tint, suivant d'autres témoignages que celui de Choiseul, assez honorablement sa place. Mais, d'après le cardinal de Bernis (*Mémoires*, édition Masson, t. I, p. 144), il n'apportait d'autre mérite dans une si grande place que celui d'être fils d'un ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt et d'avoir lu depuis trente ans la *Gazette*.



cause de moi personnellement; la mine du Roi était toujours très disgracieuse à mon égard quand il me rencontrait, mais je n'ignorais pas que ses aversions ou ses affections n'influaient pas sur les propositions de ses ministres; Mme de Pompadour ne le pensait pas plus que moi. J'attendis donc très patiemment le nouveau travail; il arriva. Je demandai à M. de Saint-Contest, comme il sortait de chez le Roi, s'il avait fini mon affaire; il me dit qu'elle était encore remise et qu'il en allait rendre compte à Mme de Pompadour. Alors ce retard, la manière dont M. de Saint-Contest me l'annonçait, me parurent extraordinaires. Avant les démarches que l'on m'avait fait faire et que ma famille et mes amis savaient, j'avais plutôt de la répugnance que du désir pour l'ambassade de Rome; mais je sentis que le refus me blessait. J'en parlai dans ce sens à M. de Saint-Contest, qui était aussi étonné que moi de la répugnance du Roi et n'en connaissait pas le motif. Cependant il travailla encore une fois avec le Roi et ne put pas le déterminer à donner une décision. Je crois que je suis le seul exemple qui ait eu l'avantage de donner au Roi la force de refuser pendant trois semaines à son ministre ce qu'il ne voulait pas accorder.

Mme de Pompadour s'échauffa bien plus que moi sur la résistance du Roi; je commençais à m'accoutumer à l'idée d'être l'objet de l'aversion du Roi; c'était un état qui me plaisait assez. J'avais prévenu mes amis et ma famille que mes espérances sur le succès de cette demande étaient tombées, et je priai Mme de Pompadour d'en abandonner l'idée qui ne pouvait lui procurer que des dégoûts. J'avais pris mon parti sur ce petit événement désagréable, d'autant plus qu'en tout genre j'avais des dédommagements bien séduisants.

Un matin, je reçus un billet de Mme de Pompadour qui me proposait d'aller chez elle. J'y trouvai M. de Saint-Contest, qui m'apprit que le Roi l'avait envoyé chercher



avant que d'aller à la chasse pour lui dire qu'il me nommait à l'ambassade de Rome. Je le remerciai, en lui répondant que je ne m'y attendais pas. Je restai avec Mme de Pompadour ; elle me raconta qu'elle avait eu une explication ce matin-là même avec le Roi ; qu'elle lui avait demandé le motif de la résistance à ma nomination et qu'après beaucoup de subterfuges, qui ne signifiaient rien, il lui avait avoué qu'il me haïssait personnellement parce que je l'avais instruite des lettres qu'il avait écrites à Mme de Choiseul. Mme de Pompadour lui demanda comment il pouvait le savoir. Il lui dit que, dans l'explication qu'il avait eue avec Mme de Pompadour sur Mme de Choiseul un certain jour à Fontainebleau, sur ce qu'il lui niait qu'il eût la moindre coquetterie pour Mme de Choiseul, elle s'était emportée et lui avait reproché de n'être pas vrai, puisque l'on ne pouvait pas dire que l'on n'avait point de galanterie pour une femme quand on lui écrivait des lettres d'amour, et que, sur cela, elle lui avait répété mot à mot un article d'une de ses lettres ; qu'il avait été étonné qu'elle en eût connaissance ; qu'il avait continué à nier et à prendre tous les moyens pour la tranquilliser et terminer l'explication ; mais que, le soir, il avait vu, selon sa coutume, Mme de Choiseul et lui avait reproché son indiscrétion ; qu'elle lui avait avoué qu'effectivement elle avait montré ses lettres à M. de Stainville, mais qu'elle ne les avait montrées qu'à lui et que lui seul pouvait l'avoir rapporté ou fait rapporter à Mme de Pompadour ; que, sur cette indication, il avait fait des recherches pour savoir si j'avais vu Mme de Pompadour, ou si je lui avais fait parler par mon beau-frère, et qu'il avait été instruit que j'avais été chez elle pendant qu'il était au salut le dimanche précédent ; que, toutes les circonstances se rapportant ainsi, il m'avait pris en aversion ; que, si j'avais vécu intimement avec lui, il m'aurait puni de lui avoir joué un tour aussi perfide, mais que, comme il ne

vivait pas avec moi, il se bornait à ne point m'aimer et à me refuser toutes les choses qui marqueraient quelque préférence.

Mme de Pompadour, selon ce qu'elle me disait, lui fit sentir que c'était contre elle-même plutôt que contre moi que portaient sa colère et son aversion ; qu'elle ne pouvait pas souffrir que je fusse la victime d'une indiscrétion qu'elle avait faite et que, si il ne me nommait pas le matin même, elle lui déclarait qu'elle prendrait son refus pour un congé pour elle et qu'elle irait à Paris pour ne plus revenir à la Cour. Elle lui rappela que les explications précédentes avaient terminé entre eux les discussions relatives à Mme de Choiseul, et combien il était indigne de lui, après avoir exigé d'elle que tout ce qui avait rapport à cette brouillerie fût oublié, de conserver un venin dans son cœur qui devait autant la chagriner. Comme elle parla avec assez de force, elle intimida le Roi, ce qui est la façon la plus certaine de le persuader. Il fit venir M. de Saint-Contest, me nomma, redescendit chez Mme de Pompadour pour le lui dire ; mais en même temps il ajouta la condition qu'on ne le presserait pas pour me faire chevalier de l'ordre(1). Mme de Pompadour, qui ne songeait qu'à la victoire qu'elle avait remportée, ne fit aucune objection à cette restriction ; mais moi, qui sentais avec plus de hauteur la restriction que je n'étais flatté d'être ambassadeur à Rome, je me récriai fort sur cette condition et je voulais qu'elle fût annulée ou que je remettrais l'ambassade. Mme de Pompadour, avec une extrême douceur, me demanda le sacrifice de ma vanité, avec d'autant plus de raison, me disait-elle, que la restriction mise par le Roi était un reste d'humeur qui n'aurait aucun effet.

Voilà le récit exact et détaillé de l'événement qui a été

(1) Choiseul ne fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit que quatre ans plus tard, en 1757.



le principe de tout ce qui m'est arrivé depuis avec le Roi. Je n'ai pas ignoré et j'en ai eu du chagrin, que l'on a cru dans le monde que j'avais pris de mauvais moyens pour satisfaire mon ambition. Je n'avais pas et je n'ai jamais eu d'ambition que celle d'être estimé de ceux avec qui j'étais en relation d'amitié ou d'affaires. Je crois que de mériter l'estime est la première de toutes les ambitions ; elle est si au-dessus des désirs de fortune que les emplois et les dignités que l'on acquiert ne paraissent que des moyens pour faire valoir la vraie et la seule ambition estimable. J'avais une sorte de malaise intérieur de ne pouvoir pas confier les motifs qui engageaient Mme de Pompadour à me marquer de l'intérêt, mais je pensais que l'ambassade de Rome n'était pas un emploi au-dessus de ce que je pouvais prétendre très raisonnablement et par conséquent que je n'avais pas d'explication à donner au public sur un événement qui me paraissait fort simple. Actuellement que je ne suis plus et ne serai jamais rien dans l'administration de l'État tant que le roi Louis XV vivra, j'ai été bien aise d'écrire de la manière la plus détaillée une anecdote qui m'est particulière, afin que ceux qui la liront jugent de la pureté et de l'honnêteté de ma conduite. A Dieu ne plaise que je désavoue que cette circonstance de ma vie a été l'occasion qui m'a fait connaitre Mme de Pompadour, qui m'a lié avec elle de l'amitié la plus tendre et qui l'a intéressée à tout ce qui m'est arrivé. Je me souviendrai toute ma vie de mon attachement pour elle et de la reconnaissance que je lui dois pour moi, pour mes amis et pour ma famille ; mais je dois répéter, car c'est la vérité même, que ma liaison avec Mme de Pompadour, produite d'abord par le hasard, comme on l'a vu, n'a eu, ni dans le principe, ni même dans la suite, aucune vue d'ambition pour ma fortune.

LETTRE XVI

Choiseul prépare son ambassade à Rome. — M. Rouillé succède comme ministre des Affaires étrangères à M. de Saint-Contest. — Choiseul arrive à Rome au mois de novembre 1754. — Son rôle d'ambassadeur. — Ses rapports avec le cardinal Valenti, secrétaire d'État, et le pape Benoît XIV. — Maladie et mort du cardinal Valenti. — Choix du nouveau secrétaire d'État. — Scène très vive à ce sujet entre le Pape et Choiseul.

Comme le Roi n'est pas susceptible du sentiment d'aimer, il n'a pas plus de force pour soutenir son sentiment d'aversion. Peu de temps après le retour de Fontainebleau, il m'admit dans son intimité ; il eut l'air d'oublier les sujets de mécontentement qu'il croyait avoir eus de moi et il me traita d'une manière à m'étonner, jusques à mon départ pour Rome (1) qui fut à peu près un an après ma nomination. J'employai cette année aux préparatifs de l'ambassade. Je fis tout ce qui était en moi pour acquérir des instructions qui rendissent utile mon séjour à Rome. M. de Saint-Contest mourut cette année et fut remplacé par M. Rouillé. Le premier était dénué absolument de talents pour le ministère, mais il avait été élevé par son père qui avait des connaissances politiques (2). Il avait voulu s'instruire ; du moins marquait-il, quand on lui par-

(1) Choiseul se mit en route pour joindre son poste à Rome à la fin du mois de septembre 1754.

(2) Le père de François-Dominique, Dominique-Claude de Barberie de Saint-Contest, avait été maître des requêtes, intendant de Metz, puis intendant des frontières pour les vivres, étapes et fourrages, et deux fois plénipotentiaire, d'abord à la paix de Bade, en 1714, ce qui lui valut une rente de six mille livres, ensuite au congrès de Cambrai, en 1720. Saint-Simon, dont il était l'ami, le peint (édition Chéruel, t. VIII, p. 222, et t. X, p. 10)



lait, avoir quelques notions. Pour M. Rouillé (1), il n'en avait aucunes sur cette partie; il était trop vieux pour en acquérir et, quoique personnellement je l'aimasse fort, je dois convenir qu'il était de la dernière absurdité et du plus grand ridicule de l'avoir fait ministre des Affaires étrangères. M. de Saint-Contest avait pour premier commis un M. de La Chapelle (2), qui était un imbécile, aussi paresseux que son ministre, de sorte que la politique du bureau était de ne rien faire. M. Rouillé, en arrivant, reprit pour commis l'abbé de La Ville (3), qui ne sait écrire

comme un homme d'esprit et de capacité, cachant sous un extérieur lourd et grossièrement bourgeois beaucoup d'adresse, de souplesse, et par-dessus tout le désir de plaire. C'est à l'école de cet habile homme qu'avait été formé le futur ministre de Louis XV, Jean-Dominique, qui malheureusement était peu laborieux et sans grands talents.

(1) Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy, avait passé par le conseil d'État (1744). Secrétaire d'État de la marine depuis 1749, il conserva pendant trois ans le ministère des Affaires étrangères, de 1754 à 1757. Sa nomination avait surpris défavorablement tout le monde et l'incapacité dont il fit preuve justifia cette appréhension. Il dut démissionner en juillet 1757.

(2) Ce La Chapelle (Nicolas-Pierre de Besset, seigneur de La Chapelle-Milon) était réellement un pauvre commis, si l'on en croit le marquis d'Argenson et le cardinal de Bernis, qui s'accordent pour lui refuser toute capacité et notamment celle d'écrire une simple dépêche. Le cardinal de Bernis (*Mémoires*, édition Masson, t. I, p. 171) lui fait, de même que Choiseul, le reproche de paresse et dit que, « se croyant un philosophe, il n'était en somme qu'un homme fort médiocre ». De fait, il dut, en 1753, demander sa retraite qu'il obtint en 1754, avec deux pensions montant à six mille livres. Il comptait dans les lettres de son temps par ses nombreuses traductions d'ouvrages anglais et par un ouvrage philosophique.

(3) Après avoir été le précepteur des enfants du marquis de Salignac-Fénelon, ambassadeur en Hollande, l'abbé Jean-Ignace de La Ville, ancien jésuite, était devenu le secrétaire de l'ambassade, chargé d'affaires et ministre; puis, en 1745, après la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Hollande, il avait été nommé premier commis au ministère des Affaires étrangères, où l'avait trouvé M. de Saint-Contest, qui lui fit prendre sa retraite. Fort mal remplacé, il n'avait pas tardé à rentrer en fonction, comme l'indique ici le récit de Choiseul, et, lorsqu'il mourut, le 15 avril 1774, étant secrétaire du cabinet du Dauphin, il était titulaire d'une direction au ministère des Affaires étrangères. Le titre avait été créé pour lui. De plus, il était évêque *in partibus* et membre de l'Académie française.



que des lieux communs, de sorte que le ministère politique du Roi était infiniment moins sujet à inconvénient quand M. de Saint-Contest, qui ne faisait rien, le dirigeait, que lorsque M. Rouillé, qui voulait faire, en fut ministre.

Il y a une providence qui veille aux affaires des princes, sans quoi elles ne seraient pas faites; car, pendant le règne du Roi que nous avons, presque toujours la fantaisie a fait les choix, sans que l'on ait fait la plus petite attention au bien des affaires. Dans cette occasion, M. Rouillé qui avait été choisi, je ne sais comment, pour remplacer M. de Maurepas dans le ministère de la Marine et qui avait fait connaître dans ce ministère la médiocrité de ses talents, fut choisi pour un ministère qui demande bien plus de talents que celui de la marine, parce que M. de Machault, qui avait du crédit sur Mme de Pompadour, s'ennuyait d'être contrôleur général et voulait la Marine, qu'il regardait comme une place plus stable. Je ménageai l'amitié de M. Rouillé et négligeai ses instructions, et je jugeai qu'il valait mieux, d'après les connaissances que j'acquerrais à Rome et les circonstances, fournir des lumières à mon ministre que d'en attendre de lui.

J'arrivai à Rome au mois de novembre de l'année 1754. Je n'avais aucun objet particulier à traiter avec cette Cour. Le travail de l'ambassadeur, depuis longtemps, consistait dans des détails d'expédition, des grâces à demander au ministère romain pour les ecclésiastiques protégés par la cour de France et surtout par la famille royale, la protection à accorder aux différents établissements religieux établis à Rome et le maintien de la dignité du Roi dans cette capitale ecclésiastique. Rien n'était plus aisé que de remplir ces objets; mais, comme ils ne pouvaient pas occuper sérieusement un homme raisonnable, je me formai des objets d'occupation plus étendus. J'étudiai avec profon-



deur les principes de la politique, je m'appliquai à acquérir avec recherche toutes les connaissances qui devaient me rendre familières les opérations politiques de l'Europe depuis le commencement du siècle, afin de me former à moi-même un système politique. Cette occupation était fort bonne pour moi, mais très inutile pour l'emploi que j'avais à Rome. Aussi je m'étudiai infiniment, dès les premiers jours et continûment pendant tout le temps que j'y fus, à connaître les personnages intéressants de cette Cour.

Je recherchai avec le plus grand soin l'amitié du secrétaire d'État, le cardinal Valenti. L'aversion qu'il avait pour mon prédécesseur était un titre pour être bien avec lui. Au bout de deux mois que je fus à Rome, je trouvai le secret de me lier avec quelques-uns de ses amis intimes et de lui faire parvenir que je n'aimais pas ses ennemis. Rome a un avantage très particulier : c'est que dans très peu de temps un homme en représentation, sans se donner aucune peine que celle d'écouter, est instruit des secrets de toute la ville. Cela est bien simple : l'état romain est gouverné par des ecclésiastiques, la plupart étrangers à Rome ; le premier principe de l'ambition ecclésiastique est l'envie ; le second est la destruction maligne de ses concurrents, ce qui produit, quand le veut bien un homme considérable qui peut influer sur les fortunes des prélats, l'indiscrétion générale de toutes les familles. L'amitié avec laquelle me traitait le cardinal Valenti faisait faire des spéculations sur le crédit que je pouvais avoir, et cette opinion de crédit me mit en état de connaître tous les personnages qui composaient la Cour romaine.

Le cardinal Valenti était un homme aimable, voluptueux, qui avait aimé les plaisirs. Il avait été nonce en Espagne et avait eu part à la faveur du roi Philippe V et de la reine Farnèse. Avant ses nonciatures, quoique sa

naissance fût médiocre, il s'était acquis à Rome, par son amabilité et par le crédit des dames, une grande réputation d'esprit et de talents. Cette réputation le fit choisir, en revenant d'Espagne, pour secrétaire d'État du pape Benoît XIV. Le cardinal Valenti n'avait pas des principes bien sûrs en morale; il n'avait pas non plus des connaissances ecclésiastiques assez étendues pour être le premier ministre d'un pape; mais il suppléait, par un tour d'esprit agréable, de la noblesse dans l'élocution, de la finesse dans les affaires, par le ton et le tact de la bonne compagnie, à tout ce qui lui manquait d'ailleurs. Ses vices dominants étaient la gourmandise et la paresse; ces deux vices se tiennent assez communément ensemble. Je parvins à une liaison assez intime avec lui, non seulement par la voie de ses amis, mais surtout parce que, toutes les fois que je le voyais dans les commencements, je lui disais que je n'avais aucune affaire à lui; il s'accoutuma par ce moyen à me voir sans inquiétude, et successivement j'acquis sa confiance. Je le voyais sans étiquette et, tout en plaisantant, j'obtenais de lui, sans avoir eu l'air de lui en parler, l'expédition des petites affaires de ma Cour. Je dois convenir en même temps que j'avais une facilité pour réussir, à laquelle je n'avais aucun mérite personnel. J'étais lié, ou plutôt le prélat secrétaire du chiffre, qui est le premier commis des Affaires étrangères à Rome, était lié nécessairement avec l'ambassadeur du Roi. Quand un ministre est aussi paresseux que l'était le cardinal Valenti, l'on est sûr du succès de toutes les affaires courantes que l'on a à traiter avec lui lorsque l'on peut compter sur la bonne volonté de son premier commis. Cette maxime est d'autant plus certaine à Rome qu'en général l'on n'y traite rien actuellement qui ne soit personnel de notre Cour au Pape, ni qui puisse intéresser les autres puissances.

Ma liaison avec le cardinal Valenti et avec ses amis ne me donna aucune distraction sur le désir que j'avais de



plaire au Pape. Benoît XIV était un homme de beaucoup d'esprit, qui n'était jamais sorti de l'État romain, où il avait commencé par être avocat (1). Il n'avait aucune connaissance de la politique; il avait un grand respect pour les princes en général, une volonté suivie d'en être considéré et estimé. Il n'était point susceptible d'être séduit, ni par des vues d'ambition, ni par des vues d'intérêt pour sa famille. Les princes ne pouvaient le gagner que par la louange et par des marques d'estime; les ambassadeurs devaient donc s'appliquer, pour plaire au Pape, à lui présenter de la part de leur maître les louanges les plus flatteuses et avec la tournure qui lui était la plus agréable. Dans toutes les matières de doctrine et de théologie, le Pape croyait être un Père de l'Église et se regardait comme infiniment supérieur en lumière à tous ses ministres, et nommément au cardinal Valenti, de sorte que, si l'on avait une de ces matières à traiter, il fallait nécessairement avoir le vœu du Pape.

Dans la première année que je fus à Rome, je n'eus rien à négocier positivement dans ce genre; aussi eus-je le temps de connaître le Pape et d'en être connu. J'employai tout ce qui était en moi pour acquérir sa bienveillance et même sa confiance.

Le cardinal Valenti, qui regardait le Pape comme un docteur en théologie et qui lui répétait sans cesse que ce qu'il avait de mieux à faire était d'éviter de se mêler des affaires des princes, se moquait de moi quand il me voyait mettre autant d'attention à captiver les suffrages du Pape. Je savais et je voyais que le Pape n'aimait point son ministre; le cardinal n'aimait pas davantage le Pape; je me

(1) Avant d'être élu pape, le 17 août 1740, sous le nom de Benoît XIV, Prosper Lambertini avait rempli les fonctions d'avocat consistorial et de promoteur de la foi. Né à Bologne le 13 mars 1675, il avait alors soixante-dix-neuf ans; il devait mourir quatre ans plus tard, en 1758, un an après que Choiseul eut quitté l'ambassade de Rome pour celle de Vienne.



ménageais entre les deux, de manière que l'un et l'autre fussent contents de ma conduite. Je m'étais aperçu que, quoiqu'ils ne s'aimassent, ils avaient une si grande habitude d'être ensemble qu'ils ne pouvaient pas se passer l'un de l'autre. Comme ils aimaient tous deux beaucoup à causer, je ne voulais pas que dans leurs conversations il y eût de la contradiction sur mon compte. J'eus le bonheur de réussir dans mon plan et je m'en convainquis par la considération que j'acquérais chaque jour à Rome.

Je vivais ainsi sans inquiétude sur les affaires de ma Cour, qui ne pouvaient pas péricliter entre mes mains, quand le cardinal Valenti tomba en apoplexie et resta paralytique de la moitié de son corps. J'en fus très affligé comme son ami et fort inquiet du successeur que l'on lui donnerait. Mon intérêt était que le Pape ne fît pas de choix tant que le cardinal Valenti respirerait, et que le cardinal, quoique paralytique, restât dans le palais et laissât faire les affaires sous son nom au prélat Rotta, secrétaire du chiffre. Dès le lendemain de cet accident, j'eus une audience du Pape, avant laquelle je vis le cardinal Valenti. Je le trouvai aussi affaibli au moral qu'au physique, dans la plus grande dévotion, faisant des actes publics de contrition et entouré de crucifix et de Jésuites. Quoiqu'il parût désirer de remettre sa place et de quitter le palais, les Jésuites, qui n'avaient pas eu le temps d'arranger leurs batteries sur le choix du successeur, avaient prévenu mes désirs en insinuant au cardinal qu'il manquerait à ce qu'il devait à Dieu et au Saint-Siège si, étant encore en état de donner des conseils, il abandonnait une place aussi essentielle que la sienne. J'appuyai de toutes mes forces l'avis des Jésuites et il ne resta plus au cardinal que la crainte que le Pape, qu'il n'avait pas vu depuis deux jours, ne voulût lui donner un successeur et ne le consultât pas sur le choix qu'il ferait.

Le cardinal me pria de savoir, dans mon audience, tout



ce que je pourrais des intentions du Pape, afin qu'il pût régler la manière dont il lui parlerait, au cas, comme il l'espérait, qu'il vînt le soir chez lui. Je montai chez le Pape, qui me parla d'abord du cardinal Valenti, s'apitoya sur son état et surtout sur la perte qu'il faisait d'un ministre avec lequel il était accoutumé de travailler depuis quinze ans. Je démêlai dans tout ce que me dit le Pape deux choses qui me firent de la peine : la première, qu'il regardait le cardinal comme mort, et la seconde, qu'il n'était pas fâché d'en être débarrassé. Je dis au Pape que je venais de voir le cardinal, dont l'accident m'avait infiniment affligé, mais qu'il m'avait paru que sa paralysie n'avait pas du tout affecté sa tête ; que le Saint-Père en jugerait lui-même si il honorait, dans l'après-dîner, son ministre d'une visite ; qu'au surplus, j'avais toujours entendu dire que ce qu'il y avait de plus avantageux pour la vie dans ces sortes d'accidents était que l'humeur se jetât sur une partie et la paralysât ; que, si cela était vrai, j'étais persuadé que, la tête du cardinal n'ayant pas été affectée par la paralysie, il serait plus en état qu'auparavant de servir Sa Sainteté. Le Pape s'impatientait de mes raisonnements et me répétait qu'il n'avait jamais entendu dire qu'il fallait être paralytique pour être meilleur ministre.

La conversation se soutint longtemps, tantôt sur le ton de plaisanterie, tantôt avec vivacité et impatience de la part du Pape. A la fin, je m'enhardis à lui dire que, bien différent de ceux qui l'entouraient et qui pouvaient avoir des vues personnelles, tout ce que je lui représentais était uniquement pour le bien de son service et pour sa gloire; que, quant à moi, je n'étais point inquiet des affaires de ma Cour, car j'userais de la bonté avec laquelle il m'avait permis de les traiter directement vis-à-vis de lui; mais que je ne pouvais m'empêcher de lui dire qu'il n'était point dans son caractère de marquer de la dureté

en retirant sa confiance à un vieux ministre qui l'avait bien servi et qui avait acquis une aussi grande considération en Europe; que, si j'étais pape et que j'eusse les talents de Benoît XIV, j'irais voir dans l'après-dîner le cardinal Valenti; je le consolerais sur sa situation, je l'engagerais à conserver ses places et son logement dans le palais. Je ne serais pas embarrassé, à la place du Pape, de faire les affaires politiques avec le prélat Rotta, d'autant moins qu'elles seraient bien faites et que toute l'Europe jugerait, par la manière dont je me conduirais avec mon ministre, que j'ai autant d'humanité et de bonté que j'ai peu de besoin d'un secrétaire d'État.

Le Pape saisit cette dernière idée; il me parla avec plus de compassion sur l'état du cardinal Valenti; il me promit qu'il le verrait dans la journée et qu'il ferait tout ce qui était en lui pour l'engager à rester au palais. Je prévins le Pape qu'en sortant de chez lui je verrais le cardinal et lui observai que, sans doute, il me demanderait si Sa Sainteté m'avait parlé de lui. Le Pape m'interrompit pour me prier de lui dire combien il était touché de sa situation et qu'il le verrait dans la journée. Je rendis au cardinal tout ce qu'il y avait d'agréable pour lui dans la conversation et m'en allai fort content, avec la certitude que cette paralysie n'apporterait, dans le moment, aucun changement dans la disposition des charges. Le Pape prit l'habitude d'aller tous les soirs passer une heure chez le cardinal Valenti; le cardinal conservait l'apparence d'être à la tête des affaires; le Pape, le goût de les décider; Rotta, secrétaire du chiffre, le crédit de les faire réellement, et moi, au milieu de ces trois personnes, l'avantage d'influer l'un par l'autre sur tout ce que faisait la Cour de Rome. Cet état dura près d'un an et demi. Dans l'été, on conseilla au cardinal Valenti d'aller aux eaux de Viterbe. Je fus y passer quelques jours avec lui; je le trouvai baissé infiniment; cependant il se soutint jusqu'à l'été de l'année

d'ensuite. Il retourna à Viterbe; il n'avait pas pu contenir sa gourmandise; une nouvelle attaque le fit périr. Il ne revint pas à Rome.

Je vis le Pape le lendemain qu'il eut appris la nouvelle de la mort de son ministre (1). Je ne puis pas dire qu'il m'en parût aussi fâché que je l'étais; il avait déjà destiné la charge de camerlingue, qui est la plus considérable du sacré collège, à son favori le cardinal Colonne; il était encore incertain sur celle de secrétaire d'Etat. Je lui fis de vives instances pour qu'il ne précipitât pas le choix d'un ministre; il me promit qu'il n'en ferait pas sans m'en prévenir et qu'en attendant Rotta en ferait les fonctions, comme il avait fait pendant la maladie du feu cardinal Valenti. Le Pape ne me tint pas parole et j'appris qu'il destinait la place de secrétaire d'Etat au cardinal Archinto. Cette nouvelle me causa de l'inquiétude. Je travaillais depuis plus de six mois avec le Pape et son secrétaire des chiffres Rotta à une affaire très essentielle; je craignais qu'un nouveau secrétaire d'État ne voulût au moins mettre du sien dans cette affaire et par conséquent en retarder la conclusion. D'ailleurs, j'avais eu une discussion personnelle avec le cardinal Archinto, pendant qu'il était gouverneur de Rome, que j'avais pris avec beaucoup de hauteur et qui me faisait craindre de sa part des oppositions dans toutes les affaires qui m'intéresseraient.

Je ne perdis pas de temps à aller chez le Pape pour arrêter sa précipitation à nommer un secrétaire d'État; je le trouvai prévenu sur ce que je venais lui dire. Il l'avait été sans doute par l'intérieur du palais qui poussait le Pape à nommer Archinto secrétaire d'État et qui devina l'intention de mon audience. Le Pape était un des hommes

(1) Cette visite et la scène qu'elle fit naître eurent lieu vers la fin d'août; Choiseul en rend compte dans sa dépêche du 31 de ce mois. (Voir l'ouvrage de M. Maurice Boutry, *Choiseul à Rome, lettres et mémoires inédits*, 1895, in-8°.)



des plus impétueusement violents que j'aie jamais vus ; il joignait à cette violence l'impatience outrée d'un enfant sur la plus petite contradiction. Comme il avait de l'esprit, qu'il était bon et juste, quand sa première fougue était passée, il revenait aisément. Il s'était mis cent fois en colère contre moi et les affaires de France, et j'étais bien plus sûr du succès de ce que je désirais quand il s'était emporté contre moi. Dans l'occasion de la nomination de son secrétaire d'État, il se mit, au premier mot que je lui dis, dans une colère qui me fit craindre pour sa vie. J'eus beau vouloir l'apaiser par les meilleures raisons, j'eus beau tâcher de lui faire entendre que je ne lui demandais pas de changer son choix, mais de le différer de quinze jours, le torrent était lâché; rien ne put l'arrêter. Je m'échauffai aussi de mon côté et je ne sais pas ce qui serait arrivé si heureusement le Pape, dans sa colère, après m'avoir reproché que je le contrariais, que je voulais tout gouverner, ne s'était levé de son siège et ne m'avait dit de me mettre à sa place et de faire les fonctions de Pape, puisque j'en avais envie. Je ne pus pas m'empêcher de rire à cette proposition ; il rit aussi ; je lui représentai en riant que je croyais qu'il était plus à propos que nous restassions chacun à notre place et que nous en fissions les fonctions avec plus de modération. Il en convint, mais il persista toujours à vouloir nommer dans le moment son secrétaire d'État (1).

Je vis que mes réflexions produisaient d'autant moins que, dans sa colère, il avait dit que l'on l'avait prévenu qu'il

(1) Besenval, l'ami et le commensal de Choiseul, a consacré un chapitre de ses *Mémoires* aux anecdotes relatives à l'ambassade de Choiseul à Rome. Il peint la scène d'altercation avec le Pape en termes qui non seulement confirment, mais encore accentuent le récit personnel de Choiseul. Loin de s'abandonner au pittoresque, pour rendre plus saillant son rôle, Choiseul se tient dans une mesure que ses amis dépassent ; c'est de la part des mémorialistes une pratique assez rare et qui nous semble une garantie de bonne foi.



ne pourrait pas me résister. Je sentis qu'il était inutile de renouveler avec ce vieillard une scène d'impatience et de colère ; j'approuvai sans restriction sa volonté et, après avoir pris sur une affaire essentielle les précautions que j'avais à prendre, je lui demandai si le cardinal Archinto était prévenu par lui de son élévation au ministère. Il m'assura que non. Alors je le priai de me donner le billet par lequel il lui marquerait qu'il le faisait son ministre et la permission d'aller le lui porter en sortant de son audience. Le Pape, enchanté d'être débarrassé de mon opposition, ne fit aucune difficulté à ma demande. Il me donna le billet; je le portai au cardinal Archinto, à qui réellement j'appris la grâce du Pape. Je le liai ainsi par la reconnaissance et je soutins dans Rome par cette démarche l'opinion de mon crédit. Ce petit exemple doit apprendre aux ambassadeurs que, dans les affaires qu'ils ont à traiter, il faut, autant qu'il est possible, avant de les discuter, qu'ils se fassent un système pour avoir, en cas de non-réussite, une retraite honorable; car ce qu'il y a de plus fâcheux en politique est que le fil de la négociation soit coupé par un refus sans dédommagement.



LETTRE XVII

Comment Choiseul comprend le rôle d'ambassadeur. — L'affaire de la bulle *Unigenitus* — Menées des Jésuites. — Intervention de Choiseul auprès du Pape. — Obstination de l'archevêque de Paris. — Les troubles provoqués en France par les disputes sur la grâce et par le refus des sacrements. — Lutte du clergé et du Parlement. — Exil de l'archevêque de Paris. — L'assemblée du clergé en 1745. — Entente de Choiseul et du Pape sur l'opportunité d'une bulle nouvelle.

Un ambassadeur n'a pas toujours des affaires instantes à traiter à la Cour où il est envoyé, surtout quand il est à Rome; mais la première affaire partout me semble devoir être de se mettre à portée par sa conduite de mériter la confiance et surtout de plaire aux personnages qui peuvent lui assurer des succès lorsque, dans l'occasion, il aura à traiter des affaires intéressantes. En attendant ces occasions, il remplira un de ses premiers devoirs, qui est de pouvoir instruire sa Cour de l'esprit et des projets de celle où il réside.

Tout le monde sait que l'emploi d'un ambassadeur consiste en deux points : le premier, d'exécuter et de faire réussir les désirs de sa Cour; le second, d'informer sa Cour de tout ce qui peut l'intéresser des projets et des délibérations du prince et du conseil de la Cour où il réside. J'ose croire qu'on ne remplit sûrement et avec facilité ces deux points essentiels qu'en se pliant avec naturel et grâce au caractère ou du prince ou des ministres, qui influent le plus dans les affaires, et que lorsque l'on se fait une étude de s'acquérir leur goût et par conséquent leur confiance.



Il est contre la nature qu'un homme, qui ne perd pas de vue un moment l'objet de sa mission et qui parvient à inspirer du goût à celui avec qui il traite, tôt ou tard n'acquière sa confiance au point de savoir les secrets qui l'intéresseront. Je pense que cette forme, quand on a en soi de quoi la faire réussir, vaut mieux que celle de l'espionnage, d'autant plus qu'elle n'empêche pas que l'on n'emploie encore ce moyen. Je suis si persuadé que le succès d'un ambassadeur, pour être certain, dépend du plus ou moins de flexibilité qu'il aura dans le caractère et de son talent de plaire, du moins dans presque toutes les Cours, que, si j'étais envoyé à une Cour pour lui déclarer la guerre, non pas précisément comme un héraut, mais que j'y séjournasse quelque temps avant la déclaration, je m'étudierais jusqu'à ce moment à mériter l'amitié et la confiance de ceux à qui j'aurais à dire que mon Maître va leur faire la guerre, avec le même soin que j'emploierais si j'avais à les engager à une guerre commune avec ma Cour. En politique, l'on ne peut pas changer les faits; mais il y a un grand avantage à tirer des formes, et surtout de celles de la séduction, pour parvenir à l'objet que l'on se propose. Quand je parle séduction, il ne faut pas s'y tromper, je ne veux pas dire fausseté; rien selon moi n'est plus nuisible que la fausseté en affaires; la véritable finesse est la vérité dite quelquefois avec force et toujours avec grâce.

Pendant mon ambassade à Rome, je n'eus que deux affaires essentielles : la première, d'empêcher que le Pape et la Cour romaine ne se laissassent échauffer par une partie du clergé de France qui écrivait à Rome des lettres inflammatoires sur nos misérables affaires de la constitution *Unigenitus* (1). Les évêques constitutionnaires écri-

(1) En 1671, un disciple d'Arnauld, l'oratorien Quesnel, avait publié des *Réflexions morales sur l'Évangile* qui furent accueillies avec une



vaient journellement au Pape; ils avaient des émissaires à Rome; ils auraient voulu mettre non seulement le royaume de France, mais la chrétienté en combustion pour l'honneur de cette bulle. Heureusement que sur cette matière, le Pape était aussi sage qu'il était instruit. Il avait été secrétaire du concile de Latran et me racontait toutes les friponneries qui s'étaient passées dans cette assemblée pour y faire admettre la bulle *Unigenitus* comme règle de foi. Il s'étonnait quelquefois avec moi que des matières sur la grâce, incompréhensibles par elles-mêmes, occasionnassent du trouble dans un royaume aussi éclairé que la France, tandis, disait-il, que ces matières n'étaient bonnes à disputer que dans des écoles théologiques. Je lui faisais sentir alors que les mêmes personnes qui avaient fait désirer à la cour de France la bulle *Unigenitus*, qui avaient eu le crédit de l'obtenir de Rome; qui avaient, selon ce que je savais de lui, intrigué

telle faveur qu'il s'en fit, en 1687, puis en 1693, deux éditions nouvelles, singulièrement augmentées, mais dans lesquelles on ne s'avisa pas tout d'abord de découvrir des tendances à l'hérésie. Ce fut seulement trente ans plus tard qu'une quatrième édition des *Réflexions* et leur vogue croissante provoquèrent le mouvement d'opinion qui allait se déclarer contre elles. Les intrigues du père Letellier, confesseur de Louis XIV, et les vivacités maladroites du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, envenimèrent la querelle, et les grands désordres, à peine apaisés, qui s'étaient produits depuis 1649 autour du Jansénisme, semblaient tout près de se renouveler. Louis XIV crut en prévenir le retour en demandant au pape Clément XI de formuler un jugement sur les *Réflexions*, afin de fournir à tous les catholiques de France une base d'opinion qu'ils seraient obligés d'accepter. Ce jugement, la Cour de Rome fut près de trois années à le prononcer. Neuf cardinaux, grand nombre de prélats et Clément XI, qui fit un travail personnel sur la matière, examinèrent l'une après l'autre les propositions du père Quesnel et finirent par condamner cent une d'entre elles. Datée du 8 septembre 1713, la bulle fut acceptée en France par une assemblée du clergé le 13 janvier 1714; elle fut enregistrée par le Parlement le 15 février de la même année; mais elle trouva les esprits déjà trop échauffés, et les troubles qu'elle provoqua, troubles signalés par les fameux démêlés sur la grâce et par les miracles du diacre Paris, duraient encore en 1755, alors que Choiseul occupait l'ambassade de Rome.



au concile de Latran pour donner à cette bulle un caractère respectable, ces mêmes personnes avaient intérêt de continuer, pour se rendre recommandables, le trouble que la bulle avait occasionné dans le royaume. Les Jésuites étaient les auteurs de la bulle pour satisfaire leur vengeance contre Port-Royal ; les Jésuites étaient de même les conseils des évêques imbéciles qui mettaient autant de chaleur au soutien de ce décret de Rome, et je prédisais au Pape que, si par un bonheur inattendu il ne se trouvait plus en France d'opposants à la bulle *Unigenitus,* les Jésuites inventeraient un autre sujet de controverse pour former deux partis dans le royaume et avoir des ennemis à combattre et des aveugles prosélytes à gouverner ; car les Jésuites ne veulent pas être comme les Capucins un simple ordre religieux ; il faut qu'en France ils intriguent, fassent du bruit, gouvernent le Roi, la famille royale, les évêques, et enfin, quelque malheur qui puisse arriver au royaume, ils croient avoir besoin de gouverner un parti dans l'État pour conserver de la célébrité et alimenter la vanité de leur ordre. Ces conversations ne déplaisaient pas au Pape, qui désirait le bien et la tranquillité dans l'Église et qui n'estimait point les Jésuites. Je n'eus pas de peine à lui persuader de ne point répondre à toutes les lettres qui lui étaient écrites sur ce sujet et de ne point écouter les insinuations qui pourraient lui être faites pour l'engager à soutenir le fanatisme intrigant de la plupart des évêques français. Ces évêques d'ailleurs n'avaient aucun talent personnel ; leur seul mérite, qui en est un, mais qui n'est pas tout pour l'épiscopat, était d'avoir des mœurs assez bien réglées. Les prêtres sots et ambitieux ressemblent beaucoup aux femmes qui se croient tout permis, même de rendre leurs maris malheureux, quand elles n'ont point d'amants.

Le Pape savait parfaitement ce qu'il devait penser de l'entêtement ignorant et brutal de M. de Beaumont, arche-



vêque de Paris (1). Il n'ignorait pas que ce prélat, tout sot qu'il était, avait l'ambition de dominer le clergé de France, et que sa vanité excessive était nourrie par l'admiration de la famille royale et de quelques caillettes de la Cour et de la Ville. Les acolytes de l'archevêque de Paris étaient un archevêque d'Auch, Montillet, bon homme et qui était sot de bonne foi; l'archevêque de Tours, Fleury, au-dessous du médiocre; son frère, l'évêque de Chartres, qui joignait à la sottise une colère opiniâtre et grossière. Ils étaient une quinzaine d'évêques de cette force qui, soufflés par les Jésuites, se mettaient en avant pour attiser le feu de la discorde dans le royaume. Je n'avais pas de peine à les faire juger par un Pape sage et éclairé et à faire connaître que ceux qui répétaient sans cesse qu'ils soutenaient la cause du Saint-Siège dans le fond ne faisaient tant de bruit que pour leurs causes particulières et pour se rendre célèbres.

Il y eut, en 1755, une assemblée du clergé qui fut orageuse parce que la Cour eut l'imprudence d'y laisser traiter la question du refus des sacrements, ordonné par certains évêques contre les réfractaires à la bulle *Unigenitus*. L'archevêque de Paris avait imaginé d'ordonner que l'on ne donnât le viatique qu'à ceux qui remettraient à leur curé un billet de confession. Cette ordonnance, de

(1) Christophe de Beaumont du Repaire, Périgourdin d'origine, fit une carrière ecclésiastique très rapide. De 1741 à 1746, il s'éleva de l'évêché de Bayonne à l'archevêché de Paris en passant par l'archevêché de Vienne. Les mémoires contemporains s'accordent avec Choiseul pour le représenter comme un doux obstiné, doué d'un caractère estimable, mais d'une intelligence plus que médiocre. Naïf et dupe jusque dans ses charités et bien davantage dans ses élans politiques, il était très capable de s'engager dans une impasse telle que sa querelle avec le Parlement et de s'entêter à n'en pas sortir. Il avait repris de son compatriote périgourdin, l'évêque de Marseille Belsunce, l'idée des billets d'adhésion à la bulle *Unigenitus;* il en fit le sujet d'interminables démêlés dont il fatigua la cour de France, la cour de Rome, et qui contribuèrent à diminuer dans l'opinion le crédit de la religion.

sa part, avait deux motifs : le premier, d'empêcher que des prêtres non approuvés par lui confessassent dans son diocèse ; le second, de faire refuser l'absolution aux jansénistes par les prêtres approuvés, car alors il y avait infiniment plus de jansénistes obscurs [que] connus. L'archevêque défendait aux prêtres approuvés d'absoudre les rebelles à la constitution ; il faisait de cette rébellion un cas privilégié qu'il se réservait à lui seul, de sorte qu'un janséniste mourant était fort embarrassé ; il n'osait pas produire le billet d'un autre prêtre janséniste qui n'était pas approuvé, et, si il se confessait à un prêtre approuvé, ou il lui accordait l'absolution ou il la lui refusait. Si il la lui accordait, sur-le-champ l'archevêque retirait ses pouvoirs à ce prêtre ; si il la lui refusait, il mourait sans recevoir le viatique, ce qui est une dure extrémité pour un pauvre janséniste. L'archevêque crut par cette conduite avoir trouvé le vrai moyen de persécuter le Jansénisme. Je crois même qu'il avait obtenu l'approbation verbale du Roi, lequel n'avait pas compris et n'est pas en état de comprendre la conséquence d'un tel projet. La famille royale, sans la comprendre davantage, excitée par les confesseurs jésuites dans l'horreur du Jansénisme, avait exalté les vues d'un aussi courageux et aussi saint prélat. L'archevêque ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que son projet rencontrait des difficultés. A la première demande d'un billet de confession, il trouva de la résistance. Son système d'oppression et d'inquisition fut divulgué et combattu par les tribunaux séculiers. Le prélat se crut soutenu par la Cour ; il mit de l'acharnement au soutien de sa volonté. On lui tendit des panneaux dans lesquels il tomba, ainsi que doit y tomber un homme entêté et qui n'a pas assez de lumières pour combiner sa marche avec les circonstances. Il refusait de donner les sacrements ; le Parlement les faisait donner de sa propre autorité. Il interdisait les prêtres qui se prêtaient aux vues des



magistrats ; le Parlement décrétait et bannissait les curés et les prêtres qui, par les ordres de l'archevêque, refusaient les sacrements. La confusion devint extrême et la Cour, selon sa louable coutume, pour se tirer d'embarras et avoir un moment de paix, exila l'archevêque de Paris pour avoir l'air de ne pas soutenir un trouble qu'elle-même avait autorisé et pour le punir d'avoir été assez imbécile de compter sur le soutien du Roi et de la faible famille royale.

Dans le fait, l'archevêque avait tort d'établir une inquisition et une persécution sur un point de controverse plutôt que de doctrine, qui avait déjà causé en France infiniment de troubles et sur lequel il n'y avait pas d'espérance de faire revenir le parti opposé, dont l'état était d'être janséniste et dont on augmentait la considération en le persécutant. L'archevêque aurait dû voir ce que la bonne compagnie du royaume voyait, qu'il n'y aurait plus de jansénistes quand les molinistes éviteraient d'en parler, et que les évêques, ainsi que le gouvernement, auraient un silence méprisant sur les questions de la grâce, qui sont un mystère pour l'humanité, et sur la bulle *Unigenitus,* ancien ouvrage de l'intrigue et de la mauvaise foi. Le Parlement, de son côté, où il y avait un parti janséniste, se comporta comme l'esprit de parti, quand il s'empare d'une société, conduit toujours ; au lieu de mettre dans ses délibérations la sagesse, la prudence et le bon exemple pour le peuple, si dignes de l'ancienne magistrature, il mit dans ses délibérations une précipitation indécente ; il ordonna l'administration des sacrements ; il décréta, bannit les curés, les prêtres ; envoya de ses membres pour faire exécuter ses arrêts et ne parut pas avoir plus de mesure dans sa conduite que l'archevêque n'en avait eu dans la sienne. Si cette confusion entre le spirituel et le temporel était arrivée deux siècles plus tôt, elle aurait pu faire verser du sang. En même temps que cette idée fait

frissonner, nous devons sentir le bonheur qu'étant gouvernés par un prince du dixième siècle, les lumières de celui-ci nous préservent de la crainte de pareils malheurs.

Les choses étaient dans cet état lorsque se tint l'assemblée du clergé de 1755. Le pouvoir des évêques sur l'administration des sacrements y fut comme de raison agité. L'archevêque exilé, les prêtres décrétés et en fuite, le Parlement portant la main à l'encensoir en ordonnant l'administration des sacrements, étaient toutes des questions qui touchaient directement le clergé. Il fallait, dans les discussions du clergé sur ces questions, revenir au principe qui était la vraie question : savoir si la bulle *Unigenitus* était un décret tellement respectable que ceux qui n'adhéreraient pas à cette bulle avec une soumission entière de cœur et d'esprit devaient être regardés comme séparés de l'Église, et si ils méritaient par le titre de leur opposition que l'on leur refusât les sacrements jusqu'à ce qu'ils se rétractassent. L'affirmation était l'avis de l'archevêque de Paris et de seize membres de l'assemblée qui étaient affiliés à son sentiment, les uns de bonne foi, par pure ignorance et instigation jésuitique, les autres par esprit d'intrigue et pour se faire valoir auprès de la famille royale. Le cardinal de la Rochefoucauld, homme doux, noble, simple, un véritable gentilhomme, qui se trouvait grand aumônier du Roi et chargé de la feuille des bénéfices, présidait à cette assemblée; et son avis, ainsi que celui de seize autres membres, était infiniment plus mitigé, de sorte que l'assemblée se trouva partagée sur le point principal et que la voix du président était la seule qui emportait pour un avis. Les seize opposés au cardinal étaient des têtes chaudes et entêtées que l'on ne put jamais réunir à un sentiment modéré.

L'intrigue, la fausseté, la déraison et l'opiniâtreté intimidèrent M. de la Rochefoucauld, qui, avec ses bonnes qualités, avait le défaut d'être un peu faible, de sorte que

l'assemblée remit au Roi deux opinions différentes sur une question qui occasionnait des troubles dans le royaume. Je crois que, si alors le ministère du Roi n'avait pas favorisé le bruit pour servir l'intrigue particulière de chaque ministre et si il avait osé être plus fort en principes d'administration et en action, il aurait saisi l'occasion pour déclarer au clergé authentiquement que le Roi, à l'exemple de son bisaïeul et d'après les différentes déclarations qu'il avait fait enregistrer dans ses Cours, nommément celle de 1730, regardait la bulle *Unigenitus* comme un décret du Saint-Siège, qui méritait le respect de tous les fidèles; mais que, comme il voyait que les différentes oppositions qu'avait éprouvées cette bulle, de même que les moyens qui avaient été employés pour la soutenir, occasionnaient journellement dans son royaume des points de controverse et de discorde, qui étaient soutenus par des actes de violence aussi scandaleux que nuisibles au véritable esprit de charité et de paix de la religion, Sa Majesté, à l'exemple des autres souverains catholiques qui avaient reçu cette bulle, voulait qu'elle demeurât ensevelie dans le plus parfait et le plus profond oubli, et qu'il défendait aux archevêques et évêques de son royaume, au clergé séculier et régulier, aux facultés de théologie, non seulement de parler de la bulle, mais encore de toutes les questions ou renfermées dans la bulle ou qui en avaient été les motifs; la même défense à ses cours et autres juges, sous peine au premier qui manquerait à cette défense, de quelque condition, qualité, dignité et état qu'il soit, d'être puni comme perturbateur du repos public et comme auteur de troubles nuisibles à la sainteté de la religion. Il fallait faire enregistrer cette déclaration en maître dans toutes les cours du royaume, la faire recevoir de gré ou de force par l'assemblée du clergé, et punir bien sévèrement le premier évêque, prêtre, etc., ou le premier magistrat qui y aurait manqué. Alors la faute que le père

Letellier avait fait faire à Louis XIV (1) aurait été réparée en partie, et, en joignant le mépris pour la secte janséniste et la punition des réfractaires à la déclaration, bientôt l'on n'aurait plus entendu parler de bulle *Unigenitus*.

Pour suivre ce parti, il aurait fallu un roi qui eût de la force et quelque intelligence, et des ministres qui ne fussent pas occupés d'intrigue et de leurs seuls intérêts. La France n'avait ni l'un ni l'autre. On prit le parti à la Cour d'engager les deux parties, en contradiction dans l'assemblée, de s'adresser au Pape pour avoir son avis; l'on n'eut pas la précaution, en les engageant, de recourir à l'avis du Saint-Père et de les lier par l'obligation de suivre cet avis, ce qui était cependant très prudent puisque on leur permettait le recours à Rome. Le Roi m'envoya des instructions pour prévenir le Pape sur la décision que l'on allait lui demander. Jusques à ce moment, d'après mes instructions, je n'avais été occupé qu'à empêcher la cour de Rome de se mêler de nos disputes ecclésiastiques; j'étais obligé tout d'un coup de changer de langage en lui demandant de les décider. Je crois que rien n'est moins politique, dans tout État catholique, que d'avoir recours à Rome pour apaiser les troubles intérieurs. Je ne m'avisai pas de faire faire cette réflexion au ministère; j'étais ambassadeur et, ainsi que la cour de Rome, je n'étais pas fâché d'être chargé d'une affaire d'éclat; mais, au lieu de solliciter le Pape de donner une décision sur les dix articles des dix-sept prélats de l'assemblée ou sur les huit des seize, j'imaginai de proposer à la Cour, qui adopta

(1) Le père Letellier, dont Saint-Simon (édition Chéruel, t. IV, p. 288 et suiv.) trace un saisissant portrait, était un de ces inflexibles sectaires du molinisme, heureux d'anéantir tout ce qui n'était pas conforme à leur dogme. Il fut l'un des plus ardents auxiliaires des Jésuites dans leur guerre destructive contre Port-Royal et l'un des artisans les plus obstinés de la constitution *Unigenitus*, autour de laquelle s'élevèrent les querelles religieuses si fatales à l'Église et à la royauté.



mon projet, d'engager le Saint-Père de donner une bulle qui contînt l'explication claire de son sentiment sur les obligations qu'imposaient la bulle *Unigenitus* et de faire en sorte que cette nouvelle bulle anéantît la première ; de sorte que ce ne serait plus une décision du Pape sur des articles proposés par notre clergé, mais l'opinion du pape Benoît XIV sur la bulle de Clément XI.

Cette tournure me parut plus favorable pour établir la paix. J'eus le bonheur et le mérite de la faire adopter au Pape, qui naturellement aimait mieux faire un ouvrage d'après lui-même que de donner une décision sur l'ouvrage des autres; je lui présentai quelques points intéressants, analogues aux libertés de notre Eglise, que je le suppliai de ne point négliger dans sa bulle. Comme il est d'usage pour ces sortes d'ouvrages que le Pape consulte des cardinaux, je fis en sorte que le Pape prît pour consulteurs les cardinaux que je lui désignai. Ceux que je proposais étaient sages, instruits; je vivais intimement et je prenais des conseils du cardinal Spinelli, qui était le plus éclairé et le plus en considération des cinq cardinaux qui étaient consultés. Je fis promettre au Pape qu'il ne ferait attention à aucun des mémoires qui lui seraient envoyés de France, soit de la part des seize, soit de celle des dix-sept évêques. Enfin, comme la matière était délicate et que je ne voulais pas abonder dans mon opinion de manière à me compromettre, le Pape convint qu'il me communiquerait la minute de la bulle pour que je l'envoyasse au Roi, qui, de son côté, ferait les observations les plus utiles pour la tranquillité de son royaume; qu'au retour des observations, le Pape les considérerait et que, si les deux puissances se rapprochaient dans le même sentiment, il donnerait la bulle ; si au contraire l'opinion et la conscience du Pape ne lui permettaient pas d'acquiescer aux observations du Roi et que le Roi ne crût pas devoir les abandonner, alors le projet de bulle serait

comme non avenu. Voilà, à ce qui me semble, quand on ne veut pas avoir de troubles ecclésiastiques dans son royaume et que l'on croit devoir traiter avec la cour de Rome, la méthode que l'on devra toujours suivre.

Le Pape travailla sa bulle et je me donnai tous les soins dont j'étais capable pour que son travail et l'avis des cardinaux consultés produisit le bien que l'on espérait et satisfit la Cour. J'étais bien jeune et je connaissais bien peu cette Cour quand j'imaginais qu'elle mettait un grand intérêt à l'affaire dont j'étais chargé; quand je dis la Cour, je veux dire le Roi. Cependant le ministère fut obligé de faire attention à ce qui se passait à Rome; l'archevêque de Paris fit un acte de folie et d'enthousiaste qui réveilla le bruit que son exil à Conflans et la séparation de l'assemblée du clergé avaient apaisé. L'archevêque s'avisa de publier à Conflans, en chaire, sans en avoir prévenu la Cour, une instruction pastorale où il développait le sentiment des seize membres du clergé, donnait la bulle pour une règle de foi et regardait comme séparés de l'Église les rebelles à cette bulle. Il y avait un concert d'intrigues dans cette démarche; plusieurs évêques osèrent adhérer à cette instruction pastorale, et, si la Cour n'avait pas prévenu les mauvais effets de cet acte d'éclat, un schisme dans le clergé de France et dans le royaume en aurait pu être la suite. On craignait aussi que le Pape n'en fût intimidé et que ses bonnes dispositions ne fussent ralenties. Si le ministère avait été ou attentif ou de bonne foi, il n'aurait pas couru de tels risques. J'ai beaucoup connu l'archevêque de Paris; c'est un sot, comme je l'ai dit, qui était gâté par les flatteries de la famille royale et de quelques caillettes, qui avait l'ambition d'être chef de parti. L'on se servait de cette ambition pour exciter des troubles, mais son entêtement prétendu n'en aurait causé aucun si l'on avait su lui parler avec fermeté et le contenir selon la volonté du Roi. J'ai eu peu d'affaires à lui pendant mon

ministère; mais, lorsque j'en ai eu, je le trouvai toujours plus souple vis-à-vis de la faveur et de la fermeté que je ne l'ai trouvé entêté; ce qui me fait croire que cette instruction pastorale avait été donnée à l'archevêque, et sa démarche fanatique était soutenue par une partie du ministère. Quoi qu'il en soit, le Pape ne fut qu'un moment effrayé de cet incident et la minute de la bulle fut envoyée à la Cour, où l'on prit beaucoup de temps pour l'examiner. L'on fit sur elle des observations sages; l'on changea le projet de bulle en une lettre encyclique et l'on me renvoya le tout. Il y eut encore un nouvel envoi avec des changements. Tout fut adopté par le Pape et, après une année de travail, la lettre encyclique fut adressée en forme au Roi, ainsi qu'elle a été imprimée à l'Imprimerie royale. Je n'ai eu qu'un regret dans cet ouvrage, qui est que le Pape ne dise pas assez positivement ce qu'il veut faire entendre; mais je dois rendre justice à la cour de Rome, ce n'est point d'elle que sont venus les ménagements pour la bulle *Unigenitus;* il faut tous les attribuer au ministère de France.

C'est ainsi que les deux points intéressants de ma mission à Rome, qui étaient de rendre le Pape selon les occasions ou passif ou actif, ont été remplis.

LETTRE XVIII

Choiseul demande un congé pour aller en France — Maladie du Pape. — Attentat de Damiens contre le Roi. — Choiseul quitte Rome. — Son entrevue avec le Roi chez Mme de Pompadour. — Détails sur l'attentat et sur la pusillanimité du Roi. — Intrigues pour faire partir Mme de Pompadour. — Inquiétudes de celle-ci. — Fausse manœuvre de M. de Machault et de M. d'Argenson. — Mme de Pompadour ne part pas. — Renvoi de M. de Machault et de d'Argenson.

A la fin de ma négociation pour la lettre encyclique, j'avais demandé un congé pour aller en France. Trois motifs m'avaient déterminé à cette demande. Je sentais qu'il n'y avait plus rien à faire à Rome sous un Pape très vieux et qui pouvait mourir d'un moment à l'autre, ce qui me forcerait à rester à Rome pendant un conclave et m'éloignerait de servir à la guerre qui était déclarée depuis un an contre l'Angleterre et qui, selon mes conjectures, par l'attaque du roi de Prusse et notre alliance avec la cour de Vienne, devait produire une guerre générale. Mon second motif était de voir par moi-même comment la Cour soutiendrait la décision du Pape, que je regardais comme un chef-d'œuvre parce que j'en avais été entièrement occupé pendant un an; et si le Roi, comme je le pouvais craindre, faiblissait, j'aimais mieux être témoin de la faiblesse en France que d'essuyer à Rome les reproches du Pape. Enfin j'étais instruit exactement par Madame Infante (1) et Mme de Pompadour des négociations du Roi

(1) Louise-Élisabeth de France, fille de Louis XV, mariée à l'Infant don Philippe, que le traité d'Aix-la-Chapelle avait investi du duché de Parme. (Voir plus haut, p. 38, note 1.) Lors du voyage qui l'avait amené à Rome



avec la cour de Vienne, et l'une et l'autre me pressaient de me rendre à Versailles pour aller ambassadeur à Vienne, de sorte que je calculais que je ne quittais rien en quittant Rome et que je choisirais à Versailles ce qui me serait le plus utile, ou de servir à l'armée, si la guerre de terre avait lieu, ou d'aller à Vienne comme ambassadeur (1).

J'allais partir lorsque le Pape tomba malade si sérieusement que l'on croyait qu'il ne pourrait pas vivre trois jours; l'on fit même les préparatifs pour le conclave. Quelque contrarié que je fusse de cet événement, je retardai mon départ; il y aurait eu de l'indécence et une marque d'incurie pour les affaires du Roi à Rome si je m'étais absenté dans ce moment. Le Pape, au bout d'un mois, se rétablit un peu, et j'attendais encore quelques jours la confirmation de sa convalescence, lorsque je reçus par un courrier extraordinaire la nouvelle de l'assassinat du Roi (2). L'on ne s'attend pas à un pareil événement et,

en 1754, Choiseul s'était arrêté cinq jours à Parme, pour faire sa cour à l'Infante; lors de son retour, en 1757, il ne manque pas de rendre une nouvelle visite, et c'est alors que l'Infante le met au courant des négociations relatives à l'ambassade de Vienne et lui promet son appui. Elle entretenait des relations suivies avec son père qui lui écrivait toutes les semaines et près duquel elle venait, de deux ans en deux ans, faire des séjours qui se prolongeaient parfois toute une année. Très renseignée sur les affaires de la Cour et sur les intrigues qui pouvaient lui servir à satisfaire son désir d'exercer une sorte de pouvoir occulte à Versailles, elle s'y était assuré des créatures et notamment le vaniteux et cajoleur abbé, futur cardinal de Bernis, qui paraît bien avoir été pour elle le frais et rose amant dont parlent les *Mémoires* de Choiseul, en même temps qu'il était le « pigeon pattu » de Mme de Pompadour et le poupin de Mesdames. Grasse, l'Infante avait une abondante poitrine, qu'aimait à caresser l'abbé.

(1) Le départ était fixé pour le 27 novembre 1756, lorsque, le 18, le Pape fut subitement atteint de ce qu'on appelait alors une hydropisie de poitrine (hydropneumothorax), dont la guérison était considérée d'une façon générale comme des plus problématiques. Le danger, qui pour un vieillard de quatre-vingt-deux ans semblait encore plus imminent, persista jusqu'au 20 décembre. Benoît XIV ne mourut qu'un an plus tard.

(2) L'attentat avait été commis le 5 janvier 1757. Le lendemain, un courrier extraordinaire en portait la nouvelle à Rome, où elle fut reçue le 18. Choiseul en accusa réception le 19.



quoique je reçusse par le même courrier une lettre de Mme de Pompadour, qui me rassurait sur la vie du Roi, cette nouvelle me déchira le cœur. Elle arriva vers les huit heures du matin ; elle fut connue de mes domestiques par mes larmes; elle se répandit sur-le-champ dans ma maison, où il y avait beaucoup de Français, qui sortirent en désordre de leur chambre en poussant des cris et en versant un torrent de pleurs. Je fus obligé de m'habiller pour aller chez le Pape. Le domestique qui m'habillait m'inondait tellement de ses pleurs qu'il ne voyait pas ce qu'il faisait et que je fus au moment de craindre de ne pouvoir pas être habillé ni aller chez le Pape.

Je crois qu'il n'y a rien eu de plus touchant que cette douleur universelle, à laquelle se joignait la honte d'être d'une nation où il arrivait un pareil crime. J'ai songé bien des fois depuis à l'impression que j'avais reçue alors quand je voyais l'homme qui l'avait occasionnée, et que j'acquérais journellement la certitude que la moitié de ses sujets périrait, que ceux qui l'approchaient le plus, et moi en particulier, serais du nombre, sans que notre perte produisît sur son cœur le plus léger effet de sentiment. Je me suis convaincu que l'on aime beaucoup plus son Maître, et surtout le roi Louis XV, quand on le représente que quand on le voit.

Je ne balançai point à profiter de mon congé pour être témoin par moi-même de l'état du Roi. Je partis de Rome peu de jours après cette nouvelle et arrivai à Versailles dans le mois de février 1757 (1). Je portai en France le trouble qu'avait fait sur mon cœur et sur mon esprit un événement aussi funeste que celui de l'assassinat du Roi. Je vis le Roi chez Mme de Pompadour avant que de lui être présenté chez lui ; je fus rassuré sur sa santé; mais je le

(1) Choiseul avait quitté Rome le 21 janvier; il fut à Paris vers le 10 février et présenté au Roi le 12 à Versailles.

fus encore davantage sur l'impression qu'un tel attentat pouvait avoir laissée dans son esprit quand, après m'avoir fait des questions oiseuses sur Rome, il me parla de mon voyage et si j'avais vu son oncle, le roi de Sardaigne (1). Sur ce que je lui répondis que j'étais resté un jour à Turin pour lui faire ma cour, le Roi me demanda si il ne m'avait pas chargé de quelques commissions pour lui; alors je crus ne devoir pas différer de lui dire que le roi de Sardaigne m'avait chargé de lui marquer la part sensible qu'il avait prise à son accident. Quelle fut ma surprise lorsque le Roi, répétant le dernier mot accident, me dit qu'il ne savait pas ce que cela voulait dire et qu'il ne lui était pas arrivé d'accident! Il y avait cependant tout au plus un mois qu'il avait été assassiné. Je m'en tirai en balbutiant que le roi de Sardaigne désirait lui marquer dans toutes les occasions son intérêt et son attachement. Soit qu'enfin le Roi comprît que je voulais lui parler de ce qui lui était arrivé le mois précédent; soit, ce qui lui est plus naturel, qu'il voulût, selon sa coutume, couper la conversation, il dit quelques niaiseries très étrangères à ce qu'il me disait et s'en alla, me laissant très persuadé que je devais être tranquille sur son état physique et moral. Mon sentiment fut rassuré et je fus éclairé sur la différence qu'il y avait entre les événements qui intéressent la personne des princes vus de loin ou vus vis-à-vis d'eux.

J'appris, avec un grand détail, les circonstances de l'assassinat. Damiens me parut n'être qu'un fol féroce, dont la tête avait été échauffée vraisemblablement par des propos indiscrets. L'on me raconta la peur pusillanime du

(1) Louis XV, né le 15 février 1710, avait, deux ans après, dans le même mois, à six jours d'intervalle, perdu sa mère et son père. Sa mère, Marie-Adélaïde de Savoie, était la fille aînée de Victor-Amédée II, duc de Savoie, premier roi de Sardaigne, et la sœur de Charles-Emmanuel qui, depuis la mort de Victor-Amédée II (1730), occupait le trône de Sardaigne. Charles-Emmanuel eut un règne long et prospère; il ne devança que d'une année dans la tombe Louis XV, son triste neveu.



Roi, les pardons qu'il avait demandés à toute sa famille, la lâcheté avec laquelle il appelait à tous moments un confesseur et sollicitait, en attendant, à toute minute, son aumônier de lui donner l'absolution. Ce qu'il y eut de singulier dans cette peur, c'est que le Roi n'avait qu'une égratignure, qui n'aurait pas empêché un autre, avec le courage le plus médiocre, d'aller souper à Trianon, comme il se le proposait lorsqu'il fut blessé. La frayeur d'un danger imaginaire dure aussi longtemps dans une tête faible que celle d'un danger réel. Le Roi, en conséquence, resta neuf jours dans son lit, enfermé dans ses quatre rideaux, sans voir la lumière et sans presque parler à personne (1).

(1) Le récit de Choiseul relativement à l'attentat de Damiens, au caractère puéril de la blessure, à la pusillanimité du Roi, puis aux conséquences de l'attentat, à l'incertitude de Mme de Pompadour, à la fausse démarche de M. de Machault et du comte d'Argenson ; ce récit, malgré ses vivacités, semble être le reflet assez exact de l'opinion courante qui s'était établie dans certains cercles de la Cour et notamment parmi les affidés de la coterie favorable à Mme de Pompadour. Choiseul écrivait ses *Mémoires* plus de quinze ans après la suite d'événements qu'il raconte ; il était en exil et l'on pourrait croire que l'insistance avec laquelle il appuie sur la faiblesse presque ridicule du Roi n'est qu'un effet de son ressentiment ; mais, sauf sur quelques points de détail, sa narration se trouve d'accord avec celle de Dufort de Cheverny, admirateur de Mme de Pompadour, avec celle de Mme du Hausset, femme de chambre et confidente intéressée, suivante à tout faire de la Maîtresse en titre. Louis XV, le plus beau gentilhomme de son royaume et dont la tête aux traits nobles rayonnait parfois d'un charme inexprimable ; Louis XV, doux dans son intérieur, affable à la Cour, d'un esprit gai, d'un caractère facile, était, sous ces apparences aimables, un ennuyé, triste, sans ressort et sans volonté. Il déconcertait l'estime par les dégradantes bassesses qu'il acceptait de ses familiers, et par des propos ou des manières d'être qui découvraient en lui comme une brusque oblitération de conscience, comme une abolition soudaine et presque absolue du sens moral. Mme de Pompadour, qui se vit réduite à se faire la complice, sinon la pourvoyeuse des passades de son royal amant, et qui ne voulait pas abandonner à d'envieuses rivales son poste de scandaleux pouvoir et de honteux éclat, soutint jusqu'à la mort le rôle d'une amuseuse équivoque ; mais elle était sujette à des retours de rancœur sur la vie qu'elle menait ; et ses vrais amis, tels que les Choiseul, faisaient rejaillir sur l'amant le mépris des dégoûts que la Maîtresse subissait. Témoin compatissant des luttes douloureuses et des constantes alarmes qui minèrent



Les intrigants, ainsi qu'il est d'usage à la Cour à chaque événement, profitèrent de celui-ci avec d'autant plus d'avantage que le Roi était plus effrayé. Le principal but de l'intrigue se tourna contre Mme de Pompadour, alors maitresse du Roi. La famille royale, surtout la Dauphine de Saxe (1) et Mesdames (2) firent agir la dévotion avec le fanatisme le plus ardent et le moins éclairé; elles espéraient que, si le Roi recevait les sacrements, il renverrait sa maitresse. L'on fit venir le viatique dans la chambre du Roi, où il est resté plusieurs jours; et sur ce que quelqu'un assez raisonnable pour représenter qu'il pouvait être dangereux d'effrayer le Roi par un appareil de sacrements, qui dans le fait lui ferait, par la peur qu'il lui causerait, plus de mal que la blessure qui en était le motif, puisqu'elle n'était qu'une égratignure, le Roi entendit sa fille, Madame Louise, dire que sa santé n'était rien en comparaison du salut de son âme. Cependant, soit que le Roi sentît à la fin qu'il n'était pas malade, soit que son âme fût tellement absorbée et plus qu'affaiblie par la frayeur qu'il n'eût pas la force de prendre un parti, il ne se détermina point à se

la santé, qui hâtèrent la mort de la complaisante marquise; ayant d'ailleurs, pendant ses douze années de ministère, éprouvé par lui-même les petites lâchetés et les vilenies auxquelles une timidité persistante et l'irrémédiable veulerie portaient si souvent le Roi, Choiseul n'avait pu concevoir d'estime pour ce maître inconsistant. On lira plus loin le portrait peu flatteur qu'il en trace. Sous l'irritation que lui cause sa disgrâce, sa verve se donne libre carrière et, si le ton de mordante ironie dont il se sert peut faire croire à quelque contrefaçon maligne provoquée par la rancune, il ne faut pas oublier que les vivacités caustiques et certain air de persiflage lui étaient familiers, ce qui laisse à supposer une exagération possible des faits, mais non une altération du fond.

(1) L'honnête et revêche Josèphe de Saxe, que le Dauphin, veuf d'une Infante d'Espagne, avait épousée en secondes noces. (Voir plus haut, p. 39.)

(2) Madame Adélaïde, Madame Sophie, Madame Victoire et Madame Louise, qui devait prendre le voile des Carmélites à Saint-Denis. Des huit filles qu'avait eues Louis XV, deux étaient mortes en bas âge, une autre à vingt-cinq ans, Madame Seconde, jumelle de Madame Première. Une seule s'était mariée, Madame Première, Louise-Élisabeth, qui avait épousé l'Infant don Philippe. (Voir plus haut p. 56.)



confesser et se borna à rester dans son lit sans rien dire. Il envoya chercher le lendemain le garde des sceaux Machault, qu'il savait l'ami de Mme de Pompadour. J'ai tout lieu de croire qu'il lui dit d'aller chez Mme de Pompadour et de lui insinuer comme de lui-même de quitter la Cour. M. de Machault fit sa commission maladroitement ; au lieu de rendre en confiance à son amie la conversation qu'il venait d'avoir avec le Roi, il lui parla strictement comme de lui-même et lui conseilla durement de s'en aller. Mme de Pompadour lui demanda plusieurs fois si le Roi lui avait ordonné de le lui dire ; M. de Machault assura toujours que le Roi ne lui en avait pas parlé, mais que c'était son sentiment particulier qu'il lui donnait. Comme M. de Machault avait eu la tête perdue dans tout cet événement, Mme de Pompadour crut d'autant plus aisément que le conseil qu'il lui donnait venait du trouble de sa tête, que les autres amis, qui dans cette occasion lui ont été fidèles, lui conseillaient avec la plus grande instance de rester jusqu'à ce qu'il lui vînt un ordre de la main du Roi. M. de Machault, qui lui devait tout, croyant qu'elle serait renvoyée et imaginant que son assiduité auprès d'elle lui ferait tort vis-à-vis de M. le Dauphin, qui avait l'air de prendre le gouvernement, parce que le Roi, dans les premiers moments où la crainte de la mort lui faisait demander pardon à tout le monde, lui avait dit qu'il gouvernerait mieux que lui, M. de Machault eut la bassesse de ne plus retourner chez Mme de Pompadour. Cette bassesse fut punie peu de temps après par son renvoi, comme je le dirai dans la suite.

Mme de Pompadour prit donc le parti de rester, sans avoir aucun signe de la part du Roi qui pût lui faire espérer qu'il la croyait en vie. Elle trouva moyen de lui faire tenir une lettre par M. de Champcenetz, valet de chambre du Roi, qui se chargea très honnêtement de cette commission. Elle était assez difficile, car le Roi était gardé



à vue par l'intrigue, et il se trouvait que le maréchal de Richelieu, le héros des intrigants, était gentilhomme d'année (1). Mme de Pompadour le méprisait; la famille royale intriguait contre elle, ce qui était suffisant pour que M. de Richelieu cherchât à être de quelque chose dans l'intrigue. Cependant M. de Champcenetz remit la lettre. Le Roi n'y fit point de réponse. Plus ce silence durait, plus l'inquiétude de Mme de Pompadour augmentait, et plus ceux qui souhaitaient son renvoi triomphaient.

M. d'Argenson, ministre de la Guerre, était du nombre de ses ennemis. Ce n'est pas qu'il ne lui eût fait autrefois très bassement sa cour; il avait connu chez elle Mme d'Estrades et, quoiqu'il fût un homme d'esprit et Mme d'Estrades très bête, l'intrigue, seule occupation de M. d'Argenson, avait lié leur commerce. Il s'imagina d'abord gouverner Mme de Pompadour par Mme d'Estrades; il crut que le bon moyen d'être le maître de Mme d'Estrades était de lui faire croire qu'il était amoureux d'elle. Quoique la figure de Mme d'Estrades fût dégoûtante (2), elle avait des prétentions à la galanterie; elle avait même un amant,

(1) Les quatre premiers gentilshommes de la Chambre servaient tour à tour pendant une année. Ils avaient la haute surveillance des appartements royaux, recevaient le serment de fidélité de tous les officiers de la chambre, auxquels ils donnaient les certificats de service. Aux huissiers, ils transmettaient l'ordre relatif aux personnes qu'on devait laisser entrer; ils ordonnaient toute la dépense portée sur les états de l'argenterie et des menus, inspectaient les vingt-quatre pages entretenus par le Roi et, parmi leurs moindres attributions, avaient celles de faire faire pour le Roi les premiers habits de deuil et tous les habits de masques, ballets et comédies.

(2) Laide au physique, laide au moral, Mme d'Estrades était une petite personne grasse dont le nez se relevait entre de très grosses joues. Mais intelligente, rusée, sans scrupules, à l'affût de toutes les occasions propices pour tirer de son crédit le plus d'argent, elle rendait au comte d'Argenson le signalé service de le mettre au courant de tous les secrets de la Cour, secrets qu'elle était habile à surprendre, car Mme de Pompadour l'avait fait placer par le Roi comme dame d'atours de Mesdames, et, plus que tout autre, elle savait profiter de la situation qu'elle avait obtenue par l'arbitraire d'un petit coup d'État.



qui était M. de Saulx, depuis chevalier d'honneur de la Reine (1). Ce rival ne fut pas difficile à écarter; mais ce qu'il y eut d'extraordinaire fut que M. d'Argenson, qui comptait en s'amusant travailler à son ambition, devint réellement amoureux et fut subjugué comme un enfant par cette vilaine femme. Mme de Pompadour et surtout ses entours prirent de l'ombrage de cette liaison; l'on éventa aisément le motif d'ambition de cette intrigue et l'on engagea Mme de Pompadour à vivre avec plus de réserve avec Mme d'Estrades, laquelle se persuada qu'elle pouvait mépriser le froid de Mme de Pompadour et espéra d'abord que Mme de Choiseul, sa nièce, la chasserait. Ce coup n'ayant pas réussi, elle se mit dans la tête qu'elle-même serait aimée du Roi et qu'elle remplacerait sa bienfaitrice.

Rien n'était plus absurde que cette vision; cependant Mme d'Estrades la fit croire à M. d'Argenson, qui s'échauffa de l'idée romanesque, quoique dénuée de tous sentiments honnêtes, de faire le sacrifice de sa maitresse au Roi et, d'après cet acte de générosité, de gouverner le royaume en gouvernant la sacrifiée et celui à qui il en avait fait l'hommage. Ce projet était trop ridicule, ainsi que les afféteries que Mme d'Estrades faisait au Roi, pour qu'il n'échouât pas promptement. Mme d'Estrades cependant continuait à être admise aux voyages particuliers du Roi;

(1) Charles-Michel de Saulx-Tavannes, comte de Saulx, ancien menin du Dauphin et lieutenant général des armées, avait été élevé à la charge de chevalier d'honneur de la Reine, le 8 novembre 1755. A propos de cette nomination, d'Argenson écrivait dans son *Journal :* « L'on remarque que cela rehausse les actions de Mme d'Estrades dont il était l'amant et que cela contrarie le crédit de la marquise de Pompadour. » Mme d'Estrades, renvoyée le 7 août 1755, après une dernière incartade que raconte Mme du Hausset, avait reçu défense de reparaître à la Cour. Déchue de sa place de dame d'atours, dont elle conservait pourtant les appointements, elle s'était retirée tout près de Paris, à Chaillot, pour rester en relations de cœur avec d'Argenson et d'intrigues avec ses amis. Ce fut un billet que lui écrivit d'Argenson qui décida de la disgrâce de ce ministre. (Voir plus loin, p. 133, note 1.)



un jour qu'elle allait à la Muette à Paris, elle reçut, avant que d'y arriver, un ordre du Roi de ne plus venir à la Cour, et que l'on lui ôtait la place de dame d'atours de Madame Adélaïde. Telle fut la fin des vastes et galants projets de Mme d'Estrades, qui depuis a suivi M. d'Argenson dans son exil et s'y est amourachée d'un officier particulier, qui a eu la sottise de l'épouser.

M. d'Argenson regarda comme une insulte, surtout à sa faveur prétendue, le renvoi éclatant de Mme d'Estrades. Son inimitié contre M. de Machault, ami de Mme de Pompadour, l'avait déjà éloigné d'elle ; le départ de sa maîtresse rompit toutes les mesures et il ne voyait plus Mme de Pompadour quand l'événement de l'assassinat du Roi arriva. Il était instruit que le Roi n'avait rien fait dire à Mme de Pompadour depuis son accident, et, persuadé par M. de Richelieu et les espions qu'il avait dans l'intérieur qu'elle allait être chassée, ainsi que M. de Machault, il se croyait à merveille avec M. le Dauphin et apercevait le moment où il allait enfin parvenir au plus grand crédit. Précisément il se repaissait de ces idées flatteuses avec le président Hénault et quelques familiers, quand on vint le prier de la part de Mme de Pompadour de passer chez elle ; il hésita s'il se rendrait à cette invitation ; le président Hénault l'exhorta à ne la pas refuser. Il s'y rendit. Mme de Pompadour, qui était tourmentée d'inquiétude, avait pris le prétexte d'une affaire pour avoir cette conversation et pour trouver le moyen de se raccommoder avec M. d'Argenson, qui avait Paris dans son département et qui était un ennemi redoutable pour une maîtresse renvoyée.

L'usage infidèle de toutes les Cours est de remettre aux ministres et aux souverains les copies des lettres de la poste. Il est sensible qu'on ne copie pas toutes les lettres qui arrivent ou partent de Paris, mais l'on copie toutes celles des personnes dont le Roi a donné le nom à la poste,

et la liste en est fort étendue. Ces lettres sont portées au Roi, qui les lit. Cette lecture, avec celle de la *Gazette* et de la liste de ses chiens de chasse, est la seule qu'il fasse, ainsi que le seul travail qu'il se permette pour le gouvernement de son royaume. Après que le Roi a lu les lettres, il les remet à sa maîtresse, car il ne lui cache ni ses secrets ni ceux de ses sujets. M. d'Argenson, comme surintendant des postes, avait connaissance du mystère infidèle de la poste; mais il ne lui était pas permis de donner des ordres à cet égard (1), et c'était l'intendant des postes; nommé Janelle (2), qui travaillait avec le Roi pour cette partie. L'on avait affiché dans Paris différents placards injurieux pour le Roi. L'on craignait que quelques indiscrets ne mandassent ces placards dans leurs lettres comme nouvelle, même en les désapprouvant. L'on était sûr que tout le monde écrirait sur l'assassinat du Roi.

(1) Mme du Hausset (*Mémoires*, édition des Bibliophiles, p. 6) dit en effet que le comte d'Argenson, malgré toute sa faveur, ne put obtenir d'autorité sur le secret des lettres, tandis que Choiseul, nommé surintendant général des postes en 1760, aurait eu le privilége de disposer de ce secret. Il en aurait abusé pour son ambition et pour ses succès de conteur d'anecdotes piquantes. Ce qu'on sait des scrupules de conscience de Choiseul et des pratiques de son temps ne le met pas à l'abri d'une telle imputation.

(2) Robert Janelle, primitivement chef du secret, était, depuis 1756, un des deux intendants généraux des Postes, chargé en cette qualité du service de la Cour et de la police générale des Postes. C'est lui qui inspirait au médecin-philosophe Quesnay cette boutade : « Je ne dînerais pas plus avec l'intendant des Postes qu'avec le bourreau. » Très discrédité, mais très redouté, il occupait une place à part dans l'opinion, et tous les *Mémoires* sont d'accord sur l'infamie de son métier. D'Argenson le définit « un grand fripon et grand traître... homme noir et double ». Mme du Hausset (*loc. cit.*) et Dufort de Cheverny (*Mémoires*, t. I, p. 365) donnent des détails sur le bureau de ce personnage, puissant comme un ministre et qui, tous les dimanches, apportait au Roi les secrets de politique ou d'alcôve, extraits des lettres que six commis, sous la direction d'un M. Avril qui s'en faisait quinze mille livres de rente, avaient pour mission de décacheter, copier et recacheter sans que la violation laissât de traces. Quant au Roi, il prenait grand plaisir à la lecture des extraits apportés par son intendant des Postes, et dont il amusait ses maîtresses.

L'on craignait avec raison que, si Janelle remettait la copie de ces lettres au Roi, outre que l'on lui rappellerait le malheur qui lui était arrivé, en y joignant la copie des placards, sa tête très faible serait frappée et peut-être troublée de l'opinion que l'on avait de sa personne et des menaces que les placards annonçaient; de sorte que Mme de Pompadour avait dit à Janelle de supprimer les copies des lettres où il serait question de placards. Elle avait l'usage de donner des ordres à Janelle dans cette partie que le Roi s'était réservée à lui seul; mais, comme le Roi était dans son lit sans donner d'ordres, Janelle crut devoir aller dire à M. d'Argenson, surintendant des postes, celui qu'il avait reçu de Mme de Pompadour. M. d'Argenson, qui se croyait le maître du royaume et n'était pas fâché de donner une marque de mépris à Mme de Pompadour, défendit à Janelle de suivre les ordres de la Maîtresse et lui fit entendre combien il trouvait extraordinaire qu'elle osât en donner, et surtout dans une partie qui le regardait uniquement, quand le Roi n'était pas en état de travailler. Janelle, maltraité de tout temps et intimidé dans cette occasion par M. d'Argenson, fut rendre compte de sa conversation avec le ministre à Mme de Pompadour.

Ce fut sur ce compte que Mme de Pompadour envoya prier M. d'Argenson de venir chez elle (1); elle lui dit doucement que les autres ministres étaient convenus de prendre les précautions qu'elle avait suggérées à Janelle

(1) A quelques détails près, les *Mémoires* de Besenval racontent dans le même sens toute cette scène et confirment le récit de Choiseul. Le cardinal de Bernis (*Mémoires*, édition Masson, t. I, p. 366) parle de cette démarche qu'il aurait conseillée à la marquise de Pompadour pour provoquer une réconciliation. Mais les ironies du comte d'Argenson déconcertèrent la marquise. Mme du Hausset raconte les faits à peu près dans le même sens que Bernis, avec une variante toutefois. Suivant elle, ce serait Mme de Pompadour qui serait allée chez d'Argenson. (*Mémoires*, édition des Bibliophiles, p. 86).



sur la copie des lettres pour éviter au Roi des chagrins ; elle ajouta qu'elle était étonnée qu'il se fût refusé à ces précautions ; qu'elle ne prétendait pas empiéter sur les droits de ses charges ; que ce qu'elle avait dit à Janelle était une suite de conversation sur le malheur de l'événement ; qu'elle n'aurait jamais cru qu'il s'y fût opposé et qu'il eût autant de répugnance qu'elle concourût avec lui au bien-être et au soulagement du Roi. M. d'Argenson lui répondit qu'il ne reconnaissait point cette délibération des ministres ; qu'il avait pour principe de ne rien cacher au Roi dans aucun genre, et surtout dans l'administration qui lui était confiée ; qu'ainsi il ne pouvait rien changer aux ordres qu'il avait donnés à l'intendant des postes et qu'il devait lui ajouter que personne autre que lui n'était en droit de lui en donner. Mme de Pompadour voulut insister et ramener par la douceur M. d'Argenson à un rapprochement avec elle ; le ministre s'en défendit avec une dureté qui ne lui était naturelle que lorsqu'il était enivré de sa supériorité de crédit. Il dit qu'il n'avait de compte à rendre qu'au Roi de sa conduite et avait fait un petit salut dédaigneux pour marquer qu'il se retirait, lorsque Mme de Pompadour l'arrêta en lui disant : « Monsieur, vous me poussez à bout, et il serait inutile de prolonger cette conversation. Je vois très clairement l'espérance que vous avez de ma sortie de la Cour et l'avantage insultant pour moi que vous en tirez ; il y a cinq jours que je n'ai vu le Roi ; peut-être ne le reverrai-je de ma vie ; mais, si je le revois, soyez sûr qu'il nous renverra, vous ou moi, incessamment de sa Cour. » M. d'Argenson à ce propos lui dit : « Madame, vous n'avez plus rien à me dire », et s'en alla.

Le neuvième jour après son assassinat, le Roi (1) descendit

(1) Cette visite qui « mit la Cour en grande fermentation » est placée par le duc de Luynes, généralement bien informé, au 13 janvier. Une dépêche de l'ambassadeur impérial la fait remonter au 12, tandis que le



chez Mme de Pompadour. C'était le dieu de l'Opéra qui descendait dans la machine pour calmer toutes les inquiétudes. Elle lui marqua plus de plaisir de le voir qu'elle ne lui fit de reproches sur son silence; elle le mit à son aise; il fut fort content de trouver la paix au lieu de l'orage de reproches qu'il craignait, et, de ce moment, il reprit les mêmes habitudes d'aller une fois par jour chez elle et de lui dire tout ce qu'il savait. Mme de Pompadour en profita pour lui rendre compte de ce qu'elle avait éprouvé de la part de M. de Machault et de M. d'Argenson; elle se plaignit de l'ingratitude du premier, qui l'avait abandonnée après lui avoir donné le conseil de quitter la Cour et le Roi surtout pour qui seul elle vivait; elle fit dire au Roi, tant qu'elle voulut, qu'elle avait bien fait de ne pas suivre un aussi mauvais conseil et qu'il en aurait été au désespoir. Pour ce qui regardait M. d'Argenson, outre l'impossibilité qu'elle lui montra qu'ils vécussent ensemble dans sa confiance, j'ai tout lieu de croire qu'elle remit au Roi une lettre vraie ou supposée de ce ministre à Mme d'Estrades, où il traitait le Roi d'imbécile (1). Le Roi se décida à renvoyer ces deux ministres, M. d'Argenson parce qu'il ne pouvait pas le garder avec sa maîtresse, et que d'ailleurs il fut aussi choqué qu'humilié de la vérité de l'épithète qu'il lui donnait dans sa lettre. Il eut aussi un grand plaisir à renvoyer M. de Machault, premièrement parce qu'il ne l'aimait pas et puis parce que son renvoi l'assurait que M. de Machault ne verrait plus Mme de

Journal de d'Argenson la rejette au 15. Ces petites variations n'ont d'ailleurs rien qui doive surprendre tous ceux qui savent combien est flottante, même chez les annalistes les plus exacts, la chronologie des événements qui provoquaient le plus d'effervescence à la Cour de Versailles.

(1) Mme du Hausset (*Mémoires*, édition des Bibliophiles, p. 87) rapporte cette lettre, en ajoutant qu'elle la reproduit d'après la version qui lui a paru la plus vraisemblable. « L'indécis (le Roi) est enfin décidé. Le Garde des sceaux est renvoyé. Vous allez revenir, ma chère comtesse, et nous serons les maîtres du tripot. »



Pompadour et que par conséquent il ne lui confierait pas dans une explication que le conseil qu'il lui avait donné de sortir de la Cour n'était pas son avis particulier, mais un ordre du Roi lui-même. Mme de Pompadour désirait que M. de Machault sentît son ingrate faute, mais ne se souciait pas qu'il fût renvoyé. Le Roi insista de manière qu'elle n'eut pas de peine à céder sur l'un pourvu que l'autre, M. d'Argenson, fût exilé aux Ormes (1), ce qui arriva le 2 de février (2), quinze jours après sa conversation avec Mme de Pompadour. M. de Machault eut ordre de se retirer à sa terre d'Arnouville, auprès de Gonesse.

Il arriva dans ce renvoi réciproque une indiscrétion qui mit du piquant dans le renvoi de M. d'Argenson. Le Roi remit à M. de Saint-Florentin, la veille au soir, la lettre par laquelle il redemandait les sceaux à M. de Machault et lui ôtait sa charge de secrétaire d'État. Il enjoignit à M. de Saint-Florentin de garder le secret jusques au lendemain matin qu'il porterait la lettre. Le Roi fit venir ensuite M. Rouillé et lui remit la lettre d'exil de M. d'Argenson en lui imposant le même secret. M. Rouillé le garda fidèlement; mais M. de Saint-Florentin ne put s'empêcher de confier sa commission à Mme de Saint-Florentin, laquelle était en intrigue réglée avec M. de Machault; elle n'eut rien de plus pressé que d'aller l'avertir de son renvoi. M. d'Argenson, ennemi juré du garde des sceaux, avait

(1) Situés dans le département de la Vienne, arrondissement de Châtellerault, les Ormes occupent une situation très agréable au point où la route de Paris à Bordeaux rejoint la rivière de la Vienne. Le château, très vaste, flanqué d'ailes imposantes, était réputé pour son salon circulaire aux parois de marbre. Son escalier rappelait celui du Palais-Royal, et son parc s'étendait jusqu'au confluent de la Vienne et de la Creuse. D'Argenson y vécut en philosophe, dans la société de Mme d'Estrades, tandis que sa femme, dont il avait d'ailleurs refusé les soins, vivait à Paris avec le marquis de Valfons, qui a laissé des *Souvenirs*.

(2) Le 1er et non le 2 février. Les *Mémoires* du duc de Luynes et le *Journal* de Barbier se trouvent d'accord sur cette date avec une dépêche de l'ambassadeur impérial à Vienne.



des espions chez lui, par lesquels il apprit le mouvement de l'intérieur de la maison de M. de Machault et la commission que devait exécuter le lendemain M. de Saint-Florentin, de sorte qu'il passa la soirée et une partie de la nuit avec quelques-uns de ses familiers à se réjouir de la chute d'un ministre qu'il abhorrait et dont il était jaloux. Ils firent des spéculations à l'infini sur son remplacement. M. d'Argenson ne douta pas de parvenir désormais sans obstacle au crédit et au pouvoir le plus dominant; il vit Mme de Pompadour renvoyée et, dans leurs châteaux en Espagne, il fut discuté méthodiquement s'il prendrait les sceaux ou s'il les refuserait. Le lendemain matin, il se fit porter dans son cabinet, dont les fenêtres donnaient sur la porte de M. de Machault, afin de voir passer M. de Saint-Florentin lorsqu'il irait porter la lettre. Dans le temps qu'enivré de toutes les réflexions avantageuses qu'il faisait depuis la veille il apercevait M. de Saint-Florentin entrer chez M. de Machault, on lui vint dire que M. Rouillé envoyait savoir s'il pourrait lui parler. M. d'Argenson lui fit répondre qu'il ne pouvait pas le recevoir dans le moment, mais qu'il le verrait chez le Roi au lever. M. Rouillé répliqua que ce qu'il avait à lui dire était instant et arriva presque en même temps que sa réponse. Il remit à M. d'Argenson sa lettre d'exil, qui était fort dure. Il est étonnant qu'une révolution aussi subite dans l'esprit d'un ambitieux ne l'ait pas fait mourir sur-le-champ; mais il en est du renvoi du ministère comme de la fin de la vie; de même que les plus lâches meurent courageusement, il me semble que chaque ministre, à son renvoi, a marqué assez de fermeté. Le roi Louis XV a exercé plus que tous les rois de sa branche le courage du renvoi ministériel; car je crois qu'il a renvoyé plus de soixante ministres. Son grand-père, dans près de soixante ans de règne, depuis la mort du cardinal Mazarin, n'en a renvoyé que trois : M. Foucquet, à qui

l'on fit son procès; M. de Pomponne, qui n'a pas été exilé et est rentré au Conseil, et M. de Chamillart, quoique l'ami du Roi et le plus honnête homme du monde, qui fut obligé d'abandonner la place par incapacité.

En écrivant l'anecdote du renvoi de ces deux ministres, je réfléchis sur la multiplicité de changements qu'a faits Louis XV dans son ministère, et je pense qu'il faut être un peu plus grand homme qu'il n'est pour se laisser aller à une indifférence aussi variable sur les ministres de sa volonté. Il est dans l'ordre de la nature qu'un roi se dégoûte de son ministre; il est simple que ce dégoût naisse de la légèreté, de l'imbécillité du Monarque, ou de l'impulsion d'un prêtre, d'une catin ou d'un valet qui auront du crédit sur son esprit; mais en même temps il me parait qu'il y a de la démence de changer les principes de l'administration parce que l'on change l'administrateur.

Les principes de l'administration intérieure de l'État sont appuyés par les lois, lesquelles ne peuvent être changées que dans un pays d'esclaves. Les principes militaires sont fondés sur l'expérience et ne peuvent varier sans mettre en compromis la sûreté et la force de l'Etat, à moins que l'expérience n'ait prouvé que par des changements on acquiert de la force. Les principes politiques ne sont autres que le juste intérêt national, soutenu par la bonne foi, seul vrai lien de nation à nation, et par la considération, seconde base nécessaire, après la bonne foi, de toute politique.

Je ne serais pas contraire aux changements de ministres; mais il n'est pas aisé en France, où tout le gouvernement réside dans la volonté du Roi, d'être un prince capable de changer son ministère; car, pour avoir cette liberté, il faut que le prince connaisse les principes d'où dérive son administration dans toutes les parties et ait le bon sens de les faire suivre, quoiqu'il ait changé le manœuvre. Il n'en est pas de la France comme de l'Angle-

terre, où un corps de la nation toujours subsistant maintient les lois et les principes de l'administration du royaume, indépendamment du Roi. Le roi d'Angleterre change de ministres à peu près aussi fréquemment qu'en France, mais les principes de l'Angleterre ne varient pas. Sa Majesté Britannique peut n'avoir ni connaissances, ni sens commun ; il n'est point à craindre qu'elle attaque les lois de la propriété et de la liberté anglaise, qu'elle lève arbitrairemeni des impôts, qu'elle détruise par négligence ou par intrigue la marine d'Angleterre, ni qu'elle fasse des traités avec les puissances étrangères contraires à l'intérêt de son royaume. Le roi d'Angleterre peut avoir, comme un autre, une fille de mauvaise vie pour maîtresse, laquelle serait entourée et conseillée par ce qu'il y aurait de plus méprisablement vicieux dans toute la nation ; cette fille pourra acquérir dès les premiers moments le plus grand ascendant sur son imbécile amant; si elle parvenait à composer son ministère des espèces les plus décriées en tout genre des trois royaumes, les lois, les forces d'Angleterre, la sûreté, la liberté et la propriété de chaque individu anglais n'en seraient pas moins à l'abri de la sottise et de la méchanceté du roi, de la maîtresse et des ministres ; de sorte que le roi d'Angleterre a l'avantage de pouvoir s'avilir, se déshonorer, sans que la puissance et la nation anglaises perdent de son lustre.

En vérité je ne crois pas qu'on jouisse du même avantage en France.

LETTRE XIX

Le comte d'Argenson. — Les anciennes intrigues avec la duchesse de Gontaut. — Insuffisance des nouveaux ministres. — Choiseul est nommé ambassadeur à Vienne. — Projet de traité entre la cour de Vienne et celle de France. — Le maréchal de Belleisle et l'abbé de Bernis. — Désavantage du traité pour la France.

M. d'Argenson, ministre de la Guerre renvoyé, était un homme de condition, d'une très belle figure, qui avait de l'esprit naturellement et de la grâce dans l'esprit. Fils d'un garde des sceaux, lieutenant de police, il avait été élevé dans la robe et dans l'intrigue. Sa figure lui avait donné un grand usage des femmes ; la police, dont il avait été lieutenant deux fois, avait confirmé en lui le goût de l'intrigue. Ses connaissances étaient très superficielles ; son cœur n'était sensible qu'aux désirs de satisfaire son ambition et sa vanité. Il n'avait intérieurement aucun principe d'honnêteté, de probité, ni de vérité (1) ; mais il savait masquer la pourriture de son cœur par des dehors

(1) A première vue, ce jugement paraît sévère ; mais, si l'on en dégage ce qui lui donne d'excessif le tour de style mordant particulier à Choiseul, on reconnaît qu'il ne s'éloigne pas sensiblement de l'opinion qu'on peut se faire du comte d'Argenson d'après la plupart des témoignages contemporains. Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, dont le frère, René-Louis marquis d'Argenson, a laissé d'importants *Mémoires*, s'était élevé de la lieutenance de police (1720) à l'intendance de Touraine, puis au Conseil d'État (1723), enfin à l'Intendance de Paris (1750), et au ministère de la Guerre, dont il fut titulaire pendant quinze ans, depuis 1742 jusqu'à son renvoi dont parle ici Choiseul. Doué d'une éloquence très fine de courtisan, adroit, aimable et sachant, grâce aux ressources qu'il tirait de sa prodigieuse mémoire, donner de grandes apparences à ses talents, il s'était d'abord servi de sa belle figure pour s'en faire un moyen de réussir par les femmes, ensuite de ses places pour se créer des appuis au profit de ses haines politiques et des intrigues qu'il « pratiquait en grand ».



aimables. La duchesse de Gontaut (1), la plus fausse et la plus profonde intrigante de la jeunesse du Roi, fut séduite par M. d'Argenson, lorsqu'il devint intendant de Paris; elle avait eu l'ambition d'être maîtresse du Roi; elle avait été écartée de cette place par la crainte de la maladie que l'on lui soupçonnait; toute son ambition se tourna à satisfaire celle de son amant, dans l'espérance de gouverner par lui s'il parvenait au ministère. Elle avait des liaisons avec le cardinal de Fleury, premier ministre, et une sorte d'ascendant sur son esprit, dont elle se servit pour lui donner bonne opinion de M. d'Argenson. Celui-ci employa tous les moyens de bassesse et de complaisance pour faire fructifier dans l'esprit du cardinal les impressions que Mme de Gontaut avait données de lui, et effectivement il fut fait ministre d'Etat dans l'année 1740, et, à la mort de M. de Breteuil, en 41, le cardinal lui procura la charge de ministre de la Guerre. Le cardinal et Mme de Gontaut moururent; M. d'Argenson se suffit à lui-même pour se

(1) Fille d'un maréchal de France et mariée, en 1715, à François-Armand de Gontaut, fils aîné d'un autre maréchal de France, Marie-Adélaïde de Gramont avait été nommée dame d'honneur lors de la formation de la maison de la Reine, en 1725; en dépit de son nom et de son rang, elle s'était servie de sa situation à la Cour et de sa beauté pour essayer de passer maîtresse en titre du Roi. Besenval, dans ses *Mémoires*, a raconté comment une malignité du duc de Gesvres fit échouer l'intrigue au moment de la réussite. Puis elle devint veuve en 1736 et se voua sans réserve à la fortune du comte d'Argenson, son amant. Bien qu'elle eût eu beaucoup de part à la nomination du comte comme ministre d'État, le marquis d'Argenson, frère du comte, parle d'elle en termes peu révérencieux. A la date du 5 mai 1740, le marquis dit, dans son *Journal*, que son frère « est guidé par une femme de Cour, Mme la duchesse de Gontaut, qui lui inspire toutes les passions déraisonnables sous les apparences d'un bon air et d'un bon goût supérieur. Et, en effet, on voit dans toutes ses démarches les influences d'une femme, d'une beauté passée et oubliée, ancienne coquette, malsaine, éloquente, dédaigneuse et vindicative, d'une haute extraction et qui n'a jamais été pliée par la raison, ni rectifiée par les principes; car quelle éducation que celle d'une jolie femme! Or voilà celle que mon frère s'est donnée. » La duchesse de Gontaut avait épousé l'oncle du duc de Gontaut, beau-frère de Choiseul et dont celui-ci parle si souvent.



démêler des intrigues de la Cour et même y jouer un rôle considérable. Quant à son ministère, il n'en connaissait aucune partie et ne pouvait les connaître ; il laissa pendant seize années agir les subalternes et ne s'occupa sérieusement que des objets de la partie militaire qui pouvaient servir à son intrigue et à son ambition. Il affectait à tous propos de parler de son amour pour le Roi ; il croyait qu'il persuaderait au Roi lui-même qu'il l'aimait du plus tendre amour et au public qu'il était aimé du Roi. Il joignait à cette protestation de sentiment tous les moyens que l'intrigue peut suggérer dans une Cour où le Roi a tous les défauts de la faiblesse la plus pusillanime, et aucun de ces moyens ne répugnaient à son moral ; mais il avait le défaut de s'enivrer du plus petit succès de faveur et alors il n'entrevoyait plus les dangers. C'est ce qui produisit sa chute. Il se croyait le premier dans la faveur du Roi ; il imaginait toucher au terme de son ambition et que l'obstacle de Mme de Pompadour, contre lequel il avait tant lutté, était écarté. Il se trompa et s'aperçut que l'on disait inutilement à un homme que l'on l'aimait, quand il ne sait pas aimer lui-même et qu'il ne peut avoir d'autre sentiment que de céder par faiblesse à celui qui a l'habitude de lui commander.

M. de Machault était un homme de peu d'esprit, entêté, vain, sec, empesé (1), qui avait une petite tête qui fut tournée dans cet événement majeur de l'assassinat, et qui prouva par sa conduite personnelle que sa capacité

(1) Les contemporains de Machault, tout en reproduisant une partie des appréciations que porte sur lui Choiseul, lui sont plus indulgents. « M. de Machault — dit Starhemberg, dans une dépêche du 3 février 1757 — quoique très froid et parlant peu, passait néanmoins pour un homme de fort bon sens ; il m'a paru tel toutes les fois que je lui ai parlé d'affaires, ce qui pourtant n'est pas arrivé bien souvent. On blâmait beaucoup la conduite qu'il avait tenue dans la charge de contrôleur général ; mais il n'a mérité que des éloges par tout ce qu'il a fait dans le département de la Marine, qui était en bien mauvais état lorsqu'elle lui a été confiée. »



ministérielle était fort peu regrettable. Ces deux ministres, quant aux affaires, ne l'auraient pas été si ils avaient été remplacés au moins médiocrement ; mais je crois que jamais Conseil n'a été plus ridicule que celui du Roi après le renvoi de MM. d'Argenson et de Machault (1).

Quand j'arrivai de Rome au mois de février, je trouvai M. Rouillé ministre des Affaires étrangères. Tout le monde a connu son imbécillité. M. de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, avait pour département la Cour, Paris et toutes les provinces du royaume. Celui-là joint au passif des talents un grand actif de friponnerie, de méchancheté basse et sourde. Je ferai un article à part de ce ministre, que j'ai pratiqué pendant douze ans ; il est peut-être le seul homme dans le royaume qui, à la figure près, a plus de ressemblance avec le Roi. M. de Paulmy remplaçait M. d'Argenson, son oncle, dans le ministère de la Guerre ; rien de plus chétif en esprit, en figure, en maintien, en talents ; il est fait précisément pour recevoir les coups de pied d'une parade ; enfin M. de Moras, qui avait été adjoint au contrôle général par M. de Séchelles, son beau-père, et qui par l'accident arrivé à M. de Séchelles se trouvait contrôleur général en titre, réunit les deux départements de la Finance et de la Marine (2), comme ils avaient été

(1) Marc-Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy, était le fils de René-Louis d'Argenson, l'auteur du *Journal* et des *Mémoires*. Son extérieur ne prévenait pas en sa faveur, et c'est avec cette restriction que l'abbé de Bernis l'avait présenté à l'ambassadeur impérial Starhemberg tout en le déclarant honnête homme et très actif. Il n'occupa le ministère de la Guerre que de février 1757 à mars 1758 et, comme administrateur ou comme ambassadeur en Suisse, en Pologne, à Venise, il n'a laissé qu'un fort petit renom. Il est plus connu comme grand-bailli d'épée et gouverneur de l'arsenal, à cause de la riche bibliothèque qu'il y conservait et qui servit de fonds au dépôt actuel de l'Arsenal.

(2) François-Marie Peirenc de Moras, qui réunit d'abord le contrôle des finances au département de la Marine, résigna, le 25 août suivant, sa charge de contrôleur général. Il avait succédé dans cette charge d'abord comme adjoint à son beau-père, Moreau de Séchelles, qui, s'étant laissé aller à faire le galant sur le tard, fut pris d'affaiblissement cérébral et radota en plein



réunis sous M. Colbert. Ce M. de Moras ressemblait parfaitement à une grosse pièce de bœuf et n'avait pas plus d'idées, plus de combinaison dans la tête qu'elle ne peut en avoir. J'ai demandé souvent à Mme de Pompadour qui l'avait pu engager à faire des choix aussi risibles; elle m'a répondu fort naturellement que, dans cette occasion, elle était pressée de faire renvoyer M. d'Argenson et que, comme il est fort aisé d'engager le Roi à se défaire d'un ministre parce que c'est faire du mal à quelqu'un et quelquefois le mal de la chose, mais qu'il était difficile de le déterminer pour le remplacement, puisque ce serait faire du bien à quelqu'un, pour que l'expulsion de ceux dont elle voulait se défaire ne traînât pas, elle avait proposé de remplacer par ceux qui étaient déjà dans le ministère du Roi. Je fis observer alors à Mme de Pompadour que cette raison pouvait être bonne pour elle ; mais que, dans cette occasion, au commencement d'une guerre effrayante par l'étendue de toutes les branches, elle n'était pas avantageuse à l'Etat.

Il y avait de plus deux autres ministres au Conseil : le maréchal de Belleisle, qui y avait remplacé le maréchal de Noailles (1), et l'abbé de Bernis (2), qui, à son retour de

Conseil. (Voir les *Mémoires* de Mme DU HAUSSET; édition des Bibliophiles, p. 31 et 128.)

(1) Le 28 mars 1756, le maréchal de Noailles avait demandé au Roi, avec diverses grâces, l'autorisation de ne plus assister au Conseil en raison de son grand âge et de ses infirmités physiques et intellectuelles. Le 13 avril, Louis XV lui accorda de la manière la plus gracieuse cette permission. (Voir sa *Correspondance* avec Louis XV, t. II, p. 409-412.)

(2) L'abbé de Bernis, que le Roi avait appelé au Conseil d'État le 2 janvier 1757, se tenait encore dans la coulisse; mais il avait la réalité du pouvoir grâce à l'ascendant qu'il exerçait sur la toute-puissante Maîtresse, Mme de Pompadour. Après le renvoi de M. de Machault et du comte d'Argenson l'opinion s'était établie que l'abbé de Bernis profiterait des changements survenant dans les ministères pour se faire attribuer les Affaires étrangères; mais apparemment il avait calculé, c'est du moins ainsi qu'en juge Starhemberg, que, s'il bénéficiait du renvoi en prenant sa part de la succession, il serait accusé d'y avoir travaillé dans un but d'intérêt

Venise, avait été successivement ambassadeur à Madrid et à Vienne et qui, au lieu d'aller en ambassade, avait négocié secrètement les traités qui unissaient la France à la Cour impériale.

Dès le premier moment de mon arrivée, je m'aperçus que M. Rouillé, ministre des Affaires étrangères, n'était pas instruit de ce qui se passait dans le département politique. Il avait quelque confiance en moi et je vis dans la conversation qu'il ignorait que l'on travaillait à un traité secret avec la cour de Vienne dont j'étais instruit. Je me tins sur la réserve, mais en m'informant si M. Rouillé usait d'une discrétion très naturelle de sa part vis-à-vis de moi. J'appris que cette négociation importante était un mystère pour lui; que l'abbé de Bernis seul en avait le secret, et que c'était lui qui travaillait au traité avec M. de Starhemberg. On me recommanda de cacher à M. Rouillé toutes les notions que je pouvais avoir sur cette négociation, que l'on ne voulait lui confier qu'au moment où elle serait en état d'être terminée par la signature. L'abbé de Bernis et Mme de Pompadour me mettaient d'autant plus facilement dans la confidence de ce traité qu'ils me disaient l'un et l'autre que le Roi m'avait choisi pour son

personnel, alors qu'il avait avantage à paraître n'avoir eu en vue que le bien public. En effet « cet événement — ajoute Starhemberg — le met bien en avant et le rend maître de toutes les délibérations; avec l'adresse qu'il a et le secours de Mme de Pompadour, c'est autant que s'il était premier ministre. Il est intimement lié avec le maréchal de Belleisle et, selon les apparences, leur liaison se soutiendra toujours. Ni M. Rouillé, ni M. de Saint-Florentin, ni M. de Paulmy ne pourront penser à former un parti, et ce qu'ils pourront faire de plus sage sera de se laisser conduire. Le premier des trois ne peut cacher son inquiétude et, comme sa famille désire fort qu'il puisse rester dans le ministère, il en passera actuellement par tout ce que l'on voudra. S'il s'y prenait autrement, sa perte me paraît certaine ». Le cardinal de Bernis s'étend dans ses *Mémoires* sur le rôle qu'il joua comme ministre *ad latus*. Nous renvoyons à lui le lecteur désireux de connaître les appréciations avantageuses dont il n'est jamais avare pour tout ce qui le concerne.



ambassadeur à Vienne et que dans quelques jours le Roi le dirait à M. Rouillé.

J'étais dans cette attente lorsqu'un jour, causant avec M. Rouillé de ses affaires, de ses projets, il me dit qu'il avait choisi le comte de Broglie (1) pour aller ambassadeur à Vienne et me demanda ce que je pensais de ce choix. Je fus embarrassé de ma réponse à un pauvre homme qui me marquait de l'amitié et qui était assez dupe pour ne pas sentir la nullité dont il était dans sa place. Il insista pour me faire dire mon avis sur le choix du comte de Broglie ; alors je crus devoir lui parler naturellement et lui confier que j'avais lieu d'être étonné qu'il ne fût pas instruit que c'était à moi que le Roi destinait l'ambassade de Vienne. Je le surpris par cette confidence ; mais j'en adoucis l'amertume en lui disant que, quoique je fusse prévenu de ma destination avant mon départ de Rome, quoiqu'elle m'eût été confirmée à Parme par Mme Infante, qui entrait pour beaucoup dans tous les ressorts de la politique du moment, cependant j'étais assez reconnaissant de son amitié pour lui faire le sacrifice

(1) Fils du maréchal François-Marie comte de Broglie, auquel Louis XV conféra héréditairement le titre de duc, Charles-François de Broglie avait débuté dans la carrière militaire en qualité de cornette, et successivement mestre-de-camp, brigadier, colonel aux grenadiers de France, il avait, comme beaucoup de courtisans, tourné son ambition vers la politique. En 1752, il obtint l'ambassade auprès du roi de Pologne et s'efforça, en combattant l'influence russe, de retarder la disparition de la nation polonaise. C'est à lui que, par opposition à la nouvelle politique du Roi, M. de Rouillé destinait l'ambassade de Vienne. Mais, malgré tout son esprit de Cour, le comte de Broglie ne comprit pas que M. Rouillé n'était ministre que de titre et que la nomination appartiendrait à Mme de Pompadour, avec laquelle il était en froideur. Il se vit préférer Choiseul et dut se contenter d'aller servir à l'armée d'Allemagne. On cite sa belle défense de Cassel en 1761 ; toutefois il s'arrêta au grade de lieutenant général et rentra dans la politique en acceptant la direction du cabinet secret chargé de correspondre à l'insu des ministres avec le Roi et de le renseigner sur la situation des divers états de l'Europe. (Voir sur Broglie et l'ambassade de Vienne les *Mémoires* du cardinal DE BERNIS, édition Masson, 1878, t. I, p. 381.)



de l'ambassade de Vienne, si il croyait que sa considération fût intéressée à y envoyer le comte de Broglie, et de joindre mes refus à son crédit pour empêcher ma nomination. M. Rouillé refusa honnêtement et avec vérité ma proposition et me dit au contraire que, dès que je voulais bien aller à Vienne, il me donnait par son choix toute préférence. Je le priai de ne point parler de la confidence que je lui avais faite et d'attendre que le Roi ou Mme de Pompadour parlassent les premiers de ma destination, et je lui dis que j'allais presser les démarches afin qu'il pût ouvertement me marquer sa bonne volonté. Effectivement Mme de Pompadour parla quelque temps après à M. Rouillé ; il travailla avec le Roi et je fus nommé ambassadeur à Vienne. J'avais exigé que ma nomination fût différée jusques au temps où l'on trouverait bon d'instruire M. Rouillé de la négociation du traité secret avec la Cour de Vienne (1) ; je ne voulais pas avoir les embarras d'une conduite fausse vis-à-vis le ministre apparent des Affaires étrangères, ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver si j'avais été dans le cas de travailler avec lui sur la mission de Vienne, lorsqu'il ignorait l'objet véritable de cette mission, tandis que moi j'en aurais été instruit. Lorsque le traité secret fut mis à la perfection et que l'on n'attendait plus pour le signer que quelques explications de Vienne, on en fit part à M. Rouillé afin qu'il en fît le rapport au Conseil, et on lui fit approuver le mystère dont

(1) La nomination de Choiseul ne fut rendue publique qu'à la fin de mars 1757. Le 24, Louis XV écrivit au Pape pour annoncer le changement de l'ambassadeur. Cependant, dès la fin de janvier, Mme de Pompadour avait fait pressentir à Starhemberg que Choiseul serait nommé si toutefois il acceptait. Starhemberg, avec raison, ne douta pas de cette acceptation. En effet Choiseul, pourvu d'un congé régulier, était de retour en France depuis le mois de février. Il était arrivé le 12 à Versailles, et l'un des principaux motifs qui l'avaient ramené fut certainement le soin de veiller sur place à ses intérêts et d'intriguer pour sa nouvelle ambassade. Il prit congé du Souverain Pontife par une lettre que M. Boutry a publiée.

on avait usé avec lui en lui donnant la satisfaction de signer le traité avec M. de Starhemberg. Il fut signé le 1er mai 1757, le même jour précisément que le premier traité défensif avait été signé l'année précédente.

Je savais la négociation du traité secret ; j'avais connaissance de quelques articles principaux, mais j'ignorais l'immensité de ce traité, et en tout je ne laissais pas d'être inquiet qu'une besogne aussi vaste fût confiée à une tête aussi enivrée que l'était celle de l'abbé de Bernis. Je me rappelle que, quelques jours après la signature, je fus à Crécy (1) avec Mme de Pompadour et une partie du ministère ; ce fut en arrivant que l'abbé de Bernis et le maréchal de Belleisle me dirent chez Mme de Pompadour qu'ils avaient apporté le traité pour m'en donner connaissance, Ils me le remirent, en me priant de le lire pendant les deux jours que nous restions à Crécy, parce que ils en avaient besoin pour le Conseil et pour le remettre au bureau, d'où j'en aurais une copie quand je partirais. Je n'ai jamais vu personne aussi enthousiaste de son ouvrage que l'abbé de Bernis me le parut ; il avait l'air de me dire en me remettant ses papiers : « Allez, vous conviendrez, quand vous aurez lu, que je suis le plus grand homme en politique qui ait jamais existé. » Le maréchal de Belleisle applaudissait, en frappant de sa canne, à toutes les louanges que l'abbé de Bernis se donnait en frappant de sa main sur son ventre ; Mme de Pompadour me faisait signe que j'étais bien heureux d'être l'instrument dont se servaient de si grands ministres, et moi, avec l'air humble et bête, je répondais : « Je vous dirai ce que j'en pense quand je l'aurai lu. »

Je passai la nuit à lire ce traité. Quel fut mon étonne-

(1) Crécy-Couvé, dominant la Blaise, est une petite commune de l'Eure-et-Loir, voisine de Dreux. Le Roi avait acquis le château et la terre rapportant vingt-cinq mille livres, pour l'offrir à Mme de Pompadour. Il ne reste de ce château que des vestiges.



ment de voir tous les moyens que l'on avait entassés les uns sur les autres dans cette pièce! Il y en avait d'impossibles, d'autres étaient contradictoires; mais ce qui était de plus sensible était comment la France était sacrifiée dans tous les points pour une illusion. Il paraissait que ce traité, immense par le nombre d'engagements, n'avait d'objet réel que le sacrifice de presque toute l'Europe à l'agrandissement de la maison d'Autriche. De bonne foi je crus ou que je rêvais, ou qu'il y avait un mystère politique dont je n'étais pas instruit qui occasionnait les idées révoltantes qui me saisissaient à chaque article que je lisais. Je faisais d'ailleurs des réflexions très tristes sur mon ambassade; je voyais que le ministère était la dupe en entier de celui de Vienne, et je me sentais de la répugnance à être l'ambassadeur de la duperie. Le lendemain, après m'être levé fort tard et avoir pris mon parti de tâcher dans le premier moment de ne louer ni blâmer ce que j'avais lu, je reportai le traité chez Mme de Pompadour, où étaient ces messieurs. A mon arrivée elle, ainsi que l'abbé de Bernis et M. de Belleisle, vinrent à moi et de l'air le plus ravi me dirent : « Eh bien, comment avez-vous trouvé cette besogne? » « Elle est si immense, répondis-je, qu'il serait téméraire à moi, après une simple lecture, de donner mon avis. Il faut travailler longtemps sur ce traité avant que de pouvoir en connaître toutes les branches. Le projet est grand, et très grand; mais l'exécution, je l'avoue, m'effraie. » « On vous rassurera », me dit le maréchal de Belleisle, et, après quelques propos d'extase sur la bonté de l'ouvrage, nous ne parlâmes plus du traité. J'en ferai l'analyse en vous peignant la situation de l'Europe telle que je l'ai vue lorsque je suis parti pour Vienne, ainsi que la situation particulière de la France dans la guerre avec l'Angleterre.



LETTRE XX

La situation de l'Europe. Coup d'œil rétrospectif. — Préliminaires de la guerre de Sept ans (1755). — Lutte maritime avec l'Angleterre. — Capture de deux vaisseaux français par l'amiral Boscawen. — Abandon de la vieille politique nationale. — Traité d'alliance avec l'Autriche. — Considérations sur ce traité.

Les limites de l'Acadie ont été le prétexte de la guerre de l'Angleterre contre la France en 1756 (1); les plénipotentiaires de la paix faite à Aix-la-Chapelle avaient eu l'imprudence de laisser ce point de limites à discuter après la paix par des commissaires des deux puissances. Il est étonnant que la France, pouvant et devant donner la loi à Aix-la-Chapelle, n'ait pas songé à décider la question de limites qui sera toujours un objet d'aigreur dans la discussion, mais principalement quand ces limites se trouvent en Amérique où l'on n'a d'autres titres, pour appuyer son droit, que celui de la force et de l'usurpation. Si M. de Saint-Séverin avait eu la plus légère connaissance de

(1) Parmi les fragments inachevés, échappés à la plume si prompte mais si vite lassée du duc de Choiseul, et qui furent recueillis en deux volumes de copies sous le titre de *Manuscrits de M. de Choiseul,* il s'en trouve un qui reproduit dans le fond, mais non dans la forme, une partie des faits et des appréciations relatifs au début de la guerre de Sept ans. Il constitue donc une variante de la lettre XX et des deux lettres précédentes. Sa rédaction est postérieure à celle de ces lettres qui furent écrites à la date des *Mémoires* inédits dont elles font partie, c'est-à-dire dans les années qui suivirent presque immédiatement la disgrâce de Choiseul et sûrement avant la mort de Louis XV, tandis que la variante date des premières années du règne de Louis XVI. Elle est reproduite à l'appendice (voir la pièce justificative n° I, p. 369).



la situation de l'Acadie et de l'objet de ses limites, il aurait senti qu'en remettant cette affaire à des commissaires, il en résulterait tôt ou tard ou la guerre entre la France et l'Angleterre ou la cession de la prétention et même de la possession ne la France sur une partie de l'Acadie; car les Anglais, n'étant pas forcés par un traité de paix à la division de ces limites, ne pouvaient pas convenir dans une négociation de commissaires que nous resterions en possession de terrains qui étaient derrière leurs colonies les plus essentielles et qui prenaient en revers sur elles. Aussi politiquement aurait-il mieux valu transiger sur les limites à Aix-la-Chapelle, comme les Anglais l'auraient voulu, que d'en remettre la décision à une négociation de commissaires, sauf à se faire récompenser dans le traité sa complaisance par d'autres objets. M. de Saint-Séverin et ceux qui le dirigeaient ne s'étaient pas appliqués à la politique prévoyante; ils agissaient pour le moment, ce qui est peut-être un des plus grands défauts en politique. Il n'était pas le seul qu'ils eussent dans cette partie; mais la faute qu'ils firent à Aix-la-Chapelle ne fut, comme je l'ai dit, que le prétexte des procédés de l'Angleterre contre la France.

M. le duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre, voulait la guerre parce qu'il avait la fureur de commander des armées. Il sut gagner M. Fox, depuis mylord Holland, secrétaire d'Etat, qui la voulait aussi pour prendre une prépondérance dans les affaires, écarter toute opposition à son ambition. L'opposition est bien moindre en Angleterre pendant la guerre que pendant la paix, parce que l'honneur national se réunit. Enfin M. Fox aimait l'argent, et la guerre est le plus sûr moyen d'en acquérir pour un homme en place en Angleterre. Réuni avec le fils chéri du roi, ils imaginèrent que la négociation sur les limites de l'Acadie était le plus sûr moyen de parvenir à la rupture entre les deux Cours. Ils excitèrent des voies de fait particulières sur les terrains contestés. Ces petits combats pro-

duisirent des reproches, les reproches des explications. L'on fascina les yeux à l'ambassadeur de France à Londres, le duc de Mirepoix (1); on lui persuada que tout ce qui arrivait s'accommoderait aisément si l'on s'entendait; on lui persuada que l'Angleterre ne voulait pas la guerre et qu'elle n'armait que pour satisfaire la nation, en tirer des subsides et prendre des précautions nécessaires. M. de Mirepoix, au lieu de rechercher les motifs de tout ce qui se passait sous ses yeux, aima mieux croire bonnement ce que l'on lui disait que de soupçonner l'honnêteté du ministère anglais. Les ministres en France étaient aussi bons et aussi facilement crédules que notre ambassadeur à Londres; ils crurent M. de Mirepoix et se bornèrent à envoyer en Canada quelques troupes sur deux vaisseaux armés en flûtes.

(1) Charles-Pierre-Gaston-François de Lévis, marquis de Mirepoix, puis duc à brevet, avait d'abord servi dans les armées, puis occupé l'ambassade de Vienne en 1737 et, en 1749, celle de Londres qu'il dut quitter lors des provocations survenues en juillet 1755 et dont il sera question plus loin. Dès lors, il resta en France, remplaça le maréchal de Richelieu comme lieutenant général de Languedoc, fut fait capitaine des gardes du corps et maréchal de France en 1757. Le président Hénault nous le montre à la fois bonhomme, dur et poli, sec et civil, parlant des coudes et raisonnant du menton, au demeurant doué de noblesse d'âme et de talents militaires. D'autre part, le cardinal de Bernis, qui le juge précisément au point de vue du rôle qu'il joua à Londres, en 1755, le dit « vertueux, mais borné » et, de même que Choiseul, assure qu'il fut berné. (*Mémoires*, édition Masson, t. I, p. 203, 204). Le duc de Mirepoix, qui était veuf d'une fille de Samuel Bernard, avait épousé la sœur du prince de Beauvau, veuve d'un prince de Lixin, avec laquelle il fit un de ces rares ménages assortis dont le dix-huitième siècle offre si peu d'exemples. Mme de Mirepoix, dont la réputation à la Cour était celle d'une femme de goût, appartenait à la coterie du Roi, qui lui payait ses dettes de jeu jusqu'à quarante mille livres par an : elle se faisait par intérêt, afin de ménager son crédit sur la cassette royale, la complaisante des Maîtresses. Tant qu'elle fut aux gages de Mme de Pompadour, elle eut des rapports d'amitié avec les Choiseul; mais, quand après la mort de la Marquise, qu'elle essaya sans succès de remplacer, elle devint avec Mme de Montmorency et Mme de Valentinois l'une des trois familières les plus marquantes de Mme du Barry, les Choiseul ne lui pardonnèrent pas de jouer ce rôle de basse condescendance auprès de leur ennemie.



Le roi d'Angleterre était à Hanovre et avait laissé son fils le duc de Cumberland à la tête de l'administration en Angleterre. Ce fut ce prince qui fit les instructions du général de terre des Anglais en Acadie et de l'amiral Braduck (1), qui commandait les forces de mer. Comme le projet du duc de Cumberland était d'engager la guerre, les instructions de sa main portaient d'attaquer les Français sur terre et sur mer à la première occasion. Elle ne tarda pas à arriver, et les vaisseaux *l'Alcide* et le *Lys* (2), armés en flûtes, furent pris à leur arrivée dans les mers de l'Amérique, et l'on n'en apprit la nouvelle (3) en France que par le retour de M. de Mirepoix, à qui le ministère anglais, qui n'avait plus rien à feindre, conseilla le plus honnêtement du monde de s'en retourner en France.

Telle a été la vraie origine de la guerre dernière. En même temps que le ministère anglais s'arrangeait pour faire la guerre à la France par mer et dans les colonies, il avait formé le projet d'attaquer le royaume puissamment par terre, et, marchant d'après les principes de Guillaume III, il voulut renouer contre la France la ligue de 1688.

(1) Choiseul n'est pas exactement servi par son souvenir; il prête au général Braddock le rôle de l'amiral Boscawen. Braddock, désigné par le duc de Cumberland pour mettre à exécution le plan concerté contre les établissements militaires des Français en Acadie, conduisit les opérations de terre avec imprévoyance et présomption. Parti, vers la fin de juin 1755, du fort Cumberland pour aller s'emparer des forts français, il se jeta, en approchant du fort Duquesne, dans une embuscade. Deux cent cinquante Français, aidés par quelques centaines de sauvages, suffirent à mettre en déroute ses cinq mille soldats. Il paya de sa vie son imprudence (9 juillet 1755).

(2) L'*Alcide*, capitaine Hocquart, et le *Lys*, capitaine Lorgerit, furent capturés le 8 juin 1755, sur les bancs de Terre-Neuve, par l'amiral Boscawen, qui commandait à onze vaisseaux. Aidés du *Dauphin royal*, qui réussit à s'échapper, l'*Alcide* et le *Lys* se défendirent pendant cinq quarts d'heure avant de se rendre.

(3) Cette nouvelle était parvenue à Londres le 15 juillet. Le duc de Mirepoix fut invité, le 26 juillet, à partir sans prendre congé.

Par ses liaisons avec le ministre espagnol et son ascendant sur la reine d'Espagne, princesse de Portugal (1), il était sûr de la neutralité et même de la partialité de l'Espagne. Le Portugal était son allié. Ils pouvaient compter pour le moins sur la partialité des États-Généraux; ils avaient à leur solde les troupes de Hesse, de Brunswick et d'Hanovre; ils espéraient celles de Bavière selon leur besoin; ils croyaient que la maison d'Autriche ainsi que la Saxe seraient sous leur dépendance; la Russie, dans ce temps, leur était vendue; ils ne voyaient dans toute l'Europe que le roi de Prusse qui fût un allié redoutable de la France. Dans cette position ils vainquirent les répugnances et les animosités qui étaient entre les cours de Berlin et d'Hanovre et proposèrent au roi de Prusse de négocier un traité avec lui (2). Cette négociation, qui commença vers la fin de 1754 ou au commencement de 1755, fut fort secrète. Les Anglais ne s'avisèrent pas de la confier à la cour impériale, leur ancien allié, premièrement parce que l'Impératrice ne pouvait pas entendre sans humeur un projet qui rapprochait son allié de son ennemi; secondement parce que les motifs de la liaison de l'Angleterre avec la Prusse étaient une conséquence du grand projet que cette puissance avait formé d'attaquer la France et de mettre contre elle toute l'Europe. Pour que ce projet pût réussir, il fallait qu'il fût impossible à la France d'en avoir aucune connaissance, et le meilleur moyen pour qu'elle

(1) Le roi d'Espagne Ferdinand VI avait épousé, en 1729, une sœur du roi de Portugal Joseph I[er], Marie-Madeleine-Josèphe-Thérèse-Barbe, fille de Jean V. Cette princesse, âgée alors de quarante-quatre ans, mourut trois ans plus tard, en 1758, un an avant Ferdinand VI, son mari.

(2) Depuis le traité de commerce signé, en 1703, à l'instigation de l'ambassadeur anglais Methuen, le Portugal et par contre-coup l'Espagne étaient devenus marchés anglais. A l'époque que rappelle Choiseul, en 1755, le grand ministre Pombal s'efforçait de soustraire le Portugal au protectorat politique et à la souveraineté commerciale de l'Angleterre; mais il ne devait pas y réussir.

ne fût pas instruite était d'engager Berlin, auquel elle avait le plus de confiance, de lui faire un secret de la négociation. Le roi de Prusse s'y engagea, à condition que le même secret serait gardé par l'Angleterre à la maison d'Autriche.

Après la paix de 1738, par le conseil d'un M. de Bartenstein (1), Alsacien, en qui l'Empereur avait toute confiance pour les affaires politiques, l'Empereur était entré en correspondance avec le cardinal de Fleury pour trouver les moyens de lier, par un traité défensif, la France avec la cour de Vienne. J'ai lu les lettres du cardinal de Fleury et de l'Empereur à ce sujet. Cette correspondance assez active a eu lieu jusques à la mort de l'Empereur. Cette mort fit oublier tout ce qui avait été écrit précédemment; le cardinal de Fleury eut la main forcée par la guerre de 1741, et, depuis, je crois qu'il n'y a que moi qui aie eu la curiosité de fouiller, dans les archives des Affaires étrangères, tout ce qui pouvait me servir d'instruction et d'expérience sur les situations dans lesquelles la politique se trouvait pendant mon ministère.

A la paix de 1748, M. de Kaunitz vint ambassadeur en France. Soit qu'il eût par M. de Bartenstein, que j'ai encore vu à Vienne, des notions sur les projets de l'empereur Charles VI, soit que dès ce temps il eût conçu le projet vraiment beau et vraiment utile pour la maison d'Autriche qu'il a exécuté depuis, il fit à M. de Puysieulx, alors ministre des Affaires étrangères, des insinuations d'abord légères et puis plus positives sur une alliance entre sa Cour et la France. C'était essayer qu'un serin digérât un bœuf que de présenter un pareil projet à M. de Puy-

(1) Jurisconsulte et diplomate, qui fut secrétaire d'État de l'empereur Charles VI, de 1727 à 1740, et qui conserva ses fonctions jusqu'en 1753. C'est lui qui dirigea les négociations relatives à la reconnaissance de la Pragmatique Sanction et celles qui assurèrent des alliances à Marie-Thérèse pendant la guerre de la succession d'Autriche.

sieulx. Aussi la proposition, reçue honnêtement et rejetée dans les termes les plus obligeants, n'eut-elle aucun succès. M. de Kaunitz ne se rebuta pas. Il connaissait M. de Puysieulx; il savait que, parce qu'il aimait les chevaux anglais et qu'il vendait aux Anglais son vin de Sillery (1), sa passion était de faire alliance avec l'Angleterre; mais il savait en même temps que M. de Puysieulx était un parfait honnête homme, qui ne réussirait pas dans son projet vis-à-vis de l'Angleterre, si jamais il osait l'essayer, mais qu'il était incapable dans tous les cas de compromettre les propositions qu'il lui avait insinuées.

M. de Kaunitz n'avait parlé à M. de Puysieulx que pour qu'il n'eût pas à se plaindre si il apprenait qu'il avait des conversations sur le même objet avec Mme de Pompadour. Il les eut effectivement, ces conversations, et il établit pendant son ambassade une liaison particulière d'amitié et de confiance avec Mme de Pompadour. Il lui persuada que l'Impératrice aimait le Roi et que son affection se portait sur tout ce qui entourait le Roi et pouvait lui plaire. Il lui montrait des lettres de la main de l'Impératrice remplies des expressions les plus flatteuses pour elle et des sentiments les plus parfaits pour le Roi. Ces lettres flattaient l'amour-propre de Mme de Pompadour, très aisée à flatter. Après leur lecture, M. de Kaunitz s'écriait qu'il était bien fâcheux que des préjugés éloignassent les liaisons qui devaient naturellement et pour le bonheur commun rapprocher des princes qui s'aimaient et s'estimaient autant; Mme de Pompadour répondait que cela serait désirable; M. de Kaunitz répliquait qu'il arriverait peut-être des circonstances où ce bien pourrait s'opérer, mais que, dans le moment, tout ce que désirait sa Maîtresse était que le Roi fût bien persuadé de ses sentiments. Mme de Pompa-

(1) Bourg situé sur la Vesles, à trois lieues au-dessus de Reims. Le bourg de Sillery, à la possession duquel était attaché un marquisat, produisait des vins blancs et rouges de première classe.



dour assurait qu'elle ne les lui laissait pas ignorer, ce qui était vrai. M. de Kaunitz partit de France pour être premier ministre de l'Impératrice en 1753. Il obtint la permission de Mme de Pompadour de lui écrire et celle que le ministre, que l'Impératrice enverrait pour lui succéder, eût la liberté de la voir en particulier; et il emporta avec lui la certitude qu'il avait jeté des pierres d'attente assez bien fondées pour la réussite de son projet, quand l'occasion en serait favorable.

Elle arriva, cette occasion. J'ignore par quel moyen la cour de Vienne fut instruite de la négociation qui se traitait à Londres avec le roi de Prusse, mais elle le sut dès les commencements; alors elle chargea M. de Starhemberg de remettre à Mme de Pompadour un papier en la priant qu'il ne fût communiqué qu'au Roi seul. Ce papier disait que l'Impératrice avait toujours eu le désir le plus sincère de se lier avec le Roi d'intérêt comme elle l'était d'amitié; que les préjugés et les liaisons du Roi avec le roi de Prusse avaient jusques là mis des obstacles à une union si désirable pour l'avantage de la religion et le bien réciproque des états, mais que le Roi était trop éclairé et connaissait trop les sentiments de l'Impératrice pour lui pour que désormais l'on pût craindre l'empire des préjugés de sa part; que, quant au roi de Prusse, l'Impératrice ne conseillerait jamais au Roi de manquer de fidélité à son allié, quoiqu'il fût son ennemi à elle; mais que, si l'on montrait au Roi que cet allié manquait lui-même de fidélité en négociant un traité secret avec l'Angleterre, l'ennemie de la France, qu'alors elle croirait que le Roi serait libre de tout engagement antérieur avec le roi de Prusse et qu'elle ne demandait de traiter son alliance avec la France que lorsqu'elle aurait démontré au Roi la vérité de l'infidélité du roi de Prusse, d'autant plus blâmable qu'elle, Impératrice, était instruite que l'Angleterre avait un projet formé de faire la guerre à la France et d'attaquer

le Canada. L'Impératrice demandait au Roi si il désirait qu'elle lui donnât les preuves de ce qu'elle lui confiait, et, dans tous les cas, soit qu'il crût devoir traiter avec elle ou s'y refuser, elle exigeait de son honnêteté que, quelque événement qui arrivât, il lui gardât le plus profond secret sur la démarche qu'elle faisait, qui dans le fond ne pouvait lui être qu'utile, puisqu'elle le prévenait sur la conduite de ses amis et de ses ennemis.

Cette forme de présenter la négociation était aussi honnête qu'elle était adroite. Mme de Pompadour était capable de sentir l'honnêteté. Elle présenta la proposition au Roi, mais ni l'un ni l'autre n'étaient en état de discuter le fond de l'affaire. Il fallut avoir recours à un ministre. Le roi choisit M. de Séchelles, alors contrôleur général. M. de Stharemberg consentit que ce ministre fût dans le secret. M. de Séchelles n'était pas un homme d'esprit, mais il avait une routine d'affaires et la manière la plus douce de les traiter. Il conseilla au Roi de faire répondre des honnêtetés à l'Impératrice pour celles que cette princesse lui avait dites; mais en même temps il montra des doutes sur l'imputation d'infidélité qui était faite au roi de Prusse, en marquant cependant qu'il saurait un gré infini à cette princesse, si elle lui donnait des preuves des manœuvres qu'elle lui confiait. Cette réponse, assez bien tournée, n'engageait le Roi à rien, mais engageait l'Impératrice à donner les preuves qui étaient très intéressantes à acquérir. L'Impératrice ne tarda pas à les administrer et l'on fut instruit, à n'en pouvoir douter, à Versailles du traité de Whitehall (1), tandis que le roi de Prusse cherchait à cacher

(1) Marie-Thérèse, qui ne se consolait pas d'avoir perdu la Silésie qu'elle avait dû céder à la Prusse lors du traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, méditait de la reprendre : dans ce but, elle négociait et faisait des armements. Prévenu par l'Angleterre de ces menées dirigées contre lui, Frédéric II conclut, en janvier 1756, un traité qui engageait les contractants à se donner assistance pour empêcher les troupes étrangères de pénétrer en Allemagne. L'Angleterre s'assurait ainsi un allié qui l'aiderait à défendre l'électorat de



au Roi sa négociation en proposant des projets offensifs contre l'Impératrice et contre l'électeur d'Hanovre.

Je ne suis pas étonné que, offensé d'une telle fausseté et du manque de foi le plus décidé, l'on ait acquiescé aux propositions de la cour de Vienne, qui d'ailleurs se présentaient sous la forme la plus séduisante, car elle ne proposa d'abord à la France qu'un traité défensif; mais j'ai réfléchi souvent à ce qui serait arrivé si les propositions et la situation avaient été discutées dans un Conseil politique, où l'on aurait mis à l'écart tous les motifs d'offense et de pique, qui très naturellement ont dû déterminer le Roi, Mme de Pompadour et M. de Séchelles, leur seul conseil. Je suppose que ce Conseil politique eût refusé de conclure un traité avec la cour de Vienne; il aurait été difficile que ce refus ne fût pas accompagné d'assurances que la France n'attaquerait pas les Pays-Bas pour la guerre qu'elle avait contre l'Angleterre; car la cour de Vienne, par ses confidences, avait anéanti dans cette partie tout soupçon sur sa conduite. La France n'aurait donc pas eu un théâtre de guerre plus favorable en refusant le traité de Vienne que celui qu'elle a eu en l'acceptant. L'on pouvait craindre en même temps que l'Angleterre, qui sûrement, en contractant avec le roi de Prusse, croyait avoir trouvé les moyens d'apaiser sur cette alliance son ancienne alliée l'Impératrice, ne réussît dans ce projet, en lui fournissant des subsides pour la tenir en paix jusques au temps où les circonstances lui auraient permis de faire envisager à la cour de Vienne un dédommagement de la Silésie sur la

Hanovre en cas d'attaque; elle restait maîtresse de toutes ses forces pour la guerre maritime. Le traité, qui ne menaçait directement aucun des intérêts essentiels de la France, ne l'aurait certainement pas entraînée vers un renversement complet des traditions politiques et vers un changement d'alliance, si elle n'y avait pas été poussée par les avances singulièrement habiles de la maison d'Autriche.



France et, en attendant, de se servir contre la France, avec l'armée combinée, d'une partie des forces du roi de Prusse et de la personne même du roi de Prusse, ce qui nous donnait en Allemagne, et même sur nos frontières, une guerre assez dangereuse à soutenir.

Toute cette combinaison était assez difficile à soutenir, vu l'inimitié de la cour impériale contre celle de Prusse. De même il n'était pas à présumer que le roi de Prusse fît agir ses troupes sans avoir un autre intérêt personnel que celui des subsides. Cependant il n'était pas possible que l'Angleterre, alliée de la cour de Vienne, fît un traité avec le roi de Prusse sans avoir des projets d'utilité pour elle, et surtout des vues de conciliation entre ses Cours ennemies, car il est bien certain que la cour britannique ne voulait pas abandonner son ancienne alliance avec celle de Vienne. Elle pensait donc qu'elle se servirait pour son avantage des forces de son ancien et de son nouvel allié. Je conviens que cela eût été difficile dans l'exécution, mais cela était possible, et sûrement le traité avec la cour de Berlin ne pouvait avoir d'autres vues d'accumuler des forces contre la France ou d'empêcher au moins que le roi de Prusse ne fît, comme dans la guerre de 1740, une diversion sur les états de la maison d'Autriche, qui occuperait toutes les forces impériales contre lui. Sans ces vues l'Angleterre aurait fait une grande inutilité par le traité de Whitehall, ce qui ne pouvait pas se supposer. Ajoutez à ces réflexions que le premier principe politique est de travailler à déranger les projets de nos ennemis. Or, si la France avait refusé de traiter avec la cour de Vienne, l'Impératrice aurait peut-être été offensée de ce refus, et, après ce qui s'était passé, aurait dû regarder la France comme une ennemie implacable. Ce sentiment eût été assez naturel; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Impératrice aurait été obligée de prendre le parti de la dissimulation et peut-être de l'abandonnement à l'Angle-

terre. Alors le projet de la cour de Londres n'était point dérangé et elle avait sur nous l'avantage de nous avoir ôté un allié et d'avoir conservé le sien.

Sans partialité aucune, en approfondissant les différents événements possibles, je crois qu'en bonne politique il a été très bien fait de conclure un traité avec la cour de Vienne et de déranger le système de l'Angleterre et que ceux qui ont désapprouvé la liaison politique avec la cour de Vienne, ne l'ont désapprouvée qu'après que le traité a été fait, sans avoir calculé ni approfondi les inconvénients qu'il y aurait eu de ne le pas faire. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le roi de Prusse, en montrant à M. de Nivernois (1) la satisfaction du traité de Whitehall, lui dit que ce traité ne faisait aucun tort à la France et qu'au surplus il conseillait au Roi d'en faire un pareil avec la cour de Vienne. Mais ce traité devait-il être fait comme il l'a été? Je n'ai trouvé aucun inconvénient au traité défensif. Il était même naturel que le Roi, ayant connaissance des desseins de l'Angleterre, se prémunît d'une alliance considérable en Allemagne pour remplacer la perte qu'il faisait de celle du roi de Prusse.

(1) Le duc de Nivernois occupa trois postes d'ambassadeur : à Rome, de 1748 à 1752; à Berlin, en 1756; à Londres, de 1762 à 1763. On a vu plus haut (p. 37) comment il résigna l'ambassade de Rome, où Choiseul lui succéda. Quant à l'ambassade de Berlin, il en fut rappelé à la suite des événements dont parle ici Choiseul et sur lesquels il importe de consulter les *Mémoires* du cardinal de Bernis, qui raconte longuement la part prise par lui dans toutes ces négociations.

DE LA LETTRE XX A LA LETTRE XXI

A la lettre XX, entre le récit de l'ambassade à Rome et le départ pour l'ambassade à Vienne, se terminent les *Mémoires* inédits du duc de Choiseul. Ces *Mémoires*, qui s'arrêtent à la période la plus brillante de la vie de leur auteur, furent-ils jamais achevés (1)? Les sautes de travail impulsif et changeant dont Choiseul était coutumier peuvent nous faire hésiter sur l'affirmative.

Choiseul étonnait par la promptitude de son esprit, qui saisissait comme en se jouant le vrai sens des questions et les résolvait sans avoir l'air d'y fixer son attention. Grâce à sa faculté de rapide assimilation, qui lui permit de diriger simultanément plusieurs ministères, il se débrouillait dans la complexité des affaires, abrégeait les formalités, brusquait le dénouement; c'est ainsi qu'il put disputer au chancelier de Marie-Thérèse, au comte de Kaunitz, le rôle de « cocher de l'Europe », qu'il conduisit à grande allure, en homme pour qui le but n'est jamais assez vite atteint. Mais cette qualité des esprits trop prompts n'est guère compatible avec la fermeté patiente, avec la volonté tenace que ni la durée du labeur, ni le besoin de continuité dans

(1) Si l'on s'en rapporte au préambule accompagnant le premier des rois fragments qu'ils ont publiés dans la *Revue de Paris*, MM. Charavay et Flammermont paraissent s'être arrêtés à cette idée que les *Mémoires* inédits de Choiseul sont restés à l'état incomplet. Suivant eux ou plutôt suivant Jules Flammermont, rédacteur du préambule, le manuscrit original de ces *Mémoires* aurait été primitivement entre les mains de l'ancien secrétaire de Choiseul, Soulavie, qui en aurait annoncé la publication à la suite de celle des *Mémoires* dits de Chanteloup. Cette publication, qui devait compter douze volumes et qui ne vit jamais le jour, aurait contenu d'abord la partie des *Mémoires* écrite par Choiseul; puis une continuation qu'aurait inventée Soulavie, que Jules Flammermont appelle avec beaucoup trop de sévérité, croyons-nous, un « faussaire émérite ».



l'effort ne déconcertent et ne lassent. Ne s'attachant qu'à l'ensemble d'une affaire, Choiseul détestait l'embarras du détail, dont il abandonnait la peine et le soin à ses commis, et, s'il rédigeait lui-même ses dépêches, c'est lorsqu'elles étaient d'ordre général.

On conçoit donc qu'avec un caractère aussi rebelle aux longues assiduités, il ait pu manquer de la persévérance nécessaire pour terminer ses *Mémoires,* à la rédaction desquels il avait apporté tant d'ardeur que les vingt *Lettres,* qui nous en sont parvenues, sont écrites pour ainsi dire d'une seule coulée de plume. Mais si vraiment il laissa cette rédaction inachevée, du moins il écrivit sous l'impulsion de certaines circonstances les récits des principales intrigues dont il fut la victime, et ces récits, imprimés sur ses ordres à la petite imprimerie qu'il avait fait installer à Chanteloup, constituent de véritables chapitres de *Mémoires;* à ce titre ils doivent prendre place à la suite du récit inédit que, pour certains événements de la vie de Choiseul, ils complètent.

Outre ces principaux épisodes, Choiseul avait jeté sur le papier bien d'autres souvenirs, bien d'autres idées, qu'il laissait à l'état de fragments et que le copiste des deux volumes intitulés *Manuscrits de M. de Choiseul* a partiellement recueillis. Ce copiste, qui certainement a connu Choiseul et qui semble très renseigné sur les choses de la Cour, a joint à ses copies des commentaires ; celui dont il a fait précéder les fragments nous renseigne sur les procédés de travail de Choiseul ; le voici :

« M. de Choiseul, depuis sa sortie du ministère, pressé tantôt par ses amis, tantôt par le besoin naturel de s'occuper de ce dont on s'est occupé longtemps, conçut le projet d'écrire ou sur une affaire particulière qui s'élèverait, ou sur une matière politique qui donnât lieu à une discussion, ou enfin sur les événements dont il aurait été témoin et les personnages qui y auraient été intéressés.



« Il concevait le projet, et avec la même célérité il se mettait à l'ouvrage et il l'abandonnait. Dans son ministère, il ne laissait pas trop languir les détails ; mais c'est parce que, ces détails étant remplis par sa seule signature, ils devenaient un résultat et l'affaire d'un moment.

« Ses lettres politiques sont pleines d'une idée principale, et elles étaient écrites rapidement. S'agissait-il d'un projet à développer? Il fallait le concours d'une tête et d'une main étrangères ; et, s'il n'était pas content du travail qu'on lui présentait, il fallait du temps... et souvent l'ouvrage traînait en longueur et ne finissait pas.

« Il en a été de même dans ses compositions. L'idée, qui le déterminait à écrire, se marque dans les premières lignes ; quand cette idée est remplie, sa plume languit, et souvent elle lui tombe des mains.

« Ses fragments ne sont donc pas finis. Il y a plus ; le plus grand nombre est informe... Il y en a cependant quelques-uns qui, malgré leur brièveté et leur imperfection, contiennent quelquefois des faits et des jugements intéressants. Je les ai choisis entre plusieurs ; les autres sont inutiles et ne peuvent contribuer ni à faire connaître celui qui les a écrits, ni à l'instruction de ceux qui les liraient. »

Des fragments ainsi recueillis par le copiste anonyme un seul se réfère à la vie de Choiseul ; c'est le récit de colère et de vérité que Choiseul commença d'écrire dix-neuf jours après avoir reçu sa lettre d'exil ; mais, incapable de s'attarder longuement même aux besognes vengeresses, il ne le termina pas. Véritable morceau de biographie, ce fragment se classe naturellement dans l'ensemble des *Mémoires* (1). Quant aux autres fragments, ils n'intéressent pas directement la vie de leur auteur et,

(1) C'est le fragment sur l'avènement de la du Barry et sur l'origine de la disgrâce de Choiseul (voir plus loin, p. 204).



seulement lorsqu'ils en éclaircissent ou complètent quelque fait saillant, ils ont pris place à l'Appendice.

Au moment où s'interrompent ses *Mémoires,* Choiseul, grâce à l'appui de Mme de Pompadour, grâce à certaine combinaison dont l'abbé de Bernis se dira plus tard la victime, Choiseul vient d'être nommé pour remplacer à Vienne, comme ambassadeur extraordinaire auprès de l'Impératrice-Reine, le marquis d'Aubeterre ; pour lui céder la vacance le marquis ira prendre possession de l'ambassade de Madrid, que le duc de Duras occupait depuis quatre ans et dont il doit être dédommagé par la charge de gentilhomme de la Chambre du Roi.

C'est au mois de mars 1757 que Choiseul est nommé. Ses préparatifs achevés, il prend congé du Roi le 29 juillet, arrive à Vienne le 20 août et, dès les premiers jours, il éprouve les procédés peu courtois du comte de Kaunitz qui le fait attendre pendant une heure avant de lui donner audience. Ce sont là des façons dégagées que Choiseul, conscient de son mérite et très fier de sa noblesse ancienne (1), ne pardonne pas et, pendant l'année que va durer son ambassade, s'il peut envoyer à sa Cour d'utiles avis politiques et militaires, si ses dépêches qui ne forment pas moins de huit volumes lui valent les remerciements du Roi, ce n'est pas sans qu'il ait été singulièrement gêné par ses démêlés avec le chancelier de l'Impératrice. Malgré les dégoûts que lui cause la difficulté de

(1) La maison de Choiseul s'enorgueillissait de compter trois maréchaux dans la série de ses aïeux, et Mme de Choiseul-Beaupré, lors des intrigues menées par Mme d'Estrades pour la faire passer Maîtresse en titre, avait obtenu que le Roi reconnaîtrait les Choiseul comme parents et les traiterait de cousins. Le prétexte invoqué pour obtenir cette faveur exceptionnelle était qu'un Choiseul, au douzième siècle, avait épousé une petite-fille de Louis le Gros et que les comtes de Langres, auxquels remontait leur maison, étaient une branche de la maison souveraine de Champagne. (Voir le comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maîtresses*).

sa situation, il rend des services, ne les laisse pas méconnaître, obtient en récompense l'érection du marquisat de Stainville en duché héréditaire (1) par lettres patentes enregistrées au Parlement le 29 novembre 1758, puis l'érection en duché-pairie par lettres patentes du mois de décembre (2). Désormais Choiseul est *titré;* il marchera sitôt après les princes du sang à son rang d'ancienneté; c'est le privilège qu'ambitionnent tous les courtisans et qu'ils se disputent avec la plus cynique âpreté.

Cependant, tandis que Choiseul se débattait à Vienne au milieu des difficultés que le traité, signé récemment avec l'Autriche contre l'Angleterre et la Prusse, commençait à créer à la France, l'abbé de Bernis, qui venait de prendre contre son gré la direction du ministère des Affaires étrangères, se sentait au-dessous de sa mission. L'abbé de Bernis avait été l'agent le plus actif de l'abandon des traditions politiques de la France qui, par le plus brusque et le plus imprévu des retours, venait de donner la main à son antique ennemie la maison d'Autriche, et quand, après l'insuccès de la première campagne, il put se rendre compte des désastreux effets de cette alliance, il fit tous ses efforts pour arrêter la guerre dans laquelle les fausses prévisions de sa diplomatie avaient engagé la France. Se trouvant mal à l'aise en face de telles responsabilités, il rêvait de reprendre la place qu'il occupait auparavant de ministre sans département et, pour se décharger d'un fardeau trop lourd, il offrit à Choiseul sa succes-

(1) Les terres érigées en duchés devaient être réunies à la Couronne après la mort du titulaire, quand la dignité de celui-ci se trouvait éteinte par défaut d'héritiers mâles. Par dérogation à cette règle et pour donner plus de prix à la grâce qu'ils accordaient, les rois ajoutaient l'hérédité dans les lettres d'érection. C'est ainsi que le duc de Choiseul, mort sans enfants, fut continué dans ses titres et dignité par son neveu, Claude-Antoine-Gabriel duc de Choiseul-Stainville, né en 1760, mort en 1838, qui a laissé des *Souvenirs*.

(2) Enregistrées au Parlement le 12 janvier 1759.



sion aux Affaires étrangères. C'est Choiseul qui, par l'influence de Mme de Pompadour, l'avait fait nommer en remplacement de l'incapable Rouillé ; c'est encore Choiseul qui, de Vienne et grâce aux relations qu'il avait conservées à Rome depuis son ambassade, négociait pour lui le chapeau de cardinal. L'abbé se plaint dans ses *Mémoires* que les avances de Choiseul aient caché la secrète pensée de lui faire résigner la haute influence qu'il exerçait dans le Conseil (1). En le poussant à la tête d'un département (2) et même au rang de premier ministre, Choiseul aurait escompté pour l'abbé les échecs inévitables, le mécontentement du Roi, la disgrâce, et pour lui-même la succession ouverte aux Affaires étrangères et le chemin libre pour s'emparer de l'autorité. Quoi qu'il en soit de ces intentions perfides, l'abbé de Bernis, si vraiment il y croyait, voulut les mettre à profit pour se débarrasser de l'emploi qu'il n'avait pas su tenir ; mais, jouant au plus fin, il stipulait, comme condition de son renoncement, qu'il garderait sa place au Conseil. C'était revenir par un détour à sa situation privilégiée de ministre sans département et par conséquent sans responsabilité ; mais ce calcul de finaud réussit mal à son auteur. Imparfaitement dédommagé par le chapeau de cardinal, que le Roi

(1) L'abbé de Bernis était entré au Conseil le 2 janvier 1757. Dans ses *Mémoires* (t. I, p. 384) il indique les raisons pour lesquelles, lorsqu'il avait accepté la situation de ministre *ad latus*, il avait fait promettre à Mme de Pompadour que jamais il ne serait question pour lui de département. Il craignait les dangers inhérents à la direction immédiate des affaires et préférait les douceurs de l'autorité sans les inconvénients des responsabilités. C'est cette situation commode, sans périls et par cela même inamovible, que Choiseul aurait eu l'ambition de lui faire perdre en le plaçant dans la nécessité de ne pouvoir refuser un département. (Voir aussi la préface des *Mémoires* dans laquelle M. Frédéric Masson développe les griefs de l'abbé contre Choiseul, p. LXXXII-LXXXIV.)

(2) L'abbé de Bernis avait échangé sa situation de ministre *ad latus* contre celle de ministres des Affaires étrangères le 27 juin 1757. Il fut exilé le 13 décembre 1758.

lui remit de fort mauvaise grâce, l'abbé, dix jours après avoir transmis les Affaires étrangères à Choiseul, fut exilé.

C'est le 3 décembre 1758 que Choiseul est nommé ministre des Affaires étrangères et, pendant douze ans jusqu'au 24 décembre 1770, il supportera, doublé, triplé même, le poids que l'abbé de Bernis eut tant de peine à soutenir pendant dix-sept mois. Et non seulement il ne se contentera pas d'un département, il en administrera au moins deux à la fois ; mais encore il gouvernera le Royaume de concert avec Mme de Pompadour, qui s'est instituée « premier ministre ». De premier ministre en titre, Louis XV n'en voulait pas ; il craignait de rendre plus sensible aux yeux du public la tutelle qu'il subissait dans son Conseil à ce point qu'il lui arrivait de dire, parlant de ses ministres et de son incurable laisser-faire : « Nous avons adopté le parti le meilleur, mais vous verrez qu'ils feront le contraire », ou bien : « Je ne sais ce que cela coûtera, mais ils l'ont voulu ». Toutefois, s'il se refusait à la concession du titre, il laissait l'emploi se créer de fait et c'est ainsi que le prince de Conti, d'ailleurs très capable de justifier une pareille confiance, fut premier ministre occulte et, suivant l'expression de Bernis, eut un département presque universel. Mais le prince de Conti se faisait honneur de marquer son éloignement pour Mme de Pompadour et de n'être jamais allé chez elle. Il avait constamment refusé de lui communiquer la correspondance secrète qu'entretenait le Roi, à l'insu des ministres, avec les puissances étrangères et dont il dirigeait une partie pour les puissances du Nord et de l'Est; puis, le froid des relations se changeant en une inimitié déclarée, le prince lança la candidature de Mme de Coislin au rang de « maîtresse affichée ». L'intrigue faillit réussir et Mme de Pompadour, qui tenait plus à son pouvoir qu'à la vie, put croire au triomphe de sa rivale et fit mine de vouloir se retirer; elle ne dut qu'au dévouement de l'abbé de

Bernis (du moins le vaniteux abbé s'en flatte) (1) de voir échouer le plan du prince de Conti; puis, le danger passé, elle se vengea des souffrances d'amour-propre auxquelles le prince l'avait exposée; elle le fit éloigner du Conseil et des grands commandements et prétendit garder pour elle le rôle prépondérant qui se trouvait vacant. Elle y associa tout d'abord son sauveur ou plutôt son complice, l'abbé de Bernis, qui n'y réussit guère et dont le Roi la débarrassa par la disgrâce et l'exil. Et ce fut à Choiseul qu'échut le partage du pouvoir avec la Favorite. Moins finaud que Bernis, mais beaucoup plus subtil et beaucoup plus adroit, Choiseul saura garder la faveur dont on l'honore. Il connaît les faibles de Mme de Pompadour, qui pousse jusqu'au ridicule la prétention d'être jolie, et, comme les luttes incessamment renouvelées pour la supplanter, comme son rôle d'amuseuse d'un prince que tout ennuie l'ont sinon vieillie, du moins défraîchie, Choiseul simule une passion qui la flatte et la rassure. Froide pour l'amour, il a fallu qu'elle violente son tempérament de « macreuse », qu'elle s'aide même de drogues secourables pour satisfaire aux exigences du Roi; mais Choiseul, qui dans les intrigues d'amour ne s'arrête pas à demi, semble pourtant avoir soutenu jusqu'aux preuves ultimes le rôle qu'il s'est imposé d'homme très épris. Quoi qu'il en soit et qu'on accepte ou non le faible démenti de Mme du Hausset (2), Choiseul est devenu le confident le plus

(1) *Mémoires*, t. II, p. 70 et suiv.; voir aussi t. I, p. 207 et suiv.

(2) *Mémoires*, édition des Bibliophiles, p. 156 et suiv. M. Gaston Maugras reprend pour son compte les arguments fragiles de Mme du Hausset, et par conséquent ne fait oublier par aucune preuve sérieuse l'opinion courante et les témoignages des contemporains. Choiseul, avant d'acquérir sa grande situation, passait pour ce qu'on appelait alors « une espèce », pour un pendard, tant il mettait de désinvolture et manquait de scrupules dans ses hardiesses d'homme à bonnes fortunes. Il fut l'amant de sa cousine, Mme de Choiseul-Beaupré, qu'il trahit près du Roi; il poursuivit de ses assiduités sa belle-sœur et, pour se venger des dédains qu'elle opposa,

intime de la Marquise. Depuis 1752 celle-ci ne couche plus avec le Roi, qu'ont désabusé des années de nuits communes trop souvent contrariées par la gêne de certains malaises. Elle espère profiter de cette séparation physique pour faire implicitement reconnaître par la religion sa situation de Maîtresse en titre. Les Jésuites, qui s'appuient sur la Reine et surtout sur le Dauphin, c'est-à-dire sur le Roi de demain, et qui ne peuvent prévoir encore la déception que leur réserve l'avenir, ont pris une position de rigueur pour la vertu. Ils occupent à la Cour les places de confesseurs, par le père Pérusseau près du Roi, par le père Radominsky près de la Reine, par le père Croust près de la Dauphine, par le procureur général de leur mission, le père Sacy, qui dirige Mme de Pompadour. Ils semblent s'être rendus maîtres de toutes les consciences; aussi veulent-ils forcer ces consciences selon le jeu de leur politique et, pour agir sur celle du Roi, ils le tiennent éloigné des sacrements. Longtemps Mme de Pompadour a subi la même exclusion; puis, comme elle n'est pas soumise à la tyrannie d'un confesseur ayant charge à la Cour, elle a pu se faire rendre par un ecclésiastique accommodant le service de l'admettre à remplir ses devoirs chrétiens. Toutefois le Roi reste sous l'interdit, et Mme de Pompadour qui, pour se rendre nécessaire à son royal amant et pour le détourner de plus nobles aventures, lui ménage auprès de filles sans con-

la fit enfermer. Sans accepter comme vérité que ce « Ptolémée » couchât avec Mme de Gramont, sa sœur, ce qui n'est certes pas démenti par les raisons de sentiment que produit M. Maugras (*Le duc et la duchesse de Choiseul*, p. 133), on est obligé de reconnaître qu'il fut, avec son temps, un cynique exploiteur des choses de l'amour et si, pour s'attacher plus étroitement la Marquise, il crut nécessaire d'en faire sa maîtresse, on ne conçoit pas bien ce qui l'en aurait détourné. Ce n'est pas la Marquise, enivrée de sa figure et si faible devant les hommages rendus à sa beauté, qui se serait victorieusement défendue des attaques de Choiseul, auquel peu de femmes ont résisté.

séquence les satisfactions physiques qu'elle est impuissante à lui donner ; Mme de Pompadour, qui vit d'anxiété dans l'incessante terreur de voir s'élever une rivale et que hante le cuisant souvenir de sa lutte récente avec Mme de Coislin ; Mme de Pompadour imagine que la religion consacrera sa situation et la raffermira. Dès le début, elle s'est efforcée de s'entourer des apparences ; à l'encontre des demoiselles de Nesle qui narguaient la Reine et la faisaient narguer par le Roi, elle a pris des attitudes de déférence auxquelles s'est conformé Louis XV, et la place, qu'elle vient d'obtenir, de dame d'honneur de la Reine, l'a récompensée de son respect. En même temps elle a conquis la Cour ; presque toutes les dames, et les plus hautes de la plus haute noblesse, se flattent d'appartenir à ses entours ; toutes lui présentent leurs filles comme à la Reine ; toutes attendent de son crédit les charges, les titres et les pensions. Et ce n'est pas assez. Mme de Pompadour, qui n'a plus le Roi, veut la royauté. Il faut que, par ses créatures, elle domine dans le Conseil ; qu'elle tienne l'armée, les finances, le Parlement, et, pour être sûre de garder sa place souveraine, pour écarter les compétitions dont les continuelles menaces la torturent et la brisent, elle compte sur le concours des confesseurs qui pourront mettre un frein à la fantaisie changeante du Roi. Ce concours lui manque. Le père Pérusseau, puis le père Desmarets son successeur, se conforment au mot d'ordre que leur dicte leur général : tant que la Maîtresse n'aura pas quitté la Cour, refuser les sacrements au Roi. C'est alors que Mme de Pompadour, guidée par Choiseul, qui, depuis l'ambassade de Rome, connaît les secrets de la Cour pontificale, en appelle à l'autorité du Pape et fait entamer des négociations dont les instructions ont été rédigées par Choiseul (1). Lorsqu'il mène cette

(1) J'ai dit à l'avant-propos que Jules Flammermont avait formé le projet, comme suite aux vingt lettres composant les *Mémoires* inédits de



affaire, qui d'ailleurs ne réussira pas, Choiseul s'est attaché sans réserve à la fortune de sa protectrice, qui sent en lui l'homme par la main duquel elle gouvernera la France et réalisera le rêve d'être « premier ministre ». Et Choiseul ne tarde pas à recueillir les bénéfices de sa collaboration. Il est revenu de Vienne pour prendre, en décembre 1758, l'administration du département des Affaires étrangères et, coup sur coup, il obtient, un an plus tard, la lieutenance générale; six mois après, le gouvernement de la Touraine et presque en même temps, à trente-deux jours d'intervalle, la Surintendance générale des postes qui lui livre le secret des lettres. Une telle poussée de faveurs annonce celles qui vont suivre : la prise de possession de l'administration du département de la Guerre, puis du département de la Marine; enfin l'obtention de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, charge qui rapporte plus de cent mille livres à elle seule. Et tout cela sans compter les honneurs tels que la Toison d'or, les offices tels que le grand bailliage d'Haguenau, représentera sept à huit cent mille livres de revenus. Or, à ce moment où tant d'honneurs et de profits vont se trouver réunis sur sa tête, Choiseul n'a pas quarante ans, et son crédit, dont on ne peut prévoir le terme et qui, né d'hier, a si vite grandi, met en défiance la plupart des gens de Cour contre lui. Bientôt l'inquiétude des rivaux les change en ennemis.

Et c'est naturellement dans le parti hostile à Mme de Pompadour que se forment d'abord les intrigues contre

Choiseul, de grouper tout ce qui pourrait constituer, en l'état actuel des connaissances, un recueil complet des œuvres du célèbre ministre. Il avait donc, d'accord avec Étienne Charavay, placé sitôt après la vingtième lettre les instructions écrites par Choiseul en vue des négociations de Mme de Pompadour avec le Pape. Ces négociations concernent Mme de Pompadour et le Roi bien plus que Choiseul, et, d'après le plan que je me suis tracé, je n'ai pas pensé qu'elles dussent rester confondues avec le récit direct de la vie de Choiseul, puisqu'elles n'ont aucun titre pour en faire partie. Je les ai donc rejetées à l'Appendice. (Voir pièce justificative n° V, p. 376.)



Choiseul. Ce parti, celui des Jésuites, se groupait autour du Dauphin, dont il escomptait le prochain avènement et qui, bien qu'instruit et non dénué de tout esprit, se laissait circonvenir. Les Jésuites avaient glissé leurs créatures dans toutes les places à leur disposition, notamment le duc de La Vauguyon, dont ils avaient fait la fortune et qui dirigeait, sous leur inspiration, l'éducation des Enfants de France (1). Très jaloux de son crédit sur le Dauphin, de son autorité sur les princes, le duc de La Vauguyon travaillait par les moyens les plus équivoques à rester en place, et ses procédés de basse intrigue, son esprit jésuitique et ses manières de faux dévot le rendaient peu sympathique. Plus tard Louis XVI, en souvenir de la funeste éducation qu'il aura reçue sous la direction du duc (1), ne parlera de lui qu'avec mépris. Le duc de La Vauguyon, d'ailleurs, si l'on en croit les contemporains, était non seulement perfide et méchant; mais ne conformant pas ses mœurs aux apparences sous lesquelles il abritait ses vices, il trafiqua des places qui pouvaient s'obtenir par son entremise, et spécialement celles dont il provoqua et pressa la création pour l'état de maison des princes. Il faisait cause commune avec Mme de Marsan, une Rohan-Soubise, gouvernante des enfants de France et qui, donnant dans la dévotion à la suite d'un malheureux amour, occupait, grâce à sa charge, grâce à son rang dont elle était plus qu'orgueilleuse, grâce encore à la tenue de ses mœurs, une situation prépondérante dans le parti des Jésuites à la Cour. Politiquement Mme de Marsan et son séide La Vauguyon étaient hostiles aux Choi-

(1) Antoine-Paul-Jacques de Quélen, duc de La Vauguyon, menin du Dauphin, était lieutenant général lorsqu'en 1758 il fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne, qui venait d'atteindre sept ans Mais le duc de Bourgogne ne devait pas dépasser sa dixième année, et M. de la Vauguyon fut chargé de l'éducation des trois autres fils du Dauphin, le duc de Berry, le comte de Provence et le comte d'Artois.

seul; mais l'inimitié s'aggravera singulièrement lorsqu'en 1762 le duc de Choiseul deviendra colonel-général des Suisses et Grisons, à l'exclusion du maréchal de Soubise, pour lequel Mme de Marsan avait sollicité la place. Les fureurs de Mme de Marsan et l'envie haineuse du duc de La Vauguyon ne s'atténueront même pas huit années plus tard avec la disgrâce de Choiseul, et l'on verra les deux complices s'associer au duc d'Aiguillon pour faire retirer à Choiseul exilé la place qu'il croyait avoir reçue à titre irrévocable.

En attendant cet avenir lointain, Choiseul est désigné par sa grandeur naissante à leur inimitié. Ce n'est pas que Choiseul fût un adversaire acharné pour les Jésuites, vis-à-vis desquels il avait de tout temps affecté l'air léger de ses indifférences; s'il prit parti contre eux, ce fut après que le Parlement de Paris eut commencé des poursuites; mais à Rome, lors de son ambassade, il avait eu l'occasion de les voir à l'œuvre, d'étudier leur organisation, d'approfondir leur politique et de pénétrer leurs secrets desseins. Se sentant mis en suspicion, les Jésuites à leur tour mirent en surveillance Choiseul, le firent espionner et, lorsqu'il fut désigné pour l'ambassade de Vienne, alors considérée comme le chemin du ministère, ils essayèrent d'arrêter sa fortune en élevant des doutes sur sa religion. Choiseul, trop changeant pour garder de longues rancunes et surtout trop confiant dans sa destinée pour s'alarmer facilement, avait dédaigné les Jésuites et les bruits insidieux qu'ils répandaient. Il les laissait proclamer que son avénement au ministère était la perte de la religion; mais il ne pouvait s'affranchir des liens politiques et des attaches intimes qu'il avait avec Mme de Pompadour et qui le désignaient aux sournoises embûches dressées par le parti soucieux d'atteindre en sa personne la Favorite. Bientôt aux sourdes menées succédèrent les manœuvres effectives. Choiseul nous en a laissé le récit suivant :

LETTRE XXI (1)

Origine de l'inimitié de M. de la Vauguyon contre Choiseul (1760). — Un mémoire sur les affaires politiques. — Fâcheuse opinion de Choiseul sur ce mémoire. — Conséquences de cette opinion. — Bouderie du Roi provoquée par une intrigue contre Choiseul. — Choiseul accusé d'avoir irrévérencieusement parlé du Roi. — Menées du Dauphin et de M. de la Vauguyon. — Choiseul se disculpe. — Le Dauphin blâmé par le Roi.

Au commencement de l'année 1760, Mme de Pompadour me parla d'un mémoire qu'on lui avait donné sur la politique, lequel présentait des idées pour parvenir à la paix; elle m'invita à lire ce mémoire, en me priant de lui en dire mon avis. Je l'emportai chez moi et le lus avec l'attention que demandait la sérieuse recommandation qui m'avait été faite.

(1) Cette lettre a été publiée par Soulavie dans les *Mémoires* dits de Chanteloup (t. I, p. 78) sous ce titre : « Anecdote particulière à la Cour de Louis XV ». Elle se trouve copiée dans le recueil des *Manuscrits de M. de Choiseul* sous une autre rubrique « Anecdote relative aux Jésuites », et la notice, dont l'a fait précéder l'auteur du recueil, est assez intéressante pour mériter d'être reproduite ici :

« Cette anecdote est singulière et fait connaître plusieurs personnages dont cependant on voit que l'intrigue a su se cacher et parvenir à n'être pas découverte. On ne conçoit pas ce qui aurait pu rendre M. de la Vauguyon assez osé pour prendre le nom de d'Amécour (*sic*), si celui-ci n'y avait donné occasion. On peut penser que M. d'Amécour, causant avec M. de Choiseuil (*sic*), le ministre se sera expliqué sur les Jésuites avec l'indifférence qu'il avait sur leur affaire. M. d'Amécour aura rapporté les propos à M. de la Vauguyon qui les aura entendus et leur aura donné de la consistance.

« Ce M. d'Amécour a toujours eu des raisons multiples à la Cour et souvent opposées, comme il arrive à presque tous les gens de robe, subalternes par état et croyant que ce même état leur donne tout droit de parvenir et leur tient lieu de talent. M. d'Amécour était lié avec M. Bertin, contrôleur



Sans me laisser aller à la prévention que l'on acquiert par l'expérience sur les mémoires politiques faits par ceux qui gouvernent dans leur chambre les cabinets de l'Europe et qui, sans connaissance des positions, des antécédents des hommes et des choses, suivent avec complaisance le

général, et agissait pour le remplacer. Maintenant il contredit autant qu'il peut M. de Miroménil, qui l'a nommé rapporteur de la Cour. Il a quelque esprit, peu de principes, une forte envie d'être quelque chose et sa liaison avec la maréchale d'Estrées, dont il est depuis assez longtemps l'amant pour qu'on les ait cru mariés, lui a donné un vernis d'homme du monde que tous ses confrères n'ont pas.

« M. de la Vauguyon a été un des plus méchants hommes qui aient existé. J'ai ouï dire que, dans sa jeunesse, il était aimable. Dans les derniers temps il affectait une grande dévotion et encore plus de zèle. Il protégeait les Jésuites que le ministère semblait poursuivre et il était avec Mme de Marsan, aussi zélée, mais vraie, noble et généreuse, le centre de toutes les intrigues de ce parti. M. le Dauphin en était regardé comme l'appui et c'est ce qui en partie a fondé l'opinion que les Jésuites avaient été les instigateurs de Damiens. Il est vrai que ce procès n'a pas été suivi et éclairci comme il devait être et j'ai entendu dire à feu M. le prince de Conty et à M. le duc d'Orléans qu'on avait évidemment voulu interrompre et couper le fil des interrogations et des découvertes.

« Un fait qui me paraît certain, c'est qu'un homme a été mis à la Bastille peu de temps après l'assassinat, parce que, le jour où la nouvelle en courut à Marseille, quelqu'un ayant dit que le Roi avait été assassiné par François Damiens, cet homme dit : « Ce n'est pas par François, c'est par Robert. » Cet homme donc fut arrêté et mis à la Bastille, mais sans note, sans indication, sans rien qui annonce le motif de sa détention et sans qu'il ait été confronté avec Damiens. M. de Malesherbes l'a fait sortir. Sa tête était un peu dérangée. Il a dit seulement qu'étant en Savoie il avait entendu des jésuites et des prêtres parler de cet assassinat et de Robert Damiens comme devant le commettre et qu'il en avait averti M. Berryer, alors lieutenant de police. Peut-être celui-ci ne crut-il pas à cet avis, ou, lorsqu'il fut vérifié par l'événement, voulut-il soustraire l'auteur pour qu'on ne lui imputât pas de l'avoir négligé.

« Quoi qu'il en soit, ce fait et quelques autres rendirent les Jésuites suspects et on disait : « L'assassinat du Roi aurait mis M. le Dauphin sur « le trône. Ce prince aime les Jésuites ; donc il a été commis par eux qui « avaient intérêt de le voir roi. » M. le Dauphin savait ce qu'on disait et sentait ce qu'on pouvait dire. Ce sentiment l'embarrassait extrêmement. M. de Choiseul ne poursuivait pas les Jésuites, mais ne les favorisait pas ; M. le Dauphin lui en parla un jour. Après lui avoir répondu avec assez de légèreté, le ministre ajouta : « Au surplus, après ce qu'on dit de leurs



délire de leur imagination, je trouvai le mémoire qui m'avait été remis absolument dénué de sens commun et des connaissances politiques les plus triviales. Je rendis ce mémoire au bout de quelques jours à Mme de Pompadour et, sans lui demander de qui elle le tenait, je lui en dis franchement mon avis et lui conseillai, si elle s'intéressait à l'auteur, de l'exhorter à ne point perdre son temps au travail de la politique, sur laquelle il ne me paraissait pas avoir des notions bien justes, ni même des dispositions à en acquérir. Je ne gardai point de copie de ce mémoire, qui réellement était absurde. J'en ai été bien fâché depuis; car mon jugement sur cet ouvrage a été l'origine de ma brouillerie avec M. de la Vauguyon.

Je ne connaissais pas M. de la Vauguyon avant que d'être ministre du Roi; j'étais en ambassade quand il fut nommé gouverneur des Enfants de France et, avant mes ambassades, je n'eus ni occasion ni désir de faire connaissance avec lui. Peu de temps après mon établissement à Versailles, M. de la Vauguyon vint chez moi, le matin; il me dit beaucoup de flagorneries. J'imaginai qu'il employait ce ton vis-à-vis de moi pour me juger et comme un moyen d'entrer en conversation sur des objets politiques; car il me parla ensuite beaucoup et fort mal de la

principes et de leur doctrine, je ne conseillerais pas à M. le Dauphin de les protéger vis-à-vis de son père. » M. le Dauphin a suivi cet avis, mais il n'a pas pardonné à M. de Choiseul. Au Conseil, il n'a jamais osé opiner en faveur des Jésuites, mais aussi il a toujours conservé une haine profonde contre le ministre qui avait osé les réduire au silence.

« Quant à Louis XV, il est bien difficile de deviner ce qu'il voulait. Au fond il ne haïssait pas les Jésuites. Peut-être les craignait-il et souvent ce sentiment de crainte lui a fait soupçonner des goûts et des envies de protéger qui ne tenaient qu'à sa faiblesse. Il disait à Mme de Pompadour : « Je suis un homme inexprimable » et il avait raison, tous les gens faibles et bornés le sont presque toujours.

« La lettre du jésuite, qui est à la suite de ce récit, y tient à ce que je crois. M. de Choiseul a écrit cette anecdote pendant son exil à Chanteloup. » Voir à l'appendice, pièce justificative n° II, p. 373, la lettre du jésuite ci-dessus annoncée.



situation des affaires du royaume. Quoique je dise assez volontiers mon opinion sur les objets et sur les personnes dont on me parle, je me tins dans une réserve qui était naturelle vis-à-vis du gouverneur des Enfants de France, que l'on ne connait pas et qui ne peut venir chez un ministre qui débute à la Cour, lorsqu'il n'a point d'affaires directes à lui, que pour le juger ou pour intriguer.

M. de la Vauguyon comprit, à ma réserve, qu'il serait au moins inutile de me confier ses projets d'entrer dans le ministère, et d'avoir la place de chef du conseil des finances de son beau-père, le duc de Béthune; il sentit qu'il lui serait plus facile de travailler sur cet objet vis-à-vis de Mme de Pompadour; il allait assez souvent chez elle, et c'était de lui le mémoire politique qu'elle m'avait donné à examiner. Je ne me doutais en aucune façon ni des prétentions de M. de la Vauguyon, ni qu'il fût l'auteur de ce mémoire, que je croyais qui venait d'une main subalterne et indifférente. Mme de Pompadour, sans m'en prévenir et avec une confiance de bonhomie, mais très imprudente, rendit à M. de la Vauguyon le jugement que j'avais porté sur son mémoire et sur sa politique; elle lui dévoila par là le peu de fonds qu'il avait à faire sur mon opinion relativement à ses talents pour le ministère. Plus on est incapable d'un emploi auquel on prétend, plus on est offensé contre celui qui juge vos vues d'ambition absurdes. M. de la Vauguyon, sans exhaler sa haine, me jura, au fond de son cœur, toute celle que la bonne opinion qu'il avait de lui-même et ses espérances trompées pouvaient enfanter. Je n'ai appris, par Mme de Pompadour, la tracasserie que je viens de dire, qu'après l'aventure du mémoire que je vais écrire. Je ne m'aperçus pas que M. de la Vauguyon ne venait plus chez moi et qu'il évitait de me parler quand par hasard il me rencontrait.

Au mois de juin de cette même année, étant à Saint-



Hubert, je vis par hasard M. le Dauphin remettre au Roi un papier, dans sa garde-robe, après le Conseil. Le soir, je trouvai que le Roi avait l'air embarrassé ; le lendemain, je fis attention que cet air embarrassé continuait et je crus remarquer que le Roi ne me traitait pas avec la même aisance qu'il avait coutume d'avoir avec moi. Nous revînmes à Versailles ; Mme de Pompadour me parut triste, réservée ; je combinais, pour la première fois de ma vie, les mines d'elle et du Roi et, sans penser que je pusse être de quelque chose dans ce qui occasionnait du trouble entre ces deux personnages, j'eus la curiosité et même de l'intérêt à connaître le motif de leur tristesse.

Je m'adressai à Mme de Pompadour et lui demandai de me confier le motif des nuages que j'apercevais sur le visage du Roi et sur le sien. Elle chercha à esquiver de me répondre ; je la pressai un peu, je lui marquai de l'intérêt. Elle me rassura sur ce que je craignais qu'il n'y eût quelque brouillerie sérieuse entre elle et le Roi ; je pris le parti, voyant qu'elle ne voulait rien dire, d'attendre un autre moment pour satisfaire ma curiosité. Ce moment arriva le lendemain. Je pressai plus vivement Mme de Pompadour, qui s'échappa à me dire qu'elle espérait que ce qui fâchait le Roi n'était pas vrai. Je tirai tout de suite la conséquence qu'il y avait quelque chose de vrai ou de faux qui fâchait le Roi. Mes instances devinrent plus fortes pour savoir ce que c'était. Quel fut mon étonnement quand Mme de Pompadour me demanda si je n'avais rien à me reprocher vis-à-vis du Roi. Alors je ne pus pas douter que j'étais l'objet des sentiments dont je cherchais à m'instruire ; ma curiosité augmenta en proportion de mon intérêt. Mme de Pompadour m'avoua que le Roi croyait avoir à se plaindre de moi ; elle me dit tout de suite qu'elle n'avait pas la liberté de me dire le sujet de plainte du Roi.

Je n'épargnai pas à Mme de Pompadour les reproches



que je lui devais, d'avoir eu pendant trois jours la connaissance d'un fait qui devait m'intéresser autant, sans avoir obtenu la permission de m'en parler; elle s'en excusa sur la parole que le Roi lui avait fait donner de ne m'en point parler; tout ce qu'elle pouvait me dire de sa part était de m'examiner si je n'avais pas fait quelque chose qui dût déplaire au Roi sensiblement. Je m'écriai que je n'avais pas besoin de faire un examen et que j'étais sûr de n'avoir pas eu une pensée relative au service du Roi que je ne puisse lui dire. Elle me conjura de prendre quelque temps encore pour me rappeler ce que j'avais fait depuis que j'étais ministre, de venir lui dire ce dont je me serais souvenu; que, si je devinais le motif de la colère du Roi, elle avait la liberté d'en convenir; que, si je ne le devinais pas, elle lui demanderait la permission de me dévoiler tout ce mystère et qu'elle espérait l'obtenir. Ma fierté était sensiblement révoltée de cet examen de conscience; je le marquai sans ménagement à Mme de Pompadour. Sa douceur triompha de ma vivacité, et la curiosité de voir où devait aboutir cette aventure me détermina à acquiescer à la forme inquisitoriale que l'on m'imposait.

Je n'avais point d'examen à faire; j'étais certain de n'avoir pas eu la pensée de manquer; cependant je cherchai à me rappeler si, par légèreté, je n'avais pas fait ou dit quelque chose que l'on aurait envenimé auprès du Roi et qui aurait occasionné ce moment d'humeur de sa part.

J'étais fort novice en examen de conscience, et je dirai, en passant, que cet examen est ce qui m'a le plus révolté dans cette tracasserie odieuse. Cependant je m'examinai avec scrupule et, relativement au Roi et à son service, je ne trouvai que des misères que je ne lui avais pas dites : l'une, d'avoir fait expédier une gratification à un ministre dans une Cour étrangère avant que d'en avoir pris le bon du Roi; la feuille était dans mon portefeuille pour mon

premier travail ; la gratification m'avait paru pressée, parce que je tâchais de faire toujours donner au Roi à propos ; et cette négligence d'avoir retardé la demande au Roi ne pouvait être le motif de son courroux, ou ce courroux aurait été ridicule.

Je me rappelai aussi que j'avais écrit à M. de la Galaisière (1) une lettre assez vive sur quelques sottises qu'il avait faites ; je le traitais, dans ma lettre, légèrement, et, en me rappelant, je craignais de n'avoir pas plus ménagé le roi de Pologne que son chancelier. Je supposai que, par la Reine, il s'était plaint au Roi, et je ne doutai pas que cette lettre ne fût le sujet de la déplaisance du Roi.

Je retournai chez Mme de Pompadour le lendemain matin ; je lui dis le résultat de mon examen. Elle m'assura que j'étais fort éloigné de deviner la faute que l'on m'imputait ; mais qu'elle obtiendrait, comme elle me l'avait promis, la permission de me le dire dans la journée. Je la priai avec instance de n'y point manquer et qu'en attendant j'allais m'arranger pour que, quel que fût le motif qui avait occasionné mon examen de conscience, je ne fusse plus exposé à en faire un nouveau effectivement.

(1) Lorsqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1738, Louis XV obtint la cession de la Lorraine à la France et qu'il plaça à la cour de Nancy son beau-père, Stanislas Leczinski, à titre de prête-nom, il lui imposa comme intendant de la province et comme chancelier un conseiller d'État, le marquis Antoine-Martin de Chaumont de la Galaisière. C'est cet intendant-chancelier qui levait les milices et les impôts, et le marquis de la Galaisière, homme d'intelligence et de travail, mais impérieux et despotique, mena durement le pays, qu'il accabla de corvées et dont il préleva tous les revenus. Le fils de cet énergique administrateur, Antoine de la Galaisière, était un aimable compagnon de plaisir, passant pour s'occuper plus des jolies femmes que des services du roi. Maître des requêtes, il avait été nommé à l'intendance de Montauban, avant d'être nommé, en 1758, à celle de Lorraine, qu'il occupa jusqu'en 1777. Il devint, en 1782, conseiller d'État comme son père.



Je fus chez moi préparer un travail avec le Roi ; j'ajoutai aux feuilles de détail que j'avais à lui faire signer un petit mémoire sur les affaires politiques qui finissait par ma démission. A peine avais-je arrangé mon portefeuille et toutes mes affaires pour m'en aller de Versailles le lendemain que Mme de Pompadour arriva chez moi avec M. Berryer. Elle me dit que le Roi lui avait permis de me montrer le mémoire que M. le Dauphin lui avait remis à Saint-Hubert ; que M. le Dauphin lui avait dit, en le lui remettant, que ce mémoire lui avait été donné en passant dans la salle des gardes, avec une lettre signée Lefebvre d'Amécourt (1), conseiller au Parlement ; qu'il avait répondu à ce M. d'Amécourt, qui logeait rue du Bac au coin de la rue de l'Université, par un pot de chambre (2), et qu'il lui avait mandé que tout ce qu'il pouvait faire était de remettre son mémoire au Roi.

Je marquai d'abord mon étonnement de ce que M. le Dauphin recevait une lettre et un mémoire en passant dans la salle des gardes ; de ce qu'il répondait à cette lettre d'un conseiller au Parlement par un pot de chambre et de ce qu'il avait si bien retenu l'adresse de ce conseiller. « Quoique tout cela me paraisse », ajoutai-je, « au moins ridicule, il est juste que je lise le mémoire. »

Je lus le mémoire, dont j'ai conservé l'original et que j'ai appris depuis être de la main d'un père Quillebeuf, jésuite, préfet de M. de Saint-Mégrin, fils de M. de la Vauguyon. Le mémoire est transcrit ici mot pour mot :

(1) Frère de l'abbé Lefebvre de Mégrigny et de Lefebvre de Chailly. Ceux-ci furent de la société intime de Dufort de Cheverny, qui parle d'eux fréquemment dans ses *Mémoires*. Lefebvre d'Amécourt, siégeant à la troisième chambre des enquêtes, était conseiller au Parlement depuis 1740. Il habitait non rue du Bac, au coin de la rue de l'Université, mais rue de l'Université, au coin de la rue du Bac. Je relève ce détail pour montrer que les inexactitudes de Choiseul se réduisent le plus souvent à des nuances.

(2) Voiture de louage qui desservait les environs de Paris et qui, par conséquent, était très employée entre Paris et Versailles.



« Au mois de décembre dernier, M. le duc de Choiseul marqua le plus grand désir de causer avec M. d'Amécourt et lui indiqua une conférence à Versailles, sans lui en annoncer l'objet. Il fut question de finance et singulièrement des dispositions du Parlement sur les affaires de religion. Le magistrat ne put dissimuler au ministre que le Parlement était très disposé à prendre feu sur ces matières, et d'après l'esprit qui y régnait depuis longtemps et plus encore d'après l'impression que M. le prince de Conti et M. le cardinal de Bernis y avaient successivement jetée.

« Le ministre représenta les Jésuites comme les auteurs des troubles passés et comme entretenant encore le feu qui n'était pas véritablement éteint, et parut étonné de ce que, dans une compagnie où ils ont peu d'amis, on n'avait pas encore été tenté d'aller à la source du mal. Il assura qu'ils étaient perdus dans l'esprit du Roi et que toutes les vues du Gouvernement étaient d'anéantir une Société dont on avait connu trop tard le danger ; que ce serait entrer dans les vues du Roi trop indécis pour prendre un parti, mais qui se trouverait fort à l'aise lorsque son Parlement, éclairé sur tout le mal qu'avait fait la Société et effrayé sur celui qu'elle pouvait faire encore, en détruirait le fondement.

« Le ministre convint cependant qu'un objet si important demandait bien des réflexions ; qu'il fallait avant tout s'assurer de ceux qui sont accrédités dans le Parlement et observer le plus grand mystère vis-à-vis de ceux qui n'y font que nombre. De retour à Paris, le magistrat conféra, avec quelques-uns de ses confrères, sur ce qu'il avait entendu ; il lui fut aisé de juger qu'il n'était pas le seul auquel le ministre eût donné marque de confiance ; ils étaient instruits des vues prétendues du Gouvernement : il ne fut question dès lors que d'établir entre eux des conférences secrètes.



« *Les premières furent employées à tracer un plan. Les uns voulaient se borner à ôter aux Jésuites leurs collèges ; les autres regardaient ce remède comme insuffisant. Le ministre, auquel on s'adressa, fixa les doutes et donna lui-même le plan. Son avis fut qu'il fallait attaquer les Jésuites par leur doctrine et les abus qui régnaient dans leur éducation ; présenter surtout l'institut de leur Société comme dangereux par sa constitution et intolérable dans un gouvernement éclairé, et ne négliger enfin aucun des faits qui leur ont été imputés ; prier M. le premier président de porter au Roi une copie en forme du récit fait aux Chambres assemblées ; le supplier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour la destruction totale d'une Société aussi pernicieuse, et cependant, provisoirement, faire défenses aux Jésuites de plus recevoir à l'avenir de novices, leur ordonner de fermer leurs collèges et attribuer aux universités les biens qui leur sont affectés.*

« *Le plan du ministre fut goûté. Quelques-uns de ceux qui étaient chargés de l'exécuter demandèrent s'il n'était pas possible d'avoir des extraits en forme du procès de Portugal* (1). *On les leur a fait espérer pendant quelque*

(1) Maîtres, au nom du roi d'Espagne, d'un immense empire dans le Paraguay et l'Uruguay, les Jésuites avaient refusé de se conformer au traité qui livrait au Portugal une partie de cet empire en échange de la colonie de Sacramento, située sur le rio de la Plata, presque vis-à-vis Buenos-Ayres. Le ministre portugais Pombal, qui s'efforçait d'abaisser la puissance temporelle du clergé, avait profité de la résistance des Jésuites aux colonies pour attaquer l'ordre en Portugal. Une conjuration, à la tête de laquelle s'était trouvé un ambitieux, le duc d'Alveiro, et qui avait failli coûter la vie au roi Joseph I[er], lui servit de prétexte. Pombal présenta les Jésuites comme les théoriciens du régicide, leurs casuistes comme de véritables complices, et, s'armant de la terreur du Roi pour arracher des édits et des condamnations, il avait, du mois de septembre au mois d'octobre 1759, fait embarquer les deux cent cinquante-cinq Pères qui disposaient d'une partie des consciences et par là même d'un pouvoir considérable dans le pays. En même temps il travaillait à faire chasser les Jésuites des autres cours catholiques d'Europe. L'esprit de proscription, s'étendant jusqu'à la

temps et enfin on leur a répondu qu'il ne fallait pas y compter, dans la crainte que l'abbé de la Ville (1) *n'y mit obstacle.*

« *M. l'abbé de Chauvelin* (2) *fut chargé directement de déférer les congrégations et on lui recommanda de déférer le même jour les convulsions, afin de masquer son projet dont les congrégations n'étaient que le préliminaire.*

« *Dans ce temps à peu près, le Roi, instruit de ce qui se passait, appela, au sortir du conseil, MM. de Choiseul, Berryer et Bertin, et leur demanda s'ils n'étaient pas instruits des vues de quelques membres du Parlement contre les Jésuites. On ignore quelle fut la réponse des ministres ; on sait seulement que la question fit impression sur M. de Choiseul. Il en fit part à ceux avec qui il était en relation et leur imputa ou indiscrétion ou mauvaise foi. Il les rassura cependant et leur peignit le Roi comme un prince faible qui n'avait que des volontés étrangères et suggérées, dont les premiers mouvements seraient d'une colère momentanée et peu dangereuse et qui finirait certainement par rire de la rumeur que la perte des Jésuites jetterait parmi les dévots; qu'à l'égard de M. le Dauphin, c'était un prince d'un caractère polonais, qui d'abord monterait aux nues et qui bientôt retomberait dans la poussière.*

cour de Rome, devait aboutir, l'avant-dernière année du pontificat de Clément XIV, à l'abolition de l'ordre.

(1) L'abbé de la Ville, qui avait quitté la place de premier commis des Affaires étrangères en 1751, l'avait reprise en décembre 1754. (Voir plus haut, p. 95). C'est ainsi qu'il se trouvait en situation de s'opposer à la communication dont parle le *mémoire*. Ancien affilié des Jésuites, l'abbé de la Ville leur était favorable.

(2) Henri-Philippe de Chauvelin, chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement depuis 1738 et janséniste. Ardent ennemi des Jésuites, au procès desquels il fut nommé rapporteur en 1761, il fut pour eux un sérieux adversaire dans la lutte qui se termina par leur expulsion, le 6 août 1762. Par ses opinions comme par son esprit, il était entré dans l'intimité de Choiseul, qui le ménageait.



« *Le jour où le projet devait se réaliser fut indiqué au* 16 *avril. Différentes réflexions faites par le ministre en ont suspendu l'exécution et enfin elle a été remise irrévocablement au premier jour de juillet. Cette première opération doit être suivie de l'affaire du formulaire, dont l'objet est de rappeler la paix de Clément IX* (1).

« *Depuis quelque temps les conférences avec le ministre ont été beaucoup plus rares ; il a cru nécessaire d'observer plus de mystère, mais on lui a toujours rendu un compte exact.*

« L'Histoire des Jésuites *a été composée d'après ses ordres ; elle est imprimée et on n'attend, pour la répandre dans le public, que le moment qui sera indiqué. L'auteur est M. l'abbé Boucher, janséniste connu. M. Pinot, avocat, qui ne l'est pas moins, a été chargé de la traduction des* Lettres de Portugal *relatives à l'affaire des Jésuites.*

« *M. Le Page, bailli du Temple, initié depuis longtemps dans les mystères du Parlement et homme de confiance de M. le prince de Conti, travaille de son côté, revoit les ouvrages de son confrère Pinot et entretient les liaisons nécessaires avec le Parlement de Rouen.* »

(1) Le pape Innocent X avait condamné cinq propositions relatives au libre arbire, à la grâce, et produites en 1640 dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansenius. La condamnation pontificale n'ayant eu pour résultat que d'exapérer les partisans de Jansenius et de séparer le clergé, le successeur d'Innocent X, Alexandre VII, dans l'espoir de mettre fin à la division des esprits, à l'incertitude des consciences, avait accepté l'idée d'un *formulaire* soumis à l'assemblée du clergé de 1661 et qui, contraire aux cinq propsitions jansénistes, devait être accepté par tous les religieux, religieuse, docteurs et instituteurs de l'Église sous peine des voies canoniques. Les religieuses de Port-Royal et quatre évêques refusèrent de souscrire à ce formulaire, et leur résistance, suivie d'une soumission qui fut alors taxée d'apparente, aurait provoqué de nouvelles discussions si le pape Clément IX n'eût, par un bref du 19 janvier 1669, clos le débat en déclarant la soumission formelle et valable. Ce bref, destiné à rendre la paix à l'Église, n'empêcha pas le retour des troubles religieux. (Voir plus haut, p. 107 et suiv.).



Après la lecture du mémoire, je dis à Mme de Pompadour et à M. Berryer que je ne revenais pas d'étonnement de l'impudence des mensonges que je venais de lire dans ce mémoire; que, quant à ce qui me regardait, il n'y avait pas un mot qui fût vrai; que je n'avais pas même donné prétexte à la vraisemblance, mais que, dans un temps opportun, je saurais éclairer le fait du mémoire; que, dans ce moment-ci, mon premier intérêt était de quitter le ministère du Roi, parce que je ne pouvais pas servir un prince qui avait assez peu de confiance en moi et en mon attachement pour lui pour avoir cru, sans m'en parler, une calomnie sur mon compte, donnée dans une salle des Gardes, en passant, par un inconnu, à M. le Dauphin. Cette marche seule devait dénoter la bêtise et la fausseté de toute cette intrigue. Au reste, la lecture de ce mémoire ne faisait que me confirmer dans la résolution que j'avais prise de donner, dès le jour même, ma démission au Roi, et que j'allais lui écrire pour lui demander à travailler. Mme de Pompadour et M. Berryer firent de vains efforts pour me détourner de ce projet. J'écrivis devant eux la lettre et l'envoyai au Roi. Je leur déclarai de plus que, dès que le Roi aurait accepté ma démission, je dénoncerais au Parlement, les chambres assemblées, le mémoire; que M. d'Amécourt paraîtrait aux chambres ainsi que moi; qu'alors la vérité serait recherchée et connue sur le fait du mémoire. Inutilement M. Berryer tenta-t-il de me faire entrevoir des inconvénients à mon projet; son éloquence n'était pas persuasive et ne pouvait, dans ce moment, faire impression, ni à mon cœur aigri, ni à mon esprit irrité.

On vint m'avertir que le Roi m'attendait, à une demi-heure de là, pour le travail. Mme de Pompadour s'en alla avec son acolyte pour prévenir le Roi et lui rendre compte de ma conversation, et moi, après avoir mis dans mon portefeuille le mémoire qu'elle m'avait laissé, je me rendis

chez le Roi à l'heure marquée pour mon travail, dans la sincère persuasion que ce serait la dernière fois de ma vie que j'aurais l'honneur de travailler avec Sa Majesté. Je me doutai, en entrant dans le cabinet du Roi, qu'il était prévenu par Mme de Pompadour de ce que je venais de lui dire ; je composai mon maintien afin qu'il n'aperçût aucune altération, quoique j'en eusse infiniment dans l'âme. Je proposai au Roi d'expédier quelques détails relatifs au Parlement. Je lui lus le petit mémoire politique que j'avais fait, ce même jour, sur la situation de ses affaires ; après quoi je tirai le mémoire remis par M. le Dauphin et lui dis qu'il imaginait bien que j'aurais l'honneur de lui parler de cette pièce qui était une noire infamie par rapport à moi depuis le commencement jusqu'à la fin ; que jamais je n'avais songé au projet que contenait ce mémoire, ni tenu les propos que l'on m'imputait ; j'ajoutai que je ne pouvais pas me flatter, vu la méfiance que le Roi m'avait marquée dans cette occasion, qu'il ajoutât foi aux assurances que je lui donnais ; que ce mémoire était le résultat d'une intrigue contre son ministre. Je priai même le Roi de ne m'en pas croire sur parole, mais de me permettre de constater authentiquement la vérité, et si authentiquement que je fusse confondu si j'avais donné le plus léger prétexte à tout ce qui se trouvait dans ce mémoire, ou que les calomniateurs, auteurs de ce mémoire, et leurs fauteurs et partisans fussent punis, comme ils le méritaient, si l'accusation de fausseté que je portais contre eux était juste.

Le Roi m'avait laissé dire sans m'interrompre jusque-là ; il avait les mains sur les yeux et me paraissait affecté. Il me dit qu'il était inutile que je voulusse vérifier, qu'il m'en croyait. Je pris la liberté de lui répondre que sa confiance dans ce que je lui disais était trop tardive pour mon honneur ; qu'il suffisait qu'il eût été un instant en doute, et il y avait été plusieurs jours, pour qu'il fût

nécessaire que l'éclaircissement de la vérité fût constaté sans retour et sans nuage. Je continuai tout de suite en disant à Sa Majesté que, comme il n'était pas juste que son ministre en fonctions fût compromis dans les formes juridiques que j'allais prendre pour constater la vérité des faits, je suppliais le Roi de vouloir bien accepter ma démission. Je parlai tout de suite de la situation où j'avais pris les affaires, de celle où je les remettais. Je lui fis remarquer que, si je n'avais pas fait de bien, du moins pouvais-je me flatter de n'avoir pas fait de mal, et j'ajoutai que je ne lui demandais d'autre grâce, pour le prix de mon zèle à son service, que celle d'approuver que je poursuivisse au Parlement l'éclaircissement de la vérité sur ce mémoire, ce qui serait dorénavant, par la liberté que je le priais de m'accorder, ma seule et véritable affaire.

Je tenais deux papiers dans la main : l'un qui contenait ma démission ; l'autre était une autorisation de porter l'affaire au Parlement, que je suppliais le Roi de bien vouloir signer, afin que, lorsque j'aurais abandonné la Cour, on ne lui persuadât pas que je lui manquais de respect en suivant par la voie du Parlement l'éclaircissement qui m'intéressait à si juste titre. Le Roi prit les deux papiers ; il les déchira et me dit, avec une bonté apparente qui m'ébranla, qu'il ne voulait pas que je le quittasse. Je le remerciai de sa bonté ; je lui marquai, avec le moins de disgrâce qu'il me fût possible, combien j'étais sensible au sentiment qu'il voulait bien me marquer. Effectivement je l'étais beaucoup plus que je ne devais l'être. Cependant je me refusais à l'espèce d'attendrissement que je me sentis ; je rappelai au Roi que j'avais accepté son ministère malgré moi ; que je lui avais représenté dans le temps la juste méfiance que je devais avoir de mes talents et la crainte que m'inspirait mon caractère incapable d'entrer dans les tracasseries et les intrigues de la



Cour; encore plus incapable de les souffrir; que celle-ci, quoique la première, était d'un ordre supérieur puisqu'elle était honorée du nom de M. le Dauphin. « Ce prince, dis-je au Roi, ne peut avoir d'autre but que celui de m'éloigner de la personne de Votre Majesté. Son but sera rempli par ma retraite, et moi, de mon côté, en confondant l'imposture avec autant d'évidence que d'authenticité, je rendrai un service au Roi en donnant une leçon à sa Cour, qui fera impression sur les intrigants et leur inspirera quelque crainte et des précautions quand ils songeront à attaquer les gens d'honneur attachés à la personne du Roi. »

J'avais grande raison, car j'étais persuadé qu'une leçon pareille, faite à propos, anéantirait pour quelque temps les intrigues; mais le Roi, soit qu'il crût devoir dans ce moment me garder pour son ministre, soit qu'il eût promis à Mme de Pompadour qu'il ferait ce qu'il pourrait pour me satisfaire en me conservant à la Cour, me répéta ce qu'il m'avait dit d'abord, y ajouta l'utilité dont il me croyait à son service dans les circonstances embarrassantes où il se trouvait; me parla assez bien des grâces qu'il m'avait faites et me demanda, par reconnaissance non pas de ses grâces, mais de l'affection qu'il m'avait montrée depuis que j'étais auprès de lui, de lui faire le sacrifice de mon projet de retraite et de celui que j'avais de porter cette tracasserie au Parlement. Il ajouta que je sentais bien qu'il ne pourrait pas souffrir que le nom de son fils fût compromis. Le Roi parlait d'une manière entrecoupée; je ne le regardais pas : il prit ma main et me dit qu'il désirait instamment que je lui fisse le sacrifice qu'il me demandait. Quand je sentis sa main, je levai les yeux sur lui et je vis les siens remplis de pleurs; je pris sa main, la mouillai de mes larmes et m'écriai qu'il pouvait disposer de moi. Nous fûmes quelque temps sans parler; après quoi je lui fis observer qu'il fallait cependant



faire quelque chose pour constater la vérité. Alors je lui proposai de permettre que je fisse assembler à Paris, chez M. Bertin, contrôleur général, M. Berryer (1), M. de Saint-Florentin, M. le premier Président et M. le Procureur général; que je me rendrais à cette assemblée, où l'on ferait venir l'abbé Chauvelin, cité dans ce mémoire, et M. d'Amécourt, que l'on supposait l'avoir envoyé à M. le Dauphin. Je demandais que le mémoire fût lu devant tous ces messieurs et que M. Berryer fût chargé expressément par le Roi d'interroger M. l'abbé Chauvelin et M. d'Amécourt sur les différents articles du mémoire. M. Berryer, chargé des interrogations, devait écrire les réponses et les apporter au Roi. Cette forme étant observée comme j'osais l'exiger, le Roi serait en état de juger du mérite du mémoire, lequel aurait déjà été jugé par les ministres et par les magistrats assemblés chez M. Bertin.

Le Roi approuva le parti que je lui proposais et me promit de donner, dès le soir, des ordres en conséquence. Je lui demandai de plus la permission d'aller me plaindre à M. le Dauphin d'avoir écouté et même favorisé des imputations aussi calomnieuses. Il me le permit, quoique je le prévinsse que peut-être M. le Dauphin se plaindrait à lui de la manière dont je lui marquerais combien j'étais ulcéré d'une pareille intrigue.

En sortant de chez le Roi, je fus chez M. le Dauphin. Il était chez la Reine, où je me rendis pour l'attendre et

(1) Nicolas-René Berryer de Ravenoville était une créature de Mme de Pompadour, dont il flatta les caprices ou les rancunes politiques avec un excès de servilisme. Bernis, dont il fut le rival, ne l'a pas ménagé dans ses *Mémoires*. Maître des requêtes, ancien intendant de Poitiers, il avait, lors de son passage à la lieutenance de police, de 1747 à 1755, provoqué des troubles par son arbitraire, mais il se ménageait les faveurs de la Marquise en lui servant d'espion. Elle le fit nommer conseiller d'État, membre du conseil des dépêches en 1757, puis ministre de la Marine en 1758. Il dirigea son ministère d'une façon désastreuse pour la marine française, ce qui ne l'empêcha de mourir en 1762 garde des sceaux. Il était hostile aux Jésuites, comme Choiseul et la Marquise.



lui demander un moment de conversation. Il descendit, un moment après, chez lui; je l'y suivis et je lui dis, quand nous fûmes seuls dans son cabinet, que le Roi m'avait permis de lui marquer mon chagrin, j'osai même ajouter mon indignation, à la lecture d'un mémoire que l'on supposait avoir été fait par un conseiller au Parlement nommé Lefebvre d'Amécourt. M. le Dauphin m'interrompit et me dit d'un air embarrassé : « Quoi, le Roi vous l'a remis ! — Oui, Monsieur, repris-je; il m'a même dit qu'il le tenait de Monsieur, et c'est ce qui occasionne l'éclaircissement que je prends la liberté de demander à Monsieur et en même temps lui montrer mon étonnement qu'il se soit laissé séduire par une intrigue aussi vile, au point d'accréditer par son nom et sa protection un tissu de mensonges contre un ministre du Roi son père. »

M. le Dauphin, embarrassé, me répondit cependant avec hauteur que c'était au Roi à vérifier les faits; que, pour lui, il n'avait point de compte à rendre. Jusque-là j'avais gardé mon sang-froid; j'avais imaginé que, plus faible encore que son père, il me demanderait pardon. Sa réponse m'échauffa; je lui répliquai qu'effectivement je ferais en sorte que les faits fussent vérifiés et que je me flattais de mettre, dans peu, au jour le plus clair le déshonneur de ceux qui étaient auteurs du mémoire.

M. le Dauphin, en colère, mais pas plus que je n'y étais, me dit à peu près, car je l'entendis mal, de ne point parler si haut. « Monsieur, lui dis-je, on peut toujours parler haut quand on présente la vérité. » Au mot de présenter il me tourna le dos et j'ajoutai : « Monsieur, vous me quittez; je dois encore vous dire que je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais que je ne serai jamais votre serviteur. » C'est ainsi que nous nous séparâmes; il ferma sur lui, avec colère, la porte du cabinet où nous étions. J'ai su que, le soir, il se plaignit au Roi, qui ne lui répondit autre chose sinon qu'il m'avait vu, cet



après-dîner, bien en colère sur ce mémoire. Il faut convenir que, dans cette circonstance, le Roi aurait pu faire une meilleure réponse à son fils.

Le lendemain, je fus à Paris; tous les personnages avertis de la part du Roi de se rendre chez M. Bertin s'y trouvèrent à l'heure marquée. Hors M. Berryer, aucun ne savait le motif de cette assemblée; je l'expliquai après que l'on eut fait entrer M. d'Amécourt et M. l'abbé Chauvelin; et, après avoir dit comment et par qui le Roi avait reçu le mémoire, j'en fis la lecture et leur montrai un ordre du Roi qui enjoignait qu'en leur présence M. Berryer interrogeât M. d'Amécourt et écrivît sa déclaration telle qu'elle est ci-dessous. Je l'ai en original de la main de M. Berryer, signée d'Amécourt.

Déclaration de M. d'Amécourt (1)

M. d'Amécourt, en présence de M. le premier Président, de M. le Procureur général, de M. l'abbé Chauvelin, de M. le comte de Saint-Florentin, de M. le Contrôleur général et de M. Berryer, déclare qu'il n'a point envoyé de mémoire, ni par lui ni par autre, à M. le Dauphin, ni à qui que ce soit pour le remettre à M. le Dauphin.

Quant à la lettre dont M. le duc de Choiseul lui a parlé comme accompagnant le mémoire (duquel mémoire lecture entière a été faite en présence de tous ces messieurs), laquelle lettre on dit être signée L. F. d'Amécourt et qu'on prétend avoir été envoyée par M. le Dauphin, par la voie d'un pot-de-chambre, à l'adresse de M. d'Amécourt, conseiller au Parlement, rue de l'Université, au coin de la rue du Bac, M. d'Amécourt déclare qu'il n'a point eu l'honneur de l'écrire à M. le Dauphin et qu'il n'en a point reçu le renvoi.

A l'égard de M. le duc de Choiseul, M. d'Amécourt l'a

(1) Du 8 juillet 1760.

vu, ne se souvient pas précisément du temps. La conversation a été fort simple et peu longue; il a été question, en plaisantant, des Jésuites, mais nullement d'aucun plan ni contre eux, ni contre leur congrégation, ni contre leurs collèges; cette conversation n'a duré qu'environ huit à dix minutes et n'a eu lieu entre eux que cette fois-là. M. d'Amécourt ajoute que, dans cette conversation, il n'a été nullement question de la personne du Roi, ni de celle de M. le Dauphin.

A l'égard du mémoire en total, M. d'Amécourt déclare qu'il n'en a connaissance ni de près ni de loin.

Il est prêt, au moment où le Roi lui indiquera, de lui en réitérer la présente déclaration, en le suppliant très respectueusement de trouver bon que cette déclaration soit précédée d'une audience de quatre minutes ou de la permission de voir M. le Dauphin à peu près le même temps de la part du Roi.

N° 1. *Il est très persuadé que M. le Dauphin, qui ne cherche que la vérité, sera le premier à déclarer au Roi qu'il a été trompé.*

N° 2. *M. d'Amécourt déclare en outre qu'il a eu connaissance d'un mémoire beaucoup plus ample, relatif aux mêmes objets, dans lequel M. le duc de Choiseul est cite avec des imputations à peu près semblables à celles contenues dans le mémoire ci-dessus dont il a été fait lecture; n'a connaissance de ce mémoire que parce qu'il lui a éte représenté par une personne dont M. d'Amécourt est prêt à déclarer le nom au Roi et à l'occasion duquel mémoire il a eu deux conversations très longues avec la personne ci-dessus, porteur d'ordres qui lui ont été représentés.*

N° 3. *A l'égard de l'écriture du mémoire dont lecture a été faite, M. d'Amécourt croit la connaître, n'oserait cependant l'imputer à qui que ce soit, est prêt seulement à déclarer au Roi ses conjectures, qui, si elles sont fondées, peuvent être vérifiées en très peu de temps.*



N° 4. M. d'Amécourt a reçu les mêmes ordres de garder le secret le plus inviolable à M. le premier Président.

N° 5. A l'égard des lettres patentes à l'effet d'obtenir une commission, M. d'Amécourt déclare qu'il en a beaucoup entendu parler, mais qu'il n'en est pas l'auteur, offre de déclarer au Roi ses conjectures sur l'auteur, n'en connaît point l'écriture, soupçonne cependant qu'elle pourrait être vérifiée, ajoute qu'il soupçonne qu'elle pourrait être une écriture de femme.

Réitère ses très humbles et très respectueuses instances auprès du Roi pour obtenir de Sa Majesté une audience de quatre minutes, après laquelle il est prêt à réitérer, devant qui Sa Majesté le jugera à propos, la présente déclaration.

M. Chauvelin a déclaré qu'il y avait plus de six ou sept ans qu'il n'avait vu M. le duc de Choiseul et qu'ils ne s'étaient ni écrit, ni communiqué sur aucune affaire ni aucun objet directement, ni indirectement.

Depuis, M. d'Amécourt a ajouté, à l'occasion de la question qui lui a été faite par M. le duc de Choiseul si, dans les deux conversations dont il vient d'être fait mention, il n'a rien dit qui pût être à la charge de M. le duc de Choiseul, au contraire a déclaré qu'il ne voyait pas que M. le duc de Choiseul fût en aucune façon impliqué dans l'imputation à lui faite dans le mémoire.

N° 6. M. d'Amécourt déclare encore que, depuis huit ou dix jours, il a été vivement pressé de faire une démarche contraire à la présente déclaration.

Signé : D'AMÉCOURT.

M. d'Amécourt avait l'air d'un homme condamné à mort dans tout le cours de cet interrogatoire ; il disait, à tout moment, qu'il ne pouvait pas répondre, qu'il était un homme perdu. Il demanda à parler en particulier à

M. Berryer, puis revint achever sa déclaration; enfin, quoiqu'il me disculpât de la manière la plus claire et qu'il confirmât par ses réponses l'atrocité de ceux qui avaient imaginé cette fausseté, ce qui était mon premier objet, M. d'Amécourt me parut, dans toute cette scène, un intrigant subalterne, qui ne valait pas mieux que les fripons qui s'étaient servis de son nom.

L'on ne m'a pas remis le projet de lettres patentes dont il est question dans la déclaration de M. d'Amécourt; le Roi l'avait donné à M. Berryer; il avait pour objet la suppression des Jésuites.

M. d'Amécourt écrivit au Roi devant l'assemblée et pria M. Berryer de remettre sa lettre à Sa Majesté, ainsi que sa déclaration. J'ai gardé l'original de cette lettre, que l'on trouvera copiée ci-dessous :

SIRE,

M. Berryer me dit que l'intention de Votre Majesté était que je lui dise une partie de ce qui est contenu dans la déclaration qui a été envoyée à Votre Majesté. Elle ne contient rien qui ne soit exactement vrai et que je ne sois en état de répéter à Votre Majesté avec plus de détail, si Elle daigne m'accorder un moment d'audience. Je la supplie de vouloir m'accorder cette grâce et de trouver bon que j'aie l'honneur de voir Monsieur le Dauphin.

Je suis, avec un très profond respect, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant, très fidèle serviteur et sujet.

D'AMÉCOURT.

A Paris, le 9 juillet 1760.

Nous retournâmes à Versailles pour informer le Roi de ce qui s'était passé dans l'assemblée et lui remettre la

lettre et la déclaration de M. d'Amécourt. Je peignis au Roi, comme je le devais, l'indignation qu'avait produite généralement dans l'assemblée une calomnie ourdie avec autant de noirceur. Je suppliai Sa Majesté de donner à M. d'Amécourt l'audience qu'il lui demandait et d'entendre, de lui-même, les faits dont il nous avait fait mystère, en demandant de les dire au Roi seul.

On rédigea, d'après la déclaration de M. d'Amécourt, les questions qui lui seraient faites devant le Roi et il fut convenu que M. de Saint-Florentin écrirait les réponses et les lui ferait signer.

Le Roi fit écrire à M. d'Amécourt de se rendre un tel jour à Versailles à sept heures du soir. M. de la Vrillière (1) le conduisit, par le petit escalier, dans l'arrière-cabinet du Roi, où Sa Majesté le fit interroger, ainsi que l'on en était convenu. M. de la Vrillière écrivit ses réponses et M. d'Amécourt parapha chacune et signa le tout devant le Roi. J'ai l'original des questions et des réponses de cet interrogatoire; j'en joins ici la copie :

QUESTIONS (2)	RÉPONSES
N. 1. *En quoi M. le Dauphin a-t-il pu être trompé?*	*En prenant de moi le mémoire qui lui a été présenté.*
Par qui il l'a été?	*Il l'ignore.*
Comment il l'a été et comment M. d'Amécourt en est instruit?	*Il y a un très grand mémoire que M. de la Vauguyon lui a montré.*

(1) Écrivant après 1770, Choiseul emploie le nom de La Vrillière pour désigner M. de Saint-Florentin, qui ne prit ce nom qu'après avoir été créé marquis en cette même année 1770. Le comte de Saint-Florentin s'était d'abord appelé Phélypeaux; il porta donc trois noms, « sans en laisser aucun », dit un distique en forme d'épitaphe.

(2) « Questions faites devant le Roi à M. d'Amécourt, après lui avoir fait signer la déclaration qu'il a faite, le 8 juillet, chez M. Bertin, et réponses de M. d'Amécourt ».

QUESTIONS	RÉPONSES
N. 2. *Quel est ce mémoire?*	*Mémoire contenant plusieurs faits relatifs à l'expulsion des Jésuites.*
Quand, comment et par qui M. d'Amécourt en a-t-il eu connaissance?	*Par M. de la Vauguyon.*
Ce que contenait principalement ce mémoire?	*Il y avait plusieurs faits relatifs à la discipline du Parlement.*
En quelles mains il était?	*De M. de la Vauguyon.*
S'il sait entre les mains de qui il est maintenant?	*Il l'ignore.*
Quelle est la personne avec qui M. d'Amécourt a eu deux conversations sur ce mémoire?	*M. de la Vauguyon.*
Quels ont été de plus les autres objets de ces conversations?	*Relatifs au Parlement, sur le bruit et la chaleur du Parlement et sur les édits bursaux.*
De qui étaient signés les ordres qui lui ont été présentés par cette personne?	*De M. le Dauphin.*
S'il sait qui est l'auteur du mémoire et ce qui a engagé ledit auteur à faire ce mémoire?	*Il l'ignore.*
S'il sait pourquoi on s'est adressé à lui de préférence pour lui communiquer ce mémoire et avoir ces conversations avec lui?	*Parce qu'il avait été annoncé comme un de ceux qui avaient travaillé au plan contre les Jésuites.*

QUESTIONS	RÉPONSES
N. 3. *Par qui il a été vivement sollicité depuis deux jours de faire une démarche contraire à sa déclaration?*	*Il s'est trompé en disant qu'il avait été sollicité ; mais on lui a demandé plusieurs fois pourquoi il se refusait à dire ce que tout Paris disait.*
	Une personne attachée à M. de la Vauguyon, nommée Férès.
En quoi consistait cette démarche?	
Quelles étaient les personnes que cette démarche pouvait concerner?	*M. de Choiseul.*
Quelles raisons il a données pour ne pas la faire?	*La vérité.*
N. 4. *De qui M. d'Amécourt soupçonne-t-il le mémoire qui lui a été représenté chez M. Bertin?*	*Du préfet de M. de Saint-Mégrin.*
En connaît-il l'écriture?	*Avoir de son écriture.*
Quels sont les motifs de ses soupçons et quel est le moyen de les vérifier?	
N. 5. *Qui lui a recommandé le secret à M. le premier Président et quelle raison lui a-t-on donnée pour lui imposer ce secret?*	*M. de la Vauguyon par ordre de M. le Dauphin.*
N. 6. *A qui M. d'Amécourt a-t-il entendu parler de Lettres patentes?*	*Au sieur Férès.*

QUESTIONS	RÉPONSES
S'il sait de qui est le projet de Lettres patentes qui lui a été représenté chez M. Bertin?	*Il peut avoir été dresse d'après ce qu'il a dit.*
Par qui il a été mis par écrit?	*Il l'ignore.*
Pourquoi il soupçonne l'écriture d'être d'une femme?	*Cela lui paraît.*
Quelle est cette femme qu'il soupçonne?	*Il l'ignore.*
Déclarer tous ceux qu'il sait avoir eu connaissance du grand et du petit mémoire et du projet de Lettres patentes?	*Il n'a sur cela aucune connaissance.*
S'il persiste à assurer et à croire que les imputations faites contre M. le duc de Choiseul dans les deux mémoires sont fausses?	*Il y persiste.*

Signé : D'AMÉCOURT.

Je n'étais pas présent, comme de raison, à cette audience de M. d'Amécourt chez le Roi; aussi voit-on qu'à l'exception de ce qui pouvait me disculper et de l'aveu positif que l'intrigue venait de M. de la Vauguyon, le Roi et M. de la Vrillière n'eurent ni la force ni l'adresse de faire dire à M. d'Amécourt tout ce qu'il savait; le Roi, par crainte de compromettre encore plus son fils qu'il ne l'était, et M. de la Vrillière, de peur de se compromettre lui-même vis-à-vis de M. le Dauphin.

Le Roi me donna, le soir, le mémoire de questions; je lui demandai s'il était convaincu et de ma vérité et des mensonges des auteurs du mémoire. Il se servit des expressions les plus satisfaisantes sur ce qui me regardait et me dit qu'il était affligé de voir évidemment que son fils lui avait menti. Il ajouta qu'il regardait ce M. d'Amécourt comme un fripon et, à cet égard, je pense assez comme le feu Roi.

Ce qu'il y a d'étonnant dans toute cette aventure, c'est qu'elle n'ait pas assez frappé le Roi pour l'engager à retirer de l'éducation de ses petits-fils un gouverneur tel que M. de la Vauguyon. Ce qu'il y a pour le moins d'aussi étonnant, c'est que je n'aie pas même songé à faire punir les intrigants dont j'avais à me plaindre. J'étais bien le maitre de la punition; je méprisais la vengeance comme je méprisais la personne de M. de la Vauguyon; en quoi j'eus tort, car je pouvais mépriser la vengeance, mais non pas la justice.

Jamais, depuis, le Roi ne m'a parlé de cette affaire, ni moi à lui. Je l'ai écrite pour mon amusement, quoiqu'elle soit à présent fort peu intéressante et pour donner à connaître à ceux qui la liront, le motif de la haine de M. de la Vauguyon contre moi, l'honnêteté dévote de ce gouverneur des Enfants de France et l'attention que l'on doit avoir, à la Cour, de connaître l'auteur d'un mémoire avant que d'en dire son sentiment.



DE LA LETTRE XXI A LA LETTRE XXII

L'intrigue ourdie par le duc de la Vauguyon, avec le concours du Dauphin, pour perdre Choiseul dans l'esprit du Roi (1) n'a pas réussi, grâce à l'énergique activité que le ministre a mise pour la déjouer. Choiseul excelle dans la riposte; il ne néglige pour sa défense ni les petits ni les grands moyens. Son habileté, sa décision, son assurance le sauveront de tous les pièges jusqu'au jour où son excès de confiance en ses propres forces le perdra.

En attendant il triomphe. Compromis dans la tentative d'assassinat dont faillit être victime le roi Joseph I[er] et chassés de Portugal; chassés également d'Espagne après la révolte de Madrid, l'*Emeute des Chapeaux,* à laquelle ils furent accusés d'avoir participé; détestés en France à cause de leur hauteur à l'égard du clergé régulier et de leur rigueur envers les Jansénistes et Port-Royal; mal disculpés du soupçon d'avoir armé le bras de Damiens pour hâter le règne du Dauphin qui les protège, les Jésuites ne peuvent résister au discrédit qu'attire sur eux la banqueroute du père La Valette. Le Parlement, devant lequel

(1) Le Dauphin et le duc de Choiseul, appartenant aux deux partis les plus opposés, vivaient en état de méfiance, mais non de mésintelligence. Le Dauphin, qui ménageait les susceptibilités du Roi son père, n'intervenait dans les questions politiques que lorsqu'elles le touchaient au cœur; il avait donc peu d'occasions de prendre à partie le ministre. Toutefois, pour être rares, les discussions n'en étaient pas moins vives. Choiseul en rapporte une provoquée par l'intrigue du duc de la Vauguyon (Voir plus haut, p. 189). Quant à celle que suscita l'expulsion des Jésuites, elle est racontée par Dufort de Cheverny (*Mémoires*, t. I, p. 392 et suiv.). La notice, insérée dans le recueil des *Manuscrits de M. de Choiseul*, en tête du *Mémoire au Roi* publié plus haut, y fait allusion. (Voir la Lettre XXI, note 1, p. 172 à 174.)



leur procès est porté, réclame leurs constitutions, en condamne les principes et, par deux arrêts, interdit aux Jésuites de continuer à vivre selon les formes et sous les règles de leur institut. C'est la dissolution. Lorsque l'arrêt en est porté devant le Conseil afin de recevoir la sanction royale, Choiseul est nommé rapporteur et conclut à la confirmation des décisions du Parlement; il est sincère; les preuves accablent la Société; mais il n'en gardera pas moins la réputation d'avoir provoqué la dissolution. Il a, notamment avec le Dauphin, une violente altercation dont Louis XV est fait juge. Louis XV, qui n'aime pas le Dauphin, excuse Choiseul et Choiseul reprend vite son insouciante sécurité. Les services qu'il a rendus l'ont placé haut dans l'opinion; tout lui prospère en dépit de l'envie, comme le dit Mme de Choiseul, et son renom est celui d'un très grand homme d'Etat. Loin de le diminuer, les fausses calomnies de ses jaloux le grandissent, et ni lui-même, ni son entourage ne doutent qu'il sera plus grand encore dans l'histoire qu'il ne le paraît aux yeux de ses contemporains. Jusqu'à la veille de sa disgrâce il conservera ce sentiment de sa force et de sa grandeur; comment, cinq ans avant, en 1765, pourrait-il ne pas se croire inamovible? Et cependant un espoir ranime l'ardeur de ses ennemis. Depuis 1760, la Maîtresse dont il est plus le maître que le Roi; la Marquise, qui gouverne par sa main et qu'on croit être son soutien, a des crises aiguës de mélancolie, signes extérieurs d'une santé qui s'affaiblit.

Minée de chlorose et de flueurs; ruinée dans sa beauté par les suites de ses nombreuses fausses couches, par les fatigues sans cesse renouvelées de son métier d'amuseuse en titre; lasse de craindre et de lutter pour sauvegarder sa royauté de Favorite; excédée de dégoût moral et de soucis matériels; réduite à voiler sa maigreur, à cacher sous le maquillage, qui lui faisait autrefois horreur, ses rides précoces et sa flétrissure blafarde, elle est lasse de sa vie de

masque et de combats. Elle a craché le sang, et des palpitations, des suffocations qui la laissent anéantie d'effroi, révèlent l'état du cœur qu'ont usé les plaisirs payés par trop de peines. Et les ennemis de Choiseul, qui ne le croient tout puissant que par elle, se redressent dans l'attente de l'heure inévitable. Cette heure sonne le soir du dimanche des Rameaux, 15 février 1764. Mme de Pompadour, qui ne peut rester couchée, rend le dernier soupir sur un fauteuil, entourée de quelques familiers, dans sa chambre à coucher dont s'est éloigné le Roi; et, comme aucun cadavre ne doit passer la nuit dans les palais qu'habite le Roi, la Marquise, jetée presque nue sur une civière, est transportée par deux laquais à la maison qu'elle possédait dans la ville, ses formes saillant sous un drap succinct.

Et, son règne fini, les ambitions nouvelles se donnent carrière. Bien qu'il se sente fort par lui-même, Choiseul veut parer aux difficultés que lui causerait l'avènement d'une Favorite hostile et, quoiqu'il eût déclaré que, s'il avait empêché par une manœuvre de Cour Mme de Choiseul-Beaupré de succéder à Mme de Châteauroux, c'était pour épargner à sa famille la honte d'avoir fourni la Maitresse affichée, pourtant il ne semble pas obéir au même scrupule lorsqu'il laisse sa sœur, Mme de Gramont, se mettre sur les rangs. Mme de Gramont savait aussi bien se faire adorer qu'elle savait se faire redouter; son esprit caustique et ses saillies hardies amusaient le Roi, qu'elle dominait par son intelligence; sans doute eût-elle réussi sans son excès de décision. Le Roi n'aimait pas être pris d'assaut (1); il se détourna d'avances qui ne lui laissaient même pas le plaisir de désirer.

(1) Si Mlle de Charolais, qui l'initia, dit Soulavie, aux voluptés de l'adultère; si Mme de Mailly, sa première Maitresse reconnue, l'avaient pris ainsi, c'était trente ans plus tôt, alors que l'élan de la jeunesse lui faisait oublier l'ennui d'être violenté.



L'échec du parti des Choiseul rendait libre la place à la conquête de laquelle s'attachaient le parti des Rohan et celui des Jésuites. Ils lancèrent Mme d'Esparbès, la petite rousse, qui passait pour agréable, malgré son nez légèrement cassé, malgré ses yeux bleus éteints par la myopie et son manque de physionomie; mais elle était si fraîche de carnation, si parfaitement saine et de mouvements si librement jolis qu'elle attirait les adorateurs; elle les retenait par sa grâce et par son esprit. Le Roi l'avait précédemment honorée de quelques passades, mais sans éveiller la jalousie de Mme de Pompadour, dans l'intimité de laquelle elle était restée et qui l'appelait familièrement *ma salope*. Ainsi, pour le Roi, Mme d'Esparbès représentait une aimable habitude et ce fut ce qui faillit assurer sa réussite. Elle eut à Marly son appartement et fut à la veille d'être déclarée. Sa hardiesse grandissant avec le succès et poussée par ses partisans, elle crut habile, pour réduire à néant l'opposition des Choiseul, d'écrire au Roi des dénonciations contre le duc et contre M. de Praslin, sur lequel le duc s'était temporairement déchargé du ministère des Affaires étrangères et qu'il venait de faire investir du conseil des finances, tout en lui cédant le ministère de la Marine. Devant la faveur croissante de la petite d'Esparbès dont le Roi semblait consacrer les dénonciations, M. de Praslin annonça sa résolution de se retirer. Quant à Choiseul, il recourut au moyen qui d'ordinaire lui réussissait. Il fit parvenir au Roi un fier et presque hautain mémoire, dans lequel il justifiait ses actes et mettait en relief les résultats de sa politique (1). Ces résultats, la duchesse de Choiseul les a résumés en quelques lignes écrites à Mme du Deffand : « Le plus mauvais ministère que la France ait eu, comme disent quelques-uns, celui qui a perdu le royaume, a pourtant pacifié l'Europe, rétabli la marine, réformé le mili-

(1) Voir à l'Appendice, pièce justificative n° VII, p. 381.

taire, diminué les subsides en conservant nos alliés, contenu l'Angleterre, armé le Turc, effrayé la Russie, opéré une révolution en Suède et acquis deux provinces à la France en temps de paix (1) ». Fut-ce l'effet du mémoire ou de tout autre manœuvre plus décisive (2), le crédit presque affiché de Mme d'Esparbès s'écroula plus vite qu'il ne s'était élevé. Choiseul se vengea par une impertinence et la mignonne créature, qui s'était crue si près de le faire exiler, dut s'éloigner de la Cour pour aller vivre près de Montauban. Mais ce n'est qu'un répit. Un astre nouveau se lève, et, pour n'avoir pas voulu marcher dans son orbite, Choiseul sera renversé. Dans la lettre suivante, le tout puissant ministre rappelle les origines de sa chute.

(1) *Correspondance de Mme du Deffand*, publiée par le marquis DE SAINTE-AULAIRE, t. I, p. 216.

(2) Une anecdote, dont le comte Fleury (*Louis XV intime*, p. 290 et suiv.) paraît accepter l'authenticité, fait allusion à certaine scène qui ne serait guère à l'honneur de Choiseul, mais dont l'effet n'aurait pu manquer d'être efficace.



LETTRE XXII (1)

Mme du Barry apparaît à Compiègne. — Démarches qu'elle avait faites auprès de Choiseul. — Ses antécédents. — Du Barry le Roué. — Le Roi amoureux. — Mme du Barry vient à Fontainebleau. — Le caractère du Roi. — Le Roi installe à Versailles Mme du Barry. — Rôle du maréchal de Richelieu. — Accident de cheval arrivé au Roi. — La présentation de Mme du Barry.

Facit indignatio versum.

Je veux, dans la première chaleur de l'événement, écrire l'anecdote de mon exil; car, comme je suis assez naturellement indifférent sur les faits qui n'affectent pas mon sentiment, je suis persuadé que dans un mois j'aurai oublié une grande partie des détails de ma disgrâce; d'ailleurs, soit par mépris des personnages dont j'ai à me plaindre, soit par dégoût de m'appesantir sur le mal, même sur celui que l'on me fait, si j'attendais plus longtemps à écrire les portraits des acteurs de cette scène, les couleurs qui me la représentent seraient fort affaiblies.

En 1768, il parut à Compiègne une femme dans un équipage brillant, qui attira d'autant plus l'attention du public que les courtisans et les ministres découvrirent d'abord que cette femme était à Compiègne pour les plaisirs du Roi. Je ne sais par quel hasard je vins à Compiègne, cette année, plus tard que je n'y venais ordinairement; le Roi y était depuis huit jours : j'appris, par M. de Saint-Florentin, à mon arrivée, les spéculations que l'on faisait à

(1) Cette lettre est datée du 12 janvier 1771. Depuis le 24 décembre 1770, Choiseul était exilé.



la Cour sur la dame du Barry (c'était le nom de cette dame), ainsi que l'amour que l'on prétendait que le Roi avait pris pour elle; il était vrai qu'elle allait coucher tous les jours chez le Roi; on la voyait sortir des Cabinets le matin, pour aller s'habiller à son auberge et revenir chez le Roi après diner.

En 1768, quelque temps avant que la Cour allât à Compiègne, un de mes amis m'écrivit qu'il me priait de recevoir une femme qui intéressait plusieurs personnes de ma connaissance, et que cette femme avait une grâce à me demander. J'étais à Paris; je mandai qu'elle pouvait venir le lendemain; elle vint en effet; elle me parut médiocrement jolie; sa contenance gênée, sa mauvaise grâce me firent croire qu'elle était une femme de province. L'affaire qu'elle sollicitait ne me désabusa pas. Elle me dit qu'ayant confié toute sa fortune, peu considérable, à un nommé Nallu (1), précédemment entrepreneur des vivres pour les sept bataillons qui étaient en Corse, elle me priait de conserver audit Nallu un intérêt dans la régie des vivres qui devait fournir les dix-huit bataillons que l'on y envoyait; je lui représentai avec douceur qu'il n'était pas possible de changer en sa faveur un arrangement général; que Nallu avait bien fourni sept bataillons qui n'étaient pas dans le cas de se mouvoir, mais que je ne le croyais pas assez fort pour une entreprise plus considérable, qui pouvait encore augmenter (effectivement il y a eu en Corse plus de quarante bataillons en 1769) (2); d'ailleurs je lui

(1) Ce Nallu était l'homme de paille, le prête-nom de Jean-Baptiste du Barry, dit le Roué. Il devint l'homme de confiance de Mme du Barry.

(2) Impuissante à maintenir sous sa domination la Corse qui s'était soulevée contre elle, la République de Gênes avait vendu, le 15 mai 1768, l'île à Louis XV qui, le 15 août, avait rendu l'édit de réunion à la France. Mais les Corses, ayant pour chef Pascal Paoli, n'avaient pas accepté ce changement de dépendance et M. de Chauvelin, le gouverneur français qui guerroya d'abord sans succès et prédit un échec final, fut rappelé par Choiseul à Versailles; il dut laisser son commandement à M. de Marbeuf.



dis que l'on m'avait démontré que l'augmentation du prix de l'entreprise à la régie était d'un tiers plus fort, de sorte que, dans la régie, je trouvais la sûreté et l'économie, deux motifs trop puissants pour qu'ils ne fissent pas ma loi. Comme elle insistait toujours avec autant de disgrâce que de bêtise, pour me débarrasser d'elle je lui dis que je lui conseillais de s'adresser à M. Foullon (1), chargé de ce détail, et que, si l'on me proposait un moyen qui ne fût pas onéreux au service du Roi, de placer son Nallu et son intérêt dans la régie, j'y acquiescerais très volontiers. Au nom de Foullon cette femme marqua du déplaisir; je l'assurai qu'elle avait tort de craindre Foullon; que, s'il pouvait, il chercherait à la servir : je la congédiai assez honnêtement.

Celui-ci, grâce à des renforts, reprit quelque confiance; mais, dominé par une ancienne maîtresse de Paoli, il eut la faiblesse de signer une suspension d'armes. Heureusement Choiseul avait compris que, pour assurer à la France la possession définitive de l'île, il fallait le secours d'une armée. Près de cinquante bataillons furent réunis sous la conduite du comte de Vaux qui, déjà, en 1756, avait fait dans l'île une campagne heureuse en faveur de Gênes. Devant de telles forces, Pascal Paoli dut se résigner à fuir; le 13 juin 1769, il s'embarqua pour Londres, et l'île se soumit. Cette conquête et les négociations qui l'avaient précédée firent le plus grand honneur à Choiseul qui, depuis 1761, occupait le ministère de la Guerre et par intermittence ceux de la Marine et des Affaires étrangères. C'est en qualité de ministre de la Guerre qu'il s'était trouvé exposé à la sollicitation équivoque de la future comtesse du Barry.

(1) Joseph-François Foullon, né à Saumur en 1717, pendu, puis décapité à Paris, huit jours après la prise de la Bastille, avec son gendre, Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris. Foullon avait été intendant des armées, puis de la marine; nommé conseiller d'État en 1771, il devint intendant des finances. Louis XV aurait même failli l'élever à la surintendance des finances, que recueillit l'abbé Terray. Ennemi de la Révolution, constamment opposé aux mesures politiques qui en facilitèrent l'éclosion; surtout mauvais homme, âpre au gain, impitoyable, dans ses domaines, pour ses fermiers et pour les paysans, il fut, comme son gendre, désigné par sa réputation de dureté à la vindicte populaire. Le fils de ce François-Joseph Foullon, Foullon d'Escotier, ancien maître des requêtes, intendant de la Guadeloupe, puis de la Martinique, s'était réfugié dans ses terres; il fut incarcéré aux Carmélites de Blois, conduit à Paris, et n'échappa à l'échafaud que grâce au 9 thermidor.



Peu de jours après, je reçus une lettre de la même femme, signée Vaubernier, qui me demandait un nouveau rendez-vous et qui me marquait qu'elle ne croyait pas s'être bien expliquée dans sa première conversation; je lui fis répondre de venir le lendemain me voir à Paris. Elle vint; je ne lui trouvai pas l'air modeste et embarrassé de la première visite; elle me parla assez succinctement et assez mal de son affaire; ensuite elle me fit d'une manière diffuse une histoire : elle me dit qu'elle devait se marier avec un homme contre le nom duquel j'avais des préventions; je l'assurai que cette prévention prétendue me paraissait difficile; je la questionnai sur le nom de son futur mari, contre lequel elle prétendait que j'étais prévenu; elle se défendit de me le nommer, puis elle me dit que c'était M. du Barry. Je ne me rappelai pas d'abord son nom, et lui répétai qu'elle ne pouvait pas craindre ma prévention, car je ne le connaissais pas : elle me répéta plusieurs fois que j'en avais entendu parler et que je ne l'aimais pas; alors je m'écriai que c'était sans doute ce fripon, l'âme damnée de M. de Richelieu, qui avait ruiné plusieurs jeunes gens et entr'autres le marquis de Duras, et qui tenait un mauvais lieu chez lui. J'observai à cette fille que je croyais du Barry marié (1), car j'avais entendu

(1) Né en 1722, fils d'un ancien capitaine du régiment de l'Ile-de-France et neveu par sa mère d'un conseiller au parlement de Toulouse, Jean-Baptiste du Barry, l'aîné de six enfants (trois fils et trois filles) était avocat. Marié, à l'âge de vingt-six ans, à une femme de caractère difficile, il s'était consolé par le plaisir, avait vendu ses métairies et s'était endetté. Il avait alors gagné Paris où, grâce au duc de Duras, il avait été placé aux Affaires étrangères, qu'il avait quittées pour s'occuper de fournitures d'armées; c'est ainsi qu'il avait eu des intérêts dans les fournitures pour la Corse. A ces diverses professions il joignait le métier plus lucratif de « brocanteur de femmes ». Les hasards d'une rencontre lui permirent d'amener chez lui Jeanne Bécu et la mère de Jeanne et, comme il était de bonne culture intellectuelle, doué de verve amusante et d'une réelle finesse d'esprit; comme il attirait dans son cercle de perversion les nobles débauchés, il avait pu former sa maîtresse aux manières du monde; il lui avait procuré des amants à ruiner et, sous un faux état

parler d'un fils qu'il avait dans le régiment du Roi (1). Sur mon objection assez sensible, elle me barbouilla entre ses dents une réponse que je n'entendis pas; je finis par lui dire qu'au surplus c'était à elle de juger si elle faisait bien ou mal; que, pour moi, je croyais que dans tout cela il n'y aurait qu'un ménage de gâté et que je lui promettais que ma prévention ne ferait tort ni à lui, ni à elle. Nous nous séparâmes ainsi, et je vis clairement que cette femme était une fille qui voulait tirer de l'argent de moi par l'instigation de du Barry. Je ne la trouvais point du tout à mon gré; d'ailleurs les craintes assez naturelles sur sa santé m'empêchèrent de songer à remplir l'objet de sa visite.

Quelques jours après j'appris, par une histoire que me

civil, anoblie, rajeunie, il s'appliquait à la lancer dans les bras du Roi, dont le goût s'était accentué vers les jeunesses. Pourtant Jeanne Bécu (devenue Gomard de Vauberuier du nom du frère de son père naturel) n'était pas assez anoblie pour les hautes destinées que rêvait pour elle son amant. Jean du Barry tantôt comte, tantôt marquis, ne pouvait, en l'épousant, la faire marquise, puisqu'il était retenu par les liens de son ancien mariage, sa femme vivant encore et ne devant mourir que sept ans plus tard en 1775; mais, aidé par Mlle Chon (diminutif de Fanchon), sa sœur aînée, qui joua le rôle d'entremetteuse active, il fit Jeanne Bécu comtesse du Barry, en la mariant à son frère puîné Guillaume, soldat brave mais perdu de débauches et qui ne put se refuser à la comédie (voir Achille Taffanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr,* p. 382 et suiv. et Vatel, *Histoire de madame du Barry,* t. I et III, pièces justificatives).

(1) Jean-Baptiste du Barry, le Roué, qui se remaria cacochyme, avait en effet de sa première femme, épousée à Toulouse, un fils également appelé Jean-Baptiste mais surnommé Adolphe ou Lolo, qu'il réussit à faire marier, en 1773, à la parente du maréchal de Soubise, Mlle de Tournon. Mlle de Tournon ressemblait en beau à Mme de Châteauroux; il la lança dans les bras du Roi. Ambitieuse et sans scrupules, elle se prêta volontiers à ce jeu; le Roué put espérer, pendant quelque temps, de voir remplacer par sa jeune et belle bru sa belle-sœur qui, lasse de ses incessantes demandes, le tenait à distance; mais Louis XV, après ses infidélités (et la jeune vicomtesse lui en fournit une occasion) retournait à Mme du Barry, bonne fille rieuse et d'humeur facile, maîtresse très experte, près de laquelle ses sens usés trouvaient d'habituelles satisfactions (voir le comte Fleury, *Louis XV intime,* p. 133 et suiv.). Quant à Lolo du Barry, il fut tué par un gentilhomme irlandais en 1778.



conta un jeune homme avec qui je soupais, que Mlle Vaubernier s'appelait l'Ange de son sobriquet de fille; qu'elle était entretenue par ce du Barry, surnommé le Roué, depuis plusieurs années; que tous les jeunes gens la connaissaient et allaient chez elle; que M. de Fitzjames l'avait, ainsi que M. de Sainte-Foix (1); enfin que c'était ce qu'appellent les filles entre elles une fille du monde,

(1) On connait le mot du duc de Noailles, fils du maréchal, et qui, sous le nom de duc d'Ayen, qu'il porta jusqu'à la mort de son père en 1766, s'était fait une réputation pour la vivacité de son esprit caustique. Le duc d'Ayen avait été l'amant de Mme de Vintimille, dont il était resté l'ami, ce qui l'avait mis en familiarité avec Louis XV. Lorsque vint le tour de Mme d'Etioles, la future Pompadour, le duc d'Ayen fut le confident intime du Roi. Mme du Hausset raconte, à ce sujet, une escapade en fiacre suffisamment caractéristique. Le duc fut du cercle intime de la nouvelle Favorite; il appartenait à la maison du Roi comme capitaine des gardes en survivance. On n'ignore pas que Louis XV causait facilement de ses amours avec les « figures » auxquelles il était habitué; or, dans les premiers temps de son acoquinage avec Mme du Barry, il aurait laissé échapper cette boutade devant le duc d'Ayen devenu duc de Noailles : « On dit que je succède à Sainte-Foix. — Oui, Sire, aurait répondu le duc faisant allusion à la longue suite d'amants prêtés à la du Barry, oui, Sire, comme Votre Majesté succède à Pharamond. » (Voir les *Nouveaux Mélanges* de Mme Necker, t. II, p. 36.) Ce même duc aurait fait une réponse non moins fine au Roi qui, s'étendant en confidences d'une impudeur naïve, affirmait n'avoir jamais trouvé tant de charme à faire l'amour qu'avec la protégée du Roué : « C'est que Votre Majesté n'est jamais allée chez les filles. » De fait, ayant pris des amants au hasard de l'occasion, depuis le mousquetaire et peut-être le coiffeur ou le cuisinier jusqu'au financier, au colonel, à l'abbé, la du Barry put, sans que cette calomnie fût une atteinte grave à sa réputation, passer pour avoir été pensionnaire de la Gourdan, la célèbre tenancière d'une aimable maison. Son historien, Charles Vatel, qui l'absout de cette fausse imputation, la défend encore d'avoir compté parmi les *filles du monde annotées*, c'est-à-dire inscrites aux registres de la police, et même parmi les *filles à partie*, c'est-à-dire parmi les recrues des courtières qui se chargeaient de procurer aux amateurs les jolies coureuses de passade. Vatel met à soutenir la demi-vertu de la future Maîtresse en titre une ardeur digne d'une cause moins équivoque et, dans son zèle de justicier galant, afin de blanchir par contraste son héroïne, il noircit tous ceux qui furent pour elle non seulement des détracteurs, mais aussi des adversaires, de même qu'il peint sous les couleurs les plus favorables ceux qui furent des amis. Il embellit le duc de Richelieu, Maupeou, d'Ai-



c'est-à-dire, une fille publique. Je me sus bon gré, d'après ces notions, d'avoir soutenu avec réserve ma galanterie; et j'oubliai et Mlle Vaubernier, dite l'Ange (1), et M. du Barry le Roué, et toute cette histoire.

La Cour fut à Compiègne un mois ou six semaines après; le hasard fit que je n'arrivai pas les premiers jours. Le lendemain de mon arrivée, M. de Saint-Florentin vint

guillon, et garde ses colères et ses dédains pour Choiseul, qu'il fait vraiment un peu petit.

Quant à Radix de Sainte-Foix, qui nous a conduit à cette digression, il devint trésorier général de la Marine, après avoir été premier commis des Affaires étrangères. Aimable, obligeant, il plaisait à Choiseul dont il était quelque peu le favori. Choiseul le cite après le duc de Fitzjames, alors que celui-ci ne fut enjôlé, sous l'inspiration de Jean du Barry, que pour éviter une vacance qu'une certaine lassitude manifestée par Sainte-Foix permettait de supposer. « Vache à lait de Jean du Barry, » Sainte-Foix ne put soutenir jusqu'à l'épuisement son rôle de bonne bête qui se laisse traire.

(1) Mme du Barry était née, le 19 août 1743, à Vaucouleurs. Elle était la fille bâtarde d'une certaine Anne Bécu, dite Quantigny, qui, venue à Paris, épousa un petit commis aux aides nommé Rançon. Jeanne Bécu portait le nom de son père adoptif quand, à seize ans, elle entra chez une marchande de modes de la rue Saint-Honoré; puis, après deux stages dans des maisons commodes tenues par des veuves de financiers, elle courut la carrière galante sous le nom de l'Ange. Ce nom semble avoir été le nom en religion du moine dont parle plus loin Choiseul et qui passait pour être le père de Jeanne. Elle le justifiait d'ailleurs. Fraîche et radieuse, sous ses cheveux d'un brun doré, avec ses sourcils et ses cils noirs ombrageant ses grands yeux bleus demi-clos; élégante et fine, elle portait sur tout son visage d'un pur ovale, encadré de mèches folles, une candeur, une sorte d'ingénuité suave. L'Ange n'en était pas moins extra-frivole, dépensière, jouisseuse, inconséquente et bavarde, au point d'être incapable de se taire à propos; elle laissait fuir son verbiage gamin comme l'eau d'un pot cassé; mais ayant le rire leste, gazouillante et zézayante, parée de cet admirable teint qui rosissait sous la caresse du sang à fleur de peau et qui la dispensait de porter du rouge, elle joignait à ses grâces d'oiseau caqueteur les appétissantes séductions du fruit savoureux et mûr. Les attirances de son admirable poitrine (c'est à la tentation des seins que Louis XV arrêtait tout d'abord son desir), et ses quatre signes qu'il se plaisait à baiser sénilement, laissèrent sans défense le Roi vieillissant, auquel les fatigues de l'âge et les usures du plaisir rendaient nécessaire une maîtresse rehaussant d'un air d'innocence la savante dépravation de la fille.



me raconter qu'il y avait à Compiègne une Mme du Barry que le Roi voyait, avec laquelle il passait les nuits, dont on disait que Sa Majesté était fort amoureuse; il m'ajouta que cette Mme du Barry était une fille à qui du Barry le Roué avait fait prendre son nom, un équipage brillant, des laquais galonnés, et qu'il disait qu'elle avait épousé un de ses frères, qu'on ne voyait pas et qui était destiné à prêter son nom et à jouer un personnage muet dans cette comédie. M. de Saint-Florentin me dit aussi que cette fille s'appelait l'Ange à Paris; qu'elle était bâtarde d'une servante et d'un picpus (1); qu'elle avait été raccrocheuse dans les rues et livrée à tous les valets, avant que d'être entretenue par du Barry le Roué, chez lequel elle avait eu beaucoup de monde; que Lebel, valet de chambre du Roi, avait voulu l'avoir; qu'il l'avait fait venir souper chez lui, où le Roi l'avait vue par une porte vitrée; que depuis ce moment le Roi en avait eu le plus grand désir et que, malgré les représentations de Lebel, il l'avait fait venir à Versailles et à Compiègne et qu'elle passait ses journées et ses nuits avec le Roi. Je racontai à M. de Saint-Florentin ce que je savais de l'Ange, depuis dame du Barry; je lui dis qu'elle m'avait parlé elle-même de son mariage, qui avait été fait ou supposé parce que du Barry le Roué voulait tirer parti pour lui et pour sa famille de la catin qu'il livrait au Roi, et espérait sans doute qu'une femme, supposée mariée, donnerait plus de consistance à cette intrigue; que d'ailleurs, cette fille portant le nom de du Barry, la famille se ressentirait naturellement des bienfaits

(1) Pénitent du tiers ordre de Saint-François. Une maison de cet ordre existait à Vaucouleurs; une autre s'était établie, en 1601, à l'est de Paris, au petit village de Picpus, et c'est d'elle que les tiercelins tiraient leur désignation populaire. Quant au père ou simple protecteur de Jeanne Bécu, il s'appelait Gomard, nom qu'il avait troqué, suivant un usage répandu dans les ordres mendiants, contre le sobriquet l'Ange. Il fit plus tard une carrière assez brillante à Paris.



du Roi. Il faut remarquer qu'effectivement, malgré le nom de du Barry qu'elle portait; malgré le carrosse, les armes et la livrée qu'elle promenait dans Compiègne, il est de fait qu'elle ne s'est mariée qu'au retour de ce voyage, avant que d'aller à Fontainebleau. Nous déplorâmes, M. de Saint-Florentin et moi, la crapule à laquelle le Roi se livrait, crapule si méprisable et si contraire à son âge (1), à son état et à sa santé; mais d'ailleurs nous ne pensâmes pas qu'une intrigue aussi basse pût avoir d'autres suites que celles de la fantaisie du moment; nous souhaitâmes entre nous que le Roi s'en portât bien et que ce fût le dernier trait de son goût, dont nous fussions témoins, pour la mauvaise compagnie.

L'on parla beaucoup pendant ce voyage de Compiègne de cette nouvelle intrigue; elle se traitait avec impudence de la part de la dame du Barry, qui se montrait dans les lieux publics avec l'assurance d'une fille entretenue par un homme puissant; mais personne n'imagina alors que cette vilenie dût avoir aucune suite, encore bien moins aucune influence soit dans les affaires, soit même relativement aux personnes qui entouraient le Roi. L'on croyait que le sort de cette fille serait comme celui de vingt autres plus honnêtes, que l'on avait renfermées au Parc aux cerfs, à Versailles, lesquelles étaient destinées à employer leurs soins aux plaisirs que cherchait le Roi et qu'il trouvait difficilement (2).

(1) Né le 15 février 1710, Louis XV était entré dans sa cinquante-neuvième année.

(2) Deux faits racontés par Dufort de Cheverny (t. I, p. 260 et suiv.) tendraient à prouver que, comme tous les voluptueux, Louis XV n'était pas exempt de défaillances. Pour quelques nuits passées au lit du Roi, la jolie marquise de Séran aurait reçu cent mille écus et une maison derrière l'Oratoire ; mais elle avait, par la faute du Roi, assez mal gagné son argent. Quant à la seconde Mme de la Popelinière qui, jeune et veuve, avait voulu conquérir de haute lutte la couche royale et, grâce à la complicité de Lebel, forcé la porte de la chambre intime, elle ne réussit qu'à s'exposer à la plus honteuse des défaites. Une anecdote non moins carac-



Depuis le voyage de Compiègne jusqu'à celui de Fontainebleau, l'on entendit peu parler de cette femme. Elle vint à Fontainebleau ; elle était logée à la ville et passait sa journée dans un coin des Cabinets. Cette continuité fit sensation : la mort subite de Lebel à Compiègne (1), que l'on savait s'être opposé à l'ensorcellement du Roi pour cette fille, avait fait tenir quelques propos selon moi assez bien fondés ; mais l'arrivée du roi de Danemark (2), l'occupation où l'on fut de lui, le peu d'importance que l'on doit mettre en général aux actions qui tombent sur un personnage aussi vil que la dame du Barry, fit que l'on s'occupa peu d'elle. Les jeunes gens qui la connaissaient lui parlaient comme ils avaient coutume de lui parler et, dans toute cette aventure, on ne voyait d'extraordinaire que ce qui faisait pitié, le roi de France, successeur, auprès d'une fille, du roué du Barry. Plusieurs personnes, et nommément des ambassadeurs, me parlèrent à Fontainebleau de cette intrigue avec crainte ; comme la dame du Barry, selon son premier état, avait beaucoup de connaissances parmi les filles, le peuple et la valetaille, les ambassadeurs avaient des avis de ce qui se passait dans l'intérieur de cette femme par leurs espions particuliers ; ils

téristique est rapportée dans les *Souvenirs d'un ancien page ou Mémoires d'un homme de qualité*. Si cette anecdote est digne de foi, Choiseul aurait pu parler sciemment des vaines recherches du Roi, car elle nous le montre fort renseigné sur une nuit dans laquelle Mme d'Esparbès, qui se résignait à tout pour s'élever au rang de Maîtresse en titre, subit jusqu'à la corvée les désirs sans ressort de son royal amant. (Voir plus haut, p. 203 et note 2).

(1) Dominique-Guillaume Lebel mourut au mois d'août 1768, âgé de soixante-douze ans. C'est en 1744 qu'il avait obtenu la charge de premier valet de chambre du Roi et, très amateur de filles, en relations avec les pourvoyeuses de Paris, il se trouvait en situation pour servir les vues de son maître. On prétendit qu'il mourait empoisonné.

(2) Le roi de Danemark, Christian VII, qui vint à Paris vers la fin de l'année 1768, fit sa cour à Louis XV en se montrant très gracieux pour la nouvelle Favorite. Effacée peut-être dans l'opinion par la présence du souverain étranger, elle n'en fut pas moins rehaussée par les attentions et les prévenances qu'il lui marqua.



me disaient les propos qui leur revenaient; j'éloignais autant que je pouvais des conversations embarrassantes pour le ministre d'un Roi de soixante ans : plus je sentais que le maître que je servais manquait à sa dignité et à la décence, plus je répugnais à recevoir des confidences qui constataient le mauvais effet de sa conduite.

De bonne foi je pensais que le Roi avait la fantaisie d'entretenir une fille ; que celle-là avait su lui plaire plus qu'une autre par son expérience sur les recherches dont le Roi avait besoin; j'étais persuadé qu'il se blaserait sur ces recherches et qu'il ne resterait de tout cela qu'une anecdote pitoyable pour le Roi, et d'un très mauvais exemple pour ses enfants (1) et la jeunesse de la Cour.

En entrant dans le Ministère, je m'appliquai à connaître le Roi que les circonstances m'obligeaient d'approcher intimement et de servir. J'avais entendu dire que personne ne l'avait bien connu. Mme de Pompadour, qui l'avait étudié avec réflexion, m'avait dit plusieurs fois que ce prince était inconcevable, et je me souviens que, les derniers jours de sa vie, elle me répéta à plusieurs reprises qu'il était indéfinissable (2) et que je verrais après sa

(1) Choiseul ne saurait parler ici des enfants survivants, c'est-à-dire des quatre filles de Louis XV, bien que la dernière fût très offensée du scandale qui, dit-on, aurait influé sur sa détermination de prendre le voile chez les Carmélites trois ans plus tard, le 1er octobre 1771. Mais les filles aînées, qui avaient appelé Mme de Pompadour « maman putain » et qui, tout imprégnées de l'atmosphère viciée de la Cour, avaient été témoins de bien d'autres vilenies, n'étaient plus des innocences à ménager. Si Choiseul invoque l'exemple, c'est en faveur des petits-enfants du Roi, du Dauphin, le duc de Berry, alors âgé de quatorze ans et qui, à seize ans, allait épouser une enfant de quinze ans, la fraîche et toute gracieuse archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette ; c'était en faveur du comte de Provence et du comte d'Artois, âgés l'un de treize, l'autre de onze ans; en faveur aussi de Madame Clotilde et de Madame Elisabeth, fillettes encore et sur l'avenir desquelles la mémoire déshonorée de leur grand-père allait peser durement.

(2) C'est sous cette forme que les contemporains résumaient le plus souvent leur jugement sur le Roi, auquel de Luynes applique cette même



mort qu'il était capable de se porter aux extrémités les plus extravagantes en tout genre. J'avoue que je n'ai jamais trouvé le Roi inconcevable, pas plus que je ne trouve inconcevable qu'un morceau de terre entre les mains d'un sculpteur représente ou un héros ou un cochon; ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cet amas de boue ait assez d'élasticité pour quitter la main du sculpteur qui le tient et se jeter dans une autre. Je ne l'en jugeais plus capable et je croyais les vices de son caractère, dont le premier est d'aimer le mal pour le mal, assez affaiblis par l'inertie totale de son âme, pour penser qu'avec des précautions et des ménagements sur sa vanité, il ferait du mal par son existence, mais que l'on pourrait parer aux grands inconvénients. Je sentais parfaitement et le disais chaque jour, que ce qu'il y avait de plus affligeant pour son ministre était de ne pouvoir plus acquérir de gloire auprès d'un tel souverain; mais j'avais le projet, si le Roi s'affaiblissait encore, de profiter de mon ascendant sur son esprit pour arranger les affaires intérieures de son royaume, le rendre florissant, et les peuples heureux et tranquilles, en proportion du crédit que je devais acquérir, et qu'il était en moi de ne l'employer qu'aux vues bienfaisantes du bonheur et de la tranquillité de l'État. En réussissant dans ce projet très possible, j'assurais le repos de la vieillesse du Roi; je lui donnais une réputation de bonté, qui est celle qui me paraît la plus flatteuse pour un prince et qui était sûrement la seule que celui-ci pût acquérir (1); enfin, en mon particulier, je satisfaisais mon

épithète : *indéfinissable*, et que d'Argenson qualifie *indéchiffrable*. Choiseul ne s'arrête pas à cette apparence et fouille plus avant dans la psychologie du Roi.

(1) Brillant et prime-sautier, Choiseul cachait sous les dehors d'un esprit léger un fonds de principes qui lui permirent, lorsqu'il eut en mains les destinées de la France, de les diriger non pas constamment avec bonheur, mais avec un réel souci d'honneur. Ces principes se dégagent de ses actes plus que de ses écrits; car, incapable de s'attacher

amour et mon ambition pour le bien et je partageais la reconnaissance de la réputation de bonté qu'aurait méritée le Roi; si au contraire je ne réussissais pas dans ce projet, j'étais déterminé de quitter le ministère et d'abandonner un homme à qui l'on ne pouvait inspirer ni gloire, ni honneur, ni bonté.

Après une étude suivie, dont rien ne m'a jamais distrait, je voyais le Roi, un homme sans âme et sans esprit, aimant le mal comme les enfants aiment à faire souffrir les animaux, ayant tous les défauts de l'âme la plus vile et la moins éclairée, mais manquant de force, à l'âge où il était, pour faire éclater ses vices aussi souvent que la nature l'aurait porté à les montrer : par exemple, il aurait, comme Néron, été enchanté de voir brûler Paris de Bellevue; mais il n'aurait pas eu le courage d'en donner l'ordre; le spectacle qui lui ferait le plus grand plaisir serait celui de voir les exécutions de la Grève, mais il n'a pas le courage d'y aller. Si l'on voulait lui faire le plaisir de rouer quelqu'un dans la petite cour de marbre de Versailles, je suis bien sûr qu'il quitterait le lit de sa maitresse dans les moments ou il paraît lui être le plus attaché, pour aller dans un coin de fenêtre être témoin avec détail de l'exécution. Il se dédommage autant qu'il peut de ces spectacles si conformes à son goût, en regardant avidement tous les enterrements qu'il peut rencontrer; il a vu passer celui de Mme de Pompadour; il parle continuellement d'enterrements, de maladies, d'opérations de chirurgie; il marque de la satisfaction de la mort de tous ceux qu'il connaît, et, quand on ne meurt pas, il prédit que l'on mourra : je

avec une suffisante continuité à la rédaction de ses idées, il a laissé peu de fragments qui puissent nous aider à le juger. Un de ces fragments toutefois nous est parvenu; il se rattache à la conception que Choiseul se faisait d'un bon Roi; nous l'empruntons donc au recueil intitulé *Manuscrits de M. de Choiseul*, pour le publier à l'Appendice. (Voir pièce justificative n° VI, p. 380).



suis persuadé que ce qui l'attache le plus à la chasse, c'est la destruction.

Avec ce naturel, il est étonnant qu'il n'ait pas aimé la guerre; mais la frayeur pusillanime (1) de la mort, qu'il marque d'une façon dégoûtante au plus petit accident qui lui arrive, est encore plus forte en lui que son goût pour la souffrance et la mort des autres.

Une partie du mauvais naturel que je viens de décrire vient du peu d'idées de ce prince, de la nullité de son âme qui ne peut être remuée que par des spectacles ou des faits qui font horreur nécessairement à la nature; mais son goût pour le mal tient aussi à sa méchanceté naturelle, qui le porte à faire souffrir quand il en trouve l'occasion, et qui ne le porte jamais à faire du bien, quelque occasion qu'il en trouve : je ne crois pas que personne lui ait vu depuis sa naissance un mouvement de sentiment pour le bien. Il n'est point avare, comme on le croit : si, étant dénué de sentiments, il peut avoir une vertu, c'est celle d'être assez noble sur l'argent; il n'en donne pas de lui-même, parce que ce serait faire du bien et qu'il lui est impossible d'avoir les sentiments de l'obligeance. L'on croit assez communément qu'il est bon père; rien n'est moins juste que cette opinion : il ne pouvait pas souffrir son fils, qui le lui rendait bien et qui marquait trop ouvertement le mépris qu'il avait de son père ; mais le Roi m'a dit pendant la dernière maladie du Dauphin, son fils, et m'a écrit qu'il était fâché de sa mort, parce que le Royaume, et les Parlements en particulier, craignaient son fils et par conséquent désiraient sa conservation à lui

(1) Cette pusillanimité, sur laquelle revient si fréquemment Choiseul et sur laquelle aussi tant de contemporains sont d'accord, est particulièrement manifeste dans le récit de la mort de Louis XV, telle que l'a racontée le duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe en survivance. Sainte-Beuve, dans ses *Derniers Portraits littéraires* (Didier, 1858, p. 497), a réimprimé cette relation malheureusement incomplète.



Roi : il n'a jamais eu d'autres motifs pour être fâché de tels ou tels événements que lorsqu'il les croit relatifs ou à sa conservation ou au bien des autres. Il ne se soucie point du tout de ses petits-enfants; il aimerait mieux le Dauphin que les autres, parce qu'il est plus maussade et que tout ce qu'il désire, c'est que son successeur ne soit pas l'espérance de la Nation : ce n'est pas un sentiment de gloire, c'est la peur qu'on ne se défasse de lui. Il avait un grand désir d'avoir des petits-enfants, par la crainte que, s'il n'avait pas de successeur, sa vieillesse ne fût troublée par différents partis et qu'il ne fût méprisé des deux côtés.

Il a une vanité inconcevable, la vanité des valets poussée aussi loin qu'il est possible; mais il n'a pas la force de la faire valoir; car il a le mérite de sentir qu'il n'est capable de rien et il convient intérieurement que son caractère malheureux est au-dessous de tous les caractères de la nature; je lui ai entendu dire qu'il était l'inconséquence même et qu'il ne serait pas étonné d'être fou. Certainement il est inconséquent (1); car, étant par la plus sotte vanité jaloux de son autorité, il n'a pas de volonté et est abandonné par faiblesse à celle des différents ministres qui travaillent avec lui; il leur marque l'indifférence la plus dégoûtante pour toute espèce d'affaires, comme pour toute espèce de personnes. Sa vanité lui fait croire qu'il suffit, pour conserver son autorité, qu'il renvoie de temps à autre les ministres auxquels il a marqué de la confiance; car il leur en marque à tous infiniment, puisqu'il fait tout ce qu'ils veulent : mais je ne crois pas qu'il ait dit à aucun qu'il le conserverait auprès de lui toute sa vie; il n'a paru avoir de la tenue que pour M. de Saint-Florentin, parce qu'il se croit au-dessus de lui pour les

(1) Deux fragments, copiés dans le recueil des *Manuscrits de M. de Choiseul*, complètent, confirment ou corrigent ce portrait écrit moins de vingt jours après l'exil, sous l'impression de la disgrâce. Ils sont publiés à l'Appendice. (Voir pièces justificatives, nos III et IV, p. 373 à 376).



talents, qu'il sait les friponneries continuelles qu'il fait, les méchancetés dont il est capable et la crapule où il vit (1). Il faut convenir que les mauvais sujets ont un accès marqué à sa bienveillance; il sent qu'il a tous leurs défauts et il espère qu'ils lui serviront d'excuse; il est comme ces femmes galantes qui désirent et soupirent tant qu'elles peuvent à la perdition des jeunes femmes, croyant couvrir ou du moins faire oublier les anciennes histoires de galanterie par les nouvelles.

Il croit que l'éclat qu'il met dans ses amours est une preuve de son autorité, et la bassesse qui en résulte une marque de soumission : il regarde la résistance contre l'objet de sa fantaisie comme un manque de respect pour sa personne royale; il ne connaît à cet égard ni décence,

(1) Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin et qui fut créé duc de la Vrillière en 1770, avait épousé en 1724 la comtesse de Platen, qui vivait fort retirée, tandis qu'invisible pour tous les gens de Cour à partir de neuf heures du soir, il s'enfermait avec des « espèces » chez sa maîtresse, une femme Sabathin dont le mari était enfermé par lettre de cachet. Cette Sabathin qui, bien qu'on l'en ait vaguement défendue, paraît avoir été très capable de trafiquer des places arrachées à la faiblesse de son amant, trouva, pour l'épouser et pour légitimer les enfants qu'elle avait eus de Saint-Florentin, un gentilhomme d'Auvergne, un certain Langeac. C'est sous ce nom de Langeac qu'un fils de Saint-Florentin et de la Sabathin, décoré d'ailleurs de la croix de Saint-Louis, commit plus que des vilenies, des forfaits, et fut accusé notamment d'avoir fait mourir, pour hériter d'elle, sa maîtresse, une fille naturelle de l'abbé Terray, que celui-ci avait enrichie en la poussant dans le lit de Louis XV. Grâce à l'influence de son père en bâtardise, ce Langeac avait reçu la donation de domaines dont la survivance appartenait à Mme de Gramont. Celle-ci fut remise en possession de son bien par le gain d'un procès. Quant au comte de Saint-Florentin, il fut maintenu pendant un demi-siècle, en dépit, Choiseul dit à cause de ses goûts pour la crapuleuse compagnie, à la direction des affaires. Depuis l'âge de vingt ans, depuis 1725, il était secrétaire d'État; il ne quitta le ministère qu'en 1775, remplacé par M. de Malesherbes; mais, sitôt après la mort de Louis XV, il avait, en juin 1774, renvoyé Mme Langeac. (Voir, sur les Sabathin-Langeac, J.-N. Moreau, *Mes Souvenirs*, t. I, p. 375 et suiv., et le comte Fleury, *Louis XV intime*, p. 244; voir aussi *Correspondance de Mme du Deffand*, publiée par le marquis de Sainte-Aulaire, t. I, p. 372, et t. III, p. 244 et 247.)



ni rang, ni considération, ni honnêteté. Il croit que tout doit plier devant sa maîtresse, parce qu'il l'honore de son intimité; il est hardi dans le genre de manquer à toutes les bienséances; il ne l'est que dans celui-là; alors il croit avoir montré son pouvoir et avoir prouvé à sa Cour, à ses peuples, à l'Europe, qu'il est véritablement un monarque respectable. Quelquefois la crainte lui donne apparence des remords; on le voit embarrassé de sa turpitude, comme il le serait s'il pouvait avoir une âme susceptible de remords; mais il sort de cet embarras par de la fureur intérieure; il prend en aversion ceux en petit nombre qui paraissent le désapprouver, et il arrive très fréquemment que la désapprobation de son infamie l'engage à l'augmenter et à lui donner plus de publicité et plus de consistance.

C'est ce qui est arrivé pour cette dame du Barry; il la vit comme une fille qui allait souper chez Lebel : il eut envie de l'avoir; Lebel s'y opposa par la crainte qu'une fille publique ne le rendît malade : l'opposition de son valet de chambre augmenta son désir; il maltraita Lebel et eut cette fille. Il la fit venir, comme je l'ai dit, aux voyages de Compiègne et de Fontainebleau; à la fin du dernier, l'on apprit que le Roi avait écrit au comte de Noailles que la chair était faible (il aurait pu ajouter l'esprit et le cœur) et qu'il donnait l'appartement de Lebel à Mme la comtesse du Barry. Cette volonté du Roi, dès qu'elle fut connue, produisit le bruit qu'incessamment cette dame du Barry serait présentée. Personne ne put croire dans le premier moment un éclat aussi infâme, parce que personne n'avait jusqu'alors jugé le Roi : la faiblesse de son âme, son air timide, qui tient beaucoup à sa bêtise, sa belle figure qui a le caractère de la décence, son âge, l'exemple qu'il devrait donner à des enfants aussi jeunes que les siens (1), le mariage prochain de son petit-

(1) Philippe de Noailles, duc de Mouchy, connu jusqu'en 1776 sous le nom de comte de Noailles.



fils (1), tout concourait à faire mépriser le bruit d'une action aussi méprisable que celle de la présentation d'une fille supposée mariée, contre toutes bonnes mœurs, à l'infâme frère d'un homme de rien, qui tenait école publique d'escroquerie et de prostitution dans Paris. Je crois effectivement, quelque mauvaise opinion que j'aie du Roi, qu'il n'aurait pas osé se porter à une démarche aussi indécente s'il n'y avait été encouragé par le maréchal de Richelieu qui, par malheur pour la Cour et pour la France, se trouvait être premier gentilhomme d'année en service. Je crois même que la du Barry n'aurait pas osé porter ses vues jusque-là sans les conseils de M. de Richelieu, qui eut la malheureuse facilité, par son ancienne connaissance avec la du Barry, de pouvoir, dans cette occasion, faire triompher son goût pour l'intrigue et pour le vice.

M. de Richelieu, né, à ce que l'on dit, avec une figure agréable que je n'ai jamais vue, a été dans sa jeunesse le héros de la galanterie; il lui en restait, quand je l'ai connu, des grâces un peu trop chargées de mines et quelques contes assez agréables : il aurait pu passer pour un vieux débauché encore aimable dans la société, si son caractère avait été assez sage pour le contenir dans le seul cadre qui lui convenait; mais comment admettre que l'esprit trop léger de M. de Richelieu, son imagination décousue qui le porte toujours jusqu'à la chimère, puisse contenir le cœur le plus pervers que la nature lui a donné? Son esprit, si on lui ôte quelques grâces, est très médiocre; comme sa vie a eu quelques scènes de roman, il s'est abandonné à son imagination, qui lui a présenté des objets fantastiques d'ambition; il a cru qu'il pouvait les remplir; il a pensé que tous les moyens étaient bons pour parvenir à son but, et son caractère sans principes ne lui

(1) Le mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche fut célébré, dans la chapelle de Versailles, le 16 mai 1770.



a présenté que ceux qui sont contraires à l'honnêteté et à la probité. M. de Richelieu a mal fait une ambassade à Vienne; il s'est cru un grand politique. Il a eu du courage et a eu des occasions de commander des armées; il a cru qu'il nuisait à la réputation d'un grand général. Il a commandé dans des provinces, à la honte du ministère qui a souffert les indignités que ces provinces lui reprochent; il s'est cru propre à l'administration intérieure. Il a été élevé à la Cour, a eu par intrigue une charge et a pensé que l'intrigue seule le ferait parvenir au premier ministère. Sans se connaître lui-même, ignorant les bornes très étroites de son talent et de son esprit, il s'est cru propre à tout et, lorsqu'il n'est pas arrivé à ce qu'il désirait, il a toujours soupçonné que les ministres s'y opposaient par jalousie; il m'a cru jaloux de lui, et je ne lui ai pas fait l'honneur de l'être. Je ne le crois propre qu'à être moqué dans tous les emplois qu'il remplira, soit dans celui d'intrigant et de commode du Roi actuel, sans que cependant il en tire aucun avantage que celui de tracasser, intriguer, fonder des espérances chimériques sur un degré de pouvoir qui mettrait encore plus en évidence les vices honteux et déshonorants de son cœur, ainsi que son ineptie pour l'administration.

M. de Richelieu est le héros de la bassesse à qui la France doit l'élévation indécente et le pouvoir extraordinaire de faire le mal où est parvenue la dame du Barry : le malheureux caractère du Roi n'aurait pas eu la force qui longtemps fera gémir le Royaume, s'il n'avait été soutenu et ménagé par le vice lui-même personnifié dans M. de Richelieu.

Un accident retarda de quelques jours la présentation de Mme du Barry. Le Roi tomba de cheval à la chasse et se fit mal au bras, parce qu'il tomba dessus; la crainte de la chute qu'il avait faite sur le bras lui ôta la force de se mettre sur ses pieds : il se passa dans la forêt une scène



de faiblesse qui serait dégoûtante pour une petite fille de dix ans. Le Roi, qui sentait la honte de sa pusillanimité, soutenait qu'il avait le bras cassé : il ne l'avait point; mais on le traita comme il voulait l'être, et ce qui aurait été un accident très léger dans un village pour un petit paysan, fut, par les peurs du Roi, un accident qui l'a estropié. La crainte du mal l'a empêché longtemps de mouvoir son bras, de manière qu'il a perdu une grande partie de l'usage qu'il devait en avoir. Je crois que le Roi est le premier exemple d'un homme estropié par peur, et cet exemple dépeint parfaitement la consistance de son âme.

Cet accident retarda donc la présentation, mais ne l'empêcha pas; car, je le répète, le courage ne manque au Roi que pour bien faire. M. de Richelieu, toujours d'année, continua à présenter la facilité de cette présentation comme un acte nécessaire à la puissance et à la satisfaction de son maître; il assura que l'on s'y attendait et que toute la Cour non seulement serait contente, mais même serait aux pieds de Mme du Barry. Le Roi ne doutait pas de la bassesse de ses sujets; car il m'a écrit en propres termes : *Elle est jolie, elle me plaît, cela suffit; dès que je je le voudrai,* TOUT LE MONDE SERA A SES PIEDS (1). Le Roi crai-

(1) Le passage de la lettre à laquelle fait allusion Choiseul est celui-ci : « Le déchaînement contre elle a été affreux, à tort pour la plus grande partie. L'on serait à ses pieds si... Ainsi va le monde. Elle est jolie, elle me plait; cela doit suffire. Veut-on que je prenne une fille de condition? Si l'Archiduchesse était telle que je la désirerais, je la prendrais pour femme avec grand plaisir, car il faudra bien faire une fin et le beau sexe autrement me troublerait toujours; car très certainement vous ne verrez pas une dame de Maintenon de ma part. En voilà, je pense, assez pour cette fois-ci. »

Encouragé par le succès des négociations qui allaient amener la réalisation du mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin, Choiseul cherchait à compléter son œuvre d'alliance avec l'Autriche en faisant épouser une archiduchesse au Roi. C'était pour lui la garantie d'une continuité de faveur et de maintien au pouvoir. Ce projet laissa longtemps hésitant le



gnait sans doute que Mesdames ses filles, à qui il fallait aussi que Mme du Barry fût présentée, ne fussent pas aussi contentes de l'apparition et de la fréquention de sa maîtresse que ses autres sujets devaient l'être; il eut de l'embarras de leur faire confidence de ses amours et de ses projets. M. de Richelieu, fertile en bons expédients, en trouva un fort décent, ce fut d'envoyer le Gouverneur des Enfants de France, de la part du Roi, prévenir Mesdames, ses filles, que leur père était dans l'intention de leur présenter et de mettre dans la société de la Cour la fille publique des rues de Paris, qu'il avait élevée au rang de sa Maitresse. Le duc dé la Vauguyon ressemble bien à l'annonce d'un vice et d'une vilaine action; aussi, au mépris de toute décence pour lui et pour la place qu'il occupait, se chargea-t-il de la commission. Mesdames prouvèrent par leur conduite qu'elles ne valaient pas la peine d'une précaution, même aussi indécente; et Mme du Barry, au grand étonnement d'un peuple innombrable qui s'assembla dans les galeries et dans les appartements, fut présentée au Roi et à la famille Royale, par une Mme de Béarn (1) que M. de Richelieu avait séduite pour une fonction aussi humiliante (2).

Roi, qui faisait prendre encore, un an après l'élévation de la du Barry, les renseignements les plus circonstanciés sur l'archiduchesse Élisabeth. Mais la passion sénile fut plus forte que l'intérêt de la royauté.

(1) Cette Mme de Béarn, descendante directe de la célèbre famille des Lur-Saluces, avait épousé en 1738 un vicomte de Béarn, François-Alexandre Galard, seigneur d'Argentines, et les Galard de Béarn se flattaient de remonter aux Mérovingiens. Par sa naissance comme par son mariage elle se rattachait donc à de très anciennes maisons; mais, en 1769, lorsqu'elle accepta de couvrir de son rang la du Barry, sortie des fonds louches du vice, elle n'était plus qu'une vieille plaideuse déchue.

(2) La présentation eut lieu le 22 avril 1769. Jeanne Bécu, fille Gomard et comtesse du Barry, s'en tira tout à son honneur; grâce aux leçons prises auprès d'un maitre à danser, elle put exécuter avec aisance, selon le rythme de l'étiquette, les trois révérences d'adieu que toutes les présentées devaient faire à reculons en repoussant du pied l'immense traine de la robe de cour, dont beaucoup d'autres avant elle et de la plus haute



Je fus plus affligé de cet événement pour le Roi que pour moi, quoique je sentisse bien toutes les suites que pouvait avoir la faveur d'une fille mise sur le trône par M. de Richelieu, qui connaissait le mépris que j'avais pour lui et qui, selon son caractère, devait rallier autour de sa protégée du Barry tous les intrigants, les *espèces* suivant la Cour, et mes ennemis.

Je comprends aisément que, pour obtenir les faveurs d'une femme, une tête échauffée se permette de faire quelques sottises et de manquer aux principes les plus reçus; mais, quand on a une fille publique en sa possession, il est extraordinaire qu'un Roi ne préfère pas d'en jouir dans son intérieur, plutôt que de la mettre en évidence vis-à-vis de l'Europe avec éclat et avec déshonneur. La présentation faite, des amis supposés de Mme du Barry songèrent à lui former une cour. M. d'Aiguillon fut admis dans l'intimité par son cousin Richelieu; les deux de Laval, de Villeroy ne restèrent pas en arrière pour la bassesse et M. de Soubise, qui se croyait l'ami du Roi, aurait eu mauvaise grâce, ainsi que M. de la Vrillière, de répugner de vivre avec une fille, eux qui étaient accoutumés à la plus mauvaise compagnie par leur genre de vie habituel. Le point le plus difficile dans ce début était de former une société de femmes. L'on ne pouvait espérer que Mme de Béarn, qui avait aussi par trop le maintien d'une tante d'emprunt pour être introduite dans la société du Roi : on imagina d'engager le Roi à faire un grand voyage à Marly. . . . .

. . . .

naissance s'étaient montrées embarrassées. Le lendemain était un dimanche. Elle parut à la messe, en habits magnifiques; elle occupa la place même qu'avait occupée Mme de Pompadour; puis elle fut au couvert de Mesdames, à celui du Dauphin; dès lors elle est sacrée « reine du lit », c'est-à-dire qu'elle sera le meuble vivant qui suivra partout le Roi, car le Roi doit avoir constamment à portée de son caprice « son meuble à plaisirs ».



DE LA LETTRE XXII A LA LETTRE XXIII

Encore une fois Choiseul s'arrête d'écrire, en dépit du mouvement d'indignation qui lui mit en main la plume. Sans doute, au moment d'entrer dans le détail des scènes qui signalèrent sa lutte avec la nouvelle Maîtresse, a-t-il hésité devant la rancœur des souvenirs. Obéissant à des suggestions plus ou moins légitimes d'intérêt et de sentiment, il avait pris, dès l'apparition de l'idole, une position hostile très accentuée. D'abord il avait lutté pour essayer de prévenir le scandale d'une présentation ; puis, vaincu sur ce premier point, sa vanité se trouvant désormais engagée, il ne put désarmer. Il était excité d'ailleurs à la lutte par sa sœur, Mme de Gramont, dont il subissait l'ascendant et qui, n'ayant pu réussir à conquérir de haute lutte la place de Maîtresse en titre, ne pardonnait pas à la fille de rien, née d'une bâtardise servile, d'avoir réussi là même où sa grande noblesse, sa vive intelligence et son charme impérieux avaient échoué. Et Mme de Gramont avait entraîné dans son parti de résistance Mme de Beauvau qui, prenant au sérieux le rôle peu commun alors de martyre pour la vertu, se déclarait prête à subir l'exil plutôt que de s'abaisser devant une prostituée.

La noble et fidèle Mme de Choiseul fut engagée, par le seul entraînement de son âme docile, dans le concert d'opposition auquel tout naturellement se joignit la comtesse de Brionne. Née Rohan-Rochefort, Mme de Brionne était veuve d'un comte de la maison de Lorraine, homme doux et sans esprit, dont elle n'avait pas tiré tout ce qu'avait rêvé son ambition, et, désireuse de faire reconnaître à ses enfants, princes étrangers, un rang presque



égal à celui des princes du sang, elle avait profité des restes, très appréciables encore, de sa beauté pour s'emparer de Choiseul, qui non seulement la servait de son crédit, mais dépensait beaucoup d'argent pour elle, en amant sujet à ce genre de folies.

Et, dès le lendemain de la présentation, Mme de Beauvau, Mme de Gramont, Mme de Choiseul s'étaient fait excuser aux petits soupers, décidées à ne plus faire leur cour au Roi qu'en public; puis Mme de Gramont, redoublant d'acharnement, avait multiplié les arrogants défis. Elle se rendait insupportable par ses calomnies bruyantes et, très ennuyé d'un acharnement qui met en larmes sa maîtresse, Louis XV tente un rapprochement. Il ne veut pas se séparer de son ministre, dont il apprécie les services, qu'il ne saurait remplacer aisément et qu'il croit le seul capable de maintenir la paix extérieure si nécessaire à sa tranquillité personnelle. Encore moins sacrifierait-il sa maîtresse, dont il fait sans cesse à ses intimes l'éloge sous cette forme significative : « J'en suis content. » Il interpose son autorité, poussé d'ailleurs par Mme du Barry dont la cervelle d'oiseau ne saurait s'embarrasser des complications de la politique et qui n'aurait pas été fâchée d'appuyer ses folies sur l'autorité d'un grand ministre. Elle veut donc oublier que Choiseul a tout mis en œuvre pour l'empêcher d'être présentée, qu'il ne donne presque jamais de suite favorable aux grâces qu'elle lui demande et qu'il ne réprime pas, si même il n'encourage contre elle, les faiseurs d'injurieux libelles. Mais elle déteste la gêne des luttes importunes et volontiers elle fera la moitié du chemin, si Choiseul consent à faire l'autre moitié.

Tel est l'état respectif des esprits quand, le 25 mai 1769, a lieu le souper de Bellevue. Invité (l'invitation royale est un ordre auquel on ne peut se soustraire) Choiseul arrive assez tôt pour être obligé d'attendre dans le parc, où déjà se promènent Mme de Mirepoix, Mme de Flavacourt, très

entourées. Il se tient à l'écart, se fait le centre d'un autre groupe ; mais insensiblement, à mesure qu'approche l'heure de la réunion avec la Maitresse et le Roi, les personnes demeurées près de Choiseul s'égrènent l'une après l'autre, vont rejoindre le groupe des dames autour desquelles souffle le vent de la faveur, et Choiseul reste seul. Il doit éprouver toute l'amertume de l'abandon, auquel onze années de pouvoir quasi royal ont dû le rendre moins préparé, partant beaucoup plus sensible; mais à mauvaise fortune il fait bon visage. Le comte de la Marche, le prince de Soubise, le duc de Richelieu, le comte de Gontaut, M. de Saint-Florentin sont présents ; devant eux Choiseul joue son rôle avec grâce. Placé près de la Maîtresse à table, il se montre courtois, se prête à la gaieté qui règne très enjouée, très vive. Aux soupers des petits cabinets où le Roi ménage d'autres rencontres, Choiseul apporte le même entrain aimable et l'on peut croire à la fin des hostilités; mais, rentré dans son intérieur, il se reprend à subir l'ascendant de « ses femmes ». En dépit d'un avertissement de Louis XV, qui rappelle sa sœur à la réserve, il ne s'occupe en rien de prévenir le scandale et, pendant une absence qu'il fait avec Mme de Choiseul, ce scandale éclate. A Choisy, le Roi donne un spectacle; la salle est très petite et, lorsqu'arrive Mme du Barry, le premier rang des sièges est déjà garni. Les dames occupantes refusent de céder leur place et Mme de Gramont soutient son refus par des arguments si vifs qu'elle en est payée, le lendemain, par un ordre d'exil.

Et rien n'arrête l'ascension souveraine de Jeanne Bécu, qui s'élève, malgré toutes les résistances, au rang des Favorites adulées. La Maîtresse, que le Roi semblait d'abord traiter avec une apparence de façons dégagées, telles qu'on en use à l'égard des filles, devient reine. Elle a reçu du Roi, qui veut la rapprocher de lui pendant les séjours de Marly, le don du château de Louveciennes. Les



littérateurs mettent à ses pieds leurs œuvres; les artistes font ses portraits; elle dispose du droit de grâce. Sa société de femmes, d'abord difficile à recruter, ainsi que le constatait tout à l'heure Choiseul, s'est formée. La plus marquante des fidèles est la maréchale de Mirepoix, que les Choiseul tenaient en grande estime alors qu'elle était une assidue de Mme de Pompadour; ils ne lui pardonnent pas de s'être faite la chaperonneuse de la du Barry.

Mme de Mirepoix est avant tout du cercle du Roi, qui lui paye non seulement ses dettes de jeu, mais ce qui manque à l'équilibre de son budget. Quand mourut Mme de Pompadour, on avait pu croire un instant qu'elle allait la remplacer; mais, de tempérament froid, incapable de s'abandonner au vertige des sens et ne subissant d'autre influence que celle de ses besoins d'argent, elle était moins la Maitresse désignée que l'amie de la Maitresse, prête à toutes les complaisances pour mériter les subventions et les gratifications dont elle perd follement une bonne part à la cavagnole ou que sottement, malgré son esprit, elle dissipe en niaiseries. Ainsi devient-elle la « z'amie » de Mme du Barry, qui ne la paye pas seulement de cajoleries zézéyantes, mais qui, très fière de pouvoir la produire en public assise sur le devant du carrosse, l'en récompense par l'octroi, qu'elle lui fait obtenir, d'un don de quatre-vingt mille livres.

Une autre soupeuse et promeneuse est Mme de Flavacourt, la cinquième des demoiselles de Nesle. Les trois premières de ces demoiselles, Mmes de Mailly, de Vintimille et la duchesse de Châteauroux, avaient été successivement les maîtresses plus ou moins en titre du Roi, dont elles s'étaient disputé très cyniquement le lit. La quatrième, Mme de Lauraguais, la laide et grosse réjouie, qui donnait le ton de gaieté forte aux soupers des petits cabinets, avait été le plat auquel tâtait le Roi dans ses moments de robuste appétit. A l'exemple de ses aînées, la cinquième sœur n'au-



rait pas hésité, ne fût-ce que pour n'être pas reprise par son mari, à se jeter dans les bras du Roi ; quoiqu'elle se fût donné des airs de poule effarouchée, ses affectations de vertu personnelle, fausse ou vraie, cachaient mal l'absence de scrupules délicats. Ce qu'elle avait été pour sa troisième sœur Maîtresse en titre, une camarade facile, elle l'est pour la du Barry.

Dans l'intimité de la Favorite on compte encore la comtesse de Valentinois, Marie-Chrétienne de Rouvray-Saint-Simon, dernière descendante des ducs de Saint-Simon, unique héritière de l'auteur des *Mémoires,* et belle-sœur du prince de Monaco. C'est une belle impertinente, un peu folle, dit-on, du moins inconséquente et qui s'efforce de faire oublier, sous la morgue dédaigneuse qu'elle tient de son rang et de sa race, le choix assez bas de ses amours. Sa condescendance à l'égard de la Maîtresse lui vaut la place de dame d'atours de la comtesse de Provence. Pourtant cette place gênera l'orgueil des Monaco, et bientôt le prince ne permettra pas qu'on la mentionne sur le billet d'enterrement quand, en juillet 1775, la comtesse mourra.

Puis c'est la princesse de Montmorency, qui veut gagner à son mari la place de menin du Dauphin, place qu'elle obtient en effet par les moyens de complaisance si nécessaires aux courtisans.

Le prince de Soubise, le plus intime ami du Roi, se trouve indiqué pour être du cercle de toutes les Favorites. Par lui Mme de l'Hôpital, sa maîtresse, dont la réputation n'a d'ailleurs plus de risques à courir, devient une des familières de la du Barry.

Et, parmi les hommes, le cercle se forme de cet indispensable Soubise, de l'équivoque Richelieu, du comte de la Marche constamment prêt à complaire au Roi, du duc d'Ayen, devenu duc de Noailles et dont toutes les rigueurs se passent en épigrammes ; du duc d'Aiguillon, le coryphée politique de la Maîtresse qu'il mignote ; de Saint-



Florentin, peu scrupuleux et tout occupé de se maintenir en place.

En même temps, autour de la du Barry, se sont agités les Jésuites ; leur séide La Vauguyon n'a pas manqué de se rallier à la présentation, et la prostituée d'hier apparaît comme le plus ferme espoir du parti dévot. Elle sera « la nouvelle Esther qui va chasser Aman », Aman le tout puissant ministre, à qui sa tiédeur envers la Congrégation a valu la réputation d'en être le persécuteur.

Et l'un des tenaces artisans de la chute du ministre sera le chancelier Maupeou, « la face la plus ingrate sur laquelle il soit possible de cracher ». René-Nicolas Maupeou doit à Choiseul la succession à la place de chancelier, dont son père, l'incapable vice-chancelier, avait été gratifié pendant un jour afin de pouvoir la lui transmettre. Il a surpris par des façons de sordide adulation l'esprit léger de Choiseul, insouciant du danger et qui, bien que prévenu par des amis clairvoyants, n'avait pas craint d'élever, en croyant l'attacher davantage, cet ambitieux dangereux.

Maupeou se fait le valet des rancunes de la du Barry. Il est chancelier depuis le mois de septembre 1768. C'est par son influence que l'abbé Terray passe, de conseiller clerc, au ministère d'État en décembre 1769. L'abbé Terray succède au faible Maynon d'Invault, créature à dévotion, que Choiseul avait improvisé contrôleur général quinze mois auparavant à la place de l'hostile Laverdy destitué. Choiseul l'a combattu, présentant, dit-on, un homme dont il se plaindra vivement par la suite, l'intendant des finances Foullon ; et cet échec est le signe prochain de sa défaite. Le chancelier et le nouveau contrôleur vont unir contre lui leurs forces ; mais le chancelier, en intrigant avisé, qui se réserve pour porter les coups décisifs et de succès assuré, s'abrite tout d'abord derrière son acolyte, qui ne saurait se dérober. Dans la lettre suivante Choiseul nous renseigne sur les premières manœuvres dont il fut la victime.



LETTRE XXIII (1)

Manœuvres de l'abbé Terray pour faire renvoyer Choiseul du ministère (mars 1770). — L'abbé veut atteindre Choiseul dans les services que celui-ci dirige et rendre l'administration impossible en refusant les fonds indispensables. — Mémoire contre les réformes militaires de Choiseul. — Contre-mémoires que Choiseul lit en Conseil et remet au Roi pour répondre aux attaques de ses adversaires.

Le mensonge et les bassesses étaient aussi faciles à l'abbé Terray pour faire sa cour à la dame du Barry que l'injustice, le vol et la barbarie lui étaient naturels pour

(1) Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Chanteloup* sous ce titre : « Intrigue de l'abbé Terray, de Mme du Barry et du duc d'Aiguillon pour me faire renvoyer du ministère. » Dans le recueil des *Manuscrits de M. de Choiseul* elle figure sous cet autre titre : *Mémoire de M. le duc de Choiseul sur la dépense de ses départements*. Le commentaire suivant lui sert d'introduction :

« Ce mémoire fit du bruit dans le temps. A peine l'abbé Terray fut-il en place que, lié avec Mme du Barry, il parut un instrument propre à dégoûter et à éloigner M. de Choiseul. Celui-ci se défendit avec force et hauteur, et ce mémoire fut un de ses principaux moyens de défense.

« C'est un funeste présage pour un ministre puissant que la nécessité de se défendre. Ce qui a paru le mieux justifier M. de Choiseul, c'est qu'après lui les dépenses ont été augmentées : cela ne prouve pas qu'elles n'eussent pu être diminuées ; mais l'abbé ne voulait pas tant procurer des réformes utiles qu'engager le Roi à réformer M. de Choiseul. Louis XV était embarrassé de ces discussions ; il fallut les abandonner et revenir à des vues plus sourdes et en même temps plus sûres.

« Ce mémoire a été encore imprimé à Chanteloup ; il n'en a été tiré que trois exemplaires ; mais je suis porté à croire qu'il y en a plusieurs copies. La lettre de M. de Choiseul à l'abbé Terray (voir à l'*Appendice*, p. 414) y est relative en quelque sorte ; mais celle de l'abbé Terray à Louis XVI n'y a aucun rapport (cette lettre manque dans le Recueil) ; mais elle fait un peu connaître ce ministre dont on a dit que, s'il eût servi un roi honnête, il l'eût été lui-même. Cela n'eût jamais été ; car, pour



procurer de l'argent au Roi. Comme cette dame et ses entours faisaient profession de me haïr, parce qu'ils croyaient que le Roi était attaché à ma manière de le servir (1), en quoi ils se trompaient infiniment ; que d'ailleurs les entours ambitionnaient mes places et que je les choquais par le profond mépris que je leur montrais à chaque occasion, Mme du Barry imagina d'ordonner à l'abbé Terray (2), esclave de sa faveur, de contrarier, autant qu'il lui serait possible, mes idées et mon administration, soit au Conseil, soit dans les détails relatifs aux finances. Je crois même que le chancelier Maupeou (3), de la part

être honnête, il faut avoir des principes, et l'abbé Terray n'en avait pas. Mais, avec un roi économe, il l'eût été. Il était même naturellement porté à l'économie. Quand il entra au Conseil pour la première fois, il établit pour règle que le Roi devait dépenser ce qu'il voulait et avoir le moyen d'y satisfaire. Il lui eût été plus commode de plaire sans avoir tant d'argent à fournir. Au reste, il n'entendait que l'ordre des affaires ; mais il n'avait nulle vue sur la Finance et surtout aucun de ces principes qui partent du cœur et qui éclairent l'esprit. Il ne faut pas d'enthousiasme dans un ministre, mais il faut qu'il sente, qu'il ait une âme et que l'idée du bien l'anime et ne l'abuse pas. »

(1) Louis XV, quoi qu'en dise Choiseul, eut beaucoup de peine à se séparer de lui. Il n'aimait pas à changer les visages dont il s'était fait une habitude. Presque tous les contemporains sont d'accord pour affirmer que Choiseul ne dut sa disgrâce qu'à lui-même.

(2) Joseph-Marie Terray, conseiller-clerc à la première chambre des enquêtes depuis 1730, puis contrôleur général et ministre d'État en décembre 1769. Peu scrupuleux sur les moyens, il avait marié l'un de ses parents à l'une des filles naturelles de Louis XV, de même qu'il avait essayé de faire de sa fille naturelle une maîtresse royale. Cette fille, Mme d'Amerval, n'eut qu'une faveur passagère.

(3) René-Nicolas-Charles-Augustin Maupeou, fils du premier président au Parlement, garde des sceaux, vice-chancelier et chancelier, auquel il succéda en cette qualité de chancelier après avoir occupé les mêmes fonctions de président et premier président au Parlement. A la suite du renvoi de Choiseul, remplacé aux Affaires étrangères par le duc d'Aiguillon, il forma avec celui-ci et l'abbé Terray le fameux triumvirat qui se fit honnir pour les odieux expédients employés par l'abbé et pour l'inaction coupable du duc qui ne sut pas empêcher le démembrement de la Pologne. Quant au chancelier, qui dispersa le Parlement de Paris, le remplaça par le fameux parlement Maupeou et créa des parlements pro-



de la dame du Barry, fit faire serment à l'abbé Terray, comme une condition expresse de son élévation à la place de contrôleur général, qu'il serait, à tort et à travers, en opposition avec moi sur toutes les parties de l'Administration.

Il n'est pas, je crois, difficile de faire jurer à l'abbé Terray qu'il fera mal et du mal quand on lui fait apercevoir un bénéfice pour lui.

Dès les premiers jours de son ministère, je m'aperçus des dispositions de cet abbé et de l'espèce de confédération dans laquelle il était entré contre moi ; sa conduite ne m'étonna point du tout. Le désir du bien du service du Roi aurait pu, dans d'autres temps, m'engager à ramener aux idées justes et honnêtes un contrôleur général qui aurait pris un travers vis-à-vis de moi ; je sentis, dans la circonstance où je me trouvais, que ce serait une chimère de vouloir démontrer le bien à un roi qui ne s'en souciait pas et à des ministres portés au mal naturellement et qui avaient établi un système d'intérêt personnel sur le mal qu'ils voulaient me faire.

Je me bornai à fronder avec courage devant le Roi leurs principes et leur conduite et à repousser avec hauteur et souvent avec succès les attaques qu'ils osaient me présenter. J'étais convaincu qu'ils triompheraient à la fin et obtiendraient du Roi mon éloignement ; je savais le peu de fonds qu'il y avait à faire sur l'estime de ce prince et je m'étonnais chaque jour que Mme du Barry ne connût pas, comme moi, sa faiblesse et prît tant de tournures

vinciaux, il fut englobé dans le discrédit encouru par les deux autres triumvirs, bien qu'il eût fait, avec une irrésistible énergie, des réformes hardies et qui, pour l'époque, pouvaient être considérées comme révolutionnaires. D'ailleurs Maupeou, doué d'une âme presque scélérate, n'avait réalisé ces réformes que pour fortifier son pouvoir en affirmant l'absolutisme de la royauté. Comme toutes les mesures qui s'inspirent de l'esprit de tyrannie, elles tournèrent contre le but que s'était proposé leur auteur.



pour éloigner de la Cour un ministre qui lui déplaisait et qui par cela même ne pouvait pas plaire au Roi. J'avais eu envie d'abandonner les affaires, qui réellement ne pouvaient pas se faire, et de me retirer de la Cour. Les personnes en qui j'avais confiance me firent faire la réflexion très juste qu'il y aurait de l'avantage pour moi, vis-à-vis du public, à être renvoyé et même maltraité ; qu'il était plus noble d'être chassé par Mme du Barry que d'avoir l'air de faiblesse de déserter après avoir combattu, et qu'en attendant l'événement, qui naturellement devait être fort prochain, je pourrais peut-être empêcher ou diminuer le mal que les projets du chancelier et de l'abbé Terray pouvaient faire au Royaume. Ces réflexions, qui étaient courageuses, me déterminèrent à rester et à combattre l'intrigue et les intrigants dans les affaires avec autant de hauteur que de courage. Je dis dans les affaires, car à l'intrigue de chez Mme du Barry je n'ai jamais apporté aucune résistance et l'ai toujours regardée, comme elle devait l'être, avec le plus profond mépris.

L'abbé Terray, pour m'embarrasser dans mon administration, prit le moyen simple de refuser les fonds nécessaires pour le paiement des dépenses de mes départements. Ce refus ne fut pas sans réplique de ma part (1). La dispute s'échauffa au point qu'elle embarrassait le Roi ; mais j'avais toujours l'avantage dans la discussion. L'abbé Terray disait au Roi qu'il mettrait la Finance à un tel degré de règle que jamais le Roi ne serait embarrassé par l'ar-

(1) Choiseul était particulièrement habile pour se défendre contre l'intrigue ; il appliquait toute son intelligence à en atténuer les fâcheux effets quand il ne réussissait pas à les prévenir, et, comme exemple du soin qu'il en prenait, on peut citer la lettre écrite par lui, le 7 mai 1770, à l'abbé Terray. Celui-ci, poursuivant sa tâche de désorganisateur des services militaires dont il voulait compromettre le chef, réduisait cyniquement les crédits, qu'il savait pourtant nécessaires. Choiseul, avant d'en référer au Roi, protesta contre ces réductions arbitraires (voir à l'Appendice, p. 414).



gent pour satisfaire ses volontés et ses fantaisies particulières ; mais qu'en même temps il était nécessaire que le Roi diminuât les dépenses des départements pour qu'il pût remplir avec aisance le projet qu'il avait de ne travailler que pour la tranquillité et la satisfaction du Roi.

S'il s'était tenu à ce premier principe, la discussion n'aurait consisté que dans le calcul de diminuer l'Armée, la Marine, et le paiement du département des Affaires étrangères, pour payer en proportion les fantaisies personnelles du Roi et les folies de Mme du Barry (1), de sa famille et de ses courtisans. Le Roi pouvait décider qu'il voulait que son Armée fût diminuée d'un tiers, que sa Marine le fût de moitié ; les Affaires étrangères ne pouvaient pas souffrir de diminution. L'on craignit et l'on avait tort de le craindre que, pour me conserver mes places, je ne me prêtasse aux circonstances et que je n'adoptasse les retranchements de la puissance du Roi.

L'abbé Terray, conseillé par M. le prince de Condé (2),

(1) Sans parler du pavillon de Louveciennes élevé en trois mois par l'architecte Le Doux et décoré par Fragonard, Greuze, Briard, Vien pour les peintures des panneaux et des plafonds; par Pajou, Caffieri, Vassé pour les bustes, les bas-reliefs et les groupes ; par Métivier pour les arabesques de salon et Gouthière pour les bronzes ; sans compter l'argenterie ciselée par Rœttiers et les robes du prix de six mille livres, on peut citer l'état des sommes payées pour le compte de Mme du Barry par Beaujon en 1774 et qui s'élève à 6,521,003 livres. D'après le livre rouge, en dehors du règlement des orfèvres, joailliers, bijoutiers, marchands de dentelles, tailleurs, brodeurs, marchands de meubles et tableaux, doreurs, fondeurs, sculpteurs, marbriers, etc., qui furent payés par le Trésor, Mme du Barry reçut en la seule année 1773 et par ordre du Roi douze cent mille livres (voir Edmond et Jules de Goncourt, *Les Maîtresses de Louis XV*, t. II).

(2) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, grand maître de la maison du Roi et gouverneur de Bourgogne, s'était distingué pendant la guerre de Sept Ans et se faisait une spécialité des questions militaires. On voit qu'il opposa ses vues militaires à celles de Choiseul et plus tard il fut un des adversaires les plus résolus des réformes du ministre Saint-Germain. Il est surtout célèbre pour le rôle qu'il joua, sous la Révolution, à la tête de l'armée de l'émigration.



par M. le comte de la Marche (1), imagina d'attaquer le département de la Guerre et mon administration personnelle. M. Cromot (2) fut suggéré par M. le prince de Condé pour faire un mémoire, d'après les vues militaires du prince, contre la composition des troupes que j'avais établie en 1763 et 1764. Ce mémoire n'avait pas le sens commun. Il voulait prouver que l'ancienne composition coûtait moins cher au Roi que celle que je lui avais proposé d'adopter, et que cependant cette ancienne composition était meilleure. L'abbé Terray me remit ce mémoire; je le lus devant lui. Quoiqu'il entende parfaite-

(1) Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de la Marche, puis duc de Conti, fut le dernier des Bourbon-Conti issus du frère puiné du grand Condé. Mort à Barcelone en 1814, il ne laissa que deux fils naturels que Louis XVIII confirma dans leurs noms et titres en 1815. Il avait fait la guerre de Sept Ans. Des six princes du sang il fut le seul qui consentit à sanctionner les édits de Maupeou. Il eut à ce sujet de vives altercations avec le prince de Conti son père (voir J.-N. MOREAU, *Mes Souvenirs*, t. II, p. 75, 79, 86).

(2) Ce Cromot, conseiller du Roi et qui devint à la mort de son père surintendant des finances du comte de Provence, avait été premier commis du contrôle général des finances. J.-N. Moreau, dont il était l'ami et qui parle de lui dans ses *Souvenirs*, le dit doué de ressources d'imagination et de grâces dans la conversation, bon compagnon, aimant le plaisir et la dépense, mais très propre à l'intrigue et très considéré des ministres par son ardeur infatigable au travail et pour le zèle de son service. De fait M. de Laverdy, qui avait succédé en décembre 1763 à Bertin, comme contrôleur général, avait associé Cromot aux diverses tentatives qu'il avait faites pour provoquer le renvoi de Choiseul. Un premier essai avait échoué en 1764 (voir J.-N. MOREAU, t. I, p. 142 et suiv.) : en septembre 1768, M. de Laverdy, qu'une brouille déclarée rendait plus agressif contre Choiseul, renouvelait, en y employant Cromot, ses manœuvres; mais elles n'aboutirent qu'au renvoi de leur principal auteur. Choiseul fit remplacer M. de Laverdy par un commis du contrôle, Maynon d'Invault, honnête homme mais de peu de moyens et de peu de labeur et que, quinze mois après, il dut abandonner. Maynon d'Invault paya de l'exil son incapacité et c'est l'abbé Terray qui lui succéda. L'abbé ne fut pas long à reprendre pour son compte et pour celui du chancelier Maupeou, tout en ayant l'air de servir la rancune de Mme du Barry, les intrigues de Laverdy. Il n'était pas depuis quatre mois au contrôle quand eurent lieu les scènes dont Choiseul rapporte ici le détail.

ment les affaires, il était impossible qu'il entendit un mémoire de composition d'armée. Je sentis la faiblesse à la première page et, à la première objection que je lui fis, il en convint avec moi et j'aurais laissé ce mémoire dans l'oubli si je n'avais su qu'il en avait parlé au Roi, qui n'entendait pas plus que lui ces matières, comme d'un mémoire qui devait me convaincre, si je n'étais pas avec violence attaché à mes opinions, difficile dans mes discussions, et d'un caractère dominant qui ne pouvait souffrir aucune contradiction à ma volonté. L'abbé Terray ajoutait à ce caractère un goût décidé pour la dépense; l'expression était que je jetais l'argent du Roi par les fenêtres, que je ne conduisais pas mieux les affaires pécuniaires du Roi que les miennes propres, et l'on insinuait au Roi que je me servais des fonds de mon département pour m'acquérir des créatures et former un parti, dans la propre Cour du Roi, contre le Roi lui-même, puisque publiquement j'affectais de ne point être l'esclave de sa maitresse Mme du Barry.

Une partie de ce que l'abbé Terray avait dit en particulier au Roi se répétait publiquement chez Mme du Barry et me revenait. Je crus devoir répondre publiquement et authentiquement à des propos clandestins; je rassemblai dans vingt-quatre heures tous les renseignements qui étaient dans mes bureaux sur les dépenses de mes départements, depuis douze ans; j'en fis deux mémoires; je les lus à M. l'abbé Terray, en le prévenant que, le soir du même jour, je les lirais au Roi dans son Conseil et que je lui laissais le temps d'avertir Sa Majesté, de lui faire donner des préventions contraires à ces mémoires et de se mettre en état, lui abbé, de me répondre au Conseil et de me confondre, s'il le pouvait. Je fis convenir M. l'abbé que mon procédé était simple et noble et que, si je voulais dominer dans l'administration de mes départements, du moins, dans cette occasion, ce serait de la manière la

plus franche et après une discussion qui ne pouvait laisser aucun doute au Roi sur la vérité et la justice de mes intentions pour le bien de son service.

En conséquence, le soir même, je portai au Conseil les mémoires que l'on va lire. Ils étonnèrent les ministres qui n'étaient pas prévenus ; ils impatientèrent le chancelier qui n'était pas en état de les comprendre, mais qui paraissait fâché de l'attention avec laquelle le Roi écoutait. L'abbé Terray sentit qu'il aurait du désavantage à discuter une matière qu'il n'entendait pas ; il ne dit pas un mot. Le Roi, quand j'eus fini la lecture des mémoires, me les demanda pour, à ce qu'il disait, les relire en particulier. Je restai en place encore neuf mois après cette explication publique, sans qu'il ait plus été question des troupes, ni de retranchements dans les départements. On continua cependant toujours à attaquer mon administration ; mais ce fut par des manœuvres plus cachées et en cela plus sûres.

COMPTE QUE J'AI RENDU AU ROI DE MON ADMINISTRATION DEPUIS 1757 JUSQU'AU 16 MARS 1770.

16 mars 1770.

SIRE,

L'administration des affaires de Votre Majesté, par la voie des secrétaires d'État, établie en France depuis plus d'un siècle, éloigne toute idée de responsabilité, de la part de vos ministres, des dépenses de leurs départements. En effet il est impossible que les secrétaires d'Etat soient responsables, car ils ne peuvent ordonner aucune dépense, quelque légère qu'elle puisse être, sur les fonds assignés pour leurs départements, sans un ordre de Votre Majesté. L'ordonnance, en conséquence du bon du Roi,



est encore signée par le Roi même. Les ordonnances passent du trésorier à la Chambre des comptes, laquelle n'arrête les comptes du trésorier que d'après lesdites ordonnances, et l'ordonnateur est l'instrument passif dirigé par la volonté de Votre Majesté.

Il y a des ordonnances au porteur dans chaque département. A la Guerre on n'en fait point d'usage. Une grande partie des Affaires étrangères se paye dans cette forme. Le ministre des Affaires étrangères prend de même les ordres de Votre Majesté pour ces sortes de dépenses secrètes et, en envoyant en Finance les ordonnances au porteur, il envoie l'état des objets, afin que Votre Majesté, en signant les ordonnances, puisse se rappeler les motifs des dépenses qu'elle signe ; et, comme les objets des subsides et autres dépenses secrètes ne peuvent pas, du moins politiquement, être connus à la Chambre des comptes, pour que la note en reste dans un lieu sûr, le contrôleur général de vos finances la transcrit sur un livre particulier que Votre Majesté signe et qui reste sans doute en dépôt dans le bureau de la Finance. Il n'y a qu'une seule ordonnance au porteur, des Affaires étrangères, de deux cent mille francs, qui s'appelle l'ordonnance secrète, dont on n'accuse pas le motif en Finance. Cette ordonnance est à la disposition du secrétaire d'Etat, toujours d'après les bons de Votre Majesté. J'expliquerai dans la suite quelles sont les dépenses qui sont acquittées par cette ordonnance secrète.

Par le détail très simple et très connu que je viens de rappeler à Votre Majesté, Elle jugera, ainsi que tout son Conseil, que les administrateurs ne sont point responsables des dépenses de leurs départements. Ils ne peuvent pas même l'être, quand ils le voudraient, car le trésorier ne peut pas donner un sou sans une ordonnance. Il ne peut pas y avoir d'ordonnance sans être signée par Votre Majesté, et l'on ne peut pas présenter une ordonnance à



signer à Votre Majesté sans avoir pris son bon; de sorte que, lorsqu'on déclame ou l'on fait déclamer dans le public contre les dépenses d'un département, l'on ne s'aperçoit pas que ce n'est pas l'administrateur que l'on attaque, mais Votre Majesté même, puisque l'administrateur ne peut rien sans une volonté écrite deux fois de la main de Votre Majesté.

La très grande jeunesse du Souverain pourrait faire croire que des ministres, peu soigneux de leur honneur et des affaires dont ils sont chargés, auraient des facilités à surprendre un prince sans expérience; mais Votre Majesté a depuis longtemps l'habitude et la mémoire des affaires; elle peut dire que je ne suis pas tombé dans la faute de ne pas les lui expliquer dans le détail le plus minutieux et je me flatte qu'elle rend trop de justice à mon profond attachement à sa personne, pour avoir soupçonné que dans aucune occasion j'aie cherché à déterminer sa volonté sans lui en expliquer le motif; de manière que ce que je lui proposais lui devenait propre à elle-même par sa décision.

D'après cette explication, j'ose avancer devant le Roi et devant son Conseil (je le prie de me contredire, si ce que j'expose n'est pas juste) que je crois qu'il est constant qu'un secrétaire d'Etat n'est point responsable des dépenses de son département; que c'est le Roi seul qui les ordonne et qu'en les attaquant, c'est la volonté du Roi, quand il n'est pas mineur, et son sentiment que l'on attaque.

Il me suffirait de cette réponse pour repousser avec avantage les bruits qui se sont répandus contre l'économie de mon administration. Ces propos passent aisément de bouche en bouche et trouvent aussi aisément des oreilles faciles à les entendre. La voix de l'honnêteté ne perce qu'à la longue, et la mauvaise impression pourrait subsister si la bonté de Votre Majesté ne permettait, dans

son Conseil, une explication qui intéresse la justesse de son administration et le zèle et l'honnêteté de son ministre.

Je partagerai ce mémoire en deux parties. Dans la première, je mettrai sous les yeux de Votre Majesté les dépenses du département des Affaires étrangères, depuis 1757 jusqu'en 1770.

Dans la seconde, je ferai l'historique des dépenses de la Guerre depuis le mois de janvier 1761, que j'en ai été chargé, jusqu'en 1770.

Je crois : 1° qu'en vous rappelant, Sire, que la nouvelle composition de l'armée de Votre Majesté a été examinée à trois reprises différentes dans son Conseil et arrêtée dans ce même Conseil par Votre Majesté, l'on ne pourra pas m'imputer de lui avoir proposé légèrement un changement aussi considérable.

2° Si je démontre que la composition actuelle est la meilleure possible selon moi et qu'elle était nécessaire, l'on voudra bien convenir que j'ai bien fait de la proposer.

3° Si je fais voir qu'elle n'est pas plus coûteuse que l'ancienne, l'on avouera qu'on aurait tort de la taxer de ruineuse.

4° Enfin si je prouve que l'excédent qui se trouve dans les dépenses de la Guerre, en comparant l'état de Guerre de 1754 à celui de 1770, n'est point du tout du fait de l'administration militaire, mais des circonstances pour ainsi dire étrangères à la Guerre, je prouverai l'exactitude, l'économie et l'attention du ministre de la Guerre, et je répondrai sur tous les points à un mémoire de calculs et à un autre d'observations remis par M. l'abbé Terray, sur les dépenses de la Guerre. Je prierai ce ministre de convenir des faits devant Votre Majesté, pour que cette dispute de départements, peu convenable pour moi et pour le ministre de Votre Majesté,



n'alimente plus les mauvais esprits de la Cour et de la ville et ne nuise pas aux affaires de Votre Majesté.

PREMIER MÉMOIRE

Département des Affaires Étrangères.

J'ai été chargé du département des Affaires étrangères au mois de décembre de l'année 1758 ; ainsi les dépenses de cette année et celles de 1757 étaient consommées.

Ces dépenses, en 1757, montaient, pour le département des Affaires étrangères, à la somme de 57,500,734 liv. 11 s. 8 d. ; en 1758, à 57,622,255 liv. 5 s. 1 d. Il y eut de l'augmentation en 1758 et, si je n'avais pris un parti décisif, il y en aurait eu en 1759 ; car il y avait avec le Danemark un traité de six millions, qui n'était pas compris dans les dépenses courantes et qui n'a jamais été soldé.

Le Roi payait de plus des troupes bavaroises, palatines et wurtembourgeoises qui ne lui étaient d'aucune utilité, mais qui, à chaque campagne, exigeaient des augmentations de dépenses aux subsides courants pour les réparations que ces campagnes occasionnaient à ces troupes, très inutiles dans le fond, mais toujours très coûteuses.

Je proposai donc à Votre Majesté de diminuer de plus de moitié, soit en subsides, soit en troupes étrangères, les dépenses de ce département. Cette réforme n'était véritablement avantageuse qu'autant qu'elle ne ferait perdre à la France aucun allié.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien observer qu'il est arrivé dans cette guerre, ce que je n'ai point de connaissance qui soit arrivé dans aucune grande guerre où les principales puissances ont eu des alliances combinées, c'est qu'aucun des alliés de Votre Majesté ne s'est séparé d'Elle jusqu'à la fin de la guerre et que les traités

de paix ont été faits du consentement réciproque des mêmes alliés qui avaient commencé la guerre quoique les événements militaires n'aient pas soutenu l'avantage de l'union et que Votre Majesté ait retranché de moitié les subsides qu'Elle avait, en 1756 et 1757, assurés par des traités solennels.

Cette époque, Sire, est celle qui a acquis à votre ministère politique la considération qu'il s'est efforcé de soutenir depuis la paix et qu'on ne peut lui refuser, lorsque l'on se rappellera la considération de l'Angleterre, les dernières années de la guerre, et lorsqu'elle a fait la paix après la prise de la Havane (1), et la considération où a été cette même puissance vis-à-vis de la France, depuis la paix jusqu'à ce moment.

Ce ne sont ni des victoires ni des bassesses qui ont changé notre situation en temps de paix ; ce ne sont pas des profusions de subsides, ainsi que l'on en avait usé dans les deux dernières paix. L'Angleterre dépense très peu en temps de paix pour sa politique ; nous avons suivi le même système qu'elle à cet égard, mais nous avons consolidé le plan formidable de l'alliance du Sud, que Votre Majesté avait adopté pendant la guerre, et tous nos soins se sont portés à empêcher l'union du Nord, que les ennemis de la France n'ont imaginée que parce qu'ils ont été effrayés de l'alliance du Midi. Jusqu'ici nous y avons réussi de manière que Votre Majesté, unie avec la Cour d'Espagne et celle de Vienne, a un système de politique, tandis que l'Angleterre n'en a réellement aucun.

(1) L'Angleterre, qui s'était emparée de la Havane en 1762, la rendit à l'Espagne, à la suite du traité de Paris en 1763. Ce traité, que des cris d'allégresse accueillirent sur toute l'étendue du royaume, consacrait la ruine coloniale et la déchéance maritime de la France. Il assurait à l'Angleterre l'hégémonie des mers, hégémonie que cette puissance n'a pas encore perdue. Choiseul, dont les vues ne dépassaient guère les intérêts de son temps, ne pouvait avoir sur ce honteux traité les mêmes sentiments que la postérité.



L'alliance du Sud étant établie aussi solidement pour la France, il était nécessaire, pour conserver la paix, d'empêcher celle du Nord de se former en faveur de l'Angleterre, car il n'est pas dans la possibilité morale que l'Europe, partagée par deux grandes alliances, puisse conserver longtemps la paix.

Lorsque j'ai vu, Sire, que cette marche, qui certainement éloignait la guerre, avait du succès, j'ai senti que je pouvais sans danger profiter de la situation de l'Europe pour acquérir des moyens avantageux à la France en cas que la guerre survînt.

Voilà pourquoi, Sire, j'ai cru que Votre Majesté pouvait entreprendre l'acquisition de la Corse. L'Angleterre a senti, mieux que l'on ne l'a senti en France, l'avantage de cette acquisition; elle a vu qu'en temps de guerre cette île était un point essentiel pour le soutien du commerce de la France dans le Levant; elle a prévu que cette possession consolidée procurerait à Votre Majesté le moyen facile de donner la loi à toutes les côtes d'Italie; elle a vu que les marines de France et d'Espagne pourraient former le projet de combattre la marine d'Angleterre dans l'Océan, et celui de la primer dans la Méditerranée, avec infiniment moins de dépenses qu'il n'en peut coûter à l'Angleterre pour soutenir Gibraltar et Mahon.

Je crois que la Corse peut assurer à Votre Majesté et à l'Espagne cette domination dans la Méditerranée et que cette île est plus essentielle au Royaume, la dépense qu'elle coûte, ou qu'elle a coûté, moins onéreuse que ne l'aurait été une île en Amérique, très difficile et très coûteuse à défendre en temps de guerre et qui ne procurerait que des avantages de commerce momentanés; je crois que je puis même avancer que la Corse est plus utile de toutes manières à la France, que ne l'était ou ne l'aurait été le Canada.

Les Anglais ont vu ainsi que moi, Sire, les avantages



de la Corse; ils ne s'y sont pas opposés; ils n'ont marqué qu'un mécontentement impuissant, parce qu'ils n'avaient pas de système de politique et que la Corse était sous la domination de Votre Majesté avant qu'ils eussent eu le temps de penser aux moyens de s'y opposer.

La Cour de Vienne n'est pas plus contente que celle de Londres de la possession de la Corse par la France, mais elle n'a rien dit parce que son système de politique l'unit à la France et la force à ne point s'opposer à ses opérations; de sorte que, dans cette occasion qui n'a fait en France qu'une sensation de désapprobation, nous sommes parvenus à notre but par les deux contraires; l'Angleterre et l'Empire ne se sont pas opposés, l'une parce qu'elle n'avait pas de système de politique et l'autre parce qu'il en avait un.

Je parlerai dans d'autres temps à Votre Majesté de l'acquisition d'Avignon (1), que je crois juste en elle-même et pas moins utile à son royaume. Je crois que l'on ne peut pas disputer que cette acquisition est due au ministère politique. Ce ministère, je dois le répéter, a eu deux vues depuis 1763, qu'il a suivies avec la plus grande attention : la première, de conserver la paix en attaquant et détruisant les projets d'alliance des ennemis de la France; il n'y avait pas d'autres moyens de conserver la paix, à moins que de se résoudre à devenir seconde puissance. La deuxième vue du ministère a été de compenser, par de nouvelles acquisitions pendant la paix, les cessions que les malheurs de la guerre avaient obligé de faire aux ennemis en 1762, de manière que le royaume de Votre Majesté se trouvât aussi puissant qu'il l'était avant une guerre malheureuse.

Les événements de la guerre sont incertains; ce n'est que pendant la paix que l'on fait des acquisitions solides

(1) Avignon, qui avait été séquestrée en 1768, fut rendue en 1774, et ne fut définitivement acquise à la France qu'en 1791.

et voisines de son continent, que l'on arrange par des traités les limites de ses frontières. Pendant la guerre, et surtout pendant une guerre malheureuse, l'on est dans le trouble. Dans le temps du traité de paix, l'on ne prévoit que ce que l'on désire, qui est la fin de la guerre. C'est pendant la paix que l'on doit consolider, prévoir et acquérir ; mais l'on ne le peut qu'avec une considération décidée dans l'Europe et un système solide de politique, qui fasse taire les plaintes et l'envie des ennemis.

Je n'ai pas cru, Sire, cette digression inutile, parce qu'elle remet sous les yeux de Votre Majesté, par un précis très succinct, les vues de son ministère politique approuvées par Votre Majesté ; et ce détail est aussi utile à rappeler que les dépenses faites ou à faire, parce que, dans le détail économique que je vais lui présenter et qui sera un peu sec comme la nature de cette matière le comporte, Elle se rappellera, ainsi que le Conseil, les motifs qui ont déterminé les dépenses passées ou détermineront celles que Votre Majesté ordonnera pour l'avenir.

Je reprendrai l'ordre des dépenses du département des Affaires étrangères. En 1757, elles ont été, comme je l'ai dit, à la somme de 57,500,734 l. ; en 1758, à 57,622,255 l. ; en 1759, année où j'ai été chargé de cette administration, à 24,303,862 l. 17 s. 2 d. ; en 1760, à 24,271,255 l. 13 s. 11 d. ; en 1761, à 20,519,835 livres 17 s. 3 d. ; en 1762, année où M. de Praslin a eu l'administration du département, année de guerre, 14,618,580 l. 1 s. 4 d. ; en 1763, on fit le calcul des dettes du département et des conventions pour les payer à terme dans un certain nombre d'années ; la dépense de celle-ci fut de 11,303,639 l. 12 s. ; en 1764, de 10,842,980 l. 4 s. 10 d.

L'on remarquera qu'il y a eu des diminutions graduelles, produites successivement, sans inconvénient, par la manière de traiter ; car, dans cette opération, la volonté



seule du Roi n'est pas suffisante; il faut des combinaisons, de la négociation vis-à-vis des puissances étrangères, et de l'attention pour un système d'économie.

Le Roi se trouvait débiteur envers l'Angleterre de l'entretien d'environ vingt et un mille matelots que les Anglais avaient pris pendant la guerre, et surtout au commencement de la guerre; la Cour de Londres avait exigé, par un article du traité de paix, que cet entretien serait acquitté. En conséquence, les vingt et un mille matelots étaient rentrés en France aussitôt après la signature du traité. L'on discuta les états de dépense produits par l'Angleterre; ils montaient à une somme qui passait de beaucoup vingt millions de notre monnaie. Nous rejetâmes quelques articles, nous prétendîmes des compensations; enfin cette négociation se termina par une cote mal taillée, et l'on fit une convention par laquelle le Roi s'obligea à solder à l'Angleterre, pour tous frais d'entretien des prisonniers, la somme de seize millions en trois ans, à commencer de l'année 1765, ce qui fait que cette année, celles de 1766 et 1767, et le premier quartier de 1768, sont plus forts.

En 1765, la dépense, compris les prisonniers, a été de 20,270,789 l.; en 1766, de 19,858,569 l.; en 1767, de 16,664,931 l.; en 1768, de 11,053,032 l.; en 1769, de 10,142,041 l. (Il faut observer que l'année 1769 se trouve dans la même situation apparente que l'année 1764 et que cependant la diminution est de 700,000 francs); en 1770, de 11,000,000 l.

Cette augmentation de près d'un million en 1770 provient de l'acquit à faire des dépenses de la diète de Suède, qui a été ruineuse, mais dont Sa Majesté et son Conseil ont senti la nécessité. Dans cette année aussi les Affaires étrangères ont pour plus de 1,500,000 l. de dépenses à faire pour le mariage de Monseigneur le Dauphin; le Roi en a signé les objets.

En 1771, je crois que, sauf les présents qu'occasion-



nera le mariage de Monseigneur le comte de Provence, sauf les cas de guerre ou d'alliance et de subsides que je ne puis prévoir, la dépense du département des Affaires étrangères devra se faire avec 7,000,000.

Ce tableau exact est très aisé à vérifier; j'ai dans mes mains les comptes des dépenses de chaque année depuis 1759, arrêtés de la main du Roi. Il serait pour le moins injuste que l'on accusât d'ineptie ou de manque d'attention en économie une administration qui, dans douze années de temps, sans perdre un allié, sans faire d'injustices, en payant une dette non prévue de seize millions pour les prisonniers et toutes celles contractées par la politique pendant la guerre, a réduit la dépense de 57 millions à 7 millions; ce qui fait 50 millions d'économie, sans que l'état politique soit changé.

DEUXIÈME MÉMOIRE (1)

Département de la Guerre.

Sa Majesté m'a chargé, au mois de janvier 1761, du département de la Guerre; il ne sera question dans ce mémoire que de la partie des dépenses de ce département, ainsi que de l'économie que j'ai eu le bonheur d'y établir. Je ne parlerai de ce qui regarde proprement la Guerre, qu'en rendant compte de la nouvelle composition de l'armée de Votre Majesté, comparée avec l'ancienne.

A la fin de 1760 et les premiers jours de 1761, vous vous rappellerez, Sire, ainsi que M. le maréchal de Sou-

(1) Ce second mémoire a été publié à la suite du premier sous ce titre : « Compte que j'ai rendu au Roi de mon administration du département de la Guerre, depuis le mois de janvier 1761 que j'en ai été chargé jusqu'en 1770. »



bise, qui était dans votre Conseil alors, et M. Bertin, qui était à la tête de vos Finances, que M. le maréchal de Belleisle, après avoir réduit quelques dépenses médiocres, à la suite des comités économiques sur les départements, s'était tenu constamment à la somme de 180 millions pour les dépenses de la Guerre de l'année 1761. Il y eut même, peu de jours avant que le maréchal de Belleisle tombât malade, une assemblée de banquiers, à laquelle Votre Majesté daigna descendre, qui avait été convoquée en partie pour engager le maréchal de Belleisle à diminuer la dépense de la Guerre, en lui présentant la difficulté et la presque impossibilité où étaient les Finances de Votre Majesté d'acquitter une dépense aussi considérable.

Je prie Votre Majesté de se rappeler qu'Elle n'avait alors qu'une seule armée en campagne, qui était en Hesse, commandée par M. le maréchal de Broglie. Les raisons et les instances n'opérèrent rien sur M. le maréchal de Belleisle. Un ministre de la Guerre, pendant la guerre, a de grands moyens de donner des lois à la Finance, laquelle ne veut pas se charger du blâme des événements. M. le maréchal de Belleisle mourut dans le même mois, laissant l'armée de Hesse manquant de tout, et les quartiers levés par une attaque imprévue de l'armée de M. le prince Ferdinand. Il laissa 80 millions de dettes au département de la Guerre et son projet, pour l'année 1761, de 180 millions de dépense.

Je proposai à Votre Majesté d'avoir en campagne, cette année 1761, une seconde armée qui s'assembla sur le Bas-Rhin, sous les ordres de M. le maréchal de Soubise; elle était de près de cent mille hommes. Je secourus l'armée de Hesse et la mis en état de se réparer et d'entrer en campagne, et je ne demandai à la Finance que 120 millions. Vers le mois de juin, M. Bertin donna un supplément de 7 millions; total, 127 millions, économie de



53 millions sur le projet du maréchal de Belleisle, et augmentation d'une armée.

En 1762, les circonstances ayant réduit les deux armées en une, l'on ne laissa qu'une réserve forte sur le Bas-Rhin; mais Votre Majesté envoya douze bataillons en Espagne; cependant je ne demandai que 160 millions à la Finance pour cette année; économie très grande, vu la proposition du maréchal de Belleisle, mais au moins de 27 millions, de l'année 1761 à 1762; ce qui produit 80 millions d'économie pour les deux années. Mais, comme il n'a pas été possible de ne pas contracter des dettes, la Finance verra, par les états qui ont été arrêtés par le Roi, que la Guerre devait, à la paix, 120 millions, qui ont été payés par 27 millions de l'emprunt de 50 millions, par 71 millions de billets Nouette, et le surplus en contrats à trois pour cent. L'état de la dette arrêté était, en 1761, de 80 millions; donc les dettes de 1761 et 1762 ont été de 40 millions. L'économie de 1761, en argent, était de 53 millions; 20 millions de dettes à soustraire, reste 33 millions. L'économie de 1762 était, d'après le projet du maréchal de Belleisle, de 80 millions; en soustrayant les 20 millions de dettes, elle resterait à 60 millions. Mais, en ne comparant la dépense de 1761 qu'avec celle de 1762, l'économie n'est que de 7 millions; ce qui fait pour les deux années 14 millions.

Je ne prétends pas prouver, Sire, en vous remettant sous les yeux ce qui a été fait dans les départements dont je suis chargé, que la Finance de Votre Majesté ait été ou soit en état de fournir à des dépenses au-dessus de ses moyens. Je suis bien éloigné de penser qu'elle ne soit pas fort embarrassée et personne n'est entré avec plus de facilité que moi dans les peines successives que je lui ai vu éprouver. Mon objet, dans ce moment favorable que Votre Majesté donne aux détails de mon administration, est de vous convaincre, Sire, qu'elle a été aussi attentive sur la

partie de l'économie qu'elle a été zélée pour l'utilité de votre service et pour la gloire personnelle de Votre Majesté.

Pendant l'été de l'année 1762, prévoyant qu'à la fin de cette année l'on pourrait parvenir à faire la paix, je m'occupai, non seulement du plan de réforme de l'armée de Votre Majesté, mais encore de profiter de la circonstance très favorable pour lui donner une constitution uniforme, plus militaire à tous égards et plus solide que celle qui existait, qui eût en même temps l'avantage de lui procurer l'instruction dont les troupes de Votre Majesté manquaient.

Comme le projet de formation changeait totalement la constitution ancienne et que certainement il devait choquer, par la discipline et le travail obligé, les préjugés anciens et la négligence assez naturelle, je ne me contentai pas de proposer en particulier mon plan à Votre Majesté, ainsi qu'il est d'usage dans ces sortes d'opérations; je lui demandai de le discuter dans son Conseil d'État. Il y fut porté à trois Conseils consécutifs. Les préliminaires de la paix avaient été signés le 3 novembre, et la réforme, ainsi que la nouvelle formation de l'armée de Votre Majesté, furent arrêtées et ordonnées, après mûre délibération, dans le Conseil d'État, le 5 décembre suivant. Un travail de six mois, discuté à plusieurs reprises dans le Conseil, dont l'exécution est ordonnée ensuite par Votre Majesté, est une opération réfléchie.

Le succès a justifié la bonté de l'opération. L'esprit de critique, celui de mécontentement; l'embarras d'être obligé de faire ce que l'on ne savait pas, tel que celui des colonels par exemple, obligés de commander leur régiment eux-mêmes, ce qui n'était jamais arrivé (quand le colonel sait commander son régiment, beaucoup d'officiers, dans son régiment, s'appliquent à pouvoir le commander aussi bien que lui); les grades et les distinctions donnés au mérite, au zèle, à l'intelligence de préférence



à l'ancienneté ; la suppression de toute possibilité d'acquérir aucun bénéfice par le moyen de sa troupe et de n'avoir d'argent et de récompense que par la qualité d'officier, et en en remplissant les devoirs : ces changements, Sire, ont révolté, les deux premières années ; j'ai soutenu avec patience la mauvaise impression que j'ai vu que produisait une discipline peu connue et, en cela, que j'ai jugée plus nécessaire. Je ne me souviens pas d'avoir proposé à Votre Majesté une seule punition relative à la nouvelle composition ; j'ai cru qu'en mettant de la fermeté et de la suite dans l'exécution du projet je devais d'autant plus mettre de douceur relativement aux particuliers. Cette conduite a réussi ; l'on n'a forcé aucuns moyens et peu à peu l'émulation a succédé au dégoût, et cette émulation, surtout dans la cavalerie et dans les dragons, a été poussée à un tel excès que j'ai été, avec beaucoup de ménagement, obligé de la contenir.

Votre Majesté a vu presque toute l'infanterie ; Elle a paru contente de sa discipline sous les armes, de son immobilité, objet bien nécessaire, de la justesse et de la célérité de ses manœuvres ; elles n'étaient pas concertées, car, au dernier camp de Compiègne, l'on a fait venir des régiments de toutes les nations au service du Roi, des quatre coins du royaume, et il y en avait plusieurs qui ne s'étaient point rencontrés depuis la paix. L'on peut de plus assurer le Roi qu'à l'exception d'un régiment qui serait revenu, dans l'année, de l'Amérique, quelque régiment d'infanterie que Votre Majesté veuille voir, il se trouvera au même point d'instruction que Votre Majesté a vu dans ceux qui ont eu l'honneur de manœuvrer devant Elle. Cette instruction n'existe pas sans principes ; or le principe réel dans le militaire est la formation des troupes. Celles de Votre Majesté précédemment n'étaient pas formées uniformément. L'on ne peut pas disconvenir qu'elles n'étaient pas instruites comme elles le sont, et aucun mili-

taire n'a contredit la vérité que la nouvelle composition a introduit l'instruction et qu'elle aurait été impossible à établir avec l'ancienne.

Votre Majesté s'apercevra que je ne me sers, pour faire valoir la nouvelle composition de son armée, que de raisons qui tiennent plus au raisonnement qu'à l'art; car, dans ce genre, je démontrerais par des vérités géométriques la supériorité d'une formation sur l'autre; mais je craindrais de fatiguer Votre Majesté par des calculs militaires qui ont déjà passé sous ses yeux et qu'Elle a entendus en 1762, ainsi que deux membres de son Conseil, qui par état ont examiné la matière d'après les principes militaires.

Je ne dirai qu'un fait militaire qui peut être senti de tout le monde, c'est que dans l'ancienne composition il y avait fort peu de troupes égales, c'est-à-dire que dans la même armée il y avait des régiments d'une composition différente.

Dans la cavalerie, il y avait des régiments de quatre escadrons et de deux escadrons; dans les régiments allemands de cavalerie, il y avait plus ou moins de compagnies, des états-majors différents, et une composition différente des régiments de cavalerie française, qui entre eux avaient encore quelques différences pour le nombre d'escadrons. Dans les dragons, il en était de même; ceux qui n'avaient pas été à la guerre étaient presque en entier à pied, sans avoir eu d'augmentation, et le régiment de Schomberg différait de tous les autres régiments de dragons. Il n'y avait pas deux légions semblables pour la composition. Dans l'infanterie, cette différence était bien plus sensible; les Suisses n'étaient pas comme les Allemands, les Allemands n'étaient pas comme les Irlandais et les Italiens; aucuns n'étaient comme les Français, qui, entre eux, n'étaient pas égaux, car il y avait des régiments français qui n'avaient que treize compagnies

par bataillon, tandis que la composition était de dix-sept.

Je crois pouvoir assurer que l'on n'avait pas de principes bien certains; que les formations et les créations s'étaient faites d'après le hasard ou le besoin du moment. Les réformes étaient la suite du même hasard. De là sont venues toutes les différences que je viens de rappeler à Votre Majesté.

A présent, Sire, il n'y a qu'un principe qui est l'uniformité; toutes vos troupes, de quelque nation qu'elles soient, sont uniformes, chacune dans leurs armes. Si Votre Majesté est forcée à faire des augmentations, elles ne seront que de soldats et par des proportions uniformes; si ensuite Elle croit devoir réformer, elle ne réformera par le même principe que des soldats. Quand Elle assemblera une armée, son général aura des troupes égales pour l'instruction et pour la composition. Je crois que, sans m'étendre davantage, on sentira la supériorité, d'après les principes, de la nouvelle formation sur l'ancienne.

Il me reste à prouver que cette formation n'est pas plus coûteuse que l'ancienne et à établir les raisons d'augmentation du projet de fonds de l'année 1770, à ceux des années de paix précédentes.

Quoique j'aie dit à Votre Majesté que la nouvelle composition n'avait occasionné aucune punition, je dois convenir que son établissement a occasionné la dépense d'un plus grand nombre de retraites qu'il n'y en aurait eu si l'on avait laissé les troupes dans leur forme ancienne; l'âge, l'habitude à la paresse, l'ignorance, l'humeur qu'a produite dans les esprits chagrins une discipline à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, toutes ces différentes circonstances ont obligé de forcer un assez grand nombre de retraites et ont engagé quelques officiers à demander à se retirer.

Je ne puis pas savoir au juste à quoi monte cet excé-

dent de retraites, mais je suppose que cela peut aller à près de cent mille écus par an de pensions. Un objet qui a été fort considérable, et qui pour le moment a été occasionné par la nouvelle composition, est celui des pensions des officiers réformés ; car, comme d'après cette composition l'on a diminué à peu près la moitié des officiers, il y a eu pour près de 1,500,000 livres de réformes de plus que dans une réforme ordinaire. Ces deux objets ont fait deux millions environ de dépense en augmentation dans les premières années; mais il y a des compensations économiques, car : si l'on a forcé les retraites pour le bien nécessaire de cette composition, ayant diminué la moitié des officiers, il y a à présent moitié moins de retraites que dans les temps précédents; ainsi, par exemple, cette année, la nouvelle constitution est avantageuse pour les retraites.

Quant aux pensions de réforme, en admettant qu'elles ont été plus nombreuses de 1,500,000 livres qu'elles n'auraient été en suivant les plans de réforme des paix précédentes, où l'on coupait au hasard selon la fantaisie et sans autre principe que celui d'approximer le nombre d'hommes à la somme d'argent (ce qui n'est pas économique, car l'on a toujours trop de troupes, quand on ne les a pas aussi parfaites qu'il est possible), je répondrai à l'augmentation de dépense des pensions de réforme, que plus des trois quarts sont éteintes cette année par les remplacements et qu'ainsi c'est une dépense passée; mais que l'économie à venir sur les pensions de réforme sera éternelle ; car, d'après la composition présente, il ne peut plus y avoir de pensions de réforme, à moins que Votre Majesté ne réforme des corps entiers, ce que l'on a de la peine à présumer aussi longtemps que le royaume aura l'étendue qu'il a à garder.

Pour prouver l'économie sur cet article, il n'y a qu'à considérer que le Roi paie encore actuellement des

réformes de l'année 1713. Si, en 1713, l'on avait réformé l'armée comme elle l'est, le Roi ne paierait pas la réforme de 1738, celle de 1749 et celle de 1763. Nous nous trouvons aujourd'hui avec l'avantage que l'on aurait pu avoir en 1713.

J'ajouterai encore, pour l'économie de la diminution en officiers, qu'elle sera sensible à l'armée pour la partie des subsistances; car la moitié moins d'officiers occasionnera la moitié moins d'équipages et la moitié plus de facilités pour se mouvoir et pour se subsister.

Après avoir rendu compte des avantages et de la dépense de la dernière réforme, ainsi que de ce qui peut se dire sur le nombre plus ou moins considérable des officiers, il faut constater avec évidence et géométriquement si la nouvelle constitution des troupes est plus coûteuse que l'ancienne en temps de paix. Cette proposition ne peut être démontrée qu'en comparant la somme de la solde, et de tout ce qui tient à la solde de l'armée du Roi pendant les paix précédentes, avec la solde et tout ce qui tient à la solde de l'armée du Roi actuelle. Il y a trois sortes de dépenses à la Guerre : la solde, les dépenses fixes et les dépenses par estimation. Ces deux dernières dépenses ne tiennent point du tout à la constitution, mais elles tiennent à l'administration du ministre, d'après la volonté du Roi; mais la solde à laquelle est jointe la masse pour l'habillement, celle du petit entretien, la masse des recrues, celle des remontes et le fourrage pour les troupes à cheval, tiennent entièrement à la composition des troupes, et par conséquent le plus ou moins de dépense peut se comparer de la constitution ancienne avec la constitution nouvelle; de sorte que, si la solde d'une année de la précédente paix, comme par exemple de 1754, est égale à la solde de 1770, l'on conclura avec certitude que, quant à la dépense, la constitution nouvelle est égale à l'ancienne.



Il serait inutile d'examiner s'il y a aujourd'hui plus ou moins d'états-majors, s'ils sont plus ou moins chers, si le nombre des capitaines ou des lieutenants est plus ou moins considérable, si l'on a établi plus ou moins de masses de recrues, si les remontes se font par entreprise ou par les régiments d'après le produit d'une masse, si l'on a augmenté le nombre des hautes paies. Tout cet examen est difficile à faire d'une composition à une autre, puisque, les individus n'existant plus ou n'étant plus dans la même position, l'on ne peut plus les comparer; mais ce que l'on peut comparer avec précision, c'est le résultat de dépense de la solde des deux compositions.

En 1754, le Roi avait sur pied 156,519 hommes; la solde de cette année, y compris tout ce qui en est la suite, ainsi que les fourrages, était de 40,476,140 livres, non compris les taxations des trésoriers.

En 1770, le Roi a sur pied 152,758 hommes, ce qui fait 2,761 hommes de moins. Malgré cette diminution qui est peu considérable et qui est compensée de reste par des régiments dans les colonies, dont les recrues coûtent infiniment plus cher, et par un plus grand nombre d'hommes à cheval qu'il n'y en avait en 1754, je calculerai, pour ne pas faire de fractions, le nombre d'hommes des deux époques au pair. La dépense, en 1770, de la solde est de 46,229,203 livres; ce qui fait une augmentation de 5,743,063 livres.

Quoiqu'en 1763, quand le Roi a ordonné la nouvelle composition, Votre Majesté, en approuvant la solde, n'en ait pas fixé la somme et que j'eusse pu considérer l'utilité militaire préférable à l'économie, cependant je m'en suis occupé avec assez d'attention pour faire en sorte que la dépense n'outrepassât pas ce que précédemment Votre Majesté avait accordé de payer à ses troupes. En 1758, année où subsistait l'ancienne composition, Votre Majesté augmenta la solde de toutes les troupes; j'ai

joint à ce mémoire les décisions de Votre Majesté et un état nominatif des grades dont la solde fut augmentée par ces décisions. On y voit que cette augmentation est de près de six millions pour le moment présent ; elle était bien plus considérable dans l'état de guerre. Ce fut M. Paulmy d'abord et M. le maréchal de Belleisle ensuite, qui la firent agréer à Votre Majesté. Quand une fois on a donné une augmentation aux troupes il est dangereux de la leur reprendre. Ainsi, si la réforme en 1763 s'était faite sur le pied de l'état des troupes de 1754, il aurait fallu y ajouter les six millions d'augmentation de solde qui avaient été accordés en 1758 dans la même constitution. Donc la solde des troupes de 1754 étant de 40,476,140 livres, en y ajoutant l'augmentation accordée à ces mêmes troupes en 1758, dont on n'aurait pas pu les priver, elle aurait été en 1763, si la réforme avait été faite sur le plan de 1754, de 46,476,140 livres. Elle est, en 1770, de 46,229,203 livres. Donc, par la nouvelle composition, elle est moins forte qu'elle n'était en 1754, avec l'augmentation de 1758, de 248,937 livres ; ce qui équivaut les 2,761 hommes qu'il y a de moins.

Il m'est permis, d'après ce calcul, de me flatter d'avoir prouvé que la nouvelle composition, quant à la partie de la solde, qui est la seule qui puisse intéresser l'économie de la constitution, n'a point augmenté la dépense que l'ancienne composition aurait occasionnée nécessairement.

Dans cette partie de la solde j'ai vérifié le projet de fonds de 1751 ; j'ai calculé celui de 1739, année où l'on regardait de près à l'économie ; en y joignant les six millions d'augmentation en 1758, je puis certifier à Votre Majesté que, mettant le nombre de troupes égal, tous les projets de fonds dans la partie de la solde ne diffèrent pas, l'un dans l'autre, de cent mille écus, et, quoique l'augmentation ne soit pas de mon fait, je dois cependant en démontrer de nouveau la justice à Votre Majesté. Cela

sera aisé quand on voudra réfléchir qu'un soldat, pas plus qu'un autre homme, ne peut vivre aujourd'hui du revenu qui le faisait vivre il y a cent ans. Je désire, plus que je ne l'espère, que l'on puisse conserver encore pendant vingt ans la paie telle qu'elle est aujourd'hui, avec l'augmentation de 1758; cela n'est pas possible dans les années de disette comme les deux dernières où Votre Majesté est obligée de fournir le surplus de deux sols, que le soldat a dans sa paie, pour se nourrir d'une livre et demie de pain par jour. Votre Majesté verra ce calcul dans la comparaison que je vais faire des dépenses fixes et de celles par estimation, du projet de fonds de 1770, avec celui de 1754.

La totalité du projet de fonds de 1754, en portant la solde à 46,476,140 livres, est de 56,000,000 de livres.

La totalité du projet de fonds de 1770, la solde étant de 46,229,203 livres, est de 73,000,000 livres. Différence 17,000,000 livres.

Sur cette somme il faut ôter 3,118,286 livres qui ont été portées pour les fourrages à vingt sols dans le projet de 1770 et qui ne doivent l'être qu'à quinze sols six deniers pour s'assimiler à 1754. Malgré les secours des provinces frontières et d'états qui fournissent le fourrage aux troupes du Roi, les unes à dix sols, les autres à sept et à cinq la ration; comme il n'y a point la moitié de la cavalerie ou des dragons du Roi dans les provinces qui fournissent ces secours; que le reste de la cavalerie, qui n'est ni en Flandre, ni en Languedoc, Bretagne, Alsace et Franche-Comté, paie la totalité de son fourrage et que, l'année passée et cette année, il était difficile d'avoir une ration de fourrage pour douze sols, l'on a mis dans le projet de fonds la ration au prix le plus fort, dans l'incertitude de la récolte de cette année; mais on le réduit réellement à douze sols six deniers, comme en 1754, ce qui fait qu'en ôtant la somme de 3,118,286 li-

vres sur celle de 17,000,000 livres qui se trouvent en sus du projet de fonds de 1754 à celui de 1770, il reste 13,881,714 livres.

Sur cette somme, il faut encore ôter celle de 2,400,000 livres que j'ai proposé, dans le projet de fonds, d'assigner pour faire un approvisionnement d'habillement de milices; car l'on ne s'en servira pas si elles ne sont pas vêtues, et l'on peut être obligé, d'un moment à l'autre, de s'en servir. Par la même raison, je comprends, dans cette somme, un approvisionnement de marmites, bidons, effets de campement qu'il vaut mieux faire faire en temps de paix qu'au moment de la guerre; mais la Finance ne pouvant secourir cette partie de prévoyance, l'excédent est réduit de 13,881,714 livres à 11,481,714 livres.

Cet excédent provient de différentes causes que je vais expliquer et qui se trouvent en 1770 et ne se trouvaient pas en 1754; elles sont toutes étrangères aux dépenses courantes de la Guerre.

1° La Corse qui coûte par année 4,500,000 livres. Cette dépense tient à la politique et est étrangère au ministre de la Guerre. Le Roi a vingt-trois bataillons en Corse, deux détachements de légion, une légion entière, un détachement considérable d'artillerie, en bouches à feu et approvisionnements de guerre, ainsi qu'en officiers et soldats d'artillerie. Il y a en Corse un détachement nombreux d'ingénieurs, des officiers généraux, un état-major; sur les 4,500,000 livres il y a sept cent et tant de mille livres qui sont pour la paie de guerre des officiers et soldats, qui ne pourraient pas subsister sans ce secours; le surplus pour la viande, les légumes, le pain qu'on est obligé de fournir aux troupes, pour l'entretien de mille mulets nécessaires au service. Si la guerre ne survient pas, il y a lieu d'espérer que cette dépense diminuera progressivement; l'on en a l'espérance, sans quoi l'on ne se serait pas borné à la demande de 62 millions.



Les appointements des officiers réformés, y compris ceux à la suite des places, tels qu'Allemands et Irlandais, et ceux des places évacuées, ainsi que les pensions et gratifications annuelles sur l'extraordinaire des guerres, montaient en 1754 à 1,685,226 livres; en 1770, tous ces objets montaient à 4,692,279 livres; augmentation de 3,007,053.

Cette augmentation vient : 1° de ce qu'il y a eu une guerre et une réforme de plus en 1770 qu'en 1754; 2° que les pensions qui, de même qu'en 1754, avaient été mises à la réforme sur le Trésor royal, n'étant pas payées, et les gémissements des malheureux retirés dans leurs provinces, dont une grande partie blessés, ou vieux ou d'une mauvaise santé, n'ayant pour vivre que leur pension, ont touché le Roi; ce qui, de concert avec la Finance, a engagé en 1764 à mettre en appointements sur l'extraordinaire des guerres ces sortes de pensions, mais le département remettra ces pensions au Trésor royal quand le Roi l'ordonnera.

Les Invalides coûtent, cette paix-ci, plus que les précédentes; cet excédent est dé 1,270,444 livres. Il y a deux causes: la première est que le nombre en est prodigieusement augmenté, ce qui doit arriver par une augmentation de guerre; mais aussi, cette année et les années suivantes, nous éprouverons de la diminution. La deuxième cause, c'est que l'on a été obligé d'augmenter un peu le traitement des compagnies détachées, en proportion de l'augmentation qui a été faite pour les troupes réglées. Enfin, l'hôtel des Invalides a essuyé une banqueroute affreuse, et le département a été obligé de venir à son secours.

Il y a une augmentation pour les officiers généraux employés, que j'avoue être un peu forte; car elle est, en sus de la somme destinée à cet objet en 1754, de 887,782 livres.

Il y a plus d'officiers employés qu'il n'y en avait en



1754, et la plus grande partie sont payés plus cher; deux motifs en sont la cause : le premier qu'il était essentiel, à ce que j'ai pensé, d'exercer les troupes aux grandes manœuvres pour leur donner l'ensemble, qui est de première nécessité. Le roi de Prusse a donné l'exemple de cette méthode certaine pour former des troupes utilement; l'Empereur suit l'exemple du roi de Prusse. J'ai cru que nous ferions bien de ne le pas négliger et, de même que les troupes ont besoin d'officiers généraux pour les exercer aux grandes manœuvres, les officiers généraux ont besoin de s'exercer eux-mêmes au commandement pour pouvoir servir utilement en temps de guerre. Le second motif est que quelques-uns des officiers généraux, comme les maréchaux de France et les commandants des provinces, sont payés plus cher qu'ils ne l'étaient ou ne l'auraient été en 1754, parce que tout est plus cher à présent qu'il ne l'était alors. Au surplus j'apporte l'état des officiers généraux; je le mettrai sous les yeux du Roi, à mon premier travail; je lui dirai ce qui a déterminé l'emploi de chacun en particulier; il décidera sur la suppression et j'ose augurer d'avance qu'il n'est pas possible que la diminution soit considérable.

L'on a cru en 1759 devoir établir dans chaque hôpital des médecins et des chirurgiens qui fussent payés et attachés à l'hôpital : jusqu'alors les médecins n'avaient point de gages et les chirurgiens étaient payés par les entrepreneurs, ce qui ne se produisait certainement pas à l'avantage des malades. De là toutes les friponneries qui se faisaient dans les hôpitaux. L'humanité en souffrait et l'économie ne s'y trouvait pas pour le Roi, car un homme qu'il perdait et qu'il avait payé longtemps, quoique mort, comme vivant, devenait fort cher. L'on a réussi, en séparant l'intérêt des entrepreneurs d'avec celui des officiers de santé, de mettre une règle très utile dans les hôpitaux, qui sont actuellement aussi bien qu'il est possible.

Il serait cruel de changer le bien que l'on trouve établi dans les hôpitaux ; j'ai laissé subsister cette dépense en augmentation, qui est de 346,263 livres. Le supplément pour le prix du pain de munition a été en 1754 de 1,527,064 livres. L'année passée, et l'on compte cette année sur le même pied, il a été de 2,213,990 livres ; augmentation, sur 1754, de 686,926 livres.

L'on sera étonné, à ce que je pense, que l'augmentation du pain, en comptant la plus-value que l'on a été obligé de donner à toutes les troupes de l'intérieur, ait été aussi peu considérable dans deux années de disette. J'ai entendu dire qu'il serait plus utile d'avoir une entreprise qu'une régie pour les vivres en temps de paix. Cette opinion est une grande erreur. Je prouverai, quand on voudra, que la régie économise au Roi cinq cent mille livres par année. Sans entrer dans un grand détail sur cette matière, qui en est très susceptible et qui demande de l'étude pour l'entendre, je dirai simplement que, quand j'ai changé l'entreprise en régie, j'ai pris au compte du Roi, d'après la direction et les conseils de M. de Bourgade, tous les employés que l'entreprise avait dans les différentes parties du Royaume ; je ne les ai pas plus payés que l'entreprise ne les payait. Les fournitures en grains ont été faites par la voie des intendants des provinces, qui ont servi Votre Majesté avec beaucoup de zèle et d'intelligence dans cette partie. Les grains n'ont sûrement pas plus coûté qu'ils n'auraient coûté aux entrepreneurs ; la main-d'œuvre était au même prix et exécutée par les mêmes personnes ; Votre Majesté a gagné le bénéfice qu'aurait fait la compagnie des entrepreneurs : cela est évident.

Je n'ai fait de tort qu'au ministre de la Guerre, à qui j'ai ôté dans toutes les parties les moyens de placer ses protégés.

En 1760, avant le temps de mon administration, Votre

Majesté ordonna une augmentation de fonds de 90,000 livres pour l'ordre de Saint-Louis. Je n'ai trouvé que la décision et l'aperçu du paiement qui a été fait depuis ce temps-là ; mais une grâce, accordée à l'ordre de Saint-Louis par une ordonnance, ne peut pas être supprimée, ci 90,000 livres.

Il y a, pour les commissaires des guerres, une augmentation de 61,000 livres. Il en est mort beaucoup depuis la guerre ; il y a quelques petites pensions données aux veuves ; M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé ont des secrétaires, selon l'usage, employés dans cette qualité, qu'ils n'avaient pas en 1754. Plus de maréchaux de France font plus de commissaires. J'entre dans le détail sur cet objet qui dans le fond est une misère, parce que l'on croit que ces charges sont lucratives. Le service militaire ne pourrait pas aller sans les commissaires des guerres. Les appointements les plus forts sont de 36,000 livres, sur lesquels il y a des retenues, et ils sont obligés d'acheter une charge qui ne rapporte point l'intérêt de leur argent.

Les hôpitaux coûtent de plus qu'en 1754 la somme de 150,000 livres. Ce n'est pas que la journée du malade, qui est à quatorze sols, ne soit précisément au même prix qu'en 1754 ; cette partie est en entreprise dans les différentes provinces ; mais, parce que les hôpitaux de charité, qui recevaient les soldats pour leur solde depuis quelques années, ne veulent plus les recevoir à cause du surhaussement sur le prix des denrées, l'on est obligé de leur donner dix, sept, cinq sols en sus de la solde, sans quoi ils ne recevraient pas les soldats.

Les représentations, qui ont été faites par plusieurs villes, de la surcharge qu'elles éprouvaient par le logement des troupes chez les habitants, ont donné lieu à construire des casernes pour les soldats et des pavillons pour les officiers. Alors le Roi s'est trouvé chargé de la



dépense des lits; ce qui l'a augmentée, par cette seule raison, de 144,000 livres, car les marchés sont au même prix qu'ils étaient en 1754; ci 144,000 livres.

Il y a aussi une augmentation sur les bois et lumières, qui provient de deux causes : la première, que le soldat n'avait de chauffage que pendant les cinq mois d'hiver et qu'il était obligé de s'en fournir à ses dépens pendant les sept mois d'été. La deuxième, la cherté des denrées, d'une part, et la nécessité d'exercer les troupes, de l'autre (ce qui les empêche de travailler pour leur compte autant qu'elles le faisaient autrefois), a mis dans la nécessité de venir à leur secours; ce qui a déterminé le Roi à leur accorder pendant l'été le tiers du chauffage de l'hiver, dont il résulte une dépense de 150,000 livres.

Les gages des trésoriers de l'extraordinaire des guerres sont augmentés, de 1754, de 6,000 livres. Cette augmentation provient d'un supplément de finance qu'on leur a fait payer sur leurs charges et qui a été porté au Trésor royal. Les taxations desdits trésoriers montent à 161,000 livres. Ces taxations augmentent en proportion de la somme principale.

Enfin, Sire, il faut que je rende compte à Votre Majesté de la caisse de Paris. Elle paie les appointements du ministre, ceux des bureaux, l'entretien de l'hôtel de la Guerre et de ceux qui y servent, les frais et gratifications pour les déplacements de Compiègne et de Fontainebleau, les gites, geôlages (1), frais d'impression, ce que l'on donne à des soldats qui passent à Paris pour continuer leur route; enfin tout ce qui se paie en petites parties pour la Guerre; un officier qui tombe malade et toutes les petites dépenses qu'entraîne ce département. Il y a peut-être, chaque année, dix mille parties prenantes sur

(1) Droit qui se payait au geôlier pour l'entrée, pour la sortie et pour les gites des prisonniers.



cette caisse. Elle coûtait, en 1754, ainsi que dans toutes les années précédentes depuis le règne de Votre Majesté, 836,000 livres.

A quoi il faut ajouter l'entretien de cent chevaux, que l'on appelait chevaux de réserve, qui étaient attachés au bureau de la Guerre, ainsi que vingt-cinq charrettes. Cette partie coûtait 92,500 livres.

Le total, assigné pour la caisse de Paris en deux parties, était donc de 928,500 livres.

Depuis que je suis chargé de la Guerre, je n'ai remplacé que les premiers commis qui manquaient ; j'en ai diminué le nombre et je ne crois avoir placé, dans dix ans, que deux sous-commis, par les ordres de Mesdames. Il est vrai que je ne me suis jamais servi de chevaux ni de charrettes ; je les ai retranchés en entier et la caisse de Paris ne coûte par an que 900,000 livres. Ainsi, sur ces bureaux dont on se plaît à parler, il y a une diminution de 28,500 livres.

Les différents articles d'excédents, desquels je viens de détailler les motifs à Votre Majesté, montent à la somme de 11,480,558 livres. Celle qui restait de l'augmentation de dix-sept millions sur le projet de fonds de 1770 à celui de 1754 est de 11,481,714 livres, somme pareille, à 1156 livres près.

De sorte que j'ai tâché de démontrer deux choses : la première, que le projet de fonds de 1770, qui est de dix-sept millions plus fort que celui de 1754, peut être réduit, quant à l'excédent, à onze millions et tant de livres. La seconde, que cet excédent vient en partie des circonstances, en partie de ce que j'ai trouvé établi avant 1761. Il n'y a d'augmentation réelle de mon ministère que les officiers généraux. Enfin, en ajoutant aux cinquante-six millions, qui sont le fonds de 1754, les onze millions d'excédent, ils forment, en total, une somme de soixante-sept millions, et je n'en demande cette année



que soixante-deux à la Finance, espérant que les diminutions sur la Corse, une bonne récolte qui économisera sur le pain et la plus-value, ce qui pourra se reporter d'une année sur l'autre, me mettront en état de faire encore une économie de cinq millions.

J'ai oublié de parler à Votre Majesté du non complet; il est fort peu de chose à présent; il était plus considérable après la réforme. Ce non complet a été mis dans la masse générale et a servi à payer la dépense des camps, pour lesquels je n'ai jamais rien demandé en Finance, et à donner les gratifications que les inspecteurs demandent pour les officiers qui ont eu des malheurs ou se sont distingués par leur zèle pendant l'année.

DE LA LETTRE XXIII A LA LETTRE XXIV

Ce long mémoire, par lequel Choiseul justifiait avec une telle précision des faits son administration, eut l'effet qu'il en attendait. Les incertitudes du Roi furent dissipées et, du même coup, la manœuvre de l'abbé Terray se trouva déjouée. Mais, avec un maître vieilli par l'abus des recherches sexuelles et n'ayant plus, en dehors de sa monomanie sensuelle, qu'un principe d'action, le souci de son repos, des victoires, telles que Choiseul en remportait une, étaient plus que précaires. Les deux complices, unis contre Choiseul sous le couvert des jupes de la du Barry, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, ne pouvaient garder le moindre doute à ce sujet. Ils s'étaient associé le duc d'Aiguillon, qu'une longue disgrâce avait tenu pendant plus de quinze ans à distance de la Cour et depuis 1753 confiné dans le commandement de la Bretagne. Le duc ne pouvait plus devoir qu'à l'intrigue l'élévation dont l'avait frustré son éloignement; il lui fallait le coup de fortune rapide et, lorsqu'en 1762 il avait obtenu la faveur de reparaître à la Cour, il s'était attaché fortement au parti des dévots. Il avait ainsi surpris l'amitié du Dauphin; mais la mort de ce prince était venue, en 1765, déconcerter encore une fois ses rêves d'ambition. Il se trouvait donc à la merci d'une occasion au moment où la lutte ouverte entre Choiseul et Mme du Barry offrit un terrain de manœuvres favorable aux intrigants. Les Jésuites, entrevoyant une chance possible de regagner le pouvoir par le chemin de la Favorite, cherchaient un appui. Le duc d'Aiguillon se trouva désigné pour être leur champion le plus actif. En même temps ses démêlés avec

le Parlement de Bretagne le mettaient en relief comme un défenseur de la cause royale, au moment où le chancelier Maupeou se préparait à vaincre par les plus énergiques mesures les velléités d'indépendance que le Parlement de Paris manifestait à l'égard des volontés du Roi.

Dès les premiers jours du mois de décembre 1770 le chancelier commence les hostilités; le Parlement répond par le refus de siéger. C'est la guerre ouverte et le chancelier profite du trouble qu'elle jette dans l'esprit du Roi pour tenter le coup décisif qui perdra Choiseul. Depuis longtemps Choiseul s'est assuré le concours dévoué du Parlement de Paris et ces bonnes relations, qu'une politique sage commandait à Choiseul de se ménager, sont exploitées contre lui. Maupeou, d'Aiguillon, Terray, Mme du Barry ne cessent de le représenter à Louis XV comme l'inspirateur et le soutien des magistrats révoltés; les insinuations ne parvenant pas à triompher des persistantes hésitations du Roi, pour le décider on use d'une de ces petites perfidies auxquelles il manquait rarement d'être pris. Un billet non daté, que Choiseul avait écrit quelques huit ans auparavant, lors de l'expulsion des Jésuites et par lequel il encourageait le Parlement à ne pas faiblir, fut placé sous les yeux du Roi comme un billet se rapportant aux événements présents. Par une simple transposition de temps la lettre de Choiseul, très correcte en 1762, alors qu'elle s'adressait au Parlement défenseur de l'autorité royale contre la Congrégation, devenait rebelle en 1770, alors qu'elle semblait encourager les magistrats à la sédition (1). Louis XV, assez crédule pour donner dans ces « ruses de cour », consentit à renvoyer un ministre qu'il croyait pouvoir accuser de complicité secrète avec des sujets factieux et, le 24 décembre 1774, il signa la

(1) Voir *le Duc et la Duchesse de Choiseul*, et *la Disgrâce de Choiseul*, par Gaston Maugras.



lettre de cachet ordonnant à Choiseul de se démettre du secrétariat d'Etat, de la surintendance des Postes et de se retirer à Chanteloup.

Cet ordre d'exil arrive au moment où l'opinion publique est très excitée. La « catin du Barry », qui par sa folie dépensière ajoute aux embarras du Trésor, est honnie. Le Roi, qui s'abandonne comme un jouet sénile aux fantaisies de cette croqueuse, est déconsidéré. Bourreau des Parlements qui, pour le peuple, représentent en ce moment la seule force de résistance possible aux nouveaux impôts annoncés, le chancelier est détesté tout autant que son valet d'exécution l'abbé Terray qui, pour subvenir aux plaisirs du Roi, multiplie les édits bursaux et, par la réduction des pensions et des rentes, installe la banqueroute à cours forcé.

Et tous ces mépris et toutes ces haines se retournent en popularité sur Choiseul qui devient la noble victime des scélérats et de la prostituée. Il a vingt-quatre heures pour quitter Paris. Son hôtel est assailli par tous les amis anciens et nouveaux qui viennent le saluer au départ. Dans sa rue, dans les rues adjacentes les carrosses se pressent en si grand nombre que la circulation est interrompue. Et le lendemain, quand il traverse la ville pour gagner par la barrière d'Enfer la route d'Orléans, sur tout son parcours il reçoit les adieux du peuple monté jusque sur les toits pour l'acclamer. Il devient l'homme à la mode, le fétiche du moment, et, dès qu'il a pris le courant de sa vie nouvelle, c'est à qui de Versailles ira voir la grande victime à Chanteloup. Le Roi, qui ne sait plus vouloir, ne permet ni ne défend ce pèlerinage commandé par le bon ton. L'entrainement est tel qu'il prend le caractère d'une véritable protestation. Aussi, quand les ennemis de Choiseul, irrités de voir ainsi triompher l'ennemi qu'ils croyaient avoir abattu, s'acharneront à lui porter de nouveaux coups, ils trouveront le Roi prêt à les aider. Depuis



le mois de juin 1771, le duc d'Aiguillon remplaçait au ministère des Affaires étrangères celui que, par son incapacité vaniteuse, il faisait d'autant plus regretter. Haineux, vindicatif et sentant que, loin d'être diminué par l'exil, son prédécesseur en avait été grandi, il voulut le frapper en un point qu'il savait faible.

Choiseul, qui tirait de ses charges au temps de sa grandeur plus de sept cent mille livres, était si prodigue que, lors de son exil, il partait chargé surtout de dettes. Une importante ressource lui restait, le revenu de cent deux mille livres que lui rapportait la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. Ce revenu l'aidait à tenir l'état de grand seigneur à Chanteloup. La haine de ses ennemis et la jalousie du duc d'Aiguillon tentèrent de le lui faire supprimer, dans les circonstances dont Choiseul a pris soin de nous détailler le récit :

LETTRE XXIV (1)

La charge de colonel-général des Suisses et Grisons. — Comment Choiseul l'avait obtenue en 1762. — Intervention de Mme de Pompadour. — Parole du Roi. — Choiseul réforme le régiment des Suisses. — Manœuvres devant le Roi en 1769. — Choiseul conserve la charge après son exil. — Intrigues de Mme du Barry et du duc d'Aiguillon pour la lui faire perdre. — Mme de Marsan et le maréchal de Soubise. — Foullon. — Démarche auprès du roi d'Espagne. — Entremise de M. du Châtelet. — Lettre de d'Aiguillon. — Offre de dédommagements. — Lettre de Choiseul au Roi. — Précis des dédommagements.

Au mois de février 1762, j'entendis dire chez Mme de Pompadour que M. le comte d'Eu (2) était dangereusement malade et qu'il voulait se défaire de la charge de colonel-général des Suisses, dont le détail le fatiguait. Le Roi croyait même que M. le comte d'Eu était assez mal pour s'entretenir des dispositions qu'il ferait à sa mort et j'assistai à une conversation par laquelle j'appris qu'il

(1) Cette lettre à été publiée dans les *Mémoires de Chanteloup*, sous ce titre : « Intrigues de la Cour et notamment de M. le duc d'Aiguillon et de Mme du Barry pour me faire ôter par le Roi la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, etc. » Elle fut écrite au début du règne de Louis XVI.

(2) Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, était fils du duc du Maine qui fut l'un des huit bâtards légitimés de Louis XIV. Né en 1701, il n'était âgé que de soixante et un ans et ne devait pas laisser à Louis XV, qui escomptait sa mort pour le remplacer, le plaisir de désigner ses successeurs. Titulaire du gouvernement de Guyenne et Gascogne depuis 1712, il l'avait quitté pour remplacer en 1755 son frère, le prince de Dombes, à la tête du gouvernement de Languedoc, qu'il garda jusqu'à sa mort. Or, il mourut en 1775, un an et un mois après Louis XV.



comptait donner le gouvernement de Languedoc à un de ses petits-fils et celui de Guyenne à M. le comte d'Artois, lorsque le maréchal de Richelieu mourrait, époque que, dans ce temps-là, le Roi regardait comme très prochaine (1). J'observai au Roi qu'il me paraissait que des gouvernements d'états et de provinces éloignés ne devaient pas politiquement se donner aux frères du Roi futur. Mon observation ne parut pas lui faire impression et, si dans ce temps le gouvernement de Languedoc avait vaqué, M. le comte de Provence l'aurait eu, et M. le comte d'Artois le premier grand gouvernement qui aurait vaqué ensuite.

Je ne fis pas autrement attention à la vacance de la charge de colonel-général des Suisses. Quelques jours après, l'on parla de nouveau de la démission que M. le comte d'Eu persistait à vouloir donner. Ma famille fut instruite de cette nouvelle et me fit observer que je devais demander la charge de colonel-général. Je m'y refusai quelque temps; je crus que je n'avais pas rendu des services assez essentiels au Roi pour oser lui demander une grâce aussi éclatante. Cependant on me fit réfléchir qu'alors j'étais assez mal avec feu M. le Dauphin (2), et encore plus mal avec feue Mme la Dauphine; que les entours intimes de ce prince et de cette princesse, nommément M. de la Vauguyon et Mme de Marsan, n'igno-

(1) Le maréchal de Richelieu avait succédé dans le gouvernement de Guyenne et Gascogne au comte d'Eu lorsque celui-ci, après la mort de son frère, en 1755, fut promu au gouvernement du Languedoc. Pas plus que pour le comte d'Eu, Louis XV n'eut l'occasion de le remplacer. Né en 1696 et plus âgé que Louis XV de quatorze ans, il lui survécut du même nombre d'années.

(2) Le Dauphin, père de Louis XVI, et la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, tout dévoués au parti des Jésuites étaient particulièrement hostiles à Choiseul. On a vu plus haut (p. 172) comment le Dauphin ne craignit pas de se mêler à la plus équivoque des intrigues pour essayer de le faire renvoyer. Le Dauphin mourut en décembre 1765, trois ans après la vacance du régiment des Suisses, et la Dauphine en 1767.



raient pas le mépris profond que j'avais pour eux : je savais qu'un parti de prêtres et de faux dévots m'attribuait le renvoi des Jésuites, cabalait contre moi et excitait l'éloignement que M. le Dauphin me marquait; l'on me fit voir, plus que je ne le sentis, qu'il pouvait arriver telles circonstances où la démission de la charge des Suisses me rédimerait d'une plus grande persécution ; enfin je ne trouvais pas que M. de Soubise, qui prétendait alors à cette charge et qui vraisemblablement l'aurait eue, fût un sujet qui méritât plus que moi. Je me déterminai donc à parler à Mme de Pompadour du désir qui m'était venu de la demander au Roi. Je lui dis les raisons qui m'y déterminaient, telles que je viens de les écrire; je lui marquai ma répugnance de l'embarrasser d'une demande à laquelle elle se trouvait peut-être déjà engagée pour M. de Soubise et lui expliquai que tout ce que je lui disais sur cette charge n'était qu'à titre de confiance; car, pour éviter qu'on lui fit des reproches d'après ses engagements précédents ou qu'elle s'en fit à elle-même, pour lui épargner toute espèce de gêne, je la suppliai de ne point parler en ma faveur au Roi, à qui je prendrais la liberté de demander directement cette grâce. J'ajoutai que Sa Majesté me l'accorderait ou me la refuserait; que si Elle me l'accordait, j'étais persuadé qu'elle (Mme de Pompadour), par l'amitié qu'elle me marquait, serait aussi satisfaite que je pourrais l'être de mon succès, mais qu'elle n'aurait aucun reproche ni à se faire, ni à craindre de ceux qui prétendaient à son appui pour cette charge; si au contraire le Roi me refusait, je ne lui saurais pas mauvais gré à elle du refus que j'éprouverais et ce refus serait récompensé par d'autres bontés du Roi, qui me seraient aussi utiles que le don de la charge. Mme de Pompadour s'opposa absolument à la volonté que j'avais de parler au Roi directement et de ne faire aucun usage de son crédit en cette occasion. Elle m'assura, à plusieurs



reprises et très positivement, qu'elle n'avait jamais pris aucun engagement avec M. de Soubise ni avec personne pour cette charge; elle me fit entendre qu'elle regarderait comme un manque d'amitié de ma part et un dégoût pour elle si, au lieu de la charger de parler au Roi, je demandais directement la charge à Sa Majesté. Je crois effectivement que dans ce temps-là ma demande directe au Roi aurait eu plus de succès que les sollicitations de Mme de Pompadour; elle le sentait, ne voulait pas que j'eusse une connaissance aussi certaine de mon crédit et d'ailleurs mettait infiniment de délicatesse à contribuer à tout ce qui pouvait m'être utile ou agréable. Je fis vainement mes efforts pour la dissuader, dans cette occasion, de s'employer en ma faveur (1). Après avoir constaté bien clairement qu'elle n'avait d'engagement avec personne, Mme de Pompadour me dit qu'elle comptait parler au Roi de M. de Soubise et de moi; qu'elle lui exposerait nos raisons réciproques pour désirer la charge; que M. de Soubise lui avait dit les siennes; que je venais de lui confier celles qui me déterminaient à cette demande et que le Roi choisirait entre nous, sans qu'elle influât sur sa décision autrement que par l'exposition de nos raisons et de nos mérites. J'avais politiquement un peu de désavantage à cette forme; car, lorsque l'on est en mesure de parler au Roi, d'en être bien reçu, de le décider sans qu'il ait la crainte d'essuyer des reproches de la femme qu'il voit à tous les quarts d'heure, l'on a un grand avantage sur le

(1) Mme du Hausset (édit. des Bibliophiles, p. 158) raconte une anecdote à laquelle sont mêlés le duc de Gontaut et Mme d'Amblimont. Si le récit de Choiseul est exact, et l'apparence en est suffisamment précise, le jeu de scène auquel se livra Mme d'Amblimont pour suggérer à Mme de Pompadour l'idée de faire nommer Choiseul « aux Suisses », n'aurait d'autre valeur que celle d'un incident pittoresque sans action sur la suite de la nomination, à moins que ce ne fût une petite comédie montée pour préparer Mme de Pompadour et la pressentir avant la démarche que Choiseul dit et semble bien avoir faite près d'elle.



concurrent qui n'est pas à portée de lui parler; mais, comme avant tout je ne voulais pas désobliger Mme de Pompadour, je lui promis de ne point parler au Roi directement et la laissai la maitresse de mes intérêts sur cet objet.

Le Roi ne reçut que quelques jours après cette conversation la démission de M. le comte d'Eu et garda cette démission, je crois, encore quelques jours avant de donner la charge. Du moment où j'eus fait à Mme de Pompadour le sacrifice du désir que j'avais de parler directement au Roi, je ne m'informai plus des détails de cette affaire; je marquai même de l'éloignement pour toutes démarches qui auraient pu s'interpréter comme devant en assurer ou accélérer le succès. M. de Soubise me parla plusieurs fois de la demande qu'il faisait; je me souviens de tout ce qu'il m'a dit dans cette occasion, parce qu'alors il m'a articulé positivement que jamais il n'avait eu de parole sur cette charge. Je suis bien aise de me souvenir de cette particularité pour détromper les complaisants de M. de Soubise et ceux qui ont écouté et cru les imprécations de fiel et de rage de Mme de Marsan contre moi (1). Au reste, quand bien même M. de Soubise

(1) Marie-Louise-Geneviève de Rohan-Soubise, sœur du maréchal et veuve de Jean-Baptiste-Charles, appelé comte de Marsan, mais né prince de Lorraine et mort sans postérité en 1743. Mme de Marsan portait au plus haut degré l'orgueil de sa race. Les Rohan prétendaient marcher avant les ducs et pairs, immédiatement après le Roi et les princes du sang; ils réclamaient le titre d'Altesse et se croyaient des droits aux plus hauts honneurs. Le chef de cette orgueilleuse maison des Rohan, le prince de Soubise, dut à sa bonne éducation, à sa politesse raffinée, la faveur du Roi qui le fit maréchal, ministre d'État; mais sans esprit, sans talents militaires, il ne justifia cette faveur que par son amour pour son maître et par sa complaisance pour les Favorites. Choiseul, comme il le dit ici, lui reconnaissait peu de mérites et s'était cru plus digne que lui d'obtenir le régiment des Suisses. Ainsi s'était-il attiré l'implacable rancune de Mme de Marsan, dont l'état d'esprit est bien peint par le mot qu'on lui prête. La Cour escomptait la vivacité de caractère naturelle à Choiseul et s'attendait à quelque éclat; mais on verra plus loin



aurait eu les paroles que l'on supposait et qui n'existaient pas, ces paroles ne pouvaient raisonnablement ni honnêtement m'arrêter dans mes demandes; c'était l'affaire de ceux qui lui auraient donné des paroles et non pas la mienne. Cependant je désirais trop alors que tous les sentiments du Roi fussent fidèles et respectés, j'aimais trop véritablement Mme de Pompadour pour avoir voulu contrarier une parole qui aurait été donnée par le Roi ou par Mme de Pompadour à M. de Soubise; aussi son aveu réitéré qu'il n'avait aucune parole me fit grand plaisir, et la vérité de la rage de Mme de Marsan n'est venue que de ce qu'elle a senti avec indignation que j'avais osé concourir pour une charge et même l'emporter sur le prince son frère.

Mme de Pompadour, quand la démission de M. le comte d'Eu fut arrivée, parla au Roi. Elle m'a assuré à différentes reprises qu'elle exposa simplement la demande de M. de Soubise et la mienne, et que le Roi, sans la laisser finir sur ce qui me regardait, lui dit qu'il était décidé à me donner la charge. Effectivement, après un Conseil, Sa Majesté m'appela; Elle me remit la démission de M. le comte d'Eu et me demanda si je savais à qui il donnait la charge. Comme je lui répondis que j'attendais

que, bien conseillé, Choiseul, maîtrisant son premier mouvement d'impatience, répondit par la plus apparente résignation à l'ordre royal qui le dépossédait du régiment des Suisses. En apprenant cette soumission devant la disgrâce, Mme de Marsan aurait exprimé son dépit en s'écriant avec colère à l'adresse de Choiseul: « Il n'est donc pas possible de rendre cet homme malheureux. » Le dépit de Mme de Marsan devait être d'autant plus vif que la conduite habile de Choiseul et de ses conseillers ruina la manœuvre qui pouvait faire échoir à M. de Soubise la charge du régiment suisse. Mme de Marsan perdait une suprême occasion de revanche, revanche qui lui tenait cruellement au cœur, à n'en juger que par ce mot de Mme de Pompadour. En 1762, lorsque Choiseul obtint le régiment, Mme de Pompadour en avait annoncé sous cette forme la nouvelle à Mme du Hausset : « J'ai deux grandes joies : M. de Soubise n'aura pas les Suisses et Mme de Marsan en crèvera de rage, voilà la première; et M. de Choiseul les a, voilà la plus vive. »



qu'il me l'apprît, le Roi me dit qu'il me la donnait, en ajoutant que c'était d'autant plus volontiers que, *dans quelques circonstances où je me trouvasse, cette charge ne pouvait pas m'être ôtée*. Ce sont les propres mots dont le Roi se servit. Il les avait déjà dits à Mme de Pompadour, qui m'en avait prévenu en me rendant sa conversation avec le Roi. Sa Majesté me répéta, le jour qu'elle me reçut dans la cour de Versailles, qu'*Elle avait d'autant plus de plaisir à m'avoir donné cette charge, que personne ne me l'ôterait*. On dit que les paroles du Roi doivent être sacrées; cela peut être, mais elles ne sont pas certaines; car le Roi a bien oublié ces paroles en m'ôtant ma charge de la manière non seulement la plus injuste, mais la plus perfide.

Je fus reçu, et exerçai la charge au mois de mars 1762; on était alors occupé des préparatifs de la campagne (1). Je n'eus rien à faire pour les Suisses que de suivre ce qui avait été préparé à leur égard et selon leur ancienne forme; mais, dès l'année 1763, la première année de paix, je m'occupai sérieusement et avec activité à réformer les abus sans nombre qui préjudiciaient au service du Roi dans le corps des Suisses. Je parvins, par des ordonnances, par des traités avec les cantons, à former un corps solide de la nation suisse, tandis qu'auparavant l'on pouvait dire que le Roi payait des Suisses sans en avoir positivement à son service. La formation était le premier objet politique; la discipline et la connaissance des manœuvres étaient le second objet militaire et utile que j'avais en vue. Je parvins à mettre les régiments suisses sur le pied le plus avantageux possible pour le service du Roi. Ce ne fut pas sans éprouver de la part des cantons et des officiers suisses une infinité de contradic-

(1) La dernière campagne de la guerre de Sept ans; elle allait être terminée, au mois de février de l'année suivante, par le traité de Paris, si fatal à la France.



tions. Les soins, la peine, la patience, rien ne me coûta pour parvenir à un but aussi essentiel. Je désirai que le Roi fût témoin du succès de mon travail; il vit successivement les régiments suisses, ils manœuvrèrent devant lui, il parut être content et me dit, chaque fois qu'il avait vu un régiment, qu'il trouvait les Suisses bien différents de ce qu'il les avait vus dans la guerre de 1740 (1) et que j'avais un véritable mérite de les avoir mis sur un si bon pied. L'éloge du Roi n'était pas alors une suite de faveur, comme avait été le don de la charge; car, en 1769, Mlle l'Ange, surnommée comtesse du Barry, était maîtresse du Roi avec un crédit prépondérant sur le cœur et la volonté de son amant. Elle lui disait journellement avec beaucoup de disgrâce, mais avec effet, qu'elle ne pouvait pas me souffrir, et sa haine contre moi influait infiniment sur les sentiments du Roi à mon égard. Ainsi je puis croire que, lorsqu'en 1769 le Roi me louait sur la manière dont je m'étais occupé, pour son service, de l'exercice de la charge de colonel-général, c'était la conviction plutôt que la faveur qui le faisait parler.

A la fin de 1770, lorsque le Roi m'ôta les places que j'occupais dans son ministère et qu'il m'exila, il ne fut pas question de la charge des Suisses (2); le Roi ne pensait pas même qu'il pût me l'ôter; car, dans son billet d'exil, il spécifiait chaque emploi avec exactitude et, peu de jours après, il approuva sans difficulté que M. d'Affry (3) lui

(1) La guerre de la succession d'Autriche. Entraîné par Mme de Châteauroux, dont l'ambition se tournait alors vers des idées de gloire, Louis XV, pendant la campagne de 1744, était venu se montrer aux troupes et juger de leur valeur respective et de leur tenue. Une maladie l'avait arrêté à Metz (voir plus haut, p. 18).

(2) « J'ordonne à mon cousin, le duc de Choiseul, de remettre la démission de sa charge de *secrétaire d'État* et de *surintendant des Postes* entre les mains du duc de la Vrillière et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part. A Versailles, le 24 décembre 1770. Signé : Louis. »

(3) Louis-Augustin, comte d'Affry, lieutenant-général depuis 1758 et

portât le travail que je faisais à Chanteloup pour les régiments suisses, et il a signé un an de suite toutes les feuilles que je lui ai adressées par M. d'Affry, comme il les signait lorsque je les lui présentais pendant mon ministère. Il est vrai que je m'aperçus, le jour de mon exil, que le nommé Foullon, qui était mon commis dans le bureau des finances de la Guerre et qui est ce qu'on appelle un insigne fripon en tous genres quoique dénué, pour ce qui n'est pas intrigue, d'esprit et de talents (1); je m'aperçus donc que ce Foullon, intriguant avec les du Barry, songeait aux moyens de faire tomber ma charge entre les mains de M. de Soubise; il était le valet damné de M. de Soubise et de Mme de Marsan. Quand je lui appris, ce que je crois qu'il savait déjà, que je n'étais plus ministre et que j'étais exilé, son premier mot fut de me

colonel des gardes suisses depuis 1767. Bien qu'il fût originaire de la Suisse, où d'ailleurs il alla mourir en 1793, il était né à Versailles en 1713. Il avait été chargé de missions diplomatiques, nommé même ambassadeur en Hollande en 1755. En ce qui concerne le rôle d'intermédiaire que joua M. d'Affry entre Choiseul et le Roi, nous avons cru devoir, en confirmation des dires de Choiseul, publier une lettre à lui écrite par M. d'Affry et qui se trouve copiée dans le recueil intitulé *Manuscrits de M. de Choiseul*. Le lecteur trouvera cette lettre à l'Appendice, n° IX, p. 416, pièce justificative.

(1) Cette façon d'exécuter Foullon en quatre lignes rend quelque peu suspecte certaine intrigue qu'on accusa Choiseul d'avoir menée, par la suite, en faveur de cet ambitieux peu sûr. Suivant Bertrand de Molleville (l'ancien intendant de Bretagne sous le ministère Maupeou, l'ancien ministre de Louis XVI sous la Révolution, et qui, dénoncé après le 10 août, réfugié en Angleterre y fit paraître des mémoires secrets), Choiseul aurait été d'accord avec sa sœur, Mme de Gramont, pour organiser dans son hôtel à Paris des réunions de gens de robe afin de préparer le renversement de Calonne et l'avènement de Foullon au contrôle général. Or c'est Calonne qui, vers la fin de 1784, fit prêter par Louis XVI à Choiseul quatre millions qui sauvèrent celui-ci de la banqueroute. Publiée dix ans après la mort de Choiseul, l'assertion de Bertrand de Molleville faisait peser sur la mémoire du grand ministre un grave reproche d'ingratitude envers Calonne, au profit de Foullon, nature sèche et dure, esprit tranchant, que Choiseul méprisait pour l'avoir rencontré sur le chemin de sa disgrâce. Aussi Mme de Choiseul, si chatouilleuse sur tout



demander si l'on m'avait ôté la charge des Suisses et, sur ma réponse que non et que cela était impossible, il m'ajouta que je devais croire que l'on en viendrait là incessamment, comme s'il avait voulu me donner le conseil de m'arranger pour cette charge. Il était si incroyable qu'un des premiers commis de la Guerre, qui avait l'air d'apprendre que je n'étais plus son ministre, songeât aux Suisses dans ce moment-là, qu'il me fut aisé de voir sur-le-champ l'intrigue à laquelle Foullon travaillait en faveur de M. de Soubise. Mais Foullon et M. de Soubise n'avaient point les moyens puissants qui alors faisaient réussir. Aussi le Roi ne songea-t-il pas, au moment de mon exil, ni longtemps après, qu'il lui fût possible de me dépouiller de ce bienfait. Il fallait que le Roi fût poussé par la noire intrigue de M. d'Aiguillon pour vaincre l'espèce de honte qu'il sentait à me retirer cette grâce. Ce n'est pas que le Roi ne fût très hardi pour faire le mal; il n'avait de courage que dans ce cas; le mal qu'il pouvait faire lui procurait le sentiment de l'existence et une sorte d'effervescence qui ressemblait à de la colère. Alors ce pauvre prince sentait qu'il avait une âme; il n'en avait pas pour faire du bien. Cependant, malgré cette malheureuse existence, sans M. d'Aiguillon, je doute que le Roi m'eût ôté ma charge.

M. d'Aiguillon eut deux motifs pour ourdir une trame qui me dépouillât de cette charge. Le premier, la crainte

ce qui touchait à la gloire de son mari, s'empressa-t-elle de réfuter cette assertion par une lettre qu'elle écrivit à son neveu le duc de Choiseul-Stainville, héritier et défenseur naturel du nom. Elle faisait allusion, dans cette lettre, au rôle perfide joué par Foullon dans la disgrâce de Choiseul. Ce Foullon, qui fit tant de vilenies autour du contrôle général et qui fut mis en balance pour l'obtenir avec Calonne (voir J.-N. Moreau, *Souvenirs*, t. II, p. 333) ne succéda pourtant pas à celui-ci; mais il fut désigné pour remplacer Necker après le célèbre renvoi du 12 juillet 1789. Il paya de sa vie cette satisfaction tardive de son ambition qui le rappelait à l'attention publique; dix jours plus tard le peuple le pendait à la lanterne.

que quelque circonstance n'abrégeât mon exil et ne me mît à portée de travailler avec le Roi. Cette crainte était pusillanime; car il était hors de toute vraisemblance que jamais le Roi osât se retrouver tête à tête avec moi; mais la peur de M. d'Aiguillon, comme celle des poltrons et des intrigants, ne raisonne pas ordinairement avec justesse. Le second motif de M. d'Aiguillon fut l'espérance, en servant sa vengeance, de faire donner la charge au maréchal de Richelieu et d'en obtenir la survivance (1). Je ne suis pas sûr que ce projet ait été fait; mais j'ai eu alors les indices les plus probables de son existence, quoique M. d'Aiguillon, dans le même temps, ait trompé M. le comte de Provence, Mme de Marsan et M. de Soubise. La manière de M. d'Aiguillon, dans toutes ses intrigues, est de proposer aux autres les places qu'il désire. On ne comprend pas trop cette manière, car il semble qu'elle est aussi bête que fausse; enfin c'est la manière de ce petit esprit. Il avait donc donné à Mme de Marsan le projet que M. le comte de Provence écrivît au Roi pour avoir ma charge, qu'il obtiendrait sûrement (2) et dont il se démettrait quelque temps après en faveur de M. de Soubise. M. le comte de Provence avait fait cet accord avec sa

Quoi qu'il en soit, si comme tendrait à le faire croire la protestation indignée de Mme de Choiseul, l'anecdote produite par Bertrand de Molleville est inexactement rapportée, peut-être repose-t-elle malgré tout sur un fond de vérité. D'après une tradition conservée dans la famille de Foullon, il semble établi que Choiseul le mit en avant pour le contrôle général, non en 1784 pour l'opposer à Calonne, mais en 1769 contre l'abbé Terray. L'intérêt que Choiseul avait alors à susciter un concurrent à la créature du chancelier Maupeou et de la du Barry donnerait quelque vraisemblance à cette supposition. (Voir plus haut, p. 206, note 1.)

(1) En qualité de neveu du maréchal de Richelieu.

(2) La charge fut en effet promise au comte de Provence, qui l'avait sollicitée; mais le Dauphin, en apprenant ce projet de nomination, en manifesta un tel déplaisir que le comte de Provence fut contraint de renier ses démarches. (Voir plus loin, sur la lettre que les ennemis de Choiseul avaient fait écrire au comte de Provence, la note 1 de la page 348.)



digne gouvernante (1), et M. d'Aiguillon, qui savait bien qu'il ferait refuser la charge à M. le comte de Provence par le moyen de Mme du Barry, sous le prétexte de raisons politiques assez plausibles, qui devaient empêcher que l'on donnât une pareille charge à un fils de France, détruisait cependant, par les engagements qui avaient été pris entre elle et M. le comte de Provence, la concurrence directe de M. de Soubise contre M. de Richelieu. Dans le même temps que l'on formait des projets de remplacement, l'on s'occupait, comme de raison, des moyens de me déplacer. L'on fit des tentatives pour que les cantons suisses demandassent ma destitution. Un nommé Zurlauben, capitaine aux gardes suisses, le plus vil de tous les Suisses, ce qui est beaucoup dire, fut envoyé en Suisse par M. d'Aiguillon pour tirer quelques signatures dans les différents cantons. Ce Zurlauben fut méprisé en Suisse comme il devait l'être. Il s'était proposé à l'abbé de La Ville (2), et l'abbé de La Ville l'avait proposé à M. d'Aiguillon comme un sujet qui pouvait me nuire en Suisse. M. d'Aiguillon crut qu'effectivement si les cantons agissaient pour me destituer, j'essuierais un plus grand chagrin que si l'on m'ôtait ma place par son seul crédit. Cette idée de me faire du mal rit à l'imagination du ministre, et le détermina à envoyer en Suisse, pour cette seule

(1) Mme de Marsan était gouvernante des Enfants de France et surintendante de leur maison depuis 1754.

(2) Doté d'une abbaye en Normandie, lecteur et secrétaire du Dauphin, avec lequel il n'avait presque jamais à travailler, l'abbé de La Ville intriguait encore pour faire changer en une direction sa place de premier commis aux Affaires étrangères et pour obtenir un évêché. Evêché, direction, ne lui vinrent que quelques mois avant sa mort; il fut frappé d'apoplexie le 14 avril 1774, quatre jours après son sacre dont les frais, s'élevant à seize mille livres, furent payés par le Roi. Mais, de son vivant, soucieux de s'appuyer sur un parti pour se maintenir en faveur, il s'était attaché au duc de la Vauguyon, auquel il devait sa place de lecteur. Il se trouvait ainsi dépendant du clan le plus hostile à Choiseul et mêlé par conséquent aux manœuvres contre l'ancien ministre.

opération, Zurlauben, qui lui fut présenté à cet effet par l'abbé de La Ville.

En attendant le succès de cette ambassade, Mme du Barry ne négligeait pas de dire au Roi que toute la nation suisse désirait qu'il m'ôtât ma charge. Soit que le Roi eût naturellement de la répugnance à me dépouiller, soit qu'il fût retenu par la parole qu'il avait donnée au roi d'Espagne de ne me plus faire aucun mal, il se servit de ce prétexte vis-à-vis de Mme du Barry et de M. d'Aiguillon pour suspendre l'effet de leur acharnement contre moi. Alors M. d'Aiguillon sentit qu'il ne fallait plus, pour réussir, que lever l'obstacle de l'Espagne; il ne perdit pas un moment. Il ne fallait pas être fort habile pour connaître la facilité qu'il y avait de faire tomber M. de Fuentès (1) dans quelque panneau. Il se masqua de l'air de confiance vis-à-vis de l'ambassadeur, dont la vanité fut flattée de voir qu'il était recherché. M. d'Aiguillon fit semblant de vouloir suivre ses conseils sur la manière de traiter avec l'Espagne, et, pour ce qui me regardait en particulier, il eut l'air, vis-à-vis de l'ambassadeur, de ne chercher que les occasions de m'obliger. Alors M. de Fuentès, qui prenait tout ce que lui disait M. d'Aiguillon au pied de la lettre, lui raconta les engagements que le Roi avait pris en ma faveur vis-à-vis du roi d'Espagne et lui marqua que l'on ne pouvait rien faire de plus agréable à son Maître que de me rendre ma liberté et de me laisser vivre tranquille; il lui confia qu'il avait l'ordre du roi d'Espagne de veiller sur la parole qui lui avait été donnée à mon égard. M. d'Aiguillon parut entrer dans le sens de M. de Fuentès; mais, quelque temps après, il saisit la circonstance d'une petite affaire, envenima auprès du Roi ce que M. de Fuentès lui avait dit de l'intérêt du roi d'Espagne

(1) Joachim-Athanase de Pignatelli, comte de Fuentès, grand d'Espagne, avait été d'abord ambassadeur en Angleterre pendant quatre ans, avant d'être pendant dix ans ambassadeur en France, de 1764 à 1774.



pour moi et engagea le Roi à écrire au roi d'Espagne (1).

On se garda bien de parler de cette lettre à l'ambassadeur, qui bonnement était persuadé que M. d'Aiguillon travaillait, selon le désir de son maître, à me procurer ma liberté. La Cour était alors à Fontainebleau; M. du Châtelet (2) y fut. Il était lié anciennement avec M. d'Aiguillon; il l'aimait et croyait pouvoir compter sur son amitié; celle qu'il avait pour moi lui donnait des inquiétudes relativement à ma situation et nommément à ma charge; il craignait toujours que l'on ne cherchât à me faire plus de mal qu'on ne m'en avait fait, ce qui est une preuve qu'il n'était pas aveuglé par le sentiment sur l'opinion qu'il devait avoir du cœur de M. d'Aiguillon. Pour éclaircir ses inquiétudes, il lui parla de moi et de ma charge, sans nulle commission de ma part. M. d'Aiguillon n'évita pas la conversation; il dit à M. du Châtelet que j'avais voulu, dans le temps de son procès (3), le faire pendre. M. du Châtelet l'assura que tout au contraire j'avais toujours jugé qu'il était impossible qu'il ne triom-

(1) Dans l'édition des *Mémoires de Chanteloup* le texte porte : « et engagea le Roi à écrire au Roi d'Espagne la lettre suivante »; mais la lettre annoncée a été omise.

(2) Louis-Marie Florent, comte puis duc du Châtelet, était le fils de la marquise du Châtelet, l'amie de Voltaire. Né en 1727, il avait été nommé, à quarante ans, ambassadeur à Londres. Depuis 1761 il était maréchal de camp. Louis XVI le fit lieutenant général, duc et commandant des gardes françaises. Il avait été soutenu dans sa carrière par Choiseul, que la reconnaissance l'engagea à servir en une difficile conjoncture.

(3) Les démêlés de d'Aiguillon, commandant de la Bretagne, avec les Bretons et le parlement de la province avaient débuté sur une question d'édits bursaux; mais bientôt la lutte s'était circonscrite entre le gouverneur et le procureur général du parlement La Chalotais. Celui-ci n'avait pas craint de ridiculiser le gouverneur qui, pour se venger, l'avait dénoncé, fait poursuivre et jeter en prison. Le parlement de Bretagne ayant pris parti pour la victime, d'Aiguillon l'avait remplacé par un autre Parlement; mais Choiseul, faisant intervenir le Roi, avait réintégré l'ancien Parlement et fait rappeler le gouverneur remplacé par le duc de Duras. C'est alors que l'affaire fut évoquée au parlement de Paris et qu'eut lieu le simulacre de procès auquel Choiseul fait allusion un peu plus loin.



phât pas du procès criminel qu'on lui avait suscité; effectivement tel était mon avis dans le temps du procès. Je croyais que M. d'Aiguillon avait porté dans son commandement le caractère malheureux de despotisme, de basse vengeance et même de cruauté avec lequel il était né; je savais que le premier motif de toutes les vexations qu'il avait faites en Bretagne et des troubles qu'il avait excités dans la province était celui de se venger de M. de la Chalotais, qui imprudemment avait écrit, après l'affaire de Saint-Cast, que les troupes et les Bretons s'étaient couverts de gloire et leur général de farine (1), parce qu'effectivement M. d'Aiguillon, pendant l'affaire, s'était retiré, par précaution, dans un moulin. Je n'ignorais pas que ce sarcasme, connu de M. d'Aiguillon, excitait sa fureur vengeresse; je savais qu'il écrivait en secret au feu Roi que M. de la Chalotais disait des horreurs de lui (Roi); j'étais au fait de tout ce qu'avait de répréhensible et d'odieux la conduite de M. d'Aiguillon en Bretagne; mais en même temps j'étais instruit que l'on ne pouvait juger, dans un procès criminel, que les faits et non les intentions, et j'étais sûr que, pour les faits, M. d'Aiguillon avait, pour chacun, des ordres du Roi, ou de sa main propre ou signés par M. de la Vrillière, et que, s'il lui en manquait quelques-uns, il était très à même de se les faire donner en antidatant. Il avait persuadé au Roi qu'il était le martyr de son autorité et de son dévouement à sa Personne, et n'avait pas eu de grandes difficultés à vaincre pour séduire et partager avec le Roi les bonnes grâces de la

(1) Le duc d'Aiguillon commandait en chef en Bretagne. Les Anglais ayant hasardé une descente, il leur infligea une défaite; du moins sa petite armée leur tua, le 11 septembre 1756, à Saint-Cast près de Saint-Malo, trois mille hommes, et leur fit cinq cents prisonniers. On a vu plus haut (p. 15, note 1) que d'Aiguillon n'était pas brave, et le dire des Bretons, qui l'accusèrent de s'être mis à l'abri dans un moulin et de s'être vanté d'une victoire que ses troupes seules avaient remportée, n'est peut-être pas une calomnie.



comtesse du Barry. Dans cette position qui m'était parfaitement connue, à laquelle il faut ajouter la vile soumission du chancelier Maupeou, j'étais trop rompu aux affaires, et surtout à la manière dont elles se faisaient avec le Roi, pour avoir pu imaginer un instant que le procès criminel de M. d'Aiguillon lui causerait le moindre dommage réel; aussi étais-je, dans le temps, très persuadé, et le suis-je encore, qu'il aurait mieux valu pour M. d'Aiguillon que son procès eût été continué et terminé à la cour des pairs (1), comme il y était commencé, et je pense que, dans cette occasion, il a été la dupe du chancelier, qui l'effrayait, ainsi que sa timorée maîtresse la du Barry, pour se rendre nécessaire à l'un et à l'autre, par là s'acquérir le crédit prépondérant, en même temps qu'en manquant sans rime ni raison à toutes les formes il entamerait son projet particulier de vengeance contre le parlement de Paris. Voilà, dans cette affaire, ce que j'ai vu. J'ai cru que M. d'Aiguillon était déshonoré; je le regarde encore comme tel; mais je n'ai pas cru que l'on pût le faire pendre. Aussi disais-je, dans le temps, que M. d'Aiguillon pouvait se plaindre de mon opinion sur son compte, mais non pas de ma volonté ni de mon désir qu'il lui fût fait aucun mal. Je trouve que M. d'Aiguillon est un homme qui est né jugé.

Après cette digression, pour en revenir à la conversation de M. du Châtelet avec ce ministre, M. d'Aiguillon lui dit donc qu'il avait pensé que dans le temps de mon

(1) L'affaire était évoquée au parlement de Paris. Cédant à la crainte d'une condamnation, d'Aiguillon obtint du Roi, par l'entremise de Mme du Barry, un ordre pour supprimer la procédure. Le Parlement répondit en suspendant provisoirement d'Aiguillon des fonctions de la pairie, sous le prétexte qu'il était prévenu de faits susceptibles d'entraîner la dégradation. Il fallut, pour briser les résistances, avoir recours à la formalité d'un lit de justice dans lequel d'Aiguillon siégea lui-même et qui lui permit de faire enlever des greffes du Parlement toutes les pièces de la procédure.



exil on aurait bien fait de m'ôter ma charge, mais qu'à présent, vu le long temps qui s'était écoulé, cela devenait impossible. M. du Châtelet se tranquillisa sur cette réponse et n'imagina pas que M. d'Aiguillon le trompât sur un objet sur lequel il pouvait aisément éluder de lui répondre. M. du Châtelet ne soupçonnait pas le raffinement de vengeance dont l'âme de M. d'Aiguillon était susceptible; sans quoi il aurait dû se garder de lui parler ou de moi ou de ma charge; il aurait pu se souvenir que M. d'Aiguillon avait été en concurrence avec lui pour obtenir, en 1768, le régiment du Roi et qu'il ne pardonnait pas plus à M. du Châtelet qu'à moi d'avoir fait donner la préférence à ce dernier. Il est curieux de connaître, ainsi que je l'ai connu, quelle suffisance et quelle prétention M. d'Aiguillon met à la nullité complète de son mérite. C'est un tort sans doute à ses yeux de ne pas lui souhaiter tous les avantages possibles; l'on devient son ennemi, quand on ose en obtenir de préférence à lui.

La réponse du roi d'Espagne à la lettre que M. d'Aiguillon avait fait écrire à ce prince arriva au retour de Fontainebleau. Elle marquait que le roi d'Espagne avait été piqué de celle du Roi. Ce prince assurait le Roi, dans sa réponse, qu'il ne lui parlerait jamais de ce qui pouvait regarder l'intérieur de sa Cour, *pas même de M. de Choiseul,* et finissait par le prier d'en agir de même avec lui. Si le roi d'Espagne s'était intéressé véritablement à moi, ou plutôt si le marquis de Grimaldi, son ministre, avait eu la volonté de soutenir le sentiment de son maître, au lieu de le piquer, comme un enfant, de la lettre du Roi (et il ne fallait pas être fort habile pour sentir que cette lettre était un piège tendu, afin que le Roi pût revenir de la parole qu'il avait donnée au roi d'Espagne qu'il ne me serait plus rien ôté); si, dis-je, le marquis de Grimaldi, au lieu de faire une lettre par laquelle il m'abandonnait, avait fait réclamer par son maître la parole qui lui avait

été donnée sur son compte, en ajoutant que, cette parole gardée, jamais le roi d'Espagne ne se mêlerait de près ni de loin de l'intérieur du Roi (cette lettre pouvait se construire avec beaucoup de douceur, de noblesse et d'intérêt même pour le Roi); si M. de Fuentès, en recevant la lettre de son maître, avec la copie de celle du Roi, qui avait attiré cette réponse, avait eu l'esprit de sentir que M. d'Aiguillon l'avait trompé; si, au lieu de se presser de remettre cette réponse, qui n'avait aucun trait avec les affaires de l'Etat et par conséquent n'était point pressée, il avait envoyé un courrier à sa Cour pour se plaindre de la cachotterie et de la fourberie de M. d'Aiguillon, et si, pour l'en punir, il avait proposé la réponse que j'indique et d'être autorisé à soutenir vis-à-vis du Roi l'engagement dont lui, Fuentès, avait été dépositaire, sa Cour, malgré la mauvaise volonté et la sottise du marquis de Grimaldi, aurait acquiescé à sa demande et alors je doute que le feu Roi m'eût ôté ma charge. Au lieu de cela, M. de Fuentès, en recevant cette lettre, montra une colère de Rodomont dans son cabinet; mais ses rodomontades n'allaient jamais plus loin que son parquet. On lui donna le conseil que j'indique ci-dessus; ceux de mes amis qu'il consulta le pressèrent infiniment. Il eut, dans cette occasion, l'embarras qu'il avait toujours quand il fallait se déterminer et, après avoir quelques jours joué dans sa maison l'imbécile don Quichotte, il prit le parti le plus faible, qui fut d'aller remettre très humblement à Versailles la lettre de son maître. Cette lettre a été le véritable instrument dont M. d'Aiguillon s'est servi pour me faire ôter ma charge. Le Roi, qui ne pouvait pas dire à Mme du Barry qu'il lui répugnait de me faire du mal, ne s'était défendu vis-à-vis d'elle que sur la parole qu'il avait donnée au roi d'Espagne; la lettre de ce prince lui rendait implicitement cette parole; ainsi il n'y avait plus d'obstacle, de son aveu, pour me dépouiller. Aussi M. d'Aiguillon ne perdit pas de temps

à écrire la lettre suivante à M. du Châtelet et à engager le Roi à y mettre une apostille de sa main :

De Versailles, le 2 décembre 1771.

Vous devez vous ressouvenir, mon cher comte, que vous me demandâtes à Fontainebleau si je n'avais rien à vous dire relativement aux intentions du Roi sur la charge de colonel-général des Suisses, dont vous m'aviez témoigné, quelque temps auparavant, désirer d'être instruit pour en faire part à votre ami, et que je vous répondis que j'avais rendu compte au Roi de la conversation que nous avions eue ensemble à ce sujet, et que Sa Majesté m'avait répondu qu'Elle n'avait encore rien à me dire à cet égard. A notre retour ici, le Roi m'en a reparlé et m'a dit que, s'étant fait représenter le récit historique de cette charge depuis sa création (1), les provisions qui avaient été accordées à M. le duc du Maine, à M. le prince de Dombes, à M. le comte d'Eu (2) et à M. de Choiseul, les réponses

(1) La charge de colonel-général des Suisses et Grisons n'était primitivement accordée que temporairement à des princes, et ce fut Charles IX qui l'érigea en titre d'office. Elle n'était pas une charge de la couronne, bien que le titulaire prêtât serment entre les mains du Roi et que celui-ci, depuis Louis XIV, se réservât le droit de nommer les colonels et capitaines, que le colonel-général présentait simplement. Sous cette réserve, le colonel-général était le maître de toutes les troupes de nationalité suisse, à l'exception de la compagnie des Cent-Suisses affectés à la garde et dépendant de la maison du Roi; mais, tout en ayant sous ses ordres la totalité du régiment, il commandait en particulier une compagnie dite compagnie-générale qui était pourvue d'un état-major et d'un conseil distincts et qui se reconnaissait au drapeau blanc, tandis que les autres compagnies avaient un drapeau aux couleurs de la livrée de leur colonel respectif.

(2) C'est en 1710 que le duc du Maine, l'aîné des bâtards que Louis XIV avait eus de Mme de Montespan, obtint pour ses deux fils, le prince de Dombes et le comte d'Eu, la déclaration de légitimité qui les instituait dans le rang et les honneurs dont il jouissait lui-même. Cinq semaines après, il leur avait fait accorder la survivance de sa charge de colonel-général des Suisses et Grisons. En vertu de ces grâces royales, dont avait fort murmuré la cour de Louis XIV, le prince de Dombes



des principaux chefs des cantons qu'il avait fait consulter, etc., Sa Majesté avait reconnu que cette charge n'était point inamovible comme on le prétendait; qu'Elle pouvait, sans aucune formalité, l'ôter au titulaire et la conférer à un autre, comme toutes les autres charges; que les Suisses, bien loin de prétendre que leur consentement fût nécessaire pour ce chargement, et de s'y opposer, désiraient vivement qu'Elle voulût bien leur donner un chef qui fût dans ses bonnes grâces et à portée de solliciter celles qu'ils étaient dans le cas de demander; que le bien de son service ne lui permettait pas de laisser plus longtemps cette charge à M. de Choiseul et que, quoiqu'Elle pût la lui ôter, sans qu'il fût en droit de s'en plaindre et de prétendre un dédommagement, Elle voulait bien cependant lui en accorder un pécuniaire, d'après le compte que je lui avais rendu de ce que vous m'aviez dit du dérangement de ses affaires. Elle finit par m'ordonner de conférer avec vous à ce sujet, de vous informer de ses intentions et de vous charger d'en faire part à M. de Choiseul, pour qu'il puisse proposer ses désirs sur la nature et la quotité du dédommagement. Je comptais exécuter ces ordres lors de votre dernier voyage ici; mais vous ne me mîtes point à portée de vous parler, et j'ai appris, depuis, que vous étiez parti pour Chanteloup. Le Roi, à qui j'ai rendu compte hier de votre départ, m'a ordonné de vous écrire ce que vous venez de lire et de vous mander qu'il voulait une réponse prompte et positive, et n'accepterait aucune représentation sur le fond de l'affaire, sa résolution étant mûrement réfléchie et inébranlable. Je ne parle ni de moi, ni pour moi, et je vous rends mot à mot ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous écrire. Je n'ai pas besoin de vous ajouter que, si la de-

hérita de la charge en 1736, à la mort de son père, le duc du Maine, et le comte d'Eu, en 1755, à la mort du prince de Dombes, son frère.



mande du dédommagement est trop forte, elle sera rejetée, et qu'on n'obtiendra rien si on veut trop avoir, le Roi étant convenu qu'il n'en doit point et que ce qu'il accordera sera un pur effet de sa bonté.

Vous connaissez, mon cher comte, mon tendre et fidèle attachement.

(De la main du Roi.)

« Ce que dessus est ma façon de vouloir. »

Cette lettre mérite un petit commentaire de ma part.

Il parait d'abord extraordinaire que M. d'Aiguillon se soit chargé de la commission d'écrire les ordres du Roi pour ôter une charge, et il y a de la maladresse, en opérant de même le mal qu'il désirait qui fût fait, de n'avoir pas fait exécuter le matériel odieux de cette injustice ou par M. de Monteynard (1), dans le département duquel la charge était, ou même par son oncle M. de la Vrillière chargé depuis tant d'années des odieuses violences de la Cour. Mais cette maladresse apparente avait un motif très fin, quoique profond: il fallait mettre M. du Châtelet dans l'embarras et dans l'affliction et nous faire sentir à tous deux qu'en même temps qu'il avait l'avantage de me nuire, il avait celui secondairement de se venger de la préférence

(1) Louis-François, marquis de Monteynard, lieutenant-général depuis 1759, avait été nommé, en 1771, secrétaire d'Etat au département de la Guerre; il conserva ce poste jusqu'au 28 janvier 1774. Gendre de M. de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, le plus assidu courtisan, le plus complaisant familier qui fût à la Cour, il se modelait sur son beau-père et rendait au Roi des services secrets; c'est ainsi qu'il lui servait d'intermédiaire pour les rentrées de certains fonds qui devaient être soustraits au contrôle de la Finance. En dehors des sommes qui lui étaient fournies selon les formes réglementaires, Louis XV se réservait, pour la satisfaction de ses plaisirs, des revenus particuliers et notamment trois millions de billets sur l'extraordinaire des guerres, billets renouvelés chaque année au taux de cinquante mille écus. C'est M. de Monteynard qui se chargeait de faire arriver ces cinquante mille écus à la poche du Roi. (Voir J.-N. MOREAU, *Mes Souvenirs*, t. I, p. 370.)



que j'avais donnée sur lui à M. du Châtelet pour obtenir le régiment du Roi.

Cette marche bien entendue doit paraître pleine d'une sagacité de vengeance qui fait horreur; il est vrai que je ne connais à M. d'Aiguillon que celle-là, en quoi il est supérieur pour le raffinement au chancelier Maupeou.

La lettre commence par un mensonge, c'est assez communément le style de l'auteur. M. du Châtelet avait parlé à Fontainebleau à M. d'Aiguillon, par manière de conversation, sur le peu d'apparence qu'il y en avait qu'on me persécutât davantage; sur quoi M. d'Aiguillon lui répondit ce que j'ai écrit ci-dessus. Outre que M. du Châtelet affirme que jamais il n'a songé à faire une question positive sur les intentions du Roi relativement à ma charge, ni M. d'Aiguillon lui avoir jamais dit qu'il en avait parlé au Roi, je me souviens que M. du Châtelet me dit, en arrivant à Chanteloup, la conversation qu'il avait eue avec M. d'Aiguillon. Il n'y avait pas un mot de ce qui fait le début de cette lettre. Je le répète donc, tout ce qui est jusqu'au mot : *A notre retour ici, etc.* est un tissu de faussetés. Cependant, au retour à Versailles, le Roi lui en reparle; c'est-à-dire il en reparle au Roi, lui représente l'historique de la charge, etc. *Les réponses des principaux des cantons, qu'il avait fait consulter*. Il y a ici une bêtise et un mensonge. Ce serait une bêtise que le Roi fît consulter les cantons sur une charge sur laquelle ils ne peuvent avoir rien à dire; c'est une fausseté d'assurer que le Roi a eu une réponse des principaux des cantons; car le Roi écrit, demande aux cantons, mais jamais aux principaux; on ne sait ce que cela veut dire. Le vrai est que M. de Zurlauben, capitaine aux gardes, a été en Suisse pour mendier des signatures contre moi, non pas des cantons, mais de quelques particuliers, et que je ne crois pas qu'il en ait rapporté une seule, si ce n'est, tout au plus, de quelques particuliers du canton de Fribourg. En



Suisse, comme ailleurs, il y a beaucoup de particuliers qui font des vilenies; mais les cantons en sont incapables, et d'ailleurs le nom de l'ambassadeur méprisable, choisi par l'abbé de La Ville et adopté par M. d'Aiguillon pour cette honnête commission, ne pouvait que déshonorer ceux qui auraient signé à l'instigation de M. de Zurlauben.

M. d'Aiguillon décide, dans la phrase suivante, que le Roi pouvait sans aucune formalité m'ôter ma charge et la conférer à un autre, comme toutes les autres charges. Ce principe est de la cour de Maroc, bien digne de celui qui le met en avant. Le reste de la lettre est un amas de duretés, auquel je réponds dans la lettre que j'écrivis au Roi.

L'apostille de la main du Roi ne mérite aucune réflexion; elle peint sa faiblesse et sa mauvaise diction en français.

M. du Châtelet fut étonné à la réception de cette lettre; il sentit la noirceur de M. d'Aiguillon de lui adresser une pareille commission; il me communiqua la lettre; elle ne m'étonna pas autant qu'il l'était. Je lui dis que je croyais qu'il était à propos pour lui-même qu'il voulût bien se charger de porter la lettre que je comptais écrire au Roi en réponse à celle qu'il venait de recevoir de M. d'Aiguillon. Il n'hésita pas à adopter mon avis à cet égard et, autant il était affligé de l'étonnante circonstance où il se trouvait engagé, autant me marqua-t-il d'amitié et d'intérêt. Il était très tard quand nous reçûmes cette lettre; nous remimes au lendemain à déterminer le parti à prendre. Je fis une lettre pour le Roi, qui était courte et sèche et que j'aimais mieux que celle que j'ai envoyée. M. du Châtelet et tout ce qui m'entourait la désapprouvèrent. On me fit sentir qu'il y aurait de la duperie à ne pas tirer le meilleur parti possible, pour mon aisance, de ma situation; qu'il était d'un don Quichotte de marquer de la

noblesse vis-à-vis d'un prince qui en était dénué absolument et qui était entièrement gouverné par une catin, laquelle pourrait me séparer de toutes les personnes que j'aimais ou m'obliger à m'expatrier; que, dans les deux cas, je serais malheureux, puisque je ne me souciais ni des charges ni des honneurs, mais que j'étais bien tendrement attaché à mes amis; que d'ailleurs j'aurais des dettes et serais ruiné. Je fus plus frappé de l'éloignement où l'on pourrait me mettre des personnes que j'aimais que de toute autre considération. En conséquence j'écrivis au Roi :

« SIRE,

« J'ai été pénétré d'étonnement en lisant la lettre de M. d'Aiguillon à M. du Châtelet sur la charge de colonel-général des Suisses, qui m'a été communiquée par ordre de Votre Majesté.

« J'ai approché trop intimement, Sire, la personne de Votre Majesté pour ne pas savoir que sa bonté et sa justice l'engagent à écouter favorablement les observations que ses sujets, même disgraciés, osent lui faire sur leur situation. Votre Majesté est mon juge ainsi que mon maitre; elle ne voudrait condamner ni moi ni ma charge sans m'entendre.

« J'ose donc prendre la liberté de lui exposer mes observations sur les différents articles de cette lettre.

« Les cantons suisses et les officiers de cette nation n'ont rien à réclamer relativement à ma charge, puisqu'il n'en est pas fait mention dans leur capitulation. J'ignore ce qui a été négocié en Suisse, mais j'ose avancer que l'on ne montrera pas à Votre Majesté la signature d'aucun chef de canton, ni celle d'aucun officier considérable qui demande à Votre Majesté de m'ôter la charge de leur colonel général. J'en excepte toutefois M. de Zurlauben, capitaine aux gardes suisses.



« L'on a dit à Votre Majesté que le bien de son service ne permettait pas que l'on me laissât plus longtemps ma charge. Cette raison serait sans réclamation de ma part si je n'avais à représenter à Votre Majesté qu'Elle a vu par Elle-même, dans différents camps, l'état dans lequel étaient ses troupes suisses. Je suis certain que, depuis mon éloignement, les régiments suisses ne servent pas moins bien qu'ils ne faisaient précédemment; je puis même me flatter que Votre Majesté est persuadée qu'il me reste assez d'intelligence et d'activité pour diriger, de près comme de loin, cette charge au plus grand bien de son service; et, en lui envoyant mon travail par M. d'Affry, comme Elle a daigné me le permettre, je me trouve dans la même position où mes prédécesseurs disgraciés se sont trouvés et nommément M. le duc du Maine, pendant la régence des premières années du règne de Votre Majesté (1).

« Les provisions de ma charge, Sire, ont un avantage particulier : c'est que, de toutes les charges de la Cour qui approchent de la personne de Votre Majesté, je crois que celle du chancelier et celle du colonel-général des Suisses sont les seules qui soient enregistrées au Parlement et à la Chambre des comptes; les autres charges ne le sont qu'à la Chambre des comptes pour la comptabilité.

(1) Voulant profiter des embarras politiques qui se produisirent au moment de la Régence et se créer un parti pour faire valoir, au cas où s'y prêteraient les circonstances, l'habilité des bâtards de Louis XIV à succéder au trône de France, le duc et la duchesse du Maine s'étaient lancés dans une suite d'intrigues qui déterminèrent le Régent à supprimer le droit de succession pour les bâtards. Poussé par sa femme et naturellement enclin à la fourberie, le duc du Maine s'était fait, par dépit et par désir de vengeance contre le Régent, l'âme du complot qui, du nom de l'ambassadeur d'Espagne, s'appela la conspiration de Cellamare. Il paya son essai de trahison par un an d'internement au château de Doullens (1719) et n'en conserva pas moins ses charges de colonel-général des Suisses et de grand-maître de l'artillerie, charges dans lesquelles ses fils lui succédèrent.



« Ce titre d'enregistrement au Parlement a été regardé jusqu'à présent comme un titre d'inamovibilité ; sans ce motif l'on ne pourrait pas concevoir l'objet d'un enregistrement d'une charge militaire au Parlement. Et Votre Majesté se souviendra que lorsqu'Elle me fit l'honneur et la grâce de me donner cette charge, Elle dit qu'elle la regardait comme inamovible. Je ne rappelle ce trait à Votre Majesté que pour lui faire connaître que je n'ai oublié aucune circonstance de ses bontés (1).

« Votre Majesté, en se faisant représenter le récit historique de la charge de colonel-général, aura vu qu'elle n'a jamais été donnée qu'à la mort ou avec la démission du titulaire. J'en ai un exemple singulier dans ma propre famille. M. le maréchal de Bassompierre (2), mon grand-

(1) En annonçant à Choiseul qu'il lui donnait la charge de colonel-général des Suisses et Grisons abandonnée par le comte d'Eu, le Roi lui avait dit qu'il le nommait d'autant plus volontiers que, dans quelque circonstance que Choiseul se trouvât jamais, cette charge ne pouvait lui être enlevée. Mais ce n'était qu'une de ces paroles de Roi, que le caprice fait changer avec les événements. En fait, la patente de la charge se terminait par ces mots qui laissaient tout retrait de grâce possible : « Et le tout pour en jouir tant qu'il nous fera plaisir. » Si donc Choiseul avait pu croire la charge inamovible, c'était seulement en basant sa conviction sur l'usage, qu'il invoque d'ailleurs sans succès.

(2) François de Bassompierre, Lorrain d'origine comme son petit-neveu Choiseul, avait obtenu en 1614, en récompense de sa fidélité à la cause royale, la charge de colonel-général des Suisses et celle de grand maître de l'artillerie en 1617. Ses ambassades heureuses en Espagne et en Suisse, ses négociations en Angleterre et son élévation au grade de maréchal avaient fait de lui l'un des personnages importants de la cour de Louis XIII ; mais il se compromit en faveur de Marie de Médicis, dans l'intrigue que celle-ci mena pour faire renverser Richelieu et qui aboutit, en octobre 1630, à la *Journée des Dupes*. Maintenu au pouvoir, Richelieu fit exiler la Reine-mère, décapiter ou simplement enfermer les principaux complices dont Bassompierre qui passa douze années à la Bastille ; Bassompierre, lorsqu'il sortit de prison en 1643 après la mort de Richelieu, recouvra sa charge de colonel-général, mais non pour en jouir longtemps ; il mourut en 1646. Quoi qu'il en soit, Choiseul invoquait d'autant mieux le souvenir de son grand-oncle, que le Roi l'avait rappelé lorsqu'il s'était agi, chez Mme de Pompadour, de la charge des Suisses pour Choiseul.



oncle, encourut l'inimitié de M. le cardinal de Richelieu, premier ministre; il éprouva les événements fâcheux que la faveur unie à l'inimitié fait ressentir à la disgrâce. Cependant l'on ne crut pas pouvoir disposer de la charge de colonel-général sans la démission du maréchal de Bassompierre, lequel fit un marché et la donna. Mais, étant sorti quelques années après de la Bastille, où il avait donné sa démission, il fut décidé par la Reine régente que, vu sa détention, cette démission n'avait pas été volontaire. Il rentra dans les droits de sa charge et en reprit l'exercice sans prêter un nouveau serment.

« Les observations, Sire, que j'ose vous présenter, ne sont que pour soutenir l'honneur d'un bienfait distingué que Votre Majesté m'a fait. Personne ne doute, Sire, et moi moins que personne, que votre volonté ne soit toute puissante et qu'elle ne puisse détruire ce que votre bonté a édifié.

« Mais, Sire, oserais-je vous représenter qu'il est sans exemple, dans tout votre règne, que vous ayez ôté une charge de votre Cour, même à ceux qui avaient eu le malheur de vous déplaire et d'être éloignés de votre présence.

« Vous m'avez ôté les emplois que j'exerçais depuis douze ans dans votre ministère parce que malheureusement sans doute, mais certainement aussi très innocemment, je vous avais déplu. Vous m'avez exilé. Je ne croyais pas avoir fait de fautes, dans les différentes administrations qui m'ont été confiées, qui méritassent une punition.

Parlant du compétiteur de Choiseul, du prince de Soubise, le Roi avait dit : « Vous verrez que, parce que le duc du Maine et ses enfants ont eu cette place, il croit devoir l'obtenir comme étant prince; mais le maréchal de Bassompierre ne l'était pas, et savez-vous que M. de Choiseul est son petit-neveu ? (Voir Mme du Hausset, édit. des Bibliophiles, p. 159.) C'est par sa mère, Louise de Bassompierre, que Choiseul descendait du maréchal.



Je me souviens même que, pendant un aussi long ministère, Votre Majesté a paru contente des services que je lui rendais, et que, dans différentes époques intéressantes, Elle a daigné me marquer sa satisfaction de mon zèle, de mon activité et du bonheur que j'avais de la servir utilement.

« Les travaux de douze ans et les bontés suivies pendant si longtemps de Votre Majesté seraient-ils oubliés absolument? Au bout d'une année d'exil, sans qu'on puisse me faire aucun reproche, ni que je puisse en avoir mérité, serait-il possible, Sire, que vous voulussiez aggraver ma punition, comme la lettre de M. d'Aiguillon à M. du Châtelet me le fait envisager et comme les paroles écrites de votre main au bas de cette lettre me le font craindre!

« Je retrouve cependant dans cette lettre, Sire, de nouvelles marques des anciennes bontés de Votre Majesté puisqu'Elle me fait envisager qu'Elle est disposée à m'accorder quelques grâces.

« Je dois, par honneur et par sentiment, demander à Votre Majesté de m'ôter l'impression fâcheuse de la punition et de sa disgrâce. Je la supplie de me laisser l'espérance de pouvoir encore, vu mon âge (1) et ma bonne santé, la servir dans ses armées et lui marquer, par ma bonne volonté, mon zèle pour son service.

« Je regrette bien, Sire, que les ordres réitérés de Votre Majesté m'aient obligé d'entrer dans le ministère, au lieu de suivre le métier de la guerre pour lequel j'étais destiné. Elle se rappellera que c'est Elle qui m'a ordonné d'être ministre, ce qui m'a mis dans la situation où je me trouve.

« Pour les grâces pécuniaires que Votre Majesté me permet de lui demander, M. du Châtelet, qui a été chargé

(1) Choiseul était alors entré dans sa cinquante-troisième année.



de me communiquer les intentions de Votre Majesté, veut bien aussi se charger de les solliciter.

« Je suis avec le plus profond respect, Sire, etc. »

Je ne donnais ni ne refusais ma démission par cette lettre; en même temps je marquais une grande soumission et j'obéissais aux ordres du Roi, dont *la façon de vouloir* était que je lui fisse connaître les dédommagements que je désirais pour ma charge. M. du Châtelet voulut bien se charger de porter cette lettre au Roi et de suivre les objets de dédommagement, s'il n'était pas possible de conserver la charge. Ces objets de dédommagement sont dans un mémoire, que je rapporterai ci-dessous, que M. du Châtelet envoya au Roi. Je n'étais aucunement attaché à la charge du colonel-général des Suisses; depuis mon exil elle me répugnait; j'avais de l'aversion pour tout ce qui pouvait me donner des rapports avec le Roi et la Cour. Je m'étais formé le plan d'une vie nouvelle, commode et heureuse, et la seule que je sentisse qui me convenait. Il ne me manquait, pour remplir la position dans laquelle je voulais finir ma vie, que l'acquit de mes dettes, qui m'aurait donné une plus grande aisance. Dans cette vue, depuis six mois, j'étais occupé des moyens de tirer parti de ma charge, que réellement je ne pouvais plus souffrir, pour augmenter mon bien-être dans ma terre, dont la résidence aisée était l'objet de tous mes vœux. C'est dans cette situation d'esprit et de vues que la lettre de M. d'Aiguillon à M. du Châtelet arriva. Alors il ne me convenait plus de ne pas disputer, contre la violence, les droits d'une charge réputée inamovible; mais, comme je pouvais être obligé de céder à la force, je fus enchanté que cette même lettre de M. d'Aiguillon m'eût ouvert la porte à des dédommagements, et je ne doutai pas qu'ils ne fussent considérables; de sorte que M. du Châtelet voulut bien se charger de la



négociation, dans le sens apparent de résister à la démission autant qu'il serait possible et, s'il voyait que le parti fût pris de m'ôter ma charge, je lui recommandais essentiellement d'être informé à qui elle était destinée et quels seraient les dédommagements :

Précis et explication des demandes de M. le duc de Choiseul, dont il a chargé M. du Chatelet de solliciter l'obtention (1).

1° La levée de la lettre de cachet qui l'exile à Chanteloup. Sur cet objet M. du Châtelet prendra la liberté de représenter pour M. de Choiseul qu'il y a six mois que M. de Praslin a obtenu la permission de revenir à Paris, et que les destinées de ces deux ministres ayant été pareilles, leur renvoi le même jour, leur exil à la même époque, le duc de Choiseul semble pouvoir se flatter d'obtenir des bontés du Roi le même adoucissement à sa situation six mois plus tard et de rentrer dans l'état de liberté du citoyen, avec cette différence que l'intention du duc de Choiseul n'est ni ne peut être de revenir de longtemps à Paris, ni à portée de la Cour ; il vit tranquille dans sa terre, trop heureux s'il y eût été oublié, et n'a nulle envie, nul projet prochain d'en sortir. D'ailleurs, s'il abusait de cette liberté qui lui serait accordée, s'il n'avait la prudence de l'accommoder aux circonstances présentes ou futures et de n'en faire que l'usage le plus réservé, Sa Majesté ne serait-Elle pas la maitresse de le remettre dans la même position où il se trouve maintenant, et même de l'aggraver s'il y donnait lieu ! D'où il s'ensuit

(1) Ce précis, dans l'édition de Chanteloup, était rejeté sous la cote A (tout à la fin de l'opuscule, en pièce justificative). Comme il intéresse directement la suite du récit, nous avons cru devoir lui restituer la place logique qui lui convient.



que l'acte de bonté, on ose même dire de justice, qu'il sollicite aujourd'hui, ne peut avoir aucune conséquence et que, si la liberté qui lui serait rendue pouvait avoir des inconvénients, ce ne serait que pour lui-même, au cas qu'il fût possible qu'il en abusât.

2° Le duc de Choiseul prendra la liberté de rappeler au Roi que Sa Majesté avait bien voulu, un mois avant sa disgrâce, lui accorder une grâce pécuniaire (1) pour l'extinction d'une partie de ses dettes. Cette grâce lui fut assurée en effet par les bons signés de la main de Sa Majesté et ils ont été mis sous ses yeux depuis l'exil du duc de Choiseul ; et le Roi, en ordonnant que ces bons lui fussent renvoyés pour lui être représentés quand il le jugerait à propos, eut la bonté de s'en rappeler l'objet et de dire qu'il croyait cette affaire consommée. Elle l'eût été en effet, si le duc de Choiseul n'eût aperçu qu'il avait négligé des formes dont l'oubli pouvait compromettre la pureté de son administration et sa délicatesse. De ce moment il suspendit l'effet de la grâce que le Roi lui avait accordée, et il ne lui en est resté que les titres précieux de ses bienfaits. Le Roi peut seul se rappeler ces différentes circonstances, et c'est de sa seule bonté que le duc de Choiseul peut espérer de voir réaliser les espérances qu'il a toujours conservées à cet égard. Le moment où le Roi lui permet d'exposer ses désirs lui paraît le plus favorable pour rappeler à Sa Majesté le souvenir d'un bienfait accordé, dont il n'a pas joui et que le déran-

(1) Fort peu de temps avant sa disgrâce, Choiseul avait obtenu du Roi, pour le règlement de ses dettes les plus pressantes, trois millions en bons sur le Trésor. Comme l'indique Choiseul, une formalité manquante l'avait privé du bénéfice de cette grâce, qu'il avait d'ailleurs fait rappeler au Roi, mais sans succès, après son exil et qui lui sert ici de thème principal pour appuyer sa demande de dédommagements. Le Roi avait bien signé les bons ; mais il avait oublié ou négligé d'y ajouter : « Bon pour trois millions. » Sur l'instant, Choiseul ne s'était pas aperçu de l'omission ; il n'avait pas eu la facilité de la faire réparer, par la suite.



gement de sa fortune, dans lequel le Roi avait paru alors entrer avec bonté, lui rendait nécessaire pour payer une partie de ses dettes. Sa Majesté se rappellera cette grâce, et les bons signés de sa main en font foi. Si Elle daigne se ressouvenir de cette affaire et se rappeler que son intention avait été, en accordant cette grâce au duc de Choiseul, qu'elle eût son plein effet, et que, depuis qu'il est disgracié, Elle a marqué son étonnement de ce qu'elle n'était pas consommée, il en résultera que la négligence seule du duc de Choiseul sur les formes à mettre à un bienfait que le Roi lui avait accordé, et sa délicatesse à ne les point transgresser, l'ont rendu nul ; et il ose espérer que, dans un moment où Sa Majesté daigne lui offrir un dédommagement pour sa charge, Elle voudra bien y faire entrer l'entier accomplissement d'une grâce qu'elle avait compté lui faire et dont il n'a pas profité.

3° La demande que le duc de Choiseul ose former de la cession pour sa vie d'une partie de la forêt d'Haguenau (1) dont Sa Majesté jouit depuis qu'elle fut enlevée à la préfecture d'Haguenau, dans le temps que ce fief n'était possédé que par commission, est en même temps un acte de justice et de bonté. Si, pendant un long ministère, il n'eût été plus occupé des affaires du Roi que des siennes, il eût porté celle-ci aux tribunaux faits pour en connaître ; il a lieu de présumer que, d'après les titres qui sont entre ses mains, il eût été facile de démontrer que la partie de la forêt d'Haguenau, dont le Domaine s'est emparé, a toujours appartenu aux anciens préfets d'Haguenau, du temps de la Maison d'Autriche et même depuis que l'Alsace a été réunie à la Couronne. Il n'entrera point dans cette discussion, sur laquelle cependant il est prêt à remettre un mémoire ; il ne demande qu'à

(1) C'est au titre de possesseur du fief d'Haguenau que Choiseul fait intervenir cette réclamation dans ses demandes de dédommagement.

titre de grâce un objet sur lequel il pourrait appuyer des prétentions légitimes aux yeux de la justice du Roi ; il ne demande pas même que cet objet soit réuni au fief qu'il tient de la bonté du Roi et il se borne à demander d'en obtenir la jouissance pour sa vie. Cet objet peut rapporter, année commune, trente-cinq à quarante mille livres de rente.

4° Enfin il ose représenter que, malgré Mme de Choiseul, mais par égard pour elle, il doit, dans cette circonstance, représenter au Roi qu'il a dépensé, soit dans les ambassades, soit dans le ministère, une partie très considérable de sa fortune ; que jamais il n'a été demandé pour elle au Roi aucun bienfait, ce qui est sans exemple pour les femmes dont les maris ont été dans le ministère, et qu'il ne serait pas décent que le duc de Choiseul ne sollicitât pas pour elle les bienfaits du Roi, de préférence aux dédommagements que le Roi veut bien lui permettre de demander pour lui-même.

LETTRE XXV

Suite de la négociation relative à la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. — Choiseul a remis ses instructions au comte du Châtelet. — Entrevue de celui-ci avec M. d'Aiguillon pour discuter les conditions d'abandon de la charge par Choiseul. — Attitude hostile de d'Aiguillon. — M. du Châtelet chez Mme du Barry. — Entrevue de M. du Châtelet et du Roi. — Le Roi refuse de s'occuper de l'affaire directement. — Seconde et troisième visites de M. du Châtelet à Mme du Barry. — Lettre du Roi à M. d'Aiguillon. — Nouvelle entrevue de M. du Châtelet et du duc d'Aiguillon.

Le successeur désigné était aussi d'une grande valeur pour ma détermination ; je n'aurais jamais donné ma démission si la charge eût été destinée à un de mes ennemis, comme par exemple à M. le prince de Condé qui, dans le temps qu'il me marquait l'amitié la plus vive et la plus fidèle, soit en me parlant, soit par lettres, s'était lié avec les du Barry et le chancelier Maupeou et avait intrigué auprès du Roi, autant que ses petits moyens le lui permettaient, sous la condition qu'il obtiendrait ma charge. Cette conduite d'un homme de ce rang était si fausse et si abjecte, que rien dans le monde ne m'aurait déterminé à donner ma démission pour un pareil successeur. Je ne l'aurais pas donnée pour M. de Soubise. J'avais vécu avec lui, pendant mon ministère, de la manière la plus honnête ; je lui avais même rendu des services ; il n'y avait jamais eu entre nous le plus léger différend, il en convenait et cultivait Mme de Choiseul comme son amie. Du jour où je fus exilé, Mme de Choiseul et moi n'entendîmes pas parler de lui. Cette impolitesse fort peu



noble m'aurait donné une répugnance invincible d'avoir l'air d'acquiescer, par mon consentement, à l'avantage de M. de Soubise. Pour les Richelieu et d'Aiguillon, que l'on disait avoir des prétentions à ma charge, je regardais comme un déshonneur de contribuer en rien à un arrangement aussi infâme. Je savais bien cependant que l'on donnerait ma charge sans ma démission et sans dédommagement pour moi; mais je n'aurais pas accepté de dédommagement de ces quatre personnages (1), et j'aimais mieux, si un d'eux devait me succéder, souffrir la perte et la violence, en attendant qu'un temps plus heureux, quoique je ne le regardasse pas comme prochain, me mît en état de faire valoir mes droits par moi-même vis-à-vis de mon successeur, et par mes sollicitations auprès du roi quelconque qui se serait trouvé le maître au changement de circonstances.

M. du Châtelet partit avec ma lettre et mes instructions. Comme par la lettre de M. d'Aiguillon il se trouvait compromis dans cette affaire, il était intéressé et par amitié pour moi, et pour lui-même, de la faire réussir à ma satisfaction; je n'avais pas le droit de régler ses démarches; je n'y mis que deux restrictions. La première était de remettre ma lettre en main propre du Roi; la seconde, de ne parler en mon nom ni à Maîtresse ni à Ministres; leurs marques d'intérêt ou leurs bienfaits m'auraient humilié. Je ne puis mieux faire connaître ce qui s'est passé dans le voyage de M. du Châtelet qu'en copiant la première et la seconde lettres qu'il m'a écrites après son arrivée. On y verra toute l'étendue de la méchanceté et de la vengeance de M. d'Aiguillon, écrite par un homme qui le regardait comme son ami.

(1) Il était d'un usage assez constant que, lors de la transmission d'une charge, une retenue fût établie sur les bénéfices de cette charge au profit du prédécesseur du nouveau titulaire.



Première lettre de M. du Chatelet a M. de Choiseul

J'ai suivi la marche que je m'étais proposée en vous quittant. Je suis arrivé avant-hier au soir à Paris. Quelques affaires m'y ont arrêté toute la matinée ; j'en suis parti à deux heures pour venir ici. J'ai fait part sur-le-champ de mon arrivée à M. d'Aiguillon, qui m'a fait dire vers quatre heures qu'il m'attendait. Je l'ai trouvé seul et, après les premiers compliments qui ont été assez froids de sa part, je lui ai dit que vous aviez bien voulu accepter l'offre que je vous avais faite de venir moi-même traiter vos affaires ici ; que ce qui vous avait le plus peiné était le motif que l'on alléguait pour pouvoir disposer de votre charge ; que vous ne pouviez pas convenir du principe de l'amovibilité ; qu'il eût été même plus honnête de n'y pas entrer et qu'il eût suffi que le Roi vous eût fait connaître le désir qu'il avait d'en disposer et de vous accorder un dédommagement proportionné, pour vous engager à la soumission à ses volontés et à accepter un accommodement ; que vous y étiez très disposé, mais que vous ne pouviez pas, pour l'honneur de votre charge, pour le vôtre et pour celui du bienfait même que vous teniez du Roi, vous dispenser de faire vos représentations et vos observations à cet égard ; qu'effectivement, quand un autre aurait cette charge, il vous serait indifférent qu'elle fût amovible ou inamovible, mais que, tant que vous l'auriez, vous ne pourriez pas vous dispenser de réclamer contre le principe établi dans la lettre qu'il m'avait écrite, et que, sans manquer au respect et à la soumission que vous deviez aux volontés du Roi, vous ne pouviez vous dispenser de lui faire toutes les représentations qui pourraient éclairer sa justice. Tout cela a été écouté jusque-là sans vivacité et sans humeur ; nous sommes même entrés dans une discussion amicale du droit et des faits



antécédents. Il a toujours soutenu le principe de l'amovibilité, mais sans chaleur, et m'a offert de me montrer la copie de vos provisions, où il est exprimé que *ce sera pour autant de temps que notre bon plaisir,* ou telle phrase approchante. J'ai répliqué que c'était affaire de style et qui ne faisait rien au fond du droit, qui était confirmé par tout ce qui s'était passé depuis la création de cette charge, où il n'y avait pas un exemple qu'on eût ôté, sans une démission volontaire, quoiqu'il y eût eu nombre de colonels-généraux des Suisses qui eussent été disgraciés. J'ai cité le maréchal de Bassompierre et M. le duc du Maine. L'on ne m'a nié ni l'un ni l'autre faits; mais on m'a dit que les circonstances étaient différentes et que le Roi n'en avait pas moins le droit de disposer de cette charge, puisqu'il ne l'avait conférée que pour autant de temps que ce serait son bon plaisir. Cette discussion nous aurait menés trop loin et j'ai jugé à propos de ramener la conversation au point principal, en disant à M. d'Aiguillon qu'au milieu de l'étonnement où vous avait jeté une nouvelle aussi inattendue après un an d'exil, sans nouveau motif de mécontentement possible de la part du Roi, vous aviez été sensible à l'attention qu'on avait eue de me charger de vous l'annoncer; que j'espérais effectivement que, si les intentions n'eussent pas été sincères, ce ne serait pas moi qu'on serait venu chercher pour vous tendre un piège; que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour répondre à votre confiance; qu'ayant à traiter les intérêts de mon ami avec mon ami, j'en tirais le plus heureux augure; que d'ailleurs il savait que ce qui arrivait aujourd'hui était depuis longtemps mon sentiment particulier; que, si on voulait vous faire un pont d'or et un arrangement avantageux que la situation pécuniaire de vos affaires devait vous faire désirer, mon avis avait toujours été, et serait encore que vous deviez l'accepter; mais que, si l'objet qu'on prétendait vous offrir n'était pas

proportionné à la grandeur du sacrifice, je serais le premier à vous conseiller de laisser agir l'autorité et le crédit qui vous dépouilleraient par une injustice inouïe. J'ai ajouté tout de suite que votre parfaite soumission aux volontés du Roi ne vous avait pas permis de différer la réponse prompte et positive qu'il vous avait fait demander; qu'en conséquence j'étais chargé de lui remettre une lettre de votre part, dans laquelle, après avoir pris la liberté de lui faire vos observations respectueuses sur les principes contenus dans la lettre qui m'avait été écrite, vous lui exposiez, ainsi qu'il vous y avait autorisé, votre situation et vos désirs, et que vous finissiez par remettre votre sort entre ses mains. M. d'Aiguillon a paru fort surpris et fort peu satisfait de cette demande. Je ne vous répéterai point en détail tout ce qu'il m'a dit à ce sujet. Lorsque je lui ai proposé de prier le Roi de me permettre de lui remettre votre lettre, il m'a demandé si j'avais le projet et la prétention de traiter vos affaires directement avec le Roi; que, pour lui, il en serait fort aise; qu'il ne lui convenait pas de se mêler de vos affaires et que je m'en tirerais comme je le pourrais; qu'il n'avait rien écrit de lui-même et sans en avoir reçu les ordres précis du Roi, et qu'il n'avait pas même voulu faire partir sa lettre sans la mettre sous les yeux de Sa Majesté, qui la lui avait même renvoyée de Bellevue à Paris, avec le mot de sa main que j'avais trouvé au bas; qu'il ne savait pas pourquoi j'étais venu exprès pour traiter vos affaires; qu'il eût été plus simple, plus convenable et même plus avantageux d'écrire moi-même vos demandes ou d'envoyer votre lettre, si vous croyiez devoir écrire au Roi; que vous deviez vous rappeler ce qui était à la fin de sa lettre que, si vous faisiez des demandes trop fortes, vous n'obtiendriez rien; enfin que, si dans la position où vous étiez, vous prétendiez traiter de couronne à couronne, vous vous trompiez infiniment;



qu'au reste il m'en disait plus qu'il ne devait m'en dire ; que j'étais assez âgé pour devoir savoir me conduire et qu'il ne s'ingérait pas de me donner des conseils. J'ai répondu, le plus froidement qu'il m'était possible, qu'il ne s'agissait pas de traiter directement vos affaires vis-à-vis du Roi, parce que je n'avais jamais espéré que Sa Majesté me le permît, mais de lui remettre à Elle-même une lettre de votre part, soumise et respectueuse, où vous usiez de la permission que le Roi vous avait donnée de lui faire connaître l'objet de vos désirs sur le dédommagement de votre charge de la manière la plus modérée ; que ce serait au Roi à en juger et que je ne savais ni ne comprenais pourquoi il prenait feu sur une démarche aussi simple ; que je croyais être un homme assez considérable pour pouvoir rendre une lettre au Roi et que je ne comptais nullement profiter de cette occasion pour lui rien dire qui pût lui déplaire ni même l'embarrasser ; que la commission dont vous m'aviez chargé se bornait à lui remettre votre lettre et à discuter, à éclaircir et à donner des renseignements et des facilités sur les objets que le Roi aurait approuvés et avec qui il jugerait à propos. Il m'a demandé quelles étaient les conditions que vous proposiez. J'ai répondu que je n'étais pas assez sûr de ma mémoire pour les lui rendre exactement ; que d'ailleurs quelques-unes demandaient une discussion pour être comprises dans leur véritable sens, et, sur ce qu'il m'a pressé, je lui ai dit en gros l'exécution d'une grâce déjà accordée (1) et la jouissance d'une forêt dépendante de la préfecture d'Haguenau, sur laquelle votre fief vous donnait des prétentions légitimes. Il m'a dit qu'il n'entendait rien à cela et m'a proposé d'écrire sous ma dictée. Mais je lui ai dit que cela était plus clairement exprimé dans votre

(1) Les trois millions de bons dont il a été question plus haut. (Voir p. 303, note 1.)



lettre au Roi ; que, sur le premier article, Sa Majesté pouvait seule se ressouvenir de la grâce qu'Elle vous avait accordée peu de temps avant votre exil et que votre délicatesse ne vous avait pas permis de mettre à exécution ; que, quant à la partie de la forêt, cela demanderait une discussion plus longue et que le préalable à tout me paraissait être que le Roi voulût bien recevoir de mes mains, partout où il le voudrait, la lettre que j'avais à lui remettre de votre part, et même chez Mme du Barry et en sa présence, si on craignait que j'abusasse du tête-à-tête que le Roi m'accorderait ; que j'y avais d'autant moins de difficulté, que je comptais la voir et lui faire l'historique de la manière dont j'avais donné lieu à la commission fâcheuse et embarrassante dont j'avais été chargé, et lui en parler même à fond ; enfin la prier, si tout autre voie m'était fermée, de me procurer le moyen de pouvoir remettre au Roi la lettre dont j'étais chargé, qui était un dépôt sacré dont je ne pouvais me dessaisir qu'entre ses mains pour remplir les intentions de mon ami ; et, sur cela, je lui ai demandé s'il ne voulait pas se charger de demander pour moi au Roi la permission de lui remettre votre lettre. Il m'a dit qu'il le ferait, mais de très mauvaise grâce ; que je le voulais, que je pourrais m'en repentir ; mais, puisque je ne voulais pas de ses conseils, il ne prendrait pas la liberté de m'en donner. Nous sommes rentrés de là, ou, pour mieux dire il est revenu sur la discussion de ce que contenait votre lettre, et surtout des conditions que vous demandiez, et je ne dois pas vous cacher que tout ce que l'aigreur a de plus amer s'est répandu sur tout ce qu'il m'a dit à cet égard. Il est inutile de vous rendre des propos qui ne feraient que vous aigrir vous-même et qui ne serviraient ni ne remédieraient à rien. J'ai soutenu vos intérêts avec la noblesse et le courage qui me conviennent et qui conviennent à votre ami. Cette discussion nous eût peut-être menés fort

loin si l'on n'avait annoncé M. de Soubise, qui avait fait demander, un moment auparavant, une entrevue pressée, ce qui m'a forcé de me retirer. Dans les dispositions où je laissais M. d'Aiguillon, il m'a paru instant de voir Mme du Barry et de tâcher de me procurer par elle les moyens de voir le Roi. J'ai obtenu facilement mon entrevue pendant le travail du contrôleur-général et je m'y suis rendu sur-le-champ. Je lui ai fait l'historique exact de ce qui avait pu donner lieu à la commission dont j'avais été chargé; je lui ai rapporté les époques auxquelles j'avais parlé discursivement à M. d'Aiguillon des Suisses, et de mes idées sur la possibilité, sur la convenance même d'un accommodement, si le Roi avait envie de disposer de cette charge; que je n'avais jamais parlé que d'après ma propre pensée et sans savoir un mot de vos intentions à cet égard; que je n'avais même jamais promis ni jugé à propos de vous en rendre compte, et qu'enfin, si on m'avait compromis ou vous-même vis-à-vis du Roi, on aurait eu un tort impardonnable; que j'avais pourtant lieu de le craindre et même qu'on avait été jusqu'à me faire envisager que le Roi ne verrait pas d'un œil favorable mon empressement à venir traiter vos affaires; qu'il m'était intéressant que le Roi connût au contraire que mon empressement à exécuter ses ordres et à lui apporter une réponse prompte et positive de votre part était une preuve de mon zèle à exécuter ses ordres; que, d'après les bontés qu'elle m'avait toujours témoignées, je me croyais autorisé à venir lui faire cette petite confidence et à la prier de la rendre au Roi. Cela m'a amené naturellement à lui parler de l'objet de mon voyage et du désir extrême que j'avais d'y réussir à la satisfaction commune, puisqu'enfin ce qu'on voulait, ou du moins ce qu'on devait vouloir, était que le Roi disposât de la charge de colonel-général des Suisses et que vous et vos amis eussiez sujet d'en être satisfaits par les avantages



que l'on vous ferait. J'ai ajouté tout de suite que, plein de respect et de soumission pour les volontés du Roi, je lui apportais une lettre de votre part; que je désirais lui remettre, selon vos intentions, à lui-même; que j'en avais déjà parlé à M. d'Aiguillon, qui s'était chargé d'en parler au Roi; mais que je la priais de m'aider à obtenir cette satisfaction et que je désirais même, si le Roi le jugeait à propos, que ce fût chez elle et en sa présence. Elle me l'a promis de la meilleure grâce du monde. Je lui ai même offert de lui lire la copie de votre lettre par un excès de confiance dont vous me saurez peut-être mauvais gré, mais que j'ai cru devoir à la manière franche et ouverte dont elle s'est expliquée sur vos anciennes querelles et sur le désir qu'elle eût eu d'être bien avec vous. Elle a rejeté ma proposition; mais je suis entré dans la discussion de toutes vos demandes, et je lui ai rendu presque mot à mot votre lettre, que vous croyez bien que j'avais eu le temps d'apprendre par cœur. J'ai commencé par votre réclamation sur le principe de regarder votre charge comme amovible et je lui ai fait sentir que vous vous deviez à vous-même de faire à cet égard vos observations au Roi. Elle en est convenue et a passé très-légèrement sur cet article, dont cependant je me suis aperçu qu'elle était parfaitement instruite, puisqu'elle m'a répété les mêmes propos de M. d'Aiguillon sur ce qui se trouve dans les provisions ou brevets, etc. Quant à la discussion de vos intérêts, j'ai parlé des bons, dont je l'ai trouvé instruite, à l'exception qu'on avait enflé la somme. J'ai remis la chose à sa juste valeur et je l'ai fait convenir que ce n'était que l'exécution d'une grâce déjà accordée, dont j'ai dit que votre délicatesse ne vous avait pas permis de profiter. Sur quoi elle m'a répondu que le fait n'était pas absolument exact, que vos bons n'étaient pas en règle, qu'ils péchaient par la forme, et qu'enfin cette grâce n'avait pas pu avoir son effet, parce que de



fait elle n'était pas revêtue des formes nécessaires; que, peu de temps après votre exil, *on était venu lui en parler* et qu'elle avait répondu que, si la grâce était accordée, il fallait que le Roi tînt tout ce qu'il avait promis; *mais qu'on lui avait fait voir* qu'il y avait un vice dans la forme, quoiqu'elle convînt que l'intention du Roi fût alors de vous accorder ce moyen d'acquitter vos dettes, et que vous ne dûtes qu'à votre négligence, ou à l'ignorance des formes à remplir, de ce qu'elle n'eut pas son exécution. Quant à la forêt d'Haguenau, je lui détaillai l'affaire et elle me parut la bien comprendre; elle ne me fit aucune objection, non plus que sur la pension de Mme de Choiseul, que j'expliquai dans le sens le plus digne et le plus convenable, disant qu'elle ne savait rien de votre démarche qui n'était dictée que par votre honnêteté et qu'il était même fort incertain qu'elle acceptât (1). D'où je conclus que, si le Roi daignait entrer dans votre situation et vous accorder une somme d'argent comptant

(1) Dans le premier état des négociations, il avait été question de demander pour Mme de Choiseul une pension de femme de ministre. Cette demande se trouve même implicitement formulée dans le précis des réclamations remises par Choiseul à M. du Châtelet pour être présentées au Roi. (Voir plus haut, p. 305.) En réclamant cette grâce pour sa femme, Choiseul s'appuyait sur ce fait qu'il avait mangé quatre millions du bien de celle-ci et qu'en toute justice il ne pouvait la séparer de lui dans un règlement d'intérêts. Mais Mme de Choiseul s'indigna de cette clause qui l'assimilait, elle, la femme d'un grand ministre, et surtout d'un des très rares ministres issus de la haute noblesse, aux femmes des parlementaires obscurs dans les rangs desquels se recrutaient presque exclusivement les secrétaires d'Etat. Mme de Choiseul ne voulut pas non plus d'une pension qui lui fût personnelle et qui dût mourir avec elle en cas de son prédécès. Tout ce qu'elle crut devoir accepter, pour ne pas diminuer la part future de son mari, c'était soit une somme d'argent comptant, qu'elle emploierait à l'acquit d'une partie des dettes, soit une pension reversible sur la tête de son mari au cas où celui-ci lui survivrait. Finalement cette dernière proposition fut intervertie, et ce fut la pension accordée à Choiseul qui devint presque entièrement reversible sur la tête de Mme de Choiseul. Le rôle de Mme de Choiseul au cours de ces négociations est nettement établi par elle-même. (Voir à l'Appendice, pièce justificative n° X, p. 418.)



pour faire face à vos dettes criardes, on pourrait, en augmentant cette somme, abandonner la pension. Elle se récria beaucoup, mais sans humeur, sur la proposition de l'argent comptant, parce qu'il n'y avait pas un écu. A quoi je répondis que la difficulté ne serait pas grande si le Roi, en accordant une très grande grâce, même pécuniaire, puisque les Suisses valaient plus de cent mille livres net, voulait y mettre un brevet de retenue, qui ne serait qu'une diminution de revenu pour le nouveau titulaire. Elle me répondit que cette tournure ne serait point adoptée, parce que celui auquel le Roi destinait les Suisses ne serait sûrement pas dans le cas qu'on mît un brevet de retenue sur la charge. Vous en conclurez, si vous pensez comme moi, que ce sera pour M. le comte d'Artois ou pour M. le comte de la Marche (1). J'aurais dû commencer par vous dire, mais on ne se rappelle pas l'ordre des faits en écrivant aussi à la hâte que je le fais, que le premier article qui fut traité fut celui de votre liberté. Elle me dit qu'il serait imprudent d'en parler dans ce moment-ci, qu'il faudrait un moment plus favorable et que cela viendrait sûrement, et peut-être bientôt. Je répliquai que c'était cependant un article sur lequel vous insisteriez beaucoup par sentiment et par honneur : par sentiment, parce que l'impression de la disgrâce du Roi était une chose fâcheuse pour votre façon de penser et de sentir ; par honneur, parce qu'en consentant à ce qu'on nommât à votre charge, vous désiriez, avec raison, de

(1) De la branche des Bourbon-Conti, issue des princes de Condé, le comte de la Marche devint prince de Conti après la mort de son père en 1776. Seul des princes du sang, le comte de la Marche, au commencement de cette année 1771, avait joué dans la querelle du Parlement avec le chancelier Maupeou un rôle conforme à la politique suivie par le Roi. Sa soumission dans une conjoncture aussi grave, alors que les pairs et les princes s'étaient unis contre le chancelier et contre le Roi, semblait le désigner pour une grâce importante et l'opinion pouvait croire que la charge de colonel-général des Suisses lui serait réservée.



n'être plus sous le nœud d'une lettre de cachet ; qu'on ne concevait pas cette différence de traitement entre M. de Praslin (1) et vous ; que vos destinées, quoique la vôtre eût été plus brillante, avaient été pareilles, votre sortie du ministère en même temps, vos opinions les mêmes comme ministres, et qu'ainsi ce qui s'était fait six mois plus tôt pour l'un pouvait bien se faire six mois plus tard pour l'autre, avec la différence que vous n'aviez ni le projet, ni même le désir de venir dans ce moment-ci à Paris ; qu'il serait même fort simple que l'accès de la Cour vous restât interdit ; mais que, puisqu'elle me faisait envisager elle-même que votre exil ne devait être ni éternel ni long, rien ne serait plus simple ni plus honnête que de vous accorder votre liberté dans ce moment-ci, avec l'assurance que certainement vous aviez trop d'esprit et de prudence pour abuser d'une liberté que l'on serait toujours à même de vous ravir, si vous étiez

(1) César-Gabriel, comte de Choiseul-Chevigny, puis duc de Praslin, avait, en 1758, remplacé Choiseul à l'ambassade de Vienne, et successivement il avait reçu le ministère des Affaires étrangères en 1760, le duché-pairie en 1762, le ministère de la Marine et sa place au conseil des finances en 1766. Dans les fonctions ministérielles, il n'avait guère été que le lieutenant en second de Choiseul, qui se déchargeait sur lui d'une part de fardeau trop lourd et dont il rehaussait les allures brillantes et le prestige par le contraste de sa figure froide et désagréable, par le caractère effacé de son administration. Son glorieux parent, près duquel il jouait en quelque sorte le rôle de premier grand commis, l'entraîna dans sa disgrâce. En cette circonstance, il éprouva particulièrement la dureté de Louis XV, qui lui fit signifier son renvoi dans les termes les plus secs : « Je n'ai plus besoin de vos services et je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. » Mais, tandis que le duc de Praslin vivait retiré dans sa terre de Champagne, Choiseul, que Paris vengeait par un élan d'extraordinaire popularité, recevait à Chanteloup des visites de toute la Cour. Ces manifestations de sympathie mécontentèrent le Roi et lui furent un prétexte pour ne pas rendre à Choiseul la liberté de sortir de Chanteloup, alors que, six mois après la disgrâce, le duc de Praslin obtenait le droit de revenir à Paris. Ce fut seulement après la mort de Louis XV, en juin 1774, que les Parisiens revirent Choiseul et fêtèrent son retour en jetant des fleurs et des pièces de vers dans son carrosse.

capable d'en abuser; qu'il n'en était pas des lettres de cachet comme de la petite vérole par inoculation (1), et qu'une première ne mettait pas à l'abri d'une seconde; que d'ailleurs rien ne serait plus propre à refroidir la chaleur des esprits sur votre compte, chaleur dont vous ne pouviez pas être responsable, mais dont on ne cessait de se servir pour aigrir l'esprit du Roi et vous attirer de nouvelles persécutions; que ce qui se passait maintenant et me procurait l'honneur de l'entretenir en était une preuve, puisqu'elle conviendrait avec moi que c'était pousser l'acharnement aussi loin qu'il pouvait aller que de dépouiller, sans nouveau motif ni prétexte, d'une charge très considérable un homme qui avait eu le malheur de déplaire au Roi depuis un an et qui vivait tranquille chez lui en philosophe; que je ne cesserais de lui représenter, puisqu'elle m'avait mis à portée de le faire, qu'elle devait trouver au fond de son cœur tous les motifs et tous les sentiments qui devaient la porter à s'opposer à une persévérance de persécution qui ne la ferait que redouter, tandis que rien ne lui ferait plus d'honneur dans le public, même dans toutes les cours de l'Europe, que l'esprit de modération qui convenait si bien à la beauté et aux grâces. Je fus assez content de ses réponses; elle me dit qu'elle ne mettait point d'acharnement contre vous, qu'elle serait même charmée de trouver l'occasion présente de le faire paraître; que c'était bien votre faute

(1) Avant que Jenner eut généralisé l'application, déjà connue aux Indes, du virus vaccin comme mode de préservation contre la petite vérole, le système d'inoculation se pratiquait depuis nombre d'années. On empruntait à des personnes atteintes de variole légère le virus qui fut plus tard emprunté aux vaches et aux génisses; mais cette transmission faite d'homme malade à homme sain n'était pas sans danger; en tout cas, elle était assez constante pour que M. du Châtelet pût l'employer comme une image courante dans la conversation. L'emploi du vaccin, préconisé par Jenner en 1798, n'entra dans la pratique qu'au début du dix-neuvième siècle. C'est le 27 mai 1800 que le premier fluide vaccin arriva de Londres à Paris.



si tout ce qui s'était passé était arrivé; qu'elle avait fait dans les commencements tout ce qu'il fallait pour le prévenir; que vous deviez sentir que cela ne pouvait subsister sur le pied où étaient les choses dans les derniers temps, non pour elle qui n'était qu'un point, mais vis-à-vis du Roi que vous choquiez perpétuellement dans l'objet de son attachement. Je me suis rejeté sur ses entours. Elle m'a répliqué que c'étaient les vôtres dont il fallait parler; que, pour elle, elle vous l'avait dit à vous-même, elle n'en avait point; que, dans le temps d'une explication qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avait point d'entours et qu'effectivement dans ce temps-là elle n'avait autour d'elle d'homme considérable que le maréchal de Richelieu, qui n'aurait pas demandé mieux que de se raccommoder avec vous et qui, par les agréments de son esprit, était plus fait que personne pour sympathiser avec ceux du vôtre; qu'elle n'eût pas demandé mieux que de se lier avec tous ceux que le Roi honorait de sa confiance et de ses bontés, et qu'il n'y en eût eu aucun avec qui elle eût mieux voulu vivre qu'avec vous.

Je supprime beaucoup d'autres petits détails minutieux qui ne font rien à l'objet présent et même à l'objet futur, mais qui, par le ton ni par la manière, ne dénotaient aucune aigreur. J'ai repris, dans la fin de ma conversation, en résumé, tout ce que j'avais dit dans tout le cours; j'ai échauffé sa tête autant qu'il m'a été possible. Si l'enthousiasme du bien et de la vertu pouvait être communicatif, je me flatterais de l'avoir inspiré. Mais, quoi qu'il en soit, j'eus tout lieu d'être aussi content de la fin que du commencement de mon entretien, et Mme du Barry me promit de rendre compte tout de suite au Roi du motif de notre entretien et de lui demander la permission de lui remettre votre lettre.

J'insistai beaucoup sur ce dernier article et elle me



promit de me faire savoir par son neveu (1) ce que le Roi lui aurait dit. Il n'est pas hors de propos d'observer que, pendant le cours de notre conversation, Mlle Du Barry (2) vint l'interrompre et lui dire deux mots à l'oreille, et qu'elle répondit : « C'est bon, dites-lui qu'il n'a qu'à attendre. » Je m'aperçus même que depuis ce moment je lui trouvai plus d'impatience de la terminer. En sortant, je trouvai un des gens de M. d'Aiguillon dans l'antichambre ; je ne doutai pas que ce fût lui qui l'avait fait demander et j'en conçus une funeste augure. Mes soupçons ne se vérifièrent que trop. A onze heures du soir le neveu vint me dire que sa tante l'avait chargé de me dire que le Roi avait déjà dit à M. d'Aiguillon de me demander la lettre ; qu'il était d'ailleurs charmé que je fusse ici et qu'il me verrait avec plaisir. Ce *qu'il me verrait avec plaisir* me parut demander une explication et je priai le neveu de retourner dire à Mme du Barry que je la priais de m'expliquer si c'était en général dans sa Cour que le Roi serait bien aise de me voir, ou en particulier chez elle, ainsi que je l'en avais suppliée, qu'il me permettait de le voir. La réponse, un quart d'heure après, fut que le Roi me verrait avec plaisir partout, mais qu'il ne voulait pas entendre parler directement de l'affaire en question et que je remisse la lettre à M. d'Aiguillon. Je vous avoue que cette réponse m'a fait passer une nuit bien cruelle et bien agitée ; je n'ai pas fermé l'œil et j'ai pensé toute la nuit au parti qui me restait à prendre quant à votre lettre ; car, quand elle aura été lue et que les objets en seront connus du Roi, il faudra bien parler et qu'on me parle ; ou bien on vous écrira directement, ce dont je ne serais pas étonné, car je m'attends à tout et à tout ce qu'il y a de pis, et jamais l'amitié n'a été mise à une épreuve aussi

(1) Le vicomte Adolphe du Barry, dit Lolo, devenu le favori de Louis XV.

(2) La belle-sœur de Mme du Barry, Mlle Chon. (Voir plus haut sur les du Barry, p. 207, note 1.)

cruelle. J'ai donc pensé que ce qui me restait à faire était d'écrire au Roi la lettre dont vous trouverez la copie ci-jointe. J'en ai espéré deux biens : l'un peut-être d'obtenir du Roi, par ma persévérance et par ma demande personnelle, ce qu'il m'a refusé par M. d'Aiguillon et par Mme du Barry, qui ne lui ont probablement pas représenté la chose de manière à m'obtenir ce qu'il me semble qu'on ne peut refuser; l'autre que, si je suis forcé en définitif à remettre votre lettre à M. d'Aiguillon, le Roi saura du moins d'une manière certaine que j'ai apporté une lettre de vous et que, par ses ordres absolus, je l'ai remise à M. d'Aiguillon, et il ne pourra s'empêcher de la lui remettre. J'ai balancé et je balance peut-être encore si je la remettrai; cependant, quelque convaincu que je sois qu'elle ne produira aucun effet désirable, je n'ose le prendre sur moi, de peur de vous nuire et d'avoir quelque chose à me reprocher. Oh, mon ami, quelle situation que la mienne! Je me trouve dans une position très pénible pour ce moment et je ne vois rien de consolant pour l'avenir. La perte de votre charge est jurée, et jamais on ne vous en offrira un dédommagement proportionné. M. d'Aiguillon me dit hier, dans la chaleur de notre première conversation, que jamais on ne vous offrirait que de l'argent ou une pension. Vous comprendrez ce que cela veut dire et vous verrez que, si le dédommagement en argent n'équivalait qu'à une pension, ce dédommagement, quel qu'il fût, ne pourrait être considérable ni même acceptable. Je suis affligé, je m'afflige, je suis indigné du rôle qu'on m'a fait jouer dans tout ceci et de celui que j'y jouerai jusqu'à la fin, avec la certitude de ne vous rapporter que des malheurs. J'aurai la satisfaction inutile de dire nettement ma façon de penser à l'homme qui m'y a embarqué et de ne le revoir jamais; mais à quoi cela vous servira-t-il? Voilà ce qui me désole. J'en reste là de ma lettre. J'irai chez le Roi après le salut;

je me présenterai devant lui, je verrai quelle impression aura faite ma lettre. S'il ne me dit rien, s'il ne me fait rien dire, j'irai de là chez M. d'Aiguillon et le ciel m'inspirera ce que je devrai dire ou faire. Je retournerai à Paris m'affliger avec vos amis, finir ma lettre et vous envoyer un courrier. J'arrive de chez le Roi après le salut; il y avait beaucoup de monde; Mme la comtesse de Provence arrivait de la Muette, tous les enfants du Roi (1), toutes les dames et toute la cohue. Je m'étais mis en posture d'être remarqué et j'avais demandé auparavant au premier valet de chambre si le Roi avait reçu ma lettre et ce qu'il avait dit. Il m'avait répondu qu'il l'avait mise sur sa table et que le Roi lui avait demandé si ce n'était pas lui qui avait apporté une lettre de moi. Sur quoi il avait répondu que oui et que, s'il y avait quelque chose à me faire savoir, je lui avais dit où je logeais. Le Roi avait répondu : « C'est bon. » Peu de temps après que le Roi est entré dans le cabinet, il m'a aperçu, a fait tout de suite le tour de la table du Conseil; il est venu à moi, m'a fait reculer et m'a dit assez bas, avec un visage fort ouvert et fort serein : « Vous voilà donc arrivé, monsieur du Châtelet; voyez M. d'Aiguillon et montrez-lui tout; c'est lui que j'ai chargé de m'en rendre compte. » Il ne m'a pas donné le temps de lui répondre, ce que j'aurais fait tout de suite pour lui dire du moins que cela était bien fâcheux. Je n'ai pu que commencer, mais il ne m'a pas donné le temps d'achever. Nous voilà donc

(1) Les enfants de Louis XV présents à la Cour, à la fin de cette année 1771, étaient : les trois filles du Roi, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, Madame Louise ayant pris, au mois d'octobre, le voile des Carmélites à Saint-Denis. Les petits-enfants étaient le Dauphin et la Dauphine mariés depuis un an et demi; le comte de Provence et sa femme Marie-Joséphine-Louise de Savoie, qu'il venait d'épouser au mois de mai de cette année 1771; le comte d'Artois, qui n'était pas encore marié; Madame Clotilde, qui épousa plus tard, en 1775, le roi de Sardaigne; Madame Élisabeth, qui périt sous la Révolution. Quant aux arrière-petits-enfants, certaine gêne physiologique devant reculer à sept années de là la première paternité du Dauphin, Louis XV n'en avait pas encore; il n'en eut pas de son vivant.

entre les mains de M. d'Aiguillon, et par conséquent très mal à tous égards ; c'est ce que je craignais le plus ; mais vous voyez qu'il n'y a pas moyen de l'éviter. Je ne suis cependant pas étonné que l'on veuille traiter la chose ministériellement, puisque c'est pour M. le comte de Provence, j'en suis presque certain ; quelqu'un très au fait de ce qui se passe m'en a averti dans le moment. Cela se sait par l'indiscrétion de quelques-uns des entours de M. le comte de Provence, qui en ont parlé comme d'une chose qui arriverait avant qu'il fût peu, et cela cadre à merveille avec le propos d'hier de Mme du Barry. A cela je ne vois aucun remède. Il ne faut pas vous cacher que, la pudeur étant moindre, le dédommagement le sera aussi et qu'il n'est pas possible de lutter contre le petit-fils du Roi. On n'a pas pu me dire si les Carabiniers passeraient à M. le comte d'Artois, mais peu nous importe ; si on le savait, cela ne pourrait servir qu'à confirmer nos notions sur M. le comte de Provence, qui me paraissent certaines. Vous pouvez arranger vos idées en conséquence. Quant à la somme qu'on mettra, si on veut vous faire des lois trop dures pour votre dédommagement, ce que je crains infiniment depuis que forcément nous avons affaire à M. d'Aiguillon, quel parti prendrez-vous si on nomme M. le comte de Provence sans vous demander votre démission, ou si, en vous la demandant, on vous indique que c'est pour M. le comte de Provence, comme il y a apparence ? Il est bon que vous réfléchissiez à tout ceci d'avance et que vous vous formiez un plan de conduite. Si ce prince se pique de générosité, il ne voudra pas de la charge d'un particulier pour le ruiner (1) et sans qu'il ait lieu d'être satisfait, et il devrait être votre premier solliciteur. Il paraît qu'on tient ceci fort secret ; une seule personne m'en a

(1) La charge n'échut pas au comte de Provence, mais au comte d'Artois qui la trouva bonne et qui la garda.



parlé; mais cette personne peut et doit être instruite, et ne voudrait pas me tromper. D'ailleurs cela va à merveille avec le propos de Mme du Barry sur l'impossibilité de l'arrangement à faire pour un brevet de retenue. Je suis venu fermer ma lettre à Paris. J'ai été, en sortant de chez le Roi, chez M. d'Aiguillon; il n'y était pas, on ne savait quand il rentrerait; enfin j'ai envoyé mon laquais l'attendre, avec un billet par lequel je lui mande l'ordre que j'ai reçu du Roi de traiter avec lui; que je suis prêt à me rendre chez lui, mais que, comme il était peut-être en affaires et que j'avais un grand mal de tête, et effectivement j'ai une migraine diabolique, je lui proposais de remettre à demain au soir notre entretien, et que nous traiterions à fond une matière que nous avions à peine effleurée hier. Il m'a fait réponse qu'il était bien fâché de mon incommodité et qu'il serait demain soir à mes ordres. C'est donc demain que je fondrai la cloche et que je lui remettrai enfin la lettre que vous m'aviez donnée pour le Roi, qu'il m'est bien amer et bien dur de ne pouvoir remettre moi-même. Mais vous voyez que j'ai fait l'impossible et que toutes les avenues m'ont été fermées. Adieu, mon cher ami, renvoyez-moi ce courrier le plus tôt que vous pourrez et mandez-moi vos intentions. Je bataillerai d'ici-là de mon mieux, sans rien conclure, à moins qu'on ne m'accorde toutes vos demandes.

SECONDE LETTRE

Il ne faut pas vous abuser, mon cher ami, sur le présent ni sur l'avenir. La chose se trame de longue main. Il paraît qu'on a eu de la peine à y amener le Roi, mais on en est sûr maintenant. M. d'Aiguillon dispose de Mme du Barry; il s'est rendu le maître de votre affaire, en disant qu'on le laissât faire et qu'il saurait bien en tirer parti à bon marché. Nous verrons ce que j'en tirerai demain;

mais j'ai été si mécontent de ma première conversation, que je n'augure rien de bon de la seconde. On me fera des propositions déraisonnables que je rejetterai; j'en ferai de justes qui seront mal reçues; nous nous disputerons avec le moins d'aigreur que je pourrai de ma part, avec beaucoup d'humeur et d'emportement de la sienne, et nous nous quitterons sans rien conclure, en nous en remettant à la décision du Roi quand il aura vu votre lettre. Je reparlerai à Mme du Barry, mais elle aura été endoctrinée par M. d'Aiguillon. Je demanderai au Roi à lui parler; il me refusera. Ma ressource sera de lui écrire, si je ne puis lui parler, et pour lors j'entrerai en matière avec lui. Je dirai des vérités qu'il sait aussi bien que moi, mais qu'il peut avoir oubliées, et je n'aurai que la triste satisfaction de n'avoir rien négligé, rien laissé qui ne fût tenté. Telle est la position des choses, telle que je la vois et telle que je l'ai vue dès les premiers moments de ma conversation avec M. d'Aiguillon, qui conduit toute cette intrigue et qui veut mettre un vernis de modération dans ses démarches, que ses propos emportés démentent. On ne me fera que des propositions inacceptables et, quand on les aura faites, si je refuse nettement, on dira : hé bien, le Roi n'a qu'à lui envoyer demander sa démission, et l'on fera partir quelqu'un à mon insu pour Chanteloup; ou, suivant les principes établis dans la lettre qu'on m'a écrite, on vous en privera sans formalité, et la gazette nous apprendra qu'elle est donnée à M. le comte de Provence qui, dès que ses desseins vont être publics, pressera la mesure tant qu'il pourra, persécutera le Roi et servira de prétexte aux autres pour le tourmenter de finir. Dans cette position, vous avez plusieurs partis à prendre : celui d'une résistance vaine qui vous soumettrait peut-être à de nouvelles persécutions, qui seraient romanesques, surtout si c'est pour M. le comte de Provence. Dans le second cas, si ce qu'on peut obtenir se



bornait à l'exécution de vos bons, accepteriez-vous ce faible dédommagement? En accepteriez-vous un encore au-dessous? car je m'attends aux propositions les plus extravagantes et même les plus humiliantes pour mon amour-propre, pour vous. Je rejetterai absolument celles qui seraient honteuses; mais je ne déciderai rien sur celles qui, sans être absolument satisfaisantes, rempliraient au moins l'objet de vous laisser le même revenu, en plaçant à fonds perdus. Je laisserai toutes choses entières et je demanderai de vous écrire ou d'aller vous trouver. Si je reste ici, je n'en bougerai que lorsque je jugerai que ma présence y sera inutile. Je remuerai toutes les cordes pour tâcher de mieux obtenir; mais, l'ultimatum une fois lâché, on y tiendra et on y fera tenir le Roi. Ceci est réellement un bois où on ne peut plus habiter. Un rayon d'espérance a brillé à ma vue quand le Roi est venu me parler, par l'air satisfait avec lequel il m'a abordé; mais M. d'Aiguillon, quel homme! Je serai demain plus savant; je vous écrirai peut-être par la poste mercredi le résultat de notre conversation; sinon, si j'ai quelque chose de nouveau à vous mander, je vous enverrai un second courrier. Je finis celui-ci; le sommeil me gagne; je ne sais plus ce que j'écris; il est trois heures du matin et il y a trois nuits que je n'ai dormi. Tout cela ne serait rien si la perspective était plus agréable, mais je n'y vois rien de bon. Il est un milieu entre l'opiniâtreté d'une résistance inutile et l'entier abandon de ses intérêts, c'est la noblesse et la fermeté; c'est là, mon cher ami, le parti que je prendrais peut-être pour moi; mais vous n'avez besoin ni de conseil ni d'exemple.

TROISIÈME LETTRE

Mon cher ami, l'injustice est à son comble; je ne vous ai que trop préparé hier à ce que je vais vous mander;



mais j'espérais que les choses n'iraient pas d'une manière aussi dure et aussi tyrannique. Il faut prendre patience, je vous y exhorte, et à la modération, vous en aurez besoin. Cependant la résistance est inutile et ne vous procurerait que de nouveaux malheurs. Je ne peux vous répondre de ce qui arriverait si vous ne donniez pas votre démission, que je serai chargé de vous demander ou que j'irai vous demander moi-même, en vous portant le détail des conditions qu'on vous offre et sur lesquelles on ne m'a permis, ou on ne vous permettra aucune représentation. On voulait, c'est-à-dire M. d'Aiguillon, que je vous envoyasse dès ce soir un courrier. J'ai décliné la chose, en exigeant qu'il mît sous les yeux du Roi un mémoire, que j'avais préparé et qui contient tout ce que vous demandiez dans votre lettre et qu'on savait déjà : l'histoire des bons nettement expliquée, la forêt d'Haguenau, votre liberté, une somme d'argent comptant et une pension pour Mme de Choiseul. J'ai balancé un instant si je le donnerais, car je n'en espère rien en passant par le canal de M. d'Aiguillon, dont la fureur tranquille n'est pas sortie avec moi du ton ministériel. Il m'a dit qu'il n'était que l'organe des volontés du Roi et qu'il ne voulait ni ne pouvait que me répéter mot pour mot ce qu'il avait charge de me dire : que le Roi savait toutes vos demandes par ce que j'en avais dit à Mme du Barry ; qu'il ne l'avait pas chargé de recevoir votre lettre, qu'il ne la prendrait pas ; et il m'a soutenu que Mme du Barry m'avait fait dire par son neveu qu'il ne l'avait pas voulu recevoir, tandis qu'au contraire il m'a bien dit expressément que le Roi avait dit à M. d'Aiguillon de la prendre. Tout cela est inutile. Vous voyez bien qu'on fera dire à M. du Barry tout ce qu'on voudra, et qu'il en résultera seulement ou qu'il se serait mal expliqué, ou que j'aurais mal entendu. A vous dire le vrai, je ne suis nullement fâché, d'après l'événement, de n'avoir pas remis



votre lettre à M. d'Aiguillon ; le Roi ne l'aurait pas lue et, quand il l'aurait lue, il n'en serait rien arrivé. Au lieu de cela, le mémoire que j'ai remis venant de moi ne vous compromet en rien, puisqu'il ne fait que l'exposé des demandes que vous m'aviez chargé de solliciter ; vous restez dans tous vos avantages et vous pourriez même désavouer mon zèle en cas de besoin. J'ai eu en vue, en le donnant, de gagner du temps et de vous en donner davantage sur la proposition que j'aurai à vous faire, qui consiste en une pension de soixante mille francs sur la charge et en deux cent mille francs d'argent comptant, ou en cinquante mille francs de pension et en cent mille écus. Cela prouve de reste que c'est pour M. le comte de Provence, puisqu'on m'a dit que le Roi vous ferait payer argent comptant de son Trésor ; mais il m'a été impossible de le faire articuler à M. d'Aiguillon, qui a traité ministériellement d'un bout à l'autre. J'ai vu clairement que sa rage venait de ce que j'avais essayé d'aller par Mme du Barry et par le Roi. Cela ne m'empêchera pas de faire demain un dernier effort auprès d'elle et de tâcher d'obtenir une audience du Roi ; mais il me la refusera et je prévois que toute discussion est désormais inutile. C'était un parti pris avant de m'écrire, et cela est conséquent au premier propos de M. d'Aiguillon que vous n'obtiendriez qu'une pension ou de l'argent. Voilà pourquoi on a été si fâché de me voir arriver. On aurait voulu une lettre, à laquelle on aurait envoyé pour réponse la suprême volonté du Roi. J'ai aigri les choses par mes démarches auprès de Mme du Barry et par ma lettre au Roi ; mais je n'en ai point de regret ; nous n'en serions ni pis ni mieux. Encore une fois ma présence n'y a rien fait ; elle a embarrassé un moment, mais on était sûr de son fait. Je suis devenu l'objet de la haine de M. d'Aiguillon, et je crois qu'il me hait bien autant que vous et c'est tout dire. Je me suis contenu, mais je ne me contiendrai pas



toujours et nous aurons, quand tout ceci sera fini, une petite explication, après quoi nous ne nous verrons jamais. Il faut réfléchir sur le parti que vous avez à prendre. J'ai tâché de pénétrer ce qui arriverait, si vous refusiez votre démission ; on m'a dit qu'on s'en passerait et qu'on verrait ce qui en arriverait, mais d'un ton à me faire tout craindre pour vous. Au nom de Dieu, cédez à la force ; il est inutile, il est même romanesque de lutter contre la volonté décidée du Roi ; c'est vous préparer peut-être des malheurs effroyables, après lesquels vous n'en seriez pas plus avancé ; votre charge sera également perdue et vous aurez essuyé des années de malheurs. Dans cette position, vous n'avez que deux partis à prendre : ou celui d'accepter le faible dédommagement qu'on vous offre et de donner votre démission, ou de l'envoyer purement et simplement au Roi, en vous remettant entièrement à sa justice, en disant que vous la teniez de lui et que vous la lui remettez volontairement, dès qu'il paraît le désirer. Il n'y a pas d'apparence que vous ne tiriez pas toujours le même parti qu'on vous offre, et la manière est plus noble. Si vous voulez aller au plus sûr avec des gens qui sont capables d'abuser de tout, vous laisserez assurer l'effet de leur engagement. Enfin, mon cher ami, la forme et le fond, tout est tyrannique. J'oublie dans ce moment-ci tous mes ressentiments personnels ; mon intérêt n'est rien, ma douleur est extrême. Je ne vous ai pas nui, car cela était impossible ; mais je ne vous ai servi à rien et j'ai été le jouet de la plus insigne fausseté. Il n'est pas temps de parler de moi, il faut parler de vous et discuter de sang-froid les différents partis qui vous restent à prendre. Vous en avez, à ce qu'il me semble, quatre : celui de refuser à donner votre démission et à courir tous les hasards ; mais je me jette d'avance à vos pieds pour vous en détourner. Qu'y gagneriez-vous ? De constater d'une manière plus éclatante la violence ; mais ne l'est-elle pas suffisamment dans la



position où vous êtes? Qui peut répondre de l'acharnement et de la vengeance de ceux qui vous persécutent? Vous n'ajouteriez rien ou peu de chose de plus en votre faveur dans l'opinion publique et d'ailleurs sa faveur, durable quant à la façon de penser, passagère quant à l'occupation, vaut-elle la peine d'y faire le sacrifice de la douceur de votre vie et peut-être de votre liberté? Je vous demande donc en grâce de n'y pas songer et de rejeter cette idée. Le second parti est d'envoyer, dans l'intervalle, votre démission volontaire pure et simple, en annonçant pour motif la volonté absolue du Roi et la manière dont les propositions qu'on vous a engagé à faire ont été reçues. C'est peut-être une manière fort noble de vous démettre d'une charge, que de façon ou d'autre vous voyez assez que vous ne garderez pas et sur laquelle vous prévoyez que l'on ne vous fera que des conditions que vous ne pouvez pas accepter. Le troisième est de les attendre, ces conditions iniques, telles que je serai chargé de vous les faire; de les refuser et d'envoyer en même temps votre démission, ou d'attendre que, d'après votre refus, on vous en envoie un ordre positif; cela dépendra de ce qu'on me dira ou de ce qu'on m'écrira en me renvoyant le détail de vos demandes; car il est possible qu'on me charge de vous demander ou une acceptation avec votre démission, ou, dans le cas de votre refus, votre démission. Le quatrième parti est d'accepter les conditions qu'on vous offre et d'envoyer votre démission en conséquence. Vous aurez certainement de la peine à vous y résoudre et je n'ai rien à vous dire là-dessus; c'est l'état de vos affaires qu'il faut consulter; c'est la peine que peuvent vous faire, dans l'agrément journalier de votre vie, la privation de soixante mille livres de rente, les retranchements indispensables que vous serez obligé de faire dans votre maison domestique et dans beaucoup de choses qui vous sont agréables, et qui sont précieuses quand on est

obligé de vivre à la campagne; car il faut calculer que vous pouvez y être encore bien des années, à en juger par la rage et le crédit de M. d'Aiguillon. Tout cela mérite d'être pesé mûrement et, quelque calcul que vous fassiez, je l'approuverai, hors celui d'une résistance inutile qui vous ferait courir sans fruit de nouveaux dangers pour votre tranquillité et même pour votre liberté. Au nom de Dieu, ne vous échauffez pas la tête et songez que rien ne résiste à la force, quand l'emploi en est confié à la méchanceté. J'ai cru gagner quelque chose, mon cher duc, en vous faisant parvenir ces tristes détails demain dans la journée, afin que vous eussiez plus de temps de faire toutes vos réflexions et d'être préparé à tout. Je suis revenu sur-le-champ de Versailles, au sortir de chez M. d'Aiguillon. J'ai fait réveiller M. Bertin (1) et l'ai engagé de partir demain à la pointe du jour. J'ai discuté avec vos amis tous les cas et toutes les circonstances, et nous sommes venus à un avis commun sur chaque point qu'ils vous manderont beaucoup mieux que moi, car ils ont la tête plus nette, quoiqu'ils ne soient pas moins affligés que moi; mais du moins ils ne sont pas le malheureux instrument dont on s'est servi dans tout ceci; au lieu que moi, j'ai été la dupe de M. d'Aiguillon jusqu'à mon arrivée ici et je n'y ai été appelé que pour être le témoin de ses horreurs et pour les voir de plus près. Je suis au dernier comble du dernier désespoir, mais cela ne vous est bon à rien. J'espère recevoir demain de vos nouvelles; je ne les crains pas, vous êtes plus tranquille que moi et, quelque malheureux que vous soyez, vous n'êtes pas plus

(1) Écuyer du duc de Choiseul. Mme du Deffand parle souvent dans sa correspondance (édition du marquis de Sainte-Aulaire, t. I, p. 327, 328, 332; t. II, p. 71 et t. III, p. 152) des occasions que lui offraient, pour l'envoi ou la réception de lettres et de paquets, les fréquentes allées et venues faites par M. Bertin pour le service du duc entre Chanteloup et Paris.



à plaindre; vos amis vous resteront et je serai toujours le plus tendre et le plus inutile. Adieu, mon ami; je ne vous prêche pas le courage, mais la patience, mais la modération, et surtout à bien peser toutes les conséquences qui pourraient résulter d'une fermeté inutile. Que pouvez-vous vis-à-vis de M. le comte de Provence? Quelle ressource pour l'avenir? N'y sacrifiez donc pas le bien le plus estimable, celui de la liberté et de la tranquillité de votre vie. Je crains la vivacité de toutes vos têtes; pour Dieu, qu'elles ne s'échauffent point. J'irai vous en conjurer moi-même, dès que je pourrai quitter cet abominable séjour et rester avec vous tant que vous voudrez bien m'y souffrir.

J'ai oublié de vous mander qu'on m'a parlé de reversion de la pension qui vous est offerte en faveur de Mme de Choiseul. Ne le lui dites pas, si vous voulez, de peur de la mettre en fureur; mais je dois vous le dire pour l'exactitude des faits; je crois qu'il est question de la moitié, mais je ne l'assure pas positivement. En tout cas, je sais que cela lui est fort égal.

A Paris, le 10 [décembre], à 4 heures du matin.

J'oubliais de vous dire, car je ne cesse d'oublier, que j'ai rappelé à M. d'Aiguillon ce qu'il m'avait dit des deux millions, et qu'il m'a répondu que c'était discursivement et sans conséquence qu'il m'avait estimé à cette valeur votre charge; que le Roi avait pensé différemment; enfin que son avis n'était de rien, quand il exécutait les volontés du Roi, qui avait d'abord résolu de vous ôter votre charge sans aucune condition et que, sur ce qu'il lui avait dit de notre conversation, le Roi s'était décidé à me faire écrire; qu'il n'avait fait autre chose que de tenir la plume, comme il ne faisait que me répéter mot pour mot ce qu'il l'avait chargé de me dire pour vous le faire savoir. Que de mensonges, que de faussetés, que d'abominations!



QUATRIÈME LETTRE

Ce 13 décembre.

Je reprends aujourd'hui, mon cher duc, le récit de ma conduite et de mes démarches depuis mardi au soir. Vous vous rappellerez que j'avais quitté M. le duc d'Aiguillon, que j'avais été trouver de la part du Roi, et que j'en avais été peu satisfait. En le quittant, je vins faire un tour à Paris; j'en revins fort tard; car, comme je n'avais pu avoir de chevaux de poste, j'avais été obligé de prendre deux tristes chevaux de remise, qui pensèrent me laisser en chemin par la nuit la plus noire et la plus orageuse; enfin je fus plus de quatre heures en chemin et il était plus de six heures quand je rentrai chez moi à Versailles. Je trouvai un petit espion à ma porte et je fus bien tenté de lui donner quelques coups de canne; mais, comme il ne faut battre personne chez le Roi, je me contins et il en fut quitte pour la peur. J'allai le mercredi matin, à Trianon, au lever du Roi, qui me parut fort occupé de moi et eut la bonté de me parler plus que de coutume. Comme ce n'était pas de vos affaires, je crus que je ne devais pas m'en tenir là et je demandai à voir Mme du Barry. Le valet de chambre, à qui je m'adressai d'abord pour lui faire passer mes désirs, me dit qu'elle ne lui avait pas répondu, et je pris mon parti de le lui demander à elle-même dans le salon. Elle partait pour Luciennes et eut la bonté de me recevoir, à son retour, pendant que le Roi jouait dans le salon. Vous connaissez la proximité des lieux; nous fûmes même interrompus par M. de Duras (1)

(1) L'un des quatre premiers gentilshommes de la Chambre depuis 1757. Fils et petit-fils de maréchaux, il fut nommé maréchal sans avoir exercé de commandement en chef, de même qu'il fut académicien sans avoir rien écrit. Il avait été chargé d'une ambassade en Espagne en 1752, était depuis 1770 gouverneur de la Franche-Comté. Son principal mérite fut celui d'un gentilhomme et d'un courtisan accomplis.



qui entra fort innocemment, mais qui se retira fort discrètement. Je dis à Mme du Barry qu'elle voyait un homme au désespoir, que ce n'était point de vos intérêts que je venais l'entretenir, mais des miens, mais de mon honneur compromis; que le Roi n'avait pas daigné recevoir une simple lettre que je m'étais simplement chargé de lui remettre; que je croyais être un homme assez considérable dans son royaume pour qu'on ne m'empêchât pas de remplir auprès de lui une commission que lui-même m'avait donnée, pour laquelle on était venu me chercher, dans laquelle j'étais compromis et j'avais compromis mon ami; que je m'en étais d'abord applaudi, parce que j'avais cru les dispositions de M. d'Aiguillon sincères et qu'étant son ami, et peut-être le seul depuis trente ans, il ne me serait pas venu chercher pour me tendre un piège et me charger d'une commission désagréable; cependant, que telle était ma situation affreuse que je ne pouvais m'empêcher de voir qu'on s'était servi de moi pour mettre un masque de modération sur l'action la plus cruelle; que votre sort était fixé avant que je partisse de Chanteloup, et qu'on ne voulait ni recevoir votre lettre, ni m'entendre, et qu'enfin il avait fallu presque me fâcher pour obtenir que l'on prît de moi un état de vos demandes pour le mettre sous les yeux du Roi; que je n'en attendais rien, parce que : 1° votre sort était sûrement fixé d'avance et que je n'avais pas lieu d'en douter, puisque les propos de M. d'Aiguillon, avec son ton ministériel et en parlant de la part du Roi, étaient parfaitement analogues aux premiers propos qu'il m'avait tenus, le premier jour de mon arrivée, dans la chaleur d'une première dispute; que mon arrivée ici l'avait gêné et lui avait déplu et que j'en comprenais le motif, parce que, quand on faisait mal, on craignait la lumière; 2° que l'on saurait bien prévenir le Roi et l'empêcher de se livrer à la bonté naturelle de son cœur, qui ne permettait pas plus que sa dignité qu'il dépouillât un



particulier d'une grâce qu'il lui avait faite il y avait dix ans, qu'il ne lui avait point ôtée lors de sa disgrâce et qu'il ne pouvait y avoir un sujet de lui enlever maintenant, puisqu'il était physiquement impossible qu'il eût, depuis un an d'exil, rien fait qui pût mériter une nouvelle punition; que ce ne pouvait donc être que par persévérance d'animosité; que cela ressemblait à M. d'Aiguillon, dont la première passion était la vengeance et qui y avait toujours tout sacrifié; mais qu'elle n'était pas faite pour en être l'instrument aveugle et pour ne pas rendre à M. d'Aiguillon et à elle-même le service important de mettre des bornes à sa fureur; que, pour moi, je ne lui pardonnerais de ma vie le rôle qu'il me faisait jouer dans tout ceci; que, si tout naturellement on vous avait ôté les Suisses, j'en aurais été gémir avec vous, j'en aurais su mauvais gré à M. d'Aiguillon, mais que je n'y aurais pas trouvé de motif pour rompre tout commerce avec lui; maintenant qu'il avait compromis mon honneur, mon sentiment et ma délicatesse, que j'étais au désespoir, que je le prouverais et que j'irais me jeter aux pieds du Roi et lui demander justice; que ma vie et mon bien étaient à son service; que je n'avais jamais épargné l'une dans ses armées et que j'en portais des marques; que je n'avais jamais ménagé l'autre pour son service; mais qu'il y avait deux choses qui étaient à moi et qu'il ne pouvait m'enlever, tout grand qu'il était, ma naissance et mon honneur; qu'il était compromis et qu'il fallait le réparer en vous accordant au moins des conditions honnêtes et non pas des lois arrangées d'avance et dictées d'une manière et d'un ton despotiques. Mme du Barry me parut effrayée et même touchée de mon état; elle dit que ce n'était pas à cause de moi que le Roi n'avait pas reçu votre lettre, mais c'est qu'il ne voulait pas se mêler directement de cette affaire; que les intentions étaient sincères; que M. d'Aiguillon n'avait point d'acharnement contre vous,



elle encore moins; que le Roi, à la vérité, était mécontent de ce qui se débitait souvent sur Chanteloup, des propos de vos amis, qui par leur chaleur vous faisaient le plus grand tort; qu'elle convenait que j'avais raison de me plaindre d'avoir été compromis et que, si on ne voulait pas écouter vos propositions, il eût été inutile de vous mander d'en faire sur ce qui pouvait vous convenir; qu'à la vérité elle avait vu un mémoire entre les mains du Roi, que M. d'Aiguillon lui avait envoyé la veille (c'était le mien) qui contenait des demandes exorbitantes; que le Roi avait répondu le matin même à M. d'Aiguillon; mais que, comme je pouvais m'être aperçu qu'elle avait fort peu vu le Roi dans la journée, il ne la lui avait pas montrée; qu'elle le verrait ce soir; qu'elle lui peindrait ma situation et qu'elle pouvait m'assurer que le Roi, qui avait lieu d'être content de moi, ne voudrait pas que je fusse mécontent; qu'elle parlerait le lendemain à M. d'Aiguillon et qu'elle m'enverrait chercher après qu'elle lui aurait parlé. Je repris la discussion du mémoire; je lui fis sentir que les bons étaient une chose accordée dans l'intention du Roi; que la forêt était un acte de justice autant que de grâce; que nous céderions l'argent comptant et même la pension de Mme de Choiseul; que d'ailleurs je prendrais sur moi de simplifier beaucoup nos demandes et que je me bornerais à demander que le Roi vous laissât pécuniairement au même point où vous étiez avec la charge; qu'elle valait cent deux mille livres de rente; qu'il n'y avait qu'à vous donner deux millions en rescription, qui n'en feraient qu'un dont vous pourriez vous faire cent mille livres de rentes viagères, ou dont vous pourriez vous aider pour l'acquittement de vos dettes; au lieu qu'une pension ne pouvait remplir cet objet, et que je voudrais que l'on y joignît la liberté de sortir de Chanteloup et de voyager par tout le royaume, hors à Paris et à la Cour. Elle me répéta que, pour la liberté, il n'y fallait pas pen-



ser, mais que cela viendrait en s'y prenant doucement; que, quant à l'arrangement que je lui proposais quant à l'argent, qu'elle n'entendait rien en matière de finance, mais qu'elle parlerait à M. d'Aiguillon; qu'elle lui dirait qu'il fallait que cela finît de la manière dont je le proposais, c'est-à-dire que, de façon ou d'autre, on vous donnât de quoi vous faire cent mille livres de rentes viagères, dans des effets dont vous puissiez vous aider, si vous le préfériez, pour l'amortissement d'une petite partie de vos dettes. Je lui dis que, si le Roi y consentait, j'en ferais mon affaire vis-à-vis du Contrôleur et que je savais que dans ce moment-ci il en avait les moyens. J'ajoutai que j'étais pénétré de reconnaissance, pour mon compte, des bonnes dispositions qu'elle me témoignait; que je prenais tout cela pour moi et rien pour vous et que je me ferais gloire de publier partout ma reconnaissance; qu'elle voyait que j'étais ami chaud et fidèle et qu'elle gagnerait en moi un serviteur bien inutile, mais bien honnête, et que le suffrage d'un honnête homme n'était pas à négliger. J'ajoutai que, quoique je dusse compter sur les dispositions qu'elle me témoignait, si elle ne me promettait pas de ne se laisser entamer par aucune représentation, M. d'Aiguillon viendrait et changerait ses idées; qu'il croyait très faussement avoir de très grands sujets de haine contre vous; qu'il n'y avait rien qui n'y parût, mais que, comme elle savait bien que vous ne pouviez pas avoir eu les mêmes torts avec elle que ceux que M. d'Aiguillon croyait que vous aviez avec lui, elle n'était pas faite pour partager une haine qui lui était étrangère et encore moins pour lui servir d'instrument servile; qu'au contraire elle jouerait un très beau rôle, si elle voulait tenir tout ce qu'elle m'avait promis, en même temps qu'elle rendrait un service à M. d'Aiguillon, qui avait beaucoup à regagner dans l'esprit du public et qui achèverait d'abîmer sa réputation quand tout ceci deviendrait public, ce qui ne pouvait

manquer d'arriver, puisque mon honneur compromis me ferait une loi de publier jusqu'aux moindres circonstances, et quand on saurait qu'il avait manqué de la manière la plus cruelle au seul ami connu qu'il eût depuis trente ans, qui ne pourrait plus le voir, ni le souffrir; que je n'avais pas l'honneur d'être des siens, mais que, si je l'étais depuis vingt ans, je me mettrais à ses genoux pour l'engager à faire ce que je désirais, comme la chose du monde qui pourrait lui faire le plus d'honneur; qu'il en était encore temps; que personne ne doutait et ne douterait qu'elle n'en eût le pouvoir et que, si cela ne se faisait pas, je croirais, moi tout le premier, que ce serait parce qu'elle ne l'aurait pas voulu et que ce serait M. d'Aiguillon qui, par son crédit tout puissant sur elle, l'aurait emporté sur l'honnêteté de son cœur et les favorables dispositions qu'elle me témoignait, auxquelles je croyais très volontiers, parce que je trouverais infiniment de charmes à pouvoir lui rendre justice. Tout ceci fut un peu mieux dit et plus chaudement que je ne vous le rends; le sentiment m'avait, je crois, donné un peu d'éloquence naturelle et une grande facilité d'expression. Elle m'écouta, me comprit fort bien, parut même touchée de ma situation. Elle finit enfin par m'assurer que M. d'Aiguillon ne la gouvernait pas, qu'elle écoutait tout le monde et ne faisait que ce qu'elle voulait. Enfin elle me dit qu'elle me dirait, le lendemain, ce qu'elle aurait opéré. Je croyais avoir fait, mon cher ami, des miracles, d'autant que j'avais gagné, à tout cela et à la veillée de la nuit précédente, une migraine affreuse. Le Roi me vit triste et changé; il me demanda ce que j'avais et parut fort occupé de moi. Mme du Barry resta enfermée avec lui depuis six jusqu'à huit heures et demie. J'augurais bien d'un si long tête-à-tète et je me flattais quelquefois d'avoir réussi. Le lendemain matin, j'avais affaire à Paris et je ne me souciais pas de rester à Versailles. Je partis donc à neuf heures, avec ordre chez

moi de dire, si on venait me chercher, que je serais de retour à trois heures. A une heure, M. d'Aiguillon m'envoya dire qu'il avait quelque chose à me communiquer; cela était si agréable que je sens qu'il devait être pressé. On dit à son laquais que j'étais à Paris. Il m'y envoya un courrier et, pendant ce temps-là, je revenais à Versailles. Sa lettre disait la même chose que son message et m'enjoignait d'être chez lui à cinq heures, parce que, disait cette lettre, le Roi voulait avoir ma réponse avant le Conseil. Nouveau message à cinq heures et demie; mais, cette fois-là, j'étais au débotté et mes gens, qui n'en savaient rien, dirent simplement que j'étais sorti. J'avais écrit à quatre heures à Mme du Barry pour la faire ressouvenir qu'elle m'avait promis de m'envoyer chercher; elle me fit réponse que ce serait pendant le Conseil. Nouveau motif de ne point aller chez M. d'Aiguillon avant de l'avoir vue. Je la trouvai avec la maréchale, qui me laissa seul un moment après. Je m'étais préparé pour combattre un refus et pour casser les vitres sur M. d'Aiguillon. Point du tout; elle me dit qu'elle lui avait parlé, qu'il s'était mis en colère contre elle-même; que je le connaissais; qu'il lui avait dit qu'elle voulait, en se mêlant trop en avant de cette affaire, autoriser les bruits qui couraient, qu'elle et lui vous avaient fait ôter les Suisses; que cela n'avait pas de raison, mais enfin qu'elle l'avait ramené et qu'elle s'était bornée à la seule proposition raisonnable, celle de vous donner le même revenu pécuniaire que vous aviez auparavant, et de vous le donner en effets dont vous pussiez payer vos dettes. Elle m'ajouta qu'elle avait vu la lettre du Roi à M. d'Aiguillon (1) en réponse à mon mé-

(1) Cette lettre a été publiée, dans l'édition de Chanteloup, sous la cote B en pièce justificative. Pour ne pas la séparer de la partie du récit auquel elle se rattache, nous la reproduisons ici :

LETTRE DU ROI A M. D'AIGUILLON

« Mon cousin, vous auriez pu vous dispenser de m'envoyer le mémoire



moire; qu'elle était dure et qu'elle en avait été fâchée; qu'elle ne l'aurait pas laissé écrire, si elle l'avait su; que j'en serais peiné et qu'elle le ferait à cause de cela; qu'elle n'avait nulle envie de vous obliger et qu'elle croyait qu'il était suffisant qu'elle ne mît aucun acharnement contre vous; mais que je l'avais touchée; qu'elle avait envie de me plaire et qu'elle ne ferait rien pour vous, mais tout pour moi; qu'elle avait eu une longue dispute la veille avec le Roi, qui s'était mis en colère. Il est inutile que je grossisse cette lettre de la longueur de cette discussion; en définitif elle me dit d'aller trouver M. d'Aiguillon et d'arranger avec lui la manière dont elle l'engagerait à en reparler au Roi devant elle, et qu'elle l'appuierait. Je lui dis que, si elle n'avait pas entièrement convaincu M. d'Aiguillon, je n'en viendrais pas à bout et que je connaissais son entêtement; que je n'aurais de ressource que de me brouiller ouvertement avec lui et de lui dire son fait auparavant. Elle me demanda en grâce de n'en rien faire, de parler sans m'échauffer avec M. d'Aiguillon et que je verrais que tout irait bien; qu'il fallait séparer le ministre du Roi de l'ami; qu'elle savait que M. d'Aiguillon m'aimait beaucoup et serait très fâché de m'aliéner de lui; qu'elle me demandait en grâce de ne rien précipiter à cet égard, et de s'en rapporter au désir qu'elle avait de m'obliger. Je lui dis que je n'en doutais pas, mais que je n'avais pas la même opi-

de M. de Choiseul, que vous a remis M. du Châtelet. Je vous ai déjà expliqué mes intentions, qui ne changeront point. M. de Praslin était dans un cas différent de M. de Choiseul et de plus bien malade. *Il est bien heureux que je l'aie envoyé à Chanteloup et je ne veux pas lui permettre d'en sortir.* Je consens cependant, par bonté, à lui accorder deux cent mille francs de gratification sur la charge, reversible sur la tête de Mme de Choiseul, au cas qu'elle lui survive. Voilà ma détermination et n'en parlons plus. »

Dans la conclusion, dont il va faire suivre la publication des lettres de M. du Châtelet, Choiseul émet au sujet de la lettre du Roi quelques réflexions qui seraient incompréhensibles si cette lettre ne les précédait. C'était un motif de plus pour ne pas la laisser rejetée à l'appendice.



nion de M. d'Aiguillon, qui ne me pardonnerait pas même d'avoir su l'intéresser un moment en faveur de mon sentiment et de mon honnêteté; que ce point m'était fort égal; que je ne le craignais ni personne au monde, parce que, Dieu merci, je ne voulais ni ne demandais rien; que je l'avais dit au Roi; que je le lui disais; que j'étais riche, heureux et libre; que je ne pouvais être malheureux que dans la personne de mes amis; que je les défendrais de toutes mes forces, sans manquer au respect que j'avais pour le Roi; après quoi, je partagerais avec eux la haine et le mépris qu'ils auraient contre ceux qui auraient la bassesse de consommer leur ruine en suivant les mouvements d'une vengeance atroce et persévérante; qu'un temps viendrait où elle reconnaîtrait la vérité de tout ce que je venais de lui dire et que j'étais bien aise de planter d'avance dans son cœur le germe de cette vérité; que j'allais chez M. d'Aiguillon, qui m'avait déjà envoyé chercher deux fois; que j'augurais mal de cet empressement et que je lui répétais que, si elle ne m'aidait pas encore puissamment contre lui, mes efforts seraient vains; que cependant je me contiendrais pour lui plaire, par reconnaissance et par égard pour elle, mais que ce serait la dernière fois. Je la quittai et fus chez moi attendre la fin du Conseil, qui devait être à huit heures. J'attendis jusqu'à près de neuf heures et demie qu'on m'avertît que M. d'Aiguillon était rentré. Il était avec le Roi chez Mme du Barry. Les gens, qui y étaient, prétendent qu'il y avait de l'humeur entre elle et M. d'Aiguillon; que le Roi eut une conversation assez courte, mais fort vive, et que Mme du Barry en sortit de fort mauvaise humeur. Je me fais peut-être beaucoup d'honneur de croire que cela vous regardât et moi aussi; cependant cela est possible, mais je n'en fus pas plus avancé en voyant M. d'Aiguillon. Il m'exhiba une lettre du Roi, dont vous trouverez la copie ci-jointe et qui effectivement est dure; mais il faut que vous sachiez tout



dans une matière qui vous intéresse autant, et il me dit que le Roi attendait que je lui donnasse une réponse. Je lui représentai deux choses : l'une, que je ne pouvais rien stipuler pour vous ; l'autre, que je quittais Mme du Barry, qui lui avait parlé, qui m'avait dit qu'il s'occuperait avec moi de trouver des tournures pour remettre l'affaire sous les yeux du Roi, sous un jour plus avantageux au fond et plus conforme à votre situation pour la forme ; que je m'imaginais, après une parole aussi positive, qu'il ne voudrait pas argumenter de la rigueur de cette lettre, qui avait été écrite mercredi matin, et que Mme du Barry avait dû, depuis, reparler au Roi ; qu'elle lui avait parlé et que de tout cela il pouvait naître un nouvel ordre de choses et de propositions, qui m'engageaient à le prier de me donner un délai de vingt-quatre heures seulement pour me charger de vous faire parvenir les propositions contenues dans la lettre du Roi. Il s'y refusa absolument ; me dit que le Roi voulait absolument finir ; qu'après une lettre aussi positive il ne pouvait que me proposer trois choses : de m'en laisser prendre copie et de me donner le temps de vous l'envoyer ; de finir la négociation en déclarant que je ne voulais plus en être chargé, puisqu'aussi bien je disais y être compromis ; enfin de mander au Roi que, m'ayant pressé d'accepter un des deux partis, je lui avais dit que je n'en voulais prendre aucun avant que d'avoir conféré avec Mme du Barry. J'eus beau éluder et modifier en cent manières ce dilemme en trois parties, en appuyant sur la dureté de la première dans les dispositions où j'avais laissé Mme du Barry ; sur l'impossibilité du second, en prouvant que c'était dans l'origine de la négociation, et non pas dans la fin, que j'étais compromis, au point d'avoir désiré d'en être déchargé ; enfin, sur la ridiculité de cette phrase que je voulais en conférer avec Mme du Barry, je voulais qu'il y substituât celle que Mme du Barry m'avait promis de parler au Roi, et que je désirais du moins attendre sa

réponse. Tout fut inutile, mes prières, ma douceur, mes menaces, mon impatience; on fut même jusqu'à vouloir me persuader que Mme du Barry m'avait joué par faiblesse et par embarras et qu'elle n'avait point parlé comme elle me l'avait promis; enfin que l'on quittait le Roi en tiers avec elle et qu'il n'en avait été question de la part de Sa Majesté qu'avec impatience de ce que je n'avais pas été exact au rendez-vous que son ministre m'avait donné et de ce qu'il n'avait pas une réponse positive. Enfin, à force de me l'assurer, on me persuada que Mme du Barry n'avait pas dit la vérité bien exacte et qu'il n'y avait rien à attendre d'elle. Ne voulant donc pas rompre, à quelque prix que ce fût, la négociation qui tenait les choses dans ma main et en suspens jusqu'à mon retour; voulant encore moins prendre sur moi de stipuler vos intérêts sur un pied aussi modique, je pris mon parti de me charger de vous porter moi-même les intentions du Roi et je partais ce soir, si l'arrivée de votre démission n'avait changé la face de tout ce qui s'est traité dans cette affaire et ne faisait encore espérer d'y donner un nouveau tour. M. Bertin n'est pas parti; je vous écrirai encore ce qui me sera arrivé. J'ajouterai encore que j'avais essayé sans succès de faire expliquer M. d'Aiguillon pour savoir si, au fait, on vous demandait ou non votre démission. Après bien du tortillage et m'avoir dit tantôt que, si vous ne l'envoyiez pas, en admettant cependant toujours le cas où vous n'accepteriez pas les offres contenues dans la lettre du Roi, on en serait quitte pour mettre dans les provisions du successeur : *Le Roi ayant ôté la charge, etc.* au lieu de : *Sur la démission donnée, etc.*; tantôt que, si vous ne la donniez pas, on verrait ce qui arriverait, qu'il n'en savait rien et ne pouvait donner aucun conseil à cet égard, parce que le Roi ne lui avait pas dit et qu'il avait oublié de lui demander; après tout ce tortillage, peut-être insidieux et sûrement inutile, il a conclu que le plus sûr serait de me munir à



tout événement de votre démission, pour n'en faire usage, de ma part, qu'après que j'aurais bataillé si vous aimez mieux n'en point donner, ou après avoir reçu un ordre positif du Roi, s'il le désirait et y persistait. Nous nous sommes donc séparés, moi en le priant de mander au Roi, que, disait-il, il ne devait pas voir aujourd'hui, parce qu'il prenait médecine et qu'il ne voulait pas se tuer pour votre service. Effectivement je ne pense pas que ce soit son projet. J'en reste là de ma lettre pour aller à Versailles, après vous avoir ajouté que nous nous sommes quittés très froidement de ma part, que j'ai eu quelques paroles assez aigres, mais seulement de ma part, à la fin et prêt à sortir, et que je lui ai dit que cela n'était pas fini et que nous nous expliquerions à fond quand votre affaire serait finie.

LETTRE XXVI

Suite des négociations relatives à la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. — Choiseul exprime son sentiment au sujet de certaine démarche faite par M. du Châtelet. — Choiseul donne sa démission. — Sa lettre au Roi. — Dernières tentatives de M. du Châtelet pour faire valoir la soumission de Choiseul au Roi.

Je n'aurais pas été d'avis que M. du Châtelet s'adressât à Mme du Barry; ce moyen me répugna dès que je lus sa lettre et me parut, ce qu'il devait être, inutile. Je n'étais plus à temps de faire faire des réflexions à un ami qui me servait avec autant de chaleur. Je ne lui répondis pas à sa première lettre. Quand je fus persuadé, après avoir reçu la seconde, que ma charge était destinée à un fils de France, j'envoyai à M. du Châtelet ma démission avec une lettre pour le Roi. J'espérais que de même, après m'avoir demandé quels dédommagements je voulais pour ma charge et n'avoir pas voulu lire ma réponse à cette demande, on ne voudrait pas de même lire la lettre dans laquelle était renfermée la démission que l'on désirait.

Je mandais à M. du Châtelet qu'étant exilé, et n'ayant ni la liberté ni la possibilité de ne pas me soumettre à la violence dont j'étais la victime, je lui envoyais une lettre pour le Roi, qui contenait ma démission, et le laissais le maître de remettre cette lettre lorsqu'il le jugerait à propos, pourvu toutefois qu'il constatât bien évidemment que le choix de mon successeur tomberait sur un fils de France et que, quant aux dédommagements, je m'en rapportais à lui et ne lui écrirais plus sur ce sujet.



LETTRE DE M. LE DUC DE CHOISEUL AU ROI

Du 10 décembre 1771.

Sire,

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté quand j'ai appris qu'Elle ordonnait que je lui misse sous les yeux les dédommagements que le mauvais état de mes affaires pouvait me forcer de désirer pour la charge de colonel-général des Suisses. J'ai appris par M. du Châtelet que Votre Majesté n'avait pas voulu recevoir ma lettre et, comme je n'avais jamais songé à des dédommagements pour un bienfait que je tiens de la pure bonté de Votre Majesté que d'après ce qui avait été écrit de sa part ici à M. du Châtelet, j'ai l'honneur, Sire, d'adresser à Votre Majesté ma démission pure et simple de la charge de colonel-général des Suisses et de m'en apporter sur le surplus aux bontés [de Votre Majesté] et au souvenir de mes services.

Je suis, etc.

Démission

En me conformant à la volonté du Roi, j'ai l'honneur de remettre entre les mains de Sa Majesté la démission pure et simple de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, que Sa Majesté m'avait confiée en 1762.

Fait à Chanteloup, le 10 décembre 1771.

Lorsque M. du Châtelet reçut cette lettre, il était au moment de partir pour Chanteloup de la part du Roi, pour venir me demander ma démission; aussi, en la recevant, il m'exprima dans sa lettre autant d'amitié que de satisfaction. Je la joins ici :

CINQUIÈME LETTRE DE M. DU CHATELET

Je vous remercie, mon cher ami, comme d'un bienfait, du parti que vous avez pris et Bertin vous dira que je l'ai embrassé deux fois avec transport. Nous nous étions quittés hier au soir chez Mme de Brionne avec inquiétude et tremblement. Si l'intérêt eût été moins cher et le moment moins pressant, j'aurais été plus tranquille; car vous avez trop d'esprit et de bon sens pour ne pas voir que c'était la seule chose à faire que d'envoyer votre démission. Le moment a été pris à merveille, et voilà le seul service que je vous ai rendu, c'est de bien voir les choses et de sentir la nécessité de la plus grande diligence. Nous verrons demain ce que cet événement apportera de changement aux dispositions et s'il nous procurera quelque jour favorable. Cela devrait être, et cela serait sans M. d'Aiguillon. Je crois Mme du Barry de bonne foi, mais faible et subjuguée. Cette femme n'était pas faite pour connaitre l'excès de la haine; elle écoute bien, comprend bien ce qu'on lui dit; mais vous sentez qu'il m'est aisé de voir ce qui vient d'elle de ce qui lui est soufflé. Si elle me permet de la revoir, je donnerais un furieux branle à sa vanité et, si M. d'Aiguillon n'en a pas une fière tracasserie, il faudra qu'il soit bien heureux, ou elle bien insensible ou bien dominée. Je suis moins triste que les deux dernières fois que je l'ai vue, parce qu'au fait vous avez pris un parti qui sauvait tous les inconvénients personnels et que certainement l'on ne vous donnera pas moins que ce que contient la lettre du Roi. C'est pour constater que vous ne refusiez rien que je lui ai écrit ce soir. Je désire que vous soyez content de ma lettre. Je l'avais faite plus forte, mais le Roi l'a souscrite et mon respect a arrêté ma plume. Votre réponse, que je dis que



j'attends, ne vous compromettant en rien, je dirai seulement à M. d'Aiguillon et à Mme du Barry et peut-être au Roi, s'il se met un peu plus à son aise depuis que vous vous êtes mis à sa merci, que vous n'avez rien à dire et que, si le Roi vous donne ce qu'on vous a proposé, vous le prendrez, parce qu'en donnant votre démission pure et simple vous vous êtes ôté la possibilité de rien demander et de ne rien refuser; bien entendu que, dans l'intervalle, je vais me mettre en quatre pour obtenir quelque augmentation, et je ne suis pas sans quelque espérance. Ce serait une chose bien douce pour mon sentiment pour vous et pour ma haine contre M. d'Aiguillon. Il a manqué à tous les devoirs envers moi; j'espère que je serai toujours fidèle à tous les miens; mais je le serai bien certainement à remplir vis-à-vis de lui ceux que son indigne conduite m'impose. Vous feriez la plus haute folie du monde de rien refuser. Premièrement, vos ennemis en riraient; ils en feraient des gorges chaudes; la moitié et même les trois quarts du public vous blâmeraient et l'on ne manquerait pas d'aigrir le Roi contre un orgueil qui, malgré les besoins que vous avez pour payer vos dettes, dédaigne ses bienfaits. J'ai toujours été de cet avis; je crois vous l'avoir déjà mandé clairement; mais, en tout cas, le voilà répété, et je connais mieux que le petit nombre de vos amis, s'il y en a qui vous conseillent le contraire, l'opinion publique, celle de vos ennemis, les dispositions du Roi qu'il faut adoucir et ménager, quand d'ailleurs on l'aigrit toute la journée. C'est cette intrigante de Mme de Marsan et cette bête de Valentinois qui ont tout conduit. On a fait écrire M. le comte de Provence au Roi (1), qui

(1) Mme du Deffand, qui consacre toute une lettre au récit des négociations de M. du Châtelet (*Correspondance*, édition de Lescure, t. II, p. 206), n'est pas d'accord avec les affirmations de Choiseul et du comte du Châtelet sur tous les points de détail et notamment sur la lettre écrite par le comte de Provence au Roi. Mais, comme Mme du Deffand n'était



balançait, non pour vous ôter votre charge, ne le croyez pas, mais qui ne la trouvait pas digne de son petit-fils. Tout cela est bien extraordinaire. J'ai vu ce matin les deux ambasssadeurs (1), car je n'avais pas voulu que leur espion dît qu'ils m'y avaient vu. Le premier peut très peu de choses. Si nous allons jusqu'à mardi ou qu'il reçoive son courrier, qui lui donnerait l'occasion d'aller à Versailles, il fera ce qu'il pourra par manière de conversation; car j'ai bien prié qu'il ne fût pas question de démarches directes. L'autre est nul par sa position et veut toujours s'en aller, quoique sa Cour le prie de rester. Je n'ai trouvé nulle part aucun secours; aussi je vous tire de ceci avec les étrivières. J'en suis bien affligé, mon cher ami; Dieu et vos amis me sont témoins que je n'ai rien négligé, ni soins, ni peines, ni dégoût même; rien ne m'a rebuté. Il ne me reste qu'à me venger de M. d'Aiguillon, si je puis. Je serais bien fâché d'être à sa place; l'opinion publique le croira. En attendant on travaille le chancelier, et il est à la tête de tous les ministres pour sa destruction, à la réserve de M. de Monteynard, qui lutte et, ce qui est extraordinaire, avec succès contre les forces réunies de l'abbé Terray et de M. d'Aiguillon. Soyez tranquille sur mes soins pour la solidité de votre arrangement. Je ne partirai point que tout ne soit en règle, quel qu'il soit, et je sacrifierai tout pour cela, jusqu'au bonheur le plus grand de tous pour mon cœur, après tant de peines et de traverses, celui de vous embrasser. Adieu pour le coup; il est six heures du matin.

Ce 14.

Renvoyez-moi une lettre que je puisse montrer, si on

renseignée qu'indirectement par les Choiseul et leurs amis ou par les propos qui couraient les salons, il semble préférable de s'en rapporter, comme plus exacte, à la narration directe de Choiseul, le principal intéressé, et de M. du Châtelet, le principal témoin.

(1) L'ambassadeur d'Espagne et celui d'Autriche dont les deux Cours étaient favorables à Choiseul.



me presse d'avoir votre réponse. En tout cas, si vous voulez, je la donnerai ; car je ne veux pas que vous refusiez. Cependant je ne ferai rien sans votre agrément.

Vous pouvez ignorer les détails de la lettre du Roi et je peux dire que je ne vous en ai envoyé que la substance.

SIXIÈME LETTRE DE M. DU CHATELET

J'arrive de Versailles et, pour cette fois, avec les honneurs de la guerre. Le Roi a votre lettre ; je la lui ai remise moi-même de la manière suivante : quand je suis arrivé à cinq heures, le débotté était déjà fait ; j'ai été à la poudre à six heures. Le Roi m'a vu en face en sortant de son petit cabinet et il m'a regardé avec des yeux de surprise qui ne m'ont point étonné, parce que j'étais sûr qu'on lui avait mandé ou dit que j'étais parti. J'ai saisi le premier moment où il est entré dans le cabinet du Conseil, avant que d'être accommodé, pour lui dire que j'avais quelque chose de très important à lui remettre ; que j'avais lieu de croire que cela lui serait agréable et que je le priais de m'accorder un moment d'entretien ; que je ne serais pas long. Le Roi m'a fait une mine assez sérieuse et ne m'a point répondu. Il m'en a dédommagé en ne parlant qu'à moi tout le temps de sa toilette. Quand elle a été finie, Mesdames se sont retirées. Il est rentré dans son petit cabinet et, je suppose, dans son intérieur, où l'on s'est fort occupé de l'audience que je demandais, du motif, et où je crois que le Roi, qui sait que j'ai de bonnes choses à lui dire, avait résolu de ne point me recevoir, du moins de ce soir. Je suis rentré de pied ferme dans la même position et dans l'embrasure de la chambre à coucher du Roi et du cabinet du Conseil ; c'était celui des dépêches (1). Tous les ministres sont

(1) Au Conseil des dépêches assistaient les ministres et les secrétaires



entrés successivement : les présidents ou les gens du Roi devaient entrer avant le Conseil. Enfin il y avait bien de l'apparence que je remettrais ma besogne après l'ordre, qui était fort tard. Je n'ai jamais été si surpris que de voir entrer M. d'Aiguillon, malgré sa médecine, et je pense qu'il l'aura été autant de me voir, et dans la position où j'étais d'un homme qui attend le Roi. Enfin, après avoir toupillé, il m'a approché et m'a dit par derrière qu'il m'avait écrit aujourd'hui à Chanteloup, pour une chose qu'il est inutile de vous répéter et qui n'est rien en elle-même; il m'a donc dit : « Je vous croyais à Chanteloup » ; à quoi j'ai répondu sans daigner me retourner : « Hé bien, vous voyez que je n'y suis pas. — Je vous ai écrit ce matin une lettre pour telle chose. — A la bonne heure. » Il a vu qu'il n'y faisait pas bon et il a été causer avec son petit oncle La Vrillière (1) et probablement s'épuiser en conjectures. Enfin, un gros quart d'heure après, la porte du petit cabinet s'est ouverte; le Roi est sorti et m'a trouvé dans la même position. Il ne pouvait entrer sans me passer sur le ventre. Quand il a vu que c'était une nécessité, il m'a dit d'un ton assez imposant : « Monsieur du Châtelet, vous avez l'air bien vif. — Point du tout, Sire, mais je remplis tous mes devoirs », et puis,

d'État pour les expéditions des Affaires étrangères, pour les instructions d'ambassadeurs, pour les ordres expédiés en province. Ce Conseil se tenait dans la chambre du Roi, le samedi.

(1) C'est par sa femme, Louise-Félicité de Bréhan-Mauron, que le duc d'Aiguillon était neveu de Louis Phélypeaux, duc de la Vrillière, dont la sœur Louise-Françoise de Phélypeaux avait épousé le héros de Dantzig, Hippolyte de Brehan-Mauron, comte de Plélo. Quant au duc de la Vrillière, il avait, alors qu'il n'était encore que comte de Saint-Florentin, reçu le sobriquet de *petit saint*. M. de Sainte-Aulaire, éditeur d'une *Correspondance* de Mme du Deffand, dit (t. III, p. 473, col. 2) qu'il n'a pas pu deviner ce qui avait valu à M. de Saint-Florentin ce sobriquet, composé peut-être et tout simplement du qualificatif rappelant la taille exiguë du personnage et de la première syllabe du nom. De nombreux passages des *Mémoires* parlent du *petit Saint-Florentin*, dit aussi *la petite crasse*.

m'avançant dans sa chambre, je lui dis : « Sire, je suis chargé par M. de Choiseul de vous présenter la démission de sa charge, qu'il vous remet purement et simplement. J'espère que cet acte de sa parfaite soumission à vos volontés méritera votre indulgence pour les choses qui ont pu vous déplaire dans sa conduite et que jusqu'à présent il a le malheur d'ignorer, et qu'il ranimera dans le cœur de Votre Majesté le sentiment de vos anciennes bontés et le souvenir de ses longs et distingués services dans votre ministère. » Le Roi a fait belle mine, a pris votre lettre et l'a mise dans sa poche et ne m'a rien répondu. Je commençais une autre phrase sur l'affaire présente; mais il ne m'en a pas donné le temps et a passé. Il y avait trop de monde dans le cabinet pour l'y poursuivre; je me suis retiré après avoir, je crois, grandement excité l'attention et la curiosité de MM. du Conseil; mais je ne voyais rien; je leur tournais le dos, et M. de Duras, que j'avais prié d'y regarder, était allé à la Comédie. Je suis rentré chez moi à Versailles, où j'ai écrit au Roi la lettre que vous trouverez ci-jointe (1). Je la crois bien; elle vous disculpe

(1) Nous rapprochons du passage qui la concerne la lettre de M. du Châtelet rejetée, dans les *Mémoires de Chanteloup*, à la fin du récit.

LETTRE DE M. DU CHATELET AU ROI

Du 13 au soir, après lui avoir remis la lettre de M. de Choiseul. Celle-ci doit lui avoir été remise par M. de Duras à son coucher.

Sire,

La précipitation avec laquelle Votre Majesté m'a permis ce soir de l'approcher, et le désir de profiter de la première occasion de remplir les vœux de mon ami, en mettant à vos pieds, Sire, l'hommage de son entière soumission à vos volontés, m'a empêché de pouvoir vous rendre compte que j'ai reçu dans la nuit la lettre que j'ai pris la liberté de lui présenter, et que je comptais partir ce matin moi-même pour porter à M. de Choiseul les intentions de Votre Majesté, que je n'ai apprises qu'hier au soir par M. d'Aiguillon. Je les lui ai envoyées, Sire, et j'attends sa réponse. Mais Votre Majesté ne doutera pas d'avance, après ce que j'ai eu l'honneur de lui rendre ce soir de sa part et ce qu'elle a bien voulu écouter, que la plus parfaite résignation à ce que vous déciderez, Sire, ne soit la règle de

sur tous les points; elle dit quelque chose d'assez fort sur ce qui me regarde, qui pourra peut-être faire quelque impression sur M. d'Aiguillon, si le Roi la lui remet ou qu'il en ait connaissance par Mme du Barry, ce qui ne peut manquer. Le seul inconvénient qu'il y ait, mais qui n'en est pas un, est que je mande que je vous ai communiqué les intentions du Roi; mais votre réponse ne doit pas varier; vous devez vous en tenir à votre lettre et dire ou, pour mieux dire, m'écrire, même par la poste si vous le voulez, que vous ne savez pas avoir ni parti à prendre, ni réponse à faire; qu'ayant donné votre démission pure et simple, et telle qu'il convenait à un homme comme vous du moment que vous saviez que le Roi voulait vous ôter votre charge et que la voix publique vous avait appris que c'était pour M. le comte de Provence, votre respect et votre soumission, devenus nécessaires, ne vous avaient pas permis de balancer sur le seul parti qui vous restait à prendre; que vous vous en êtes remis aux bontés du Roi,

sa conduite et la borne de ses représentations. On lui aurait évité, Sire, et j'ose même dire qu'on l'aurait dû, le danger de vous déplaire et à moi le chagrin de solliciter infructueusement auprès de Votre Majesté les demandes qu'Elle a trouvées indiscrètes, si, au lieu de m'autoriser de votre part à lui permettre d'exposer ses désirs, on se fût borné à me charger de lui faire connaître vos volontés et vos intentions. Il n'eût alors confié à mon amitié que le soin de faire parvenir jusqu'à vous, Sire, les témoignages de sa soumission. La démarche, qu'il vient de faire sur ce que je lui ai transmis du premier aperçu de vos dispositions, en est une preuve qui ne peut vous laisser aucun doute, qui éclaircit tout et qui ne peut que faire trouver grâce devant vous aux motifs qui ont autorisé les demandes que M. de Choiseul m'avait chargé de mettre sous vos yeux, et mes démarches. J'oublie, Sire, dans ce moment, tout ce qui peut avoir blessé mon sentiment et ma délicatesse. Je prendrai peut-être la liberté d'en informer quelque jour Votre Majesté, si Elle daigne m'écouter, quand ce qui touche mon intérêt personnel pourra être séparé des intérêts d'un ami malheureux. Je me borne, Sire, à solliciter encore vos bontés pour lui; il n'a d'appui, Sire, auprès de vous que vous-même, ses services distingués dans votre ministère, si Votre Majesté daigne encore s'en souvenir, son respect et sa soumission dont il vient, Sire, de vous donner une si grande preuve.



et que c'est à Sa Majesté à décider Elle-même sur ce qu'Elle voudra faire pour vous. D'ici à votre réponse nous allons travailler sur nouveaux frais. J'ai déjà écrit pour avoir demain un nouveau rendez-vous avec Mme du Barry et, si elle me propose encore M. d'Aiguillon, je ne l'accepterai qu'autant que ce sera en sa présence et je lui dirai certainement, en attendant, de bonnes choses. Tout cela dépend du degré d'empire de M. d'Aiguillon. Je sais qu'il lui a écrit deux fois depuis neuf heures et demie que je l'ai quitté jusqu'à onze, qu'il a paru qu'elle avait une tracasserie avec lui et qu'elle en était affligée. Apparemment qu'il lui a fait des reproches de s'être embarquée et d'avoir mis sa bonne volonté à découvert vis-à-vis de moi. Si elle me refuse un rendez-vous, ce qui me paraît difficile, entre aujourd'hui et demain dimanche, je ne sais pas si je lui écrirai, car je n'aime pas trop cette forme, toujours longue, toujours dangereuse et qui ne va pas au fait comme une conversation contradictoire. Cependant, s'il n'y a plus que ce petit moyen à tenter pour tirer encore quelque parti de la circonstance, je le ferai pour n'avoir rien à me reprocher de ce qui a pu dépendre de mon zèle et de mon activité. M. d'Aiguillon, quand tout ceci sera fini, sera à découvert et je ne m'y épargnerai pas. Mais j'ai été trop content, du moins des paroles de Mme du Barry, pour ne lui en pas faire honneur et pour ne pas publier que, sans l'ascendant extraordinaire que M. d'Aiguillon a pris sur elle et dont il abuse pour assouvir ses vengeances, je me serais tiré honorablement d'une besogne qui intéressait également mon cœur et ma délicatesse, et où sa barbare méchanceté m'a entraîné. Au reste, mon cher ami, vous avez pris de vous-même, et avant que d'avoir de mes nouvelles certaines, le seul parti qu'il y avait à prendre, le seul qui alliât la sagesse et le respect pour le Roi à la noblesse de vos sentiments. Vous devez le soutenir et attendre maintenant tranquille-

ment le dénouement de tout ceci, car il ne vous reste rien à faire; mais c'est à moi à agir, à me démener; et le tendre attachement que je vous ai voué me donnera des forces, car je mène une vie de chien. J'ai été à quatre heures à Versailles; j'en suis revenu à minuit et je passe ma nuit à vous écrire puisque, contre ce que j'avais imaginé, Bertin n'est pas encore parti. Adieu pour le coup; je n'ai pu faire prévenir vos autres amis, et vous n'aurez peut-être que ma lettre. Elle est si longue que je n'ai pas la force d'écrire même à ma femme. Je vous prie de lui dire que je saurai si je me porte bien ou mal quand vos affaires seront terminées, et je ne bougerai d'ici que quand tout sera bien cimenté; après quoi je compte aller me reposer à Chanteloup tout à mon aise et y oublier les méchants, les intrigants, les amis faux et perfides et les ennemis cruels.

Mille respects à Mme de Choiseul, etc.

Le 14 au matin.

M. LE DUC DE CHOISEUL A M. LE COMTE DU CHATELET (1)

Du 15 décembre 1771.

Bertin est arrivé cette nuit, mon cher comte, et j'ai lu ce matin le détail dans lequel vous voulez bien entrer sur tout ce que vous avez fait d'honnête et de sensible pour moi dans la circonstance où je me trouve. Je vous en conserverai une éternelle reconnaissance. Je ne vous renvoie pas Bertin, parce que j'ai plus besoin de lui ici qu'à Paris.

Je vais vous rappeler historiquement ce qui s'est passé

(1) A la lettre que M. du Châtelet lui avait envoyée de Paris, le 14, et qu'il avait reçue le 15 au matin, Choiseul répond dans la même journée. Sa lettre, imprimée dans l'édition de Chanteloup, sous la cote C, avec d'autres pièces en fatras final nous a paru devoir prendre place ici.



depuis le commencement de ce mois, relativement à ma charge. M. d'Aiguillon vous a écrit, le 2, que le Roi avait la bonté de vouloir que je vous dise ce que je désirerais en dédommagement de la charge des Suisses. La volonté du Roi était exprimée par une apostille de Sa Majesté au bas de la lettre de M. d'Aiguillon.

Vous avez jugé, ainsi que moi, qu'il n'était question de ma part que de répondre à la demande qui m'était faite de la part du Roi. En conséquence, j'ai écrit à Sa Majesté. J'ai distingué, dans la proposition du dédommagement, l'état que comporte la possession de la charge, car c'est avoir un état que d'être colonel-général des Suisses et d'avoir les revenus de cette charge.

Pour équivaloir l'état que je perdais, j'ai demandé de rentrer dans l'état libre du citoyen et d'être soulagé de l'empreinte d'une punition telle que l'exil.

Pour le revenu de la charge, qui est de cent mille francs, j'ai demandé la concession d'une partie de la forêt d'Haguenau, qui vaut trente à quarante mille livres de rente, sur laquelle la préfecture prétend avoir des droits que je comptais présenter incessamment au conseil des Finances pour y être jugés. Avec cette moitié de forêt, une somme d'argent et une pension pour Mme de Choiseul, le revenu que j'acquérais pouvait équivaloir celui de la charge.

Je croyais ces demandes, en réponse aux propositions que M. d'Aiguillon faisait dans la lettre, aussi justes que raisonnables. Vous vous êtes chargé, mon cher comte, de les porter au Roi. Vous n'aviez reçu que le 5 au soir la lettre de M. d'Aiguillon; vous être parti le 6 et vous m'avez mandé, le 9, que Sa Majesté n'avait pas voulu recevoir ma lettre; que M. d'Aiguillon, à qui le Roi vous avait renvoyé pour cette affaire, n'avait pas voulu non plus se charger de la lui remettre, mais que ce ministre vous avait dit, dans la conversation, que le Roi voulait

ma démission, quoiqu'il pût s'en passer; qu'il voulait me reprendre ma charge et la donner à un autre.

Sans m'arrêter à la singularité de me faire demander quels dédommagements je désirais; d'exiger de ma part une réponse prompte et décisive sur cet objet, et puis de ne vouloir pas lire cette réponse que j'envoie dans les vingt-quatre heures, il m'a suffi de savoir que le Roi voulait ma démission pour que, sans attendre ce qui arriverait sur les dédommagements et sans en prétendre, je l'adressasse sur-le-champ à Sa Majesté. Je ne connais ni difficulté ni négociation à faire pour remettre au bienfaiteur le bienfait donné gratuitement, quand il veut le retirer. En principes de morale et de noblesse, c'est celui qui rend qui fait son devoir.

Voilà, je crois, l'historique exact de cette affaire. Aujourd'hui il ne reste plus rien à dire ni à faire sur la circonstance qui m'opprime. J'ai remis au Roi la charge de colonel-général, suivant sa volonté; je n'ai plus rien à demander relativement à cette charge et, si le Roi me fait quelques nouvelles grâces, je les recevrai comme une nouvelle marque de ses bontés et comme un souvenir que mes services lui ont été longtemps agréables.

Tout ce que vous me mandez, mon cher comte, qui a été fait ou dit par mes ennemis dans cette occasion, ne m'a point étonné; leur conduite et leurs procédés contre moi sont dans l'ordre des choses. Je n'ai été affecté que de la lettre du Roi, et surtout du passage où Sa Majesté marque (1) : *Il est bien heureux que je l'aie envoyé à Chanteloup et je ne veux pas lui permettre d'en sortir.* Je n'aurais jamais cru que le Roi eût eu cette dureté pour quelqu'un qui a été douze ans dans son ministère, et quels ministères, car j'en ai exercé beaucoup. Longtemps avant d'en sortir, je m'étais aperçu que je déplaisais; je

(1) Voir plus haut cette lettre, p. 339.



prévoyais ce qui est arrivé. La veille même, étant sûr de l'événement du lendemain, j'ai travaillé comme le premier jour que j'ai été ministre. Je ne pouvais racheter la déplaisance où j'étais que par l'utilité dont je pouvais être en remplissant tous mes devoirs, et en les remplissant avec toute la distinction qui me convenait. Je m'attendais à un éloignement de la Cour; mais je n'aurais jamais cru que cet éloignement fût une punition ni une suite de l'animadversion du Roi contre moi, parce que j'étais bien sûr, dans le fond de mon cœur, que je ne l'avais pas méritée.

Au surplus, mon cher comte, je vous attends ici pour vous remercier bien tendrement des services que vous m'avez rendus. Je ne puis trop vous dire que tout ce que vous m'apporterez, je le recevrai comme un nouveau bienfait; et, enveloppé dans mon innocence, j'attendrai que le temps détruise les impressions fâcheuses et non méritées qui sont dans l'esprit du Roi contre moi.

P. S. — Je vous renvoie la copie de la lettre du Roi à M. d'Aiguillon; je n'y entends clairement que ce qui m'est désagréable; il faut qu'il y ait des fautes à la fin.

LETTRE XXVI

Conclusion des négociations relatives à la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. — Choiseul résume la fin de ces négociations. — Dédommagements obtenus par Choiseul.

Dans l'intervalle de la réception de ma démission, M. du Châtelet avait été forcé de négocier avec M. d'Aiguillon, le Roi lui ayant dit personnellement qu'il voulait que ce fût avec M. d'Aiguillon que toute cette affaire fût traitée. Ce trait du Roi de renvoyer ce qui me concerne à celui de ses ministres qu'il connaît pour mon ennemi est de la même petitesse barbare que d'avoir dit dans son cabinet à Mme de Marsan, le lendemain de mon exil : « Madame la comtesse, n'êtes-vous pas bien fâchée de ne plus voir ici M. de Choiseul ? (1). »

M. du Châtelet sentait plus que moi le tour de vengeance que M. d'Aiguillon donnait à toute cette affaire ; mais mes intérêts lui étaient plus chers que les dégoûts qu'il éprouvait ne pouvaient lui répugner ; il voulait servir son ami aussi bien qu'il était possible, sauf, après l'affaire terminée, de dire à M. d'Aiguillon ce qu'il pensait de ses procédés. Il lui remit, le 10 décembre, le mémoire qui contenait les dédommagements (2), et chercha à lui faire entendre que, puisqu'il s'était chargé de la part du Roi de me demander ma démission, au moins

(1) Plusieurs récits contemporains rappellent la faculté d'inconscience avec laquelle Louis XV prononçait parfois de ces phrases niaisement méchantes. (Voir notamment Dufort de Cheverny, t. I, p. 93.)

(2) Voir plus haut ce mémoire (p. 302.)



fallait-il qu'il sût à quoi s'en tenir sur les dédommagements, avant que de venir me rendre les ordres du Roi. M. d'Aiguillon reçut, comme à son ordinaire, c'est-à-dire fort mal, la note de mes dédommagements et, après une discussion amère avec M. du Châtelet sur cet objet, où il faisait sentir combien il était choqué qu'il eût voulu lui forcer la main dans cette affaire et y jouer un personnage, il promit de prendre définitivement les ordres du Roi. Et effectivement, le lendemain, il montra à M. du Châtelet un billet de la main du Roi, qu'il lui permit de transcrire (1). M. du Châtelet me l'envoya, ce billet, avec la lettre qu'il m'écrivait pour m'annoncer son arrivée et la demande de ma démission. Elle était partie avant que je reçusse cette lettre. J'avais consommé toute cette affaire et je ne comptais pas, vu la tournure qu'elle avait prise, sur aucuns dédommagements. Aussi, pour terminer aussi brièvement que le Roi, quand je reçus la quatrième lettre de M. du Châtelet, qui m'apprenait qu'il avait reçu ma démission, je lui répondis par la poste, afin que le Roi pût la lire, la lettre qui répond à tous les procédés que l'on m'avait fait éprouver dans cette affaire. Je crois que le Roi a lu cette lettre à la poste (2). Quoi qu'il en soit, M. du Châtelet revint quelques jours après à Chanteloup et m'apporta des brevets qui me donnent soixante mille francs, sans retenue, sur les appointements de la charge de colonel-général, cinquante mille francs de pension sur ladite charge, après ma mort, pour Mme de Choiseul; et, outre cela, le Roi m'a donné cent mille écus d'argent comptant. Ces dédommagements étaient plus forts que ceux que je demandais et surtout que ceux que

(1) Ce billet, dans l'édition de Chanteloup, était « ci-après coté B ». Pour la compréhension des faits nous l'avons reporté à la place qui lui revient naturellement dans le développement logique du récit. (Voir plus haut, p. 339.)

(2) Voir plus haut, p. 355.

j'espérais. Ni moi ni Mme de Choiseul ne fîmes de remerciements ; l'injustice et surtout la manière dure que l'on avait employée nous dispensaient de la reconnaissance. Je n'ai commencé que de ce moment à être vraiment l'ennemi personnel de M. d'Aiguillon, et la conduite du Roi à mon égard acheva l'opinion que j'avais de lui et le dégoût que sa faiblesse cruelle m'inspirait. Je fus fort aise d'apprendre que c'était M. le comte d'Artois, et non M. le comte de Provence, qui avait la charge. J'appris les lettres de ce dernier prince au Roi pour demander ma charge et j'eus du plaisir à voir l'intrigue de Mme de Marsan et de ses ayants cause détruite, non sans dégoût pour le prince qui en était l'instrument et pour le prince de Soubise qui en était l'objet. J'ignore, au moment que j'achève ce récit peu intéressant, si M. le comte d'Artois, sera assez bien conseillé pour avoir la noblesse de me remettre ma charge, qui m'a été ôtée par violence ; ce qu'il y a de certain, c'est que je désire, plus pour sa réputation que pour moi, qu'il ait l'âme assez élevée pour imaginer un pareil acte de justice.

DE LA LETTRE XXVI A LA MORT DE CHOISEUL

Les négociations conduites par M. du Châtelet avec un tel souci de dignité personnelle et de dévouement amical avaient très heureusement agi sur la vanité de Mme du Barry, en même temps qu'elles avaient réveillé chez Louis XV tout ce qui restait en lui de pudeur royale. Grâce à cette double influence, elles avaient sauvé Choiseul des désastreux effets que lui ménageait la tenace rancune du duc d'Aiguillon, et, si Choiseul perd la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, il en garde pour une bonne part les revenus. Mais eût-il conservé l'intégrité de ces revenus, l'heure des réductions dans son train d'existence n'en avait pas moins sonné, car de tout temps il avait été follement prodigue. Du château de Chanteloup, simplement seigneurial, il a fait une résidence quasi royale. Les vastes constructions ajoutées aux anciens bâtiments, le riche mobilier, les tableaux de prix, les tapisseries, la majestueuse chapelle reconstruite, les immenses caves approvisionnées des crus les plus rares ; les jardins et le parc ornés à profusion de boulingrins, de grottes, bosquets et kiosques, de bassins, rivières et rochers artificiels ; les écuries peuplées de chevaux de race ; les étables où sont luxueusement abritées les plus belles espèces ; le personnel qui, depuis l'écuyer, l'architecte, le médecin, le chirurgien, l'intendant, le capitaine des chasses, le piqueur, jusqu'aux gens de service, compte plus de quatre cents personnes ; enfin tout ce que le goût pour les jouissances coûteuses a pu réunir dans une même demeure, tout cela procède d'un étalage de faste qui sent le financier et n'en est que plus ruineux.



Les dettes de Choiseul, que la disgrâce n'a pas assagi, se sont accrues; avec le pouvoir il a perdu le crédit, et ses créanciers se montrent exigeants, quelques-uns même menaçants; du moins l'acharnement de ses ennemis, la suppression plus apparente que réelle des revenus de sa charge de colonel-général des Suisses et Grisons, vont lui servir de prétexte honnête pour justifier les réformes dont l'urgence est immédiate. Tandis qu'il livre aux enchères la collection de tableaux qu'il a réunis en son hôtel à Paris et qui monte à près de cinq cent mille livres, Mme de Choiseul vend ses diamants, son argenterie; cherche à brocanter ses meubles les plus précieux et remercie une partie de son trop nombreux personnel. Pour sauvegarder l'avenir, elle sollicite une séparation de biens, qu'elle obtient par devant le Châtelet en 1772; précaution peu digne de son caractère et dont elle ne tirera qu'un bénéfice temporaire. La folie dépensière de Choiseul a soufflé si fort qu'elle dispersera jusqu'aux millions jadis amassés par le grand-père de Mme de Choiseul, l'un des deux Crozat, les richissimes traitants.

En attendant ces jours douloureux, les premiers sacrifices consentis par les Choiseul n'éloignent pas les nobles visiteurs qui continuent d'affluer à Chanteloup, et Mme du Deffand peut dire « qu'aller à Chanteloup, c'est aller à la Cour ».

C'est que le Roi baisse physiquement et que moralement il ne compte plus guère dans l'opinion. Il traîne son incurable ennui de Versailles à Marly, de Compiègne à Fontainebleau. Sa lasse indifférence pour tout ce qui ne concerne ni son plaisir ni son repos ne laisse plus d'illusion sur l'action fléchissante de son autorité; le respect pour sa personne s'affaiblit à mesure que les intérêts ne trouvent plus à se reposer sur elle et les hauts personnages, qui n'en attendent plus ni grâces ni faveurs, s'en éloignent. Par contre Choiseul, dont l'exil a consacré la popularité,



devient l'espoir d'une foule d'ambitions qui ne savent où chercher un appui. On sait qu'il n'est pas aimé du Dauphin, le futur Louis XVI, dont on prévoit le règne prochain; mais il est assuré des sympathies de la Dauphine Marie-Antoinette, dont il a négocié le mariage et qui lui devra bientôt d'être reine de France. Le triumvirat formé par le chancelier Maupeou, par le contrôleur-général Terray, par le ministre d'Aiguillon, n'a jamais été très solide (1) et maintenant il se disloque : les deux derniers cherchent à renverser le premier, qui les domine de son intelligente énergie sans leur être inférieur pour l'intrigue et pour les procédés d'infamie. Les partisans de Choiseul escomptent donc l'expulsion du trio que l'opinion publique « recrache et revomit » et, lorsqu'en 1774, la variole confluente, rejetant en douze jours Louis XV au néant, livre enfin l'accès du trône à Louis XVI et Marie-Antoinette, on ne doute pas que l'ascendant exercé par la jeune Reine sur le nouveau Roi ne soit pour Choiseul la garantie d'un rappel à la direction des affaires publiques.

A cette date de la mort de Louis XV, en mai 1774, Choiseul n'a que cinquante-cinq ans, c'est-à-dire un âge où l'expérience longuement acquise n'exclut pas encore la vigueur d'action. Averti par les leçons du passé, il pourrait rendre de réels services; mais Louis XVI, dont le père avait été particulièrement hostile au puissant ministre, avait hérité de ces préventions.

(1) Maupeou avait rêvé de réunir à la charge de garde des sceaux le ministère des Affaires étrangères, ainsi que cela s'était produit pour Germain-Louis Chauvelin sous le gouvernement du cardinal de Fleury. Dans cet espoir il avait fait d'abord échec à d'Aiguillon, que soutenait Mme du Barry ; puis, voyant qu'il ne réussirait pas pour son compte, il avait opposé à la candidature du duc celle de l'étourdi, vain et présomptueux Broglie, qu'il pensait mieux tenir dans sa main. D'Aiguillon fut nommé ; mais il n'était pas homme à pardonner une offense et, bien que la politique l'eût forcé d'abord à marcher de concert avec le chancelier, il n'en gardait pas moins le désir et le souci de prendre sa revanche.



D'ailleurs de bon sens épais, d'intelligence assez lourde et de pesante honnêteté, Louis XVI ne pouvait avoir de suffisantes affinités avec le brillant jongleur, aux scrupules légers, chez qui le génie se traduisait par une promptitude d'esprit extraordinairement primesautier; de plus il détestait en lui le prodigue, quoique Choiseul, si gaspilleur de ses propres biens, se fût montré, par un contraste qui n'est pas rare chez beaucoup d'administrateurs, plutôt ménager des deniers du Trésor. Louis XVI n'a donc pas la pensée de rappeler Choiseul aux affaires et même il se refuse tout d'abord à le relever de l'exil. Il faut que la Reine fasse de la liberté du duc une question d'amour-propre et de victoire personnelle; elle recourt au procédé d'intimidation qu'elle emploie dans les circonstances délicates pour vaincre la mauvaise humeur ou la mauvaise volonté de son mari, qui cède moins aisément à la prière qu'à la bouderie. Choiseul obtient ainsi l'autorisation de revenir à Paris (1). Pendant les quatre années

(1) Choiseul fut avisé de cette faveur par le comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière qui, sous Louis XV, avait été l'exécuteur des disgrâces ministérielles. C'est lui qui, le 24 décembre 1770, avait reçu la mission de remettre à Choiseul la lettre d'exil et de rapporter la démission exigée par le Roi. Le comte de Saint-Florentin était venu voir Choiseul à Paris pour lui signifier l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Choiseul l'avait chargé de présenter au Roi la demande d'un délai qui fut refusé. Saint-Florentin avait fait part à Choiseul de ce refus par le billet suivant :

« A Versailles, ce 24.

« En arrivant de Paris, Monsieur le Duc, j'ai remis au Roi la lettre dont vous m'avez chargé pour Sa Majesté. Elle m'a dit que son intention était que vous partiez demain dans la matinée. Je suis très fâché de n'avoir pu obtenir le délai que vous désiriez. Mes sentiments pour vous, Monsieur le Duc, seront toujours les mêmes; je vous prie d'en être persuadé, ainsi que de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le duc DE LA VRILLIÈRE. »

Saint-Florentin, qui conserva pendant cinquante ans le secrétariat d'État, était encore en place au commencement du règne de Louis XVI. Chargé



qu'avait durées son exil, il avait traîné des jours assez vides, passés dans la gaieté factice des réceptions, dans l'activité très artificielle d'une vague direction de domaine ou dans la tranquillité morne des moindres occupations. Il avait organisé des chasses et des comédies pour ses invités, agrandi son château, remanié les jardins, fait venir des vaches de Suisse ou simplement joué de la flûte, lu des contes de fées et fait de la tapisserie. C'était peu pour cet esprit tourmenté de gloire, et le moment de reparaitre sur le théâtre des grandes agitations est pour lui un moment heureux.

Un mois après la mort de Louis XV, le 12 juin 1774, il fait sa rentrée dans Paris et trouve, pour l'accueillir au retour, le même élan de sympathie populaire qui, lors de son départ, l'avait accompagné; mais, lorsque le lendemain à la Muette il se présente pour faire sa cour, s'il est très gracieusement reçu par la Reine, il n'obtient du Roi qu'un mauvais compliment. Il sent l'échec et repart à Chanteloup. Désormais il partagera son existence entre sa terre et Paris. A peine réinstallé dans son hôtel de la rue de Richelieu, il y tient table ouverte, reçoit avec faste, se fait le centre de tout un monde littéraire, artistique, surtout politique. Malgré l'évident éloignement que le Roi manifeste à son égard, il reste un chef de parti. Lent à s'émouvoir, incapable de brusquer ses résolutions,

d'annoncer à Choiseul l'autorisation de retour comme il avait annoncé l'ordre de départ, il emploie les mêmes termes de politesse déférente, style courant de ces sortes de missives :

« Ce 10 juin 1774.

« Le Roi m'a chargé, Monsieur le Duc, de vous mander de sa part qu'il vous permettait de revenir à la Cour. Je me flatte que vous voudrez bien être persuadé du plaisir que j'ai de m'acquitter de cette commission et de pouvoir vous assurer moi-même des sentiments avec lesquels je n'ai jamais cessé d'avoir l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le duc DE LA VRILLIÈRE. »

Louis XVI n'a pas suivi l'impatience de l'opinion; pourtant, après trois mois d'atermoiements, il a fini par renvoyer d'Aiguillon, que le chancelier Maupeou et l'abbé Terray ont bientôt suivi dans l'exil, et les démonstrations de joie populaire provoquées par ce simple départ n'auraient pas eu besoin d'être poussées jusqu'au dernier degré de l'indécence pour rendre plus sensible le souvenir des témoignages de respectueux regrets dont Choiseul, en de semblables circonstances, avait été comblé par toutes les classes de la société. Dans les rangs de la noblesse, de la magistrature et du peuple, un sentiment très vif s'est manifesté pour exalter Choiseul comme le seul homme capable de relever la France de la déchéance politique à laquelle l'ont réduite quatre années de triumvirat. Mais le Roi, qui le juge d'après les apparences désordonné, brouillon et turbulent, refuse de suivre l'élan de la nation, et, quand la Reine essaye d'intervenir, il répond durement qu'il ne veut plus entendre parler « de cet homme ». Choiseul restera donc jusqu'à sa mort ce qu'il est depuis sa disgrâce, un grand ministre déchu. Il composera bien quelques mémoires politiques (1) pour ne pas paraître trop désintéressé des destinées du royaume et pour assurer ses partisans, pour s'assurer lui-même qu'il n'est pas

(1) Réflexions sur la liberté de l'exportation des grains, mai 1775; observations sur la situation de la Finance pour l'année 1777; projet de réorganisation des finances, avril 1777; réflexion sur l'établissement des États provinciaux, 1778; projets d'États provinciaux 1778; plan de campagne contre l'Angleterre, 1778-1779. La plupart de ces mémoires ont été publiés dans l'édition de Chanteloup. Les deux qui sont reproduits à titre de spécimens (voir à l'Appendice, pièces justificatives n[os] XI et XII) n'y figurent pas. Je les emprunte au recueil des *Manuscrits de M. de Choiseul*.

Étienne Charavay et Jules Flammermont avaient compris tous ces mémoires indistinctement dans la composition du présent ouvrage, qu'ils avaient conçu, je l'ai dit, comme un recueil des œuvres complètes de Choiseul. Le plan très différent que j'ai cru devoir adopter ne laissait plus de place à ces opuscules techniques dans la suite du récit.



mort politiquement; mais ses idées ne trouveront pas d'écho près du Roi. Tout ce qu'il pourra plus tard obtenir de Louis XVI, c'est un prêt de quatre millions pour le règlement de ses dettes les plus pressantes. Fastueux incorrigible il croit de son honneur et de sa gloire de soutenir son train de grande représentation; il modère à peine son goût pour les constructions. C'est ainsi qu'ayant l'intention de faire élever, à l'extrémité de l'allée centrale de son parc, un monument commémoratif où seront gravés les noms des deux cent dix personnes de haute condition accourues à Chanteloup pour lui rendre visite au cours de son exil, il croit n'engager qu'une faible dépense et se laisse entraîner à bâtir la fameuse pagode qui lui coûte quarante mille écus. Cette pagode est tout ce qui reste aujourd'hui du royal château de Chanteloup. Avec ses sept étages et dressée sur un rez-de-chaussée, que décore une colonnade en péristyle, elle atteste, en son inutilité coûteuse, à quelle fantaisie d'ostentation s'abandonnait Choiseul et quelle légèreté d'imagination le conduisait à la ruine. Lorsqu'il meurt, le 8 mai 1775, et malgré le prêt de quatre millions que Louis XVI vient de lui consentir l'année précédente, il est acculé sans rémission possible à la liquidation. La vente de son hôtel à Paris, puis celle du château de Chanteloup, payé quatre millions par le duc de Penthièvre; le sacrifice fait par Mme de Choiseul de presque tout ce qu'elle possède en propre, ne parviennent pas à désintéresser tous les créanciers, et si Mme de Choiseul doit survivre seize ans à son mari, ce sera pour subir les chocs de plus en plus douloureux d'un écroulement de fortune presque princière et de puissance presque souveraine qui s'effondreront dans l'abandon et le dénuement.

APPENDICE

I

(Voir page 147).

Mémoires historiques et politiques de la cour de France, depuis l'année 1756 *jusqu'à l'année* 1780 (*fragment*).

La paix, faite à Aix-la-Chapelle en 1748, avait laissé un germe de guerre entre la France et l'Angleterre, sur les limites de l'Acadie, qui servit de prétexte aux Anglais pour attaquer la France en 1755. Les différends sur les limites de l'Acadie ne furent réellement qu'un prétexte ; car on a su depuis qu'une intrigue de M. le duc de Cumberland, fils favori de George II, fut le principal moteur de cette guerre. Il est vrai cependant que la paix d'Aix-la-Chapelle avait produit le traité peut-être le plus ignorant , le plus désavantageux pour la situation et le moins politique que l'on ait fait depuis trois règnes. Comment pourrait-il être autrement? M. de Puysieulx était ministre des Affaires étrangères, et M. de Saint-Severin était le négociateur. D'ailleurs le roi Louis XV voulait la paix, par la raison qu'il ne voulait pas aller à l'armée, où effectivement sa manière d'être était plus indécente qu'héroïque. Mme de Pompadour de son côté désirait la paix, afin de n'être plus aussi longtemps séparée du Roi. M. de Puysieulx voulait tout ce que voulait Mme de Pompadour, et il ne pensa pas qu'il aurait pu, sans faire sortir le Roi de Versailles, tirer les plus grands avantages des conquêtes du maréchal de Saxe, et surtout ne pas mécontenter jus-

qu'au désespoir l'Espagne et ses alliés, en signant des préliminaires de paix avec l'Angleterre sans leur en faire part (1).

Il y a fort peu de cas en politique où la précipitation ne marque pas ou de la faiblesse ou un manque de combinaison dans les idées. Dans cette occasion par exemple, il était très possible d'avoir le consentement de l'Espagne, qui avait elle-même un désir immodéré de la paix et qui tenait à Londres un ministre caché, M. Wall. Il était aussi facile de rendre nul vis-à-vis de l'Angleterre l'article du traité d'Utrecht qui regarde Dunkerque; non pas que je le regarde comme fort intéressant, mais parce que, dans l'opinion, il paraît choquer la gloire de la nation. Pour peu que l'on eût de connaissance des intérêts de la France dans l'Amérique septentrionale, il était aisé de joindre à la restitution de Louisbourg une explication claire de l'article du traité d'Utrecht qui concerne la liberté aux Français d'avoir une sècherie dans l'île de Terre-Neuve. Enfin il y avait de l'ignorance, de la paresse et du ridicule de ne pas fixer les limites de l'Acadie avec le Canada, parce que cinquante lieues de plus ou de moins dans cette partie ne produisaient aucun intérêt à la Couronne; je crois de même que l'on aurait dû, outre Parme, Plaisance et Guastalla, imposer à la cour de Vienne d'accepter un traité de limites des Pays-Bas avec la Flandre française, dans le moment où le Roi restituait à l'Impératrice la totalité des Pays-Bas conquis par ses armes. La prise de Maestricht et quinze jours ou tout au plus un mois de patience, suffisaient pour

(1) Il y a un fait particulier sur cette paix séparée d'avec l'Espagne, faite avec une cachotterie de la part de M. de Saint-Séverin, qui ne serait pas pardonnable à des petites filles de douze ans. Huit jours avant la signature des préliminaires, M. de Puysieulx fit écrire par le roi Louis XV une lettre de sa main au roi d'Espagne Ferdinand, dans laquelle lettre le roi de France, après les protestations habituelles d'amitié et d'union, assure le roi d'Espagne que jamais il ne se séparera de lui, et qu'il aimerait mieux continuer la guerre, et même courir le danger d'essuyer des revers et des pertes que d'entendre à aucune proposition de paix qui ne fût pas commune à l'Espagne comme à la France. Et dix jours après la réception de cette lettre, le roi d'Espagne apprit que la France avait signé des préliminaires avec l'Angleterre sans en avoir prévenu son ambassadeur, qui cependant était à Aix-la-Chapelle avec M. de Saint-Séverin. M. de Puysieulx interrogé longtemps depuis sur ce qui l'avait engagé à ce manque de parole, ou à cette fausseté, a répondu que c'était M. de Saint-Simon qui s'y était trop pressé.



parvenir à faire accorder ces articles simples et modérés, lesquels n'auraient pas empêché les louanges puériles et fades que l'on a données à Louis XV sur la modération à la paix de 1748.

Personne n'est la dupe de cette modération; elle est une sottise quand il en a coûté autant d'hommes et d'argent que la France en avait perdu dans cette guerre. M. de Saint-Séverin et M. de Puysieulx étaient sans doute d'honnêtes gens, mais très bornés et surtout très ignorants; ils ont fait ce qu'ils ont pu; ils ont même cru bien faire, puisqu'ils acquiesçaient aux vœux du Roi, de sa maîtresse et des ministres du Conseil. Ils ne se sont trompés que sur la manière de la faire. Il faut du talent. Le Conseil peut avoir une volonté générale sans s'embarrasser des formes politiques. Alors, par exemple, M. d'Argenson voulait la paix parce qu'il voulait se débarrasser du maréchal de Saxe, son ennemi; M. de Machault, parce qu'il était contrôleur général et qu'en temps de guerre un contrôleur général a beau avoir de la morgue, les événements lui commandent; il faut qu'il obéisse aux départements et surtout au département de la Guerre: il se trouvait que M. de Machault était l'ami de Mme de Pompadour et l'ennemi particulier de M. d'Argenson.

La France et l'Angleterre avaient nommé des commissaires pour régler les limites que l'on avait laissées en contestation entre l'Acadie et le Canada: l'arrangement de ces limites était très aisé à Aix-la-Chapelle; pendant la paix il devint très difficile, parce que les commissaires de part et d'autre, comme il arrive toujours, voulurent briller dans cette négociation. Les ministres, MM. de Puysieulx et de Saint-Séverin ne connaissaient pas la matière de la négociation; s'ils l'avaient connue, elle aurait été décidée à Aix-la-Chapelle: ils s'en rapportaient aux commissaires; ceux d'Angleterre étaient plus instruits et en même temps plus difficiles à se rapprocher, parce que l'Angleterre, à qui le fond faisait peu de chose, voulait conserver cette discussion pour recommencer la guerre lorsque cela lui conviendrait.

A la paix, il arriva ce que l'on voit presque partout, et principalement en France: l'on ne s'occupa que d'intrigues. Le pauvre M. de Puysieulx sentit qu'il était au-dessous de sa besogne; M. de Machault, contrôleur général, qui avait le crédit prépondérant, fit donner sa place à un imbécile, M. de Saint-Contest, parent de M. de Courteilles, ami de M. de Machault. M. de Maurepas, qui depuis trente ans était un mauvais et très mauvais ministre d'État et de la Marine, mais

assez bon ministre de Paris et de la Maison du Roi, fut renvoyé et exilé par une intrigue; on persuada à Mme de Pompadour qu'il était capable de l'empoisonner; car, disait-on, il avait empoisonné Mme de Châteauroux; ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette calomnie horrible, ce n'est pas de l'avoir imaginée : MM. de Maillebois et de Richelieu sont très capables d'inventer des atrocités encore plus absurdes que celle-là pour nuire à leurs ennemis et servir leur intrigue; mais il est étonnant qu'une personne douce et bonne comme Mme de Pompadour, ait eu la pusillanimité de la croire et que le Roi ait eu la faiblesse de ne pas la dissuader et de céder à la méchanceté comme s'il la croyait. Sans doute il est fâcheux pour un état que son souverain soit né avec un caractère faible; mais la faiblesse, qui mérite le plus le mépris et qui éloigne toute idée de sentiment d'honneur dans un prince, est quand, contre sa conviction personnelle, il se soumet aux faiblesses de ceux qui l'entourent et qu'il autorise la calomnie la plus odieuse et la plus punissable. Il faut cependant ajouter que des chansons contre Mme de Pompadour et contre le Roi, qui avaient été faites devant M. de Maurepas, furent aussi un motif de son exil. D'après la connaissance que j'ai eue de Louis XV, la volonté de Mme de Pompadour, la faiblesse du Roi et la calomnie du poison auraient suffi pour faire exiler tout un Conseil. Ainsi, si M. de Maurepas s'est diverti, comme je n'en doute pas, au souper où ces chansons ont été faites, il n'a nul reproche à se faire; car il n'a pas avancé sa disgrâce par cette étourderie, quoique l'on puisse dire qu'elle fût majeure. D'ailleurs, dussent les mânes du feu Roi en être étonnés, cela ne l'a pas empêché, tout mauvais ministre qu'il a été, tout insuffisant qu'il est par son caractère pour cette place, d'être le premier et absolu ministre du petit-fils de Louis XV, et de l'être devenu le jour de la mort du feu Roi, par les conseils et même la sollicitation de la fille chérie du feu Roi, Madame Adélaïde.

Après la sortie du Conseil de M. de Puysieulx et l'exil de M. de Maurepas, il restait deux ministres prépondérants, MM. d'Argenson et Machault. . . . .
. . . .



II

(Voir page 174).

Lettre du Père Allanic au Père Desmarets, confesseur du Roi.

Mon Révérend Père,

Ce que Votre Révérence me mande d'un certain mémoire est une nouvelle pour moi, nouvelle qui me surprend et qui me désole également. Non seulement je ne puis croire qu'il se soit trouvé quelqu'un parmi nous capable d'un procédé si indigne. Je prie Votre Révérence de faire des perquisitions de son côté; j'en ferai du mien et, si nous parvenons à découvrir je ne dis pas seulement l'auteur du mémoire, mais le fauteur même, de quelque manière que la chose se soit passée, j'en donnerai toute la satisfaction que demandent la grandeur de l'injure et la dignité de la personne offensée.

Je donne, en passant, trois ou quatre jours à ma famille. Je serai à Quimper vendredi au soir ou samedi pour dîner. Le Père Compagnon vous présente ses respects. J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus dévoués et les plus respectueux,

Mon Révérend Père, de Votre Révérence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Allanic.

A Pontivi, le... août 1760.

III

(Voir page 218).

Portrait de Louis XV (fragment).

Je crois que la forme la plus simple de me rappeler les faits dont j'ai été témoin est celle de me rendre compte de mes opinions sur les personnages que j'ai vus employés, soit avant, soit pendant, soit



après mon ministère. Comme mon sentiment, qui pourrait m'égarer, ne m'a affecté que pour fort peu de ceux dont je vais faire le portrait, mes jugements ne porteront que sur des faits; les faits seuls en démontreront la justice ou l'erreur. Il ne me convient pas de faire un libelle, et ce que j'écris pourrait être soupçonné de cette tache, lorsque le fait ne sera pas la pièce justificative de ce que j'avancerai. Si je remplis bien l'objet que je me propose, les portraits que l'on va lire pourront servir à l'histoire de plusieurs années du règne du feu roi Louis XV. Il est naturel de commencer par celui de ce prince; ceux qui ont vécu avec lui; ceux qui ont été initiés soit dans ses affaires, soit dans son intimité; ceux qui l'ont jugé sans le connaître et d'après l'opinion de ses sujets et de l'Europe, penseront que le portrait du roi Louis XV peut être renfermé dans une phrase. Je pense bien différemment, et il me paraît que rien n'est si difficile que de faire un tout de parties qui non seulement ne s'amalgament pas, mais qui ont de plus un caractère d'opposition entre elles qui rend indéfinissable ce que l'on cherche à peindre.

Le caractère du Roi ressemblait à une cire molle sur laquelle tous les objets les plus dissemblables peuvent se tracer sans solidité; et cependant il avait beaucoup de mémoire et n'oubliait aucun des faits qui lui démontraient son inconséquence : il avait l'air de travailler à être inconséquent, ce qui contrariait la forme d'indifférence qu'il marquait sur presque tous les événements.

Le Roi était né sur le trône; il avait été à cinq ans l'objet de l'amour et des vœux de la Nation : la faiblesse apparente de sa santé, la conservation précieuse de sa vie dans la position où se trouvaient la France et l'Europe, la flatterie et les soins de ceux chargés de l'élever, ont été, je crois, les principes de la faiblesse molle de son âme et de son corps, de même qu'ils l'ont été de la vanité qui lui faisait croire qu'il était d'une espèce différente des autres hommes; il ne cachait pas quelquefois cette opinion avantageuse. Un jour, après m'avoir parlé des différents plaisirs que nous nous permettions et des fautes dans lesquelles nos goûts pour le plaisir nous faisaient tomber relativement à la Religion, il me dit que je serais damné : je me récriai sur ce jugement par trop sévère et lui représentai qu'outre que je ne l'admettais pas pour moi, il me ferait trembler pour lui, puisqu'il me paraissait, par ses aveux, qu'il offensait encore plus que moi la divinité en commettant les mêmes fautes que moi et ayant plus que moi



sans contredit le tort du scandale. Il me répondit que nos situations étaient bien différentes; il me fit entendre qu'il était l'oint du Seigneur et que Dieu ne souffrirait pas qu'il fût damné, si, ainsi que c'était sa mission à lui, Roi, il protégeait et soutenait la Religion catholique de son royaume. En conséquence de l'opinion qu'il était une émanation de Dieu pour soutenir la Religion catholique et de la résolution pour ce soutien qu'il se croyait dans le cœur, il était persuadé qu'il pouvait se livrer sans crime et sans remords à toutes ses faiblesses. D'ailleurs cette Religion qu'il soutenait, il ne la savait pas autrement qu'une tourière des filles de Sainte-Marie. On ne pouvait pas même lui en parler sans éprouver du dégoût de ce qu'il disait, et cependant, ce qui est incroyable, ce que je ne crois que parce qu'il me l'a dit, c'est qu'il ne s'est déterminé à s'allier avec la Maison d'Autriche que dans l'intention, bien mal digérée, d'anéantir le protestantisme après avoir écrasé le roi de Prusse.

. . . .

IV

(Voir page 218).

Louis XV et le renvoi des Jésuites (fragment).

On était dans le doute, lorsque les parlements chassaient par leurs arrêts la société des Jésuites de France, sur le sentiment du Roi à l'égard de ces moines. Les Jésuites et leurs partisans cherchaient à persuader que le Roi les aimait et qu'il connaissait en eux les vrais défenseurs de la Religion : il est vrai que je lui ai entendu répéter dans ce temps que les Jésuites avaient toujours combattu l'hérésie et que l'on les disait nécessaires au maintien de la Religion; sur quoi je lui observai que, s'il était persuadé de la vérité et de la sainteté de sa Religion, il devait l'être qu'elle n'avait pas besoin des Jésuites pour la soutenir. Les ennemis des Jésuites, de leur côté, se flattaient qu'ils faisaient une chose agréable au Roi en purgeant son royaume d'une troupe de religieux qu'il n'avait jamais aimés et qui pouvaient même être dangereux pour la tranquillité de ses états. Ni les uns ni les



autres ne jugeaient bien vraiment le Roi. Les Jésuites étaient, comme religieux, utiles ou nuisibles à la Religion, et à l'État parfaitement indifférents : il lui était égal que l'on les comblât de biens ou qu'on les exterminât; mais, comme il avait entendu dire qu'ils étaient soupçonnés d'attenter à la vie des rois, il n'avait de décidé sur l'article des Jésuites que le sentiment de la peur : il craignait de se déclarer contre eux de peur qu'ils ne l'assassinassent; il n'osait se déclarer pour eux de peur d'être assassiné par les Jansénistes, ou bien que les Jésuites ne fussent pas toujours contents de lui et ne se vengeassent de son peu de courage en leur faveur. Troublé par toutes ces frayeurs dans cette affaire, ce pauvre prince n'eut ni un sentiment, ni une volonté; les circonstances dominèrent : il fallait ou détruire les parlements ou chasser les Jésuites ; on ne croyait pas alors qu'il fût aussi aisé que l'on l'a prouvé depuis, de bouleverser et de détruire la justice du royaume : on fit prendre au Roi le parti le plus facile, qui fut celui de l'expulsion des Jésuites; mais il y fut entraîné comme il l'est dans toutes les affaires, et il n'a conservé de souvenir de celle-là que par la crainte toujours subsistante en lui d'être assassiné.

V

(Voir page 168).

Instructions rédigées au nom de Mme de Pompadour et relatives à la négociation entamée en cour de Rome pour vaincre l'opposition des confesseurs qui refusent de laisser approcher Louis XV des sacrements tant qu'il gardera près de lui Mme de Pompadour (1759).

Je crois nécessaire pour l'instruction de celui qui sera chargé de la négociation de savoir ce qui s'est passé depuis sept ans sur l'affaire dont il va être chargé.

Au commencement de 1752, déterminée par des motifs dont il est inutile de rendre compte à ne conserver pour le Roi que le sentiment de la reconnaissance et de l'attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté en la suppliant de faire consulter des docteurs de



Sorbonne et d'écrire à son confesseur pour qu'il en consultât d'autres, afin de trouver des moyens de me laisser auprès de sa personne, puisqu'il le désirait, sans être exposée au soupçon d'une faiblesse que je n'avais plus. Le Roi, connaissant mon caractère, sentit qu'il n'y avait pas de retour à espérer de ma part et se prêta à ce que je désirais; il fit consulter des docteurs; il écrivit au Père Pérusseau, lequel lui demanda une séparation totale; le Roi lui répondit qu'il n'était nullement dans le cas d'y consentir; que ce n'était pas pour lui qu'il désirait un arrangement qui ne laissât point de soupçon au public, mais pour ma propre satisfaction; que j'étais nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires; que j'étais la seule qui lui osât dire la vérité si utile aux rois, etc. Le bon Père espéra dans ce moment qu'il se rendrait maître de l'esprit du Roi et répéta toujours la même chose. Les docteurs firent des réponses sur lesquelles il aurait été possible de s'arranger si le Jésuite y avait consenti. Je parlai dans ce temps à des personnes qui désiraient le bien du Roi et de la Religion; je les assurai que, si le Père Pérusseau n'enchaînait pas le Roi par les sacrements, il se livrerait à une façon de vivre dont tout le monde serait fâché. Je ne persuadai pas et l'on vit en peu de temps que je ne m'étais pas trompée. Les choses en restèrent donc en apparence comme par le passé jusqu'en 1755. Puis de longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie même dans la plus grande fortune, la certitude de n'être jamais heureuse par les biens du monde puisque aucuns ne m'avaient manqué et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta à croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au Père Sacy, comme à l'homme le plus pénétré de cette vérité; je lui montrai mon âme toute nue; il m'éprouva en secret depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756.

Il me proposa dans ce temps d'écrire une lettre à mon mari dont j'ai le brouillon, qu'il écrivit lui-même; mon mari refusa de me jamais voir. Le Père me fit demander une place chez la Reine pour plus de décence; il fit changer les escaliers qui donnaient dans mon appartement, et le Roi n'y entre plus que par la pièce de compagnie. Il me prescrivit une règle de conduite que j'observai exactement. Ce changement fit grand bruit à la Cour et à la ville; les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent; le Père Sacy en fut entouré et me dit qu'il me refuserait les sacrements tant que je serais à la Cour; je lui



représentai tous les engagements qu'il m'avait fait prendre, la différence que l'intrigue avait mise dans sa façon de penser, etc.; il finit par me dire *que l'on s'était trop moqué du confesseur du feu Roi quand M. le comte de Toulouse était arrivé au monde, et qu'il ne voulait pas qu'il lui en arrivât autant.* Je n'eus rien à répondre à un semblable motif et, après avoir épuisé tout ce que le désir que j'avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de plus propre à le persuader de n'écouter que la Religion et non l'intrigue, je ne le vis plus. L'abominable 5 de janvier 1757 arriva; il fut suivi des mêmes intrigues de l'année d'avant. Le Roi fit tout son possible pour amener le Père Desmarets à la vérité de la Religion. Les mêmes motifs le faisant agir, la réponse ne fut pas différente. Et le Roi, qui désirait vivement de remplir ses devoirs de chrétien, en fut privé et retomba peu après dans les mêmes erreurs, dont on l'aurait certaiemennt tiré si l'on avait agi de bonne foi.

Malgré la patience extrême dont j'avais fait usage pendant dix-huit mois avec le Père Sacy, mon cœur n'en était pas moins déchiré de ma situation; j'en parlai à un honnête homme en qui j'avais confiance; il en fut touché et il chercha les moyens de la faire cesser. Un abbé de ses amis, aussi savant qu'intelligent, exposa ma position à un homme fait ainsi que lui pour la juger; ils pensèrent l'un et l'autre que ma conduite ne méritait pas la peine que l'on me faisait éprouver; en conséquence mon confesseur, après un nouveau temps d'épreuve assez long, a fait cesser cette injustice en me permettant d'approcher des sacrements, et, quoique je sente quelque peine du secret qu'il faut garder pour éviter des noirceurs à mon confesseur, c'est cependant une grande consolation pour mon âme.

La négociation dont il s'agit n'est donc pas relative à moi, mais elle m'intéresse vivement pour le Roi, à qui je suis aussi attachée que je dois l'être; ce n'est pas de mon côté qu'il faut craindre de mettre des conditions désagréables; celle de retourner avec mon mari n'est plus proposable puisqu'il a refusé pour jamais et que par conséquent ma conscience est fort tranquille à ce sujet; toutes les autres ne me feront aucune peine. Il s'agit de voir celles qui seront proposées au Roi; c'est aux personnes habiles et désirant le bien de Sa Majesté à en chercher les moyens.

Le Roi, pénétré des vérités et des devoirs de la Religion, désire employer tous les moyens qui sont en lui pour marquer son obéis-



sance aux actes de religion prescrits par l'Église, et principalement Sa Majesté voudrait lever toutes les oppositions qu'il rencontre à l'approche des sacrements; le Roi est peiné des difficultés que son confesseur lui a marquées sur cet article et il est persuadé que le Pape et ceux que Sa Majesté veut bien consulter à Rome, étant instruits des faits, lèveront par leur conseil et leur autorité les obstacles qui éloignent le Roi de remplir un devoir saint pour lui et édifiant pour les peuples.

Il est nécessaire de présenter au Pape et au cardinal Spinelli la suite véritable des faits, pour qu'ils connaissent et puissent apporter remède aux difficultés qui sont suscitées, tant pour le fond de la chose que par les intrigues qui les suscitent.

Le Roi a dans le cœur une amitié et une confiance pour Mme la marquise de Pompadour qui font la douceur et la tranquillité de sa vie. Ces sentiments de Sa Majesté sont totalement étrangers à ceux que la passion excite. L'on peut assurer, avec la vérité la plus pure, qu'il ne se passe depuis quatre ans et plus, dans le commerce du Roi et de Mme de Pompadour, rien qui puisse être taxé de passion, et par conséquent rien qui soit contraire à la régularité des mœurs la plus exacte.

Il [y] a quelques années que les dispositions du Roi et de Mme de Pompadour étant telles que l'on vient de les dépeindre, avec la ferme résolution des deux parties de les maintenir dans cet état, le Roi écrivit à son confesseur, qui était alors le Père Pérusseau, qu'il désirait approcher des sacrements; ce confesseur lui répondit qu'il ne pouvait pas prêter son ministère aux désirs du Roi, à moins qu'il n'éloignât de lui Mme de Pompadour, objet, selon le confesseur, de scandale. Le Roi répliqua au confesseur que Mme de Pompadour n'étant pas, ni par sa conduite ni par sa volonté, une occasion de péché pour lui, il ne voulait pas sacrifier le bonheur de sa vie et sa confiance, puisque dans le fond Mme de Pompadour n'était pas une raison véritable pour lui du péché. Le confesseur persista et le Roi n'approcha point des sacrements. Telle est la situation de la conscience du Roi depuis ce temps; le Père Desmarets a succédé au Père Pérusseau dans la charge de confesseur; plus borné que son prédécesseur et entouré de même que lui des personnes qui, voulant éloigner Mme de Pompadour de la Cour, lui font entrevoir du déshonneur à donner l'absolution au Roi, il suit les mêmes principes.



VI

(Voir page 216).

Réflexions sur les qualités d'un bon roi.

Après la mort de la reine d'Espagne, femme du roi Ferdinand VI, ce roi tomba malade; on le transporta dans une maison de campagne à quelques lieues de Madrid, où les vapeurs et les manies habituelles auxquelles il avait été sujet toute sa vie augmentèrent et se tournèrent en accès de folie, sans interruption jusqu'à sa mort. Cette folie déclarée dura près d'un an. Un jour, pendant cette année, que quelques personnes rassemblées chez un ministre d'Espagne s'entretenaient en particulier sur ce triste événement, ce ministre dit que la nation espagnole méritait beaucoup de louanges; car tout le monde savait que le roi était fou et que par conséquent personne n'osait diriger l'administration en son nom; cependant, depuis plus de six mois que cet accident durait, il n'y avait eu aucun trouble dans la police du royaume, aucune intrigue dans l'administration, et le royaume était plus paisible qu'il n'avait jamais été. Un Espagnol, qui était de la conversation, dit qu'il n'était point étonné de cette tranquillité, mais qu'il le serait véritablement s'il en était autrement, parce que l'Espagne, depuis la folie du Roi, était gouvernée par les seules lois, au lieu que, quand les rois étaient censés administrer, ils étaient les perturbateurs de l'ordre public, parce qu'ils suivaient plus leurs volontés ou celles de leurs entours que celles de la loi, d'où venaient presque toujours le désordre et le malheur des sujets; au lieu que la loi ne varie point dans l'ordre : elle est imperturbable et sans caprice; elle ne peut faire le malheur que des mauvais sujets, tandis qu'elle assure le bonheur des bons. Cet Espagnol concluait qu'un royaume qui aurait de bonnes lois et un roi fou, enfermé et malade, avec un successeur collatéral absent, tel qu'était le roi de Naples, serait le royaume le plus tranquille.

Je ne suis pas entièrement de l'avis de cet Espagnol quant à la folie nécessaire du roi pour rendre un peuple heureux; mais je ne crois pas que l'on puisse avoir une autre opinion que la sienne sur les lois : si donc il était possible dans un État prétendu monar-



chique qu'un roi eût la juste volonté de ne gouverner que par les lois, il serait un roi sage; car il ferait des heureux et le serait lui-même. Le vrai bonheur tient plus à la justice qu'au hasard de la faveur et du caprice, et il n'y a pas un homme honnête qui, pour lui-même, n'apprécie différemment le bienfait mérité du bienfait accordé par la faveur.

Dans cette hypothèse que la volonté souveraine fût toujours la même que celle de la loi, quel avantage précieux le souverain n'en retirerait-il pas? Tous les cœurs et les sujets le béniraient, le déifiraient; car la justice et la bienfaisance vont ensemble, et quelles vertus méritent plus d'être adorées dans un monarque? Les lois ont un avantage inestimable pour le roi qui a le pouvoir de les prendre pour uniques guides dans sa conduite et dans ses décisions : cet avantage est que la rigueur seule reste à la loi; la justice, la bonté, la bienfaisance est pour celui qui l'interprète; il arrive très communément dans la société que nous louons un Roi, un ministre, parce qu'ils ont donné une décision quelquefois rigoureuse, une autre fois une décision qui a procuré une grâce de préférence, même à notre détriment : nous disons, cela est bien fait, et tout de suite cela est juste. La louange porte sur la justice que ce roi ou ce ministre ont rendue; le principe de leur justice était la loi; cependant ce n'est pas la loi que l'on loue, c'est l'homme qui a parlé d'après elle. Le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un roi, selon moi, est de dire qu'il est juste, non pas comme de Louis XIII, parce qu'il était né sous le signe de la balance, mais parce que l'on verrait à chaque occasion le respect que le souverain, dans son administration, aurait pour les lois.

VII

(Voir page 202).

Mémoire justificatif présenté au Roi par Choiseul en 1765.

Le mémoire suivant a été remis par M. de Choiseul au Roi à la fin de 1765. Au commencement de l'année, il y avait eu du mouvement à la Cour. Le Roi avait été sur le point de prendre et d'afficher Mme d'Esparbès; elle devait être déclarée à Marly, où elle avait



obtenu un logement. Le contrôleur général Laverdy jeta les hauts cris. M. de Choiseul, à Bellevue, eut une conversation avec le Roi, sur lequel le cri du ministre des Finances fit impression. L'appartement fut retiré. Le Roi n'osa pas prendre Mme d'Esparbès. Le ministre osa la ridiculiser, l'insulter en quelque sorte sur le grand escalier, en la prenant sous le menton et lui disant : « Petite, comment sont vos affaires? » Le Roi avait donc cédé; mais M. de Choiseul avait éprouvé du froid, M. de Praslin avait demandé au Roi la permission de se retirer. Il avait annoncé la même intention de la part de M. de Choiseul. Le Roi écrivit à celui-ci. Ce mémoire fut présenté et lu à cette explication, et le résultat fut que M. de Choiseul resterait, le Roi le comblant de bontés et M. de Choiseul lui disant : « Votre Majesté l'exige; il viendra un temps, où, après tous ces témoignages de bonté, Elle m'exilera... » Cinq ans après, la prédiction eut son effet (1).

Sire,

En entrant dans le Ministère de Votre Majesté, je lui protestai, et avec vérité, que l'emploi qu'Elle me forçait d'accepter était très étranger à mon éducation, au genre de vie que j'avais mené et au goût que mon caractère et mes passions m'inspiraient. Je représentai alors que j'avais pu gêner ma liberté pour mettre à profit quelques talents dans les ambassades, mais que j'aurais bien de la peine à l'asservir aux sérieuses et continues occupations d'un Ministère. Je méprisais, autant par principes que par caractère, les intrigues de la Cour, et je prévoyais que je serais le dernier à m'en apercevoir quand elles seraient contre moi. Enfin je n'acceptai ce triste et pénible emploi qu'avec l'assurance, que Votre Majesté voulut bien me donner, qu'Elle me permettrait de le quitter à la paix. Et, quoique chaque membre de l'administration dise communément que c'est par pure obéissance qu'il est dans le Ministère, il est de fait, Sire, que j'ai été Ministre sans y songer et en obéissant aux ordres de mon Maître et de mon Bienfaiteur.

(1) Ces dix-neuf lignes servent de préambule au présent mémoire copié dans le recueil des *Manuscrits de M. de Choiseul*. Le mémoire a été publié par Charles Giraud, *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1848, p. 300.



Je trouvai le département politique, à la fin de 1758, dans le plus grand désordre. Je vais en retracer brièvement l'état à Votre Majesté. Elle a un trop grand usage des affaires, trop de justesse dans l'esprit, pour ne pas se rappeler la situation politique de son Royaume à cette époque.

Votre Majesté avait été attaquée, en 1755, en Amérique, par l'Angleterre. Ses armes conquirent Mahon en 1756. Elle conclut, au mois de mai de la même année, un traité avec la cour de Vienne qui fut comme les préliminaires de l'alliance de 1757 et de l'espèce de ligue qui se forma contre le roi de Prusse entre la France et la Maison d'Autriche. Cette nouvelle alliance fit négliger la guerre de mer et d'Amérique, qui était la véritable guerre. Tous les moyens se portèrent avec enthousiasme et sans réflexion à une guerre de terre, dont le véritable but était d'élever la Maison d'Autriche. Il est bien vrai que si l'Impératrice reconquérait la Silésie, les Pays-Bas devaient être le prix des secours de la France; mais ce prix n'était concédé que dans le cas où la cour de Vienne serait maîtresse de la Silésie, et, en attendant cette conquête incertaine et avec la seule espérance de la possession des Pays-Bas, il résultait du traité de 1757 que Votre Majesté fournissait trente millions et une armée de cent mille hommes à l'Impératrice pour soutien de sa guerre particulière, sans que cette princesse fût intéressée en aucune manière dans la guerre véritable que la France soutenait contre l'Angleterre.

J'ajouterai à ce tableau, que Votre Majesté contracta des traités de subsides avec la Bavière, l'électeur Palatin le duc de Wurtemberg, et la couronne de Suède. Cette dernière devait agir en Poméranie contre le roi de Prusse, et les autres Cours fournir des troupes subsidiaires employées dans l'armée autrichienne; de sorte que, par les engagements pris par la politique en 1757, les subsides montaient à près de cinquante-deux millions, somme aussi exorbitante qu'impossible à payer.

Telle était en précis l'alliance que Votre Majesté a contractée en 1757. Je ne discuterai pas dans ce mémoire si elle était bonne ou mauvaise quant au fond; mais, quant à la forme, je crois pouvoir assurer Votre Majesté qu'au moment où on lui faisait signer un traité si onéreux pour la France et si utile pour la cour de Vienne, il aurait fallu stipuler que Votre Majesté entrerait en possession des Pays-Bas. Alors l'Impératrice aurait conquis la Silésie ou ne l'aurait pas con-



quise. Si elle avait réussi, le roi de Prusse vaincu et la crainte qu'il ne se relevât aurait été un gage de la parole de l'Impératrice, ainsi qu'un moyen de contenir les regrets autrichiens sur la cession des Pays-Bas; si, comme il est arrivé, l'Impératrice n'eût pu conquérir la Silésie, les Pays-Bas entre les mains de Votre Majesté auraient été le prix des secours qu'Elle aurait donnés avec tant de profusion à la cour de Vienne. Ces mêmes Pays-Bas, Sire, vous auraient rendu maître des époques de la paix et certainement vous auraient dédommagé de vos pertes en Amérique, soit que vous fussiez dans le cas de les abandonner en cédant aux instances des Puissances maritimes (car vous ne les auriez pas abandonnées pour rien, comme en 1748), soit que vous eussiez choisi le parti de les garder en compensation du Canada. Je pense, Sire, que la Flandre autrichienne, dans tous les cas, doit être au pouvoir de Votre Majesté, lorsqu'Elle se déterminera à la guerre de terre en même temps qu'Elle sera obligée d'en soutenir une de mer. Si Votre Majesté est alliée avec la cour de Vienne, il faut occuper les Pays-Bas par une cession, en compensation des secours qui seront accordés à Vienne. Si vous n'êtes pas lié, Sire, avec la cour de Vienne, il faut conquérir les Pays-Bas; car, dans toutes les situations, la Flandre est le seul pays qui puisse vous dédommager de l'Amérique et le seul théâtre de guerre qui soit avantageux à vos troupes et à vos finances.

Vos Ministres et votre Conseil, Sire, ne firent point les réflexions que je viens de vous présenter et ne songèrent pas que la cour de Vienne n'avait d'autre parti à prendre, depuis l'alliance du roi de Prusse avec l'Angleterre, que de s'unir pour ses plus grands intérêts avec Votre Majesté. Le traité secret avec Vienne fut ratifié; mais, peu de mois après, l'impossibilité de satisfaire aux secours promis nécessita le Ministère politique de Votre Majesté de manquer à sa parole. La fin de l'année 1757 et celle de 1758 sont des époques mémorables des désastres que les différentes armées françaises et autrichiennes éprouvèrent. Au bout d'environ six mois, la tête tourna entièrement au cardinal de Bernis; il abandonna la conduite d'un projet dont il n'avait jamais connu l'étendue; il mendia la paix qui lui fut refusée par les amis et par les ennemis; il quitta la politique où il ne pouvait plus rien faire et chercha à se consoler de son manque de courage par l'espérance de gouverner le Royaume.

J'eus sa place. Ma première opération fut, avant que de partir de



Vienne, de prévenir l'Impératrice et son Ministère que je proposerais à Votre Majesté, aussitôt mon arrivée, de renfermer l'alliance dans des bornes plus sages. Je ne pouvais pas, en cassant le traité secret, revenir aux seules bonnes et grandes mesures que l'on aurait dû prendre en 1757; je ne pouvais pas alors exiger de la cour de Vienne qu'elle mit la France en possession des Pays-Bas; l'on ne revient pas sur une condition accordée, dans le moment où l'on veut diminuer les engagements et lorsque le succès des armes ne donne point de poids à vos demandes. La cour de Vienne espérait toujours la Silésie, mais elle n'en était pas aussi vraisemblablement certaine qu'en 1757; il était dangereux de l'indisposer; cette Cour méfiante aurait pu prendre un parti contre la France : le roi de Prusse avait été battu à Holkircke; l'on pouvait craindre que ce prince fatigué ne se prêtât à la paix, et alors Votre Majesté se serait trouvée absolument sans alliés. Je pris donc le parti de proposer à Votre Majesté de ne changer dans le nouveau traité que l'article des subsides, celui des engagements contractés en 1758 en faveur de la Suède, de la Saxe, etc. et la séparation entière de la guerre de la France dans l'Empire avec celle qui était autrichienne et prussienne. J'observai à Votre Majesté que, par le traité précédent, son armée d'Allemagne était auxiliaire de l'Impératrice et que, si Elle avait fait des conquêtes, elles auraient été au profit de la cour de Vienne; qu'il se trouvait que Votre Majesté donnait trente millions à Vienne, n'avait pas une marine capable de défendre ses possessions américaines et employait son armée de terre à la cause de son alliée; de sorte que réellement vous ne faisiez rien pour la guerre de la France contre l'Angleterre.

Je changeai cette position dans le nouveau traité : la guerre d'Allemagne devint la guerre d'Angleterre pour la France; les subsides furent réduits à sept millions pendant la guerre, au lieu de trente; Votre Majesté retira et cessa de payer les troupes bavaroises, wurtembergeoises et palatines; la confiance reprit de la force entre les alliés; je détruisis absolument toutes les petites négociations de paix qui n'étaient que tracasseries et faiblesses et, quand Votre Majesté fit partir M. de Praslin pour Vienne, Elle était dans une mesure honnête avec l'Impératrice, laquelle avec des soins s'est conservée jusqu'à la paix, sans qu'aucunes Cours alliées, malgré une guerre continuellement malheureuse, aient eu des reproches à se faire, ce qui est



assez rare dans une alliance aussi immense et fait honneur aux Souverains et à leur Ministère.

Votre Majesté remarquera que la défection de la Russie n'a été produite que par l'événement du décès de l'impératrice Élisabeth, avec laquelle vous soutîntes, Sire, jusqu'à sa mort, le ton d'amitié que vos nouvelles liaisons vous avaient fait prendre.

La dépense des Affaires étrangères était, quand je pris le département à la fin de 1758, de cinquante-deux millions; je la réduisis, en 1759, à vingt-cinq millions, et successivement, les autres années, elle a été diminuée sans que vous ayez entendu, Sire, de plaintes de la part de vos alliés, à qui j'ose dire que j'inspirai de la confiance dans les paroles que je leur donnais en votre nom; vous ne m'avez jamais trouvé découragé; je ne vous ai jamais proposé, Sire, une démarche douteuse et qui ne convînt pas à votre grandeur.

Cependant l'année 1759 fut aussi remplie de désastres que les précédentes; l'affaire de Minden, celle de M. de Conflans, la perte de la Guadeloupe et la détresse de M. de Silhouette ne dérangèrent pas ma patience et la fermeté qui, je crois, était la vertu la plus utile à votre service dans ces moments critiques. Je tentai cette année une entrevue de Votre Majesté avec le roi d'Espagne à Lyon; la reine sa femme l'empêcha. Je sentis que, quelque utile que pût vous être l'Espagne, il ne fallait alors que profiter vis-à-vis d'elle des occasions et ne point exposer votre dignité, ainsi qu'elle l'avait été autrefois, aux refus que les démarches trop empressées de vos précédents ministres avaient essuyés du Ministère espagnol.

En 1760, le roi de Prusse, pressé par les Autrichiens qui auraient pu le détruire s'ils avaient su conduire leurs forces, engagea, vers la fin de l'année, les Anglais à faire une avance pour la paix. Cette année-là même Votre Majesté avait perdu le Canada; les Cours ennemies donnèrent un mémoire à la Haye pour proposer un congrès. Vous vous rappellerez, Sire, que dans ce temps je prévins Votre Majesté que je ne pensais pas que l'Angleterre eût sérieusement l'envie de rétablir la tranquillité. En conséquence je demandai à Votre Majesté la permission, en même temps que la négociation se suivrait autant qu'elle pourrait aller avec les ennemis, d'engager l'Espagne à en entamer une avec la France, dont dans la suite, si le projet réussissait, Votre Majesté connaîtrait le bien. Il y avait, Sire, une tournure assez délicate à prendre pour la réponse à la déclaration par



laquelle les ennemis proposaient à Votre Majesté et à ses alliés la tenue d'un congrès. Dans cette circonstance j'imaginai que ce qu'il y avait de plus avantageux était de traiter à Versailles la négociation générale, en même temps que par une réponse particulière je séparais nettement la guerre de la France et de l'Angleterre.

De sorte qu'il se trouverait deux négociations, l'une qui regarderait uniquement les intérêts de Votre Majesté avec l'Angleterre, laquelle ne pouvait pas être contrariée par ses alliés qui, ne voulant pas prendre part aux événements de la guerre anglaise, n'étaient pas en droit d'en embarrasser la paix ; l'autre négociation devait être générale et commune à toutes les parties qui agissaient en Allemagne. J'eus quelque difficulté à réussir à ce plan; je vainquis les méfiances des alliés; la conduite que je tins avec les différentes Cours, la franchise que je leur montrai, la justice qui présidait aux opérations politiques de Votre Majesté, me mirent en état, avec l'approbation des Cours amies, de commencer une négociation publique avec l'Angleterre. Je connaissais trop l'esprit et les vues de M. Pitt, pour que j'aie pu me flatter de réussir à la confection de la paix avec ce ministre. Milord Butte, favori du roi d'Angleterre, était brouillé avec M. Pitt; ce dernier ne se soutenait dans sa place que par la guerre et par les succès dont il avait enivré les esprits de sa nation. M. Pitt sentait que la paix détruirait l'enthousiasme que ses opérations heureuses produisaient, et que le favori, lorsque l'on n'aurait plus besoin de ses talents, ferait sentir et servir à sa chute ses défauts. J'entrevis cette position à la seconde conversation que j'eus avec M. Stanley; alors je proposai à Votre Majesté deux partis à suivre ensemble : l'un de soutenir la négociation de la paix avec l'Angleterre, de manière que, ne réussissant pas pour cette fois, elle servît par sa simplicité de base à la négociation véritable, qui devait avoir lieu si Pitt succombait sous le crédit de milord Butte; en même temps, et c'est l'autre parti que je jugeai nécessaire, je liai la négociation avec l'Espagne de façon que cette Couronne, si nous faisions la paix, se trouvât intéressée à nous seconder dans la négociation et à assurer la solidité du traité. Si au contraire nous la manquions, mon projet était que l'Espagne fût entraînée dans la guerre et que la France pût profiter des événements, que ce nouvel embrasement devait produire, pour réparer ses pertes. Enfin, si les événements étaient malheureux, j'avais en vue que les pertes de l'Espagne allégeassent celles que la France pouvait faire.



J'ai réussi, Sire, dans les deux projets. La paix, qu'a faite Votre Majesté, a eu pour base ma première négociation et, quoiqu'alors je ne fusse plus chargé qu'en partie de votre Ministère politique, après la chute de M. Pitt, c'est à moi que le Ministère anglais s'est adressé, et de concert avec M. de Praslin c'est moi qui ai soutenu et réussi dans la négociation jusqu'au départ de M. de Nivernois pour Londres. J'ai de même réussi avec le plus grand succès du côté de l'Espagne. J'engageai cette Puissance, pendant la négociation de M. Stanley, de manière que le comte de Fuentès donna un mémoire à Londres qui, bien entendu, équivalait à une déclaration de guerre, et je signai de la part de Votre Majesté le Pacte de famille et le projet d'attaque du Portugal, projet qui est entier de moi et qui devait produire un effet immense si les Espagnols l'avaient su exécuter; je le signai le même jour que M. Stanley est parti de Paris pour s'en retourner à Londres.

La déclaration de guerre de l'Espagne fut une suite nécessaire de mon opération. Ce n'est pas ma faute si, au lieu d'aller par le grand chemin tout simplement à Lisbonne où il n'y a pas un soldat, les Espagnols ont fait la campagne incroyable qu'ils ont faite. Je n'ai point été garant de la défense de la Havane, où il se trouvait infiniment plus de forces de terre et de mer qu'il ne fallait pour faire échouer le projet des Anglais et ruiner leur armée; mais l'attaque de la Havane a détourné celle de Saint-Domingue, qui aurait réussi beaucoup plus aisément que celle de la Havane. Et c'est en cela que j'ai rendu un grand service à Votre Majesté, qui n'aurait plus eu aucune possession en Amérique après cette perte. La guerre de Portugal, quoiqu'elle n'eût pas les succès certains que l'on devait en attendre, épuisait l'Angleterre par les secours qu'elle était obligée d'y envoyer; et, M. Pitt sorti du Ministère, les embarras en tout genre qui assaillaient milord Butte devaient le déterminer à la paix, ce qui est arrivé. Il est vrai que pour ce bien, auquel la France aspirait, l'Espagne a perdu; mais Votre Majesté voudra bien se rappeler que, pendant la négociation de la paix que nous avons brusquée pour l'Espagne et depuis, j'ai su m'attirer de cette façon la confiance du Roi catholique, que j'ose dire, après l'avoir approfondi par des lectures très réfléchies, que, même du temps de Philippe V, jamais la France n'a eu autant de crédit à Madrid qu'elle en a depuis quatre ans.

Je termine par ce trait mon Ministère politique et, si mon expé-



rience et mes réflexions me permettent de donner sur cette partie des conseils à Votre Majesté, je prendrai la liberté de lui conseiller :

1° De ménager avec la plus scrupuleuse attention son système d'alliance avec l'Espagne, de regarder la puissance espagnole comme une puissance nécessaire à celle de la France. Le Roi catholique est un prince juste, ferme et sur lequel vous pouvez compter jusqu'au moment où la France lui manquerait. Dieu vous préserve, Sire, que cela arrive jamais; car, si vous perdiez cet allié, vous n'en auriez plus dans l'Europe, personne ne se se fierait à la France et l'on ne se lierait à Votre Majesté que pour tirer parti de ses forces et se retourner contre elle quand on aurait réussi. Il faut penser en politique comme dans la société, que la puissance produit l'envie et la jalousie. Celle que Louis XIV a inspirée n'est pas éteinte; nos ennemis ont su en profiter. La bonne foi, la fermeté, la sûreté dans les engagements, est la seule politique qui puisse conserver une grande puissance dans son état; la duplicité, la légèreté et la faiblesse ne peuvent être d'usage que pour les petits princes. Si la cour de Turin devenait grande, elle changerait sûrement sa politique. Il faut donc, Sire, vous attacher de plus en plus à l'Espagne, votre alliée naturelle; de grâce ne vous laissez jamais entrainer à aucune démarche douteuse vis-à-vis de ce prince vertueux et si, par une fatalité que je ne crois pas prochaine, le Roi catholique était obligé, ou déterminé par son tempérament un peu altier, à la guerre contre les Anglais, quelque répugnance que j'aie à conseiller la guerre à votre Majesté, j'ose lui dire qu'il faudrait, en quelque état que se trouvât votre Royaume, la faire pour l'Espagne sur-le-champ; je porte jusqu'à ce malheur mes idées du ménagement nécessaire pour le maintien de l'indissolubilité de l'union entre les deux Couronnes.

2° L'alliance de Votre Majesté avec la Maison d'Autriche est une alliance précaire, bien différente de l'alliance fondamentale avec l'Espagne.

L'intérêt du recouvrement de la Silésie a formé l'alliance de Votre Majesté avec l'Impératrice; jamais à Vienne il n'y a eu d'autres vues; ce serait s'abuser grossièrement que de prendre pour sentiments ce qui n'a été que désir de conquête. Cependant l'alliance s'est soutenue avec tant d'honnêteté que les auteurs du système à Vienne ont le crédit prépondérant auprès de l'Impératrice; cette Princesse s'est accoutumée au système, quoiqu'elle n'en retirât pas le profit qu'elle attendait; les



ministres de Votre Majesté, en diminuant les défauts de l'alliance, ont su contenter la cour de Vienne et soutenir les procédés réciproques. Je crois, Sire, qu'il faut continuer dans la même forme jusqu'à ce que les circonstances les dérangent. Il faut prendre garde que Vienne ne prenne trop de crédit à Madrid; le roi d'Espagne, par son amour pour son fils et pour l'Italie, ménage singulièrement Vienne. Dans le cas où l'Impératrice voudrait tenter de nouveau la conquête de la Silésie, il serait sage de prévoir les moyens politiques qu'elle prendrait. Mais, si jamais Votre Majesté se liait à une guerre pour l'intérêt de Vienne, je la supplie de ne pas permettre la faute qui a été faite en 1757 et de faire précéder l'acte de cession actuelle des Pays-Bas à son contentement aux secours qui lui seront demandés par l'Impératrice. Au surplus, à moins de mort de l'Impératrice, je crois que pendant le cours de la paix il n'arrivera rien qui puisse déranger le système actuel, que je pense, dans la situation présente, plus utile que nuisible à soutenir.

Pour ce qui est des autres cours d'Allemagne, avec lesquelles Votre Majesté a eu des traités de subsides, je pense qu'il faut éclairer leur conduite, mais se bien garder de leur donner des subsides d'avance et inutilement, comme l'on a fait jusqu'à présent. La méthode d'Angleterre est la meilleure et la plus sûre, de ne payer que quand on la sert, pour se conserver le crédit prépondérant; de donner avec discernement des présents d'argent dans les occasions aux ministres des Électeurs et Princes de l'Empire. Je crois qu'une somme de cinq cent mille francs, envoyée par an dans toutes les cours de l'Empire, les assurera à la France infiniment mieux, si la guerre venait, que les traités de subsides les plus onéreux.

Dans le Nord, Votre Majesté ne soutient l'alliance de Suède que par honneur. L'événement de la Diète décidera la situation de ce Royaume, dont le régime impraticable est nuisible à la force d'une alliance. Si la Suède d'anarchique devient monarchique, je croirais qu'il serait à propos de ménager le Monarque, sans se lier cependant avec lui par des traités, à moins que la force de ce Royaume, qui est nulle à présent, et les circonstances ne rendissent cette alliance utile. Ce n'est pas seulement l'honneur, Sire, qui a soutenu la générosité de Votre Majesté jusqu'à présent envers la Suède, il faut convenir que vous payez une dette; car c'est Votre Majesté qui a perdu en grande partie cette Puissance, en l'engageant dans la guerre qu'elle a faite

contre la Russie, en 1740, et dans celle qu'elle vient de terminer avec le roi de Prusse. Ces deux guerres ont fait plus de tort à l'État suédois que les malheurs et les folies de Charles XII.

Le Danemark est si faible que ce serait une duperie de lui donner des subsides. Votre Majesté a vu dans la dernière guerre de quelle nullité il a été, quoiqu'il fût depuis dix ans engagé par des subsides. D'aileurs cette Cour, par crainte autant que par principes, est attachée à l'Angleterre et il nous a été prouvé que l'argent de Votre Majesté ne déracine pas son attachement.

L'état de la Prusse demande d'être examiné sous deux points de vue: le roi actuel régnant et ce qui peut arriver après sa mort. Je doute que pendant sa vie la cour de Vienne songe à l'attaquer; mais je ne répondrais pas de même que dans quelques années les projets singuliers de ce prince, l'habitude de la guerre qu'il a contractée, les vues d'inquiétude et d'agrandissement qu'il ne cesse d'avoir, ne l'engageassent, s'il se porte bien, dans une nouvelle guerre. C'est à empêcher cette guerre dans laquelle Votre Majesté serait obligée par son traité de soutenir l'Impératrice qu'il est important que toute la sagacité de votre Ministère s'emploie, pour que celui qui sera chargé des affaires à Berlin dirige sur cet objet toute son attention. Je crois qu'avec de la douceur, et quelquefois en inspirant de la crainte, il serait possible de faire faire des réflexions et d'arrêter ce prince dangereux. Rien n'est si instant, pour cet objet, de rouvrir la correspondance avec Berlin, dès que l'on en trouvera le moyen sans blesser la dignité de Votre Majesté.

L'autre point de vue à considérer en Prusse est la mort du roi de Prusse. Alors la cour de Berlin ne voudra pas faire la guerre; mais la cour de Vienne la fera certainement pour recouvrer la Silésie. Le parti que prendra Votre Majesté dans cette circonstance mérite de grandes réflexions. Se liera-t-elle avec la Maison d'Autriche, pour la rendre aussi puissante qu'elle ait jamais été et par conséquent fort dangereuse? Soutiendra-t-elle de ses forces la grandeur de la cour de Vienne et sa prépondérance énorme en Allemagne, quand elle aura détruit la puissance prussienne, la seule qui puisse la contre-balancer et l'inquiéter? Car la puissance ottomane est nulle et deviendra tous les jours plus faible. Sans doute que les ministres de Votre Majesté lui représenteront, si le cas arrive, que la Maison d'Autriche, n'ayant plus de rivaux à craindre sur les frontières allemandes et hongroises,



en acquérant de la force ne perdra pas son ambition, et cette ambition ne pourra avoir d'aliment que contre la France et l'Italie. D'un autre côté, il ne faut pas douter que, si la France refuse à Vienne de l'approuver et de la soutenir dans la guerre contre la Prusse, le ministre autrichien ne se retourne vers l'Angleterre qui lui tendra les mains, pour récupérer un allié puissant en Allemagne; en perdant le roi de Prusse, le Conseil de Votre Majesté pèsera sans doute alors tous les inconvénients des deux partis à prendre, qui sont difficiles. L'état du Royaume dans ce temps donnera des lumières au conseil que l'on prendra la liberté de donner à Votre Majesté; mais dans tous les cas, si elle prend le parti de soutenir la cour de Vienne, je la supplie que ce ne soit pas sans la possession, sur-le-champ, des Pays-Bas, sans quoi elle courrait les plus grands risques.

L'état de l'Italie ne me paraît pas devoir changer de longtemps, quoique je voie avec la même peine l'établissement de deux archiducs, que la Maison d'Autriche a, vu l'établissement des Infants, dans cette partie de l'Europe.

En Italie la tranquillité ne peut être troublée que par la Maison d'Autriche, soit qu'elle porte son ambition à la conquête du Royaume de Naples, soit qu'étant en guerre contre la France Votre Majesté songeât à faire une diversion contre elle dans ses états d'Italie; dans les deux cas le roi de Sardaigne est nécessaire, et je suis d'avis qu'il faut pour ces objets ménager soigneusement la cour de Turin. Tant que Votre Majesté sera unie à la cour de Vienne, l'Italie sera tranquille; mais cette union, comme je l'ai expliqué plus haut, peut cesser; il faut même, pour la soutenir, envisager chaque jour sa fin et la guerre; et c'est cette considération qui doit produire les instructions ménagées, que des Ministres résidant à Turin doivent avoir. Comme le roi de Sardaigne ne peut rien gagner sur la France, son intérêt est d'être lié avec elle. Toutes les fois qu'il y aura guerre en Italie, la démonstration de cette marche est certaine. Il n'y a à prévoir pour le succès que l'attachement enraciné de la cour de Turin pour celle de Londres, attachement connu, qui m'a engagé pendant la dernière guerre à conseiller à Votre Majesté l'arrangement du Plaisantin, sans lequel la cour de Turin, il n'en faut pas douter, aurait resserré ses liens avec Londres; au lieu que la confiance dans Votre Majesté, qui a été solidement acquise par la netteté et la bonne foi de cet arrangement, a arrêté les menées d'Angleterre à Turin, et nous a mis en



mesure de faire valoir puissamment l'intérêt du roi de Sardaigne en faveur de la France, si les circonstances portent la guerre en Italie.

Il me reste à parler à Votre Majesté des Puissances maritimes. L'Angleterre est l'ennemie déclarée de votre puissance et de votre État; elle le sera toujours. Son avidité dans le commerce, le ton de hauteur qu'elle prend dans les affaires, sa jalousie de votre puissance et, plus que cela, les intérêts particuliers des différentes cabales qui tour à tour la gouvernent, doivent vous faire présager qu'il se passera encore des siècles avant que de pouvoir établir une paix durable avec cet État, qui vise à la suprématie dans les quatre parties du monde. Il n'y aura que la révolution de l'Amérique, qui arrivera mais que nous ne verrons vraisemblablement point, qui remettra l'Angleterre dans l'état de faiblesse où elle ne sera plus à craindre en Europe. En attendant il faut en politique se précautionner contre ses desseins dangereux et, en se défendant contre elle selon les moyens que j'indiquerai à Votre Majesté tels que je les ai imaginés à l'article de la Marine, chercher à lui susciter moins des ennemis que des occasions de dépenses. C'est pourquoi la guerre contre le Portugal sera toujours dans tous les cas une guerre utile à Votre Majesté, quelque événement qui en résulte. Il en sera de même d'une armée anglaise sur le continent, soit en Allemagne, soit en Flandre. L'étendue des possessions anglaises en Amérique opérera la séparation de ces mêmes possessions avec l'Angleterre; mais, comme je l'ai remarqué, cet événement est éloigné. Celui qui est plus prochain, et qui procurera une chute nécessaire, est l'immensité des dettes de l'Angleterre. Quand cette puissance rentrera en guerre avec Votre Majesté, quels que soient les événements, l'attention principale qu'Elle doit ordonner à ses ministres est d'épargner à la France la dépense autant qu'il sera possible en occasionnant aux Anglais la plus forte dépense qu'il se pourra. Je sens la difficulté de ce système, mais je crois en connaître la possibilité; et si Votre Majesté, sans se laisser entraîner à des dépenses excessives dans les premières années de la guerre, comme il est arrivé presque toujours, se ménage de manière à pouvoir fournir à cette guerre plus que les Anglais ne peuvent y fournir, alors ce ne seront plus les succès qui détermineront la paix, ce sera l'état des finances de chaque Royaume, et Votre Majesté sera la maîtresse des conditions. Au surplus, pour parvenir à cet objet essentiel, il est indispensable par toutes sortes de moyens que vos affaires politiques,



Sire, soient ménagées de manière que la guerre n'ait lieu tout au plus tôt qu'en 1769. Je ne sais pas si l'on pourra parvenir à reculer jusqu'à cette époque le malheur de la guerre, surtout si M. Pitt rentre en place; mais je crois qu'il faut employer tous ses talents pour y parvenir.

Quant à la Hollande, elle est intérieurement aussi ennemie de la France que l'Angleterre et n'est retenue dans son animosité que par l'avidité des gains que cet État fait par la neutralité. J'ose avancer à Votre Majesté que, si l'Angleterre fait la guerre à la France dans le temps où vous serez, Sire, lié avec la Maison d'Autriche, ce qui ne vous laisse aucun théâtre de guerre sur le continent que d'aller à Hanovre, guerre ruineuse et peu profitable, j'ose, dis-je, avancer à Votre Majesté que dans ce cas je lui conseillerais d'agir vis-à-vis de la Hollande comme l'Espagne devrait agir vis-à-vis du Portugal. A mon avis, je porterais la guerre dans les sept Provinces qui me serviraient, en cas de succès, de nantissement aux pertes que Votre Majesté pourrait faire en Amérique. Ce plan est grand, je le crois utile; il demande à être expliqué et, si je ne suis pas mort quand le cas arrivera et que Votre Majesté s'en souvienne, dans quelque lieu que je me trouve, j'en donnerai à Votre Majesté les explications si elle les désire. C'était le projet que je comptais lui proposer pour 1763, si la paix ne s'était pas faite.

Si Votre Majesté, en cas de guerre, n'adoptait pas cette idée, je crois que rien n'est si aisé que de maintenir les États généraux dans une neutralité qui leur est aussi utile que celle dont ils ont joui dans la dernière guerre.

Voilà, Sire, les idées que je me suis formées relativement à l'état politique de votre Royaume. En approfondissant chacune de ces idées, je m'y suis confirmé, et je les ai travaillées et suivies pendant le temps que j'ai eu la direction de vos Affaires étrangères.

Votre Majesté me chargea, à la mort du maréchal de Belleisle, du département de la Guerre, en conservant celui des Affaires étrangères.

Dans le moment où je commençai la direction du département de la Guerre, l'armée de Votre Majesté en Hesse se retirait sur Francfort; tous les quartiers avaient été percés par les ennemis; cette armée, qui était la seule que Votre Majesté eût en campagne, manquait de tout et vous vous rappellerez, Sire, que M. le Maréchal de Belleisle



demandait pour cette seule armée et pour la dépense des troupes du Royaume cent-quatre-vingt millions. Votre Majesté même se souviendra qu'il y eut plusieurs comités sur cet objet et nommément un chez Mme de Pompadour, où vous vîntes, Sire, et où les banquiers de la Cour se trouvèrent. A la mort de M. de Belleisle, je ne demandai à la Finance pour le département qu'il quittait que cent vingt millions. Votre Majesté fit agir en 1761 deux armées, dont une de cent mille hommes sur le Bas-Rhin en sus de celle de la Hesse, qui était la seule en 1760. Je ne pus pas répondre à Votre Majesté des événements; je répondis seulement des moyens, ils furent abondants; des instructions, elles furent claires, précises; ce n'est pas ma faute si vos généraux ne profitèrent pas des moyens et ne suivirent pas vos instructions. Vous fûtes mal servi, Sire, et on ne peut pas plus mal par vos généraux; ils prouvèrent que les uns manquaient de talents et les autres, sans avoir des talents supérieurs, avaient de plus une mauvaise foi et une perfidie très nuisibles à votre service. Votre ministre ne put rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre, car il n'est pas possible de donner du talent à ceux qui n'en ont pas et de rendre honnêtes ceux qui sont malhonnêtes. Ce que je puis vous conseiller, Sire, est de ne plus vous servir jamais des généraux qui ont commandé vos armées dans la dernière guerre. M. de Soubise a l'envie de bien faire, un courage brillant et décidé; mais il n'a que ces deux parties et est bien loin d'avoir les talents nécessaires pour conduire une machine aussi considérable que celle d'une armée. M. de Broglie était bon en second; quant aux talents, j'ose avancer à Votre Majesté que nous nous sommes trompés quand nous avons cru qu'il aurait ceux de commander en chef. Je vois cependant, à la tournure que prennent les choses et les personnes à votre Cour, que s'il y a guerre, il commandera de nouveau, et j'ose vous prédire qu'il ne fera jamais rien de grand, qu'il sera insupportable à votre ministre et à votre Conseil, et que c'est le sujet le plus dangereux à employer pour son moral. Votre Majesté en verra la preuve et je la supplie alors de se souvenir de ce que je lui prédis.

Les différends, survenus entre les deux généraux en 1761, engagèrent Votre Majesté à refondre ses deux armées en une sous les ordres des maréchaux d'Estrées et Soubise. Cette campagne fut encore plus ignorante que les autres. Comme la paix se négociait alors, l'objet de votre Ministère n'était que de soutenir la guerre entre Puis-



sances égales en Hesse pendant la négociation, et j'eus l'attention de diminuer la dépense, de sorte que je ne demandai à la Finance que cent millions.

J'observerai donc à Votre Majesté que j'ai eu le bonheur de soutenir le département de la Guerre pendant deux ans avec deux cent vingt millions, et que mon prédécesseur demandait trois cent soixante millions. Il est vrai que la Guerre s'est trouvée avoir environ cinquante millions de dettes, dont trente millions antérieurs à mon administration; de sorte que je n'ai épargné réellement que cent dix millions. Ce fait est constaté en Finance et personne ne pourra le nier. Votre Majesté a vu que les Affaires étrangères lui coûtaient, en 1758, cinquante-deux millions; vous n'avez perdu, Sire, aucun allié; je les ai faites en 1759 avec vingt-cinq millions, en 1760 avec vingt, en 1761 avec seize, ce qui ferait la différence entre 1758 et 1761 de quatre-vingt-douze millions. Personne n'a loué cette économie nécessaire, parce que pour mes affaires particulières je suis fort dépensier; mais pour les vôtres, Sire, je suis fort avare et je ne sais pas me vanter à tous moments du bien que je fais. Je souhaite que ceux qui écrivent des mémoires contre mon administration procurent à Votre Majesté une aussi grande économie, lorsqu'Elle aura le malheur d'avoir la guerre et dans les moments de détresse où nous nous sommes trouvés. Ce ne sont pas mes commis qui ont imaginé ces ressources; j'ai pris ceux de mes prédécesseurs qui n'étaient pas imbus des principes de réforme dans le département.

Dans le même temps, Sire, que l'on négociait la paix comme je la prévoyais, je me suis occupé de la réforme. J'ai senti que le plus grand avantage pour Votre Majesté était que cette réforme fût faite promptement. Je m'instruisis de toutes les différentes réformes qui avaient été faites depuis Henri II. Les anciennes ne pouvaient pas aller à notre constitution actuelle; celles du règne de Louis XIV jusqu'en 1749 ne sont point des réformes : ce sont des suppressions; on coupait les troupes par moitié et Votre Majesté paye encore des officiers réformés en 1715. J'avais, dès le temps où j'étais colonel, formé un projet de composition de troupes propre à remplir l'objet militaire et le politique; l'objet militaire, selon moi, consiste dans les divisions les plus parfaites des troupes et que, ces divisions n'ayant précisément que le nombre d'officiers nécessaire, le plus que nécessaire fait, au lieu d'officiers, des suivants à charge à l'État. Je ne



m'en suis pas rapporté à mes connaissances sur cet objet; j'ai consulté des gens sages, instruits et qui avaient de l'expérience sur la manutention des troupes; j'ai lu ensuite mon projet dans le Conseil de Votre Majesté où il a été approuvé.

L'objet politique a été de corriger l'abus des réformes à la paix, et celui encore plus considérable des levées en temps de guerre. Effectivement, selon les anciennes réformes, Votre Majesté renvoyait de son service une partie assez nombreuse d'officiers, réformait des corps entiers, ce qui devenait une charge très pesante pour son Trésor et ôtait l'émulation et la tranquillité dans l'esprit de beaucoup de sujets qui étaient, les dernières années de la guerre, nécessairement dans l'incertitude de leur sort. Votre Majesté, au commencement de la guerre, formait de nouvelles compagnies, de nouveaux bataillons, de nouveaux régiments; ces créations se multipliaient, comme Elle se le rappellera, pendant le cours de la guerre; emportaient des sommes immenses et cependant ne servaient qu'en partie, parce que les nouvelles troupes, surtout dans la cavalerie, ne peuvent pas servir de plusieurs années. Votre Majesté les payait, et il est arrivé souvent que des augmentations ont été payées et réformées sans avoir été à l'armée. J'ai dans mon portefeuille les exemples les plus frappants des abus des levées et des réformes. J'espère que la constitution que j'ai proposée à Vore Majesté remplira l'objet militaire; du moins il me semble, par les relations des officiers généraux, que tout le monde commence à avouer que la formation actuelle est la meilleure. Quant à l'objet politique, j'en suis sûr; car le fonds de troupes actuel de Votre Majesté est suffisant pour former quatre armées; il ne sera besoin que de faire des augmentations à chaque division en soldats et à la paix de réformer ces mêmes soldats jusqu'au nombre où les finances de Votre Majesté lui permettront de tenir la force de ses troupes. Chaque augmentation servira d'abord, car elle ne sera que d'un petit nombre de recrues dans chaque division composées de soldats dressés; et, comme les soldats et les chevaux de chaque compagnie appartiennent actuellement à Votre Majesté, dans un temps de réforme, les invalides, les soldats peu propres au service, les chevaux vicieux réformés, n'empêcheront pas que l'on n'égalise les troupes, et le plus sera envoyé aux bataillons de recrues pour rentrer dans les régiments selon les besoins successifs. Je crois, Sire, que cette opération a été grande et bonne. Mais en même temps il a fallu avoir du



courage pour l'entreprendre, car tous les ordres militaires, jusqu'à mes bureaux, y étaient opposés et ont fait ce qui dépendait d'eux pour la faire échouer. Rien ne peut m'intimider, quand je crois voir le bien. J'ai surmonté tous les obstacles; j'ai essuyé les critiques cachées, qui sont plus dangereuses que celles qui paraissent; j'ai eu la patience de me voir désapprouver par des gens qui, quoique militaires, ne savaient pas la composition d'un bataillon et qui ne conduiraient pas plus de troupes que de moutons. Votre Majesté alors me marquait de la confiance et de la bonté, mon courage en augmentait; j'étais bien fort, je terrassais l'envie à chaque pas. Cependant, pour avoir quelques militaires en ma faveur, je proposai à Votre Majesté, l'année d'après la composition nouvelle, en 1764, d'employer quatre-vingts officiers généraux. On leur enjoignit, dans leurs instructions, de voir avec attention les troupes, d'examiner les défauts qu'ils apercevraient dans la nouvelle formation; on leur expliquait les motifs qui avaient engagé Votre Majesté à adopter ce plan de formation; l'on marquait de l'incertitude sur les effets et on les priait tous de s'assurer de leurs airs pendant les six mois qu'ils passeraient avec les troupes; de mander librement le bien ou le mal qu'ils trouveraient dans la nouvelle constitution; après quoi je travaillerais avec chacun en particulier sur les troupes qu'ils auraient vues et sur les mémoires qu'ils m'auraient envoyés. Je ne m'attendais pas, Sire, à avoir quatre-vingts mémoires bien faits de quatre-vingts personnes qui n'étaient pas toutes en état de les faire; mais je croyais utile d'occuper à leur métier des officiers généraux, qui deviennent plus nuisibles qu'utiles, lorsque la guerre se déclare, quand ils ont passé une vie oisive et absolument éloignée des idées de leur état. Cette dernière raison me fait conseiller Votre Majesté de continuer à employer à peu près le même nombre, chaque année, d'officiers généraux. Cet emploi est un peu cher, mais je crois qu'à la guerre prochaine on retrouvera avec profit cette dépense. Ces officiers généraux revenus ont tous signé, sans en être pressés de ma part, qu'ils trouvaient la composition nouvelle la meilleure possible. Je sais bien qu'après l'avoir signée, quelques-uns l'ont critiquée; mais j'ai regardé cette vilenie de leur part comme l'effet de l'envie, qui ne pouvait pas déranger leur premier bon sentiment. Aussi, sur leurs demandes nouvelles d'être employés cette année, je les ai proposés à Votre Majesté. Je ne réponds pas, Sire, aux mémoires clandestins sur les troupes, aux propos des femmes et des subalternes, encore



moins à ceux des courtisans. Tout ce qui est anonyme, ou prononcé par ceux qui ne peuvent pas juger, ne doit pas être aperçu par quelqu'un qui suit ouvertement un grand projet, et qui demande d'être éclairé et critiqué aussi ouvertement qu'il entreprend ce qu'il regarde comme le mieux.

Il y a eu cependant, Sire, quelques détails à réformer; il a fallu sur d'autres points tâter pour ainsi dire la possibilité, consulter des officiers inférieurs, faire des essais: ce qui a produit, dans des formes, différents changements; mais le fond, le vrai projet est toujours resté le même, et dans ma conscience je ne crois pas qu'il y en ait un meilleur pour votre Royaume. Je ne doute pas que, lorsque je ne serai plus votre Ministre, mon successeur ne cherche à vous arracher le consentement de changer. Deux raisons l'y engageront : la première est dans la nature; on ne travaille pas volontiers sur les principes de son prédécesseur; il n'y a que les Rois qui puissent avoir cette qualité, ou les très grands hommes. Je ne crois pas, Sire, que vous puissiez avoir ni l'un ni l'autre pour me succéder; les commis qui succèdent sont comme les ministres; ils ont de plus le désir de se rendre nécessaires et d'acquérir de la considération de leurs supérieurs par des projets. Si cette première raison ne détermine pas au changement, celle de la paresse et de l'ignorance est aussi puissante et en vérité, sans un miracle, doit prévaloir. Votre Majesté va le sentir. Dans l'ancienne constitution, chaque compagnie de vos troupes était une ferme; l'on donnait tant au capitaine qui devait fournir tant d'hommes. Le régiment avait une masse pour l'habillement de la troupe, des entrepreneurs fournissaient le fourrage; des vivriers, le pain; des entrepreneurs généraux, les hôpitaux. L'on rendait compte au ministre si le fermier capitaine était complet en hommes et en chevaux; il était rare que l'on sût quand il ne l'était pas; les masses étaient délivrées, et l'habillement soumis à l'inspecteur était toujours bon. Le ministre passait des marchés avec les différents entrepreneurs; l'occupation du ministre de la Guerre, pendant la paix, ne consistait qu'en signatures et dans la distribution des grâces; un homme un peu ordinaire, avec des commis exacts, pouvait, dans cette forme, ne travailler que deux heures par jour et c'était beaucoup. Il n'en est pas de même à présent; le ministre de la Guerre est forcé à un travail journalier et continuel; toutes les troupes en détail sont à la charge de Votre Majesté; il doit veiller avec une attention singulière à ces détails; ils dépendent



tous de lui; car, hors la partie des vivres, il n'y a plus d'entreprise générale; chaque corps se pourvoit de ses besoins, les connaît, les demande et rend compte de l'emploi de ce qui lui est fourni par le ministre; la discipline des troupes, qui était nulle, ainsi que leur instruction, est veillée journellement de grade en grade; le capitaine-fermier est à présent un capitaine et on le force de l'être; son major est major dans toute l'étendue de son grade; le lieutenant-colonel, qui n'est pas pris à l'ancienneté, demande d'être soutenu; le colonel est obligé de commander lui-même et de rendre compte de toutes les parties; il a, dans un officier général, un surveillant pendant six mois, lequel travaille avec le ministre et lui rend compte de la tenue, de l'instruction et de la conduite militaire du régiment, de chaque officier en particulier. Il ne faut pas détourner un moment l'œil sur les différents individus qui agissent. Voilà, Sire, un grand travail qui ne peut pas se faire par des commis et où il faut une attention, des connaissances et un goût particulier pour le soutenir.

Beaucoup de gens, Sire, sans savoir ce qu'ils désirent, ont le goût d'être ministres, ainsi que des enfants dans une classe qui désirent avoir la première place, sans vouloir se donner la peine de composer le thème; mais méfiez-vous, Sire, de ceux qui voudront changer la composition, sous prétexte de la rendre plus simple : ils sont ignorants ou paresseux. Méfiez-vous également de ceux qui la voudront changer pour en présenter à Votre Majesté une de leur façon. Une seconde variation totale, quelque bonne qu'elle fût (je ne l'imagine pas, car je l'aurais choisie) ferait la perte de notre militaire, qui ne pourrait pas soutenir une secousse aussi forte. Si l'on vous dit, Sire, que les armes de Votre Majesté ont été victorieuses dans l'ancienne composition, l'on vous fera un bien mauvais raisonnement. Vos ennemis n'étaient pas au point où ils sont, de discipline et d'instruction. Le roi de Prusse a fait une révolution dans toutes les armées de l'Europe. Dans le temps où M. de Turenne battait les ennemis de la France, les troupes qu'il commandait n'étaient ni vêtues, ni armées comme celles de ce siècle; pourrait-on inférer des victoires de ce général que, pour battre les ennemis, il faudrait donner aux troupes françaises des chapeaux qui ne fussent pas retroussés, des baudriers et des mousquets avec des mèches? Louis XIV changea l'armement, l'équipement et la composition des troupes; l'Europe se modela sur lui. Depuis ce siècle les Allemands ont perfectionné; si nous ne



les imitons pas, tant pour la manutention des troupes que pour l'artillerie, leur perfection entraînerait la ruine de la nation française et, avec une valeur supérieure, nous serions vaincus par la discipline, l'ordre des étrangers et leur manutention d'artillerie en campagne. J'ai donc cru qu'après avoir fixé une composition qui mît dans la main et sous les ordres des officiers généraux tous les individus militaires, qui ne peuvent plus avoir d'autres objets que le devoir d'officiers; j'ai cru que la suite de cette composition était les principes d'exercice, de manœuvres et de discipline que les troupes de Votre Majesté exécutent. J'ai établi pour la cavalerie et pour les dragons des écoles d'équitation qui produiront deux avantages : le premier, d'apprendre aux hommes à cheval à votre service et à ceux qui les commandent à conduire leurs chevaux, tant pour leur sûreté que pour l'exécution des manœuvres; le second, de leur donner aux uns et aux autres la connaissance des chevaux qu'ils n'avaient point du tout, et celle de l'harnachement de ce même cheval, de sorte que, à proprement dire, l'homme et le cheval fussent identifiés ensemble, l'un pour être utile et l'autre pour conduire et soigner.

L'école des dragons est au point de perfection où l'on puisse l'espérer. On a établi dans chaque régiment un manège particulier; enfin, Sire, dans cette partie tout est en mouvement pour l'instruction et je dois dire avec satisfaction à Votre Majesté que le travail d'instruction de toutes ses troupes se fait avec un zèle très digne d'éloges et tel que je doute que l'on puisse en citer un exemple pareil. Ce zèle s'est accru, Sire, sans punitions, sans trop de récompenses, après une réforme qui a été très critiquée. Votre Majesté voudra bien ne pas croire que le hasard seul produise un aussi bon effet.

Pour finir ce qui concerne les troupes, je dois parler à Votre Majesté des régiments suisses qu'Elle a à son service. Vous avez su, Sire, comment ils étaient anciennement; certainement il n'y avait pas de milice dans l'Europe qui pût avoir la préférence sur eux; leur composition, leur traitement, leur forme de servir, tout était contraire à l'esprit militaire. J'ai entrepris, quand Votre Majesté m'a donné la charge de colonel-général, de mettre cette milice étrangère sur le pied le plus utile au service de Votre Majesté. Pour y parvenir, il a été indispensable d'en retrancher les abus sans nombre. Votre Majesté ignore peut-être qu'il n'y avait pas un régiment stable; chose inconcevable, les compagnies passaient d'un régiment à un autre,



commençaient la campagne dans tel régiment, la finissaient dans un autre. Les compagnies stables étaient commandées par des capitaines qui ne les avaient jamais vues et qui ne devaient jamais les voir; grand nombre d'officiers avaient des compagnies dans différents régiments. J'ai osé risquer, étant colonel-général, que Votre Majesté n'eût plus du tout de Suisses à son service, ou bien qu'Elle en eût d'utiles et tels que des troupes subsidiaires doivent être. Les gardes suisses n'étaient pas mieux que les autres; j'ai commencé par ce régiment, et de là j'ai formé les onze autres de manière que leur composition est analogue à la composition générale de toute l'infanterie. Les régiments n'éprouvent pas de variations dans leurs compositions; chaque officier présent et agissant a son emploi et avance dans son régiment selon son mérite : les soldats ne sont plus un ramassis de toutes nations; les deux tiers de chaque compagnie sont véritables Suisses et l'autre tiers Allemands. Les cantons ont résisté à la nouveauté; il a fallu négocier; mais, sans attendre le succès de la négociation, j'ai commencé par exécuter mon projet, afin de ne point perdre de temps à consommer le bien; il s'est fait et, hors le canton de Schwitz qui n'avait que trois compagnies au service de Votre Majesté, tous les autres ont consenti mes arrangements.

Tout va bien dans cette partie, Votre Majesté a vingt-six bataillons étrangers, sur lesquels Elle peut compter. Elle en a vu deux, il y a trois ans; Elle en verra six cette année; Elle voit journellement les gardes. Je conseille que l'on en fasse venir six autres l'année prochaine, et les huit derniers en 1768. Mais je prie Votre Majesté d'avoir une grande attention pour que son ministre de la Guerre, soit pour faire de la peine au colonel-général, soit pour suivre ses idées, ne change rien à ce qui a été fait et qui a réussi : car j'ai risqué que vous eussiez, Sire, des Suisses tels qu'ils vous sont nécessaires quand vous n'en aviez point; mais actuellement que vous en avez, vous les perdriez sûrement, si l'on changeait une forme qu'ils ont eu de la peine à admettre et dont la variation finirait par les dégoûter irrémissiblement.

Les régiments allemands, qui sont au service de Votre Majesté, étaient bien à la fin de la guerre; je n'ai proposé que deux changements à leur égard. Le premier, que leur composition fût égale à celle de toute l'infanterie française; l'uniformité dans ce point me paraît essentielle. J'ai en second lieu diminué, à l'égard des régiments

étrangers, la dépense, et peut-être qu'en cela la réforme a été trop sensible, vu la bonté des officiers. On aide les meilleurs par de petites gratifications et, leur traitement en temps de guerre étant suffisant, je n'ai pas cru qu'il fût mal qu'eux, ainsi que toutes les troupes, fussent en souffrance pendant la paix, pour augmenter le désir de la guerre et, quand elle est arrivée, pour qu'en se rappelant le traitement de paix l'on ne soit pas aussi promptement fatigué de faire la guerre.

Les cinq bataillons irlandais conservés à votre service ne sont, à proprement parler, qu'une pension que vous faites aux familles irlandaises établies en France depuis 1688, car les régiments ne font rien; mais il était de la grandeur de Votre Majesté de conserver des officiers dont les pères ont servi avec distinction en France.

Le régiment italien et corse n'a été conservé qu'en faveur de M. de Monti; je n'en fais aucun cas.

Je ne me suis pas borné à la composition des troupes, Sire, j'ai travaillé à celle de l'artillerie. Le roi de Prusse et les Autrichiens ont porté leurs forces d'artillerie de campagne au point que la manœuvre et même la valeur ne pourraient pas seules combattre un moyen aussi destructif. Il y avait un préjugé dans l'artillerie française, qui était de se croire supérieure à toutes les artilleries de l'Europe. Je crois que cela est encore vrai, quant aux sièges; mais, quant à la campagne, il est certain que les ennemis ont multiplié les bouches à feu et ont acquis une célérité dans l'emploi de leur artillerie à laquelle nous ne sommes pas parvenus. J'ai cru qu'il fallait composer l'artillerie de Votre Majesté de manière qu'elle repoussât certainement et puissamment celle de vos ennemis. J'ai rappelé au service de Votre Majesté le sieur de Gribeauval, officier général d'artillerie, d'un mérite rare par ses connaissances et son génie pour cette partie. Il avait été autrefois en Prusse de la part de Votre Majesté, pour conseiller le roi de Prusse sur son artillerie; il venait de commander l'artillerie autrichienne; il était l'homme le plus instruit des détails et des moyens des étrangers à cet égard. Comme il avait servi trente ans dans l'artillerie de Votre Majesté, il en connaissait le mérite et les défauts. Je l'ai donc fait venir et l'ai uni avec le chevalier de Mouy, autre officier général de l'artillerie, très instruit, et le plus instruit que nous ayons, mais imbu des anciens préjugés et attaché aux formes pesantes de l'artillerie ancienne. Je leur ai expliqué les vues de Votre Majesté



pour la proéminence ou du moins l'égalité de son artillerie vis-à-vis de celle des autres puissances. Ils ont combiné pendant un an les moyens d'une formation nouvelle; je l'ai étudiée sous eux, ils m'en ont fait sentir l'utilité; je l'ai proposée à Votre Majesté qui l'a adoptée et qui en retirera les fruits à la guerre prochaine. Je recommande à Votre Majesté de se souvenir du nom de ce Gribeauval, pour que ses ministres prennent ses conseils sur la partie de l'artillerie et ne dérangent pas une formation qui commence à réussir et qui sera la cause des plus grands succès, même des généraux malhabiles. Les arsenaux de Votre Majesté étaient vides. Sait-Elle qu'en 1762 il n'y avait pas dans ses arsenaux de quoi donner des fusils à son armée, si Elle avait essuyé un échec considérable? Son canon est revenu d'Allemagne en très mauvais état; point d'affûts ni de bois pour en faire dans les arsenaux. En 1768 tout sera dans l'état où il doit être. Je n'ai point de mérite à cette partie, qui n'est que d'arrangement de calcul et d'argent. Je la rapporte à Votre Majesté pour qu'Elle connaisse toutes les parties.

Dans celle du génie j'ai cru, Sire, devoir travailler à ce qu'il y avait de plus pressé. La composition de ce corps et la forme de son école méritent de ma part des éloges et point de changement. Je me suis appliqué aux travaux les plus nécessaires; c'est d'après ce principe que j'ai entrepris les fortifications de Toulon sur les mémoires du sieur Bourcet, qui m'a fait connaître le danger où a été cette place pendant la dernière guerre. Je lui ai donné la direction de cet ouvrage. En 1768, Toulon, qui était aussi aisé à prendre qu'un village, sera une place du premier ordre. Valenciennes était ouvert; il était honteux qu'une place en première ligne fût en aussi mauvais état; je me suis attaché à la rétablir; elle le sera en 1767. Enfin, Sire, j'ai osé entreprendre un grand projet à Brest. Ce port unique, pour votre marine et le seul formidable à vos ennemis : 1° n'était pas fortifié et courait les risques des événements de la guerre; 2° il n'était pas suffisant pour contenir la plus grande partie de vos forces navales. La rivière de Penfeldt, qui forme le port, s'était engravée successivement; l'on n'y avait apporté d'autre remède que celui d'avancer la chaîne, à mesure que le sable gagnait le port, et je n'ai été instruit de la situation de Brest qu'à la paix; lorsque j'ai voulu y faire passer une certaine quantité de vaisseaux, on me répondit qu'ils ne pourraient pas tenir dans le port. J'avais sous les yeux le nombre qu'il y en avait eu



du temps de Louis XIV. Je ne compris pas d'abord ce qui avait changé depuis ce temps la rivière et le port, et c'est à l'explication que j'appris qu'un port, qui tenait en 1688 quatre-vingts vaisseaux de ligne, n'en pouvait pas tenir trente en 1763. Je crus donc qu'il n'y avait rien de si pressé que de curer cette rivière et de rendre au port son premier espace; 3° il y a eu depuis vingt ans plusieurs magasins brûlés dans le port de Brest; on n'en a refait aucun, et cette partie de magasins si importants dans un port de cette considération était dans un désordre affreux. J'ai fait travailler pendant dix-huit mois, sur ces trois objets, les plus habiles ingénieurs de Votre Majesté et ceux dont les talents et la probité m'étaient plus connus. J'ai adopté leur projet, je l'ai expliqué à Votre Majesté; les travaux sont immenses; la dépense est considérable, car elle ira à près de neuf millions; mais Votre Majesté aura un grand port, et elle n'en avait pas dans la situation où était Brest. J'ai cru qu'il valait mieux mettre Brest dans toute la valeur dont ce port est susceptible que de vous proposer, ainsi qu'il y en a mille projets, de faire un nouveau port. Voilà jusqu'en 1768, en entretenant les places en général, et en continuant les ouvrages de peu d'importance commencés avec quelques travaux aux ports marchands, à quoi j'ai borné mes soins dans la partie du génie.

Les travaux du port de Brest me mènent naturellement à parler à Votre Majesté de sa marine. Vous m'en confiâtes la direction en 1761, au mois d'octobre. Vous savez, Sire, dans quel état était cette marine. Le peu qui restait dans les magasins était à l'encan; l'on n'avait pas de quoi ni radouber, ni équiper les bâtiments qui avaient échappé au combat de M. de Conflans; le port de Toulon n'était pas mieux que celui de Brest depuis le combat de M. de la Clue; les vaisseaux étaient abandonnés, les magasins vides; la marine devait partout et n'avait pas un sol de crédit; les officiers d'épée et de plume étaient dans le plus grand découragement, et le ministre qui gouvernait ce département, dans l'abattement et le dégoût. Le désir de vous servir me fit sacrifier un département des Affaires étrangères, qui allait bien, pour me charger de l'odieux et de la peine d'un département qui était plus qu'anéanti, car il était dans l'avilissement. Mon premier objet fut de rétablir le crédit, et que les ouvriers et les fournisseurs servissent les ports. Cela fut aisé; le changement de ministre avec un peu de charlatanerie, de l'argent distribué en acquittement de dettes et que



M. Berryer ignorait dans sa caisse, parce qu'il était trompé par un coquin de banquier nommé Beaujon, lequel a cependant toujours conservé, malgré ses friponneries, du crédit à la Cour ; cet argent, et des secours que je tirai de la Borde, remirent de l'activité dans les ports. Ce n'était pas assez ; je voulais armer et, en 1762, l'Espagne attaquant le Portugal, mettre en état Votre Majesté d'attaquer de son côté le Rio de Janeiro. La Finance ne pouvait me rien fournir ; j'imaginai le don gratuit des vaisseaux, je risquai ce moyen vis-à-vis des États de Languedoc qui se tenaient ; il réussit et, de là, tous les corps de l'État, qui, deux ans avant, avaient porté leur vaisselle à la Monnaie d'assez mauvaise grâce, s'émurent au point, par mes insinuations, que j'eus librement quatorze millions dans l'année pour la marine de Votre Majesté ; ce qui me mit en état de faire une petite expédition à Terre-Neuve, d'armer une escadre à Rochefort pour employer une escadre anglaise à l'île d'Aix, de faire partir l'escadre qui était destinée à Saint-Domingue, d'armer une escadre à Toulon pour protéger le commerce dans la Méditerranée, enfin de préparer l'escadre et les bâtiments de transports nécessaires pour l'attaque de Rio de Janeiro. La paix se fit. Alors je songeai à apprendre la Marine que je ne savais pas ; je me fis instruire par un homme précieux, qui est dans le bureau et qui s'appelle Turguet. J'appris les plus petits détails ; je donnais tous les jours du temps à cette étude et, comme les matelots sont la base des forces navales, comme les sujets la force pécuniaire d'un État, je me mis au fait par les classes, ce qui n'est pas une instruction aisée, du nombre des matelots sur lequel on pouvait compter dans le Royaume, pour apprécier le nombre des vaisseaux que la France pouvait entretenir. Le calcul juste est que la France ne peut pas armer, pendant une guerre, plus de quatre-vingts vaisseaux de ligne et quarante frégates, avec les bâtiments de moindre force nécessaires à la suite des escadres et à la manutention des ports. J'appris ensuite que quatre-vingts vaisseaux et quarante frégates, etc., demandaient pour leur construction, leur rechange et leur fourniture, tant des matières en magasin. Cette partie n'est pas difficile, car il n'y a que cinq matières nécessaires dans un arsenal de marine : le bois, le fer et cuivre, le chanvre et les toiles. En connaissant la quantité de chaque matière et ces différentes sortes nécessaires à un bâtiment, l'on sait ce qu'il faut dans un port pour le nombre de vaisseaux que l'on s'y propose d'y avoir et la somme de dépense de ces vaisseaux



pour la construction, l'entretien et l'armement. C'est d'après ces connaissances que je proposai en 1764, à Votre Majesté, d'avoir en quatre ans soixante-quatre vaisseaux de ligne quarante frégates avec toutes les matières nécessaires à leur rechange, et un approvisionnement de quoi construire seize vaisseaux de ligne en cas que la guerre se déclarât. Je distribuai ces quatre-vingts vaisseaux et les frégates fictivement dans les trois ports, et je calculai alors ce que Votre Majesté avait, et ce que j'avais à faire. Vous aviez, Sire, au commencement de 1763, quarante-quatre vaisseaux de ligne, tant bons que mauvais, dix frégates. Vous avez à présent soixante-trois vaisseaux de ligne, trente et une frégates. J'ai presque doublé les forces de Votre Majesté, à la différence que, l'été prochain, ces soixante-trois vaisseaux seront tous en état d'aller à la mer et en état de tous points, au lieu que quand j'en ai pris le soin ils étaient dans un désordre affreux. J'ai acquitté Votre Majesté en construisant tous les vaisseaux qui avaient été donnés en 1761 et 1762, et dont l'argent avait été dépensé alors en armements, et en 1769 les approvisionnements pour la construction des seize vaisseaux à faire pendant la guerre seront dans les magasins, si l'on suit le plan que j'ai inventé, commencé d'exécuter, et que Votre Majesté a approuvé. L'artillerie était une partie essentielle qui était fort négligée; les canons et les fers coulés n'étaient pas du même calibre d'un port à l'autre. Depuis Louis XIV on avait négligé l'artillerie, qui était livrée à des entrepreneurs. J'ai réuni l'artillerie de mer à celle de terre, j'ai formé des brigades; j'en ai fait un corps solide et engagé, qui assure un fonds de matelots, en même temps qu'il emploie de bons canonniers. Il faut encore quelques années pour que ces brigades aient pris leur consistance; mais elles commencent à montrer l'utilité dont elles sont. Un chef d'escadre nommé Morogues, qui est à la tête de cette partie, est un homme aussi zélé qu'instruit. On fait refondre par Marits tous les canons de la marine; à la fin de 1767, elle aura ce qui lui faut d'artillerie, ainsi que je l'ai montré à Votre Majesté dans un de mes derniers travaux avec Elle. La marine avait des troupes qui occasionnaient une assez grande dépense sans utilité. J'ai cru qu'il était plus utile d'employer les fonds destinés aux troupes de la marine en approvisionnement, et faire servir les régiments d'infanterie de Votre Majesté sur ses vaisseaux. Cette union des deux armes est essentielle à établir petit à petit, parce que les ennemis de la France sont les Anglais; il



faut employer le génie de toutes les forces de la nation contre eux. D'ailleurs dans une guerre longue, en suivant cette méthode, les fantassins serviront aux manœuvres et deviendront matelots, en augmentant la paye de ceux qui, embarqués, montreront plus de volonté et d'aptitude à ce métier, ce qui soulagera les classes et accélérera les armements et donnera de la confiance aux officiers en leurs équipages. C'est dans cette vue, je crois, qu'il est utile de faire servir les troupes d'infanterie sur les vaisseaux. Ce moyen deviendra grand par la suite si Votre Majesté se le rappelle et ordonne qu'il soit suivi. Le physique de la marine n'était pas le seul objet qui demandait de l'attention. La réforme dans le moral était pour le moins aussi nécessaire; il s'était introduit un découragement déshonorant dans ce corps; l'ignorance, les mauvais succès, le peu de protection produisent nécessairement le découragement qui enfante la négligence dans le service, anéantit le zèle, tourne en ridicule les talents, ainsi que la volonté d'en avoir, et conduit à la fin au déshonneur. J'ai cru entrevoir, en prenant la direction de la marine, que ce corps était bien près de cette fin. L'on suivait avec apathie l'ancienne ordonnance de 1689, qui dans bien des articles ne pouvait pas être adaptée au service de la marine actuelle, parce que la marine de France et la marine d'Angleterre ne sont pas les mêmes qu'elles étaient en 1689. Le corps de la plume était l'objet de l'animosité de celui de l'épée; la plume de son côté se targuait des avantages de l'ordonnance, négligeait les intérêts de Votre Majesté pour les siens propres, cultivait les bureaux, lesquels, unis avec elle, méprisaient et maltraitaient les officiers; de sorte que personne ne songeait et ne se souciait d'aller à la mer; mais l'on était occupé à se déchirer dans l'intérieur, à se mépriser, à dire du mal du ministre, des bureaux et des uns et des autres. Ce n'est pas qu'il n'y eût des gens d'esprit et de mérite dans les deux états; leurs voix étaient étouffées par la multitude, et d'ailleurs il fallait avoir un courage surnaturel pour s'opposer au torrent. Je cherchai, dès les premiers instants que je dirigeai cette partie, à connaître les talents possibles et les caractères des différents individus, à qui je devais commander. Je fus étonné du nombre d'officiers instruits et d'esprit, que je trouvai dans un corps abâtardi. J'en fis venir une certaine quantité à Versailles; nous avons eu pendant un hiver, sur toutes les parties de la marine, des conversations raisonnées. J'y ai puisé beaucoup de lumières; en m'instruisant, j'ai tâché de leur faire sentir



que je m'instruisais; je me suis attaché à acquérir leur confiance, et le résultat de ce travail qui a été fait en commun a été, après un examen de ma part de plus d'un an, l'ordonnance générale de la marine, que j'ai proposé à Votre Majesté de rendre. Je crois, Sire, que les officiers de la marine de Votre Majesté ont infiniment plus de connaissances que ceux de la marine de Louis XIV n'en avaient; je crois qu'ils ont autant de volonté actuellement; il leur manque l'expérience, que je tâche de leur donner en les employant soit à la mer, soit dans les ports, autant qu'il est possible. Je pense qu'il faut avancer les jeunes gens; il y en a de la première distinction et qui feront honneur au siècle. Et, si Votre Majesté a l'attention de donner ses ordres pour que l'on continue progressivement l'approvisionnement des ports, tel que j'ai commencé; que les comptes de l'état de chaque port soient rendus à Votre Ministre, ainsi qu'ils me sont rendus; que les officiers soient employés autant qu'il est possible; enfin, pour donner de l'âme, qui manquait à cette grande machine, que le Ministère qui la dirige ait l'air du crédit, et son travail considéré par Votre Majesté, ce qui est beaucoup; j'ose vous assurer, Sire, qu'en 1769 votre marine sera suffisante à la défense de vos possessions et sera plus forte qu'elle n'a été dans les temps les plus brillants de Louis XIV. Mais en même temps je dois dire à Votre Majesté que ce ne sera pas un homme de robe qui opérera cet effet; je crois les gens de cette sorte pernicieux à la Guerre et à la Marine. On dit qu'un ministre de votre Conseil, qui a été contrôleur général, ambitionne cet emploi et intrigue en conséquence. J'aurais bien du regret à mes peines si je le voyais entre ses mains, car je le crois incapable de tout, mais encore, plus s'il est possible, de la Guerre et de la Marine; et je dois dire à Votre Majesté que cette partie, la Marine, opérera le salut du Royaume ou sa décadence; de sorte qu'il est bien effrayant de voir la négligence avec laquelle Votre Majesté et tout ce qui l'entoure la considèrent. J'ose ajouter que je pense si différemment que, si j'avais du crédit, je représenterais à Votre Majesté qu'il serait de son devoir de Roi de faire au printemps prochain un voyage à Brest; les quatre jours qu'Elle passerait dans ce port y feraient un effet décisif en bien, peut-être pour un siècle.

Outre la Guerre, l'Artillerie, le Génie et la Marine, j'ai de plus sous ma direction les Colonies. Cette matière n'est pas aussi satisfaisante pour moi à mettre sous les yeux de Votre Majesté. J'ai fait dans cette



partie, ainsi que dans les autres, beaucoup de changements; mais ils ont presque tous mal réussi; je me suis trompé et sur les choses et sur les hommes. J'ai engagé Votre Majesté dans des dépenses considérables en pure perte; de sorte que vos colonies, Sire, sont peut-être en plus mauvais état qu'elles n'étaient en 1755, quoique vous y ayez dépensé plus que vous n'avez dépensé à cet objet pendant l'autre paix. Mes fautes viennent que j'ai été instruit on ne peut pas plus mal du local par le bureau que j'ai trouvé établi; qu'à cette mauvaise instruction j'ai ajouté des idées de moi, qui portaient à faux puisque j'étais mal instruit. J'ai voulu établir en Amérique un système d'Europe; j'ai fait, pour gouverner, choix de sujets qui m'ont jeté dans des écarts épouvantables : les uns étaient intéressés; les autres despotiques, ignorants et déraisonnables; un, tel que M. d'Estaing, à qui je croyais un talent supérieur, n'est qu'un fol, et un fol dangereux; son intendant, pour le moins un fripon; M. Turgot est un fol et fripon en même temps. Enfin le désordre dans cette partie a été extrême; j'en ai eu de grands chagrins; mon expérience m'a appris à me réformer; j'ai changé une partie des gouverneurs, j'ai restreint les dépenses. Il faudra changer M. d'Estaing et son intendant l'année prochaine, et, si l'on ne peut pas empêcher que le mal fait ne le soit, du moins avec de la patience et une administration douce et sage le réparera-t-on. Mais cela demande encore du travail. MM. d'Ennery et de Nolivos, qui sont gouverneurs à la Martinique et à la Guadeloupe, sont bons. Ces deux points sont essentiels à la dépense de l'Amérique. Je n'entrerai point dans le détail de ce qu'il y a à faire dans les colonies; ce détail seul demanderait des volumes. Mais je dirai en un mot à Votre Majesté que, si elle avait la guerre contre les Anglais, il serait instant, au moment que l'on envisagerait, de faire passer en Amérique vingt-quatre bataillons, qui trouveraient dans les îles ce qui leur serait nécessaire, resteraient pendant toute la guerre en Amérique et seraient alimentés, tant en vivres qu'en munitions, par les escadres de la marine de Votre Majesté. C'est d'après ce plan que nous préparons les possessions de Votre Majesté dans cette partie du monde, et je crois que ce plan, qui doit réussir malgré les retardements qu'il a éprouvés par mes fautes, est le seul qui puisse assurer à Votre Majesté ses possessions et la mettre en état de menacer celles de vos ennemis et même d'avoir des succès en Amérique.

Je ne parlerai point à Votre Majesté des Postes; je ne fais dans

cette partie rien du tout que de toucher des appointements. Vous y êtes trompé, Sire, aussi honteusement que dangereusement; mais j'aurais l'air de l'animosité si je vous éclairais; je ne réussirais pas et, comme dans le fond cette partie n'est pas essentielle à l'administration de votre Royaume, je ne me crois pas obligé de souffrir l'humiliation de voir préférer les avis de ceux qui vous trompent aux miens.

Voilà, Sire, le détail que je vous devais des différentes administrations particulières dont vous m'avez chargé. Je ne me suis mêlé d'aucune façon, et Votre Majesté le sait bien, des autres parties de l'administration de votre Royaume; quoique l'on ait dit que j'ai travaillé à renvoyer les Jésuites, que je soutiens les démarches et les prétentions des Parlements. De près ni de loin, ni en public, ni en particulier, je n'ai fait aucunes démarches sur ces objets, ni n'ai eu d'autres idées que celles que Votre Majesté m'a vues dans son Conseil, lorsqu'Elle m'a demandé mon avis. Outre qu'il serait plus qu'au-dessous de moi d'agir différemment de ce que je dis au Conseil, les ennemis qui m'accusent auraient trouvé des faits à citer contre moi, si mes actions ne correspondaient pas avec mes paroles. Votre Majesté se rappellera qu'ils ont hasardé un mémoire dont je me souviens toujours et dont j'ai démontré publiquement la fausseté; depuis cette époque l'on n'a plus osé parler contre moi que vaguement. En tout, Sire, mon caractère ne me porte pas à me mêler de ce qui ne me regarde point, et Votre Majesté a dû observer que, hors le travail de mes départements, j'ai usé de la plus grande circonspection vis-à-vis d'Elle sur les autres parties de l'administration, et je ne puis avoir ni louange ni blâme de la conduite que l'on y tient. On dira peut-être à Votre Majesté que je suis dissipé, léger; que je ne travaille pas; que je n'ai pas assez de dévotion; d'autres diront plus, que je n'ai pas de religion. Je sais que Mme d'Esparbès et quelques autres ont écrit contre moi à Votre Majesté; je ne doute pas qu'Elle ne permette que l'on lui écrive contre ses ministres; Elle fait même plus, Elle autorise cette espèce de délation, humiliante pour les gens d'honneur qui la servent et très pernicieuse pour le bien de son service. Quand Votre Majesté m'a choisi pour entrer dans le ministère, je lui ai promis que j'emploierais le peu d'esprit, de ressources, qui étaient en moi, et toute ma fidélité à son service; mais je ne lui ai pas promis que j'abandonnerais le goût que j'ai pour le plaisir, ni que je serais sans



défauts. Je souhaite que Votre Majesté trouve des ministres sans défauts et éclairés; ils vaudront, Sire, bien mieux que ceux que vous avez, et j'ose vous conseiller de les prendre; mais je doute que les gens qui vous entourent, qui vous écrivent contre nous, et ceux qui vous proposent M. de Saint-Priest, vous procurent non-seulement des ministres sans défauts, mais d'honnêtes gens pour gouverner sous vos ordres.

Malheureusement pour moi, Sire, je ne suis point long à réfléchir et suis très prompt à exécuter; ce qui me donne le démérite, devant les gens pesants, d'être léger. Je ne puis pas être autrement. Je ne mets point de légèreté dans mes principes et dans l'honnêteté que je professe; dans mes formes, il peut y en avoir.

Je ne suis dissipé que quand je n'ai rien à faire; c'est l'affaire de ma santé et de ma force; il me semble que jamais mes plaisirs n'ont retardé mes devoirs, je ne mêle point l'un avec l'autre; j'ai simplement et naturellement l'attention que la dissipation ne nuise point aux devoirs.

On ne peut pas dire sérieusement que je ne travaille pas. J'emploie huit heures par jour à mes départements; le travail des Affaires étrangères, tant que je les ai eues, est presque tout de ma main dans le bureau. L'on ne soupçonne pas que j'ai copié les idées de mes commis. Ceux de la Guerre et de la Marine sont des témoins irréprochables, qu'il ne se fait rien dans les départements sans mon examen et sans mon approbation. Si je travaillais davantage, je m'appesantirais et je travaillerais mal.

Enfin le grand reproche tombe sur ma religion. Il est difficile de m'attaquer positivement sur cette matière sérieuse, car je n'en parle jamais. Mais, dans la forme, j'observe exactement les décences et, dans les affaires, j'ai pour principes le soutien de la religion.

Votre Majesté l'aura pu observer dans les occasions. L'imputation vague et fâcheuse, qui m'affligerait le plus, serait celle de n'être pas attaché, comme je le dois, par respect et par reconnaissance à la personne de Votre Majesté, encore plus qu'à son service. J'ai fait pour vous, par vos bontés, Sire, la plus grande fortune qui ait été faite pendant le cours de votre règne; il ne se passe un jour, peut-être une heure, que je ne me rappelle toute l'étendue de vos bienfaits. Outre les grâces signalées que vous m'avez faites, j'ai joui avec un bonheur inexprimable des bontés particulières de Votre Majesté. Ces bontés,



Sire, m'ont plus attaché à Votre Personne que vos bienfaits, et mon amour pour vous ne m'inspirait pas la crainte que vous puissiez douter des sentiments d'une âme comme la mienne. Je puis, Sire, ne pas mériter votre confiance; mais vous me feriez plus de mal, que vous ne me croyez pas digne de votre estime, et par conséquent le plus fidèle, le plus reconnaissant, j'ose dire le plus tendre et le plus respectueux de vos serviteurs.

Permettez-moi, Sire, en finissant et en vous priant d'approuver que je quitte toutes les places que je remplis dans votre Ministère, pour m'occuper uniquement des soins de ma reconnaissance, de vous donner un conseil.

Votre Majesté n'a de confiance que, pour le détail des places, en ceux qui en sont chargés; Elle n'en a pas dans leur personne. Je doute qu'une aussi grande machine à gouverner, que celle du Royaume de France, puisse bien aller sans une confiance réciproque et entière du Maître aux serviteurs. La méfiance de Votre Majesté provient des délations qu'Elle laisse approcher d'Elle. De bonne foi, Sire, pouvez-vous croire qu'un maréchal de Richelieu, une d'Esparbès, un Bertin, un d'Amécourt, un vieil abbé de Broglie, soient des sujets, dont les opinions puissent altérer la confiance que vos ministres méritent? N'est-ce pas à vous seul à juger de nos travaux? Vous êtes on ne peut pas plus capable d'en juger. Mais, quand nous savons que ces espèces méprisables ont la liberté de vous écrire sur nous, le dégoût s'empare de nos esprits; vous n'avez plus de confiance en nous et de même nous n'en avons plus en vos bontés et en votre estime; nos âmes sont flétries, l'activité se perd; chacun songe aux moyens de se retirer d'un emploi vilipendé et mesuré par des bas intrigants; votre service souffre; l'honneur est attaqué en vous servant, Sire, et n'est pas vengé par Votre Majesté; de là l'on croit tous les rapports que l'on vient faire chaque jour; vous ne recevez pas une lettre, que l'on ne vous la rapporte comme un libelle diffamatoire contre vos ministres; l'abbé de Broglie lit les minutes des siennes à qui veut les entendre; Mme d'Esparbès se donne pour être votre maîtresse dans Paris et se déchaîne contre moi et contre ma famille dans les termes les plus odieux; la considération du Ministère, qui n'est autre que la vôtre, est anéantie dans la capitale; sa chute se fait sentir dans les provinces; à la Cour une Mme de Marsan, aussi dangereuse que folle, fronde toutes les opérations du Ministère, sans être réprimée. Tout le



monde, Sire, se croit en droit de dire du mal de vos ministres et de les critiquer, parce que tout le monde sait que vous permettez au rebut de votre Royaume de vous en écrire encore plus de mal que l'on ne se hasarde à en dire. Remarquez, Sire, que ce n'est que M. de Praslin, M. de Laverdy et moi que l'on attaque dans votre Ministère; le reste, en vérité, par ses lumières, ne mérite ni estime ni considération; on ne peut pas être plus dénué de talents, que le sont vos autres ministres. De sorte que de cet assemblage de circonstances il arrive que votre autorité et votre dignité sont attaquées de toutes parts; la raison en est simple, c'est qu'il n'y en a pas, par le mépris où sont tombés ceux qui l'exercent. J'ose donc conseiller à Votre Majesté de prendre des ministres selon que son bon jugement et son goût lui inspireront; et quand Elle les aura, de leur donner sa confiance, et surtout l'assurance qu'Elle les jugera par Elle-même, mais les rendra supérieurs à toutes sortes d'intrigues. Si ce sont d'honnêtes gens et fermes, avec la confiance de Votre Majesté, ils seront uniquement occupés de son service, ne craindront point les délations odieuses; feront trembler à la ville, à la Cour et dans les provinces ceux qui s'échapperaient de la retenue que l'on doit maintenir dans les sujets; ils ne détourneront pas sans doute les plaisirs très justes de Votre Majesté, mais ils ne seront pas en garde contre les pernicieux effets de ses plaisirs. Et Votre Majesté, heureuse dans sa vieillesse, gouvernera son Royaume avec la tranquillité et la gloire que ses vertus méritent. J'applaudirai, Sire, à cet heureux temps, en mettant toute ma vie, aux pieds de Votre Majesté, ma reconnaissance et mon profond respect.

VIII

(Voir p. 232, note 1).

Lettre écrite, le 7 mai 1770, au contrôleur général Terray, par M. le duc de Choiseul.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5, pour m'annoncer que l'entière assignation des fonds



réglés pour le département de la Guerre et de l'Artillerie, se trouvant subordonnée au plus ou moins de succès de vos opérations, vous ne pouvez dans ce moment-ci promettre, en 1770, que cinquante-quatre millions pour la Guerre et huit pour l'Artillerie; sauf à payer le surplus dans les premiers mois de 1771.

Je désirerais, plus que je ne puis vous l'exprimer, que la sûreté et le bien du service pussent se concilier avec ce peu de moyens; mais il est du devoir de mon ministère de vous en représenter le danger et l'impossibilité :

1° Les dix millions, que j'ai demandés pour l'Artillerie, sont de fait insuffisants; je n'ai pas besoin de beaucoup m'étendre pour prouver qu'en prélevant six millions de solde environ, quatre millions qui restent pour l'entretien des places et l'approvisionnement des arsenaux sont un trop faible secours pour des objets aussi étendus et d'aussi grande conséquence après huit ans de paix. J'ai exposé plus d'une fois ces vérités dans le Conseil du Roi et les inconvénients qui en peuvent résulter; mais, comme ils ne feraient qu'augmenter si l'on retardait encore la remise d'une partie de fonds de ce département, je crois devoir vous prier d'y faire la plus sérieuse attention, parce qu'il peut venir un moment où l'on regretterait trop d'avoir négligé une partie aussi importante.

2° Le département de la Guerre ayant besoin indispensablement de soixante-sept millions, toutes déductions faites d'habillement de milice et d'économie sur les fourrages, ainsi qu'il vous est facile de le voir par le projet de fonds que j'ai eu l'honneur de vous remettre, je me suis borné à n'en demander, en 1770, l'assignation de soixante-deux, que pour me prêter à l'embarras de la Finance, espérant pouvoir rejeter, en 1771, les cinq millions qui resteront à payer.

J'ai fait toutes mes dispositions en conséquence et il me serait d'autant plus impossible aujourd'hui de différer le payement de treize millions jusqu'à l'année prochaine, qu'étant à la moitié de l'année, il y a actuellement plus de trente-six millions de dépensés.

La raison en est sensible : les remontes, les recrues, les habillements, les approvisionnements de vivres, en un mot tout est fait pour que les troupes soient en état au premier juin, suivant l'usage; je ne suis plus à temps d'enrayer sur aucuns de ces objets, en sorte que, si la Finance n'assignait que cinquante-quatre millions, il n'en resterait



plus que dix-huit pour la solde pendant les six derniers mois, ce qui, comme vous savez, serait insuffisant.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien prendre ces observations en considération et détruire plus tôt que plus tard la crainte que j'ai de voir manquer le service, si en effet vous ne faisiez assigner cinquante-quatre millions; tout ce que je puis de mon côté, pour venir à votre secours, c'est de faire l'impossible pour pousser jusqu'à sept millions le crédit du département de la Guerre, au moyen de quoi je me bornerais à soixante cette année-ci; bien entendu que tout ce qui en restera à assigner au premier juillet, le sera par égales portions, de mois en mois, jusqu'à la fin de l'année, et qu'à l'égard des sept millions restant nous conviendrons de nos faits au mois d'octobre. Je vous prie d'être persuadé que je me prêterai avec grand plaisir, en toutes occasions, à tout ce qui pourra soulager votre département; mais je suis persuadé aussi que vous verriez avec peine, et à plus d'un titre, ceux qui me sont confiés, non seulement en souffrance, mais même hors d'état de se soutenir. C'est dans cette confiance que j'attends une réponse de votre part, telle que la chose l'exige et que la connaissance que vous en avez par les détails que je vous en ai remis, sont faites pour vous la dicter.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

IX

(Voir p. 281).

Lettre de M. d'Affry au duc de Choiseul.

Versailles, le 19 février 1771.

Je vais, Monsieur le Duc, vous rendre le compte le plus exact de l'exécution des ordres que vous m'avez donnés. J'ai demandé au Roi avant-hier matin quand je pourrais lui présenter un travail relatif aux régiments suisses de votre part; il me dit que ce serait l'après-dîner après celui de l'Évêque d'Orléans; je m'y rendis; il me parla



d'abord de M. Bachmamm comme d'un bon major; je lui répondis que vous aviez fait le meilleur choix qu'on pût faire; il me demanda tout de suite ce que j'avais à lui présenter, et de la manière la plus remplie de bonté; je commençai par la feuille des emplois vacants et à remplacer dans les différents régiments; il me laissa tout lire et me demanda la feuille à laquelle il met *bon*, sans me faire d'autres questions que M. (*sic*) la quantité de combien qui sont dans le régiment de ce nom. Je lus ensuite la feuille par laquelle vous réclamez le cordon rouge pour M. de Pfiffer; il me dit qu'il fallait l'adresser à M. de Monteynard et lui mander que je lui avais présenté en le priant de la remettre sous ses yeux. Je lui parlai ensuite de la permission d'aller vous trouver pour M. de Besenval et de Salis; il a balancé assez longtemps. J'ai insisté et, après avoir dit *C'est bien fort,* il a ajouté *Hé bien! soit,* ou *A la bonne heure,* car je ne peux me rappeler positivement lequel des deux; mais c'est l'un ou l'autre, et j'en inférai que, comme il doit me parler dans peu, il vaudrait mieux que ces Messieurs attendissent ce second travail parce que je lui dirais que, m'ayant paru qu'il trouvait que c'était *bien fort* et qu'étant assuré que vous ne deviez [vouloir] que ce qui peut lui plaire, j'avais cru suivre vos intentions en différant leur départ de quelque temps et jusqu'à ce que je me fusse assuré qu'il le permettait sans aucune répugnance.

Il me demanda après si j'avais encore quelque chose à lui dire; je lui dis que j'avais à lui présenter un mémoire sur une affaire bien intéressante pour lui; il me dit de le lire; je lus avec lenteur et repos et je demandai après si je l'avais bien lu; il me dit qu'il l'avait bien entendu; il lut lui-même les trois *bon*, et après une assez longue réflexion (pendant laquelle je n'aperçus aucune altération sur son visage n'y dans ces mouvements), il me dit : *Cette affaire est de considération; elle a besoin de réflexions; reprenez ces papiers, je vous ordonnerai dans quelque temps de me les représenter et je vous dirai ma volonté;* et tout de suite il m'ordonna d'appeler le contrôleur général qui attendait pour travailler.

Voilà, Monsieur le Duc, le détail exact de ce qui s'est passé et j'espère que vous pouvez en conclure que des circonstances malheureuses vous ont éloigné d'ici et de Paris pour un temps, mais que vous devez espérer un retour certain aux bontés du Roi, car je vous répète que je n'ai vu aucune altération en lui.

Je voudrais bien que le Roi eût fait ce que vous désirez, mais je



n'ai osé passer les bornes que vous m'aviez prescrites; j'espère que cette affaire n'est que suspendue.

Le 20, à Paris.

Je suis venu ici aujourd'hui pour les affaires du régiment et pour voir M. de Besenval; il trouve qu'il doit profiter tout de suite, et M. de Salis, de la permission, et ils partiront dimanche; je voudrais bien, Monsieur le Duc, pouvoir en faire autant; je suis plus empressé que je ne peux vous l'exprimer de vous voir et de vous assurer des sentiments du sincère et respectueux attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur

Le C. d'Affry.

X

(Voir page 315).

Le rôle de Mme de Choiseul dans l'affaire relative à la suppression de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons.

Avertissement (1)

Mme de Choiseul ayant désiré que la lettre qu'elle écrivit à M. du Châtelet pour refuser la réversibilité de la pension fût imprimée à la suite des précédentes, j'ai cru devoir accorder cette satisfaction aux motifs qui l'inspiraient, et je ne puis mieux faire connaître ces motifs qu'en insérant le billet par lequel elle les exposait. J'ajouterai seulement qu'ayant eu connaissance, à cette occasion, de la lettre qu'elle écrivit au Roi dans le même temps et qu'heureusement elle a supprimée, j'ai exigé qu'elle me la livrât, pour la faire imprimer aussi.

(1) Cet avertissement, le billet et les deux lettres de Mme de Choiseul se trouvent, dans l'édition de Chanteloup, imprimés à la suite du récit relatif à la suppression de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons.



Billet de Mme de Choiseul, pour me demander de faire imprimer sa lettre à M. du Châtelet à la suite des précédentes.

Comme l'anecdote que vous venez de faire imprimer, qui contient la relation de l'intrigue par laquelle vous fûtes dépouillé de votre charge de colonel-général des Suisses, pourra être rendue publique après nous, je désire, pour l'intérêt de mon honneur et la satisfaction de mon sentiment, que vous veuilliez bien faire imprimer à la suite la lettre que j'écrivis à votre insu à M du Châtelet pour refuser la réversibilité que je savais m'être faite de votre pension sur la charge; lettre envoyée par la poste, pour que le Roi en prît connaissance et qu'en effet il a si bien connue que, quand M. de Monteynard, en sa qualité de ministre de la Guerre, alla prendre ses ordres pour l'expédition de votre brevet, le Roi lui dit que je refusais la pension, et M. du Châtelet, qui n'avait point voulu admettre mon refus, eut beaucoup de peine à faire rétablir dans le travail de M. de Monteynard l'article de la réversibilité, auquel il était attaché comme à une grâce, disait-il, distinguée pour vous, et de laquelle je pourrais peut-être tirer parti un jour en la sacrifiant à vos intérêts. Je ne comprends pas pourquoi la lettre par laquelle M. du Châtelet vous rend compte de ce fait ne se trouve pas avec les autres. J'étais cependant si déterminée à refuser cette odieuse grâce que j'écrivis au Roi pour la lui remettre; mais la terreur que vos amis, quoique sans connaissance de cette lettre, m'inspirèrent sur les dangers auxquels un refus direct et positif pourrait vous exposer, me la fit supprimer Il m'est important que non seulement mon refus soit connu, si l'anecdote l'est, mais encore que la sincérité de mon refus soit constatée; sans quoi il resterait sur ma mémoire le soupçon infamant que j'ai acquiescé aux injustices que l'on vous faisait, par l'appât de partager... moi, votre femme, de partager vos dépouilles; que j'ai souffert que l'on présentât à mes yeux un avenir horrible sous l'aspect d'une grâce; que j'en ai joui d'avance pour le moment où il n'y aurait plus de jouissance pour moi. Soustrayez-moi à cette infamie par le récit de cette particularité et l'adjonction de ma lettre à celle de M. du Châtelet. Mon nom peut être ignoré après moi; il peut même l'être pendant ma vie; mais il ne doit pas être associé au vôtre sans qu'on sache que vos vertus intérieures vous avaient donné une femme honnête et sensible.



Copie de la lettre de Mme la duchesse de Choiseul à M. le comte du Châtelet.

A Chanteloup, le 16 décembre 1771.

Chaque nouvelle lettre que M. de Choiseul reçoit de vous, Monsieur, est pour moi un nouveau sujet d'attendrissement et un surcroît de reconnaissance. Grâce au ciel, je n'ai point encore éprouvé de malheur qui m'ait forcée à répandre des larmes [je parle de ceux de la fortune]; mais la sensibilité que les amis de M. de Choiseul lui ont marquée, la fidélité qu'ils lui ont conservée, les soins qu'ils lui rendent et les services que vous lui rendez, Monsieur, m'en arrachent souvent. Ces larmes sont délicieuses à répandre; elles ne peuvent pas être trop achetées. Il ne peut rien y avoir à ajouter à tout ce que vous avez fait pour M. de Choiseul; mais je me dois d'arrêter votre bonne volonté pour moi. Ressouvenez-vous, Monsieur, que, le jour de votre départ, nous lûmes ensemble la lettre de M. de Choiseul que vous deviez remettre au Roi. Cette phrase s'y trouvait : « Je crois de mon devoir et de mon honnêteté de représenter à Votre Majesté que j'ai mangé quatre millions du bien de ma femme à son service, et qu'elle est la seule femme de ministre qui n'ait point eu de part à ses grâces. » Rappelez-vous que je voulais faire retrancher cette phrase et que vous me persuadâtes tous qu'il fallait la laisser, parce que cette considération serait un moyen pour augmenter le traitement qu'on paraissait disposé à faire à M. de Choiseul. Je me rendis à ce motif. Quand vous discutâtes ce que l'on pourrait demander à cette considération, vous proposâtes la pension de femme de ministre. Je m'y refusai par trois raisons. Ma vanité, mon sentiment pour M. de Choiseul et mon honneur ne me permettaient pas d'accepter une pareille grâce. Je ne croyais pas, par le premier motif, que la femme de M. de Choiseul dût être confondue avec les femmes des maîtres de requêtes parvenus au ministère, et dont les services n'ont point eu l'éclat de ceux que mon mari a rendus. Par le second, mon sentiment ne me permettait pas de recevoir une grâce dont il ne resterait rien à mon mari après moi; et par le troisième, je me croyais déshonorée si, en recevant une grâce qui me serait purement personnelle, je paraissais consentir au tort qu'on lui ferait en lui ôtant une charge qu'il croyait devoir garder toute sa vie, qui lui était chère et de la perte



de laquelle j'aurais profité. Le premier des motifs ne subsiste plus; la réversibilité sur ma tête d'une pension de cinquante mille livres n'est point le traitement de la femme d'un maître des requêtes dont le mari a rendu des services obscurs; mais les deux autres subsistent encore et sont plus que suffisants pour justifier ma répugnance. Cette réversibilité n'ajoute rien au traitement que l'on fait à M. de Choiseul. Donc l'objet de mon sentiment n'est point rempli et celui de mon honneur est lésé, quand je profite de son malheur. A ce titre, je ne puis donc accepter une pareille grâce; elle serait absolument contraire à mon objet et l'inverse des propositions que j'eus l'honneur de vous faire. Rappelez-vous que j'eus celui de vous dire à ce sujet : « Si quatre millions de mon bien mangés au service du Roi sont de quelque considération auprès de Sa Majesté, le prix que j'ose en demander est que cette considération serve à augmenter le traitement que l'on destine à mon mari; ou si on ne veut pas ajouter aux grâces personnelles que l'on se dispose à lui faire, qu'on m'en accorde de propres à moi dont il partage l'avantage, soit par une somme d'argent comptant qui servirait à acquitter une partie de ses dettes, soit par une pension sur ma tête, réversible après moi sur la sienne; qu'enfin je sois le prête-nom des faveurs qu'on ne voudra pas accorder au sien. A ce titre seul, il m'est permis de recevoir des grâces dans cette occasion; dans tout autre circonstance, je ne refuserais pas d'être honorée de celle du Roi. Il fut un temps où j'en sentais le prix mieux que personne. Ayez donc la bonté, Monsieur, de rayer de vos demandes cet article de réversibilité. Croyez que c'est mon vœu certain, irrévocable, *que j'ai besoin qu'on y ait égard.* »

M. de Choiseul, dans la lettre qu'il vous écrivit hier, avoue qu'il demande une pension pour moi et vous voyez que, dans sa première lettre au Roi, la seule où il se soit permis de demander des dédommagements parce qu'on lui avait ordonné d'en proposer, il n'est point question de cette pension. Mais, quand il l'aurait en effet demandée, s'il est le maître de demander pour moi ce qu'il lui plaît, ne m'est-il pas libre aussi de refuser ce qu'il ne me convient pas d'accepter? Épargnez-moi donc, Monsieur, la peine de ce refus embarrassant, quoiqu'il n'ait rien de contraire au profond respect que je dois et que je rends au Roi. Je suis persuadée que Sa Majesté même approuverait mes motifs, et je prendrais la liberté de les lui exposer si l'on m'y forçait par le don d'une grâce que je ne puis recevoir. Cette



condescendance de votre part ajoutera encore à la reconnaissance que je vous dois, Monsieur, mais rien ne peut plus ajouter à mes sentiments pour vous.

Lettre écrite au Roi par Mme la duchesse de Choiseul.

Ce 25 décembre 1771.

SIRE,

Votre Majesté veut m'honorer d'une grâce que tout autre circonstance m'eût rendue flatteuse, et que celle où je me trouve ne me permet pas d'accepter. Le temps des grâces est passé pour moi, Sire ; mais celui de la justice du Roi ne passe pas, et c'est elle seule que je réclame. La faveur ou la disgrâce ne peuvent l'altérer; la jouissance ou la privation des bontés de son souverain marquent assez la différence de ces deux situations. La charge de la Couronne est l'obligation de recevoir les justes plaintes de ses sujets. Oser se plaindre de vous à vous-même, Sire, c'est croire à votre justice, et croire à votre justice, c'est vous rendre hommage. La flatterie accuse les ministres du mal que fait le monarque; la vérité et l'histoire s'en prennent aux monarques des maux que font leurs ministres. J'emprunte la voix de l'une ; c'est à vous, Sire, à prévenir les récits de l'autre.

Pendant douze ans, M. de Choiseul a exercé, à la satisfaction de Votre Majesté, marquée dans cette occasion, les deux départements qu'elle lui avait confiés. Ses services ont cessé d'être agréables à Votre Majesté. Elle lui a ôté les emplois de son Ministère ; il n'a point à s'en plaindre. Mais Elle l'a encore exilé ; l'exil est une punition, et une punition doit être la peine légale d'une faute contre la loi. Quel est donc le crime de M. de Choiseul? Votre Majesté l'a puni ; mais qui l'a jugé? Elle n'a pas pu croire, ou du moins Elle ne croit plus qu'il ait excité les parlements à une résistance renouvelée depuis sa disgrâce ; elle ne croit pas non plus qu'il ait mal géré les finances de ses départements. Les Affaires étrangères, de 58 millions qu'elles coûtaient lorsqu'elles lui furent confiées, réduites successivement à 7 millions, après en avoir payé 20 aux Anglais pour nos prisonniers, et sans avoir fait perdre un seul allié à Votre Majesté pendant une guerre malheureuse, prouvent autant en faveur de son économie que pour le bonheur de ses négociations. La Marine, à qui il ne restait, au lieu de vaisseaux, que des dettes, quand Votre Majesté lui en confia

l'administration, entièrement rétablie et sans dettes, quand il remit ce département; celui de la Guerre enfin, dont la dépense, dès la première année où il en fut chargé, fut réduite de plus de 50 millions sur ce qu'avait demandé M. le maréchal de Belleisle, quoique ce ministre n'eût proposé qu'une armée pour cette campagne et que Votre Majesté en ait eu deux. La même diminution pour la campagne suivante, avec une armée en Allemagne et une en Portugal; économie qui n'a cependant coûté que 20 millions de dettes au département. Enfin, à la paix, la dépense de la Guerre, malgré les nouveaux frais qu'a occasionnés la nouvelle formation, applaudie dans son temps par Votre Majesté, s'est trouvée, à mille livres près, au niveau de ce qu'elle coûtait au commencement du règne de Votre Majesté. Il n'y avait d'augmentation que celle de la solde, faite sous le ministère de M. de Paulmy; et cependant un plus grand nombre d'officiers généraux furent employés et pour exercer les troupes suivant la nouvelle formation et pour s'instruire eux-mêmes. Ils étaient payés plus cher en raison de l'activité de leur service et de l'augmentation des vivres. Toute l'Artillerie a été renouvelée, les fortifications réparées et les magasins remplis de tous les habillements et ustensiles nécessaires à l'équipement complet d'une armée. Telles sont, Sire, ces déprédations si vantées; voilà ce que Votre Majesté a vu dans ses travaux particuliers; voilà ce qui lui a été prouvé dans son Conseil, preuve sans réplique et dont la conviction est, j'ose le dire, au fond du cœur de Votre Majesté. Quel a donc été le fruit de douze ans de travaux pénibles, contrariés, mais applaudis? La disgrâce et l'exil. Depuis un an nous supportions ce malheur avec une résignation respectueuse [pouvions-nous penser qu'on chercherait à l'aggraver encore?] : exemple unique dans votre règne, Sire; on dépouille M. de Choiseul de sa charge, et d'une charge que Votre Majesté, en la lui donnant, lui dit être inamovible; parole qui devait être un titre encore plus sacré que l'enregistrement au Parlement, quoique cet enregistrement ne puisse avoir d'autre objet que l'inamovibilité; un garant plus sûr que l'exemple du maréchal de Bassompierre, son grand-oncle, revêtu comme lui de la même charge, dépouillé comme lui par la haine et le crédit, et rétabli ensuite dans sa possession et son exercice sans prêter de nouveau serment. On persuade aujourd'hui à Votre Majesté que la charge de colonel-général des Suisses est amovible; on fait savoir à M. de Choiseul que l'intention de Votre Majesté est de la lui retirer;



on lui ordonne de s'en démettre, quoiqu'on n'ait pas besoin, dit-on, de sa démission. Eh, pourquoi donc l'exiger, si l'on n'en a pas besoin? Quand Votre Majesté l'honora de cette charge, avait-Elle intention de la lui ôter un jour? Et cette parole, *Je vous donne une charge inamovible*, n'était-elle pas du moins un engagement pris de ne la pas retirer, et pour M. de Choiseul l'assurance de la stabilité du bienfait qu'il recevait? On lui permet cependant d'en demander un dédommagement; il propose, Sire, dans une lettre où toute sa soumission est marquée, ceux qu'il croit pouvoir espérer des bontés et de la justice de Votre Majesté; et Votre Majesté ne daigne pas recevoir sa lettre; Elle refuse la lettre d'un homme de qualité, qu'elle sait n'être point coupable, qu'elle a honoré longtemps de sa familiarité et qui l'a servie douze ans dans les emplois de la plus intime confiance. Quel plus grand mépris aurait-Elle pu marquer au scélérat le plus abject et le plus inutile? La naissance, l'innocence, les services, n'ont-ils pas droit du moins à quelques égards? Il parvient à Votre Majesté que la première demande de M. de Choiseul est d'être soustrait au joug de l'exil, pour lui faire un hommage plus libre de sa démission, et Votre Majesté écrit : *Il est bien heureux que je l'aie envoyé à Chanteloup, je ne veux pas qu'il en sorte.* Il est bien heureux, Sire; et que pouvait donc lui préparer l'indignation de Votre Majesté? Je sais que rien n'est impossible à sa toute puissante volonté; mais il est de mon devoir et de mon respect de croire qu'elle est déterminée par sa justice, et le malheur innocent de vous avoir déplu, Sire, ne peut être puni comme un crime.

Les autres propositions faites par M. de Choiseul en conséquence des ordres de Votre Majesté sont rejetées avec une égale dureté, et cette dureté est accompagnée de sous-entendus, de menaces les plus graves, dans la supposition du refus d'une démission dont on n'ose pas en même temps prononcer l'ordre; menaces qui imprimaient le caractère de la violence à l'acte pur d'une véritable soumission, que Votre Majesté eût jugé telle si Elle eût daigné recevoir la première lettre de M. de Choiseul, et dont Elle a trouvé la preuve dans la seconde où sa démission était incluse. On lui nie enfin jusqu'au dernier bienfait qu'il tient des bontés de Votre Majesté, les effets qu'elle lui avait donnés pour payer ses dettes, dont le *bon* lui reste encore, et lui reste seul. Il ne s'agit plus ici de discussions sur l'amovibilité ou l'inamovibilité d'une charge; c'est tout simplement de l'argent donné et repris; mais cet argent, Sire, n'était point enlevé à votre Trésor,

c'étaient des effets morts dans la caisse de la Guerre, que le discrédit public ne permettait pas aux créanciers du département de recevoir sur le pied de leur valeur primitive; ainsi il n'en coûtait rien à Votre Majesté pour soulager M. de Choiseul des dettes que son état dans le Ministère lui avait fait contracter et qu'il n'aurait pas contractées si, comme ses prédécesseurs au département des Affaires étrangères, il eût reçu les deux cent mille francs de dépenses secrètes de ce département, que Votre Majesté voulait lui donner; s'il n'eût réformé dans celui de la Guerre pour cent mille francs de chevaux et chariots employés au service du ministre de la Guerre et qui lui eussent épargné une dépense équivalente. Ces deux sommes réunies pendant les huit années qu'il a, en deux reprises, gouverné les Affaires étrangères, et les dix pendant lesquelles la Guerre lui a été confiée, forment un capital de deux millions six cent mille livres. On dit qu'il manque une formalité au don que Votre Majesté lui a fait de ces effets et que le défaut de cette formalité annule le don. Je ne croyais pas que la volonté libre de Votre Majesté dans une chose particulière dût être revêtue d'une formalité pour être suffisante. Si son intention fut alors d'acquitter les dettes de M. de Choiseul, le *bon* qu'il possède doit avoir son effet; si ce n'était pas son intention, que cependant le *bon* eût été revêtu de la formalité qu'on exige et que M. de Choiseul en eût fait usage, il faudrait donc, puisque tout se reprend, rechercher aujourd'hui la valeur de ces effets dans les débris de sa fortune. Votre Majesté peut-elle souffrir, autoriser, prêter son nom à tout le mal que la haine fait à un homme qui ne lui proposa jamais d'en faire? Votre cœur, Sire, ne vous reproche-t-il rien et rejetteriez-vous ses mouvements? Mais, si ces maux sont la suite nécessaire de services autrefois agréables à Votre Majesté et toujours utiles, qu'ai-je fait, moi, pour subir l'infortune et l'oppression, que croire à vos bontés, Sire, les chérir, y placer ma confiance, y attacher mon bonheur et oser vous le dire? Je n'ai point épousé M. de Choiseul pour qu'il fût duc, ministre, exilé et ruiné. Pourquoi Votre Majesté l'arracha-t-Elle à la carrière militaire qui lui était chère et dans laquelle je n'aurais couru que des hasards communs et glorieux? Pourquoi le força-t-elle, malgré sa répugnance, à sacrifier aux tristes emplois du Ministère les restes toujours précieux de la jeunesse? Pourquoi enfin refusa-t-Elle deux fois sa démission? Sans le premier de ces refus, Sire, je serais libre et je n'aurais point à craindre que les restes de ma fortune fussent insuffisants à



ses engagements et à son aisance. Il doit m'être d'autant plus cher qu'il m'a pardonné de l'avoir compromis en réclamant pour lui, à son insu, les bontés de Votre Majesté. Elle trahit alors le secret d'une femme d'honneur confié à sa foi, secret qu'Elle lui avait promis de garder et dont la parole est consignée dans une lettre écrite de la propre main de Votre Majesté et que je garde encore. Elle exposa mon imprudence à l'animadversion de mon mari et ma folle confiance à la risée publique. Que ne m'en coûta-t-il pas alors, quand mon respect pour Votre Majesté me força à désavouer par un vil mensonge un bruit dont l'aveu ne m'eût coûté qu'un ridicule! Je me trompais sans doute en croyant que le rang suprême même pouvait être honoré d'une confiance pure. La mienne, Sire, pouvait être rejetée, mais elle ne devait pas du moins être trahie. Si Votre Majesté croit devoir quelque réparation à cet outrage, c'est à mon mari qu'il la faut acquitter et non pas en me donnant une pension sur les dépouilles qu'on lui arrache; grâce qui, par sa nature et la circonstance, blesse également mon sentiment et mon honneur, parce qu'elle n'ajoute rien au traitement qu'on lui fait et qu'elle semble me faire conniver à l'injustice qu'il éprouve en m'en faisant profiter dans une supposition dont l'idée est affreuse à me présenter. Je ne me plaindrai point de l'injure faite à ma vérité, qui se joignit à l'outrage que j'ose rappeler, lorsqu'on crut reconnaître, dans une lettre que j'assurais être écrite dans l'ombre du plus profond secret, les différents styles de mes différents conseillers, qui tous m'eussent préservée d'une pareille imprudence, si je leur en eusse confié le dessein, et quand les sentiments que j'exprimais furent taxés de fausseté : les caractères de la vérité peuvent être inconnus aux souverains. Je ne chercherai point, Sire, à rappeler les bontés dont je me faisais l'illusion, par des protestations dont je ne trouverais plus les sentiments dans mon cœur Le plus profond respect, la plus entière soumission, la fidélité la plus absolue, telle est l'étendue et les bornes de mon devoir. Si d'oser connaître ces bornes et les exposer aux yeux de Votre Majesté est une liberté criminelle, j'en dois seule être punie, puisque j'en suis seule coupable. On en peut croire du moins pour cette fois la vraisemblance, si ma parole et la vérité, Sire, ne suffisent pas à votre confiance. Cependant, comme je ne veux pas que la punition m'expose à des soupçons injurieux à mon honneur, ma lettre sera déposée entre les mains d'un assez grand nombre de personnes sûres, qui la divulgueraient au cas



qu'il m'en arrivât malheur. Mais, en faisant connaître mon imprudence, ils ne pourraient pas faire applaudir à la clémence de Votre Majesté. En attendant, Sire, ce qu'ordonnera votre colère ou votre indulgence, je proteste contre toute mauvaise interprétation qui pourrait être donnée à la franchise des expressions d'une femme offensée, opprimée, et en droit de se plaindre, par celui de son sexe, du nom qu'elle porte et de l'humanité; et je déclare que je n'ai jamais prétendu m'écarter des bornes du profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté,

V, etc.

XI

(Voir p. 367, note 1).

Plan de campagne contre l'Angleterre, rédigé vers 1778-1779.

Je croirais que lorsqu'une Couronne se porte à la détermination d'attaquer en guerre une autre puissance, elle ne prend ce parti que pour venger une injure ou acquérir sur l'État qu'elle attaque; car le seul objet politique d'affaiblir une puissance rivale est un objet chimérique si celui qui attaque ne profite pas de l'affaiblissement de l'ennemi attaqué. Ainsi je pense que, lorsque dans la guerre actuelle la France a attaqué l'Angleterre, si en l'attaquant (1) elle n'a eu en vue que d'augmenter les embarras de son ennemie naturelle, elle a fait une grande et très grande consommation d'hommes et d'argent pour un objet chimérique; quoi qu'il en soit, il faut partir du moment où la France se trouve; il est constant que cette campagne, qui aurait pu être beaucoup plus avantageuse, a fini par une combinaison heureuse et un coup de main très brillant; cette situation démontre la prépondérance des forces de la France sur l'Angleterre et donne au Royaume

(1) On ne dira pas à des gens qui ont la faculté de réfléchir que ce n'est pas la France qui a provoqué la guerre contre l'Angleterre; et ceux qui ont la faculté de combiner deux idées ne penseront pas qu'en donnant l'ordre au marquis de Noailles de remettre la déclaration qu'il a remise au ministère britannique, le ministère français ait pu croire que cette déclaration ne produirait pas inévitablement la guerre.

un crédit de considération vis-à-vis de toute l'Europe, au détriment de la considération de l'Angleterre, ce qui pour le moment est un avantage réel.

La guerre vraisemblablement doit continuer l'année prochaine et j'ai voulu me rendre compte de ce que je conseillerais au Roi s'il me consultait sur la position de ses affaires : je lui dirais qu'avant de faire un projet de guerre, je méditerais un projet de paix ; j'arrêterais intérieurement le projet de paix après en avoir bien approfondi les conditions, c'est-à-dire que je serais déterminé à ne point faire la paix que mes ennemis ne consentissent à acquiescer aux conditions auxquelles je me fixe dans ce moment-ci, lesquelles conditions deviendraient le véritable objet de ma guerre; enfin j'aurais un plan de paix arrêté, qui serait la base de tous mes projets pour la guerre. Je ne connais au Roi qu'un allié à qui il doive communiquer ses déterminations secrètes, l'Espagne, car les États d'Amérique doivent selon moi être regardés comme un moyen pour parvenir aux vues que l'on peut avoir contre l'Angleterre plutôt que comme alliés. Je prendrais donc une tournure de négociation avec l'Espagne en lui confiant mes vues sur la paix; je lui demanderais quelles sont les siennes; je chercherais les moyens de lui faire sentir que c'est marcher au hasard que de marcher sans avoir en vue une fin quelconque, et par là je l'engagerais à me confier le but auquel elle se propose d'arriver ; je ne doute pas qu'elle ne le communique et, comme les prétentions de l'Espagne, quelque exagérées qu'elles puissent être, ne pourraient pas contrarier celles de la France, quant aux opérations de guerre, les deux Couronnes auraient des bases certaines pour combiner leurs opérations et des raisons suffisantes pour se refuser à tout mouvement qui ne cadrerait pas avec leur projet de pacification, de sorte qu'elles agiraient sans discussion sur un plan fixe qui ne pourrait être dérangé qu'au moment de la pacification générale.

Après avoir mûrement réfléchi sur les intérêts de la France, je me déterminerais aux articles suivants pour les quatre parties du monde.

En Afrique, je conserverais le Sénégal et j'établirais les comptoirs français dans cette partie comme ils y étaient dans l'année 1755, avec la liberté de les maintenir plus utilement et plus en force qu'ils ne l'étaient alors.

En Europe, outre la liberté de rétablir le port de Dunkerque comme il conviendrait au Roi, sans qu'il fût plus question d'y rece-



voir un commissaire anglais, j'exigerais une reconnaissance de la préséance de la couronne de France sur celle d'Angleterre; j'exigerais aussi l'exécution entière du traité de commerce fait à la Haye en 1713 ou 1714 entre la France et l'Angleterre, ou la confection d'un nouveau traité de commerce qui n'éprouvera pas les mêmes difficultés et la même mauvaise foi de la part des Anglais (1).

L'Amérique est le véritable objet de la guerre: il est, selon mon avis le plus intéressant pour l'avantage et la richesse du royaume, mais, dans l'état présent et dans l'état à venir que l'on peut prévoir, je crois qu'il convient à la France de n'avoir en Amérique que des iles et de n'en avoir que ce qui est proportion à la possibilité de la défense et au commerce de son royaume.

L'Amérique doit être partagée en deux parties, la septentrionale et la méridionale : la France n'a rien dans la partie septentrionale; cependant il se fait dans cette partie une pêche de la morue, qui rapporte au royaume environ 20 millions de livres par an et qui en rapporterait encore davantage si les pêcheurs de la France n'avaient pas chaque année plus ou moins à craindre des avanies de la part des Anglais, soit dans leur pêche, soit dans les sècheries qui auraient été spécialement réservées sur Terre-Neuve aux Français dans l'article du traité d'Utrecht, par lequel la France cédait à l'Angleterre l'île de Terre-Neuve; chaque année de paix, l'Angleterre envoie des vaisseaux de guerre à Terre-Neuve pour protéger la pêche anglaise et dominer la pêche de la nation française; ces vaisseaux ont des ports qui leur servent d'abris et de points de réunion; la France ne peut pas envoyer de vaisseaux dans cette partie, n'y ayant pas de ports, de sorte que les pêcheurs français sont à la merci des forces anglaises; il survient des rixes entre les pêcheurs, des vexations; un objet de cupidité en entraîne toujours; pendant la paix, on porte les plaintes à la cour d'Angleterre; les vérifications sur ces plaintes se font avec lenteur;

(1) De ces trois articles de l'Europe, le premier qui regarde Dunkerque est absolu; le deuxième sur la préséance est de pure vanité : car, entre Couronnes, c'est la puissance qui donne la préséance ; après l'avoir discuté dans la négociation, on peut le mettre *ad referendum* pour le céder, c'est-à-dire qu'il n'en soit point parlé, pourvu que ce silence produise l'acquisition d'un objet utile. Quant au troisième, je crois qu'il serait bon qu'il y eût un traité de commerce ici entre les deux nations; mais, si cet article souffre de grandes difficultés, il serait possible d'en remettre la négociation après la paix.



il résulte toujours de ces vérifications que le Français a tort et, comme on ne se détermine pas à faire la guerre pour un point qui paraît peu intéressant dans le moment, pour me servir d'une expression triviale mais assez appropriée au sujet, de guerre lasse on abandonne la discussion, et le commerçant qui a souffert de l'avanie et à qui l'on n'a pas rendu justice est dégoûté et n'envoie plus à la pêche. De sorte que je croirais pouvoir démontrer qu'à la longue, dans la position où était cette branche de commerce, la France aurait perdu la pêche du banc de Terre-Neuve faute de pouvoir la soutenir, et je ne crois pas qu'il soit possible de la soutenir sans ports dans l'Amérique septentrionale; on la soutiendra encore bien moins quand plusieurs provinces de l'Amérique septentrionale seront indépendantes et formeront un état particulier. Car peut-on penser que cet état puisse souffrir que des étrangers, qui n'auront point de possessions et par conséquent pas de droits, se tirent des possessions; comment, dis-je, ces États-Unis souffriront-ils que des étrangers viennent dessous leurs yeux leur enlever leurs richesses? Je pense que prudemment et politiquement l'on ne doit pas compter sur la solidité de leurs promesses à cet égard. L'on voit par ce que je viens de dire en peu de mots que, sans possessions territoriales dans l'Amérique septentrionale, la branche du commerce de la pêche pour la France est très précaire en temps de paix; elle est nulle pendant la guerre, certainement jusqu'au moment présent, en 1781. La France paraissait avoir une supériorité dans sa guerre maritime avec l'Angleterre, et cependant il n'y a pas un vaisseau français qui aille à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, et même dès qu'il y a le moindre soupçon de rupture entre la France et l'Angleterre, de sorte que chaque année de guerre le Royaume perd 20 millions sûrement; le ministère du Roi a raison; car comment pourrait-il soutenir sa pêche, empêcher la prise de tous les matelots employés à cette pêche, quand il n'a pas dans cette partie de ports qui puissent recueillir ses flottes? Les malheurs des guerres de 1700 et de 1756; le peu de prévoyance que l'on a eu sur cet objet en 1748, ont déterminé sans doute aux cessions qui ont été faites à l'Angleterre en 1713 et en 1762. Mais la position en 1782 est redevenue favorable pour la France, et il me paraît de première justice pour le royaume et pour la gloire du Roi que l'article de la pêche soit un objet principal de la paix future.

Quelles sont les productions de l'Amérique qui forment les grands



avantages de la métropole? Le sucre et la morue, sans contredit le sucre, quelques cafés, de l'indigo et du coton sont un avantage des colonies méridionales bien supérieur à la morue; je les détaillerai quand je traiterai cette partie. Mais il faut observer que la pêche a deux grands avantages : le premier, que tout est profit pour la métropole; le second, que la pêche est la vraie pépinière qui forme les matelots; or il est évident que le système politique du monde et celui des richesses se sont transportés en Amérique; en conséquence, il y entraine journellement les forces de l'Europe; elles ne peuvent être autres que des armées navales auxquelles il faut des matelots, et des matelots expérimentés, d'où il est aisé de conclure qu'une branche de commerce qui forme des matelots est une branche précieuse à l'État. D'après ces principes qui me paraissent être sans contradiction, en faisant la paix prochaine, je conseillerais au Roi de récupérer les possessions utiles à la pêche que la France a perdues par les paix précédentes et déterminément je continuerais la guerre jusqu'à ce que l'Angleterre cédât à la France l'île de Terre-Neuve, cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713, et l'île Royale ou Cap-Breton, cédée aux Anglais par le traité de Paris, en 1763. Je ne me dissimule pas que les Anglais, aussi instruits que nous pouvons l'être des avantage de la pêche et jaloux comme de raison des moyens qui peuvent servir à l'établissement solide de la marine royale, auront beaucoup de peine à restituer ce que leurs succès dans les guerres précédentes leur ont acquis; c'est aussi par des succès sur l'Angleterre qu'il faut récupérer ce qu'elle a dans d'autres temps enlevé à la France; de sorte que ma principale opération dans le cours de cette guerre serait la conquête de Terre-Neuve et de l'île Royale; je séparerais mes forces en Amérique; celles employées dans le Nord seraient offensives, et celles dans le Sud défensives de mes îles et protectrices de mon commerce. On peut objecter à la conquête et à la cession de Terre-Neuve et de l'île Royale un article du traité que l'on a fait signer au Roi avec les États-Unis de l'Amérique, par lequel le Roi s'engage à ne rien acquérir ni posséder dans l'Amérique septentrionale; je crois que les rois reviennent sur une lésion marquée comme les particuliers; la lésion de cet article est manifeste, car cet article veut dire implicitement que le Roi cède aux Américains la pêche de son royaume, et il me paraît douteux qu'un ministre ignorant puisse faire un aussi grand tort à l'État, sans récrimination de la part du Roi



plus éclairé et mieux instruit. Cependant, comme il faut garder les formes autant qu'il est possible, je pense que, si l'on suit le projet que je propose, lorsque l'on opèrera sur les îles que je désire que l'on récupère, les besoins que les Américains ont de la France faciliteront la négociation par laquelle on réformera cette clause injuste et même injurieuse; il n'y a qu'un mot à ajouter à l'article: le Roi s'engage de ne point acquérir aucune possession sur le continent de l'Amérique septentrionale, lequel continent est étendu depuis le fleuve Saint-Laurent et de Canada inclusivement jusqu'aux Carolines exclusivement. Au surplus, on pourra faire sentir aux Américains que, l'Angleterre conservant des possessions sur le continent, il est de leur intérêt politique et physique que la France, leur alliée, ait des forces qui les avoisinent pour les secourir, lorsqu'ils en auront besoin, soit contre leurs ennemis naturels les Anglais, soit contre leurs propres sujets, qui seront encore bien des années en fermentation avant que leur état ait pris une consistance solide.

L'Angleterre, selon mon projet de traité, conserverait l'Acadie, l'île Saint-Jean, le Canada jusqu'aux lacs inclusivement dans le nord, et les deux Carolines dans le sud. Elle reconnaîtrait l'indépendance des autres provinces; je pense qu'il faut que l'Angleterre conserve ces deux côtés du continent de l'Amérique, parce que ces possessions assurent à la France une discussion entre elle et les provinces déclarées indépendantes. Telles seraient mes vues sur la paix dans l'Amérique septentrionale; en conséquence, dès cette année, mon projet de guerre serait la conquête des deux îles.

Quant à la partie méridionale, la volonté du Roi dans le traité serait très bornée, car dans cette partie, en paix et en guerre, il ne faut pas avoir plus de possessions que l'on a de besoins, et par conséquent de moyens et de forces; les besoins de richesse sont évidents, mais il faut en même temps consulter ce qu'il en coûte au Roi et à l'État d'argent, de forces et de population pour les conserver; je pense donc qu'il faut se borner aux îles de Sainte-Lucie, la Martinique, la Dominique, la Guadeloupe, à laquelle île je joins la Désirade et Marie-Galante, avec Saint-Domingue, la Grenade et Tabago, et même la Jamaïque si, dans le cours de la guerre, les Espagnols l'avaient prise. Je tâcherais de reprendre Sainte-Lucie dans le cours de la guerre, pour ôter aux Anglais l'avantage de cette restitution; j'aurais toute la guerre dans cette partie méridionale, 24 vaisseaux de ligne qui servi-

raient à la défense de mes îles et surtout à renvoyer mes bâtiments de commerce hors Sainte-Lucie, que je voudrais reprendre; il n'est pas question de se battre dans cette partie; il ne faut qu'assurer les îles et le commerce. De sorte que j'emploierais de 40 à 44 vaisseaux dans les deux parties de l'Amérique, et ce point serait le véritable objet de la guerre et de la paix.

J'ai peut-être grand tort, mais l'Asie ne tient pas une place avantageuse dans mes réflexions politiques : à l'exception du poivre, on ne retire d'Asie que des objets de luxe pour de l'argent comptant; les Hollandais seuls y ont une branche de commerce utile, et je ne vois pas jusqu'à présent que les immenses richesses anglaises en Asie aient produit un avantage réel à la métropole, quoique je sente que les fortunes des particuliers doivent être considérées comme un avantage pour la nation.

Je garderais les îles de France et de Bourbon et je ferais un établissement à Madagascar; je me ferais restituer Pondichéry, Chandernagor et Massulipatam; je ferais fortifier ces trois postes en les soulageant des sujétions odieuses qui leur ont été imposées par les Anglais dans le traité de Paris; je bornerais les possessions de la France en Asie aux articles que je viens d'esquisser Je crois qu'il y a des forces plus que suffisantes dans cette partie; je ne les augmenterais pas ; et, quand il serait question de la paix, nous verrions quels succès ou quels désavantages la France aurait eus et, d'après ce calcul on rédigerait pour l'Asie la paix des deux nations, en pensant que tout ce qui serait de plus que Pondichéry, Massulipatam et Chandernagor, serait à mon avis plus nuisible qu'utile à la France.

Le Roi ne doit point se borner à faire pour lui seul son plan de guerre et de paix ; il a des alliés et des puissances belligérantes avec la France contre l'ennemi commun qui doivent entrer dans ses calculs politiques et militaires.

La Hollande est une puissance qui est en guerre actuellement contre l'Angleterre. D'après les connaissances que le public a pu acquérir sur cette guerre de Hollande, on voit clairement que l'Angleterre, par un faux calcul, l'a déclarée aux Hollandais, après leur avoir fait sentir durement le poids de son injustice et avoir cru que le parti sthadoudérin lui serait assez dévoué pour pouvoir sans inconvénient forcer les Hollandais à se déclarer pour l'Angleterre. La France aura sans doute profité de la répugnance naturelle à tout état libre contre le despo-

tisme, pour exciter la province de Hollande et la ville d'Amsterdam à se révolter contre les procédés violents de l'Angleterre; mais, selon moi, cette liaison tacite de la France avec la Hollande ne doit produire de la part du Roi que des secours, des facilités de défense aux Hollandais contre l'ennemi commun, sans jamais que le Roi se lie par des traités avec la République; il faut toujours être au moment de la signature du traité avec les Hollandais, mais ne le jamais signer; du moins doit-on attendre l'événement de la discussion entre le parti républicain et le parti sthadoudérin; il me semble que dans toutes les liaisons, avant que de les contracter, il est de la prudence de réfléchir sur leur utilité et sur leur danger. La Hollande ne peut être d'aucune utilité pour la partie militaire de cette guerre; elle peut être très embarrassante dans la partie politique, quand on aura conclu un traité avec elle; je ne parlerai pas du danger évident qu'il y a de contracter une alliance avec cette République, s'il arrivait, ce qui est très possible, que le parti sthadoudérin prît le dessus, car la France aurait un allié qui deviendrait son ennemi; et, si ce parti ne prend pas le dessus sur le parti républicain, du moins lui restera-t-il assez d'influence pour être un espion très utile en faveur de l'Angleterre.

Les États-Unis de l'Amérique peuvent à toute force se nommer alliés, puisque le Roi a fait un traité avec eux, et un traité où ils traitent de couronne à couronne avec la France; aussi, dans mes articles de paix, je stipule leur indépendance et, si les Anglais font la sottise de continuer la guerre sur le continent de l'Amérique, je suis d'avis que l'on laisse jusqu'à la paix un corps de troupes aux Américains, quoique j'aimasse mieux que le Roi leur payât un subside en argent et des provisions. Mais l'Espagne est l'allié véritable, l'allié intime de la France; je ne crois pas que le Roi puisse penser à la paix sans son consentement et sans que la paix des deux royaumes se fasse en même temps et dans le même traité.

J'ai dit au commencement qu'il était nécessaire de communiquer à la cour de Madrid les vues du Roi sur les articles qui regarderaient la France dans le traité de paix futur; non seulement je communiquerais ces articles au Roi catholique, mais je ferais en sorte d'avoir son approbation et sa garantie; en même temps je me proposerais d'avoir la communication des vues espagnoles; je tâcherais de les diriger à des prétentions raisonnables, afin que le Roi puisse de même y donner son approbation et sa garantie.



L'Espagne n'a rien à prétendre en Afrique, ni dans l'Amérique septentrionale; on ne peut désirer d'elle dans cette dernière partie que la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique; si les Anglais n'ont pas pris les Manilles, l'Espagne n'a rien à discuter en Asie et, s'ils les ont prises, la restitution est à demander. Dans l'Amérique méridionale, l'Espagne doit récupérer la Floride et faire un arrangement fixe sur la baie de Campesche, Yucatan et le golfe d'Unduras. En Europe, la cession de Gibraltar et celle de l'île de Minorque. Si l'Espagne prenait Gibraltar et le fort Saint-Philippe, je crois que la cession en serait possible à la paix; si elle prenait la Jamaïque, je pense qu'en la restituant aux Anglais, Gibraltar et Port-Mahon, que l'Espagne n'aurait pas pris, pourraient lui être cédés: mais, si elle ne prend rien, il sera difficile d'obtenir les deux et, dans ce cas, il me semble que l'Espagne devrait se borner à l'acquisition de Gibraltar, lequel, avec la Floride, seraient les seuls objets de conquêtes qu'elle puisse raisonnablement prétendre. Telles seraient mes négociations avec l'Espagne; selon moi, je crois qu'en les conduisant comme il convient de les conduire avec le Roi catholique, on parviendrait à ses fins avec la satisfaction de l'Espagne, à la disposition de laquelle, pour la partie militaire, je mettrais 12 vaisseaux et quelques frégates, qui agiraient dans les mers d'Europe avec les forces maritimes de Sa Majesté Catholique et seraient employés à protéger les opérations de l'Espagne sur Gibraltar et Mahon et à inquiéter les flottes de commerce anglaises à son retour dans les ports d'Angleterre.

D'après ce mémoire, je conseillerais au Roi pour la campagne prochaine, de faire une expédition de 20 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 16 bataillons, 3 régiments de dragons, l'artillerie nécessaire pour attaquer au mois de mai Terre-Neuve et Louisbourg. Ces îles doivent être prises à la fin d'août et 22 vaisseaux de l'escadre revenir, en repassant par l'Amérique méridionale, pour convoyer dans l'automne le retour de notre commerce. Je laisserais à Plaisance et à Louisbourg les troupes qui en auraient fait la conquête. J'aurais dans l'Amérique méridionale au moins 16 vaisseaux à la Martinique avec des frégates; il y a assez de troupes dans cette partie pour tenter l'attaque de Sainte-Lucie, si les circonstances sont favorables à cette entreprise; j'aurais à Saint-Domingue 4 vaisseaux et quelques frégates.

Rien en Asie cette année; un vaisseau et 2 frégates en Afrique, et le reste de mes forces à la rade de Brest ou à Cadix.



Je trouve que tout ce que je viens d'écrire sont des rêveries, peut-être des absurdités; mais le projet de guerre et de paix m'a amusé un moment, et c'est le seul profit que l'on en puisse tirer.

XII

(Voir page 367).

Projet d'États provinciaux (1) (fragment).

Le président de Montesquieu, dans le livre de *l'Esprit des lois*, paraît donner la préférence au gouvernement de l'Angleterre sur tous les autres gouvernements qu'il examine; il est naturel qu'un livre qui traite de l'esprit des lois, quand il parle de monarchie, préfère celle où les lois et non l'arbitraire sont le principe immuable et la force du gouvernement. Il est vrai que le gouvernement anglais remplit absolument l'idée, que l'on doit se former d'un gouvernement monarchique, qui, selon moi, consiste dans le pouvoir absolu, des lois faites par les peuples conjointement avec le magistrat que l'on nomme roi, préposé par la nation pour les faire exécuter. C'est la loi en Angleterre qui gouverne; le roi lui-même y est astreint, et il y a des lois parteculières qui le regardent et qu'il ne peut enfreindre : le roi sans le Parlement serait sans force; une loi faite par le Parlement sans que le roi y ait donné son consentement, ne serait point exécutée Le roi a l'avantage de la proposition pour tout ce qui regarde sa personne et ce qu'il croit le bien de son Etat; chaque député a de même le droit de la proposition, et, comme le Parlement peut rejeter la proposition du roi, le roi peut de son côté ne pas consentir à la pro-

(1) Ce projet diffère totalement de celui que Choiseul esquissa sous le titre de *Réflexions sur l'établissement d'Etats provinciaux en France* (1778) et qui n'était qu'une sorte de consultation hâtive, motivée par un arrêt récent du Conseil, arrêt rendu par Louis XVI au mois de juillet 1778 pour faire un essai d'Etats provinciaux en Berry. Les *Réflexions* se trouvent dans l'édition de Chanteloup, t. I, p. 201. Je ne les réédite pas. Quant au *projet d'Etats provinciaux* ici publié, je l'emprunte aux *Manuscrits de M. de Choiseul*.



position du Parlement. Ces deux pouvoirs l'un sans l'autre ne peuvent rien; unis, ils font loi, et la loi régit toutes les parties de l'administration d'Angleterre. Le roi, par sa prérogative est le dispensateur des grâces; il peut faire le bien : la loi seule fait justice et punit le crime. Il est inutile d'entrer plus en détail sur le gouvernement anglais pour sentir que cette administration monarchique est la plus heureuse du monde connu, pour chaque individu de la nation anglaise et même pour le roi; je dis pour le roi, car le prince sur le trône de la Grande-Bretagne peut faire tous les biens à son peuple, dans tous les genres, et ne peut jamais se reprocher une injustice sur la propriété des biens, sur la liberté personnelle et sur l'honneur de ses sujets. Je ne crois pas qu'il y ait un autre monarque qui jouisse d'une pareille satisfaction. On ne peut pas se dissimuler que la constitution anglaise, telle qu'elle est à présent, n'ait des défauts dans les formes; et le défaut qui entraîne sans contredit le plus d inconvénients, est celui de la corruption. En effet, les membres de la Chambre des Communes sont presque toujours élus par séductions ou par des motifs étrangers au bien des districts qui les élisent; on intrigue pour être élu par les comtés afin de se rendre à la Cour; car, même lorsque l'on se met du parti de l'opposition, ce n'est que dans la vue que d'être acheté par la Cour et d'obtenir des places; de sorte qu'il y a corruption pour être élu membre du Parlement, et corruption ou de fait ou d'espérance quand on siège dans la Chambre. Voilà le vice de la constitution anglaise; mais telle est la forme de la loi qui pourvoit aux biens et à la sûreté des citoyens, que je suis persuadé que, quand même le roi d'Angleterre pourrait dans les affaires publiques, compter sur le vœu de chaque membre du Parlement, il ne lui resterait pas une seule voix, s'il osait violer la loi de la propriété des biens ou celle de liberté et de la sûreté de ses sujets, de sorte que chaque membre peut bien être corrompu par le roi pour vendre le bien général de l'Etat, mais ne l'est pas pour le bien et la sûreté d'aucun particulier de l'Etat, et ne peut pas l'être sur la violation des lois. D'ailleurs, quoique le roi ait à sa disposition un nombre supérieur de voix au Parlement, le parti de l'opposition, qui n'est opposition que parce qu'il désire des places, et surtout celle des ministres, est un surveillant actif de l'administration, qui retient le roi et son ministère sur les opérations qui pourraient nuire à l'Etat, de sorte que, malgré la corruption, l'Etat et les particuliers de l'Etat ont des sauvegardes.



Cependant il faut convenir que tout ce qui est corrompu est vice, que d'ailleurs les précautions qui sont prises en Angleterre contre le despotisme seraient impossible en France; l'on peut même ajouter que les têtes françaises accoutumées au joug seraient plus difficiles à contenir, si on les en délivrait tout d'un coup, et que l'impétuosité, la chaleur, la légèreté du Français, produiraient des inconvénients, si l'on suivait exactement les mêmes lois qui sont suivies en Angleterre.

Je me suis échauffé la tête en comparant les gouvernements des deux nations que l'on peut dire les prépondérantes en Europe, et comme l'abbé de Saint-Pierre, j'ai fait un roman politique sur l'administration de la France. Je sais toutes les objections que l'on peut faire à mon projet; la première de toutes est que l'exécution en est impossible : je me suis dispensé, après celle-là, de discuter les autres; mais je me suis dit que les impossibilités étaient de l'essence des romans, et que le mien, quoiqu'impossible à exécuter selon mes faibles lumières, pouvait produire quelques bonnes idées qui, saisies par des hommes d'Etat plus éclairés, mais animés du même zèle que moi pour le bien, contribueraient à la perfection de l'administration et à la stabilité des lois et des principes vraiment patriotiques. Il ne faut pas s'abuser; la vertu patriotique dégénère chaque année en France, et c'est un malheur qui mettra le royaume dans la confusion si l'on n'y prend garde. Un des objets de mon système d'administration est de rétablir l'intérêt, l'amour de la patrie dans les cœurs français; je voudrais que nous préférions l'intérêt de notre village, de notre province de notre royaume, à notre intérêt propre. Si cette chaleur vertueuse pouvait échauffer nos âmes, j'oserais répondre que le royaume de France serait-il le plus heureux et le plus glorieux de l'univers; il serait inébranlable dans son intérieur par la loi et dans son extérieur par ses forces; alors plus de craintes pour l'admission des différentes religions, objet qui méritera tôt ou tard une grande attention et qui pourra produire de grands maux. Mon projet y pourvoira et, je crois, sans aucun inconvénient pour la tranquillité publique. Les lettres, les arts, qui donnent, quoi qu'on dise, une supériorité marquée à un royaume sur un autre, seraient honorés et encouragés, en sauvant les inconvénients qu'ils peuvent occasionner. Plus on s'occupe d'un roman pour le bien, moins on doit craindre d'exagération : aussi je laisse aller mon imagination sans être arrêté ni par les difficultés ni par les objections.

Je partagerais la France en dix-huit provinces, telles que je vais les indiquer :

La Flandre, en y comprenant la Flandre maritime, le Hainaut, le Cambrésis, l'Artois, le Calaisis et le Boulonnais; je joindrais au Hainaut, Philippeville, Marienbourg jusqu'à Rocroi, exclusivement; tous ces pays formeraient une province.

La Picardie et le Soissonnais une autre.

Paris, l'Ile-de-France depuis le Pont-Sainte-Maxence, Beauvais, Pontoise, Mantes, Dreux, Arpajon, Etampes, Pithiviers, Montargis, Auxerre, Tonnerre, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Provins, Coulommiers et Meaux seraient la troisième.

La Champagne, depuis Rocroi jusques à Langres, le Barrois, les trois évêchés formeraient la quatrième.

L'Alsace et la Lorraine la cinquième.

La Bourgogne telle qu'elle est, la sixième.

La Franche-Comté, la septième.

Le Lyonnais, l'Auvergne et le Bourbonnais, la huitième.

Le Dauphiné et la Provence, la neuvième.

Le Languedoc, la dixième.

Le Périgord, le Limousin et le Quercy, la onzième.

La Guyenne haute et basse et la généralité de Montauban, la douzième.

Le pays d'Auch, celui de Bayonne, Navarre, Béarn, le pays de Foix et le Roussillon, la treizième.

L'Angoumois, la Saintonge et le Poitou, la quatorzième.

La Tourraine, l'Anjou et le Maine, la quinzième.

L'Orléanais et le Berry, la seizième.

La Bretagne, la dix-septième.

La Normandie, la dix-huitième.

Le royaume étant ainsi divisé, j'établirais des Etats provinciaux dans chaque district, et, pour la composition de ces Etats, je diviserais de nouveau dans chaque province, selon son étendue, la force de sa population et de ses richesses, en cantons : par exemple, la Normandie a trois généralités dans son district; celles de Rouen, d'Alençon et de Caen. Celle de Rouen est la plus forte; on pourrait peut-être la partager en huit cantons; celle d'Alençon, moins riche, mais assez étendue, en six; et le Cotentin, quoique riche, en quatre. Je ne sais pas si j'apprécie juste; je ne donne la Normandie que pour exemple.



Les provinces ainsi divisées par cantons, chaque canton élirait deux députés de la noblesse et deux du tiers-état; ces derniers, tirés des officiers municipaux des villes, et des principaux bourgeois des gros bourgs. Quant au clergé, tous les évêques et abbés, possesseurs de biens dans le canton, sont éligibles; de sorte que par canton il y aura six élus. Le canton, avant d'élire pour la première fois, s'assemblera en entier dans le chef-lieu du canton; à cette assemblée se trouveront tous les ecclésiastiques possédant des terres dans le canton; ceux de la noblesse qui seraient absents pourraient se faire représenter par leurs procureurs. Tout ce qui est classe de noblesse n'aurait pas de rang entre eux, et siègerait selon leur arrivée dans la pièce de l'Assemblée; les ducs et pairs, lorsqu'il s'en trouvera, auraient toujours la préséance; mais leurs représentants ne l'auraient pas; pour le tiers-état, le roi, par la voie de l'intendant de la province, nommerait pour la première fois ceux de cette classe qui assisteraient pour le tiers à l'assemblée du canton. Les trois ordres du canton réunis, ils éliraient dans chaque ordre deux députés pour assister à l'Assemblée générale du district; cette Assemblée du canton et cette élection n'auraient lieu que tous les trois ans; les sujets élus resteraient en activité pendant trois ans, après lesquels l'Assemblée serait obligée d'en élire six autres; et il serait passé en soi que le même sujet ne pourrait pas être élu deux fois de suite; de sorte que les députés à l'Assemblée provinciale ne le seraient que pour trois ans et qu'au moins il faudrait laisser passer trois autres années avant qu'un sujet puisse être élu de nouveau. L'Assemblée du canton ayant fait l'élection, elle donnerait à ses députés les instructions pour représenter à l'Assemblée provinciale les besoins du canton, et les différentes améliorations dont il est susceptible. Je finirai cet article, qui est la base de tous les systèmes, par un exemple. J'ai supposé que la Normandie serait divisée en dix-huit cantons; chaque canton envoyant six députés, les Etats provinciaux de Normandie, d'après cette exposition, seraient composés de cent huit députés. J'ai déjà dit que les cantons ne s'assembleraient que tous les trois ans; mais les Etats provinciaux composés des députés des cantons, tiendraient leurs séances tous les ans, le 1er d'avril; le temps de leur Assemblée durerait un mois, de sorte que, le dernier d'avril, elle serait séparée. Les Etats provinciaux seraient présidés par le Commandant de la province et l'Intendant. On traiterait dans cette Assemblée, 1° les subsides que le district devrait payer dans l'année

courante ; cet article qui aurait été précédemment déterminé, comme on le verra dans la suite, ne souffrirait aucune difficulté ; mais il serait nécessaire que la quotité fût connue des différents cantons, ainsi que les raisons d'augmentation ou de diminution, s'il s'en trouvait d'une année à l'autre.

2° On rendrait compte du paiement des subsides de l'année passée et de l'emploi qui en aurait été fait ; par exemple, si l'on avait affecté les subsides de la Normandie au paiement des troupes, il faudrait rapporter aux Etats les quittances des régiments ; ainsi des autres dépenses. Cette matière des comptes sera traitée plus particulièrement dans le chapitre des trésoriers.

3° On arrêterait la forme de la perception ; elle serait fort aisée ; car une province étant divisée en plusieurs cantons, chaque canton connaîtrait ses facultés ; et, en les comparant d'un canton à l'autre, au marc la livre, on doit savoir ce que chaque canton doit payer.. Je croirais que la forme de faire payer une somme fixe par arpent est la plus juste et en même temps la plus sage ; car l'arpent ne peut que s'améliorer par cette méthode ; et le pauvre qui le possède ne craint pas de s'enrichir de peur de trop payer ; d'ailleurs les hommes passent, font mal leurs affaires ; mais l'arpent reste, et le canton est intéressé à veiller sur son produit, si le possesseur le négligeait.

Il y aura un chapitre particulier sur la distribution de l'imposition.

4° On rendrait compte à l'Assemblée des démarches qui auraient été faites pour les intérêts de la province dans tous les genres : lois, circulation, chemins, canaux, commerce ; quelques parties dépendraient de la province même et seraient ordonnées ou rejetées ; quelques autres serviraient au bien général du Royaume, et la province serait obligée de les exécuter.

5° Les dépenses de la province proprement dites, comme les gages des magistrats, ceux des députés de la province ; car chaque député aurait une somme par jour ; et le comité toujours subsistant d'une tenue à l'autre, qui serait composé d'un député de chaque ordre avec le receveur général de la province aurait aussi des appointements. La maréchaussée de la province serait aussi à ses frais. Toutes ces dépenses intérieures que l'on ne peut pas détailler, feraient une somme qui formerait son second subside réparti de même sur les différents cantons du district. Il y aurait deux subsides, l'un appelé royal, l'autre provincial ; le premier servirait au besoin de l'Etat ; le second ne



pourrait être établi qu'après avoir été soumis à l'examen des commissaires du roi, qui seraient préposés pour veiller à empêcher la province de faire des dépenses ruineuses, et surtout de celles dont la magnificence et la générosité seraient inutiles à l'utilité publique.

6° Enfin les Etats provinciaux éliront six députés dans chaque ordre pour assister de la part du district aux Etats généraux, qui se tiendront à Paris et s'ouvriront chaque année le 10 de janvier, pour être finis le 1er de mars.

On suppose le royaume divisé en dix-huit districts, de sorte que les Etats généraux pour les provinces seront composés de cent-huit députés. Il y aura une loi qui sera immuable, que l'on ne pourra pas être député deux années de suite aux Etats généraux et que, pour pouvoir l'être quand on l'aura été une fois, il faudra un intervalle de quatre années; de sorte que le député qui aura été aux Etats généraux en 1780 ne pourra être élu qu'en 1785. Il faudra cependant excepter les quatre premières années; car il arriverait que les députés seraient toujours novices; ainsi, chaque district laissera deux députés anciens d'une année à l'autre pendant quatre ans, et au bout de quatre ans, comme les premiers députés pourront être réélus, la loi sera en force et l'on élira chaque année de nouveaux députés.

Cette élection se fera au scrutin par chaque ordre; un tour de plus fera l'inclusion. Ces députés seront rendus à Paris le 6 de janvier, temps auquel chaque année s'ouvrira l'Assemblée des Etats-généraux, laquelle pourra durer jusques au 10 de mars, mais pas plus tard, pour laisser le temps aux députés d'aller rendre compte dans le mois d'avril, à l'Assemblée provinciale de leur district, des ordres et des distributions de l'Assemblée générale, pour former le vœu de la nation et distribuer les ordres du roi. Les provinces seront divisées en cantons; les cantons députeront aux Assemblées provinciales, et les Assemblées provinciales à l'Assemblée générale. Ces députés formeront les Etats généraux; on leur joindra une chambre qui sera celle de pairs laquelle sera composée du roi, des princes du sang, des pairs du royaume, du chancelier de France qui présidera cette chambre en l'absence du roi, et de deux présidents à mortier de chaque parlement du royaume.

L'Assemblée générale traitera tout ce qui concerne les subsides, et en conséquence le ministère de la France y siégera. Elle traitera aussi les intérêts de leur province relativement au commerce soit intérieur,



soit extérieur, aux canaux, grands chemins, et fera demander au roi la permission d'imposer pour le bien des provinces en particulier : car, excepté les impositions de l'Etat, il ne sera permis à aucune province ni à aucun canton d'imposer, sans préalablement avoir eu l'autorisation du roi.

On mettra de même sous les yeux des provinces les dépenses de l'année passée et on rendra compte par là au royaume de ce à quoi les subsides auraient été employés, afin que les états voient si la gestion a été bonne. Par exemple, si au mois de janvier 1779, on a demandé aux Etats cent millions pour le département de la guerre, en leur présentant dans un mémoire les différents articles de dépenses que les Etats seront les maîtres de discuter, et même de proposer des moyens moins chers s'il en existait. La somme étant accordée en 1779, en 1780, avant que de demander cet article de subsides, il faudra faire connaître l'emploi du subside accordé pour l'année précédente, et que ce compte soit arrêté et approuvé par les États. D'après ce motif et celui de l'administration de chaque province, les secrétaires d'Etats auront voix et places marquées, ainsi que le directeur des finances, à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale recevra aussi les plaintes qui pourraient être faites soit sur les lois particulières des provinces, les articles des coutumes, soit sur les lois de police dans les villes, soit sur les magistrats, soit enfin sur les griefs dont on chargerait les curés ou autres ecclésiastiques; mais l'Assemblée, en recevant ces plaintes, ne pourra pas y statuer ; elle se contentera de déférer tous articles à la chambre des pairs, seule juge de tout ce qui regarde les lois du Royaume, la justice, la police et la religion.

Quand une province en particulier déférera à l'Assemblée générale une pétition qui aura trait à aucun de ces articles, l'Assemblée examinera si elle mérite d'être portée à la chambre des pairs; si elle ne juge pas qu'elle en vaille la peine, elle prendra des mesures pour accommoder le différend, s'il en est un, ou elle enverra à l'Assemblée provinciale pour l'exhorter à corriger l'abus dont on se plaint; si au contraire l'affaire demande un jugement qui ait force de loi, l'Assemblée autorisera le député de la province plaignante à porter sa plainte à la chambre des pairs, qui, avec le roi, décidera ; et cette décision sera une loi pour tout le royaume, qui sera envoyée à chaque province. Si c'est une affaire particulière et contradictoire entre deux citoyens, cette affaire sera plaidée devant les pairs et jugée par eux

définitivement. Enfin il sera de la constitution que la chambre des pairs connaisse tous les arrêtés qui seront faits dans l'Assemblée générale, pour pouvoir donner son conseil au roi, quand il viendra à l'Assemblée générale, accompagné de la chambre des pairs, pour donner ou refuser son approbation à toutes les décisions qui auront été prises à l'Assemblée générale. Par exemple (en supposant un cas impossible) la défense de la France demande que le royaume entretienne deux cent mille hommes de troupes; si une assemblée générale ne voulait en entretenir que cinquante, le roi, après lui avoir fait sentir la ridiculité de son refus, ordonnerait que le pied de troupes fût dans la proportion de l'étendue du royaume et ferait prendre sur le champ à l'Assemblée une décision qui annulerait la première et établirait celle qui aurait été jugée nécessaire par le roi.

Mais, comme cette volonté souveraine deviendrait abusive si un roi dissipateur employait les revenus publics à son usage, le projet que je propose ne peut avoir lieu qu'autant que le roi fera connaître par une loi à tous ses sujets qu'il ne veut employer pour sa personne et sa maison que ses seuls revenus, comme le dernier particulier de son royaume.

XIII

(Voir la Préface, p. XVII.)

Lettres par lesquelles Louis XV annonce au duc de Choiseul qu'il lui fait des dons d'argent.

I

Vous sçavés, mon cousin, qu'il me revient 6,000 l. par la mort de M. Rouillé et que vous n'y gagnés que 3,000 l. Il est de toute justice, vû la dépense que vous faites pour mon service, et de plus étant content de votre travail et voulant récompenser vos peines, que nous partagions ensemble cette somme. Vous aurez donc 2,000 l. sur les postes et des 10,000 l. de M. Rouillé seront assignés aussy sur les



postes et à votre décharge. Je vous félicite; je me congratule; vous me faites votre remerciement; adieu, mon cousin.

LOUIS.

A Choisy, ce 25 septembre 1761 (1).

II

Mon cousin, étant instruit des dépenses considérables que vous avés été obligé de faire tant dans vos ambassades que depuis votre entrée dans le ministère, et sçachant l'embaras où vous vous trouvés, pour pouvoir les acquiter je vous donne (comme j'ay déjà fait à plusieurs de mes ministres) une somme de douze cent mille livres à prendre sur les contributions des païs ennemis, ou sur le non complet des troupes. Si ces premiers fonds ne suffisent pas et s'ils ne suffisent n'y l'un n'y l'autre, mon intention est qu'il y soit supléé des fonds de la guerre, ne voulant pas permettre qu'un sujet, dont les services m'ont été si utiles, se puisse trouver dans un tel désagrément. Continués à me servir avec le même zèle et les talens que je vous connois et que vous avés si bien déploiés, et soiés sûr que vous ne cesserés de trouver en moi un maître qui en sent tout le prix. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous aie, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

A Versailles, le 26 novembre 1762 (2).

XIV

(Voir la Préface, p. XVIII.)

Les sentiments exprimés par le duc de Choiseul dans les lettres qu'il adressait au Roi.

Pour donner l'idée des protestations d'attachement tendre et d'entière reconnaissance que le duc de Choiseul fit à Louis XV dans le courant de leurs relations familières, il suffira de citer des lettres

(1) *Manuscrits de M. de Choiseul*, t. I, p. 13.
(2) *Manuscrits de M. de Choiseul*, t. I, p. 15 et 16.

échangées entre le duc et le Roi dans des circonstances qui prêtaient à l'expansion des sentiments.

Deux de ces lettres ont trait à la démission dont M. de Praslin et le duc de Choiseul menacèrent le Roi, quand, au début de l'automne de 1765, vingt mois après la mort de Mme de Pompadour, il apparut qu'une nouvelle maîtresse, hostile au parti du duc, allait être déclarée. (Voir plus haut, page 202.)

I

Lettre du Roi (1).

J'approuve ce que vous m'avés dit hier au comité. M. de Saint-Florentin sera ici demain; je le chargerai de demander de ma part à M. d'Aguesseau son travail sur les Parlements en général et en particulier sur celui de Rouen; mais, en réfléchissant sur ce que vous m'avés dit avant-hier qu'il faut un chancellier, M. de Lamoignon a quatre-vingt-deux ans passés et vous savés mieux qu'un autre ce qu'il vaut. Si nous en venons à bout ou qu'il meure, qui faut-il prendre à sa place?

M. de Praslin veut quitter après ce voyage-cy; tout le monde en parle, et il a fait revenir ses meubles de Compiègne; est-ce le moment?

De plus il m'a dit vous avoir proposé de reprendre les Affaires étrangères et vous lui avez répondu que vous le suiveriez de près, par conséquent que vous ne le pouviez. Vous sçavez très certainement que ce n'est pas mon avis, mais que j'y déférerais pour votre repos. Le moment est si critique que je ne puis croire que vous y pensiez l'un et l'autre encore.

Dernière réflexion qui me perce le cœur et que je n'ay confié à personne. L'état de mon fils. Il est vrai qu'en ce moment il paroist mieux; mais, s'il me manquoit (je sçay tout ce qu'on peut dire à celà); mais un enfant pendant bien des années, et que je me porte bien est d'un bien petit secours. Au moins avec mon fils, je suis sûr d'un successeur fait et ferme, et c'est tout vis à vis de la multitude républiquaine.

A Fontainebleau, 25 octobre 1765.

(1) *Manuscrits de M. de Choiseul*, t. 1, p. 27 et 28.



II

Réponse du duc de Choiseul (1).

SIRE,

Je comptois demander à Votre Majesté de travailler ce soir en cas que le conseil ne fût pas long, comme il y a à présumer. J'ai un travail d'une demie heure d'expéditions un peu pressées. J'avois le dessein de parler à Votre Majesté de la conversation que M. de Praslin a eu avec Elle à Compiègne et qu'il m'a rendu. Je ne dirai point à Votre Majesté que ma santé exige ma retraite; elle est bonne, et quand elle ne le seroit pas, elle ne doit être compté pour rien vis à vis de votre service et de mon attachement à votre personne. Mon repos interrieur est assés naturel et mon âme confiante est troublé effectivement depuis un an, non pas par l'envie, la haine, les intrigues, qui m'obsèdent et qui m'ont fait éprouver, de ce qui vous entoure, des procédés incroyables. Chaque jour fait éclore une nouvelle tracasserie. J'en ai été affecté vivement l'hiver dernier; je n'y étois pas accoutumé; je m'étois persuadé que, ne faisant du mal à personne au monde et procurant du bien à beaucoup, j'étois à l'abri de la haine; cela ne se peut pas dans les places que j'occuppe. J'ai pris mon parti décisivement de mépriser et de me moquer des intrigues et des intriguants; cependant, Sire, j'ai sentis que je ne pouvois prendre ce parti qu'étant appuyé de vos bontés et de votre confiance, et ce qui m'a fait songer à un repos qui me mit dans l'éloignement total des affaires est la crainte que j'ai eu qu'à force d'entendre dire du mal de moi je ne vous fusse moins agréable personnellement et que vous ne me crussiés moins utile à votre service. *J'ai fait par vous, par vos bontés, Sire, la plus grande fortune qui ait été faite pendant le cours de votre règne; il ne se passe pas un jour peut-être une heure que je ne me rappelle toute l'étendue de vos bienfaits. Vous devés juger, Sire, en m'estimant, avec quel sentiment je me les rappelle, et, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, l'abandonnement total de ma personne à votre volonté est le moindre sacrifice que je dois à ma reconnaissance et à mon attachement tendre pour Votre Majesté. De bien bonne foi, Sire, je ne suis point attaché au tourment des places que j'occupe; mais je le suis infiniment à vous*

(1) *Manuscrits de M. de Choiseul*, t. I, p. 61 à 65.

plaire dans toutes les situations. Guérissés moi, Sire, de la seule crainte que je me connoisse, qui est que l'on soit parvenu à vous donner des impressions défavorables sur mon compte. Si vous avés encore cette bonté pour moi, alors j'ai tout le courage meilleur pour m'abandonner à vos ordres sans être tourmenté des rapports que l'on me fait journellement et des inquiétudes sensibles que j'éprouve. Je l'avouë à Votre Majesté, mon esprit et mon cœur ont été malades depuis un an; ils ne peuvent être guéris que par Elle.

Quant à M. de Praslin, je traiterai ce qui le regarde avec Votre Majesté. Sa santé est effectivement déplorable, il y a des tems où il ne peut pas travailler; mais Votre Majesté connoît son attachement et son respect pour Elle. Je lui dirai aussi ce que je pense sur le chancelier.

L'article le plus important de la lettre de Votre Majesté est celui de M. le Dauphin. Sa santé est mieux, mais il ne faut pas se flatter entiérement encore de son rétablissement. L'hyver est un tems fort critique à passer; sa perte seroit un vray malheur; mais Votre Majesté, quelque chose qu'il arrive de l'état actuel, ne peut pas se flatter que ce prince vive aussi longtems qu'Elle. Vous vous portés bien, Sire; vous êtes plus vigoureux qu'aucun de nous; *toutes les probabilités humaines sont en faveur d'une vie longue, qui est si nécessaire à votre royaume et à ceux qui vous sont attachés.* Dans peu d'années, M. le duc de Berry, dont vous verrés sûrement les enfants, sera majeur et toutes les circonstances se réunissent à faire appercevoir que la perte de M. le Dauphin, si par malheur elle arrivoit, seroit plus sensible à votre cœur qu'à l'État.

Votre Majesté me fera dire si Elle veut travailler ce soir ou un autre jour de la semaine.

Je suis, etc.

Les deux autres lettres furent échangées en des circonstances plus critiques pour le duc de Choiseul. Elles datent des premiers jours d'août 1769. Depuis trois mois Mme du Barry régnait en maîtresse déclarée. Un camp de plaisance, où devaient paraître quarante-deux bataillons d'infanterie, un régiment de cavalerie et de l'artillerie avait été formé, sur les confins de la forêt de Compiègne, à Verberie. Il devait servir à l'instruction militaire des trois fils de France, dont l'aîné, le Dauphin, qui sera plus tard Louis XVI, avait seize ans. La



Cour se trouvait à Compiègne. Les tantes du Dauphin, Mesdames, vinrent à la fin de juillet assister aux manœuvres, qui devaient durer trois jours. En même temps qu'il était accompagné de sa famille, le Roi s'était fait suivre de Mme du Barry, dont un beau-frère, le chevalier du Barry, figurait avec le grade d'adjudant-major au régiment de Beauce, l'un des quarante-deux régiments d'infanterie. Ce cadet des du Barry, que La Beaumelle (Cf. Taffanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr,* p. 383) déclare un excellent sujet, plein d'honneur et d'amour pour le métier, tenait table ouverte en compagnie de sa maîtresse. Or Mme du Barry se montra particulièrement aimable à l'égard du régiment dans lequel servait son beau-frère et qui s'attira ses bonnes grâces par des avances de politesse. Le colonel, M. de la Tour du Pin, lui fit rendre les honneurs; elle y répondit en offrant un repas à tous les officiers, en obtenant l'élévation de M. de la Tour du Pin au grade de général, enfin en faisant accorder par le Roi toutes les grâces que le régiment sollicita. Le duc de Choiseul commandait le camp en sa qualité de ministre de la guerre. Il put concevoir quelque dépit de ce jeu de coquetteries assez peu conformes à la pratique de la discipline. Avec douleur, comme le rapporte Dumouriez, il put voir le Roi se dégrader au regard des fils de France, de la Cour et de l'armée, quand ce roi sexagénaire se tint à pied et chapeau bas devant le phaéton magnifique dans lequel la Favorite était étalée. (Cf. les *Mémoires de Dumouriez,* t. I, p. 141.) L'amertume d'un pareil spectacle, qui marquait pour Choiseul le triomphe d'une rivale prête à le renverser, aurait bien pu justifier les mouvements d'humeur auxquels le Roi fait allusion dans la lettre suivante. A cette lettre, Choiseul répondra pour se disculper, et les protestations dont il accompagnera sa justification ne seront guère d'accord avec les sentiments qu'il exprime à l'égard de Louis XV dans ses *Mémoires* (voir plus haut, pages 218 et 373).

Lettre du Roi (1).

Comme je vous ay promis de vous dire tout ce qui me reviendroit de vous, je m'en acquitte en ce moment. L'on dit que vous avés grondé Wormser, je ne sçay sur quoy, mais que vous lui avés lâché une f... bien conditionnée.

(1) *Manuscrits de M. de Choiseul,* p. 51 et 52.



L'on dit que vous avés grondé le chevalier de la Tour du Pin à l'occasion de Mme du Barry, sur ce qu'elle a diné au camp et sur ce que la plus grande part des officiers avoient diné chez elle le jour de la revue.

Vous avés grondé aussy M. Foulon à son occasion.

Vous m'aviés promis que je n'entendrois plus parler de vous sur elle. Je vous parle avec confiance et amitié. L'on peut se déchainer contre vous dans le publicq; c'est le sort des ministres, surtout quand on les crois voir en opposition avec les amis du maitre; mais, à cela prest, le maitre est toujours très content de leur besogne et de la votre en particulier.

Réponse de Choiseul (1).

Sire,

Je suis bien touché de la bonté et de la confiance que vous me marqués, et j'en serois indigne si je ne la sentois pas jusques au fond du cœur et si je n'y répondois pas avec la vérité et l'attachement que je vous dois.

Je n'ignore pas tous les mauvais propos que l'on tient et ce qu'il y a de pire ceux que l'on me fait tenir; je ne puis pas douter en voyant ceux qui entourent Mme du Barry, et que Votre Majesté dans le fond de son âme connoit aussi bien que moi, que je ne sois un des objets particuliers de leur invention maligne et de leur désir de nuirre. Nous avons une expérience très suivie de l'estime que l'on doit faire du caractère et de la personne de ceux de ces intrus qui ont cinquante ans ou qui en ont davantage; quant aux jeunes, ils font pitié et croyant être quelque chose en s'agistant et en paroissant fronder et braver votre ministre. *Si je n'étois pas aussi assuré, Sire, de votre justice, de la bonté de votre cœur et de votre discernement sur ce qui compose votre Cour, je serois révolté des horreurs qui me sont revenues et dont j'ai été l'objet, mais, en me confiant sur tous les sentiments qui sont en moi pour votre personne, j'ai méprisé non seulement dans ce moment-cy, mais depuis plusieurs années, des infamies qui, en vérité, ne doivent pas atteindre quelqu un qui est honoré de la confiance d'un si bon maitre, et permettés moi de vous dire, Sire, d'un aussi honnete homme que Votre Majesté.*

(1) *Manuscrits de M. de Choiseul*, p. 52 à 59.

Pour ce qui est, Sire, des faits particuliers sur lesquels Votre Majesté me fait l'honneur de m'écrire, je n'ay jamais dit dans ma vie un mot plus haut que l'autre à Wormser; je n'ai pas eu le plus léger prétexte de le lui dire; je ne l'ai point grondé, ni n'ai eu occasion de le gronder au camp; car ce n'est pas gronder de dire : « Mon cher Wormser, dépèchés vous, le Roi attend depuis une demi heure. » Je ne me suis jamais servi, ni vis-à-vis d'aucun officier de terme impropre que j'eusse à me reprocher; Wormser est ici; il peut dire la vérité.

Ce qui s'est passé au régiment de Beauce n'est pas plus vrai, mais a plus de vraisemblance. Je n'ai point grondé M. le chevalier de la Tour du Pin; je ne lui ai point parlé qu'il ait donné à dîner ou qu'il en ait eut; je suis, Sire, à mille lieues de pareilles misères. Le jour que Votre Majesté a vu manœuvrer les quarante-deux bataillons, on vint me dire que le régiment de Beauce, après que Votre Majesté avoit passé devant lui, avoit salué et rendu les mèmes honneurs à Mme du Barry; je ne dis pas un mot à celui qui vint m'avertir; le soir chés moi, l'on répéta la même chose à laquelle je n'eut pas l'air de faire attention. Le lendemain en allant voir manœuvrer cette brigade, je dis à M. de Rochambeau que l'on m'avoit rapporté que le régiment de Beauce de sa division avoit rendu des honneurs à des carosses autres que ceux de la famille royale pendant que Votre Majesté étoit sur le flanc de la ligne; que cela n'étoit pas bien et que je le chargeois de prévenir M. de la Tour du Pin que l'on ne devoit pas rendre d'honneurs quand le Roi était au camp. M. de Rochambeau me dit qu'il avoit suivie Votre Majesté et qu'il ne s'en étoit pas apperçue. Je fis manœuvrer la division régiment par régiment. A chaque régiment, après la manœuvre, je dis au colonel ce que je pensoit. J'évitai de faire manœuvrer le régiment de Beauce plus particulièrement qu'un autre. Après la manœuvre, je dis à M. de la Tour du Pin que son régiment étoit beau, qu'il étoit bien tenu, mais qu'il n'étoit pas encore bien sous les armes, ni ne marchoit pas avec l'exactitude précise que l'on remarquoit aux autres; qu'ainsi je lui conseillois de ne point se négliger et de le travailler encore, d'autant plus que le fonds du régiment étoit trés beau et trés bien. Votre Majesté a fait M. de la Tour du Pin brigadier, que l'on auroit fort bien pu ne pas faire, et a accordé toutes les grâces demandées par le régiment de Beauce, ce qui ne prouve pas de l'humeur de ma part. Quant à Foulon, je ne me souvient pas de l'avoir jamais grondé. Je me méfie de lui parce que

je ne l'ai jamais cru honnête ; c'est ce que l'on appelle un intriguant, qui a une ambition démesurée, qui est bien éloigné d'avoir de la capacité propre aux places qu'il ambitionne : mais je me sers de lui et je le traite à merveilles, parce qu'il m'est utile au détail dont il est chargé. Je lui ai parlé une seule fois de Mme du Barri il y a trois semaines à l'occasion d'un nommé Nolin (Nallu?) que Mme du Barri m'a recommandé. J'ai dit à Foulon bien précisément que je voulais faire pour cet homme ce qu'elle désiroit et que je m'en prendrois à lui si il n'en accéléroit pas les moyens. Depuis que je suis à Compiègne, je n'ai vu Foulon que deux fois devant du monde et je ne lui ait pas parlé, et si il dit que dans aucune circonstance depuis que je le connois, je l'ay grondé relativement à Mme du Barri, même relativement à rien qui puisse avoir rapport à elle, M. Foulon est un impudent menteur, car je n'y ait pas songé. Ce détail est un peu long, Sire, je vous en demande pardon ; mais il faut que je vous dise la vérité sur ces petits faits et je la dit à Votre Majesté exactement afin que vous puissiez apprécier, dans la suite, les rapports qui vous seront faits. L'on vous dira, Sire, que j'ai des deffauts. Je voudrais bien m'en corriger et je me les reproche en mon particulier aussi vivement que mes ennemis peuvent me les reprocher ; on ajoutera que j'ai faits des fautes comme ministre ; cela n'est que trop vrai. Quand je les ai connu, je les ai avoué et je sens plus que personne et mes imperfections et les bornes de mes talents ; mais, Sire, je vous prie d'être persuadé que je ne crains ni les intriguants, ni les effets des intrigues. Je n'ai que deux objets en vue, celui de vous bien servir et celui de vous plaire. Il m'est impossible de ne pas croire que je sers bien Votre Majesté parce que je la sers de mon mieux. *Il est difficile, Sire, que vous ne soyés pas certain de mon désir de vous plaire, si vous daigné considérer que je tiens tout de vous, que je ne tiens et n'ai jamais voulu tenir qu'à vous ; que vous réunissés pour moi tous les sentiments de désir, d'attachement personnel, de reconnaissance et d'intérets que je puis avoir ; que, sans vous, je ne voudrois rien être ici. Vous êtes mon maitre, et le meilleur maitre qui existe ; vous êtes mon bienfaiteur ; et croyés, Sire, que j'aimerois mieux mourir que de vous déplaire et que je vous sert par amour et par l'amour le plus zélé, ce qui vaut mieux que l'ambition et les talents.*

Je suis, etc.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

TABLE DES MATIÈRES







PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4986.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Le Duc et la Duchesse de Choiseul. — *Leur vie intime, leurs amis et leur temps*, par Gaston MAUGRAS. 6e édition. Un vol. in-8° avec des gravures hors texte et un portrait en héliogravure . . . . . . 7 fr. 50

La Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul. — *La vie à Chanteloup, le retour à Paris, la mort*, par Gaston MAUGRAS. 4e édition. Un vol. in-8° avec des gravures hors texte et un portrait en héliogravure . . . . 7 fr. 50

La Fin d'une société. — **Le Duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV**, par Gaston MAUGRAS. 10e édit. Un vol. in-8° avec un portrait . . . . 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

La Fin d'une société. — **Le Duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette**, par Gaston MAUGRAS. 7e édition. Un vol. in-8°. 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

Les Demoiselles de Verrières, par Gaston MAUGRAS. Un vol. in-16 avec deux portraits. Nouvelle édition . . . . 3 fr. 50

La Cour de Lunéville au dix-huitième siècle. *Les Marquises de Boufflers et du Châtelet, Voltaire, Devau, Saint-Lambert, etc.*, par Gaston MAUGRAS. 8e édit. Un vol. in-8° avec une héliogravure. 7 fr. 50

Louis XV intime et les petites maîtresses, par le comte FLEURY. 3e édit. Un vol. in-8° avec portraits . . . . 6 fr.

La Vie privée des financiers au dix-huitième siècle, par H. THIRION. Un vol. in-8° . . . . 7 fr. 50

Louis XV et Élisabeth de Russie, par Albert VANDAL, de l'Académie française. 4e édition. Un volume in-8° cavalier . . . . 8 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Bordin.)

Le Mariage de Louis XV, par Henry GAUTHIER-VILLARS, d'après des documents nouveaux et une correspondance inédite de Stanislas Leczinski. Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. 7 fr. 50

Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère, avec le comte de Broglie, Tercier, etc., suivie de divers documents relatifs au ministère secret, publiée d'après les originaux conservés aux Archives nationales et précédée d'une étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV, par BOUTARIC. Deux vol. in-8° . . . . 16 fr.

Un Aventurier au dix-huitième siècle. **Le Chevalier d'Éon** (1728-1810), d'après des documents inédits, par O. HOMBERG et F. JOUSSELIN. 2e édition. Un vol. in-8° écu avec deux portraits . . . . 6 fr.

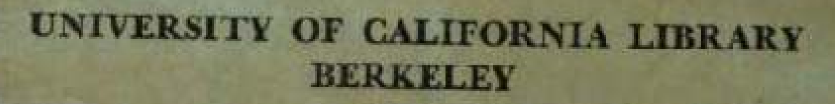
Un Magistrat homme de lettres au dix-huitième siècle. **Le Président Hénault** (1685-1770). *Sa vie — Ses œuvres, d'après des documents inédits*, par Henri LION, docteur ès lettres. Un volume in-8° avec un portrait en héliogravure . . . . 7 fr. 50

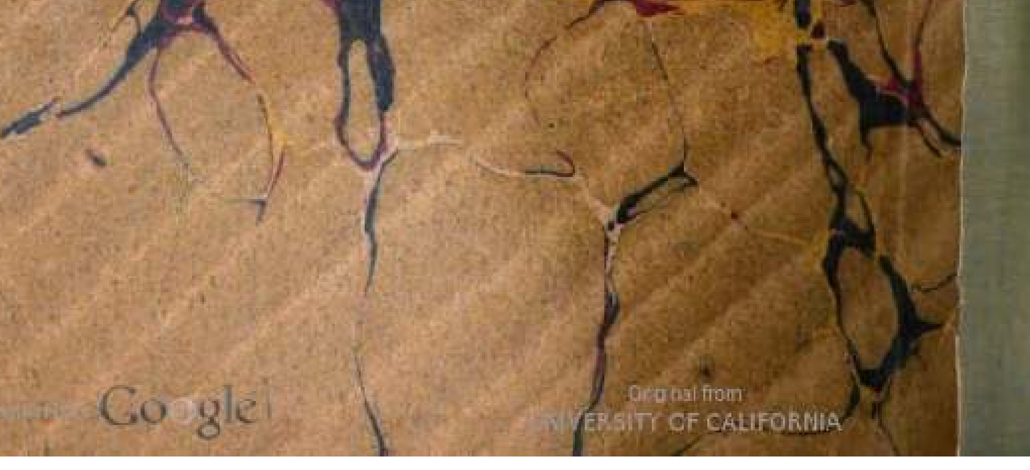
Un Diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780). *Journal intime du chevalier de Corberon*, chargé d'affaires de France en Russie. Publié d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par L.-H. LABANDE. Deux vol. in-8° avec un portrait en héliogravure . . . . 15 fr.

Le Roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise DES RÉAULX. Un vol. in-8° avec quatre portraits et fac-similé . . . . . . 7 fr. 50

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4986.








U.C. BERKELEY LIBRARIES

